This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600075260Q

128.

MÉMOIRES

HISTORIQUES

SUR L'INVASION ET L'OCCUPATION

DE MALTE

PAR UNE ARMÉE FRANÇAISE, EN 1798,

PAR

PIERRE-JEAN-LOUIS-OVIDE DOUBLET,

Chef de la Secrétairerie française du Grand Maître,

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

LE COMTE DE PANISSE-PASSIS,

Ornés du portrait de l'auteur.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

MÉMOIRES

HISTORIQUES

SUR L'INVASION ET L'OCCUPATION

DE MALTE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

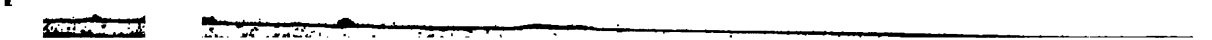

MÉMOIRES

HISTORIQUES

SUR L'INVASION ET L'OCCUPATION

DE MALTE

PAR UNE ARMÉE FRANÇAISE, EN 1798,

PAR

PIERRE-JEAN-LOUIS-OVIDE DOUBLET,

Chef de la Secrétairerie française du Grand Maître,

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

LE COMTE DE PANISSE-PASSIS,

Ornés du portrait de l'auteur.

BODLEIAN LIBRARY
NOV 8
OXFORD

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1883.

226. k. 599.

AVANT-PROPOS.

Le lecteur se demandera peut-être par quelles circonstances les Mémoires de Doublet, rédigés il y a près de soixante-dix ans, se trouvent entre mes mains; je vais brièvement le lui dire :

Pierre-Léandre de Panisse, mon grand-père, fut, en sa qualité de cadet, destiné à l'Ordre de Malte. Reçu chevalier dès 1771, il vint y faire ses caravanes et y passer d'assez nombreuses années jusqu'en 1797, à la veille de la destruction de l'Ordre par Bonaparte. Il était absent de Malte, en vertu d'un congé régulier (que j'ai dans mes papiers de famille), lors de cet événement considérable.

En 1800, il épousa à Marseille Louise de Borély. Depuis longues années il avait fixé sa résidence dans cette ville, lorsque Doublet y vint à son tour. Doublet avait connu mon grand-père à Malte et s'empressa de s'adresser à lui pour venir au secours de sa détresse, comme il le dit dans la lettre ci-jointe où il le prie d'accepter la dédicace de ses Mémoires, ainsi qu'on va en juger :

Monsieur le Comte,

J'ai cru devoir achever de mettre au net les pièces probantes de mes Mémoires historiques sur l'invasion de Malte, pour avoir l'honneur de vous remettre le tout ensemble, et afin que vous pussiez en finir la lecture à votre aise.

Il ne me reste plus qu'à en terminer l'introduction, qui tiendra lieu de préface; après quoi l'ouvrage pourra être livré à l'impression, si toutefois on l'en jugera digne.

Cette introduction contiendra l'analyse du règne intéressant du grand maître Rohan, qui, s'il eût vécu un an de plus, tout valétudinaire et souffrant qu'il était, aurait péri sur la brèche, plutôt que de signer la reddition de Malte, comme l'a fait son successeur.

Mon but, en rendant publics ces Mémoires, est de démontrer que, dans le fait de cette reddition, il n'y a eu nulle trahison, et par conséquent de prouver sous ce rapport, à toute l'Europe trompée, l'innocence de l'infortuné grand maître Hompesch, et celle des autres personnes qui en furent avec lui si injustement inculpées. Personne mieux que moi n'a été à portée de savoir tout ce qui s'est passé dans ce funeste événement. Puisse ma faible voix consoler les mânes de ceux qui sont morts sous le poids de cette fausse imputation, et faire éprouver quelque satisfaction à ceux qui leur ont survécu ainsi qu'à leurs respectables familles !

Vos généreux bienfaits, monsieur le Comte, en venant au secours de ma détresse, m'ont mis en état de mettre la dernière main à mes Mémoires, dont, par une bien juste gratitude, je vous prie de vouloir bien agréer la dédicace. Je regarderai cette nouvelle faveur comme le témoignage le plus honorable que vous puissiez me donner de votre estime, et comme le moyen le plus propre à encourager mon zèle et à soutenir mes forces jusqu'à l'entière conclusion de mon entreprise.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus respectueuse reconnaissance et le plus profond attachement,

Monsieur le Comte,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Louis-Ovide DOUBLET.

A Marseille, le 30 avril 1820.

A Monsieur le comte de Panisse, chevalier de l'Ordre de Malte, etc., en son hôtel, rue Vacon.

Sans doute, par des raisons de convenance faciles à comprendre, mon grand-père ne jugea pas à propos de livrer à la publicité les Mémoires de Doublet. On était trop près encore des événements qu'ils relatent, trop de passions étaient encore en jeu. Ces Mémoires sont donc restés enfouis dans nos papiers de famille où je les ai trouvés il y a quelques années.

Aujourd'hui les faits relatés par Doublet sont du domaine de l'histoire; ils ne peuvent plus rallumer des rancunes ou des animosités éteintes depuis longtemps; j'ai donc cru bien faire en donnant au public ces Mémoires écrits par un témoin oculaire. Il en existe un second manuscrit à Malte où il a été consulté par plusieurs auteurs. Le vicomte François de Villeneuve-Bargemont, qui en a eu connaissance, paraît n'accorder à Doublet, dans son ouvrage : *Monuments des grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem,* qu'une confiance fort limitée. M. Miège, dans son *Histoire de Malte,* a fait à ce dernier plusieurs emprunts et paraît, au contraire, ajouter grande créance à cette relation. Sans admettre complètement les appréciations parfois un peu amères de Doublet, sans partager toutes ses critiques, dictées, on le sent, par la situation relativement inférieure qu'il occupait à Malte, il me paraît difficile d'élever des doutes sur les faits qui se sont passés sous ses yeux, auxquels il a été mêlé. Tout au plus peut-on trouver exagérée l'importance

qu'il se donne, car à l'en croire, si on l'eût écouté, les choses auraient pu avoir une tout autre tournure; et rien ne prouve qu'il n'a pas eu raison.

Telle quelle, sa relation, dont nous avons respecté soigneusement les tournures de phrases souvent incorrectes et l'orthographe parfois fantaisiste, ne peut manquer d'offrir un vif intérêt au lecteur, car elle lui fait connaître en détail un fait historique peu étudié jusqu'à présent. Elle lui fera constater aussi que l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, après avoir, pendant plusieurs siècles, jeté le plus vif éclat, avait subi la loi commune à toutes les institutions humaines; il avait périclité et vieilli, il ne remplissait plus le but pour lequel il avait été fondé et il a brusquement disparu au jour marqué par Dieu.

Comte DE PANISSE-PASSIS.

Paris, le 22 mai 1883.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

Pierre-Jean-Louis-Ovide Doublet est né à Orléans, où il fut baptisé le 26 août 1749, en la paroisse de Saint-Firmin. Il était fils de Jean Doublet, jardinier, et de sa femme, Jeanne Désir.

Il n'a rien dit, dans ses notes personnelles, sur son enfance et sa première jeunesse ; il laisse cependant comprendre qu'il a été élevé dans un établissement religieux ; il se tait également sur les motifs qui l'ont déterminé à venir à Malte, où nous le voyons, en 1779, soldat au régiment d'infanterie qu'il quitta en novembre 1782 avec le grade de premier sergent, ainsi qu'en témoigne le certificat délivré par son colonel. Il entra alors au service de l'Ordre de Malte, dans les bureaux du secrétariat de la grande maîtrise, et sut assez s'y distinguer et s'y rendre utile pour qu'on l'affiliât bientôt à l'Ordre en qualité de *confratello* ou *donato,* avec faculté de porter la croix à six pointes en or émaillé, à la boutonnière, et en toile blanche cousue sur l'habit, et, de plus, le droit de posséder des pensions sur toutes les commanderies ; sa bulle de réception, datée du 6 octobre 1783, en fait foi. Il lui fut un peu plus tard offert d'être admis au rang des chapelains conventuels, ce qui eût pu lui faciliter, par la suite, un accès à de plus hautes dignités, mais les projets de mariage qu'il avait déjà formés l'empêchèrent d'accepter. Il fut, en effet, marié à une

jeune fille maltaise, Élisabeth Magri, le 19 avril 1784 ; il a fait un récit amusant et assez piquant des obstacles qu'il a eu à surmonter avant de pouvoir conclure cette union, et des péripéties qui l'ont précédée. C'est à partir de cette époque que le rôle de Doublet commença à se dessiner en même temps que sa situation augmentait en importance et en prospérité ; la part de plus en plus prépondérante qu'il prit, jusqu'en 1798, à la direction des travaux du secrétariat, le mit à même de décrire, en les commentant, en toute connaissance de cause, les événements qui marquèrent la décadence et la chute de l'Ordre, ainsi que les premiers temps de l'occupation française. Il fut ensuite obligé de quitter Malte ; la position qu'il avait occupée, sa nationalité, la confiance dont l'avait honoré le grand maître Hompesch, et enfin la franchise avec laquelle, dans des circonstances critiques, il émit souvent des opinions peu en rapport avec celles de la majorité du conseil et de l'entourage du prince, lui avaient suscité des inimitiés profondes ; il aurait d'autre part, refusé l'offre, sans doute impérative, qui lui fut faite, affirme-t-il, par Bonaparte, de suivre l'expédition d'Égypte ; donc, mal vu de ce côté, jalousé et craint par les débris de l'Ordre pour les faveurs qu'il avait obtenues et les secrets qu'il possédait, accusé entre temps d'avoir vendu le chiffre de la grande maîtrise, calomnie qui paraît l'avoir blessé au vif et qu'il a réfutée dans un long mémoire, il dut, pendant de longues années, abandonner sa patrie d'adoption où il ne pouvait revenir qu'à de rares intervalles. Il conserva longtemps l'espoir devoir se relever l'Ordre de Malte, et put croire un instant, après la paix d'Amiens, que ce cher désir, à l'accomplissement duquel il avait tenté de coopérer pendant ses voyages en France, allait enfin se

réaliser. Ses illusions à cet égard furent tristement dissipées; et depuis lors l'existence de Doublet, rendu suspect au gouvernement anglais, ne fut plus guère qu'un long exil. Il passa neuf ou dix années à Rome, vivant d'une façon précaire, puis vint s'installer à Tripoli de Barbarie, appelé par un de ses fils qui y était établi. Il lui fut enfin permis de revenir se fixer à Malte, et il y mourut peu de temps après son retour, le 4 février 1824.

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR L'INVASION ET L'OCCUPATION DE MALTE PAR UNE ARMÉE FRANÇAISE EN 1798.

INTRODUCTION.

L'invasion et la prise de Malte, dont on a tant parlé, tant écrit dans le monde, sur lesquelles je me suis tu jusqu'ici, quoique j'en aie été victime comme tant d'autres honnêtes gens, et parce que je regardais le mal comme irrémédiable, ainsi que j'avais eu le courage de le dire à Bonaparte lui-même; que l'ignorance, la passion, l'intrigue ou la mauvaise foi ont défigurées par tant de mensonges, de suppositions et de calomnies absurdes, voudraient, sans doute, une plume plus exercée, plus énergique que la mienne, pour en bien développer aux yeux de l'Europe trompée les véritables causes. Aussi n'est-ce pas pour le public, duquel je suis peu connu, et dont je n'ose ambitionner les honorables suffrages, que je vais me livrer à cette délicate entreprise. Mon but est à la fois, et de justifier l'innocence injustement accusée, et de satisfaire la vive curiosité de quelques vrais amis de la vérité, capables d'ailleurs, par leurs lumières et leur impartialité de l'apprécier, de la découvrir même au milieu des nuages dont la sottise ou la malignité se sont plu à l'envelopper; et si je par-

viens comme je l'espère à prouver, par les faits, qu'il n'y a eu ou pu y avoir de trahison, ni par le grand maître Hompesch, ni par aucun de ceux qui en ont été inculpés avec lui, et par conséquent à démontrer qu'ils n'ont point mérité que leurs noms et leur mémoire fussent voués à la honte et à l'exécration, comme quelques hommes égarés ou aveugles ont voulu le faire croire; je m'applaudirai de mes faibles efforts, et me trouverai par leur succès amplement récompensé de mes peines.

Mais avant d'en venir là, il ne sera peut-être pas inutile de remonter d'abord à une époque antérieure, pour examiner quelle fut depuis lors la conduite de l'Ordre et dans son régime intérieur, et dans son système extérieur, et dans le relâchement de son ancienne discipline, et dans la décadence de ses plus anciennes institutions, et dans la désuétude de ses lois les plus sages, toutes causes originaires de la dégradation du caractère, et du dérèglement des mœurs de ses membres et de l'avilissement dans lequel ils sont insensiblement tombés sans pour ainsi dire s'en être aperçus.

De là, descendant à l'époque du dernier chapitre général de l'Ordre, en 1776, première année du règne du grand maître Emmanuel de Rohan, nous y remarquerons, non sans quelque surprise, entre les membres de cette illustre assemblée, un esprit de dissidence et de désunion, je dirais presque de sédition contre leur auguste chef, au lieu de la concorde et de la sage harmonie qui auraient dû les animer tous, pour opérer d'un parfait accord : et la réforme des nombreux abus qui peu à peu s'étaient glissés dans le système religieux et politique de l'Ordre, et le sévère rétablissement des anciennes institutions et de l'antique discipline militaire, et la renaissance de cet esprit mâle, intrépide, héroïque, auteur de tant de belles actions, qui, éloignant les jeunes chevaliers de tout ce qui pouvait irriter leurs sens et leur amollir l'âme, leur aurait fait rechercher les moyens d'acquérir de nouvelles lumières, propres à leur épurer le cœur, à fortifier leur tempérament, de manière à les mettre en état de se rendre vraiment utiles à leur ordre, soit en se livrant courageusement à

des entreprises glorieuses, soit en le servant avec amour et avec un zèle éclairé dans ses missions politiques, ou dans ses administrations financières et civiles, soit en reparaissant dans leur patrie dignes d'y servir de modèles et d'exemples à la jeune noblesse de leur âge et de mériter par là de faire honneur à leur ordre, en attirant sur eux les regards et la bienveillance de leurs souverains, et l'estime de tous les gens de bien, et enfin en comblant de joie et de satisfaction leurs respectables parents.

C'est ainsi qu'autrefois le vaillant chevalier Dieudonné de Gazon, après s'être distingué à Rhodes par des actes d'une grande intrépidité, revint étudier et apprendre dans sa patrie les moyens infaillibles de détruire, au risque de sa propre vie, l'affreux serpent dévorateur qui désolait les paisibles habitants des campagnes de cette île, y retourna plein de confiance en Dieu; et dans un combat qu'il livra au féroce animal, avec autant de valeur que de sang-froid et de présence d'esprit, lui perça le cœur de sa lance, en délivra les Rhodiotes dont jusque-là il avait été la terreur, s'acquit une gloire immortelle, et mérita peu d'années après d'être appelé à la tête de l'Ordre, duquel il fut longtemps la gloire et l'ornement, autant par sa haute piété que par ses autres vertus et grandes qualités. Mais c'était alors le beau temps de l'Ordre, et le siècle des plus nobles exploits de ses chevaliers. En a-t-on vu un seul exemple semblable à Malte pendant toute la durée du dix-huitième siècle? Pas même l'ombre.

Sous le long règne du grand maître Pinto, l'Ordre vit encore quelques étincelles de son antique valeur. Ce prince gouvernait quelquefois avec énergie, prudence et fermeté. On le vit presque à la fois résister courageusement à d'injustes prétentions élevées par le sénat de Venise et par la cour de Naples, et qui ne tendaient pas moins qu'à priver la principauté de Malte de ses plus beaux droits régaliens, ou l'Ordre de ses commanderies, déjà sequestrées dans ces deux États. Mais l'actif et habile grand maître ne se laissa point intimider. Sûr de trouver dans l'honorable et puissant appui de Louis XV un généreux défenseur, il ne perdit pas un moment pour le

réclamer par l'organe du célèbre bailli de Froullay, son ambassadeur, qui fort heureusement jouissait du plus haut crédit auprès de cet auguste monarque, lequel, après avoir écouté les raisons du grand maître, fit signifier par son ambassadeur à la république de Venise : « qu'il aurait pour agréable d'apprendre que le séquestre sur les biens de l'Ordre fût révoqué et que la bonne harmonie fût comme auparavant rétablie entre les deux gouvernements. » Ensuite, il écrivit de sa propre main au roi de Naples. C'était Charles III, connu pour avoir eu du caractère. Il résista d'abord à la demande amie de Louis XV ; mais lorsque dans une seconde lettre il se vit menacé de le voir venir lui-même briser le séquestre les armes à la main, il se hâta de le faire lever et de renoncer à son prétendu droit d'envoyer comme légat du saint-siège apostolique un commissaire de Malte pour y faire la visite spirituelle de l'évêché.

Ce même grand maître montra encore, vers la fin de son règne, beaucoup de force et de fermeté pour le maintien de son autorité souveraine, d'abord en faisant pendre sur le port, à la vue d'une flotte de douze vaisseaux de guerre anglais et malgré les réclamations de l'amiral qui la commandait, un jeune mousse qui en dépendait, et qui venait de commettre un vol sacrilège dans une église ; ensuite dans la découverte et prompte punition de deux trames ourdies sourdement contre la sûreté de Malte, la première par Édouard Dodsworth, consul d'Angleterre, qui, atteint et convaincu, fut condamné à la peine de mort, que ce prince commua en une réclusion perpétuelle, dans laquelle il mourut, malgré les fortes réclamations du cabinet de Saint-James. La seconde fut tentée par le marquis Cavalcabo, ministre de la cour de Russie. Le grand maître ayant su qu'il faisait des amas d'armes dans sa résidence, y envoya le chef de la police bien escorté pour en visiter les appartements, sous prétexte qu'on y croyait caché un homme coupable d'assassinat, mais en effet pour y faire la recherche de ces armes, dont on trouva dans une cave plusieurs grandes caisses remplies. Le chef de la police dressa procès-verbal de la découverte, eut l'adresse de le faire

signer à Cavalcabo, et le remit au grand maître qui, sur-le-champ et sans publicité, après avoir fait enlever ces caisses, fit placer une sentinelle à la porte de la maison de ce traître, avec défense de l'en laisser sortir, puis il expédia un courrier extraordinaire à Pétersbourg pour demander le rappel et le châtiment du coupable ajoutant qu'il ne l'avait pas fait juger, uniquement par respect pour son auguste souveraine. Cavalcabo fut rappelé sans délai, désavoué, disgracié, et mourut depuis misérable en France, poursuivi pour de fortes escroqueries dans plusieurs tribunaux.

Mais si dans ces diverses occasions le grand maître Pinto a mérité des éloges, cela ne saurait le faire absoudre des torts graves qu'on a eu à lui reprocher : 1° d'avoir donné jusqu'à la mort, qui le surprit en flagrant délit à l'âge de quatre-vingt-dix ans, l'exemple du libertinage le plus scandaleux avec des femmes sans pudeur, exemple qui ne fut que trop imité par une quantité de membres de l'Ordre de tout grade, et qui fut porté à un tel excès que plusieurs honnêtes Maltais furent indignement exilés du pays, parce qu'ils avaient eu le malheur d'épouser de jolies femmes convoitées par des chevaliers riches et déhontés; 2° d'avoir altéré d'un quart de leur valeur intrinsèque toutes les monnaies d'or ou d'argent frappées à son propre coin; 3° d'avoir dissipé des sommes immenses soit à la recherche de la pierre philosophale, soit dans la folle ambition d'obtenir de la cour de Rome le don de l'île de Corse érigée en royaume, avec faculté d'en prendre le titre de roi, et de jouir de tous les attributs de la royauté. On assure qu'il a sacrifié plus d'un million d'écus pour courir inutilement après cette chimère. Ce qu'il y a de très certain, c'est que la dépravation des mœurs et l'irréligion des chevaliers et des autres classes de l'Ordre et l'entier relâchement de la vieille discipline n'avaient jamais été portées aussi loin que sous le règne de ce grand maître dissolu.

Lorsque le grand maître Ximenez de Texada, son successeur, voulut remédier à ce pernicieux désordre, en menaçant d'exiler au Goze ou en Sicile toutes les femmes et filles

qui s'y prêtaient, il fut forcé d'y renoncer, par la
d'être déposé, comme l'avait jadis été un de ses pr
seurs, par la réunion séditieuse des libertins qu'il
l'intention de punir. La moralité sévère de ce prin
fait concevoir de grandes espérances à tous les gens
mais son peu d'urbanité et son extrême passion
chasse, qui le porta à vouloir en interdire le diverti
au clergé séculier maltais, qui en jouissait abusivem
puis longtemps, lui suscitèrent d'implacables ennemi
seigneur Pellerano, leur évêque, prit alors chaudem
parti, et pour faire dépit au grand maître, il osa les a
à chasser partout, même dans les endroits que ce pr
tait réservés pour lui et pour les grands officiers
palais. Tant d'audace ne faisant que l'irriter, il réitéra
hibitions, et fit punir d'amende ou de prison tous le
quants pris sur le fait, avec confiscation de leurs arm
rigueur les excita à des rassemblements séditieux : ils
très nombreux, et, se flattant d'être soutenus par l
tants de la campagne, au jour convenu ils s'emparèr
surprise du fort Saint-Elme, dont ils eurent la coupa
diesse de forcer le maître canonnier à pointer le can
propre palais magistral, de manière qu'un boulet vint
dans une galerie contiguë à la salle où ce prince et le
étaient à délibérer sur les moyens d'étouffer prom
cette ridicule rébellion. Dans le même temps quelq
tres s'étaient emparés d'un cavalier qui dominait
mais où il n'y avait personne ; de sorte que, n'ayan
clef du magasin à poudre, ils ne purent faire usage d
des douze pièces de canon qui s'y trouvaient. A cette é
n'y avait d'autres troupes dans la cité que la garde d
composée de cent hommes. Le chevalier d'Hannonvi
en était le major, fut commandé pour aller reprendr
valier, par escalade. Plusieurs autres chevaliers, do
fut tué par derrière (on n'a pas trop su par qui ni po
prirent les armes pour le seconder, parce qu'on supp
nombre des rebelles plus considérable qu'il n'était réel
et l'on fut bien étonné de n'y en trouver que cinq, t

tres, qui furent aussitôt conduits en prison. Ceux qui avaient surpris Saint-Elme ne tardèrent pas non plus à être soumis. Leur procès fut bientôt fait : les quatre plus coupables eurent de nuit la tête coupée, et le matin on les vit exposées sur le cavalier, de manière à ce que leur supplice ne pût être ignoré des gens de la campagne qui entraient en ville par la porte royale. Un cinquième prêtre aussi, nommé Mannarino, fut condamné à un emprisonnement perpétuel dans le fort Manhoël, d'où il ne sortit très infirme qu'après l'entrée des Français dans Malte. L'évêque Pellerano, consterné de ce sanglant résultat, s'en plaignit à la cour de Rome; mais le crime d'État au premier chef avait été public; la punition selon les lois l'avait immédiatement suivi, sans égard au rang ni au caractère des coupables; et la cour de Rome, n'ayant pas le droit de blâmer la conduite de l'Ordre en cette impérieuse circonstance, fit seulement observer au grand maître, que, s'étant agi de condamner des ecclésiastiques tous revêtus du sacerdoce, on aurait bien pu suspendre l'exécution de leur sentence jusqu'à la confirmation du saint-père; mais c'était justement ce que le grand maître et le conseil avaient prévu, et c'était pour y obvier, que l'exécution avait eu lieu sans délai.

Le conseil ne s'en tint pas là. Il pria le grand maître d'interdire à jamais la chasse et le port d'armes à tous les ecclésiastiques, même aux simples tonsurés. En conséquence, ils durent, sous peine de prison, déposer ou envoyer toutes leurs armes quelconques à la Castellanie (cour de justice). De plus, comme le nombre de ces tonsurés était exorbitant, et que leur conduite était aussi répréhensible que contraire à leur vocation, le grand maître demanda leur réduction au nombre des bénéfices existants dans les deux îles, et la cour de Rome, par l'effet de ses propres principes, s'y étant refusée, ce prince eut recours à l'appui des cours de Versailles et de Madrid, aux fortes sollicitations desquelles le pape fut enfin obligé d'adhérer. L'évêque en fut si mortifié, qu'il en mourut de chagrin. Le grand maître Ximenez, mort avant lui des suites d'une chute à la chasse, n'eut pas la satisfaction de

voir cette affaire importante terminée ; l'Ordre en dut l'heureuse conclusion à la haute estime que les rois de France et d'Espagne témoignèrent pour son successeur le grand maître de Rohan.

S'il y eut jamais pour le salut et la prospérité de l'Ordre une époque favorable à la réforme des nombreux abus qui le conduisaient insensiblement à sa perte, ce fut celle de l'élection de ce grand maître. Elle donna lieu à Malte aux fêtes les plus joviales et les plus brillantes, et obtint les applaudissements de toute l'Europe. La cour de France, surtout, en éprouva une telle satisfaction, que la suppression de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois ayant, peu de temps après, été proposée au conseil du roi, elle y fut décidée en faveur de l'Ordre de Malte, mais à condition que son *comun tesoro* serait chargé d'acquitter les dettes antoniennes, donnerait une pension annuelle à chaque antonin, et ferait payer à *Monsieur,* alors frère du Roi et grand maître de l'Ordre de Saint-Lazare, cinquante mille francs par an, et doterait un chapitre de trente-six dames chanoinesses nobles, dont l'établissement se ferait à Saint-Antoine, en Dauphiné. Cependant cette incorporation, qui fit alors à la cour et dans le public autant de sensation qu'elle y excita de jalousie contre l'Ordre, jalousie qui s'étendit jusqu'en Espagne et en Italie, fit que le pape Pie VI ne consentit à la suppression des antonins qu'à la condition de disposer à son gré des biens que leur Ordre possédait dans l'État romain, exemple que suivit le roi d'Espagne. Au lieu donc d'être avantageuse à l'Ordre de Malte, cette réunion lui fut, au contraire, très onéreuse, car avant qu'il fût dépouillé de tous ses biens en France, par le décret du 19 septembre 1792, il fut prouvé, par le compte imprimé du comun tesoro qu'en comparant la totalité du revenu des biens de l'Ordre des antonins avec la continuation des avances déjà faites aux antonins, en y comprenant la pension payable à *Monsieur* et les payements à faire progressivement à des religieux jusqu'à leur extinction présumée, le déficit pour le trésor de Malte s'élevait à quinze cent mille francs. Ainsi, il n'est que trop vrai que l'incorporation de l'Ordre an-

tonien à celui de Malte, a, par anticipation, ajouté un surcroît de pertes à celles que lui causa le funeste décret de totale spoliation précité.

Presque dans le même temps où l'Ordre, sans l'avoir recherché, acquérait les biens de Saint-Antoine, on vit arriver à Malte le chevalier de Sagramoso apportant de Varsovie tous les titres solennels de la fondation du grand prieuré de Pologne, opération qui s'était faite sous la médiation et l'appui des trois cours alliées pour se partager ce royaume. Cette fondation avait été dotée sur les terres du feu duc Janus d'Ostrog, qui par testament les avait, en 1710, léguées à l'Ordre; mais ce testament avait, par le haut crédit de ses nombreux héritiers, été cassé par la diète. Néanmoins Sagramoso avait eu le talent de faire revivre les droits de l'Ordre, en s'engageant à faire donner la dignité de grand prieur au prince Adam Poninski, alors président de la diète, les commanderies aux principaux héritiers du duc d'Ostrog, et la grand'croix *ad honores* à MM. de Stackelberg, de Bulow et Benoît, ministres plénipotentiaires des cours précitées. Ce grand prieuré fut donc composé d'une dignité prieurale, de sept commanderies d'ancienneté, et de sept autres dites patronales. Leurs premiers titulaires furent dispensés de payer le droit de passage ainsi que de faire la profession religieuse, et habilités à pouvoir faire leurs caravanes en Pologne même, sur les frontières de la Turquie, au lieu d'aller les faire à Malte; mais ils furent assujettis au paiement des responsions, c'est-à-dire 20 pour 0/0 du revenu net de leurs commanderies, et leurs successeurs devaient être soumis à l'observance de tous les devoirs prescrits par les statuts. Une seule chose manquait à cette nouvelle institution, c'était de n'être pas incorporée dans une des langues de l'Ordre; mais elle le fut plus tard dans la langue anglo-bavaroise. Nous verrons par la suite la fondation de cette langue par le dernier électeur palatin Charles Théodore, duc de Bavière. Nous verrons aussi, par l'effet du dernier partage de la Pologne, le grand prieuré polonais passer sous la domination de la Russie, et devenir, par l'effet d'un événement bien impossible alors à

prévoir, le prétexte et la cause de la chute de Malte dans les mains de Bonaparte.

Le chevalier Sagramoso, dont nous venons de parler, était un homme de beaucoup d'esprit; né dans l'État vénitien et reçu jeune dans l'Ordre, son goût et ses bonnes études lui firent naître le désir de parcourir en philosophe cosmopolite tous les États de l'Europe, principalement ceux du nord, en commençant par la France. Ce fut là qu'il se lia d'amitié avec plusieurs riches seigneurs russes et polonais, qui lui donnèrent des lumières sur leurs pays, et des recommandations propres à lui procurer dans les deux cours le plus favorable accueil. Il vit, en passant à Nancy, le roi Stanislas Leczinski, duc de Lorraine, qui par ses vertus faisait le bonheur de cette province, des habitants de laquelle il était adoré, et qui le reçut avec bienveillance. Il fut accueilli de même à Vienne par le prince de Kaunitz, si célèbre sous le règne de l'empereur Joseph II. A Varsovie, le roi Stanislas Poniatowski le prit tellement en amitié, qu'il lui fit confidence entière des faveurs dont Catherine II l'avait comblé personnellement; il lui promit même pour cette grande souveraine des lettres de recommandation, et, en les lui remettant, il lui indiqua les moyens d'obtenir d'elle promptement une audience privée. Ce fut pendant son premier séjour à Varsovie qu'il eut l'occasion de s'instruire et du testament du duc d'Ostrog, et du résultat qu'il avait eu. Arrivé à Pétersbourg, il ne soupira pas longtemps après l'audience secrète de l'impératrice, dans laquelle, en lui parlant beaucoup du grand maître Pinto, elle lui montra le plus grand désir d'établir des relations avec Malte, et lui demanda ce qu'il fallait faire pour y parvenir. Sagramoso répondit qu'il croyait que ce prince en serait très flatté, et lui suggéra l'idée d'envoyer à Malte un ministre accrédité qui pourrait en même temps y remplir les fonctions de consul. Elle nomma donc comme tel le marquis Cavalcabo et demanda pour lui au chevalier Sagramoso une recommandation en sa faveur au grand maître. Ce chevalier ne put se dispenser de donner sa lettre ouverte; mais s'étant attendu au choix d'un sujet plus noble et plus digne de faire honneur

à sa souveraine, et ayant pénétré que Cavalcabo n'était qu'un aventurier et un intrigant, il crut de son devoir d'en informer secrètement le grand maître, qui, lorsque ce ministre lui eut présenté ses lettres de créance, ne cessa pas de le faire surveiller de près, ce qui amena le dénoûment que nous avons déjà vu.

Au bout de quelques mois, Sagramoso quitta le nord pour retourner en Italie et venir à Malte. En lui donnant son audience de congé, l'impératrice lui fit don de son portrait fait en tapisserie de sa propre main. En repassant par Vienne, il se présenta au prince de Kaunitz, qui l'invita à un grand dîner qu'il donnait le lendemain à tout le corps diplomatique. Pendant ce repas le prince, ayant fait tomber le discours sur l'Ordre, demanda à notre voyageur à quoi l'on s'occupait en ce moment à Malte. Sagramoso, un peu interdit, répondit qu'il l'ignorait, mais qu'il le saurait bientôt, son intention étant de s'y rendre directement en quittant Vienne. « Dans ce cas, reprit le prince, *je vous recommande d'engager le grand maître à s'occuper sérieusement de la réforme des abus et des désordres introduits dans l'esprit et les mœurs de ses chevaliers, s'il ne veut pas nous obliger de les réformer nous-mêmes.* » — « Tous les regards qui étaient fixés sur le prince tandis qu'il me disait cela (écrivit le même jour Sagramoso au grand maître dans une lettre que j'ai lue) se portèrent en un instant sur moi avec tant d'expression que je restai confondu et ne sus quoi répondre. J'ignore si le prince s'en aperçut, mais heureusement pour moi, quelqu'un des convives s'adressant à ce grand ministre, lui parla d'autre chose. Je me remis un peu; mais, pendant le reste du repas, j'eus beau vouloir chasser de ma mémoire la terrible réforme dont ce prince nous avait menacés, je ne pus y réussir. En sortant de table, je tâchai de m'approcher de lui, dans le dessein de réparer le tort que mon silence pouvait m'avoir fait dans son esprit. Il le vit et me prévint en me disant d'un ton affectueux : « Ne « m'en voulez pas, monsieur le chevalier; je vous ai parlé « en véritable ami de votre Ordre; et je désire fort que le « grand maître profite utilement du conseil que je vous ai

« prié de lui donner. » Je me hâte donc, Monseigneur (concluait la même lettre) de vous en informer, dans les propres termes dont ce prince s'est servi, et je vous supplie de prendre la chose en grande considération. *Réformons-nous, Monseigneur,* a-t-il dit, *ou autrement on nous réformera.* Votre Éminence voit qu'il n'y a point de milieu. »

Malheureusement ce sage conseil ne fut pas mieux écouté que ne le furent ceux donnés au grand maître Hompesch pour le salut de l'Ordre à l'arrivée de la dépêche de Rastadt, comme il sera dit ci-après.

En revenant au règne du grand maître Rohan, et avant de faire l'analyse raisonnée des principaux événements qui l'ont illustré, jetons d'abord un léger coup d'œil sur l'état où se trouvaient alors les institutions de l'Ordre, et sur l'esprit qui les animait; jetons aussi un regard sur son administration financière, sur ses forces de terre et de mer, sur les mœurs de ses membres, et sur leurs liaisons et leurs rapports avec les Maltais.

Le premier devoir des jeunes chevaliers, après leur arrivée à Malte, était celui de leurs caravanes, c'est-à-dire, de faire trois campagnes sur les vaisseaux ou les galères de l'Ordre. Chaque campagne consistait à tenir la mer, au moins pendant quarante jours, à croiser contre les armements barbaresques. Pour les mettre en état de bien remplir ces devoirs, il aurait été à désirer qu'il y eût eu à Malte un établissement auquel personne n'avait jamais songé; je veux dire une grande école publique de navigation militaire, aux dépens du commun trésor, dans laquelle les chevaliers novices auraient été logés sous la direction d'un ancien commandeur de leur langue, et obligés, avant leur premier embarquement, d'avoir pris une parfaite connaissance des notions les plus indispensables, non seulement à quiconque va exposer sa propre vie sur un si dangereux élément, mais encore à des hommes destinés par état, ou à prendre, s'il y a lieu, une part active au commandement momentané de la galère ou du vaisseau, ou à combattre, en cas de rencontre, des ennemis, sinon d'égale force, au moins quelquefois assez téméraires pour se défendre

en désespérés. Combien de jeunes gens n'a-t-on pas vus, arrivant du fond de leur province, s'embarquer trois ou quatre jours après sur les galères, sans savoir manier ni l'épée, ni le fusil, ni même nager, ni connaître le moindre terme de marine et de navigation, que le dernier matelot n'ignore pas? Dans cette école, outre ce qui était propre à la marine, ils auraient pu apprendre encore tout ce qui concernait le service militaire des officiers, soit d'infanterie, soit d'artillerie ou du génie, soit dans l'art si utile des constructions navales. C'est alors qu'il serait sorti de cette école des sujets propres à faire honneur, dans tous les cas, ou à l'Ordre en restant à son service, ou à leur patrie native, quel qu'eût été le genre de service qu'ils y eussent embrassé à leur retour. Alors les ministres de leurs souverains, loin d'avoir à leur faire les mêmes reproches que ceux adressés au chevalier Sagramoso par le prince de Kaunitz, n'auraient eu, au contraire, que des éloges et des récompenses à leur donner, pour avoir si utilement et honorablement employé le temps de leur séjour à Malte.

Mais au lieu de cette étude qui, sous tous les rapports, leur aurait été si salutaire, à quoi s'occupait cette jeunesse, soit à bord pendant leurs caravanes, soit à terre dans les intervalles des trois diverses époques d'embarquement? à baguenauder sur les places ou dans les cafés, ou à jouer au billard ou aux cartes, à chasser, ou à altérer leurs mœurs ou leur santé avec des femmes perdues, et souvent l'un et l'autre, heureux encore quand ils ne s'avilissaient pas, ou par des dettes énormes, ou par de crapuleuses liaisons de débauche, dont plusieurs n'ont été que trop souvent victimes à la fleur de leur âge!

Anciennement les caravanes se faisaient indifféremment en toute saison, et c'était même souvent en hiver que les galères ou les vaisseaux et frégates de l'Ordre faisaient de plus riches prises; mais dans les derniers temps les uns et les autres ne sortaient plus du port que pendant l'été, afin de naviguer plus commodément, et de s'exposer à moins de dangers.

Deux causes principales ont concouru à dénaturer et anéantir l'antique bravoure qui caractérisait les chevaliers de Malte. Voici la première :

Depuis que la marine de l'Ordre était parvenue à détruire celles d'Alger, de Tunis et de Tripoli, et que ces trois régences africaines s'étaient décidées à ne plus construire de gros vaisseaux, ceux de Malte, dédaignant de guerroyer contre de simples corsaires, se bornaient, pendant qu'ils tenaient la mer, à recueillir, depuis Lisbonne jusqu'à Syracuse, les fonds ramassés dans les diverses recettes de l'Ordre en Portugal, en Espagne, en France, en Italie et en Sicile, et à les transporter à Malte; de manière que ces simples voyages, auxquels par routine on avait conservé le nom de *caravanes*, n'ayant plus la guerre pour unique objet, l'esprit qui jadis en était l'âme, s'est peu à peu assoupi et même éteint dans le cœur des chevaliers. Cela est si vrai, que, dans l'espace d'environ soixante ans, la marine de l'Ordre n'a pas fait la centième partie des prises qu'elle avait faites auparavant, pendant le même laps de temps. Enfin, dans les dix dernières années de l'existence de l'Ordre à Malte, j'ai ouï, de mes propres oreilles, des capitaines de galère (non français pourtant) se vanter de n'avoir pas voulu attaquer et prendre des corsaires barbaresques qu'ils avaient vus de loin, pour s'épargner la dépense et le désagrément de la quarantaine. Aussi était-on accoutumé depuis quelque temps, chaque fois que les galères rentraient, à entendre raconter, non les exploits des chevaliers, mais le détail des fêtes galantes et des parties de chasse dont ils avaient joui dans les différents ports de Sardaigne ou de Sicile où elles avaient mouillé pendant leur croisière. Qu'en est-il résulté? C'est qu'au lieu de voir comme autrefois les généraux et les capitaines des galères ne jamais quitter leur commandement sans avoir fait quelque action d'éclat, on les voyait presque tous finir sans gloire le temps de leur service.

La seconde cause de la décadence de l'esprit militaire et de la marine de l'Ordre est provenue de l'influence que les grands maîtres ont peu à peu laissé prendre aux instances

des chargés d'affaires de France en résidence à Malte. Chaque fois qu'un vaisseau maltais faisait une prise dans les mers du Levant, ils ne manquaient jamais, par ordre de la cour, de demander qu'il fût défendu aux vaisseaux, galères ou corsaires de Malte d'aller croiser sur les côtes ottomanes, sous prétexte que la Sublime Porte menaçait de rendre les consuls et les négociants français responsables des pertes que ses sujets éprouvaient. Le grand maître Pinto, sous le règne duquel ces plaintes commencèrent, y fit répondre par l'ambassadeur de l'Ordre à Paris, d'abord avec succès, prouvant que les croisières maltaises dans les mers du Levant empêchaient les Turcs d'y faire le commerce sous leur propre pavillon, empêchement qui faisait la prospérité du cabotage français. La cour de Versailles, d'après cela, n'insista plus sur la défense en question; mais les nombreuses et riches prises faites ensuite par la marine maltaise, surtout dans les eaux de Smyrne, ayant occasionné dans cette ville des troubles, dont les chrétiens et principalement les Français, furent les victimes, les instances du chargé d'affaires de France devinrent si sérieuses, que ce prince ayant dû les communiquer au conseil de l'Ordre, il fut décrété qu'à l'avenir aucun armement maltais ne pourrait, dans cette mer-là, s'approcher des côtes ni faire de prises qu'à la distance de deux lieues. Cette mesure rigoureuse, jointe à celle que la république de Venise avait exigée longtemps auparavant, d'empêcher la marine de l'Ordre de croiser dans le golfe Adriatique, ne lui laissa donc plus que les côtes, peu fréquentées, d'Afrique, de Sardaigne et de Sicile à parcourir, et elle n'y rencontrait guères que des galiotes légères et bonnes voilières, tunisiennes ou tripolitaines, qui se laissaient rarement atteindre. Ainsi, les caravanes des galères, particulièrement propres à cette navigation, étant devenues presque infructueuses, et leurs croisières étant très pénibles pour les équipages et très incommodes pour les caravanistes, le général et les capitaines de l'escadre, au lieu de battre la mer, selon leur devoir, tout le temps qui leur était prescrit, en passaient la majeure

partie dans les ports de Sicile ou de Sardaigne, où ceux qui aimaient la chasse allaient se divertir, tandis que les autres restaient ou dans l'oisiveté, ou jouaient aux cartes, ou couraient dans les campagnes après les jolies paysannes. De retour à Malte les jeunes gens, au lieu de s'y occuper utilement, reprenaient leur vie molle, relâchée, licencieuse, n'y remplissaient qu'avec tiédeur, quelques-uns même avec scandale ou impiété, leurs devoirs de chrétien; et ceux qui étaient chargés de veiller sur eux, la plupart coupables eux-mêmes, ou fermaient les yeux ou ne le voyaient qu'avec la plus répréhensible indifférence. De leur côté les chefs passaient le temps de leur séjour dans le port à se donner tour à tour des dîners splendides et dispendieux, à la suite desquels on se livrait à des jeux de hasard, d'où plusieurs d'entre eux ne sortaient que les mains vides, le blasphème à la bouche, et le désespoir dans l'âme. D'autres, c'est-à-dire ceux qui jouissaient, ou des revenus de leurs commanderies, ou d'un emploi sédentaire et lucratif, entretenaient publiquement des maîtresses, qui, la majeure partie, étaient mariées et mères de famille; et cet usage était si invétéré, les mœurs publiques étaient tellement dépravées, que, sous ce rapport, ni les vieillards, ni certains ministres des autels, tombés dans ce scandaleux désordre, n'en rougissaient plus. Nombre même de ces femmes ont joui dans le pays d'une très grande influence, et l'on en a vu plus d'une concourir à l'élection de plusieurs grands maîtres. Les femmes des nobles et celles de la classe bourgeoise aisée savaient, au contraire, mieux se faire respecter. Vivant honorablement dans le sein de leurs familles, elles n'y admettaient aucune personne de l'Ordre, excepté ceux dont les mœurs et la religion étaient restées pures au milieu de la corruption.

Chaque partie militaire ou civile de l'Ordre avait sa congrégation ou son administration particulière, en prenait les fonds nécessaires au commun trésor, qui ensuite recevait et vérifiait leurs comptes, mais sans inspection ni contrôle. Celle du trésor, dite la vénérable chambre, présentait tous

les ans son bilan général au grand maître et au conseil, qui nommaient des commissaires pour l'examiner; mais cet examen se bornait à la simple vérification des chiffres, sans remonter à celle des choses. Cela est si vrai, et le désordre était tel dans cette grande comptabilité, que le grand maître Rohan, dès la première année de son règne, ayant voulu y porter la lumière, en nomma pour cela secrétaire le chevalier Bosredon de Ransijat, sujet plus capable que personne de pénétrer dans ce labyrinthe, et d'en reconnaître toutes les voies jusque-là inextricables. Néanmoins, malgré le travail le plus suivi et les plus exactes recherches, rebuté par leur inutilité, et convaincu de l'impossibilité de débrouiller un pareil chaos, il finit un jour par jeter tout au feu; après quoi il rétablit toute l'administration sur le système simple et facile, dont il donna quelque temps après l'entier développement, en faisant imprimer et répandre dans toute l'Europe son premier *compte rendu*, compte rédigé avec autant de clarté que de précision, et qui, généralement goûté et approuvé, fit le plus grand honneur au talent et aux lumières de son auteur. C'est là que se trouve le tableau des pertes que faisait éprouver à l'Ordre la réunion si jalousée des biens de Saint-Antoine, et leur passage avec l'Ordre de Saint-Lazare.

Avant l'entreprise de cette grande et utile opération, le grand maître, conformément à une nouvelle loi émanée du dernier chapitre général, avait fait donner les instructions convenables pour le recrutement, en pays étranger, et la formation d'un régiment d'infanterie de douze cents hommes à Malte, pour obvier à quelque autre tentative de révolte de la part des Maltais. Mais ce recrutement se fit, quoique à grands frais, avec tant de négligence et si peu de choix, qu'au lieu de procurer des soldats sur la moralité desquels on pût fonder la sécurité du pays il ne produisit, pour la majeure partie, que des déserteurs, des vagabonds, et des mauvais sujets ramassés dans les principaux ports de la Méditerranée; de manière que dans les premières années de la création de ce corps, il fut impossible au chevalier de

Ferré, qui en avait été nommé major, d'y établir et faire régner la moindre discipline. Pas un jour ne se passait sans que quelques-uns de ces mauvais soldats se conduisissent comme des brigands envers les habitants de la ville et des campagnes environnantes, et même envers leurs propres officiers, qui tous étaient chevaliers. Le major, il est vrai, se montra beaucoup trop indulgent, au point que le désordre ne faisant qu'augmenter, le grand maître se vit obligé d'appeler de France un chef qui, par sa fermeté et sa juste sévérité, fût capable d'y remédier efficacement et promptement. Son choix à cet égard tomba sur le chevalier de Freslon, major dans le régiment d'Hainault. Il était, en effet, digne de justifier la confiance de son auguste chef, lequel, pour lui donner toute l'autorité nécessaire, le nomma colonel de ce régiment, et lui donna la place de son grand écuyer.

Dès sa première revue, un coup d'œil expérimenté lui fit bientôt connaître d'où provenait l'empêchement du solide établissement de la discipline; et, plein de franchise, comme un Breton qu'il était, il n'hésita pas à le faire remarquer au major, dont l'orgueil blessé lui fit prendre l'observation en mauvaise part. Alors M. de Freslon crut de son devoir d'en informer le grand maître.

« Monseigneur, lui dit-il, chaque capitaine règle et gouverne sa compagnie à sa guise, et élude ainsi de se conformer aux ordres du jour donnés par le chef du corps pour régulariser uniformément la discipline et l'instruction. Tant que le soldat ne verra pas ses officiers lui donner l'exemple de la soumission aux ordonnances, il fera comme eux, et n'y obéira que peu ou point. J'ai d'ailleurs observé que ces officiers, excepté ceux qui ont servi en France, n'ont ni la tenue militaire, ni le vrai ton du commandement. Je suis même persuadé que fort peu d'entre eux connaissent le maniement des armes, et soient en état d'en commander, ni peut-être d'en surveiller l'exercice. Ainsi, je demande à Votre Éminence l'expresse autorisation de mettre à l'ordre aujourd'hui que messieurs les officiers seront désormais stric-

tement obligés de se conformer aux ordonnances déjà établies, et à celles que la régularité du service et de la discipline pourra successivement exiger, tant dans l'intérieur des casernes qu'au dehors, surtout concernant les appels, les revues de linge et chaussure, et les inspections de propreté du soldat, soit quand il sort de la caserne, soit quand il y rentre; parce qu'avec une pareille troupe, ce ne pourra être qu'à force de l'occuper de ses devoirs et de la veiller de près, que nous parviendrons à la dompter et à la faire plier sous le joug salutaire des lois. »

Il est inutile de dire qu'après un pareil exposé le grand maître l'autorisa à rédiger, en son nom, pour tout le corps des officiers cet ordre du jour, et que ce prince ne fit même pas difficulté de le signer; mais quiconque en aura senti la nécessité et loué la sagesse ne pourra qu'être surpris et gémir de voir le major même regimber, en murmurer, et refuser d'y obéir. Il fit plus : il se plaignit qu'on voulait le déshonorer, et d'après cette folle interprétation, il courut en furieux en demander satisfaction à son colonel, le força de se battre et le blessa dans sa propre habitation.

La blessure heureusement ne fut pas mortelle. Le grand maître indigné, fit dire au major de rester chez lui aux arrêts, confirma l'ordre du jour, et fit un point d'honneur aux officiers de s'y soumettre; mais au lieu de faire juger le chevalier de Ferré par un conseil de guerre, comme il l'aurait mérité, il se borna à lui faire expédier par la congrégation un congé de semestre illimité, et à lui signifier de partir pour la France sans délai. En vain le colonel supplia par écrit le grand maître de traiter le major moins sévèrement (démarche dont celui-ci ne lui sut aucun gré), ce prince était trop justement irrité pour avoir égard à cette demande. Pendant le temps que M. de Freslon ne put vaquer à ses fonctions, elles furent remplies par le lieutenant-colonel, chevalier de Fressinet, qui chaque jour rendait compte au blessé des rapports que lui faisaient les fourriers des compagnies; mais peu content de la méthode de cet officier et de sa partialité en faveur de quelques capitaines récalcitrants, le colonel

n'attendit pas son entière guérison pour reprendre cette partie essentielle de son service, surtout dans un nouveau corps formé de tant de parties hétérogènes.

Il eut pourtant beau s'évertuer; il lui fut impossible d'assujettir ses subalternes à une exacte obéissance, même sous les armes, où j'en ai entendu plusieurs se moquer de lui à haute voix et l'envoyer faire f... Un mois s'était même à peine écoulé depuis son duel avec le major, qu'il eut le même sort avec le lieutenant-colonel, et cela parce qu'à titre de chevaliers, tous se croyant ses égaux, ils ne pouvaient souffrir ses réprimandes, encore moins ses reproches, et refusaient par conséquent de se soumettre à ses ordres qu'ils qualifiaient de caprices. Quel bel exemple donnaient ces messieurs à leurs soldats!...

Dégoûté de voir son zèle et ses efforts inutiles, et de se voir personnellement en but aux sarcasmes, aux insultes et aux rodomontades de tous ses officiers, il envoya sa démission au grand maître, en le priant de lui permettre de retourner au corps qui l'avait vu quitter la France avec tant de regrets; mais ce prince s'y refusa, renvoya le chevalier de Fressinet et déclara que le premier officier du régiment qui manquerait de subordination ou refuserait d'obéir sous les armes à son colonel, serait livré au conseil de guerre, et que le duel en pareil cas exposerait l'agresseur à la dégradation et le priverait de son rang dans l'Ordre. Quant aux soldats et aux sous-officiers, le colonel eut carte blanche.

D'après cela, on s'attend que tous vont se faire un mérite de l'obéissance. Pas plus qu'auparavant. Presque pas un jour ne se passa, sans que quelqu'un des capitaines ne fût, pour y avoir manqué, puni des arrêts. A la fin le bouillant chevalier de Freslon perdit la patience, et, après en avoir obtenu l'autorisation du grand maître, il fit mettre à l'ordre du jour, que ce prince dispensait désormais messieurs les officiers des exercices militaires et de toute inspection quelconque dans les casernes, laissant au chef du régiment le soin de les remplacer dans ces deux cas par les fourriers des com-

pagnies, lesquels, cependant, continueraient à rendre compte aux capitaines de tout ce qui s'y passerait, et à leur donner lecture de l'ordre du jour. Ce qui paraîtra surprenant, c'est qu'aucun n'ait réclamé contre cette disposition, quoiqu'elle ne leur fût pas honorable. Mais c'est ainsi que, dans la décadence des États, personne n'attache plus d'importance à la conservation des lois et de la discipline; parce que chacun ne pense qu'à alléger le poids des obligations qu'elles imposent.

Eh bien, malgré toutes ces mesures arbitraires, dont le vrai but était d'établir solidement dans le régiment l'uniformité, la régularité et la sévérité de la discipline, la plus grande partie des soldats étaient si incorrigibles et si *verreux*, que le colonel se vit réduit à en envoyer beaucoup en galère, à en congédier quantité d'autres, à faire supprimer tous les recruteurs à l'étranger, et à faire adopter à la congrégation une délibération tendant à ne compléter le régiment que par de jeunes Maltais de dix à quinze ans, bien constitués et pris dans la classe indigente. L'exécution de cette sage mesure ne rencontra pas la moindre difficulté; le nouveau recrutement se fit assez promptement, et coûta deux tiers de moins; nombre de pauvres gens furent très contents de voir un sort assuré à leurs enfants, désormais bien vêtus, bien nourris, et dans le cas d'apprendre à lire, écrire, calculer, et même, s'ils le voulaient, quelqu'une des professions employées à la confection du linge, habillement et chaussure, pour chacun desquels il y avait un maître-ouvrier établi à la caserne, de même qu'une école de lecture, écriture et arithmétique, tout cela fondé par le colonel. Au bout de quatre ou cinq ans, ce brave chevalier eut enfin la satisfaction de voir ce corps aussi bien composé, exercé et discipliné qu'aurait pu l'être un régiment français. Les officiers eux-mêmes s'étaient insensiblement soumis à toutes les lois et ordonnances, et avaient fini par rendre justice au colonel, que de leur côté les nouveaux soldats chérissaient comme un père. Ainsi, il jouissait pleinement du fruit de sa constance et de son zèle infatigable. Le grand maître ne crut pas trop

l'en récompenser, en lui conférant la grand'croix de l'Ordre, et lui donnant la riche commanderie magistrale de Piéton. Il lui accorda aussi le généralat des galères pour le chevalier de Freslon, son neveu. Il l'avait de plus nommé commissaire de la bibliothèque publique de l'Ordre, qui lui fût redevable de l'acquisition des meilleurs ouvrages de littérature, de poésie et d'histoire du dix-huitième siècle. Tant d'emplois et de faveurs ne lui firent néanmoins point de jaloux, parce qu'il remplissait parfaitement les uns, et méritait les autres. Mais il était très sensible à la gloire. Déjà même son ambition (car il en avait et ne la dissimulait pas) lui faisait voir en perspective la dignité de l'Ordre, et on l'entendait souvent s'écrier : *Ah! si j'étais grand maître!...* Quelquefois il ne mettait pas même la chose en doute, et disait avec assurance : *Oh! quand je serai grand maître, que de choses changeront!...*

Eh! plût à Dieu qu'il eût assez vécu pour l'être! Il n'aurait pas laissé périr l'Ordre, sans coup férir, comme ne l'a que trop fait le pauvre grand maître Hompesch! — Mais la Providence, qui voulait nous punir, en avait décidé autrement. Malgré les occupations multipliées que donnait au vertueux bailli de Freslon ses divers emplois, il n'en remplissait pas avec moins de piété ses devoirs religieux, et, trois fois par semaine, visitait et servait les malades au grand hôpital de l'Ordre. Son malheur voulut qu'un matin il s'arrêtât trop longtemps, et sans précaution, auprès d'un soldat presque moribond, et qu'il ne savait pas attaqué d'une fièvre pernicieuse. Après l'avoir décidé à recourir à un confesseur, il se retira chez lui la tête pesante. Il n'en attribua la cause qu'à l'extrême chaleur de la saison et négligea d'y porter remède. Le lendemain on le trouva alité, avec une soif dévorante. Le médecin fut appelé; mais n'ayant pu interroger le malade, que la fièvre continuait à faire délirer, il se trompa sur le genre de la maladie, de manière que sa vraie cause ne fut connue qu'après une consultation des trois plus habiles professeurs d'hygiène; et malheureusement il était trop tard; aucun médicament ne put le soulager, et le cin-

quième jour il expira. Sa mort affligea tout le pays, fut pour l'Ordre une perte irréparable, et le grand maître en fut longtemps inconsolable. On lui nomma des successeurs; mais aucun ne put ni ne sut le remplacer.

En ordonnant la levée du régiment de Malte, le chapitre général institua en même temps la congrégation des guerres qui fut composée comme il suit :

Quatre commissaires, grands-croix, de diverses nations;

Le maréchal de l'Ordre, ou son lieutenant;

Le sénéchal du grand maître, commandant les milices de la campagne;

L'ingénieur en chef, et le commissaire des fortifications;

Le commandeur d'artillerie;

Le colonel et le provéditeur du régiment de Malte;

Le colonel du régiment des chasseurs;

Un auditeur-juge pour l'application de la loi, en cas de conseil de guerre.

Ses attributions embrassaient tout ce qui avait rapport à l'administration du matériel de la guerre, c'est-à-dire l'entretien de toutes les fortifications et des batteries qui en dépendaient dans les deux îles, et leur augmentation ou renouvellement, s'il y avait lieu; la fabrication des poudres et salpêtres; la construction et réparation des magasins où on les renfermait; l'entretien et réparation des armes et des arsenaux ou salles où elles étaient en dépôt; l'armement, équipement, vestiaire et solde du régiment de Malte et l'entretien de ses quatre casernes.

C'est cette même congrégation qui, par décret du mois de décembre 1792, fut d'abord chargée de mettre toutes les côtes abordables de l'île sur le pied d'une simple défensive passive, et qui ensuite proposa et fit adopter par le grand maître et le conseil l'absurde plan de *défense active*, sur lequel le grand maître Hompesch avait placé avec la plus aveugle confiance le salut de Malte, et qui fut si malheureusement la cause de sa perte. Elle s'était persuadée que le feu de sept à huit tours, et d'autant de batteries qui par intervalles défendaient l'approche de ces mêmes tours, soutenu et secondé

de celui des milices campagnardes suffirait pour repousser victorieusement quelque troupe que ce fût, même une armée, qui oserait tenter un débarquement. Le chef du génie eut beau lui représenter « que ces tours étaient trop peu conséquentes et trop mal armées, les batteries mal situées; les canonniers trop peu nombreux et mal instruits, les milices trop insuffisantes, mal exercées et mal aguerries pour pouvoir résister avec succès à une armée pleine de valeur et d'expérience; qu'enfin le parti le plus sûr et le plus sage était, en cas d'attaque, de se borner à défendre la place et les forts environnants, après y avoir fait entrer tous les gens de la campagne, la récolte en cas qu'elle fût faite, leurs bestiaux et tout ce qu'ils avaient de plus précieux; » il ne put la décider à changer son système. Dieu, qui sans doute voulait les châtier de leurs désordres, les laissa persister dans leur étrange aveuglement. Mais retournons aux événements principaux du règne du grand maître Rohan.

On a vu de tout temps des hommes cupides sacrifier le bien général de l'État à leur intérêt particulier. Cette vérité fâcheuse, et aussi ancienne que le monde, a manqué d'avoir de funestes effets pour l'Ordre dans la langue d'Italie; mais, pour rendre la chose plus intelligible, nous donnerons une courte explication sur le régime intérieur de toutes les langues.

Elles étaient au nombre de huit. La France en avait trois : *Provence, Auvergne* et *France*. L'Espagne avec le Portugal, deux : *Aragon*, *Castille* et *Portugal*. Toute l'*Allemagne*, une; toute l'*Italie*, une. Celle d'*Angleterre*, qui s'était éteinte par l'effet du schisme d'Henri VIII, avait été ensuite, par le pape Urbain IV, incorporée au magistère, avec faculté au grand maître de se réserver, ou de disposer à son gré de toutes ses attributions ou dignités capitulaires, à titre purement honorifique. Ainsi, par exemple, à la mort des trois derniers membres de cette langue, le grand maître avait disposé des dignités de grands prieurs d'Angleterre et d'Hibernie et du bailliage de Saint-Jean d'Acre affectés à cette nation en faveur de trois anciens chevaliers de quel-

que autre langue; et dans le cas d'élection d'un grand maître, ces trois titulaires y figuraient pour représenter la même langue, et concouraient par leurs suffrages à l'élection.

Chaque langue avait un ou plusieurs grands prieurés. Celle d'Italie en avait sept, savoir : Messine, Barlette, Capoue, Rome, Pise, Venise et Lombardie dans lequel étaient les plus riches commanderies.

Le grand maître possédait une commanderie, dite *Magistrale*, dans chaque prieuré. Il pouvait la garder pour lui, ou la donner de *grâce;* celui à qui elle devait être conférée n'en obtenait la jouissance sa vie durant, qu'après en avoir payé la *double annate.* Ce prince avait de plus le droit de conférer tous les cinq ans une autre commanderie dans chaque prieuré, et cette donnaison, dite *grâce quinquennale,* s'accordait principalement à des généraux ou capitaines de galère, qui ne payaient à la recette magistrale que la *simple annate,* c'est-à-dire une année du revenu net. Or, comme dans la langue d'Italie cette sorte de commanderies de grâce se faisait en promiscuité, c'est-à-dire en communauté générale, de manière qu'un chevalier né romain pouvait jouir de la quinquennale dans le prieuré de Venise, et un Pisan dans celui de Lombardie, et *vice versa,* il arrivait de là que, si pendant ledit terme quinquennal de cinq ans, il n'y avait qu'une seule vacance, le grand maître, à l'expiration de ce terme, entrait de nouveau en donnaison par préférence à l'ancien du prieuré, qui était encore obligé d'attendre. Or, le chevalier d'Orsaco, Piémontais et né sujet du roi de Sardaigne, qui avait jeté les yeux sur une forte commanderie du prieuré de Lombardie, dans lequel il était reçu, prévoyant qu'elle pourrait lui être ravie par le grand maître, n'hésita pas à se plaindre au roi que ce droit de promiscuité était très préjudiciable à l'État et aux chevaliers nés ses sujets; et ce monarque, sans faire vérifier la plainte, décida que désormais les seuls chevaliers ses sujets jouiraient des commanderies de l'Ordre situées dans ses États. Le receveur de l'Ordre en résidence à Turin se hâta d'en instruire le grand maître, lequel ayant commu-

niqué la chose au conseil, on nomma le chevalier Abel de Loras, qui était receveur et procureur général de l'Ordre à Lyon, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près S. M. le roi de Sardaigne, pour lui faire de justes représentations à ce sujet. Ceci se passait en 1781. La négociation fut très longue, très orageuse et très dispendieuse, pour le commun trésor, mais, moyennant l'appui de l'Autriche, et celui des cours de Naples, Rome et Modène, que le négociateur eut le talent de faire intervenir, un plan de conciliation aplanit la difficulté : le trésor y perdit cent mille écus; le grand maître y sacrifia la plus riche commanderie magistrale (Mazzara, en Sicile); mais le chevalier de Loras y gagna la grand'croix et une pension viagère de quatre mille écus. C'est à la naissance de cette grande affaire que j'ai dû mon entrée à la secrétairerie d'État française du grand maître, avec le titre de sous-secrétaire de ses commanderies.

Pendant que le bailli de Loras négociait en Italie, le bailli de Flachslanden obtenait à Munich, de la générosité de l'électeur Palatin, duc de Bavière, tous les biens des ex-jésuites, pour fonder un grand prieuré composé de deux dignités et vingt-huit commanderies, dont vingt-quatre pour les chevaliers, et les quatre autres pour des chapelains conventuels, dont un pouvait être Maltais. L'électeur envoya expressément à Malte M. le général comte Minucci, en qualité de son ministre plénipotentiaire, chargé de présenter solennellement au grand maître, en plein conseil, l'acte authentique de cette fondation. Ce général avait pour secrétaire de légation M. le prélat baron d'Hœffelin. M. le bailli Flachslanden et plusieurs jeunes gentilshommes des premières familles de l'électorat, désignés dans le nombre des premiers commandeurs, les accompagnaient.

Non seulement le grand maître, mais tout le corps de l'Ordre, virent avec reconnaissance une fondation si avantageuse; et comme on ne pouvait se dispenser de la réunir à l'une des huit langues existantes, pour éviter les inconvénients et les troubles que la création d'une neuvième langue

aurait infailliblement causés dans le système politique de l'Ordre, il me vint heureusement l'idée de suggérer au bailli d'Almeyda, vice-chancelier, de faire revivre la langue d'Angleterre, pour y incorporer le grand prieuré de Bavière, en lui donnant alors le nom de langue anglo-bavaroise. Le grand maître y ayant consenti, on écrivit aussitôt à Rome pour demander la bulle pontificale indispensable, et l'on fit partir en même temps les lettres de participation du grand maître à tous les souverains dans les États desquels l'Ordre possédait des commanderies, sans même oublier le roi d'Angleterre; et tous répondirent d'une manière aussi flatteuse que satisfaisante. Cette précaution fut d'autant plus sage, que le grand maître s'en prévalut quelque temps après, pour réprimer des prétentions mal fondées que la langue de Provence, par jalousie, éleva contre les prérogatives du turcopolier, principal dignitaire de la nouvelle langue.

Dans l'accord ou traité qui fut signé et ratifié entre les deux hautes parties contractantes, le grand prieuré fut conféré au comte d'Ottenheim, prince de l'empire, fils naturel de l'électeur (1), le grand bailliage de Neuwbourg à son grand chancelier. Tous les premiers titulaires des commanderies furent dispensés du droit de passage et des preuves de noblesse. Quelques-uns le furent même du devoir des caravanes et de la profession religieuse. Mais leurs successeurs furent sujets à toutes les obligations statutaires. Le taux des *responsions* (impôt au profit du commun trésor) sur les dignités et commanderies, fut fixé à dix pour cent de leur revenu net seulement, et cela à cause des pensions dont elles étaient grevées pour la subsistance des

(1) Cette particularité excita beaucoup de propos parmi les frondeurs du nouvel établissement, à la tête desquels était le bailli des Pennes et le commandeur de Dolomieu; ils ne pouvaient cependant pas ignorer que le grand prieuré de France avait été plusieurs fois dans le même cas. Mais l'esprit de faction ne raisonne pas; il ne s'occupait qu'à déprimer. Ces frondeurs trouvèrent aussi matière à exercer leurs bonnes langues sur la réception du bailli de Flachslanden dans la nouvelle langue et sur sa nomination à la plus riche commanderie de Bavière, quoiqu'il fût depuis longtemps membre de la langue d'Allemagne. En cela ils n'avaient pas tout à fait tort et l'avidité de ce grand'croix, en cette circonstance, est loin de lui faire honneur.

jésuites encore vivants; ce qui n'en fut pas moins un objet de critique pour le parti frondeur du gouvernement du grand maître, et malgré l'approbation du conseil.

Enfin, pour que cette langue eût, comme les autres, une auberge où ses membres pussent se réunir, soit pour y prendre leurs repas, soit pour y délibérer sur ses intérêts politiques, économiques et religieux, soit pour y établir et y conserver ses archives, et pour y loger ses chevaliers, le trésor lui céda à cet effet, pour la somme de 24,000 écus, une grande et belle maison dite *Palazzo carnero*. Néanmoins, par un des articles de ladite fondation, le turcopolier, pilier de cette langue (c'est-à-dire, le chevalier le plus ancien non encore pourvu d'une de ces deux dignités lucratives) fut dispensé de l'obligation de nourrir les chevaliers, par rapport à la jeunesse de leurs titulaires actuels, et il y fut pourvu par une taxe payable par tous les commandeurs, de manière que ses membres non encore jouissant de la commanderie vivaient en commun dans l'auberge du produit de cette taxe. Le lieutenant du turcopolier tenait compte de la dépense, et en adressait le tableau tous les ans au receveur de l'Ordre à Munich, qui alors en faisait la répartition au *prorata* du revenu de chaque dignité ou commanderie.

Dès que la mission bavaroise eut terminé ses opérations, M. le général comte Minucci, sachant que le conseil de l'Ordre devait incessamment se rassembler, demanda au grand maître la faveur d'y présenter les remercîments de Son Altesse électorale, son auguste souverain, et Son Éminence y consentit avec d'autant plus de plaisir, qu'à la même séance devaient être lues les réponses qu'elle avait déjà reçues des principales cours catholiques à qui la fondation avait été participée. En conséquence elle assura le général qu'elle le ferait avertir de l'heure à laquelle il pourrait y intervenir. En cela le grand maître avait en vue une proposition qui serait agréable au général, mais dont il ne convenait de l'informer qu'au moment même où elle s'effectuerait; enfin il était bien aise de le rendre témoin de quelques

dispositions ultérieures qui n'avaient encore pu être prises en faveur de la langue d'Angleterre et de Bavière.

Le jour arrivé, le conseil complet s'assemble et termine en peu d'instants quelques affaires analogues au régime temporel de la principauté. Le ministre plénipotentiaire électoral arrive avec son secrétaire de légation, et accompagné du bailli de Flachslanden, et de quatre chevaliers bavarois, qui quelques jours auparavant avaient été admis à prononcer leurs vœux de religion, et qui dans ce moment venaient prêter serment : le premier comme lieutenant du turcopolier, le second et le troisième comme membres du conseil complet et auditeur des comptes à la vénérable chambre du trésor, et le quatrième comme receveur et procureur général de l'Ordre à Munich. Lorsque cette cérémonie fut remplie, le secrétaire du sacré conseil, à un signe que lui fit le grand maître, donna lecture des lettres de l'empereur Joseph II, du pape Pie VI, des rois de France, d'Espagne, de Naples, de Sardaigne et du régent de Portugal, approbatives de l'érection de la nouvelle langue, sur la teneur desquelles tout le conseil, par acclamation unanime, témoigna la plus vive satisfaction. Ce fut alors que le grand maître, saisissant ce mouvement d'enthousiasme, proposa de décorer de la grand'croix *ad honores* M. le général comte Minucci, à quoi le conseil ayant adhéré par une seconde acclamation, Son Éminence l'ayant fait approcher du trône, lui attacha elle-même la grand'croix blanche sur un fond d'or, et lui mit gracieusement une riche croix de diamants, suspendue pectoralement à un large ruban, en lui donnant l'accolade, ce qui fut aussitôt imité avec joie par tous les membres du conseil. Le général, un moment confondu par tant de témoignages de cordialité et d'affection, n'oublia cependant pas l'objet pour lequel il était venu, en fit, par un mot de son secrétaire de légation, ressouvenir le vice-chancelier bailli d'Almeyda, et ce grand'croix, élevant la voix, pria tous les membres du conseil de reprendre leurs places. Le général alors parla en ces termes :

« Monseigneur et Messieurs,

« Mon âme est vivement pénétrée d'une joie inexprimable. Elle est pour moi si délicieuse, qu'il m'est impossible de vous la rendre comme je la sens. J'aurais désiré que Son Altesse électorale, mon auguste maître, en eût été comme moi témoin et acteur, et je suis sûr qu'il y aurait trouvé la plus douce jouissance. Ce prince, à mon retour près de sa personne, écoutera sûrement avec le plus grand intérêt le rapport satisfaisant de tous les témoignages de bienveillance et d'affection dont vous avez comblé moi et les nouveaux chevaliers de votre Ordre; et en attendant qu'il ait le plaisir de vous en témoigner sa gratitude, permettez qu'un vieux guerrier, peu habitué aux compliments, vous en assure franchement en son nom, et qu'il y ajoute pour lui-même l'hommage de la plus profonde et respectueuse reconnaissance »

Ce petit discours causa dans le conseil une douce sensation, toute pensée critique et jalouse fut pour un moment suspendue, et chacun s'écria : vive l'électeur! vive le général Minucci! vive la langue de Bavière! à quoi les Bavarois répondaient dans le même transport qui leur était communiqué : Vive le grand maître! vive le sacré conseil! vivent toutes les langues de l'Ordre!

Je me suis un peu étendu sur tout cela, parce que me trouvant déjà depuis deux ans au service du grand maître, j'ai pris une part essentielle et très active à cette grande opération, ce qui me mérita l'honneur d'être affilié à l'Ordre, en qualité de *confratello* ou *donato* avec faculté d'en porter la croix à six pointes, en or émaillé, à la boutonnière, et en toile blanche cousue sur l'habit, et de plus le droit de posséder des pensions sur toutes les commanderies. Ma bulle de réception, qui a survécu à mes longues et pénibles sollicitudes, a été enregistrée à la chancellerie de l'Ordre le 14 octobre 1783. Le bailli d'Almeyda et l'auditeur Bruno voulurent me faire recevoir dans le rang des chapelains conventuels; mais leur ayant représenté que mon inclination

naturelle et ma parole d'honneur à une honnête et jeune Maltaise me portaient invinciblement au mariage, on respecta mes engagements et l'on se borna à m'admettre dans l'Ordre comme je viens de le rapporter. En effet, je fus marié l'année suivante, et cet événement de ma vie est assez curieux, pour ne pas être déplacé ici : il donnera une idée des mœurs maltaises à cette époque-là.

Dès mon entrée à la secrétairerie magistrale, le chevalier de Varrax, mon chef, m'ayant remarqué de l'aptitude et reconnu quelque capacité, parut me témoigner insensiblement de la confiance, de l'estime et même de l'affection, sans cependant m'initier dans le système des diverses correspondances, mais me laissant pleine liberté de m'en instruire en parcourant les registres, et remontant jusqu'à l'origine de toutes les affaires majeures qui avaient eu lieu, non seulement sous le règne de l'actuel grand maître Rohan, mais encore sous celui de ses prédécesseurs jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. — En parcourant pour cela plus de soixante ou quatre-vingts volumes in-folio, j'avais même fait un répertoire par ordre alphabétique, que je suis bien fâché d'avoir laissé perdre avec presque toutes mes lettres en 1798, lorsque par un de ces désordres qui s'est impunément renouvelé plusieurs fois pendant l'occupation de Malte par une partie de la garnison, qui n'avait de français que le nom, les deux secrétaireries magistrales de France et d'Italie, dont les clefs avaient été déposées à la commission du gouvernement, furent enfoncées et mises au pillage, dans une nuit, par des soldats à qui la garde même du palais était confiée, palais jadis du grand maître et alors habité par le général commandant en chef, Vaubois, et par son état-major.

Encouragé par les démonstrations d'intérêt que me témoignait le chevalier de Varrax, à qui j'avais fait voir ce répertoire, je crus pouvoir me hasarder à lui faire part de mon projet de mariage.

« Monsieur le chevalier, lui dis-je, puisque me voilà désormais fixé à Malte pour la vie, et que je ne suis ni d'âge à

renoncer aux femmes, ni porté à exposer ma santé avec des filles de moyenne vertu, j'ai pensé que le parti le plus sage, et le seul digne d'un honnête garçon, serait de me marier. Quelqu'un, qui ne me connaît pas bien, m'a proposé de jeter les yeux sur une jolie demoiselle de son voisinage, fort protégée, à qui l'on a donné une aimable éducation, et à qui il suppose que l'on donnera une grosse dot. Mais je lui ai répondu franchement, comme un homme d'honneur devait le faire, que je ne voulais à ma femme d'autre protecteur que moi; que, loin de lui désirer une éducation brillante, j'aimais mieux qu'elle eût des mœurs simples et pures; qu'elle aimât et respectât ses parents, parce que cela m'indiquerait qu'elle serait fidèle épouse et bonne mère de famille; et qu'enfin, si elle n'avait point de dot, sa sagesse, son amour et ses vertus m'en tiendraient lieu. »

A l'étonnement que je vis le chevalier manifester lorsque j'eus cessé de parler, je ne connus que trop combien je m'étais trompé sur la nature de ses sentiments pour moi. « Hé quoi! me dit-il, vous êtes sans fortune patrimoniale; le faible traitement attaché à votre emploi vous fournit à peine de quoi vivre, et vous voulez épouser une jeune fille qui possède encore moins que vous; qui d'ici à deux ou trois ans vous aura pondu une troupe de marmots et réduit à la misère? Elle vous aime, dites-vous; elle est honnête et vertueuse; et, quand cela serait? vit-on d'honneur, de vertu? Passe encore si c'était une de ces filles comme la signora Manini, chez qui je vous ai rencontré il y a peu de jours, et dont la famille ou les protecteurs pourraient, comme on vous l'a dit (j'ignore si c'est d'elle ou d'une autre), lui donner sept à huit mille écus de dot... Vous riez? Vous avez tort. Croyez-vous que dans l'emploi honorable que vous occupez, et qui, avec le temps, vous mettra dans une situation digne d'envie, vous ne trouverez pas qui vous donnera une dot encore plus forte? Si cela est, mon cher, vous ne connaissez pas Malte. Sachez qu'il n'est pas de bon bourgeois, de riche négociant, qui ne se fît honneur de vous donner sa fille. —

Mais, Monsieur, mes engagements... — Quels engagements? — Ma parole d'honneur d'épouser.... — Qui? une fille qui n'a rien? Sottise. On se moque de pareilles promesses. — Eh bien, moi, j'y tiens, et je regarde la mienne comme sacrée, comme inviolable. — Tant pis pour vous, car, dans ce cas, vous ne vous marierez pas — Qui pourrait m'en empêcher? — Moi! et je n'aurai pour cela qu'un mot à dire au grand maître. — Mais, Monsieur, permettez-moi de vous observer que je ne suis pas votre esclave. — Non, mais vous êtes assez sous ma dépendance, pour que j'aie le droit de vous empêcher de prendre le chemin de l'hôpital. — Pourvu que je remplisse mes devoirs à la secrétairerie, comme je l'ai fait jusqu'ici, il me semble que vous n'avez rien de plus à exiger. — Vous vous trompez; mon estime pour vous doit me faire ouvrir les yeux sur votre avenir; qui me répond, d'ailleurs, qu'étant marié, vous serez aussi assidu, aussi appliqué que vous l'êtes maintenant à la secrétairerie? Vous vous épuiserez, vous vous énerverez dans les bras de votre jeune femme, et vos devoirs au bureau en souffriront nécessairement. — Ma santé, au contraire, n'aura jamais été meilleure, et plus à l'abri des dangers auxquels est continuellement exposée celle d'un célibataire de mon âge et de mon tempérament avec des femmes sans pudeur, car vous savez mieux que moi que, dans ce pays-ci, toute maison honnête est fermée à un étranger, à moins qu'il ne s'y présente pour en venir au sacrement. — Hé bien, l'on s'en passe, faites comme moi : je vais chez des femmes pour m'y amuser, et non pour me marier. — Je le crois, car, quand même vous le voudriez, votre vœu de continence s'y opposerait. — Mais au moins je me divertis, sans avoir personne à nourrir. — Fort bien, mais vous ne vous divertissez pas *gratis*, et puis, ne risquez-vous rien? — Non, car je sais prendre mes précautions. — Monsieur, tout cela me répugne. J'aime à vivre honnêtement, je n'ai point d'ambition; je sais vivre avec peu; l'honnête fille que je veux épouser pense de même, et se contentera de même de pain et de fromage, et je n'ai pas autre chose à lui donner. Mais j'espère que la

Providence bénira notre union, et portera le grand maître à nous aider, surtout si vous daignez lui rendre témoignage de mon zèle et de mon absolu dévouement. — C'est justement ce que je ne ferai pas. — Dans ce cas, je vous prie de permettre que je le fasse moi-même. — Je vous le défends, au contraire, très sérieusement, sous peine d'être privé de votre place *ipso facto*. — Mais, Monsieur, c'est vouloir me désespérer. — Mon cher, je vois que vous perdez la raison! Prenez-y garde; et modérez-vous. Je vous laisse à vos réflexions. » Là-dessus il me quitta.

Une pareille tyrannie me révolta. Vingt fois j'eus l'envie d'aller me jeter aux pieds du grand maître. Mais le courage me manqua. Je ne sais quelle fatale timidité insurmontable m'a toujours retenu dans les moments les plus importants de ma vie, et m'a souvent empêché de profiter, par indécision, des plus favorables circonstances.

La réflexion vint en effet à mon secours. Ma tête se calma, je sortis; et, au lieu d'aller me consoler auprès de mon amante, après une courte promenade, j'entrai chez un vieux commandeur calabrais hypocondre, où de temps en temps je passais une partie de la soirée. Je demeurais vis-à-vis, et n'avais, en le quittant, qu'un pas à faire pour entrer chez moi. Ses voisines étaient venues lui rendre visite, avec un vieil abbé, leur protecteur; et c'était justement Manini et sa mère, dont le chevalier de Varrax m'avait parlé comme d'un excellent parti. De son côté, le vieux commandeur m'en avait aussi poussé la botte, à laquelle j'avais riposté victorieusement. J'avais été chez elles plusieurs fois avec lui, mais uniquement pour jouir de la musique qu'on y faisait; car la fillette chantait à merveille. J'en étais toujours sorti avec indifférence, et sans m'être aperçu qu'on eût aucune vue sur moi. Mais la mère était une fine mouche. Cette fois-ci je me tins en observation; et certains lazzis du commandeur, quelques propos indiscrets de la maman, plusieurs coups d'œil en tapinois de Manini, ne me laissèrent pas douter qu'il n'y eût là pour moi quelque anguille sous roche. Voyons, dis-je en moi-même; sondons un peu le terrain,

ne fût-ce que pour chasser le chagrin que le chevalier de Varrax m'a donné.

« Voulez-vous, commandeur, lui demandai-je, savoir une nouvelle? — Oui. Laquelle? — On veut me marier; mais je n'en ai pas trop envie. — Pourquoi pas, si l'objet qu'on vous propose est jeune, aimable et riche? — Quoi! à moi, qui ne possède rien? y pensez-vous? — Comment, rien? dit la signora Teresa; et votre emploi? et les pensions qu'il vous amènera? et la considération qu'il vous donne? Comptez-vous tout cela pour rien? — Oui, Madame, à peu près jusqu'à présent. — Mais, tant pis, Monsieur; vous êtes trop modeste; et il faut qu'un jeune homme de mérite comme vous, sans qu'on puisse le taxer de présomption, sache un peu se faire connaître mieux que vous ne le faites. Je n'ai pas l'avantage de vous voir souvent, ni d'être à portée de juger votre savoir-faire; mais j'entends quelquefois parler de vous, et toujours en bien. N'est-ce pas vrai, Monsieur? — Oh! oui, Monsieur; c'est la vérité. Tenez, encore hier au soir, nous avions grand cercle : plus de vingt membres du conseil en étaient. On parla de vos travaux dans les affaires de la langue de Bavière; et c'était à qui chanterait le mieux vos louanges. Vous avez l'air d'en douter? Fra Pasqualino que voici était présent, et peut certifier ce que je viens de vous dire. — J'aurais, Mademoiselle, répondis-je en riant, tort de soupçonner une aussi jolie bouche que la vôtre de vouloir flatter un pauvre diable de ma sorte ; néanmoins comme je ne connais presque personne des membres du conseil dont vous venez de parler, que je ne crois pas non plus leur être fort connu, et que je dois me connaître moi-même un peu mieux qu'eux; vous ne disconviendrez pas, j'espère, que je ne sois très fondé à m'étonner de leur jugement à mon égard. — Quoi, Monsieur, reprit la maman, vous prétendez n'être connu ni de M. le bailli de Belmont, ni de M. le bailli d'Almeyda, ni de M. le chevalier de Varrax? Permettez-moi de vous observer ici que votre sincérité est un peu en défaut. — J'avoue, Madame, que je ne suis pas tout à fait inconnu de ces messieurs; mais je ne les croyais pas portés à exagérer

si fort mes faibles travaux, qui dans le fait se réduisent à bien peu de chose. — C'est vous qui le dites; mais comme ces messieurs s'y connaissent pour le moins autant que vous, vous ne devez pas trouver mauvais que nous préférions leur jugement au vôtre, d'autant plus que, nous autres femmes, sommes toujours plus portées à entendre élever que rabaisser quelqu'un qui a l'heureux don de nous plaire. »

Cette saillie ayant mis tous les rieurs contre moi, je me vis forcé de convenir que j'avais tort. L'heure de se retirer étant venue pour ces dames, je restai seul avec le commandeur. « Hé bien, dit-il, vous vous êtes laissé battre? Je n'en suis pas surpris : à votre âge on cède sans peine la victoire à la beauté. — L'observation n'est pas exacte, commandeur, je vous en demande pardon; et si, par politesse j'ai dû céder, ce n'a été qu'à la maman, et non à la demoiselle. — Oui, mais comme Manini a mis beaucoup de chaleur à confirmer ce qu'avait dit sa mère sur ce qui vous regarde, c'est sûrement plutôt à la jeune que vous avez rendu les armes. Allons, avouez qu'elle ne vous déplairait pas et que vous n'aviez d'abord parlé de mariage... Mais, à propos, peut-on savoir avec qui? Car, sans qu'on s'en soit aperçu, le discours a changé de sujet. Je suis étonné que Teresa, ordinairement si curieuse, ne vous ait pas fait la même question que moi. — Ma foi, elle m'aurait fort embarrassé. — Pourquoi donc? — Vous allez en juger. » Alors je lui racontai ma contestation avec le chevalier de Varrax. Lorsque j'eus fini, il me demanda ce que j'avais résolu de faire. « De tenir ma parole, quoi qu'il puisse m'en arriver. — Doucement, jeune tête, ne précipitons rien, car, souvent, lorsqu'on agit sans y avoir bien réfléchi, le repentir arrive malheureusement trop tard. Parlons ici comme feraient deux bons amis qui n'ont rien de caché l'un pour l'autre : quelle est cette jeune personne, à l'union de laquelle tu tiens tant? Le mérite-t-elle réellement? La chose est-elle si pressée? — Monsieur, c'est la perle de l'honneur et de la vertu, qui réunit au meilleur caractère les excellentes qualités qui font la bonne mère de famille; en un mot, c'est la femme qu'il me faut, et je

n'en aurai pas d'autre. — Voilà un éloge bien flatteur; mais n'est-il pas exagéré? On ne peint pas l'amour aveugle pour rien. — Je n'ai dit que la vérité. — En ce cas, c'est dommage qu'elle n'ait pas au moins un millier d'écus de dot. Car, y as-tu sérieusement réfléchi? il faut bien cela, rien que pour monter le ménage. — Monsieur, j'ai deux chambres passablement meublées, je ne dois rien à personne; pour à présent cela nous suffira; j'espère qu'ensuite Dieu nous bénira, et que le grand maître, satisfait de mes faibles services, daignera nous aider. — Voilà de fort bons sentiments; j'aime à te les voir; je désire même que tes espérances se réalisent. C'est dommage que ton diable de bossu ne pense pas de même. Car je le connais, il est têtu, et homme à n'en pas démordre. Que feras-tu, s'il continue à te contrecarrer? S'il arrive à prévenir le grand maître, tu cours risque, en te mariant, de perdre ta place. Dis-moi : cela te presse-t-il donc tant? et ta belle qui possède tant de vertus, manquerait-elle aujourd'hui, comme toi, de prudence et de patience? Croyez-moi : jetez un peu d'eau sur votre feu et attendez en silence un moment plus favorable. Tu ne réponds rien? N'es-tu donc pas de mon avis? — Mais, Monsieur... — Quoi? — Vous ne croyez donc pas possible que j'obtienne... — Le consentement du grand maître? Je ne dis pas cela. Je pense et crains seulement que Varrax ne t'ait prévenu. Mais je veux pour un moment, et pour te complaire, qu'il ne l'ait pas fait, et que le grand maître exauce ta prière : ne vois-tu pas déjà Varrax venir en furieux te reprocher ta désobéissance, t'en faire un crime, prétendre que tu as voulu le braver, lui manquer de respect, et te déclarer indigne de sa confiance? Tu ne sais donc pas de quoi est capable l'amour-propre d'un homme puissant humilié? Allons, ne t'afflige pas; je n'ai dit cela que pour ton bien, pour te faire ouvrir les yeux. Je te crois prudent : si tu sens l'avantage, la nécessité même de l'être en ce moment, voici, selon moi, la conduite que tu devras suivre : te montrer au bureau avec la même assiduité qu'auparavant; ne rien dire à Varrax de l'affaire en question; s'il t'en parle, répondre que tu

n'as encore rien décidé; et, s'il le faut, ajouter que rien ne presse, et même que tu ne feras rien sans l'en prévenir... — Mais, Monsieur, ce serait enchaîner ma volonté; et je... — Non; c'est seulement dissimuler, et tâcher d'allécher l'ours. Me comprends-tu? — Oui, Monsieur; mais ma jeune amante pleure, ses parents me pressent, que penseront-ils? Je ne puis sans cruauté les instruire d'une si désagréable opposition. — Tu as raison, j'approuve et loue fort ta délicatesse; mais en même temps je te crois trop d'esprit pour ne pas trouver moyen de faire prendre patience à ces bonnes gens. Ainsi, nous voilà entendus. S'il t'arrive quelque chose de nouveau, viens me le dire; et nous aviserons ensemble à ce qu'il faudra faire pour ton bien. »

Je suivis ces sages conseils, et pendant plusieurs jours le chevalier de Varrax garda le silence sur cet objet; mais je crus m'apercevoir qu'il m'observait et dissimulait. Il avait plus d'esprit et de malice que moi. Un soir le vieux commandeur m'envoya dire qu'il avait à me parler en confidence. Je courus le trouver. « Je dois, me dit-il, ne pas te laisser ignorer ce que fra Pasqualino, le bon ami de madame Teresa, vient de m'apprendre sur Varrax. Il est du nombre de ceux qui font en vain les doux yeux à Manini. Il lui a fait une visite au moment où la famille, sortant de table, allait prendre le café. Voilà pourquoi fra Pasqualino s'est trouvé là. Varrax a pris le café avec eux, et a dit, selon sa coutume, beaucoup de choses aimables à la jeune coquette, entre autres, qu'il lui voulait beaucoup de bien, et avait déjà pensé à lui procurer un bon mari. La mère a demandé quel était le personnage. « Oh! c'est mon secret, Madame, » a-t-il répondu d'un air mystérieux. La chose a continué un instant sur le ton de la plaisanterie entre Varrax et Manini; mais la curiosité de Teresa lui faisant perdre la patience, elle a déclaré au chevalier que, malgré son prétendu secret, le sujet lui était connu. Il a répondu : « J'en doute, et vous défie de le nommer. — Que voulez-vous gager? — Un louis contre six francs. — Mettez au jeu entre les mains de Pasqualino. » Il le fit en disant qu'elle perdrait. Elle vous nomma; il resta confus,

pendant que les autres éclataient de rire. « Grand merci, lui dit Teresa : cela s'appelle savoir galamment payer le café. » Et les éclats de rire recommencèrent. Il désira savoir comment elle avait fait cette découverte. « A mon tour, monsieur le chevalier, je vous répondrai que c'est mon secret, et je gage même, si cela peut vous amuser une seconde fois, que vous ne le devinerez pas. — Je n'en ferai pas seulement la tentative, quoique cela me soit très facile. — Hé bien! je gage que non, deux louis contre un. — Je ne veux pas gagner votre argent. — Dites plutôt que c'est la peur de perdre qui vous retient. » La plaisanterie le piqua; il tira sa bourse, et, mettant un louis dans la main de Pasqualino, il dit : « Madame, voilà mon enjeu. Vous ne pouvez l'avoir appris que de mon secrétaire, car je n'en ai parlé qu'à lui. — Non, Monsieur, je le tiens d'un plus gros bonnet que vous connaissez aussi bien que moi. — Et qui est-ce, s'il vous plaît? — C'est à vous de le deviner, et non à moi de vous le dire; mais je vous en défie de nouveau, et doublerai même la gageure. — Diable! c'est bien piquant. — Y consentez-vous? — Ma foi, non, vous paraissez trop sûre de votre fait; et malgré tout mon esprit, il est clair que je ne suis qu'un sot, et que vous avez encore gagné. — Fra Pasqualino, avez-vous entendu? Payez. — Pas encore, répondit celui-ci; monsieur le chevalier n'a pas renoncé à deviner. — Je vous demande pardon, lui dit le chevalier d'assez mauvaise grâce, je n'y pense plus et ne puis me pardonner ma double sottise. » Disant cela, il baisa la main de Manini et disparut. « Que dites-vous de sa déconfiture? Ne vous en êtes-vous pas aperçu au bureau? — Non, il n'en a dit mot; j'ai seulement remarqué qu'il avait l'air plus soucieux que de coutume. Mais, ce qui m'étonne, c'est qu'il n'ait pas obligé votre voisine à confesser de qui elle avait su que c'était moi. — Oh! quant à cela, il y aurait perdu son latin, d'abord, parce que ce n'était ni dans l'esprit ni dans la lettre des deux gageures; ensuite, parce que je lui avais bien recommandé de garder le *tacet*. — Ainsi, commandeur, c'est vous qui lui en aviez fait la confidence. — Oui, et c'est sur quoi je vous dois une explication.

« Teresa vint ici hier après-dîner avec sa fille et fra Pasqualino, prendre part à un excellent melon d'eau assaisonné d'une bouteille de vin vieux, dont une felouque, arrivée la veille de Barletta, mon pays, m'a apporté une copieuse provision. Pendant que mon maître d'hôtel préparait la table dans le petit salon contigu à la terrasse qui donne sur le canal, et d'où je découvre quelquefois le sommet du mont Etna, Pasqualino ayant demandé à me dire deux mots en secret, je le conduisis dans mon cabinet. — Écoutez, mon cher commandeur, me dit-il, je sais que vous vous intéressez sincèrement au bonheur de Manini; je l'aime, de mon côté, comme si elle était ma propre fille, et c'est pour elle qu'en ce moment je réclame toute votre amitié. Sa mère paraît aussi lui être très attachée ; mais je ne crois pas son attachement désintéressé. Manini jusqu'ici n'a pas encore senti le danger du système que sa mère lui a, malgré moi, fait adopter; et je désirerais profiter de la bonne occasion qui semble se présenter, pour l'en retirer et l'établir honorablement. Mais il est important que personne, excepté vous et moi, sache ce que je viens vous prier de faire. Six mille écus sont déjà placés à l'université pour la dot de Manini. Dites à notre voisin, dont nous avons parlé hier ensemble, qu'une pareille somme lui sera par vous remise en numéraire, et sur son simple reçu comme supplément de dot, et pour en disposer à son gré, s'il consent à l'épouser, et à la tirer poliment des mains de sa famille, et l'établir dans son ménage pour y vivre avec lui dans les sages principes qui lui ont acquis mon estime et ma confiance. — Une semblable proposition aurait mérité de ma part plus de temps que nous n'en avions pour y répondre sincèrement; mais entendant venir mon maître d'hôtel pour me dire que *le signore* me demandaient, je me contentai de tranquilliser mon homme sur son secret, et de lui promettre de m'occuper de sa commission, du mieux que je pourrais, et que je lui en rendrais compte, après quoi nous rejoignîmes ces dames, auxquelles je fis mes excuses de ce que, pour mes propres affaires, je les avais privées, malgré moi, de l'agréable compagnie de fra Pasqualino. — Dites plutôt de la vôtre, monsieur le comman-

deur, s'écria celui-ci, en jetant sur le volumineux melon d'eau un coup d'œil significatif. — Pour vous montrer, dit la signora Teresa, que je vous pardonne à tous deux vos épigrammes, voilà que je vous sers à chacun une bonne tranche de *pasteca* pour vous rafraîchir. — Et moi, Madame, lui répondis-je, comme le vieux Anacréon de Samos, je vous offrirai du meilleur vin de ma patrie. — Il est délicieux, reprit-elle, répliquons à votre santé, et que Dieu vous conserve *mille anni*. — Oh! ma foi, non, je ne veux pas vivre si tard. Alors j'aurais surpassé Mathusalem. Je préférerais, Madame, le rajeunissement de Titon, si vous pouviez devenir pour moi la déesse Aurore. — Bravo, commandeur, vous voilà dans la veine poétique, dit fra Pasqualino. — Comment n'y serais-je pas, répondis-je en regardant Manini, voisin et inspiré, comme je le suis, par la charmante Clio que voici, la plus admirable des Muses? — Pardon, commandeur, dit la signora Teresa; mais je n'ai jamais eu commerce avec le seigneur Apollon. — Qu'en savez-vous, Madame, reprit l'abbé Pasqualino? Ne peut-il pas vous avoir accosté d'une manière invisible? — Ainsi, observa Manini, je pourrai désormais me regarder comme parente de Minerve. — *Brava! evviva la mia dea Minerva!* s'écria Pasqualino en remplissant nos verres. *Evviva!* répétâmes-nous en chœur.

« C'est ainsi que nous passâmes environ une heure à plaisanter et à godailler, après quoi Pasqualino nous quitta. « Ma chère dame, dis-je à Teresa, je me sens un gros péché sur la conscience, voudriez-vous bien passer dans mon cabinet pour y recevoir ma confession? — Je serais peut-être dans le cas, répondit-elle, de vous demander pour moi la même faveur; mais comme vous paraissez plus pressé que moi, je consens volontiers à vous céder le pas. Manini pendant ce temps-là pourra s'amuser à broder ou à lire. — Vous ne pouvez, Madame, dis-je à Teresa, douter du vif intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, ni du plaisir que j'aurais à voir la chère Manini avantageusement établie. Il m'était resté, après y avoir fait directement d'inutiles efforts auprès de notre jeune voisin, l'espérance que le chevalier de

Varrax, son supérieur, lui ferait ouvrir les yeux sur la grande différence qui se trouve entre Manini et la jeune fille à l'union de laquelle il disait ne pouvoir renoncer sans manquer à sa parole d'honneur. Mais ce diable d'homme, qui l'aurait jamais cru? se réduirait, dit-il, plutôt à ne vivre que de pain et de fromage, que de manquer à son engagement. A-t-on jamais vu un pareil entêtement! Jusqu'ici heureusement tous nos pourparlers n'ont pas eu la moindre publicité; il ne peut par conséquent en résulter aucun désagrément pour votre aimable demoiselle, qui elle-même les ignore; ainsi, je serais d'avis de planter là notre romanesque voisin, et de n'y plus penser du tout. — Ce que vous me dites-là, commandeur, me surprend beaucoup, mais loin d'en être fâchée, je vous avouerai que j'en suis bien aise. Manini est jeune, trop jeune même pour se marier encore; que lui manque-t-il pour être heureuse? aimée, servie, courtisée à l'envi de tout ce qui l'environne, sa vie est une jouissance continuelle; au lieu qu'en se mariant, tout son bonheur, qui serait perdu pour nous qui l'avons partagé jusqu'à présent, se réduirait peut-être pour elle à plaire, obéir et satisfaire à son mari. C'est ce que je n'ai cessé de dire à ce bon homme de Pasqualino, car il n'y a que lui qui veuille la marier, par certains scrupules saugrenus que son faible cerveau lui a suggérés, et qui font pitié; je suis donc bien contente de voir que cela ne lui a pas réussi. — Je partage, ma chère dame, avec plaisir votre triomphe; cependant je vous conseille en ami de ne lui rien montrer, et de lui continuer, au contraire, vos cajoleries; car je sais de bonne part qu'il est en état et très porté à faire encore plus de bien que jamais à Manini, qu'il aime, dit-il, comme si elle était sa propre fille. — Oh! soyez là-dessus bien tranquille, commandeur; je connais trop bien les moyens, les vues et les sentiments de Pasqualino, pour le contrarier en quoi que ce soit; je suis d'ailleurs moi-même trop intéressée à le ménager, pour me permettre la moindre chose susceptible d'irriter son amour-propre, et ce n'est qu'à vous, qui le connaissez aussi bien que moi, que j'ai cru pouvoir en parler à cœur ouvert, bien sûre de votre sage discrétion. —

Fort bien, aussi vous garderai-je fidèlement le secret. Il me reste seulement à savoir comment vous vous conduirez envers le chevalier de Varrax par rapport à la part qu'il a prise au projet de faire marier son subordonné avec Manini. — Moi ? ma conduite sera bien simple; d'abord, parce qu'il ne m'en a jamais parlé que fort légèrement et à bâtons rompus, comme s'il eût craint que je ne pénétrasse son arrière-pensée, si facile pourtant à deviner; ensuite, parce que dans ce qu'il a voulu faire, il s'est comporté avec trop peu de ménagement envers son secrétaire, pour me mettre dans la nécessité de beaucoup le ménager lui-même, s'il ose m'en parler, ce que je doute qu'il fasse, mortifié comme il doit l'être dans son amour-propre dérouté. — Il l'est certainement et beaucoup; mais comme c'est un de ces esprits tortus et tenaces, avec lesquels il n'y a jamais rien de bon à gagner, ne serait-il pas préférable de le recevoir désormais chez vous avec tant d'indifférence, qu'il arrive à s'en dégoûter lui-même. — Dieu m'en préserve! ce serait bien pis : vous ne connaissez donc pas sa mauvaise langue? Non, non, il n'y a nul danger à le laisser venir et à le recevoir sans conséquence comme auparavant, au lieu qu'il y en aurait beaucoup à l'éconduire. C'est justement parce qu'il a l'esprit pointu et le cœur gâté, qu'il vaut mieux l'avoir pour ami que pour ennemi. Et puis, vous ne sauriez croire combien il est gai avec Manini, et combien elle s'en amuse. Il est même quelquefois pour elle très instructif parce que, comme il lui est défendu de parler d'amour, il est forcé de recourir à des sujets qui ne l'ennuient pas; et alors sa conversation est vraiment aussi intéressante qu'utile pour ma fille, qui a la mémoire si heureuse. — Dans ce cas, je n'ai plus rien à dire, si ce n'est d'avoir avec lui au sujet de notre voisin, en supposant qu'il vous en parle, tous les égards que méritent sa touchante situation et l'honnêteté de ses principes. —Soyez tranquille aussi sur ce point-là. Varrax a trop d'esprit, pour ne pas sentir qu'il a plus à gagner à se taire qu'à parler de ce brave homme-là, que j'estime encore plus depuis qu'il a refusé d'être mon gendre. »

« Voilà, mon cher Monsieur, comment a fini mon entretien confidentiel avec cette femme vraiment étonnante par son talent à faire de nous autres pauvres hommes à peu près tout ce qu'elle veut. Tout cela était bon à savoir pour ta propre tranquillité, et pour ta règle de conduite, soit envers Varrax, soit envers Teresa et Manini. Quant à la confidence de six mille écus que le généreux Pasqualino te destinait, je compte lui dire, en deux mots, que connaissant ton invariable résolution de remplir ton premier engagement, j'ai jugé inutile de t'en parler. Tu en seras avec lui plus à ton aise. » Il était près de minuit; je remerciai le commandeur et rentrai chez moi, où, réfléchissant sur tout ce que je venais d'entendre, je tardai beaucoup à m'endormir.

Soit par ma trop grande application aux affaires, ou par mon extrême sensibilité aux contrariétés que j'éprouvais, ma santé, peu robuste par elle-même, reçut tout à coup une si forte atteinte qu'au bout de quatre ou cinq jours de fièvre violente, les médecins crurent ma vie en danger. Néanmoins la maladie ayant dépassé le nombre de jours qu'ils avaient fixé pour la durée de mon existence, une crise à laquelle ils ne s'attendaient plus me sauva. Alors les prières et les vœux que mon Élisabeth et sa pieuse famille avaient seules prodigués pour ma guérison se changèrent en actions de grâce, et elles accoururent pour m'en féliciter et me raconter les tendres inquiétudes et les alarmes que ma maladie leur avait causées.

Le mal arrive comme la foudre, et se répare lentement. Malgré tous les soins qu'on me donna et le régime régulier auquel je fus assujetti, ma convalescence fut plus pénible et plus longue qu'on ne s'y était attendu. Toutes les personnes à qui j'avais inspiré quelque estime m'envoyèrent ou vinrent me complimenter sur ce qu'ils appelaient ma résurrection, et les mieux pourvues de confitures et de vins vieux et pectoraux, y joignirent l'*alleluia*, en m'en adressant une abondante et généreuse provision. Le grand maître fut le premier et me fit dire par son intendant qu'il désirait que

je donnasse à son vin d'Alicante de vingt-cinq ans la préférence sur tout autre. Je n'en avais jamais bu de si exquis, et son usage modéré me fit beaucoup de bien. Mon respectable commandeur calabrais m'en envoya quelques flacons de son pays de l'année 1759, et nous étions à la fin de 1783 : c'était un vrai baume de vie. Malte, à cette dernière époque, était le pays le mieux fourni en toutes sortes de vins de liqueur vieux et parfaitement conservés; et si je voulais donner la liste de mes bienfaiteurs sous ce rapport, je n'en finirais pas. Les principaux furent MM. le bailli d'Almeyda, le bailli Pereira, le bailli de Belmont, le bailli de Lorès, le bailli de Tigné et le chevalier de Dienne. Toutes les caves du prince, des grands-croix et des anciens commandeurs en étaient remplies. Ils provenaient des meilleurs vignobles des terres de l'Ordre en Portugal, en Espagne, en France, sur le Rhin, en Hongrie, en Italie et en Sicile. Les cadeaux que je reçus en cette circonstance furent si abondants, que dix ans après il m'en restait encore.

Qu'on ne soit pas surpris de mon silence sur le chevalier de Varrax dans cette occasion; il sacrifiait presque tout son avoir à Vénus et très peu à Bacchus. Il se borna dans le principe à m'envoyer deux ou trois fois son médecin, qui cessa de paraître lorsque ses confrères eurent déclaré ma vie en danger. Pendant ma longue convalescence, un des copistes de ses bureaux venait de sa part savoir seulement si je serais bientôt en état de reprendre mes travaux. Quoique sa demeure et la mienne fussent presque contiguës, il ne daigna pas venir me voir une seule fois.

Dès qu'il me fut possible de sortir en calèche, le grand écuyer du prince en fit tenir une journellement à ma disposition. Après en avoir fait usage pour aller rendre mes devoirs à Son Éminence et aux principaux personnages à qui j'avais le plus d'obligations, je me rendis auprès du respectable Mgr Sabini, évêque de Malte, pour une mission qui m'était personnelle. J'avais l'honneur de lui être particulièrement connu; je lui exposai donc en peu de mots et mes justes motifs de me marier et l'invincible opposition

du chevalier de Varrax et l'impossibilité où j'étais de demander moi-même le consentement du souverain, sans m'exposer à la colère de ce chevalier; qu'enfin, d'après cela, je venais avec confiance recourir à l'appui, à la justice et à la sage médiation de mon illustre premier pasteur, pour qu'il daignât, dans sa haute prudence, prendre les mesures les plus convenables et les plus propres à opérer mon mariage, sans publicité et de manière que M. de Varrax ne pût en avoir connaissance. Ce vertueux prélat, sans me rien promettre, me demanda pour faire ses réflexions une couple de jours au bout desquels il enverrait le curé de la paroisse chez les parents de ma future pour me faire connaître sa détermination. En effet, deux jours après, le curé vint dire à cette famille qu'il était autorisé par Monseigneur l'évêque à nous donner le surlendemain la bénédiction nuptiale. Il ajouta que nous trouverions à l'église les témoins nécessaires et qu'il suffirait de nous être confessés d'avance, et de nous présenter à l'heure indiquée à la porte latérale, pour qu'elle nous fût ouverte et refermée sans bruit.

C'est ainsi que je fus obligé d'agir pour me soustraire au despotisme de mon chef qui, trois mois après, fut, malheureusement pour lui, subitement saisi d'un violent accès de folie, laquelle, au bout de vingt-quatre heures, le priva entièrement de la raison. Alors le grand maître m'autorisa à remplir provisoirement ses fonctions, et m'ordonna d'écrire en son nom au bailli de Loras, qui se trouvait à Naples, de partir sans délai pour Malte. Il y arriva vers la fin de mai 1784. A cette époque, le chevalier de Varrax avait été mis entre les mains de M. Amic, médecin mesmérien, qui prétendait guérir cet aliéné, par l'usage des fraises magnétisées et par de longues promenades en voiture hors de la ville, mais sa cure fut sans succès. La violence de son délire, au contraire, se porta à un tel excès de fureur, qu'on fut obligé de doubler le nombre de ses gardiens et même de l'attacher souvent aux supports en fer de son lit, pour l'empêcher de se jeter par la fenêtre, ou de

se précipiter dans la citerne, ou de se livrer à quelque acte érotique effréné contre la première femme ou fille qu'il aurait pu saisir. Car, d'après le résumé des informations fournies par toutes les personnes de sa connaissance, sa démence n'était provenue que des excès trop répétés auxquels en ce genre il s'était abandonné, et qui à la fin l'avaient totalement bouleversé, au moral comme au physique.

Dès le principe de sa folie, j'avais par ordre du grand maître écrit à Mme la comtesse de Varrax, sa mère, qui était à Grenoble, pour lui annoncer ce malheur, et cette dame répondit, en mère tendre, qu'on lui fît la grâce de le lui envoyer, se flattant sinon de le faire guérir complètement au moins de rendre sa situation plus supportable. On prit d'après cela toutes les mesures de sûreté propres à le faire arriver à bon port en France. L'air de la mer calmait sa frénésie, mais elle le reprenait dès qu'il mettait pied à terre. Il voyageait en *esperonare*, barque qui n'ose pas trop s'éloigner des côtes. A la hauteur de Naples, le médecin qui l'accompagnait l'ayant trouvé tranquille et ne déraisonnant pas, lui demanda s'il connaissait quelqu'un dans cette ville. Il répondit que oui, et dit qu'il serait bien aise de voir M. le bailli Francoin, et M. le chevalier de Bressac, alors attaché au service secret de la reine de Naples. En conséquence on le fit débarquer, et comme la demeure de ce chevalier était la plus proche, ce fut là qu'on le fit entrer. Il monta l'escalier aussi lestement que s'il eût été dans son bon sens. Pendant que le domestique était allé avertir son maître, et que le médecin observait un beau tableau, Varrax s'approcha de la cheminée sur laquelle il y avait des magots de la Chine de prix, une jolie pendule et deux montres à répétition. En un instant tout fut jeté à terre, brisé et foulé aux pieds; ensuite, portant ses regards sur le trumeau, dans lequel il vit le chevalier de Bressac accourant sur lui dans une juste colère, en criant contre le médecin de ce qu'il lui avait amené un pareil fou, il le brisa d'un coup de poing disant au chevalier de Bressac qu'il croyait

frapper : *A moi fou, malheureux intrigant! fou toi-même.* Ses gardiens, qui étaient restés sur l'escalier, près de la porte du salon, furent aussitôt appelés par le médecin; ils sautèrent sur l'infortuné, le lièrent, le reportèrent à bord de l'*esperonare*, et M. de Bressac se regarda encore comme fort heureux que l'arrivée des gardiens l'eût personnellement préservé des atteintes d'un maniaque, qui, après avoir frappé sur sa ressemblance dans le trumeau, aurait bien pu tomber sur l'original. Le soir on raconta cette anecdote au cercle de la reine, qui s'en amusa beaucoup; mais le lendemain elle dédommagea généreusement M. de Bressac de la perte de ses magots.

A l'arrivée de M. de Varrax à Marseille, le gardien principal se chargea seul de l'accompagner en chaise de poste à deux places, jusqu'à Grenoble, et avant de partir il eut l'attention de prévenir M^me^ la comtesse, mère de ce chevalier, du jour et à peu près de l'heure où ils arriveraient chez elle. Elle se prépara donc à le recevoir, secondée en cela par M^lle^ sa fille, chanoinesse de Saint-Antoine. Le chevalier fait le voyage sans commettre aucun désordre; lui et son conducteur, en arrivant à Grenoble, vont descendre de voiture à la porte de la comtesse; il reconnaît la maison et monte l'escalier comme un homme raisonnable; mais la première personne qui frappe ses regards, est cette même sœur, à laquelle avant sa folie il écrivait des lettres d'amitié, brûlantes du plus ardent amour et pour laquelle, dans les premiers moments de sa frénésie, il me força d'écrire sous sa dictée pendant cinq à six heures d'arrache-pied au moins douze grandes pages pleines de toutes les obscénités qui lui passèrent par la tête. Plusieurs fois je tentai vainement de m'échapper, mais planté debout derrière moi, il me saisissait par le cou avec violence, et me contraignait à me rasseoir; enfin minuit sonnant et mourant de faim et de soif (car lorsqu'il m'avait envoyé appeler, à la chute du jour, je n'avais pas encore soupé), j'appelai son domestique pour lui demander si le souper de son maître était prêt (en accompagnant cette question d'un geste significatif qu'il comprit

à merveille); il répondit que M. le chevalier ne soupait jamais à la maison et qu'il était trop tard pour trouver, dans toute la ville, un seul traiteur qui ne fût allé dormir. Cependant, lui dis-je, il m'est impossible d'écrire si je ne soupe pas, car je tombe d'inanition. — Parbleu, reprit-il, mon maître est raisonnable et ne refusera pas de vous laisser aller pourvu que vous lui promettiez de revenir achever sa lettre. N'est-ce pas vrai, monsieur le chevalier? Celui-ci ne répondit qu'avec la main, en montrant la porte, et je me hâtai bien vite de décamper, en promettant de revenir; mais je ne fus pas si bête. Le domestique vint m'éclairer dans l'escalier. Écoutez-moi bien, lui dis-je : votre maître me paraît fou, ou prêt à le devenir; entre vous, votre père et votre frère, ne le perdez point de vue, pas même pendant son sommeil. S'il veut vous envoyer me chercher de nouveau, répondez-lui qu'il est trop tard et que tout le monde dort. S'il insiste, faites semblant de sortir, et puis au bout d'un demi-quart d'heure rentrez, pour lui dire que je suis tombé malade et hors d'état de revenir aujourd'hui. Espérons qu'il dormira. Demain de bonne heure allez informer son médecin et priez-le de faire une demande quelconque, n'importe, pourvu qu'elle n'ait point de rapport à sa vraie situation, à laquelle cependant il tâchera d'arriver, en entrant peu à peu dans son sens pour mieux s'assurer si c'est frénésie passagère, ou véritable démence. Je passerai ici vers huit heures, mais je ne monterai pas : je vous ferai appeler, vous me direz tout ce qui se sera passé et nous verrons quel parti il nous faudra prendre, pour le rendre, s'il est possible, à son état primitif. Encore un mot, en supposant qu'il achève lui-même la lettre extravagante qu'il me dictait et qu'il vous la donne cachetée pour la porter à la poste, gardez-la jusqu'à nouvel ordre. Nous verrons ensuite ce qu'il en faudra faire. Cette lettre fut gardée par ce domestique, jusqu'au retour des galères du bombardement d'Alger, et sur la capitane desquelles était le chevalier Antoine de Ligondez comme capitaine de pavillon, et comme il était procureur fondé du chevalier de Varrax, ce

fut à lui que ladite lettre fut remise, et je crois qu'après l'avoir lue, il la jeta au feu.

Mais pour retourner à l'arrivée de cet infortuné chez madame sa mère, dès l'instant qu'il eût reconnu sa sœur, retombant dans la fureur érotique qui l'avait quitté à Malte, il se jeta sur elle, comme aurait pu le faire un vrai satyre, en proférant les termes les plus obscènes, et ce ne fut qu'avec des efforts inouïs, qu'on parvint à la lui arracher des mains. Son délire ne se calma que par l'épuisement de ses forces. On profita de ce moment de repos pour faire une consultation de médecins à laquelle assista l'honnête, robuste et intelligent conducteur de l'aliéné, qui l'ayant assisté pendant tout le temps de son voyage et même plus d'un mois auparavant, put donner aux docteurs toutes les informations qui leur étaient nécessaires. Tout bien examiné, ils s'accordèrent pour lui faire prendre un bain à la glace, à commencer de ce jour-là, vu qu'il n'avait point de fièvre. A l'heure prescrite, il se laissa tranquillement déshabiller et mettre dans le bain, sans dire autre chose que ces mots : *C'est bien froid*, et en même temps on entendit ses dents claquer. On lui parla, et il répondit assez sensément; au bout de vingt-cinq minutes, il se plaignit d'avoir *le feu à la tête* et demanda à boire. Après avoir bu, *il dit que le feu de sa tête était insupportable*. On y porta la main et on la trouva brûlante. L'un des médecins opina pour qu'il lui fût appliqué sur le crâne et les tempes des morceaux de glace, ce que l'autre ayant approuvé, ils passèrent aussitôt à l'exécution. Mais l'effet en devint funeste : l'infortuné baigneur mourut suffoqué. Dès qu'on s'en fut aperçu, on le retira du bain, et l'on mit en usage tous les procédés que l'on crut les plus propres à rétablir dans toute la machine la circulation du sang et des humeurs; mais cela fut impossible. Ainsi périt à la fleur de son âge un homme de mérite et de grand talent, mais dont l'excès du plus déplorable libertinage avait desséché le cœur et terni toutes les bonnes qualités morales.

En appelant le bailli de Loras à la secrétairerie, par la

lettre que le grand maître m'avait ordonné de lui écrire, je lui avais dit un mot de mon mariage, et jugeant que cette confidence était propre à lui inspirer des sentiments de bienveillance, je l'avais assuré que j'attendrais son arrivée pour le prier de demander lui-même ma grâce au grand maître. Sot que j'étais! La pensée que ce prince en était instruit, et qu'au moindre mot que je lui en aurais dit il m'eût accordé mon pardon, ne m'était jamais venue. Dans cette inconcevable irréflexion de ma part, au premier moment de repos et de liberté dont je vis jouir ce grand-croix après son arrivée à Malte, je me hâtai de l'instruire de tout ce qui s'était passé entre le chevalier de Varrax et moi, ainsi que du recours secret que j'avais fait à l'appui de Mgr l'évêque, et le suppliai de mettre aux pieds du grand maître ma confiance et mon espoir dans sa clémence. Ce qu'il y eut de plus singulier dans ma démarche, c'est que, comme il était sévèrement défendu aux curés de marier aucun étranger sans le consentement du prince, je craignais de compromettre à la fois et le curé qui m'avait conféré le sacrement, et le digne prélat qui l'y avait autorisé, et que je priai vivement le bailli de Loras de réclamer aussi pour eux l'indulgence souveraine.

Ce grand-croix, pour me rassurer et dissiper mes craintes, me parla ainsi : « Varrax a eu tort de s'opposer à un mariage qu'il aurait au contraire dû favoriser, puisque c'était le plus sûr moyen de vous attacher irrévocablement au pays et au service du grand maître. Alors vous aviez le droit légitime de recourir à ce prince directement; mais ayant craint de vous compromettre avec votre déraisonnable chef, dans votre perplexité vous vous êtes jeté dans les bras de votre évêque. Croyez que ce prélat est trop avisé et trop sage pour n'avoir pas confié sous le sceau du secret votre embarras au grand maître, qui sûrement a tout approuvé, mais qui, lié par sa promesse à l'évêque, n'aura pu, ou (ce qui est plus probable) n'aura pas jugé à propos de vous en rien dire, pour voir comment vous vous tireriez de ce petit labyrinthe. Voilà, selon moi, l'unique manière

d'envisager la chose. Vos craintes et vos préventions vous auront empêché d'en faire la réflexion, mais dans une heure vous allez, ainsi que moi, vous convaincre que je ne me suis pas trompé. Rendez-vous sans différer à la secrétairerie, en attendant que j'aille vous y rejoindre, préparez ce qu'il y a de prêt pour la signature, vous prendrez le portefeuille, nous monterons ensemble chez Son Éminence, à qui je vous présenterai, lorsque je lui aurai expliqué votre affaire, explication que je suis persuadé qu'il ne me laissera pas finir sans éclater de rire. »

Ainsi fut dit, ainsi fut fait. A peine y avait-il cinq minutes que le bailli de Loras était entré seul dans le cabinet du grand maître, que j'en vis sortir ce prince seul aussi, et aux pieds duquel je me jetai aussitôt, sans oser le regarder, pour lui demander grâce. Mais il ne m'en laissa pas le temps, et m'ordonnant de me lever, il me demanda d'un ton plein de bonté, comment j'avais pu imaginer que mon mariage se fût fait à son insu ? Le cœur trop rempli de joie et de sensibilité, je ne pus lui répondre que par des larmes et en couvrant de baisers la main qu'il m'avait généreusement tendue. « Consolez-vous, reprit-il, de n'avoir pas su que je fusse instruit : j'avais défendu à l'évêque de vous le dire. Au surplus, ajouta-t-il, vous n'avez fait que suivre, sans le savoir, l'exemple de Laurent Fontani, mon intendant, à qui vous vous adresserez de ma part pour qu'il double votre table et vos honoraires. Avant cela vous viviez seul, mais actuellement vous êtes deux, peut-être trois, car sûrement votre épouse a cessé d'être vierge. A propos : on la dit jolie, bonne et modeste; c'est un phénix dans Malte. Je sais que sa famille est honnête, sans quoi vous n'auriez pas eu mon consentement; mais je ne la connais pas, et je la verrai avec plaisir. Amenez-la-moi cet après-midi, un peu avant l'heure de ma promenade. » A ces mots le bailli de Loras, sortant du cabinet, me prit des mains le portefeuille auquel je ne pensais plus, et rentra dans le cabinet, précédé du prince, pour lui faire lire et signer les dépêches. Mon cœur nageait dans une joie inexprimable. J'étais comme hors de moi par l'excès d'un bon-

heur si complet. Dans mon délire je ne voyais personne, je ne pensais qu'au plaisir consolateur que j'allais donner à ma femme. Je traversai, en courant comme un fou, les appartements du palais, sautai les escaliers quatre à quatre, traversant la place et les rues qui conduisaient chez moi, sans chapeau, de sorte que j'arrivai à la maison tout essoufflé, couvert de sueur et ne pouvant parler.

On me calma par un petit verre de moka dans un verre d'eau. « Nous sommes heureux, m'écriai-je en embrassant ma chère Bettina. Le prince savait tout et avait défendu à l'évêque d'en rien dire. Il sait que vous êtes d'honnêtes gens, et voilà pourquoi il a consenti; mais il ne te connaît pas, désire te voir et te recevra, m'a-t-il dit, avec plaisir. Entends-tu, ma tendre amie? avec plaisir! Mais je retourne au bureau, car le bailli de Loras y est sûrement descendu. En dînant je te raconterai tout cela plus à mon aise. Adieu. »

J'avais deviné, ce grand-croix m'attendait. Je voulus m'excuser. « C'est inutile, je vous ai vu traverser la place en courant, et j'ai bien pensé où vous voliez. C'est si naturel! Votre femme doit être bien contente. — Oh! ravie; et cependant elle a encore une grâce à vous demander. — Si elle dépend de moi, regardez-la comme accordée. — C'est que vous soyez le parrain de notre premier enfant. — Bien volontiers; est-il en chemin? — Oui, Monsieur, depuis bientôt quatre mois. — C'est à merveille : vous n'avez pas perdu de temps. Mais voilà qui est entendu : parlons d'autre chose. Le grand maître est fort content de vous et vous estime véritablement; mais il est surpris que vous ne vous soyez point aperçu que depuis six mois Varrax devenait fou. Il m'a même raconté là-dessus plusieurs traits frappants. Le premier, d'avoir empiété sur la secrétairerie d'Italie, en la dépouillant *proprio motu* de la partie de correspondance relative à l'Allemagne, faisant effacer sur la porte de la sienne le simple titre de *Secrétairerie de France* pour le remplacer par le titre fastueux de *Département de France et d'Allemagne*. Le second, d'y avoir réformé les deux portefeuilles noirs ordinaires, qui suffisaient au service depuis 40 ou 50 ans, sous prétexte qu'ils étaient trop mesquins

dans une *Secrétairerie d'État*, pour les remplacer par un autre plus grand, couvert en maroquin, doré en ciselure sur toutes ses faces extérieures et doublé de taffetas vert intérieurement avec de larges rubans roses à festons sur ses bords. Le troisième, d'avoir trouvé sa secrétairerie trop petite et mal située au rez-de-chaussée et d'avoir sérieusement proposé au grand maître de l'établir dans la partie de ses appartements jadis habités par le grand maître Perellos de manière que, disait-il, Son Éminence pourrait, en se promenant, entrer à son gré dans le bureau et s'y reposer pour signer ses dépêches, sans que personne du dehors en eût connaissance. Vous ne sauriez croire, ajouta le grand maître, combien de fois il est revenu à la charge pour me faire adopter ce ridicule projet, tant qu'à la fin, lassé de ses importunités, je n'ai pu m'empêcher de lui rire au nez et de lui demander s'il était fou. Depuis ce jour-là il m'a laissé tranquille, sans cependant cesser de me parler d'autres balivernes qui, trop longues à raconter, ne prouvaient que trop qu'avant peu sa pauvre tête exaltée éclaterait comme un pétard.

— Je n'ai, Monsieur le Bailli, rien su de tout cela, si ce n'est l'inscription sur la porte extérieure du bureau et le changement du portefeuille, mais le chevalier ne donnait jamais d'explication sur les motifs qui le faisaient agir, et j'ai dû croire qu'il était autorisé à faire de pareils changements, d'autant plus que la dépense qu'ils occasionnaient était payée par le receveur du grand maître. Quant au projet de transporter la secrétairerie dans l'appartement même du prince, il n'en a point ouvert la bouche et c'est la première fois que j'en entends parler. Je me rappelle seulement qu'un jour j'ai remarqué sa raison en défaut à l'occasion d'une lettre obscène et impie qu'il écrivait au chevalier de Sayve à Grenoble, et qu'il me chargea de transcrire au registre de sa correspondance particulière. Les premières lignes que je lus avant de la copier, m'ayant donné lieu de croire qu'il s'était trompé en me la donnant à registrer, j'osai prendre sur moi de ne pas le faire, mais sans le lui dire et au risque d'en recevoir des reproches s'il s'en apercevait. Je l'acheminai simplement

à sa destination. Deux jours après qu'elle fut partie, il vint me demander son registre, et après y avoir fait quelques recherches, il le ferma et dit, comme se parlant à lui-même : *Je croyais avoir écrit au chevalier de Sayve, mais je vois que non*, et me rendant le registre, il rentra dans son cabinet où il écrivit au même chevalier une autre lettre qu'il ne me fit point registrer, mais qu'il cacheta lui-même et qu'il expédia par la voie d'Italie.

— On a assuré à Son Éminence, reprit le bailli de Loras, que la folie de notre pauvre chevalier est irrémédiable. Je veux l'aller voir cet après-dîner. Je ne vous prie pas de m'y accompagner, puisque vous devez conduire votre épouse chez le grand maître. Si demain vous êtes libre, venez avec elle partager ma soupe. Je n'aurai d'autre convive que le chevalier du Châtelet, mon neveu, qui est un bon enfant et ne vous mettra point en sujétion. Adieu. Venez me voir ce soir. Je ne sortirai pas, nous causerons un peu sur ce pays-ici que j'ai besoin de mieux connaître. » Je le lui promis.

La joie que ma course précipitée du matin avait excitée dans la famille de ma femme, devint encore plus vive lorsque je leur eus appris que le bailli de Loras avait adhéré à la prière que je lui avais faite en son nom d'être son compère, et qu'elle était invitée à dîner le lendemain chez lui. Née plus riche, elle se serait aussitôt occupée des moyens d'y figurer d'une manière pompeuse ; mais ne possédant que des vêtemens aussi simples que ses mœurs étaient innocentes, et n'ayant jamais paru à d'autre table qu'à celle de ses parents, ni mis les pieds chez aucune personne de l'Ordre, ni appris la manière de se présenter avec aisance ou de répondre avec grâce, elle ne pensa qu'à l'embarras où son inexpérience allait l'exposer, à la timidité dont elle serait saisie, et à la crainte qui la troublerait en arrivant chez le grand maître, soit dans ce qu'elle devait répondre aux questions et peut-être aux aimables plaisanteries qu'il lui adresserait ; car, malgré son ignorance des usages du monde et des propos piquants dont on y assaisonne la conversation, la simple nature, sa pudeur alarmée, et son état visible de jeune épouse avancée

dans la carrière de la maternité, lui faisaient prévoir ce qu'on pouvait se permettre de penser ou dire d'elle à cet égard, soit absente, soit présente, soit parlant à elle-même, et j'avais beau lui dire pour la rassurer qu'étant annoncée et connue pour honnête femme, bonne et timide, elle ne devait attendre de qui que ce fût qu'accueil généreux, paroles encourageantes et pleines de bienveillance, et tout au plus quelques saillies badines et innocentes, permises surtout aux personnes élevées en dignité, et qui croient par là nous donner des marques de leur estime et de leur prédilection; sa modestie et sa défiance d'elle-même l'empêchaient de s'abandonner entièrement à cette douce sécurité, qui n'est ordinairement guère le partage que des âmes d'une trempe mâle et vigoureuse, ou le fruit de l'expérience, ou un don du ciel.

L'heure de nous acheminer vers le palais s'approchant, nous allions nous y rendre humblement à pied, lorsque nous entendîmes avec étonnement une calèche s'arrêter à notre porte, et le caléchier, portant la livrée du prince, venir nous annoncer qu'il était à nos ordres. Elle nous conduisit au pied du grand escalier; nous le montons le cœur palpitant, et nous trouvons dans la seconde antichambre ceux des grands officiers de Son Éminence qui devaient l'accompagner à la promenade, et qui nous toisèrent de la tête aux pieds, en nous saluant d'un regard curieux et jovial, à l'un desquels, lorsque nous fûmes dans la troisième pièce, il échappa de dire assez haut pour être entendu de nous : *Elle est, ma foi, jolie à croquer,* et un autre lui répondre : *Oui, si elle ne l'était déjà.*

Le grand maître était au balcon. Dès que le valet de chambre nous eut annoncés, il marcha vers son cabinet et nous le suivîmes : « Monseigneur, lui dis-je en italien, voici ma timide et tremblante épouse qui vient remercier respectueusement Votre Altesse sérénissime des bontés dont elle a daigné nous combler en approuvant notre union avec une clémence digne d'Elle, et en y ajoutant ses généreux bienfaits. Daignez lui permettre de baiser la main de son Auguste Souverain. »

Ce prince qui, tout en m'écoutant d'un air radieux, n'avait pas cessé d'avoir l'œil sur elle, lui tendit la main en riant, et lui demanda si elle était contente de moi. Son agitation extrême l'empêchant de répondre, elle crut y avoir suppléé par une révérence ; mais moi, qui mourais d'envie de lui entendre dire au moins deux mots de reconnaissance, je ne cessais de la pousser pour l'obliger à les prononcer ; cela ne fit qu'augmenter sa rougeur et son embarras. Elle n'osait pas même lever les yeux et restait la tête basse à demi enfoncée sous sa *faldetta* (1) lorsque le grand maître, avec une patience angélique, me dit : *Laissez-la, sa pudeur a parlé pour elle : cela me suffit.* En même temps, la prenant par le menton, il lui fit lever la tête ; honteuse et rougissant encore davantage, elle ouvrit enfin ses beaux yeux, et il y régnait une si aimable expression de sensibilité que, ne pouvant résister au transport dont je me sentis inopinément saisi, je me jetai aux pieds du prince en m'écriant : « Ah ! Monseigneur, jamais je ne l'ai vue si belle ! — Oui, répondit-il en lui donnant deux petits coups sur la joue, il paraît que vous n'avez pas mal choisi. — Monseigneur, repris-je en me relevant, je l'ai choisie comme pour moi. On voulait me donner une élégante, richement dotée, bien fournie de protecteurs ; mais moi, qui ai besoin de tranquillité pour remplir sans inquiétude mes devoirs au bon service de Votre Altesse Éminentissime, j'ai préféré ma bonne et simple Élisabeth, convaincu qu'elle sera toujours fidèle épouse et tendre mère de famille. — C'est ainsi, repartit le grand maître, que doivent penser tous les hommes amis de l'honneur et de leur propre bonheur. Avec de tels sentiments, croyez que la Providence ne vous abandonnera pas, et que, de mon côté, je me ferai un vrai plaisir de contribuer à votre bien-être. Adieu, mes enfants. Allez voir Laurent, je lui ai dit tout ce que je veux qu'il fasse pour vous. » Nous voulûmes de nouveau lui baiser la main, mais il s'y refusa, et nous sortîmes comme les grands

(1) C'est une espèce de Mantille que toutes les maltaises portent quand elles sortent de chez elles, d'après un vœu pour la peste.

officiers entraient. Comme tous me connaissaient, ils firent sans s'arrêter leur joyeux compliment. Lorsque fûmes dans l'escalier, ma femme me montra un magn chapelet à gros grains, d'ambre jaune, orné de *gloria P* d'une médaille en or, me disant que le grand maître le lu donné : « Comment a-t-il fait cela, lui dis-je, sans que vu? — Après qu'il m'a eu fait deux petites mignonnettes joue, pendant que tu t'étais jeté à ses pieds et que, relevé, tu lui parlais avec tant d'énergie, je m'étais en de cette main si caressante, et après la lui avoir baisé sieurs fois, je continuais à la retenir fermée entre les m lorsque je la sentis invisiblement s'ouvrir, me pas chapelet à l'un de mes bras, en se retirant et me repo doucement vers toi. — Ma foi, c'est d'autant plus singuli la chose s'étant opérée lentement devant moi, je puis avoir rien aperçu. En vérité, je n'y conçois rien. — Co pouvais-tu le voir? J'étais devant toi, placée entre to prince, sa main et les miennes couvertes pour toi p faldetta... Conçois-tu maintenant pourquoi cela s'e invisiblement? — Oui, oh! actuellement la chose est mais n'en est pour cela pas moins singulière. C'est surt nouveau bienfait auquel sûrement tu ne t'attendais gu Mon Dieu! pas plus que toi. Mais sauvons-nous, car j'e le cortège venir. » Nous dégringolâmes au plus vite e allâmes chez l'intendant de Son Éminence. Il était av épouse et nous attendait. Elle était enceinte comme la r et même de quelques mois de plus. Elles se connai pour avoir appris ensemble à faire de la dentelle. laissai caqueter en maltais, et pris M. Fontani en part pour lui raconter l'audience dont notre excellent venait de nous honorer. Il en parut fort touché, et ce divertit infiniment fut mon interlocution avec ma au sujet du chapelet. Il en pâma de rire et courut à sa pour la lui raconter, mais trouvant que la mienne déjà prévenu et qu'elles en riaient comme deux fo revint à moi et me montra la note écrite de t que le grand maître l'avait chargé de me faire four

mois, en sus de ce dont je jouissais déjà et qui, tout compris, allait à presque 200 francs. Par la suite vinrent les pensions, puis le produit d'une gestion rurale, qui doublèrent peu à peu ma petite fortune. Bref, les bénédictions de la Providence, comme je l'avais prévu, se répandaient dans notre ménage; et la paix, l'amour et l'abondance ne cessèrent qu'après la perte du fruit de mes honorables fatigues, par la funeste chute de Malte, que je pleure encore en décrivant ses malheurs.

L'épisode de mon mariage a été plus long que je ne m'y étais attendu, par rapport aux divers incidents qui s'y sont mêlés et desquels je n'ai pu le séparer; mais je prie mon aimable et indulgent lecteur de me le pardonner, et je reprends le fil de l'histoire, pour ne plus l'interrompre.

La petite étincelle de jalousie et de malveillance que nous avons vue naître dans la langue de Provence contre les Bavarois, et qui se serait peut-être facilement éteinte, si d'une part on eût renoncé de bonne foi à des prérogatives et des attributions auxquelles on cessait d'avoir droit par l'effet du rétablissement de la langue d'Angleterre, et si de l'autre on eût mis moins de chaleur à en exiger l'entière et prompte jouissance et possession. Ces attributions, que jadis exerçait le turcopolier et qui consistaient à inspecter et faire surveiller par des gardes nommés turcopoles, surtout pendant la nuit, l'exactitude et la régularité du service des tours et des batteries qui défendaient l'approche des côtes des deux îles, contre les pirates barbaresques, étaient presque tombées en désuétude depuis près de deux cents ans, ou exercées abusivement pour la forme sous l'inspection du commandeur de l'artillerie, qui de cette manière semblait autorisé à s'inspecter et se surveiller lui-même dans le service et la garde de ces mêmes tours et batteries, service dont il était responsable à la fois au grand commandeur, chef de sa langue qui l'avait nommé, et au grand maître et conseil qui avaient confirmé sa nomination et reçu son serment. Or, il était absurde de vouloir continuer à jouir de cette inspection et surveillance, ou de vouloir s'y

soustraire au préjudice des droits réels du turcopolier; et ce fut cependant là ce que le lieutenant du grand commandeur, le bailli des Pennes, et toute la langue de Provence entreprirent de soutenir juridiquement, d'abord par-devant le conseil de l'Ordre à force de brigues et de cabales, puis par appel à la cour de Rome, où le bailli de la Brillanne, ambassadeur de l'Ordre près le saint-siège, et qui était membre de la même langue, abusa de son caractère et viola tous ses devoirs envers le grand maître, non seulement en soutenant les injustes prétentions de sa langue, mais encore en calomniant son auguste chef, et lui écrivant les lettres les plus impertinentes, enfin en protégeant l'espèce de rebellion que le chapitre provincial du grand prieuré de Toulouse avait voulu propager dans les cinq autres prieurés français, par des libelles injurieux au grand maître et aussi contraires à sa légitime autorité que préjudiciables à la considération publique de l'Ordre, à ses grands intérêts, à son honneur, à sa tranquillité générale et même à sa propre existence. La chose en vint au point que feu M. le comte de Vergennes, trompé par les mensonges du bailli de la Brillanne dont il était le protecteur, ayant fait témoigner au grand maître, par l'ambassadeur de l'Ordre à Paris, son étonnement sur le scandale que causait cette affaire, ce prince ne trouva rien de mieux pour éclairer ce ministre que de lui faire mettre sous les yeux les propres lettres de la Brillanne et du prieuré de Toulouse avec copie de ses réponses et un mémoire réfutatif adressé au cardinal Bompagni, secrétaire d'État du pape, aveuglé par les mêmes mensonges. M. de Vergennes, après avoir tout lu, fut si indigné de la conduite des récalcitrants, qu'il écrivit aux six grands prieurs de l'Ordre en France une lettre fulminante, pour leur défendre au nom du roi toute délibération ultérieure sur cette affaire, leur enjoindre d'annuler et biffer sur les registres de leurs chapitres respectifs toutes les délibérations qui pouvaient y avoir rapport, enfin de rentrer sans délai dans les bornes de la juste soumission due au grand maître et aux lois de l'Ordre, sous peine d'être privés de leurs

dignités et commanderies et d'encourir la disgrâce de leur auguste monarque. Deux grands-croix du prieuré de France, messieurs les baillis de Bar et de Champignelles, qui étaient à Paris, ayant osé se permettre là-dessus des représentations à ce ministre, furent aussitôt exilés et relégués dans leurs commanderies. M. de Vergennes écrivit ensuite au grand maître en lui renvoyant les lettres du bailli de la Brillanne avec copie de celles qu'il avait adressées tant à cet ambassadeur qu'aux six grands prieurs, l'assurant d'avoir donné ordre, au nom du roi, au cardinal de Bernis, son ambassadeur à Rome, d'employer toute son influence auprès du saint-père, pour lui ouvrir les yeux sur l'injustice et l'indécence de cette scandaleuse contestation, afin de la faire terminer promptement à la satisfaction du grand maître. En effet, peu de jours après, le bailli Sagramoso, que ce prince, trois mois auparavant, avait été obligé de députer secrètement à Rome pour faire connaître la vérité au pape, dont la religion avait été indignement surprise, écrivit que, grâce à la puissante intervention du cardinal de Bernis, et à la lettre très forte de M. de Vergennes remise par ce cardinal au bailli de la Brillanne, l'orage s'était entièrement dissipé, que le cardinal secrétaire d'État lui en avait même fait ses félicitations en présence de tout le corps diplomatique, et que Sa Sainteté l'avait (lui Sagramoso) personnellement chargé d'assurer le grand maître *que cette injuste tracasserie monacale, loin d'avoir altéré ses sentiments d'affection paternelle envers l'Ordre et son digne chef, n'avait au contraire servi qu'à les affirmer et les consolider.*

C'est ainsi que l'événement le plus simple et le plus heureux qui pût arriver à l'Ordre, manqua d'en devenir le plus dangereux, par la malignité de quelques esprits caustiques et brouillons, qui n'ayant pas osé s'y opposer légalement en plein conseil, comme ils en avaient le droit, s'occupèrent sans relâche à la dénaturer sourdement, à force de cabales, d'intrigues et d'impostures, en reprochant amèrement au grand maître : 1° de n'avoir pas exigé du fondateur du nouveau prieuré et des premiers titulaires des dignités

et commanderies, les mêmes preuves, le même droit de passage, et les mêmes responsions que dans la langue d'Allemagne; 2° d'avoir accordé à ce même prieuré dont le nombre des membres n'arrivait pas à soixante, autant d'avantages et de prérogatives qu'aux plus anciennes langues, telle que celle d'Italie dans laquelle on comptait plus de cinq cents chevaliers; 3° d'avoir permis qu'il fût établi pour les tables de l'Auberge de Bavière un usage différent de celui des autres langues; reproches d'autant plus mal fondés, que tout ce qui s'était opéré dans l'érection de ce grand prieuré, dans l'acceptation de sa fondation et dans son incorporation à la langue d'Angleterre, avait été le fait de la cour de Rome et du sacré-conseil. Cependant qui sait où aurait abouti la fermentation séditieuse suscitée à ce sujet contre le grand maître par le chapitre du grand prieuré de Toulouse non seulement en France, mais encore à Rome, dans toute l'Italie, et même jusqu'à la cour de Vienne? Car, tandis que les têtes toulousaines soufflaient le feu de la discorde à Versailles, dans les six grands prieurés français, à Turin, à Rome et à Naples, le fameux commandeur abbé Boyer, secrétaire de légation du bailli d'Hompesch, ministre impérial à Malte, agissant sous main, d'accord avec les factieux, avait fait signer à ce ministre un mémoire envoyé à sa cour, rempli des mêmes faussetés propagées par le susdit chapitre, et Dieu seul sait ce qui en serait résulté si, par le plus heureux hasard, ce mémoire, tombé à Vienne même dans les mains d'un honnête homme qui en transmit secrètement et promptement copie au grand maître, le mit dans le cas de pouvoir le faire aussitôt réfuter à mi-marge, et de l'adresser avec une lettre de sa main à M. le prince de Kaunitz, premier ministre de Joseph II, en lui demandant justice contre l'auteur de si odieux mensonges. La vérité était si évidente et si palpable, que ce grand ministre, indigné d'une telle noirceur, en réponse au grand maître, ne put s'empêcher de lui envoyer pour le bailli d'Hompesch une dépêche dans laquelle il lui était ordonné au nom de S. M. l'empereur d'expulser à jamais l'abbé Boyer de la secré-

tairerie impériale, et d'en faire ensuite la déclaration officielle au grand maître. La satisfaction éclatante donnée à ce prince en cette occasion, réunie à celle que M. le comte de Vergennes lui avait procurée en France et en Italie, humilia et confondit le parti frondeur, mais ne le détruisit pas, parce qu'il avait à sa tête des hommes trop puissants et trop naturellement enclins et habitués à cette petite guerre sourde, pour jamais espérer de leur part une entière et franche soumission, soit aux actes du gouvernement de leur chef, soit aux grâces que sa place lui donnait le droit d'accorder, soit même aux décrets émanés du sacré-conseil, l'esprit de contradiction dont ils étaient animés leur faisant pour ainsi dire un jeu et une espèce de passe-temps de trouver à redire à tout ce qui se faisait en vue de la prospérité du pays et du bien général de l'Ordre. Ce parti, il est vrai, avait toujours existé, et il était souvent utile quand il se conduisait avec modération; mais il pouvait aussi causer de grands troubles, et amener la ruine de l'Ordre, lorsqu'il dégénérait et se dégradait par l'esprit de cabale, de faction et de violence, comme le fait suivant va nous en donner le malheureux exemple.

Pendant l'agitation que causait à Malte la dangereuse affaire que nous venons de raconter, mourut l'abbé Mainardi, prieur de la principale église de l'Ordre, et, par l'effet de la même cabale, l'élection de son successeur manqua d'amener dans le sein de cette même église un massacre épouvantable. Il y avait deux concurrents à cette première dignité ecclésiastique, l'un l'abbé Menville, auditeur du grand maître, né Maltais, assez généralement estimé dans l'Ordre, dont il était membre depuis sa jeunesse et ayant successivement rempli toutes les places auxquelles l'état du sacerdoce et celui de bon jurisconsulte avait pu lui donner le droit de prétendre; mais d'un autre côté fort âgé, d'une voix faible et presque éteinte, d'une figure grêle et ingrate, en un mot peu propre aux exercices du chœur, et à la représentation majestueuse des fonctions pontificales, dans la célébration des saints mystères de notre

religion les jours de fêtes les plus solennelles ; l'autre l'abbé Lombard, membre de la langue de Provence, vice-prieur de Saint-Jean, remplissant cette place depuis plus de trente ans, de la manière la plus édifiante, la plus digne d'éloge, exerçant avec la plus grande piété et la plus noble représentation tous les devoirs et toutes les fonctions du sacré ministère, soit par le bon exemple que son exacte assiduité au chœur donnait au nombreux clergé de l'Ordre, soit par la beauté mâle et sonore de sa voix dans l'assistance aux saints offices, soit par la douceur et la pureté de ses mœurs, soit par la sagesse de sa conduite envers les jeunes clercs soumis à sa paternelle surveillance, soit par son zèle éclairé à recommander aux jeunes chevaliers de sa connaissance le scrupuleux accomplissement de leurs devoirs religieux, et jouissant enfin au suprême degré de toutes les autres vertus et bonnes qualités qui dans tous les pays catholiques conduisent à juste titre celui qui les possède aux plus hautes dignités du sacerdoce. Il n'y a donc pas de doute que sans la malheureuse et imprudente levée de boucliers de sa langue contre le grand maître, ce prince ne se fût fait un vrai plaisir de le préférer à son compétiteur et de l'élever à cette importante dignité qu'il méritait à tous égards. Mais le chef de l'Ordre était si justement irrité et si fondé à donner en cette occasion une mortification au parti qui soutenait le vice-prieur; d'un autre côté l'abbé Menville faisait agir si puissamment les membres du conseil des langues d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre et Bavière, ainsi que les familles les plus distinguées du pays afin qu'elles missent tout en mouvement en faveur de leur compatriote, qu'enfin le conseil ayant procédé selon les lois à l'élection, celui-ci l'emporta par la majorité des suffrages, mais seulement d'une voix. La séance avait par conséquent été très chaude et très pénible. Mais c'est ici que l'orage va gronder et va devenir encore bien plus alarmant. Menville sitôt après son élection fut décoré de la grand-croix et prêta le serment usité en plein conseil aux pieds du grand maître; et pendant que cette formalité se remplissait,

on entendit des voix s'élevant du milieu de la foule des chevaliers qui en étaient témoins et spectateurs s'écrier : *A bas le circoncis, le Sarrasin, le mahométan;* voulant par ces injures donner à entendre qu'étant Maltais, il pouvait, lui ou ses ancêtres, descendre de quelque Juif, Turc, ou Maure, qui après s'être fait baptiser se serait marié à Malte, ce qui était de toute fausseté.

Il lui fallait maintenant se rendre à pied à l'église, et pour cela traverser les appartements et les cours du palais, la place du Trésor et une petite rue aboutissant à Saint-Jean, où il devait revêtir les ornements pontificaux, entonner le *Te Deum* et donner la bénédiction du saint Sacrement, en actions de grâces de son élection. Mais outre les membres du conseil (le prince excepté) qui l'accompagnaient, le grand maître avait envoyé tous ses officiers pour l'escorter et le défendre au besoin de quelque voie de fait. L'église était presque toute remplie de Maltais. Les cabaleurs se placèrent dans les deux chapelles latérales plus proches du grand autel, et sans respect pour le lieu saint, ni pour les reliques sacrées qui y étaient déposées, ni pour la divinité même qui du tabernacle venait d'être exposée à la vue et aux adorations d'un peuple religieusement prosterné qui implorait sur son prince, sur l'Ordre, même sur les factieux et sur l'entière population des deux îles, les faveurs et les bénédictions célestes, ces mêmes factieux s'excitaient les uns les autres à proférer mille blasphèmes sacrilèges contre leur vénérable et innocent pasteur. On en entendit même quelques-uns porter le délire jusqu'à manifester l'horrible proposition de le frapper de mort au pied de l'autel. Ce fut un grand bonheur pour Malte, que le respectable colonel chevalier de Freslon, qui était là près d'eux, les entendit et eut la courageuse présence d'esprit de leur montrer du coin de l'œil les Maltais frémissant de leur impiété, disposés à les écraser au moindre mouvement qu'ils leur verraient faire contre la personne du prieur. « Croyez-moi, leur dit-il de manière à n'être entendu que d'eux-mêmes, il y a pour nous du danger à rester ici : sortons, c'est le meilleur parti;

autrement, nous risquons d'être massacrés. » Disant cela, il prend par le bras les plus audacieux en les faisant marcher devant lui, obligeant les autres à le suivre, et priant les Maltais de se ranger de côté pour les laisser sortir. Il les accompagna ainsi jusqu'au café de la place, où il les quitta pour retourner à Saint-Jean. D'autres turbulents y étaient encore, mais aucun d'eux n'osa remuer, voyant les Maltais les envisager d'un œil menaçant. Tout se réduisit donc à de lâches injures, grâce à la modération et à la prudente fermeté des Maltais, qui eurent le bon esprit de tout voir, tout entendre, et de montrer qu'ils n'étaient venus là qu'afin de prévenir et d'empêcher un grand malheur. Au sortir de l'église on entendit une quantité des principaux de la ville se dire entre eux dans leur propre idiôme : « Quel tas d'homme sans foi, sans religion ! as-tu vu leurs affreuses grimaces? As-tu entendu leurs blasphèmes, leurs sanguinaires menaces? ils ont pourtant bien fait de ne pas agir, car pas un seul n'en serait échappé. »

Le grand maître frémit en apprenant ce qui s'était passé; mais quelqu'un lui ayant proposé de sévir, *au moins contre les plus coupables*, le chevalier de Freslon, qui était présent et dont la rigidité était bien connue, lui ferma la bouche, en lui faisant cette belle réponse : « Et comment les distinguer ces plus coupables si nous le sommes tous? »

Dans toute la ville, pendant huit à dix jours, on n'entendit parler que de cet événement. De nuit personne n'osait sortir de chez soi, parce que les factieux couraient les rues, pour peindre dans les postures les plus injurieuses les membres du conseil qui leur avaient déplu dans l'élection du prieur, et placarder aux portes des personnages les plus attachés au grand maître les épigrammes les plus outrageantes et les plus odieuses caricatures. La police du pays était impuissante pour y obvier, car elle ne se faisait que par des sbires, et le premier qui eût osé paraître pour s'y opposer, aurait payé de sa tête son imprudence. On avait vu jadis un *grand visconte* (ainsi se nommait leur chef) qui, par ordre du grand maître Pinto, avait arrêté de nuit dans

le fort de la Floriana un chevalier de Pins qui se livrait impunément à toutes sortes d'excès avilissants, être condamné le lendemain, par ce même grand maître qui y fut forcé par toute la jeune chevalerie tumultueusement réunie, à être cruellement fustigé par le bourreau, aux coins de toutes les rues et places de ce fort et de la ville, nu jusqu'à la ceinture, monté sur un âne, la figure tournée vers la queue de l'animal, soutenu par des sbires désarmés et suivi d'une foule de cette même jeunesse, qui ne cessait d'exciter l'exécuteur de cette atroce fustigation à frapper plus fort et plus longtemps, de manière que l'infortuné fut tellement maltraité, qu'il en mourut quelques jours après. Le chevalier de Pins, il est vrai, fut ensuite condamné à une perpétuelle réclusion; il devint même maniaque et furieux dans sa prison : triste et terrible punition des criminels désordres qu'il avait commis dans sa jeunesse!

Les turbulents enfin ayant épuisé toutes leurs forces, honteux de s'y être livrés, se cachèrent à la campagne, et la ville recouvra sa primitive tranquillité. Quelque temps après on s'aperçut que les plus coupables étaient partis à petit bruit, et comme de leur propre mouvement, mais en effet d'après de sérieuses, puissantes et secrètes insinuations. Cette manière indulgente de s'en délivrer avait principalement pour but d'éviter des désagréments à d'illustres familles, de leur épargner à eux-mêmes une grande humiliation et d'obvier par là, hors de Malte, au scandale qui en serait résulté au préjudice de l'Ordre. Mais, dans Malte même, quel funeste effet ne résultait-il pas de cette excessive tolérance? N'encourageait-elle pas la jeunesse oisive et naturellement fougueuse à recommencer à la première occasion qu'il lui plairait de susciter, dans la certitude d'une pareille impunité? N'eût-il donc pas, comme je l'ai déjà remarqué, été préférable d'occuper constamment ces jeunesse gens, par des études analogues à leur âge, et qui, remplissant agréablement et utilement leurs loisirs, les auraient à la fois rendus dignes des plus honorables emplois, soit dans l'Ordre, soit dans leur patrie ou ailleurs, à la grande satis-

faction de leurs familles? D'un autre côté, n'était-ce p mettre les Maltais dans le cas d'ouvrir les yeux sur la fa blesse et l'insouciance du gouvernement et à la longue le donner lieu de croire qu'avec du courage il pourrait ne le être pas impossible de se soustraire à tant d'humiliant vexations, où ils étaient à tout instant exposés? Disons vra l'Ordre marchait depuis longtemps à sa décadence, s'endo mait avec trop de sécurité sur la nécessité de raviver s antique activité, non pour combattre, comme Don Q chotte, des moulins à vent, chose qui n'était plus de saiso mais pour entretenir une petite force maritime non facti et de parade, non dispendieuse en repas fastueux, mais pl instruite, mieux exercée et suffisante pour réprimer con nuellement et repousser avantageusement dans leurs repair les pirates africains et pour les réduire à ne plus oser fai en Sardaigne, en Sicile, ou sur les plages romaines, d descentes combinées pour y enlever et plonger dans le pl affreux esclavage des familles et des peuplades entière hommes, femmes et enfants, comme on en a vu des exempl dans les dernières années du règne de l'Ordre à Malte.

Ces études, auxquelles auraient présidé d'excellents pr fesseurs, auraient consisté dans la géométrie approfondie applicable aux calculs de la géographie maritime et de l'a tronomie, dans la physique expérimentale, dans toutes l sciences qui embrassent la marine militaire; dans l'arch tecture civile; dans le génie et l'art de fortifier, d'attaqu et défendre les places; enfin dans tous les exercices propres former une pépinière de bons officiers et d'excellents chefs tous les genres. On aurait même pu y admettre la jeunes de la classe des servants d'armes, pour les rendre encore pl instruits et utiles qu'ils ne l'étaient généralement et accord la même faveur à ceux qui, parmi les jeunes Maltais, appart naient aux familles les plus attachées à l'Ordre, pour en fo mer d'habiles constructeurs, d'excellents pilotes et de bo artilleurs, en accordant aux parents qui l'auraient mérit par des preuves signalées d'attachement au grand maît et à leur pays, quelque modération dans les frais d'admissi

et d'entretien aux collèges, lorsqu'il aurait été constaté qu'ils étaient hors d'état d'y subvenir entièrement. Quel est le souverain en Europe qui, instruit de l'utilité et de la haute importance d'un si sage établissement, n'en eût estimé, considéré et protégé plus que jamais l'Ordre de Malte dans ses États? Tous se seraient fait un plaisir de payer au grand maître, qui en eût été le fondateur, le plus juste tribut d'éloge et d'admiration.

Ah! si une semblable école eût subsisté lorsque Bonaparte parut devant Malte, l'Ordre n'aurait certainement pas eu à craindre pour son salut. Chevaliers et Maltais, tous eussent rivalisé de talent, de génie, de courage pour le faire repentir de s'être trop légèrement flatté de s'emparer d'une place qui alors se serait véritablement trouvée inexpugnable. Mais, hélas! ce sont malheureusement autant de regrets et de réflexions en pure perte.

L'Ordre, dans deux événements à peu près contemporains de ceux que nous venons de raconter, signala sa généreuse et naturelle bienfaisance d'une manière qui aurait dû ne lui mériter que des louanges et des remercîments, et qui au contraire ne lui attira que d'injustes reproches.

Le premier fut le terrible tremblement de terre qui, en plein jour, désola la Calabre et la Sicile au mois de février 1783. Messine en fut presque entièrement détruite, et dans la ville de Reggio située vis-à-vis, de l'autre côté du Phare, il ne resta d'autres édifices debout qu'une église et une maison appartenant à l'Ordre; toutes les autres avaient été renversées. Dès la première nouvelle qu'on en reçut à Malte, le grand maître et le conseil ordonnèrent que les quatre galères partiraient sur-le-champ, pour aller porter des secours de tout genre aux victimes de cet effroyable bouleversement. Après avoir embarqué à la hâte douze mille planches pour faire des baraques, plusieurs officiers de santé et une quantité considérable de matelas, fournitures et médicaments pour les malades et les blessés, avec vingt-cinq mille écus, pour les répartir entre tous ceux qui auraient le plus souffert, les galères mirent à la voile et arrivèrent là en vingt-quatre

heures. Elles répandirent sans délai les divers objets qu'elles avaient apportés. Les Messinais firent éclater la plus vive reconnaissance et le gouverneur de la ville, après en avoir fait les plus sincères remercîments au nom du roi son maître à M. le bailli de Freslon, général, et aux capitaines des galères, se hâta d'en faire part à sa cour; mais le ministre napolitain, piqué sans doute d'avoir été prévenu par des secours qu'il regardait à tort comme étrangers, en prit ombrage contre l'Ordre, et en fit faire des reproches au grand maître par le bailli Pignatelli, son chargé d'affaires à Malte, alléguant dans une note officielle : « que le gouvernement paternel de Sa Majesté était assez prévoyant et assez puissant pour secourir lui-même ses sujets dans tout accident quelconque, qu'en conséquence il n'avait pu voir sans étonnement des vaisseaux étrangers apporter à Messine des secours qu'on ne leur avait pas demandés et vouloir ravir, pour ainsi dire, par ce moyen au sage et sensible monarque l'amour et la reconnaissance de ses peuples, séduits par un empressement et un zèle dont ils se seraient bien passés. »

Le grand maître, choqué de voir si mal interpréter les généreux sentiments d'humanité et de désintéressement de son Ordre, répondit : « que le sacré conseil et lui, en envoyant les galères prêter quelque assistance aux sujets du roi n'avaient agi que d'après les principes fondamentaux de l'institution de l'Ordre qui de tout temps lui avaient fait un devoir de voler au secours de tous les chrétiens qu'il s'était trouvé à portée d'aider dans leurs maux et de défendre contre leurs ennemis, sans aucun motif caché d'intérêt ou de vaine gloire quelconque; et que si la gratitude naturelle au cœur de l'homme qui se voit soulagé dans son infortune avait pu se manifester à Messine parmi les sujets de Sa Majesté, il n'y avait pas lieu d'en faire un crime à l'Ordre, qui, plein lui-même de reconnaissance pour la haute protection qu'Elle n'avait pas cessé de lui accorder pour les biens considérables qu'il possède dans ses États, s'était fait un devoir de lui en donner en cette occasion une preuve aussi juste que désintéressée envers une population qui n'en était pas moins restée

fidèle et pénétrée d'amour et de reconnaissance pour son auguste souverain. »

Le ministre plénipotentiaire de l'Ordre près la cour de Naples fut chargé de demander une audience particulière au roi pour lui exprimer au nom du grand maître les sentiments dont l'Ordre était et serait toujours pénétré pour sa personne sacrée et pour le bien-être de ses peuples. « Sa Majesté satisfaite de cette déclaration, recommanda au représentant de l'Ordre d'assurer le grand maître, qu'elle n'en avait jamais douté, et que, loin d'avoir trouvé mauvais l'envoi des galères au secours de ses sujets, elle était bien aise de pouvoir assurer qu'elle en avait été très contente. »

La contradiction qui se manifeste ici entre l'opinion du roi et celle de ses ministres ne prouve que trop qu'il arrive souvent partout à ceux-ci de parler au nom de leur maître dans un sens diamétralement opposé à sa vraie façon de penser, et cela parce qu'ils se permettent fréquemment de ne pas toujours lui communiquer les choses sous leur véritable aspect.

Le second événement est relatif à un bâtiment de commerce français commandé par le capitaine Sauzet, de Saint-Tropez, lequel, venant des échelles du Levant, eut le malheur de voir la peste se manifester en route à son bord, et lui enlever en peu de jours plus de la moitié de ses matelots; de sorte que se trouvant alors proche de la Lampedosa, île appartenant au roi de Naples et déserte, mais où l'Ordre, sous la protection de la France, entretenait continuellement un prêtre et six Maltais, qui y étaient rarement insultés par les corsaires de Tunis et d'Alger, bien aises de trouver là au besoin un bon mouillage et des raffraîchissements consistant en bois à brûler, volailles, biscuit, fromage de chèvres excellent et même du tabac et de l'eau-de-vie, qu'ils payaient argent comptant, et à leur départ ils donnaient au prêtre de l'huile pour la lampe allumée jour et nuit devant un tableau de la Vierge-mère, à laquelle était consacrée la petite chapelle où ce prêtre célébrait chaque jour la messe. Ces bonnes gens n'étaient molestés et quelquefois conduits en

esclavage que par des pirates tripolitains; et lorsque cela arrivait, la France leur faisait rendre la liberté.

L'infortuné capitaine Sauzet fut encore heureux dans son malheur, de trouver en abordant là beaucoup d'assistance dans ces Maltais. Les deux hommes qui lui restaient étaient malades, et seul il n'avait pas souffert de la contagion. Il ne cacha point à ses hôtes sa malheureuse situation et ils prirent toutes les précautions d'usage pour leur propre sûreté. On fit débarquer les deux malades et ils ne tardèrent pas à éprouver du soulagement; mais leur parfaite guérison ne pouvant s'opérer sans un habile chirurgien, le capitaine, dépêcha une barque à Malte, avec une lettre pour le chargé d'affaires de France, contenant l'exacte relation de ses malheurs et la demande de plus prompts secours. Le grand maître, auquel il avait également écrit, fit assembler le conseil de santé, qui donna aussitôt les ordres convenables pour envoyer à ce capitaine un chirurgien, quatre gardiens du lazaret, et tous les ingrédients nécessaires pour purifier son bâtiment et sa cargaison; et au bout de six semaines il eut la consolation d'entrer sain et sauf, corps et biens, dans le port de Malte, purgé de toute contumace, avec ses deux pestiférés radicalement guéris.

Il déposa, avant de prendre pratique, que le même jour où il avait écrit à Malte pour demander des secours, un corsaire maltais était venu prendre terre à Lampedosa et, quoiqu'il l'eût averti du danger de communiquer avec lui, cela ne l'avait point empêché de monter à son bord, de s'y enivrer avec quantité de gens de son équipage et de lui enlever ensuite une quantité de provisions et autres objets, sans même en offrir le paiement, en usant même de beaucoup de menaces et de mauvais procédés.

Lorsque Sauzet eut fait voile pour la France, ce coupable corsaire ayant terminé le temps fixé pour sa croisière, rentra dans le port de Marsamuscetto pour y faire sa quarantaine; mais comme, dans sa déposition au lazaret, il passa sous silence son débarquement à Lampedosa, ainsi que les vols et les violences qu'il avait osé se permettre contre le

capitaine Sauzet, duquel il avait pris la contagion et perdu 22 hommes de son équipage, qu'il avait déclaré lui avoir été tués dans un prétendu combat contre un corsaire algérien plus fort et plus fin voilier que lui, déposition dont lui et son lieutenant avaient, sous serment, affirmé la vérité, ils furent l'un et l'autre condamnés à être pendus comme faussaires, voleurs et parjures; et le capitaine eut en sus le poing coupé, comme le plus criminel. Tous ceux qui avaient pris part aux vols et aux violences furent punis de la peine des galères perpétuelles.

Le grand maître, pour éviter qu'on ne répandît sur tout cela hors de Malte des relations infidèles, en fit rédiger une très circonstanciée et de la plus grande exactitude, qu'il expédia à tous ses agents politiques ou consulaires près les différentes cours et dans les principaux ports d'Italie, de France et d'Espagne; et de toutes parts on lui en fit des remercîments, excepté de Naples, où le gouvernement, non seulement lui reprocha d'avoir empiété sur ses droits territoriaux à l'île de Lampedosa, mais poussa l'humeur et l'injustice jusqu'à nous mettre en contumace dans tous ses ports pendant quarante jours, chose qui parut bien étrange à tous ceux qui savaient que cette cour laissait depuis si longtemps cette île déserte et comme abandonnée.

Au surplus, le gouvernement napolitain croyait sans doute, par ces injustes chicanes, montrer qu'il ne perdait jamais de vue ses prétentions de haute suzeraineté sur Malte, en traitant le chef de l'Ordre, dans de semblables circonstances, comme il aurait traité un de ses grands vassaux.

Peu de temps après cela, il arriva à Malte un fait encore plus extraordinaire, qui eut des suites plus éclatantes, et dans lesquelles l'Ordre ne déploya pas moins de dignité et de prudence, que de fermeté dans le maintien de ses principes et de ses droits.

Un bâtiment vénitien, richement chargé de coton, soieries et drogues du Levant, pour compte de plusieurs négociants sujets du bey de Tunis, entre un matin à pleines voiles, par un vent de nord-est très frais, dans le port de Marsamus-

cetto, où est situé le lazaret; et l'on remarque avec surprise qu'il ne paraît pas un seul homme ni sur le pont pour le commandement, ni à la proue pour la manœuvre, et qu'à son passage sous le fort Saint-Elme, personne ne répond au hêlement que le canonnier de garde lui fait avec le porte-voix pour savoir *d'où il vient, quelle est sa cargaison, s'il a des passagers, des dépêches*, etc. : aussitôt le capitaine du port, averti de ces étranges particularités, vogue dans sa barque avec deux gardiens de la santé, pour aller faire à ce bâtiment les questions d'usage. Il le trouve arrêté en face du lazaret, sans avoir jeté l'ancre et portant toutes ses voiles ouvertes, sans que personne paraisse sur le bord. C'est en vain qu'il appelle le capitaine, aucune voix ne répond. Alors il ordonne à l'un des gardiens de monter sur le bâtiment, et d'y observer avec précaution la cause d'un pareil silence. Deux minutes après ce gardien revient dire : « qu'il n'a vu qu'un seul homme dans la couchette du capitaine et presque moribond, qui d'une voix presque mourante lui a dit être resté seul de tout l'équipage; que le capitaine et tous les autres étant successivement morts de la peste, ils avaient été jetés à la mer, qu'il était resté au timon, tant qu'il en avait eu la force; que dès qu'il avait aperçu Malte et pu découvrir l'entrée du port, il y avait dirigé la proue; mais que tombant de lassitude et de besoin, il était descendu dans la chambre du capitaine pour s'y restaurer, chose qu'il n'avait pu faire, le sommeil l'ayant surpris tout à coup et forcé de se coucher; qu'il ignorait depuis quand il était là, mais qu'il se sentait une soif dévorante et voudrait être mort. » Je lui ai donné à boire un verre d'eau, ajouta le gardien, mais sans le toucher d'aucune manière.

Là-dessus le capitaine du port, après lui avoir ordonné de rester à bord, de garder le malade à vue, de l'assister de son mieux jusqu'à l'arrivée des secours qu'il allait lui envoyer, et lui avoir défendu sous serment de toucher à rien de suspect, retourna au bureau de santé pour rédiger son rapport par écrit et ensuite le porter au grand maître. Ce prince, après l'avoir lu, lui demanda d'où venait ce

bâtiment. « De Salonique, Monseigneur, répondit-il, et je demande pardon à Votre Altesse de n'avoir pas commencé par là mon rapport. »

Ce prince lui ordonna de retourner sans délai au bureau de la santé, d'y convoquer les commissaires pour aviser aux premières mesures propres à préserver la santé publique de tout danger, et lui recommanda de ne rien épargner pour sauver, s'il était possible, la vie du seul homme échappé, comme par un prodige, à la destruction qui avait anéanti ses camarades.

Les commissaires s'étant réunis, ils décidèrent qu'il serait envoyé à bord de ce bâtiment deux officiers de santé, l'un de second, l'autre de troisième classe, dont le premier, ayant longtemps navigué, serait connu pour bon praticien en médecine et chirurgie, et pour avoir traité avec succès des pestiférés, et qui voulut consentir à se sacrifier lui-même, s'il le fallait, sous promesse d'une forte récompense, qui, s'il succombait, serait réversible à sa famille; que sa première opération, secondé de son aide et des gardiens de santé qu'il choisirait lui-même, serait de faire débarquer le plus tôt possible le malade, de le transporter au lazaret, y rester avec lui jusqu'à sa mort ou sa parfaite guérison, et de ne pouvoir, dans l'un de ces deux cas, sortir du lazaret qu'au bout de quatre-vingts jours, terme de rigueur fixé pour sa contumace.

Le choix tomba sur Stefano Borg, homme très instruit dans toutes les parties de la médecine, de la chirurgie et même de la pharmacie, père d'une nombreuse et honnête famille, mais pauvre; parce qu'à Malte les officiers de santé (dont la quantité était prodigieuse) étaient presque tous employés dans les hôpitaux, ou au service de l'Ordre, qui ne passait, même à ceux de première classe et aux principaux chefs, qu'un médiocre salaire. Le généreux dévouement de M. Borg méritait que ce court paragraphe lui fût consacré; et j'espère que mon sensible lecteur voudra bien me le pardonner.

Lorsque Borg eut bien examiné son malade, qui se nom-

mait Marco Rugoni, il le fit plonger trois fois de suite tout nu dans la mer, puis, bien enveloppé dans un linceul de toile, il le fit placer sur un matelas dans une barque et conduire au lazaret, où d'avance un lit lui avait été préparé; une heure après il lui fit prendre une rôtie à l'eau sucrée, dans un quart de vin, après quoi l'ayant fait recoucher, il le laissa dormir trois heures. A son réveil il opéra et pansa tous ses bubons; ce qui lui fit passer le reste de la nuit, non sans fièvre, mais plus tranquillement que Borg ne s'y était attendu.

Pendant ce temps-là, le conseil secret d'État délibérait sur ce qu'on ferait du bâtiment empesté. Il s'y forma trois opinions : la première, de le remorquer à deux lieues sous le vent de la ville, à la distance de cinquante toises du rivage, d'y mettre le feu et de le laisser brûler jusqu'à extinction naturelle, mais de faire auparavant placer une garde de 50 hommes, commandée par un chevalier profès, et dont les sentinelles ne laisseraient approcher personne qu'à deux cents pas au moins du rivage, et feraient feu la nuit sur les récalcitrants; enfin, d'avoir, outre cette garde, quatre barques de la santé, dans chacune desquelles il y aurait un gardien, qui avec de longs crochets pousserait à terre les ballots ou autres effets qui s'échapperaient du bâtiment, et seraient aussitôt brûlés.

La seconde opinion était de faire submerger le bâtiment dans une des calanques de la côte, après l'avoir fait démâter par des forçats, pour laisser ainsi le tout sous l'eau, pendant le temps qui serait présumé suffisant par les gens de l'art pour purifier les marchandises de tous les miasmes contagieux, après quoi le bâtiment serait relevé et rendu aux propriétaires.

Enfin, la troisième consistait à désinfecter le bâtiment et sa cargaison, en la faisant mettre à l'air et ouvrir les balles d'objets suspects pendant un temps fixé, en sacrifiant à cette opération quarante ou cinquante esclaves ou forçats.

La première fut la seule adoptée, comme sujette à moins de dangers et d'inconvénients. Mais lorsqu'on l'eut mise à

exécution, et que la nouvelle en fut parvenue aux parties intéressées, celles-ci regardèrent l'opération comme arbitraire et injuste et réclamèrent l'appui du bey leur souverain pour obtenir une indemnité équivalente à la valeur des marchandises brûlées. Le bey députa à cet effet un agent au grand maître qui répondit : « n'avoir rien fait en cela qui n'eût été en pareil cas, fait par tout gouvernement quelconque civilisé, qu'il n'avait agi qu'en vue du bien général de l'humanité; que, bien loin d'en avoir retiré pour lui le moindre avantage, l'Ordre en ayant au contraire couru tous les risques à ses frais et dépens, non seulement il ne devait des indemnités à personne, mais que, si quelqu'un était fondé à en demander, ce serait plutôt lui que qui que ce soit. »

Avant que cette réclamation eût été faite au grand maître, il avait eu soin d'informer toutes les cours avec lesquelles il avait des relations, du sort du bâtiment et elles avaient, même le doge de Venise, approuvé la conduite de l'Ordre.

Le bey, peu content de la réponse que lui rapporta son agent, se rejeta sur le gouvernement vénitien, et persuadé que le grand maître ne s'effrayerait pas de ses menaces, il signifia au consul de Venise en résidence auprès de lui, que si son doge ne lui ordonnait pas, dans l'espace de trois mois, de payer l'indemnité en question, il lui déclarerait la guerre. En effet, ce terme expiré, il autorisa tous ses corsaires à prendre et faire esclaves tous les bâtiments et les sujets de cette république qui leur tomberaient sous la main. Un mois ne s'était pas écoulé, que déjà quatorze bâtiments vénitiens avaient été la proie de ces pirates, conduits à Tunis, et leurs infortunés équipages mis aux fers. Leur propre consul éprouvait le même sort, et avait été la première victime de la colère du bey.

Dès que le sénat de Venise eut connaissance de cette atroce violation du droit des gens, il ordonna l'armement d'une *poderosa flotta*, pour aller réduire en poudre Tunis et tous les habitants. Quelque temps après, cette flotte vint à Malte, commandée par l'amiral Emo, et forte de vingt et un bâtiments de guerre, tant gros que petits. L'amiral remit au grand

maître une lettre du doge qui réclamait la jonction des forces maritimes de l'Ordre à celles de la république, pour réduire plus promptement le bey à la nécessité de rendre tout ce qu'il avait pris, et rétablir les choses entre les deux États sur le même pied qu'auparavant.

La flotte vénitienne et les galères de l'Ordre partirent donc pour la Goulette. Mais la plage sur toute cette côte est très dangereuse, par des bas-fonds ou des rochers à fleur d'eau, qui empêchent les gros vaisseaux de trop s'approcher de la terre. Par les vents de sud-ouest les petits bâtiments n'y sont pas non plus en sûreté, par rapport à des matériaux mouvants ou des bancs de sable qui y rendent le mouillage difficile et peu sûr. De plus, il y a une ancienne forteresse armée de mortiers et des batteries de canon du plus gros calibre, qui protègent le mouillage de la marine tunisienne, et qui en écartent tous les bâtiments ennemis, lesquels, outre tous ces dangers ont encore contre eux les courants qui les entraînent insensiblement vers le rivage sans qu'ils s'en aperçoivent; il en résulte que l'amiral Emo ne put faire agir que ses petits bâtiments, et alors le feu fut moins vif et moins offensif de son côté que de celui de ses ennemis, ce qui ne fut pas d'un bon augure en sa faveur pour le succès de cette guerre. De leur côté, les galères de l'Ordre, nécessairement forcées à ne pas prêter le flanc, mouvement qui leur aurait été funeste, ne purent se servir que de leurs canons de course, ce qui ne fut pas d'une grande utilité dans le combat, où la perte fut plus grande de la part des Vénitiens, que de celle des Tunisiens qui avaient au rivage plusieurs batteries dont le feu, quoique mal dirigé, fit beaucoup de mal à leurs ennemis. On recommença le lendemain et les jours suivants avec aussi peu de succès, ce qui obligea l'amiral Emo de retourner à Malte pour se réparer de ses pertes, faire traiter ses blessés, rafraîchir ses provisions et embarquer de nouvelles munitions. Les galères eurent aussi des pertes à réparer, mais en petite quantité, et comme il fut, d'ailleurs, bien reconnu que leur présence dans cette espèce de guerre était d'un très faible

avantage pour leurs alliés, il fut décidé qu'elles n'y retourneraient plus. L'amiral ne manqua pas non plus de faire de sérieuses réflexions et de considérer que sans un nombre de troupes de débarquement suffisant pour attaquer victorieusement l'ennemi et le vaincre, pour le forcer à demander la paix, pour lui imposer la loi, enfin, de souscrire aux conditions qu'on désirait lui imposer, tandis que dans de pareils combats dans lesquels il aurait toujours l'avantage, par la facilité qu'il avait de pouvoir à sa volonté renouveler et renforcer ses combattants, il crut de son devoir d'en écrire à son gouvernement et de se borner, en attendant sa réponse, à faire bloquer par la majeure partie de sa flotte la rade de la Goulette et d'envoyer le reste en croisière contre les corsaires tunisiens sortis des autres ports que cette régence avait sur la côte. Et comme alors le dérangement de sa santé le força de prendre quelque repos, le consul de sa nation lui ayant offert son jardin de la Floriane pour y séjourner, il accepta pour une quinzaine de jours.

Comme ce jardin était fort près de la ville, plusieurs personnages de l'Ordre allaient de temps en temps lui faire visite, et il les recevait avec la même étiquette et gravité, qu'il déployait vis-à-vis de ses principaux officiers, chose que nos chevaliers s'étant permis de tourner en ridicule, il crut mettre fin à leurs épigrammes, en retournant s'établir sur son vaisseau amiral, d'où presque tous les jours il venait faire sa cour au grand maître, accompagné de deux de ses officiers, qui le suivaient à quatre pas de distance, marchant ensemble au pas. Cet usage n'ayant pas lieu dans la marine de France fournit encore matière à nos Aristarques de le critiquer, ce que l'amiral ayant su, il eut, au lieu d'en rire, la faiblesse d'en montrer de l'humeur en des termes dont nos jeunes têtes trop ardentes s'affectèrent au point d'oublier, et ce qu'ils se devaient à eux-mêmes, et les égards dus à la personne et au grade suprême d'un amiral étranger en fonctions, en allant au nombre de dix-neuf, avec turbulence à son bord lui en témoigner leur ressentiment, de manière

à lui faire croire la chose comme un défi. D'après cela, se regardant comme offensé dans son grade et blessé dans son honneur, il en fit sur-le-champ porter plainte et demander justice au grand maître, qui, tout en n'envisageant la chose que comme une étourderie, ne put néanmoins se dispenser de faire procéder et sévir contre les coupables. Ils furent d'abord tous mis aux arrêts, après quoi la plainte ayant été déférée au conseil, il nomma une commission composée de quatre de ses membres lesquels, réunis au vénérable bailli vice-chancelier de l'Ordre, devaient examiner les délinquants et proposer dans leur rapport la peine qu'ils auraient encourue. Ils étaient tous novices.

Trois d'entre eux, qui furent regardés comme les chefs de cette échauffourée, furent condamnés à vingt ans de prison, et le sort de tous les autres fut remis à la clémence de leur auguste chef, qui les renvoya dans le sein de leurs familles. L'amiral Emo parut sensiblement affecté de cette décision, qu'il trouva, dit-on, trop sévère; cependant, on a prétendu qu'en particulier il avait désiré que tous subissent le sort des trois premiers. Mais ce qui a été indubitablement prouvé par le fait, c'est que la plainte de cet amiral et son résultat le firent depuis voir dans Malte de si mauvais œil, qu'il en tomba malade de chagrin, et que cette maladie le conduisit au tombeau. On lui fit des obsèques presque aussi magnifiques qu'à un souverain. Il avait décidé lui-même que sa sépulture aurait lieu dans l'église de la Victoire, où on lui érigea un superbe mausolée, vis-à-vis celui du grand maître La Valette. Tout le corps de l'Ordre et tout le clergé de la ville y intervinrent, excepté le grand maître. Son cœur embaumé fut envoyé à Venise. Le sénateur Condulmer, homme de beaucoup d'esprit et de bonne société, lui succéda dans le commandement de la flotte. Enfin, après avoir inutilement dépensé huit millions de sequins, la république, ouvrant les yeux, reconnut l'impossibilité d'avoir la paix avec Tunis, à moins de payer au bey l'indemnité qu'il avait demandée dès le principe; et elle y consentit. En conséquence, il restitua les bâtiments qu'il avait pris, mais non les cargaisons qui

avaient été vendues et le produit partagé entre tous les capteurs; il rendit la liberté à une partie des équipages, mais quantité de matelots ne reparurent point, parce que ceux qui les avaient achetés, habitant dans les montagnes, ne voulurent pas les rendre. A cela près, le traité de paix fut exécuté avec bonne foi.

En terminant cet épisode vénitien, je ne dois pas omettre de narrer, pour l'intérêt et la vérité de l'histoire que j'écris, que six mois environ avant l'arrivée de l'amiral Condulmer à Malte, il s'y était formé une nouvelle L.·. de F.·. M.·. d'après le système anglais, établissement qui, à cette époque et surtout par rapport aux préjugés superstitieux du pays, avait exigé beaucoup de précautions pour en éviter la publicité, et ne donner lieu à aucun scandale. Son fondateur fut le célèbre comte de Kollovorat, chef d'une illustre et ancienne famille de la Bohême, dont le zèle et l'enthousiasme pour la M.·. non seulement épuisèrent toute la fortune patrimoniale, mais lui firent contracter des dettes si considérables, qu'à son retour dans sa patrie, il fut renfermé dans une forteresse par ordre du gouvernement. Arrivé à Malte en juillet 1785, muni de recommandations puissantes pour le grand maître et pour le bailli d'Hompesch, ministre impérial, il eut bientôt fait connaissance avec quelques membres des plus éclairés de l'Ordre et non moins partisans que lui de ce qu'ils appelaient en style vulgaire *la haute philosophie*, mais qui n'étaient à proprement parler que la *Secte des Illuminés*, que dans mon ignorance je nommais *de la haute folie*; aujourd'hui même que je suis un peu plus éclairé, mon opinion à leur égard est à peu près la même qu'auparavant, c'est-à-dire que je crois qu'il devra toujours résulter moins d'avantages que d'abus de l'existence de ces sociétés, ne fût-ce que par rapport au mystère dont elles s'enveloppent. Mais, j'oublie que ce n'est pas de mon opinion dont il s'agit, c'est de la vérité d'un fait; et j'y reviens.

M. Kollovorat, comme je le disais, eut bientôt discerné à Malte deux personnages avec qui il put entrer en communication sur l'objet qui le faisait voyager : celui du prosély-

tisme; et ce furent MM. les baillis de Loras et de Litta. Le premier surtout donnait à tête perdue dans toutes les idées neuves, qu'il regardait comme dignes d'agrandir la sphère des connaissances et des jouissances de l'esprit humain. En conséquence, avant de se faire connaître comme tels à plusieurs autres personnes de l'Ordre, jadis initiées aux mêmes mystères, mais sous un régime différent, ils se déterminèrent (sous l'approbation secrète du grand maître également initié lorsqu'il était grand écuyer de l'infant duc de Parme) à constituer la L.·. Mais ne pouvant la pourvoir du rituel, des statuts et de toutes les instructions, fondamentales et réglementaires, sans les faire copier sur les manuscrits originaux du fondateur, ils jetèrent les yeux sur quelqu'un qu'ils jugèrent capable de remplir dans cette L.·. les doubles fonctions de secrétaire et d'orateur; et ce quelqu'un fut moi. Ce qu'il y eut de singulier et de remarquable en cela, c'est que dès ma plus tendre jeunesse, peut-être par l'effet d'une éducation bigote et isolée, je m'étais senti une prévention et une répugnance qui, avec le temps, au lieu de se dissiper, étaient devenues invincibles. De manière que lorsque celui d'entre eux duquel j'étais le plus connu vint me sonder pour savoir si j'étais ou désirais être initié, mon premier mot fut de répondre un *non, jamais!* le plus sonore que j'eusse jamais prononcé. Il m'en demanda *la raison*, « si toutefois, ajouta-t-il, c'est bien *elle* qui vous a jusqu'ici privé d'un si grand avantage, chose que j'ai peine à croire, d'après les lumières et la philosophie que je vous connais. — Ce n'est pas ainsi, repartis-je, que ma mère et mes deux oncles m'en ont parlé. — Quoi! des préventions, des préjugés d'enfance? A votre âge me les alléguer comme d'invincibles objections! y avez-vous bien réfléchi? — Non, monsieur le bailli : je n'en ai pas même pris la peine. — Singulière ingénuité! hé bien, prenons-la ensemble. » Et aussitôt il se mit à raisonner, à m'éclairer, me catéchiser, me persuader et me convaincre. Tout cela fut l'ouvrage d'une heure au plus. Non seulement je ne me fis pas presser pour abjurer mon ridicule *jamais;* je regrettai de plus d'avoir eu la sottise de

refuser dix ans auparavant l'initiation pendant mon séjour à Parme, où on me l'avait tant de fois proposée.

Ainsi, dès que j'eus donné mon consentement, je fus présenté au V.·. fondateur, lequel me sut tant de gré de mon empressement à vouloir réparer le temps perdu, que, pour m'en récompenser, il me déclara qu'attendu l'extrême besoin de ma coopération aux travaux préparatoires, non seulement je serais dispensé des épreuves, mais que je recevrais, en un seul et même jour, les trois premiers grades à la fois. « Et pour preuve de la confiance que je vous accorde, ajouta-t-il, voici d'abord trois catéchismes à copier. Lorsque vous aurez terminé cet ouvrage, on procédera à votre réception; et puis nous parlerons en L.·. des correspondances qu'il faudra ouvrir et suivre avec les plus illustres L.·. de l'Europe. Quant aux statuts et aux rituels j'en ai d'imprimés et je vous en donnerai pour abréger la besogne. »

A quoi ne conduit pas un aveugle amour-propre! Moi, qui jusqu'alors m'étais cru suffisamment honoré par ma petite décoration de l'Ordre et par ma place secondaire dans la secrétairerie magistrale, dont le service public exigeait le sacrifice de tout mon temps matériel, voilà que tout à coup je me laissai séduire par la vaine gloriole de briller désormais dans une noble et nombreuse assemblée par mon style épistolaire et par mon éloquence M.·.; sans réfléchir que l'augmentation de travail qui allait en résulter devrait être prise sur mon sommeil et sur mes affections domestiques, pour le stérile et froid plaisir de m'entendre appeler *frère* et de me voir applaudir par quantité de personnages qui au fond ne prendraient que peu ou point d'intérêt à mes compositions inspirées par un esprit d'égalité chimérique, diamétralement opposé à l'état et aux sentiments politiques de mes auditeurs. Passe encore, si de tout cela il fût résulté quelque amélioration utile au pays ou à l'Ordre, soit dans la réformation des mœurs chevaleresques, soit dans la propagation des lumières morales, physiques, scientifiques et industrielles qui se découvraient journellement dans la grande

société européenne; mais les occupations favorites des F.·. M.·., loin de s'élever à cette hauteur, n'allaient pas au delà de leur personnelle satisfaction.

Pour ne pas abuser de la patience du lecteur profane par d'ennuyeuses moralités, ni vouloir le faire participer à des détails qui, loin d'être amusants, lui deviendraient amphibologiques, je dirai seulement qu'au bout de deux mois la L.·. comptait déjà quarante initiés de toute nation, tous membres profès de l'Ordre, excepté le trésorier et moi; j'ajouterai qu'à cette époque nos correspondances avec les O.·. de Naples, Rome, Florence, Milan, Marseille, Bordeaux, Lyon, Paris, Vienne, Berlin, Pétersbourg et Londres étaient établies, et que notre patente constitutive avait été demandée au G.·. O.·. de Londres, dont le duc de Cumberland était grand maître.

Après le départ du fondateur, le zèle de notre premier V.·. et du premier S.·. parvint dans le même laps de temps à pourvoir la L.·. de réception de tous les meubles, ornements, vestiaires et ustensiles nécessaires, ainsi que de tous les objets et approvisionnements indispensables aux joyeux et fraternels banquets qui presque toujours terminaient nos travaux. Ces travaux, les épreuves qui précédaient les réceptions et les examens des affiliations se faisaient avec la plus sévère régularité et quelquefois on y remarquait des incidents assez divertissants. Ceux de tous qui m'ont le plus amusé furent l'effet de l'étonnante crédulité d'un récipiendaire, capitaine d'un brick de la flotte vénitienne, nommé Palamitiotti. D'abord, lorsqu'avant de lui faire subir sa première épreuve, et avoir reçu de lui son testament, au cas qu'il vînt à y succomber, chose qu'on ne lui donna à entendre que pour l'effrayer, le F.·. terrible revenu près de lui dans la chambre des réflexions, lui dit d'une voix tonnante avant de lui débander les yeux : *Profane, votre testament est en mains sûres; et s'il y a lieu, sera fidèlement exécuté : mais n'y avez-vous rien oublié ? Pensez-y bien. Si vous avez quelque chose à y ajouter, ou quelque recommandation à faire, vous êtes encore à temps : répondez.* — Oui, répondit-il, je

voudrais écrire deux mots de prière à mon amiral. On lui débanda les yeux; il écrivit un billet, et le remit au F.·. terrible, qui l'apporta à l'amiral en L.·. Celui-ci, après en avoir obtenu la permission du V.·. en donne lecture à haute voix : « Excellence, on m'assure qu'il y a risque de la vie dans l'épreuve que je vais subir; j'en serais fâché pour ma chère épouse, qu'à tout événement je recommande à votre protection, ainsi que mes pauvres enfants. Signé : le capitaine PALAMITIOTTI. »

L'amiral fit cette lecture d'un ton si comiquement larmoyant, que nous en éclatâmes de rire tous à n'en plus finir. Lorsqu'ensuite, après l'épreuve, on le ramena en L.·. pour le faire voyager, feignant de le voir prêt à s'évanouir, on le fait asseoir les yeux bandés entre les deux colonnes, et le second S.·. propose alors de lui ouvrir la veine, pour lui procurer, dit-il, du soulagement. Il ordonna au servant d'apporter le bassin, la lancette, la bande et la compresse. On opère de manière à lui faire croire la saignée véritable. On la lui bande un peu serrée, puis on lui remet son habit, pour aller prêter serment au pied du trône. Cela fait, il reçoit l'accolade du V.·. et de tous les F.·..Vient alors le discours du F.·. orateur, qui en finissant lui remet, pour en prendre copie, le catéchisme de son grade, dont il lui fait répéter *la parole, le mot de passe, les signes et attouchements,* invitant tous les F.·. à en faire autant avec lui. Cela fait, on ferme la L.·., on quitte le vestiaire et les ornements, et l'on passe à la salle du banquet. C'est ici que le capitaine Palamitiotti va nous donner un second acte de sa bonne foi.

Placé à table auprès du second surveillant, il se plaint que sa saignée lui a fait enfler le bras, qu'il ne peut, dit-il, presque pas remuer, tant il lui fait mal. « La bande est peut-être trop serrée, lui dit son voisin. — Je crois que oui, répondit-il, et si le chirurgien était là, je le prierais d'y remédier, car je souffre comme un damné. — Qu'à cela ne tienne, reprit le voisin. Disant cela il lui aide à quitter son habit, enlève la bande : Palamitiotti s'écrie tout ébahi : « Où est-« elle donc, cette saignée? je n'en vois aucun signe; cependant

« elle m'a bien piqué... En vérité il n'y a pas du tout d'en-« flure... elle a été bientôt fermée... » — Elle n'a même pas été ouverte, s'écria l'amiral en éclatant de rire. Et nous fîmes tous *chorus*. Il soutint *mordicus* que cela n'était pas croyable, parce que, outre la piqûre, il avait fort bien senti son sang couler, et tomber dans le bassin. Pour le dissuader, on fut obligé de répéter l'opération. — C'est vrai, dit-il, j'ai tort; mais vous êtes adroit comme un diable; et je ne l'oublierai de mavie. »

Vingt et un officiers de la flotte avaient accru le nombre de nos F.·.. La plus heureuse harmonie régnait dans la L.·.. Tous concouraient également aux offrandes et aux actes de bienfaisance prescrits par les statuts; le jour de la fête de notre patron saint Jean-Baptiste, une jeune épouse vertueuse et pauvre était dotée secrètement dans chacune des deux paroisses de la ville aux frais de notre O.·. en présence de deux de ses membres, témoins *incogniti*, sans que les curés, distributeurs de ces dots, sussent par quelle main elles leur étaient parvenues.

« Dans les pays protestants, me disait un commandeur bavarois nommé Zœrring, les travaux M.·. se font presque publiquement, personne n'y trouve à redire, et le peuple, qui ne voit dans l'existence des L.·. rien que d'avantageux pour lui, loin d'en prendre ombrage et d'y suposer le moindre mal, n'y voit que des réunions de gens de bien, qui se divertissent entre eux honnêtement, et qui sont toujours portés à secourir les infortunés. Ils ne s'en cachent point, comme nous le faisons ici, parce que la curiosité publique ne va pas imaginer que sous de simples emblèmes, qui n'ont d'autre but que celui de rendre les hommes plus sociables, plus humains, plus philosophes, plus disposés à mettre de côté tout esprit de rivalité pour se traiter comme de bons frères en quelque pays qu'ils se trouvent ou se rencontrent, il puisse y avoir rien de contraire au respect dû à la Divinité, aux princes, ni à la soumission aux lois et aux magistrats, ni aux bonnes mœurs. Dans les pays catholiques, où la religion défend de mal penser et médire de son prochain, on

nous regarde comme des êtres dangereux et qui, ayant pratique avec les démons, ne s'occupent que de cabales, de complots et seraient capables de bouleverser l'univers, si on les laissait faire. Et sur quoi fonde-t-on ces opinions sinistres? sur nos mystères et nos secrets? Mais, malheureux, leur répondrais-je, n'est-ce pas vous qui, par vos persécutions, vos calomnies, vos malédictions et votre haine frénétique, nous réduisez à nous dérober à vos regards, à faire usage de signes et de mots mystérieux pour nous reconnaître entre nous, et pour nous soustraire, s'il est possible, à votre malignité et à vos embûches? Quels motifs vous donnons-nous pour nous inquiéter, nous insulter et nous molester? Vous troublons-nous dans vos occupations, dans vos divertissements et dans vos assemblées? Pourquoi nos réunions vous sont-elles suspectes et odieuses? S'y passe-t-il rien contre la décence? Tout ne s'y fait-il pas au nom du grand architecte de l'univers? Tout n'y respire-t-il pas l'honneur, l'union, la bienfaisance et la plus saine morale? Le prince n'y est-il pas vénéré, et les lois n'y sont-elles pas respectées? La haine, l'envie, la médisance n'y sont-elles pas inconnues? L'indigent, l'honnête infortune n'y trouvent-ils pas assistance, appui, ou du travail s'ils en veulent? Enfin, vous avons-nous jamais causé du scandale, ou porté préjudice en quoi ce soit? Pourquoi donc ne nous laissez-vous pas en paix? Voilà ce que je dirais à nos injustes et aveugles détracteurs.

— Vous auriez raison, lui répondis-je; mais ici vous ne serez point dans ce cas, parce que ce ne sera pas à vous qu'ils adresseront leurs critiques et leurs injures. Ici le peuple s'occupe à se procurer du pain, et la classe moyenne préfère sa propre tranquillité à toute autre chose. Quant à la classe élevée, parmi laquelle je range le clergé séculier et régulier, nous devons nous attendre à en être charitablement tympanisés et déchirés à belles dents, s'ils parviennent à soupçonner ou à découvrir notre L.·.. Convenons, d'ailleurs, que si cela nous arrive, nous l'aurons mérité; car, dans un aussi petit pays, fanatisé comme celui-ci, pourquoi avons-nous consenti à recevoir des prêtres parmi nous? D'abord

la raison politique et ensuite les préjugés inséparables de leur état auraient dû suffire pour nous engager à les exclure. Les deux F.·. dont il s'agit ont des liaisons avec des femmes, moins sous le rapport de la dévotion que sous celui de l'amour; et si jamais leur absence, trop prolongée par la durée de nos séances, vient à mettre ces belles en curiosité de remonter à la source, et qu'elles parviennent à la découvrir, il n'en faudra pas davantage pour nous compromettre. »

Ma craintive prévoyance ne tarda pas à se vérifier. Deux prêtres de Saint-Jean, membres de l'Ordre, l'un Français et l'autre Sicilien, avaient été reçus à notre O.·.. Le premier était très lié avec une certaine signora Rosina qui, sans se piquer de fidélité, ne permettait pas à son abbé de s'absenter, sans l'obliger à lui rendre compte de l'emploi de son temps. Un jour, entre autres, qu'elle le trouva plus gai et plus fringant que de coutume (il y avait eu L.·. ce jour-là, et il sortait du banquet), elle le pressa tant qu'il eut la faiblesse de lui tout avouer. Figurez-vous le beau tapage! Elle l'effraya, le menaça de l'inquisition, lui fit jurer de renoncer entièrement à la M.·.; et pour avoir la paix, il y consentit, à condition pourtant qu'elle ne parlerait à personne de sa honteuse révélation. Elle le lui promit; mais, dès le même jour, habituée à tout dire, sans jamais prévoir le mal que causait sa langue indiscrète, l'auditeur de l'inquisiteur étant venu lui faire visite : « A propos, lui dit-elle, Monsieur, vous faites joliment votre métier. Comment? il y a une loge de francs-maçons à la Floriana, et il faut que ce soit moi qui vous l'apprenne? Ma foi! si j'étais à la place de votre inquisiteur, je vous ferais subir une belle flagellation. — Doucement, belle dame, lui répondit-il, vous êtes dans l'erreur; je le savais avant vous; mais par respect pour les personnages que nous compromettrions, taisons-nous, croyez-moi; c'est le parti le plus sage. — Vous les connaissez sûrement, ces personnages. Voyons : qui sont-ils? » Au lieu de la satisfaire il tira sa montre, prétexta un rendez-vous, et s'en alla marmottant entre ses dents : « Ah! pauvre abbé Parieu, qu'as-tu fait? — Ah! mon Dieu! mon Dieu! qu'ai-je fait moi-même! » s'écria l'indis-

crète Rosina en allant se cacher et pleurer dans son cabinet. Le lendemain, rendant visite à ma femme, elle lui raconta cela, et l'engagea à me prier de sa part d'agir pour faire en sorte qu'il n'arrivât rien à son ami Parieu. Étonné de voir mon épouse mêlée dans ce tripotage, je fis semblant de ne pas la comprendre, et de lui demander si sa commère était folle. Si cela est, ajoutai-je, je vous conseille de ne plus la fréquenter : et je sortis.

D'après une pareille indiscrétion, je ne doutai pas que cet auditeur n'eût déjà informé l'inquisiteur, peut-être même la cour de Rome, et dans l'un et l'autre cas, mon premier devoir était d'en avertir le grand maître. « Je le savais, me dit-il, monsignor Scotti est en effet venu avec son auditeur, me porter plainte et demander au nom du pape la dissolution de la L.·., j'ai fait l'ignorant. Il m'a alors indiqué le local, nommé les principaux personnages et insisté sur l'exécution de sa demande. J'ai répondu que j'avais pour principe d'aller doucement dans les choses dont je n'étais pas sûr ; que s'il avait des preuves, il pouvait les produire et les joindre à sa demande par écrit, et qu'alors j'agirais avec certitude; mais qu'autrement je ne voulais pas m'exposer à compromettre ni mon autorité, ni son intervention, dans une affaire de cette nature. Ma fermeté, apparemment, lui en a imposé, car ayant avoué qu'il n'avait pas encore de preuves, mais qu'il en aurait, il s'est retiré. Informez de tout cela le seul chef de la L.·., et dites-lui de ma part de changer de local, s'il est possible, pour quelque temps. »

Pour égayer un peu ce prince, je lui racontai l'anecdote de Rosine avec Parieu et avec l'auditeur, en y ajoutant la part que ma femme y avait prise par ricochet. « L'abbé, répondit-il en riant, s'est conduit comme un imbécile; Rosina n'a jamais été qu'une folle; mais l'auditeur est un grand fourbe, qui ne cherche qu'à pêcher en eau trouble et qui me donnera sûrement beaucoup de tablature dans cette affaire. Sans lui, Scotti ne m'aurait rien dit, parce qu'il est F.·. M.·., et qu'il sait que je ne l'ignore pas. Son tort est de craindre l'auditeur : celui-ci le voit et il en abuse. »

Quelle rare perspicacité dans ce digne grand maître, pour connaître le faible des hommes qui l'approchaient, et pour lire dans l'avenir! S'il avait eu le don de se connaître aussi bien lui-même, et la force d'âme d'adopter et faire exécuter la première idée qui le frappait dans les affaires de quelque importance et assez de fermeté pour éloigner de lui quelques intrigants qui n'abusèrent que trop de sa faiblesse et de son insouciance, jamais prince n'eût gouverné plus sagement que lui.

Le colonel Ligondez était alors le V.·. de la L.·.. Dès que je l'eus informé de l'orage qui se formait contre nous à l'inquisition, et des intentions du grand maître pour le changement momentané du lieu de nos réunions M.·., il trouva le moyen d'y pourvoir; mais le nouveau local étant plus éloigné de la ville et plus à découvert que l'autre, loin d'ôter à notre ennemi le moyen de nous espionner, cela ne lui en donna, au contraire, que plus de facilité. Néanmoins, comme nous n'y portâmes aucun objet M.·., il lui fut impossible d'acquérir aucune espèce de preuve matérielle; mais le malicieux tartufe sut y suppléer, par une ruse à laquelle nous étions loin de nous attendre. Il suggéra à ses correspondants l'idée de faire ouvrir à la poste de Rome toutes les lettres venant de Malte et toutes celles qui y étaient adressées. Par là il parvint à faire tomber dans les mains du cardinal secrétaire d'État une lettre que nous écrivait la L.·. de Rome en nous envoyant la liste des membres qui la composaient, ce qui le mit à même de faire enlever de la même L.·. le tableau de la nôtre et toute notre correspondance antérieure. Alors copie de ce tableau fut envoyée, non à l'inquisiteur, mais à l'auditeur, avec ordre de demander impérativement lui-même au grand maître, *au nom de Sa Sainteté*, la dissolution subite de la L.·. sous peine d'excommunication contre tous ceux qui la composaient et contre quiconque y opposerait retard ou difficulté.

Le grand maître fut fort heureusement averti de tout cela, par une lettre anonyme, de manière qu'il eut tout le temps de bien méditer la manière dont il recevrait l'audi-

teur lorsqu'il se présenterait. Celui-ci vint en effet remplir, non d'un ton impératif (il n'osa pas), mais en vrai chien couchant, sa commission, *regrettant*, disait-il, *d'être malgré lui chargé d'une mission désagréable pour Son Éminence.*

« Quelle mission, Monsieur, et en quelle qualité? lui demanda le grand maître d'un ton soutenu et affectant la surprise. Monsignor Scotti serait-il malade? ou lui succédez-vous dans sa place de ministre de S. S. auprès de moi? — Non, Éminence, monsignor Scotti n'est ni malade ni rappelé, il a plu au cardinal secrétaire d'État de me choisir personnellement pour remplir la mission dont il s'agit. — Comment? sans aucune lettre préventive ou explicative qui me soit spécialement et directement adressée? — Non, Monseigneur, je n'ai rien de semblable pour Votre Éminence; je suis seulement et expressément chargé de vous communiquer la lettre que m'écrit le cardinal secrétaire d'État et la pièce dont elle est accompagnée. — Monsieur, je ne vous connais que pour auditeur de monsignor Scotti et comme accrédité auprès de moi en aucune manière; par conséquent je refuse de vous entendre; et vous pouvez vous retirer. — Mais, Éminence, prenez garde à ce que vous faites, et... — Je fais ce que je dois, Monsieur, et vos conseils sont superflus. » Disant cela, il lui tourna le dos.

L'auditeur se retira confondu et rugissant de colère. Je me rencontrai par hasard avec lui dans l'escalier. Il tapait des pieds et grinçait des dents comme un enragé. Il était si hors de lui qu'il ne m'aperçut ni ne répondit à mon salut. Je référai cela au grand maître qui s'en amusa un moment, en l'appelant la bête à deux dos, après quoi il me raconta ce que je viens de rapporter. Ce prince d'ailleurs avait quelque raison de traiter si vertement l'auditeur, n'ayant pas oublié que ce drôle avait toujours été le conseil et l'âme damnée de la faction contraire à son gouvernement.

Se flattant d'un meilleur accès du côté de la chancellerie de l'Ordre, l'auditeur alla trouver le commandeur Bruno, et le grand maître, qui de son balcon l'avait vu s'y acheminer, me montra le désir de savoir ce qu'il pouvait avoir été dire

ou à Bruno ou au vice-chancelier. J'eus bientôt fait un sau jusque-là. Il était en effet parlant à ce commandeur d'un to fort animé, mais, feignant de ne pas m'en être aperçu je m'approchai d'eux lestement et pris sur moi de dire à M. Bruno que le grand maître m'envoyait pour lui recom mander de venir au palais avec moi. Encore deux seu- les minutes, je vous en prie, dit l'auditeur sans bouger de son siège. Bruno alors m'ayant regardé, comme pour me témoigner qu'il ne pouvait pas s'y refuser : Faites, faites, Messieurs, leur dis-je, deux minutes de plus ou de moins ne valent pas la peine d'en parler. Lorsque l'auditeur se leva pour quitter Bruno, je l'entendis lui dire à demi-voix : Nous voilà entendus : dans une bonne heure au plus tard je re- viendrai; songez à ce que je vous ai dit; je vous tiendrai parole.

Lorsqu'il fut sorti, Bruno, venant à moi, me demanda si c'était au sujet de ce *monsieur-là*, que le grand maître l'en- voyait appeler. « Oui, lui répondis-je, vous avez deviné. — Il y a bien du grabuge, reprit-il, si la chose est telle que cet homme la raconte; et je ne sais, ma foi, pas trop com- ment fera le grand maître pour s'en tirer. — Quoi, repris-je, vous êtes dans la confidence du prince, et vous le condam- nez? — Dans la confidence, dites-vous! vous vous trompez: Son Éminence ne m'a jamais dit un mot sur cette affaire de F.·. M.·.; et si vous en êtes instruit, vous m'obligerez beaucoup de me mettre au fait en peu de mots. — J'y consens, mais sous deux conditions : la première, que vous me garderez le se- cret; la seconde que vous commencerez par me donner l'ex plication des dernières paroles que l'homme qui vient de sortir a cru ne vous dire à l'oreille que pour vous seul, que néanmoins j'ai entendues; et je les lui repétai. — Pour le *secret*, cela va sans dire : je vous le garderai; mais pour l'ex *plication*, il faudrait vous rendre toute notre conversation et nous n'en avons pas le temps, puisque le grand maître nous attend. — Si vous n'avez que cette difficulté, comman deur, je puis la lever : il est bien vrai que Son Altesse désir savoir ce que l'auditeur peut vous avoir dit, car il l'a vu en

trer ici; mais le surplus, je vous en demande pardon, n'est qu'une pure invention de ma part, pour arriver à satisfaire le grand maître. — Ha, ha, ha, le tour est bon. — C'est la vérité; mais voyons; consentez-vous à me donner cette explication? — Je me suis trop avancé pour pouvoir m'y refuser. Je ne suis d'ailleurs pas fâché de vous donner par là une nouvelle preuve de mon dévouement au grand maître; ainsi, asseyez-vous, et je vais tâcher de vous rendre de mon mieux notre entretien. Vous n'ignorez pas qu'il m'est connu pour un grand tartufe politique : je me suis conduit en conséquence et de façon à ne pas être sa dupe. »

En le voyant entrer ici, je présumai à son air sombre et mécontent, à son œil encore irrité, qu'il venait d'avoir une altercation dans laquelle il n'avait pas triomphé; mais je feignis de le recevoir comme si je ne m'en étais pas aperçu. « Bonjour, mon cher commandeur, me dit-il en soupirant fortement et s'asseyant avant que je le lui eusse dit. — Bonjour, mon cher auditeur, répondis-je froidement; qu'avez-vous? Vous semblez fatigué : puis-je vous offrir... — Non, non, je n'ai besoin de rien, et ne suis venu que pour vous communiquer une affaire très désagréable en elle-même, et qui pourrait le devenir davantage, si, moyennant votre sage entremise, nous ne parvenons promptement à l'arranger. — De quoi s'agit-il? — De rien moins que du salut ou de la ruine de l'Ordre. — Comment cela? Qu'est-il donc arrivé? — Des choses *effroyables*, Monsieur ; oui : *effroyables!* c'est le mot. — De grâce, expliquez-vous. — C'est ce que je vais faire : vous savez ou ne savez pas que depuis longtemps on tient le sabbat dans un jardin de la Floriane, plusieurs fois la semaine, et que plus de cinquante âmes damnées, des gens, tous membres de l'Ordre, y passent sans honte et sans remords des journées entières à commettre Dieu sait combien de crimes et de profanations, puisque parmi eux il y a deux prêtres, vos propres confrères. — Vous m'étonnez; je ne savais rien; et c'est vous qui êtes le premier à me l'apprendre. Mais permettez-moi une seule observation : ces messieurs ne sont pas juifs; comment tiendraient-ils le sab-

bat? Ceux qui vous l'ont dit ne vous ont-ils pas trompé? — Le mot n'y fait rien, Monsieur; et que ce soit le sabbat l'enfer, ou la loge des francs-maçons, c'est pour moi la même chose. Le fait est qu'il y a des mystères souterrains, des initiés, des opérations ténébreuses, des tentures lugubres, des os et des têtes de morts, du sang, des cierges de cire jaune, des serments affreux, des tombeaux, des assassins, des colonnes, un trône, des signes et figures d'idolâtrie, et par-dessus tout cela une orgie aux flambeaux en plein midi, des boissons de toute espèce, des chansons obscènes, du libertinage en tout genre; enfin, Monsieur, des horreurs pires encore que les prostitutions des anciens païens. — Oh! c'est trop fort : cela n'est pas croyable. — Cela existe, Monsieur, comme il est vrai que vous et moi existons. — Pour moi, je n'en crois rien. Mais qu'en concluez-vous? — Que le grand maître le sait, laisse faire et nie que cela soit; que le saint-père en est instruit, indigné, et cependant disposé à pardonner aux coupables qui se repentiront; que j'ai reçu l'ordre de demander la prompte cessation de ces abominations, sous peine d'excommunication pour les malheureux qui oseraient s'opposer à ma juste demande, ou qui en retarderaient l'exécution; qu'enfin, je me suis présenté pour la faire, cette demande; et que Son Éminence a refusé de m'entendre, sous prétexte que je n'ai ni titre, ni qualité, ni lettres de créance pour l'autoriser à prêter foi et confiance à ma mission. — Comment? il a refusé la participation de la dépêche pontificale que... — Pontificale, non, je n'ai qu'une lettre de la secrétairerie d'État. — L'avez-vous là? Puis-je en prendre lecture ? — Oui, entre nous : la voici, lisez. »

J'ai lu cette lettre, qui est très laconique. Elle dit en substance : « Que *son rapport* sur *l'existence certaine* d'une L.·. de F.·. M.·. à Malte, dont tous les individus sont membres profès de l'Ordre, a été mis sous les yeux du saint-père qui, indigné de voir des prêtres parmi eux, a ordonné que, vu le peu d'aptitude de Mgr Scotti dans ses fonctions inquisitoriales, lui, auditeur, soit seul chargé de demander impé

rativement à Son Éminence le grand maître (au reçu de la présente) au nom de Sa Sainteté, la plus prompte dissolution d'une réunion si contraire à la religion, aux lois de l'Église et aux bonnes mœurs; et cela sous peine d'excommunication contre les récalcitrants, enfin que, pour le surplus, il se conduira conformément aux instructions secrètes qui lui seront incessamment expédiées. »

Je lui ai demandé s'il avait reçu ces instructions, et il m'a avoué *confidentiellement* qu'il ne les recevrait que par une voie extraordinaire; mais qu'en attendant il était averti par une lettre amicale qu'on avait intercepté une lettre adressée par la L.·. de Rome à celle de Malte, dont la teneur avait donné lieu à des arrestations et des saisies de correspondances maçonniques, parmi lesquelles était le tableau de la L.·. de Malte dont on lui enverrait copie.

D'après cela, je lui ai observé qu'il semblait avoir agi trop précipitamment, en ce que, si le grand maître lui eût laissé remplir sa mission et demandé des preuves de l'existence de cette L.·., il ne lui aurait pas été possible d'en fournir. Cela est vrai, dit-il, mais j'avais assez de renseignements certains pour réclamer de Son Éminence une visite et saisie de papiers dans cette même L.·. — On voit bien, lui répondis-je, que vous connaissez peu nos lois et usages : le grand maître n'aurait pas ce droit-là, parce que la demeure d'un membre profès de l'Ordre est sacrée, et aucun acte arbitraire ne peut y avoir accès. En matière de criminalité flagrante seulement, le juge compétent pourrait faire une pareille saisie, et cela ne serait même praticable que pour crime d'État. Je suis au service de l'Ordre depuis ma jeunesse, et ne me rappelle aucun exemple de cette nature.

Peu importe maintenant pour moi, reprit-il, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'exemple semblable. Ce qui me reste à faire, c'est d'informer le secrétaire d'État du refus humiliant que j'éprouve et de demander mon rappel. Je suis sûr qu'en recevant ma lettre, le cardinal va sauter aux nues, et qu'il fera repentir le grand maître de sa résistance déplacée.

Si cependant, ajouta-t-il après un moment de réflexion,

Son Éminence, sur vos sages représentations, permet qu je remplisse ma mission, au moins secrètement, et me fass écrire seulement par vous *que la loge est dissoute;* non seu lement je me hâterai de rendre justice à l'empressement d grand maître à se conformer aux désirs du saint-père, mai je ferai de plus l'éloge des bons offices que vous m'aurez rendus. Voyez donc vite, mon cher commandeur, conclut-il, ce qu'il nous convient de faire, moins encore pour m'obliger, que pour éviter de grands désagréments au grand maître. »

Je lui ai répondu que j'avais pour maxime de ne point m'ingérer de choses étrangères à ma place de secrétaire du conseil et de la chancellerie de l'Ordre; que peut-être j'aurais pu lui être utile, s'il m'eût consulté avant d'agir; mais que le grand maître s'étant si clairement et fortement prononcé contre sa mission, je ne pourrais lui aller faire des représentations sans m'exposer à lui déplaire, et que je ne voulais pas en courir le danger. « Cependant, reprit-il, si je vous en priais par écrit, en joignant à ma lettre un extrait de celle par laquelle on m'annonce l'interception de la correspondance de la L.·. de Rome avec celle de Malte et de la liste des membres de celle-ci, il me semble que ce serait un titre suffisant pour vous mettre dans le cas d'agir sans vous compromettre : qu'en dites-vous? — L'idée est spécieuse, j'y réfléchirai. En attendant, préparez votre projet; quand il sera prêt, je verrai si je peux m'en charger. Alors il s'est levé, m'a dit à l'oreille ce que vous avez entendu; dans une heure il reviendra; et voilà tout expliqué. — Et qu'a-t-il voulu dire, *en promettant de vous tenir parole?* — J'imagine que ce sera sans doute de me faire un mérite à Rome du succès de sa mission ici. — Cela étant, ce sera sûrement un motif pour vous de n'en rien faire : un pareil mérite ne vous ferait pas honneur aux yeux de tous ceux qui aiment le gouvernement. — Pourquoi cela? — Parce que votre devoir s'y oppose. — Vous comptez donc pour rien le repos public la sécurité de l'Ordre et la tranquillité du grand maître? — Et le revers de la médaille? Je ne vous comprends pas. —

ient? vous ne prévoyez pas que votre intelligence avec
nme qui, de tout temps, fut l'artisan et le protecteur
des troubles qui ont agité l'Ordre et si souvent com-
son auguste chef, ferait tort à votre réputation et
ait lieu à vos envieux de jeter sourdement des soup-
ır votre intégrité et sur votre constante fidélité au
maître? — Que dois-je donc faire? Approuver en
nce son projet, exiger une copie, certifiée par lui
le de la lettre qu'il a reçue de la secrétairerie d'État,
'e le tout à Son Éminence sans lui rien demander, et
l'homme viendra savoir le résultat de votre démar-
us lui direz que le prince a pris les papiers en disant
s lirait à tête reposée. Sortant d'ici, je vais infor-
grand maître de tout ceci; et vous verrez que tout
n. — Vous me proposez là, il me semble, un rôle peu
ble. — Rien qu'à votre place je ne ferais moi-même.
t-ce donc pas tromper? — Non, c'est seulement pren-
renard au piège : car il n'est pas possible que vous
: croire que l'auditeur agit de bonne foi dans cette
tance; et bien dupe serait celui qui s'y fierait. —
je vois qu'il faut en passer par-là, et me charger du
, bon gré, mal gré — Vous y consentez donc? —
Fort bien : nous voici deux bien clairvoyants : mar-
ranchement d'accord; et vous verrez que le méchant
à la fin sera bien attrapé. »

t retourné au palais, je rendis compte de mon opéra-
grand maître, qui fut content de se voir débarrassé
'igant auditeur. « Voyez, me dit-il, combien ce brouil-
ume à vivre dans le trouble. Qu'avait-il besoin de
pionner et de dénoncer à Rome ce qui se passait au
de ces maisons, en en faisant le tableau le plus hideux
us diabolique? Quel mal les F.·. M.·. lui ont-ils ja-
uit? Ils s'amusent entre eux tranquillement. Si leurs
lus travaux ne sont au fond qu'un tas d'absurdités,
du moins pas de quoi leur en faire un crime; et loin
attribuer, comme le fait l'auditeur, de dangereux
s et de mauvaises actions, on peut tout au plus les

regarder comme d'aimables fous, qui s'occupent à passer agréablement leur temps. S'ils dépensent leur argent, ils en destinent une partie à des actes de bienfaisance, dont quelque indigent profite; ils n'offensent ni ne font tort à personne; la religion et le bon ordre n'en souffrent point; il n'est parmi eux que deux pères de famille qui n'en remplissent pas moins bien tous les devoirs de leur état; enfin ce sont tous des gens d'honneur, incapables non seulement des monstruosités que cet imposteur a osé leur imputer, mais même de manquer à personne en quoi que ce soit. Voilà ce que je voudrais qu'on fît savoir au pape, pour éclairer sa religion et sa justice, et l'engager, sinon à punir l'auditeur comme un calomniateur, du moins à le traiter avec le mépris qu'il mérite. Dites de ma part à l'abbé Bruno que je prends à ma charge ses scrupules dans cette affaire; et qu'en trompant un coquin de cette espèce, loin de m'en faire aucun reproche, je croirai fermement n'avoir fait qu'un acte d'équité. »

Le lendemain, je revis Bruno et ne manquai pas de lui rendre mot à mot mon entretien avec le grand maître. De son côté, il m'informa de son entrevue avec l'auditeur, et me dit qu'il avait fait beaucoup de difficultés pour lui donner copie conforme de la lettre du cardinal secrétaire d'État; mais qu'enfin il la tenait, et il me la montra, ainsi que celle à lui écrite par l'auditeur, comme ils en étaient convenus.

Lorsque l'abbé Bruno, selon notre accord, eut remis le tout au grand maître, ce prince me fit appeler pour me demander si j'avais lu la lettre du cardinal secrétaire d'État et fait attention à l'inaptitude reprochée à l'inquisiteur. « Oui, Monseigneur, lui dis-je, et j'ai même réfléchi que si ce ministre avait quelque crédit auprès de Pie VI, ce serait le cas de savoir si l'on a véritablement mis sous ses yeux l'infâme rapport de l'auditeur et si ce pontife a réellement ordonné que Mgr Scotti fût mis de côté dans la poursuite de cette affaire.

— Je connais Scotti pour un honnête homme, me dit le grand maître, mais j'ignore s'il saurait assez maîtriser son

juste mécontentement contre son perfide auditeur, pour que celui-ci ne s'en aperçût pas, et, d'ailleurs, je sais encore moins jusqu'où peut aller son crédit sur l'esprit du pape. — Votre Éminence voudrait-elle tenter de le savoir? — Comment cela? — Par mon entremise. — Et comment ferez-vous pour arriver jusqu'à lui, sans donner des soupçons à l'auditeur? — Si Votre Éminence y consent et s'engage à me garder le secret, même envers Bruno, je me charge de tout, à mes propres risques. — Eh bien, faites : voilà les papiers. »

Je savais que Mgr Scotti allait de temps en temps chez une noble Maltaise, inutile à nommer puisqu'elle est morte, mais, en son vivant, femme de beaucoup d'esprit; et comme j'avais l'honneur de lui être connu, ce fut par son entremise que je me procurai un tête-à-tête avec cet inquisiteur et que j'eus avec lui l'entretien suivant. — Monseigneur, vous êtes un honnête homme? — Je m'en flatte. — Mais vous avez chez vous un grand fripon, en qui vous avez confiance, et qui vous trahit. — Qui cela? — J'en ai en main la preuve indubitable, et je suis venu pour vous la montrer, si vous me promettez le secret, sur votre parole d'honneur (ici je le vis hésiter et me regarder très fixement). — Ce que vous me dites-là, Monsieur, mérite réflexion. D'abord, qui êtes-vous? De quelle part venez-vous? Quel motif, quel intérêt vous font agir? — Ce que je suis, la faible lumière qui éclaire l'appartement vous empêche sans doute de le voir; néanmoins vous le savez, car j'ai eu l'honneur de dîner avec vous plusieurs fois, chez vous et ailleurs. De quelle part je viens, vous le saurez bientôt. Quant au motif et à l'intérêt qui me font agir, je n'en ai d'autres que votre propre satisfaction et l'amour de la justice. On vous a desservi en vous calomniant; on cherche à vous perdre; j'ai en main, je le répète, le moyen de vous éclairer; et je vous suppose celui de triompher de votre ennemi en ouvrant les yeux au saint-père. — Comment? la chose en serait à ce point? quel est donc le traître? — Jurez-moi le secret, et vous allez le savoir. — Eh bien! je vous le jure, sur ma parole d'honneur. (A ces mots il avança la main, et je la lui serrai par

un signe qu'il ne put méconnaître.) Quoi! s'écria-t-il avec surprise, vous êtes M.·.? — Oui, Monseigneur, et je m'en fais gloire. — Cela suffit; je vous reconnais. Passons à la preuve que vous en avez en main. — La voici. La voulez-vous lire ou en entendre la lecture? — Donnez, donnez (à peine en eut-il lu en tremblant quelques lignes, qu'il s'écria: Ah! le scélérat! (après avoir achevé de lire) l'ingrat! le perfide! le traître!... et il a osé certifier de sa signature... mais comment a-t-il pu ne pas prévoir qu'il signait son brevet de trahison et son déshonneur? — Monseigneur, vous savez mieux que moi que Dieu permet souvent que les esprits pervers s'aveuglent et se condamment de la propre main dont ils se servirent pour commettre leur crime. — C'est bien vrai : mais comment vous êtes-vous procuré ce document? — Le récit, Monseigneur, sera un peu long. Avez-vous encore une demi-heure à me donner? — Une heure, s'il le faut : je ne sors pas d'ici avant d'avoir tout appris. »

Partant de l'époque de la création de la L.·., je lui en fis connaître la composition, l'accroissement successif, le consentement que le grand-maître y avait donné dès le principe, les correspondances qu'elle avait établies, l'esprit qui animait tous ses membres, les actes de bienfaisance qui en émanaient, l'opinion qu'en avait Son Éminence et l'intérêt qu'elle n'avait cessé d'y prendre, et enfin le chagrin que lui avait fait éprouver la persécution inattendue que l'auditeur avait eu la malignité de nous susciter, sans autre motif que le noir plaisir de faire le mal. Ainsi je ne lui laissai ignorer ni la réception des principaux officiers de la flotte vénitienne, ni celle du commandant des vaisseaux et des généraux des galères de l'Ordre, ni celle du bailli Pereyra à l'âge de 81 ans, ni la manière dont tous les travaux s'étaient faits. Je l'informai même de l'ordre que le grand maître avait fait donner au V.·. de la L.·. pour en changer momentanément le local, de la lettre anonyme qu'avait reçue ce prince sur la mission confiée à l'auditeur, de la manière vigoureuse avec laquelle le grand maître s'était refusé à la lui laisser remplir enfin du recours insidieux que cet intrigant avait eu au com

mandeur Bruno, dans l'intention sans doute d'abuser de sa bonne foi, si je n'avais eu l'heureuse inspiration et le courage de m'y opposer. En terminant ce tableau raccourci de notre situation « M.·. : Monseigneur, lui dis-je, je dois rendre témoignage à la juste pénétration de Son Éminence sur le véritable auteur de la persécution dont il s'agit ; dès le principe, elle m'a assuré, Monseigneur, que vous en étiez incapable, et ce fut dans cette occasion qu'elle me confia que vous étiez des nôtres.

— Jusqu'ici me voilà parfaitement éclairé, dit Mgr Scotti, mais il me reste encore à savoir quel est votre projet, car sûrement vous en avez un en m'admettant dans vos confidences. — Ce projet, Monseigneur, est fort simple : il a pour objet votre propre gloire et la juste punition de votre détracteur et le nôtre. Il s'agit de savoir si vous avez une correspondance directe avec le Souverain Pontife ou quelqu'un de confiance auprès de lui, à qui vous puissiez vous adresser avec certitude, pour vous plaindre de la perfidie du traître, le démasquer et le faire, sinon disgracier, au moins rappeler. — Tout cela, mon cher Monsieur, est bien imaginé-c'est dommage que je ne puisse vous en dire autant pour l'exécution. Cela vous surprend, je le vois, mais si vous connaissiez comme moi le caractère des personnages et l'état des choses à ma cour, vous ne pourriez disconvenir que je vous ai dit la vérité. J'ai, certes, le plus profond respect pour Sa Sainteté Pie VI, mais tout le monde sait, comme moi, qu'à l'exception de ce qui flatte sa vanité ou son amour-propre, le dernier qui lui parle a toujours raison ; et qu'ainsi son extrême versatilité me donne lieu de croire que les démarches que vous venez de m'indiquer, en supposant même qu'elles fussent faites à temps, le seraient en pure perte ; et d'abord, parce que la secrétairerie d'État, imbue depuis longtemps des malheureuses préventions qui ne vous sont que trop connues, et qui subsistent encore malgré vos efforts pour les détruire, soutiendra malgré moi, malgré vous, malgré le pape lui-même s'il s'en mêlait, même en dépit de la raison et du bon sens, le fourbe acharné à vous persé-

cuter. — C'est donc à dire, Monseigneur, que vous concluez par ne vouloir rien faire ni pour vous ni pour nous, et que vous regardez notre cause comme perdue? — Non, car le grand maître n'a qu'à tenir bon, pour finir par rester maître chez lui, mais pour moi c'est bien différent. Tenez : mettez-vous à ma place, et vous verrez que, malgré mon chapeau rouge *in petto*, si je m'engageais dans la lice, je n'en serais pas moins le pot de terre luttant contre le pot de fer. D'après cela, je pense que dissimulant l'injure qui m'est faite, et restant dans mon coin spectateur du combat, que j'aurai l'air de ne voir qu'avec indifférence, je pourrai vous être plus utile au moment où la bataille se décidera. Je crois que le grand maître a pris un excellent parti, en se refusant à la mission irrégulière, ourdie par l'auditeur. Tenez-vous en là pour à présent; attendez de pied ferme l'agresseur, et rejetez avec mépris l'astucieuse proposition qu'il a faite à l'abbé Bruno. Voilà mon avis, soumettez-le au grand maître, qui le pèsera dans sa sagesse, et prendra sûrement une résolution conforme au maintien de sa dignité. — Je vous remercie, Monseigneur, de votre bon conseil; permettez-moi d'y recourir de nouveau en cas de besoin, et pardonnez-moi la liberté que je prends de vous rappeler le secret promis envers et contre tous. — Soyez tranquille, sur une matière si délicate, l'auditeur lui-même y est forcé, car il ne peut ignorer que le moindre éclat l'exposerait à l'animadversion de toute la chevalerie; et c'est ce qui, sans être obligé d'en venir là, doit faire la force et la sécurité du grand maître. Adieu. »

Comme je n'avais point parlé de cette démarche au timide abbé Bruno, je me bornai à n'en rendre compte qu'à Son Eminence. Ce prince avait peu espéré qu'elle réussît. Néanmoins il fut content d'apprendre que le prélat Scotti se fût expliqué si clairement en faveur du système de fermeté qu'il avait adopté. Il m'ordonna en conséquence de rendre à Bruno les paperasses de l'auditeur, auquel il fallait, en les lui restituant, signifier que sa résolution contre sa mission était irrévocable. « Telle est ma volonté, et je vous charge de le dire à Bruno. »

Le grand maître mit à me dire cela une chaleur que je ne lui avais jamais vue, et qui m'étonna. Il s'en aperçut et me demanda si j'avais quelque chose à lui représenter à cet égard. « Si Votre Éminence daigne me le permettre, répondis-je, je ne ferai qu'une petite observation. — Oui, parlez. — Il n'y a pour nous rien à perdre à attendre qu'il vienne de lui-même demander ses papiers, et dans la folle espérance dont il se berce, il serait possible qu'en se prolongeant, elle devînt un tourment pour son amour-propre... — Cela se peut, reprit le grand maître en m'interrompant; mais comme il pourrait en même temps nous supposer de l'embarras ou de la crainte, je préfère qu'il sache que le mépris est le seul sentiment qu'il m'inspire. — Votre Éminence le lui a assez clairement manifesté, pour qu'il ne lui en reste aucun doute. — Raison de plus pour ne pas lui en laisser davantage sur le succès de son insidieuse tentative auprès de Bruno. Ainsi, ne m'en parlez plus; c'est une chose finie. — J'obéis, Monseigneur. La seule grâce que je supplie Votre Éminence de m'accorder est de ne rien dire à celui-ci de mon entrevue avec l'inquisiteur. — Est-ce que Bruno a de l'antipathie contre les F.·. M.·. ? — Je l'ignore : avec moi, il ne s'est pas permis une seule réflexion à leur égard. — Dans ce cas, votre demande est fondée, j'y consens.

— Mon cher commandeur, dis-je à Bruno, voici les papiers de l'auditeur, que le grand maître m'a chargé de vous remettre, en vous recommandant de lui signifier, lorsque vous les lui rendrez, que sa résolution contre sa mission est irrévocable. Tâchez néanmoins, entre nous soit dit, d'adoucir autant que vous le pourrez ce nouveau refus, que Son Éminence regarde comme fondé sur les principes du droit public, et que j'ai vainement essayé de retarder. — Vous me surprenez, je vous l'avoue franchement, et je vois avec peine Son Éminence s'exposer à des désagréments pour soutenir une société condamnée par les lois de l'Église. — En le faisant, le grand maître agit en prince, il en a le droit, et ce n'est pas à nous d'y trouver à redire. — Vis-à-vis de lui, je m'en garderai bien, et n'ai parlé qu'à vous, dont le devoir était

de lui dire la vérité. — Il la connaît mieux que nous, moi cher abbé, qui sommes gens à vue courte, et sujets à des préjugés, au-dessus desquels Son Éminence est supérieure à tous égards. — Non pas vis-à-vis la cour de Rome. — Doucement, ne confondons rien : je sais que, comme chef de l'Ordre, le grand maître dépend du pape, mais non pas pour un objet de simple police civile intérieure tel que celui dont il s'agit. — Oh! je vous en demande pardon : l'objet actuel me paraît entrer dans le nombre des attributions du Saint-Siège, puisque des religieux, membres profès de l'Ordre, y participent. — J'ignore, cher commandeur, si ce principe général est ici bien appliqué; mais, en tout cas, la conséquence est fausse. Car, dans le fait, de quoi s'agit-il? D'un jardin dans lequel les deux chevaliers qui en jouissent reçoivent leurs amis en société, contre laquelle non seulement il n'existe de la part des habitants du pays ni plainte ni réclamation, mais dont au contraire le voisinage retire des avantages, et dont le prince a d'ailleurs approuvé la formation. Ceci est donc purement et simplement une affaire de police et d'amusement; et la cour de Rome n'a absolument rien à y voir. Or, je vous demande pourquoi elle vient y mettre le nez? Parce qu'il a plu à un homme inquiet, turbulent et de mauvaise foi de lui dénoncer cette société comme dangereuse, contraire à la religion et aux bonnes mœurs? C'est une imposture, une calomnie. Mais quand ce serait vrai, la cour de Rome ni son ministre ici n'auraient encore rien à y voir, parce que le grand maître est le seul qui ait le droit d'y veiller et d'y remédier, surtout lorsque cette société, loin d'avoir, je le répète, causé le moindre scandale ou la plus légère plainte, n'avait fait que du bien dans le pays. Si je parais, mon cher abbé, vous en parler avec chaleur, croyez que je ne le fais qu'avec connaissance de cause, et si vous ne voulez pas vous en rapporter à moi, parlez-en à deux de vos honorables amis, le bailli Tomasi et le maître écuyer commandeur Rouyer et vous serez alors convaincu que je ne vous ai pas trompé. — Oh! je m'en rapporte volontiers à votre seul témoignage, et ce que j'en ai dit n

provenait que de la crainte de voir le grand maître se compromettre de nouveau avec la cour du Vatican. — Là-dessus, mon cher abbé, reposez-vous sur la prudente fermeté de ce prince, et si l'astucieux auditeur cherche encore à vous effrayer, répondez-lui franchement *que cela ne vous regarde pas.* En agissant ainsi, vous ne ferez que remplir les intentions du grand maître. — Je le ferai, mais promettez-moi que tout ce que je viens de vous dire restera dans l'oubli. » Je le lui promis.

Pendant une quinzaine de jours nous restâmes tranquilles. Le renard pourtant n'avait pas toujours dormi dans cet intervalle. Mais il ne fit que rôder infructueusement, et nous ne le verrons plus reparaître sur la scène.

L'inquisiteur reçut pour le grand maître un bref apostolique, signé du pape avec l'ordre de se présenter seul à Son Éminence, le tableau de la L.·. de Malte à la main, pour lui demander dans des termes affectueux d'ordonner sans délai la dissolution et la clôture de cette L.·. avec défense à tous ses membres de la rouvrir jamais en quelque lieu que ce fût, sous peine d'encourir les censures et les anathèmes de l'Église, et finissant par donner au grand maître sa paternelle bénédiction. Un billet de Mgr Scotti m'ayant averti que je le trouverais le soir chez la même dame où nous nous étions déjà abouchés, je m'y rendis, et d'abord il me donna cette nouvelle qui, dit-il, lui avait causé la plus grande surprise. Ensuite il me chargea de prévenir Son Éminence qu'il aurait l'honneur de remplir *sans apparat* le lendemain matin, vers les deux heures, sa commission par écrit. Je le priai de me dire si le bref en question était accompagné d'une lettre de la secrétairerie d'État, et s'il savait pourquoi l'auditeur avait été mis de côté. Il me répondit, avec un ton de réserve qui ne m'échappa point, qu'il ignorait cette dernière particularité, et que, dans son pli, il n'y avait rien de la secrétairerie d'État.

Le grand maître ne fut pas moins étonné que moi de cette nouvelle. Néanmoins il n'en parut nullement affecté. Il faudra bien, me dit-il, que cette fois-ci la L.·. s'arrange pour

cesser ses travaux; car le pape paraissant mettre dans sa demande moins d'éclat et de solennité que de ménagements, je devrai à mon tour y adhérer avec tous les égards et le respect que je lui dois. Votre Éminence, répondis-je, verra d'abord la teneur du bref, et celle de la note officielle dont l'inquisiteur l'accompagnera, après quoi elle entendra ce que ce ministre paraît s'être réservé de lui dire de vive voix. Les réponses que Votre Éminence devra faire tant à lui qu'au saint-père, devront sans doute être en italien; et comme cette affaire est secrète de sa propre nature, j'oserai, Monseigneur, vous prier de me laisser le soin de les rédiger, ou du moins de m'adjoindre pour cela M. l'abbé Bruno. L'amour-propre n'entre pour rien dans cette demande de ma part, et mon but est uniquement de faire en sorte que le langage qu'on vous fera tenir, soit vraiment digne de vous sous tous les rapports. — Nous verrons cela, reprit le grand maître, lorsque le moment sera venu. En attendant, avertissez Bruno en peu de mots, et faites ensuite connaître verbalement mes intentions au V.·. de la L.·. sans entrer avec lui dans aucun détail : bornez-vous à lui dire que la prudence nous fait une loi de céder à la nécessité.

Lorsque l'inquisiteur eut rempli sa commission, le grand maître me fit dire qu'il m'attendait : « Réjouissez-vous, me « dit-il, c'est à votre premier entretien avec Mgr Scotti que « nous sommes redevables de l'heureuse tournure et conclu- « sion de cette affaire. Il avait fait semblant de n'avoir « aucun moyen d'éclairer directement le saint-père, comme « vous le lui aviez proposé, sur l'irrégularité de la mission « confiée à l'auditeur, et sur mon refus de la lui laisser « remplir; mais lorsque vous l'eûtes quitté, il se rappela « d'une certaine lettre que lui avait remise secrètement un « prélat de la chambre à son départ de Rome pour lui offrir « ses services auprès du souverain pontife, en cas qu'il en « aurait besoin à Malte; et alors, non seulement il lui adressa « sa lettre pour le chef suprême de l'Église, mais lui traça « la marche à suivre pour réussir à l'insu de la secrétairerie « d'État. La lettre de l'inquisiteur toucha et intéressa si vive-

« ment Sa Sainteté, que défendant elle-même audit prélat « de rien dire à qui que ce soit de la commission qu'il venait « de remplir. Elle se mit aussitôt à m'écrire de sa propre « main la lettre en forme de bref que Mgr Scotti vient de me « remettre, et que voici avec la note officielle dont il l'a « accompagnée. Il désire voir le projet de ma réponse à Sa « Sainteté : ainsi, lorsque vous l'aurez rédigé et que je « l'aurai approuvé, vous pourrez le lui montrer. Il désire « aussi que quand je l'aurai signée, je la lui envoie, pour « qu'il la fasse parvenir lui-même aux mains du saint-père. « Faites en sorte qu'elle ne soit pas longue, parce que je veux « la transcrire de ma main. L'inquisiteur m'a assuré que « cela fera grand plaisir au pape. » — Votre Éminence ne veut sans doute pas mettre l'abbé Bruno *dans la grande confidence*. — Gardez-vous en bien. Je regrette même à présent que vous l'ayez informé de l'arrivée du bref. — Monseigneur, je ne lui en ai encore rien appris. — En ce cas ne lui en dites rien.

La réponse au pape étant rédigée et le grand maître l'ayant approuvée, je la communiquai le soir même à Mgr Scotti qui en fut aussi très content. Le jour suivant, Son Éminence l'écrivit de sa main, et y ajouta quelques lignes de louanges délicates pour Sa Sainteté et pour son ministre, bien faites pour arriver au cœur sensible du saint-père. Je ne le cachai pas à l'inquisiteur, qui en témoigna beaucoup de joie, et par reconnaissance il me fit lire la minute de la lettre qu'il avait préparée pour son auguste souverain. J'avais soigneusement conservé copie de cette petite correspondance et l'avais laissée à la secrétairerie magistrale avec quantité d'autres papiers non moins intéressants pour moi; mais la prise de Malte par Bonaparte, et le pillage des secrétaireries par la troupe de garde au palais jadis du grand maître, alors occupé par le général Vaubois, m'ont fait perdre les uns et les autres; ce qui me prive aujourd'hui du plaisir de satisfaire la juste curiosité de mes lecteurs.

C'est ainsi qu'a fini cette affaire, dans laquelle le grand maître montra qu'après avoir résisté, comme il en avait le

droit, aux intrigues d'un artisan de mauvaises querelles, il su céder à propos à une autorité supérieure à la sienne, sans déroger à sa propre dignité. Depuis lors, je ne remis plus les pieds en L.·., sa suppression se fit en silence, sans que personne s'en aperçût; aucun de ses membres ne réclama l'expédition de sa patente, dans l'espérance peut-être que les travaux recommenceraient; mais cette espérance ne se réalisa point. Le trésorier resta dépositaire de tous les meubles et effets de la L.·. pour la patente constitutive de laquelle il avait fait payer les droits au G.·. O.·. de Londres, et ce document fondamental lui est resté pour seule garantie de sa créance. Il l'avait encore en 1803 et me le fit voir lorsqu'après la paix d'Amiens, signée l'année précédente, j'étais retourné à Malte, dans la persuasion que l'Ordre rentrerait en possession de cette île et de celle du Goze. Mais l'Angleterre trouva plus d'avantage à violer le traité pour recommencer la guerre, et achever la ruine de la marine et des colonies de la France.

Pour ne pas refroidir l'intérêt ou la curiosité du lecteur, je me suis abstenu d'interrompre par tout autre récit celui des événements ci-dessus rapportés; mais actuellement je parlerai de quelques autres faits qui, quoique moins importants, me semblent néanmoins mériter de ne pas être passés sous silence. Ce sont :

1° L'envoi des galères et d'un vaissseau de l'Ordre en 1784, devant Alger, pour se joindre à la flotte espagnole qui devait bombarder cette ville. L'amiral espagnol causa peu de dommages aux Algériens, contre lesquels, d'ailleurs, on ne pourra réussir à les faire renoncer à leurs brigandages, qu'autant qu'on aura une forte armée de débarquement.

2° L'hospitalité accordée au grand douanier d'Égypte, qui, après avoir commis dans cette riche province toute sorte de concussions et amassé des richesses immenses, eut le bonheur de fuir et de se réfugier à Malte, dans le moment ou la Sublime Porte lui envoyait des muets et le fatal cordon pour le priver à la fois et de la vie et du fruit de ses rapines Pendant son séjour à Malte, il y fut logé et servi aux frai

du grand maître, qui lui donna une garde, moins pour lui faire honneur, que pour prévenir l'effet de quelques complots de la part de nombreux esclaves de sa religion, qui l'obsédaient et qui assiégeaient sa maison du matin au soir. Au bout de sept à huit mois, il partit pour le continent de l'Europe avec sa famille et tous ses trésors.

3° L'assassinat prémédité, commis en plein jour, sur le capitaine Segond, Français domicilié avec ses parents à Malte, par le chevalier Mazzacane, Napolitain. Celui-ci fréquentait une fille publique, que le Français connaissait avant lui, ce que le chevalier ayant su, et s'étant rencontré après cela avec lui comme il sortait de la maison, il lui défendit d'y revenir. Second se moqua de la défense, et ne se gêna pas plus qu'auparavant pour aller voir cette fille. Mais comme elle habitait de l'autre côté du port, le chevalier, sachant un jour qu'il était là, le guetta pour s'en venger à son retour en ville. Il l'attendit donc à la Marine, près d'une fontaine, aux environs de laquelle il présuma qu'il viendrait débarquer. Ayant une épée nue, cachée sous sa redingote, il resta plus d'une heure à se promener, depuis la Douane jusqu'à l'église de Notre-Dame de Liesse, portant ses regards effarés sur toutes les barques qui revenaient de la rive opposée. A la fin il aperçoit Segond, et court sur lui l'épée au poing. Il pleuvait un peu; Second tenait à la main son parapluie de toile cirée fermé, ne s'attendant pas qu'il dût lui servir d'arme défensive. Se voyant assailli, il crie à son ennemi qu'il est sans arme, et tâche de parer avec le manche du parapluie les coups que le furieux lui porte. Plus de cent portefaix et bateliers regardent en frémissant ce combat inégal; mais aucun d'eux n'ose se jeter sur l'assassin pour le désarmer. Toutes les boutiques, tous les magasins étaient ouverts, et Second en reculant vers la montée de la porte Marine, tâche de se réfugier dans un de ces magasins. Il n'avait plus pour cela que quelques pas à faire, lorsque, parant toujours les bottes que Mazzacane ne cessait de lui porter, et un de ses pieds étant malheureusement venu à glisser, il tomba sur un genou, et n'en continua pas moins

à se défendre. Mais déjà il avait reçu plusieurs blessures; une autre plus forte lui fit perdre tout équilibre, et il tomba à la renverse sur le dos. Son lâche assassin n'en redoubla ses coups qu'avec plus de rage et arriva enfin à lui percer le cœur. Il joignit même la cruauté de plonger à diverses reprises le fer dans la plaie, la bassesse de proférer contre lui les plus lâches injures. Hélas! le malheureux Second était expiré et son implacable meurtrier l'insultait, le maltraitait encore. Épuisé plus que satisfait, il se retire en cachant sous ses vêtements son épée toute sanglante. Mais à peine est-il entré chez lui, qu'il est arrêté et emprisonné au fort Saint-Elme. La loi criminelle de l'Ordre était claire : le coupable d'assassinat était dégradé et puni de mort. Néanmoins la brigue du parti italien fut si forte dans le Conseil, qu'il eut pour lui la pluralité des suffrages et ne fut condamné qu'à vingt ans de réclusion. Je n'ai pas besoin de dire que ce jugement inique indigna tous les Maltais. Les membres du conseil qui s'étaient déshonorés par une indulgence sans exemple ne pouvaient plus sortir de chez eux sans être montrés au doigt. On ne disait plus : Voilà monsieur le bailli ou le commandeur un tel; mais : Voilà un des assassins de l'infortuné Segond. Son honnête, riche et nombreuse famille consternée, mère, frères, sœur et oncles (l'un desquels mourut de chagrin quelques jours après) se consumaient dans le deuil, la douleur et les larmes, et n'osaient crier vengeance, pleins de respect pour le grand maître, qui avait fait l'impossible pour la leur procurer. Bientôt cependant des milliers de lettres partirent de Malte pour aller porter dans toute l'Italie, en France, en Espagne, la honteuse nouvelle d'un si triste événement. La victime, peu de temps avant sa mort, avait obtenu le grade de capitaine dans la marine marchande de Marseille. Sa famille était particulièrement connue, estimée, protégée par M. le comte de Vergennes, qui avait eu beaucoup à se louer de leurs bons procédés, lors de son passage à Constantinople; et le grand maître prévoyant combien ce funeste événement, et surtout l'étonnant jugement du coupable, pourraient lui déplaire, chargea son ambassa-

deur à Paris d'assurer ce ministre que tous les membres du conseil français qui avaient pris part à ce jugement n'avaient point de reproches à se faire.

Ce fait atroce causa généralement dans Malte et au Goze l'impression la plus défavorable et la plus fâcheuse contre l'Ordre, tant sous le rapport des mœurs dissolues de la jeune chevalerie qui en cela ne faisait que suivre l'exemple de leurs anciens, que sous celui de la loi barbare qui punissait de mort quiconque, dans une rixe ou autrement, même à son corps défendant, aurait osé lever ou porter la main sur un chevalier. Jusque-là personne n'avait murmuré contre cette loi, il fallait cet assassinat, pour faire sentir au peuple que, sans cette loi, on ne l'aurait pas laissé commettre, et ceux qui en avaient été les nombreux témoins, étaient ceux qui se reprochaient avec le plus d'amertume de ne pas s'être opposés à cet odieux combat.

Deux autres événements non moins lugubres vinrent prolonger la douleur publique. L'un fut un infanticide, et l'autre un parricide.

Une jeune fille séduite par un de ses voisins qui lui avait promis de l'épouser, qui, par les conseils de son séducteur, avait réussi à cacher sa grossesse aux yeux de ses parents, et qui se voyait abandonnée de lui à l'instant où ses secours lui étaient le plus nécessaires, fut réduite à mettre sa sœur dans la confidence au moment même de son accouchement. C'était pendant la nuit. N'ayant personne à qui remettre la créature, pour la porter aux enfants-trouvés, et ces deux imprudentes filles craignant d'être découvertes par les cris du nouveau-né, le désespoir étouffe tout à coup la voix de la nature dans le cœur de la malheureuse mère, elle saisit l'innocente créature dans un moment où sa sœur venait de s'éloigner d'elle, l'enveloppe dans plusieurs lambeaux de grosse toile, et la jette du balcon d'un second étage dans la rue. Le hasard fait qu'une patrouille qui venait de passer, entend le bruit de la chute, elle retourne sur ses pas; l'un des soldats voit un paquet, le ramasse, le développe, et voit un enfant, dont un reste de chaleur donne lieu de croire qu'il peut en-

core être vivant. Le caporal note l'endroit où il vient de faire cette triste trouvaille, et la fait porter au corps de garde. Arrivé là, il fait son rapport au chef du poste qui fait aussitôt appeler un chirurgien; mais quand il arriva, l'enfant ne vivait plus.

Le lendemain la coupable fut découverte; elle avoua son crime et fut condamnée à être pendue. Mais comme un pareil supplice n'avait pas eu lieu pour aucune femme depuis que Malte appartenait à l'Ordre, toutes les dames nobles, pour l'honneur de leur sexe, se réunirent pour implorer de la clémence du souverain la commutation de la peine en une perpétuelle réclusion. Ce prince résista plusieurs fois à leurs instances, mais enfin la grâce leur fut accordée. Elle a recouvré sa liberté après la prise de Malte par les Français.

Quant au parricide, il fut commis par un joueur désespéré, auquel son infortuné père ayant refusé de l'argent, aveuglé par le délire effréné de sa passion, il le tua à coups de couteau. Mais il n'eut pas plus tôt commis ce meurtre affreux, qu'il courut s'en déclarer l'auteur à la justice, qui le condamna au gibet, après avoir eu le poing coupé. Ce supplice était à Malte la peine la plus sévère du code criminel. C'était aussi le premier exemple d'un pareil crime dans ce pays-là. En général, quoique les quatre cinquièmes de la population fussent alors élevés dans l'ignorance et la superstition, il arrivait très rarement de grands crimes à Malte. Le peuple y était laborieux, et les fêtes et dimanches il s'occupait des cérémonies religieuses. Le vol y était fréquent, mais les coupables étaient bientôt découverts et punis. Il ne payait nul impôt, et pouvait recourir à tout instant à la justice du prince, qui ne refusait jamais d'écouter personne. Tel est l'avantage des petits gouvernements. L'œil du souverain voit tout, anime et vivifie tout. Il est vrai que le pays ne produisait ni vin, ni huile et tout au plus un tiers du blé nécessaire à la subsistance des habitants, mais la Sicile, la Grèce, et même la Barbarie envoyaient de tout en abondance, de manière que les vivres y étaient excellents et pas chers. Le pain s'y payait deux sous la livre, la viande quatre sous, le vin deux sous

la bouteille. On y voyait très peu de mendiants, parce qu'il s'y faisait beaucoup d'aumônes. Il y avait d'ailleurs beaucoup d'hospices où les malheureux de tout âge et des deux sexes trouvaient un refuge assuré. Aujourd'hui (en 1805) les pauvres et les misérables y sont très nombreux et n'y trouvent plus les mêmes secours et regrettent vivement le gouvernement de l'Ordre. Mais reprenons le fil des événements.

Nous avons vu les Polonais agrégés à l'Ordre, mais n'appartenir à aucune langue. En quittant ce pays-là le bailli de Sagramoso y avait établi un agent pour y recueillir annuellement les droits du trésor et les faire passser à Malte. Mais dix ans s'étaient écoulés depuis la fondation, et aucun commandeur n'avait encore payé ses responsions; la vénérable chambre s'en plaignit au grand maître, qui écrivit à cet agent, nommé Fergusson Jepper. Il répondit avoir fait jusque-là tous ses efforts, mais inutilement, et que les redevables appartenant aux premières familles, il n'y avait que l'autorité royale qui pût les y contraindre. L'Ordre n'avait point de ministre à cette cour. Un Français, nommé de Maisonneuve, qui jouissait de la faveur du roi, dont il était chambellan, profita de la circonstance pour engager ce monarque à demander au grand maître de le nommer ministre plénipotentiaire de Malte, à Varsovie. En même temps, M. de Maisonneuve proposa de fonder une commanderie de juspatronat, dont le capital serait déposé à l'université de Malte, et dont le revenu serait affecté pour toujours à l'entretien de ce ministre, de manière que, sans qu'il en coutât désormais rien à l'Ordre, il aurait là quelqu'un en état de prendre la défense de ses intérêts et d'obliger tous les membres du grand prieuré à remplir leurs devoirs statutaires. Quoique la fondation fût modique, l'utilité des services que pourrait rendre son fondateur la fit accepter, et sa première opération fut de procurer au trésor le montant de dix années des responsions arriérées. Ensuite il proposa au nom du grand-prieur prince Poninski, et des autres commandeurs, d'incorporer le prieuré de Pologne dans la langue anglo-bavaroise, à quoi l'électeur palatin

ayant acquiescé, et la cour de Rome consenti, la chancellerie de Malte mit le sceau de l'Ordre à cette réunion. Alors le chevalier de Sulkowski fit sa profession religieuse, et fut nommé receveur et procureur général de l'Ordre à Varsovie. On obligea le grand prieur à tenir chapitre deux fois l'année, et à en envoyer la délibération à la langue à Malte. Quelques réceptions eurent lieu, l'une du chevalier de Grabwoski, fils naturel du roi, l'autre du chevalier de Raczinski, neveu du grand maréchal de la diète, qui étant venu à Malte, y fit sa profession.

Le commun trésor, satisfait des premiers services du commandeur de Maisonneuve en Pologne, pria le grand maître de l'accréditer temporairement en la même qualité de ministre plénipotentiaire près S. M. Prussienne, pour obliger le commandeur, baron de Hemm, à rendre compte de son administration, comme receveur et procureur général de l'Ordre dans la partie de la Silésie passée sous la domination prussienne. Frédéric II, après avoir conquis cette province sur l'impératrice Marie-Thérèse, consentit à ce que les commandeurs continuassent à payer les droits dus à l'Ordre; mais il ne voulut pas qu'ils eussent de rapport avec le chapitre du grand prieuré de Bohème dont la conquête, disait-il, les avait séparés. Il déclara en même temps qu'à la vacance des commanderies il en nommerait lui-même les titulaires, et qu'il en ferait part au grand maître. Ses nominations tombaient ordinairement sur des officiers de son armée, qui, s'ils n'étaient pas encore reçus dans l'Ordre, étaient tenus de s'y faire recevoir, et de faire leurs preuves de noblesse selon l'usage de la langue d'Allemagne. Mais s'il leur manquait quelques degrés, le roi entendait que la réception n'en fût pour cela pas moins valable.

Il y avait cinq ans que le commandeur de Hemm était receveur; il avait perçu les droits dus à l'Ordre, et refusé d'en verser le produit dans la caisse du receveur du trésor à Vienne, selon l'usage. Pour l'y contraindre, le commandeur de Maisonneuve fut donc envoyé à Berlin. Admis par le roi, M. de Maisonneuve fit part au commandeur de Hemm de

l'objet de sa mission, le priant de lui indiquer l'heure où ils pourraient s'aboucher. Il y répondit par un défi. — Rendez vos comptes, lui répliqua Maisonneuve, nous nous battrons après. Les fonds avaient disparu. Le roi le sut, ordonna le séquestre de la commanderie du receveur infidèle, et sa réclusion jusqu'à l'entier acquittement de sa dette.

Le prince Ferdinand de Prusse, grand prieur de Sonnembourg, frère du grand Frédéric, et chef d'un grand bailliage protestant, composé de sept commanderies jadis possédées par des chevaliers catholiques, et sur lesquelles l'Ordre avait été privé de ses droits depuis que le Brandebourg avait embrassé la religion réformée, proposa à tous les commandeurs de se réunir à lui pour offrir *proprio motu* au grand maître de Malte, le payement des responsions annuelles, sur le même pied des commanderies de la Silésie. Son Éminence ayant communiqué au sacré conseil la dépêche de Son Altesse Royale, il fut décrété d'une voix unanime que l'Ordre agréait avec gratitude cette offre généreuse, accordait par acclamation au généreux donateur la grand'croix héréditaire à perpétuité pour lui, la princesse son épouse et l'aîné de leurs descendants dans la branche masculine successivement. Cette disposition fit grand bruit en Allemagne; et comme il y avait dans le duché de Courlande, alors sous la protection de la Russie, plusieurs commanderies de cette nature, un commandeur polonais proposa au grand maître de réclamer pour le trésor de l'Ordre le paiement des responsions, à l'instar de ce qui s'était fait en Prusse; mais ce prince ne lui répondit point.

La Suède et la Prusse ayant fait avec la Porte Ottomane un traité d'alliance contre la Russie, et la première de ces puissances paraissant disposée à employer dans cette guerre de pure diversion sa flotte de petits bâtiments à rames, peu connus jusque-là dans la marine russe, l'impératrice Catherine II n'en ordonna pas moins la construction d'une très grande quantité, et se hâta même d'écrire de sa propre main au grand maître Rohan pour le prier de permettre au che-

valier comte de Litta, alors capitaine d'une des galères de l'Ordre, de venir en Russie prendre le commandement en chef de son escadre légère, destinée contre la flotte suédoise. Le grand maître, flatté de voir un de ses chevaliers appelé à un semblable poste d'honneur, voulut cependant laisser au commandeur Litta pleine liberté d'adhérer ou de se refuser à la demande. Je fus donc envoyé vers lui pour lui communiquer la lettre de l'impératrice, et savoir ce que le grand maître pouvait répondre. Il ne parut pas d'abord disposé à accepter, ne se croyant pas assez instruit dans la tactique des manœuvres et combats maritimes, surtout dans une mer si différente de la Méditerranée, et avec une nation dont il n'entendrait pas la langue. — Qu'importe? lui dis-je; il y va de la gloire et de la fortune : vous êtes robuste et dans toute la force du jeune âge : vous avez une noble ambition; vous ne pouvez trouver une plus belle occasion de vous distinguer, et de faire honneur à votre Ordre. — Oui, mais aller là tout seul? Au moins, si je pouvais emmener mon pilote. — Que ne le demandez-vous au grand maître? Il ne vous le refusera sûrement pas. Ce prince en effet le lui accorda et il partit. Ses opérations réussirent à son gré; Catherine le récompensa en grande souveraine; elle voulut même le garder à son service après la paix, mais il ne crut pas devoir y consentir. L'âpreté du climat fut une des raisons qui lui fit préférer de revenir en Italie. Il ne prévoyait pas que dix à douze ans plus tard il s'y fixerait pour la vie, en épousant une des nièces du célèbre généralissime prince de Potemkin, le plus riche parti de la Russie. J'eus dans cette occasion l'avantage de le décider par mes conseils à partir pour Pétersbourg, et sept à huit ans après je concourus plus que personne (*et de son propre aveu*) au succès de son importante mission sous le règne de Paul Ier; il est au comble des honneurs et des richesses; et moi, victime du plus injuste sort, je gémis sous le poids de l'adversité.

Mais nous voici arrivés à la fameuse époque de l'assemblée des notables, si imprudemment provoquée par M. de Calonne, et qu'on peut regarder comme la cause de tous les maux qui

ont désolé la France. Voici ce que m'écrivait à ce sujet le bailli de Virieu, alors ministre plénipotentiaire de la cour de Parme à Paris. « Le *déficit* dans les finances, et la nécessité indispensable d'y remédier promptement, a forcé ce ministre de recourir à ce grand moyen, comme seul propre à sauver le gouvernement en le préservant d'une banqueroute, qui sans cela serait inévitable; mais comment n'a-t-il pas vu qu'au lieu d'obtenir de cette assemblée purement consultative les secours dont le gouvernement avait besoin, c'était au contraire se mettre en tutelle et l'autoriser à remonter aux causes de ce déficit; et qui sait, si elle vient à en demander compte au ministre, ce qui en résultera de préjudiciable à l'autorité royale? Dans l'esprit de liberté qui s'est depuis quelque temps développé en France, je ne puis m'empêcher de regarder la convocation de cette assemblée comme une faute impardonnable au ministre qui a osé la proposer, et qui en sera sûrement la première victime. Déjà je vois régner dans les têtes une fermentation, qui, si elle dure, ne pourra, selon moi, que devenir funeste aux corps privilégiés, et par contre-coup à notre Ordre; fasse le ciel que cela n'arrive pas. »

L'Ordre, qui possédait de riches commanderies dans les Pays-Bas autrichiens, n'avait pas vu sans inquiétude les troubles qui s'y étaient manifestés contre l'autorité souveraine; et l'un de ses chevaliers, procureur général de l'Ordre auprès du gouverneur général de ces provinces, ayant imprudemment pris part aux démarches et aux opinions des agitateurs, le grand maître se hâta de le révoquer et d'enjoindre au chevalier d'Hautefeuille qui le remplaça d'observer dans ces troubles la plus exacte neutralité. Et comme cet agent avait des rapports de dépendance avec l'ambassadeur et le receveur de l'ordre à Paris, il leur fut spécialement recommandé de veiller à ce qu'aucune personne de l'Ordre ne s'écartât en quoi que ce fût du respect et des égards dus au gouvernement légitime. D'après cela le bailli de Breteuil écrivit à tous les commandeurs et autres membres de l'Ordre domiciliés sur le territoire brabançon, belge et flamand

une circulaire qui fut communiquée à M. le comte de V gennes et approuvée par ce ministre.

Lorsque M. Necker, succédant à M. de Calonne, eût au risé la liberté de la presse, sous prétexte de répandre la p grande lumière sur les vrais intérêts de l'État pour écla les députés aux états généraux, on vit la France inondée brochures, presque toutes tendantes à des réformes, tou désavantageuses au clergé et à la noblesse; et le receveu l'Ordre à Marseille, auquel de toutes parts il en était adre se faisait un devoir de les transmettre au grand maître.

Ce prince, auquel on en rendait compte et qui en li quelquefois lui-même, ne cessait de témoigner son éton ment sur les torts que se faisait le gouvernement en l sant inonder la France d'écrits qui n'étaient propres c exaspérer les esprits et à les irriter contre les deux prem corps de l'État. « Il est certain, disait-il, qu'il serait ju que les biens des nobles et ceux du clergé fussent as jettis aux mêmes impôts que ceux du tiers état, et la plupart des droits féodaux mériteraient d'être réform mais pourquoi, au lieu de mettre ces choses en discus publique, ne pas les réserver pour le conseil d'État, où, a avoir été décidées en présence du monarque législateu les aurait peu à peu sanctionnées et fait mettre à exé tion? Par là on éviterait les maux qui ne peuvent que ré ter de l'extrême exaltation des têtes, qui n'est propre c exciter des troubles dangereux. Comment les ministres n prévoient-ils pas? »

Lorsque ce prince vit ensuite l'édit de convocation états généraux et que le tiers état y aurait le même nom de voix que le clergé et la noblesse réunis : « Voilà, di une innovation qui paraît équitable; mais il y aura conte tion sur la manière de compter et d'appliquer les suffra à moins que les deux premiers ordres n'aient le bon es d'entrer de bonne foi dans l'intention du roi, pour la u nion de trois chambres en une, réunion qui, généreusem consentie, pourra amener sans secousse la réforme de be coup d'abus, mais qui, si elle est contrariée, causera dan

royaume des malheurs d'autant plus incalculables, que l'esprit du peuple, exaspéré par la lecture des libelles, ne sera malheureusement que trop enclin à user de violence contre ceux qu'on lui fera envisager comme les ennemis du bien public. »

Il ne vit qu'avec peine des membres de l'Ordre parmi les députés aux états généraux, dont MM. le bailli de Crussol et le chevalier d'Esclans pour la noblesse, et le bailli de Flachslanden pour le tiers état. Il pensait que, membres d'un Ordre souverain étranger, ils n'étaient point éligibles et auraient dû se refuser à leur élection.

Informé par le bailli de Virieu des difficultés que les deux premiers ordres opposaient à la réunion des états généraux en une seule chambre et que les désirs du roi, manifestés par ses commissaires et en son nom pour le succès de cette réunion, étaient restés sans effet, le grand maître, blâmant cet entêtement et le regardant comme le présage des plus grands malheurs, me chargea de répondre à ce grand-croix : « d'employer tout son crédit et celui de ses parents et amis pour accélérer le moment de cette réunion, afin, disait-il, de prévenir un schisme qui pourrait devenir funeste à la France, au roi, à son auguste famille, et dont les opposants pourraient eux-mêmes devenir les premières victimes. » — En me donnant cet ordre, le prince avait sans doute perdu de vue qu'il ne faudrait pas moins d'un mois à ma lettre pour parvenir à sa destination, et que, quand même elle lui arriverait à temps, les instances, les démarches et les prières du bailli, et celles de ses parents et de ses amis, ne rempliraient probablement pas leur objet; je me permis d'en faire l'observation au grand maître après l'expédition de ma lettre. — Votre double réflexion est juste, me dit-il, mais du moins votre lettre prouvera à Virieu, qu'à sa place je ne serais pas resté comme lui et beaucoup d'autres, dans l'inaction.

Après cela, les premières lettres de France que nous reçûmes, voie de Marseille, nous annoncèrent qu'à Paris et dans beaucoup de provinces il y avait eu des troubles, des pillages et incendies de châteaux et des archives seigneu-

riales dévastées, qui ne prouvèrent malheureusement que trop combien les pressentiments du grand maître avaient été fondés.

Ce fut à l'occasion de ces troubles que ce prince rappela à l'ambassadeur à Paris et aux six grands prieurs de l'Ordre en France la défense qu'il avait faite quelques années auparavant aux membres de l'Ordre, qui possédaient des commanderies dans les Pays-Bas, de prendre part à rien de ce qui pourrait se faire contre les nouvelles lois revêtues de la sanction royale.

Si le bailli de la Brillanne eût réfléchi à la sagesse de cette défense, il se serait bien gardé de compromettre son Ordre aussi imprudemment qu'il le fit après les fameux décrets de l'assemblée constituante du 4 août portant suppression de la dîme et des droits féodaux, en remplissant un des blancs seings du grand maître déposés aux archives de l'ambassade, pour réclamer par une lettre au roi la révocation de ces décrets ou leur modification en ce qui concernait les biens que l'ordre de Malte possédait dans le royaume. Cette lettre, dont Sa Majesté fit donner communication au président de l'assemblée nationale par M. le comte de Montmorin, donna lieu à une discussion dans laquelle M. Camus, membre de cette assemblée, demanda la suppression de l'Ordre, demande qu'il réitéra en faisant le rapport que la même assemblée avait désiré sur cet objet, et lui présentant pour cela un projet de décret, que les amis de l'Ordre réussirent à faire ajourner, et dont la même assemblée ne s'occupa plus. Ce ne fut que le 19 septembre 1792 que ce décret, présenté à l'assemblée législative par le député Vincent, fut adopté et mis à exécution, sans aucun égard aux justes représentations des agents politiques de l'Ordre à cette malheureuse époque.

Le bailli de la Brillanne était mort d'une attaque d'apoplexie peu de jours après sa démarche imprudente, et, dans l'impossibilité de nommer un autre ambassadeur en de si critiques circonstances, le grand maître, sur l'avis d'une congrégation d'État spéciale, nommée par le conseil pour

s'occuper uniquement des affaires de l'Ordre en France, accrédita le bailli de Virieu, sous le simple titre de chargé d'affaires, lui recommandant d'agir de concert avec le commandeur d'Estourmel; mais le zèle outré de celui-ci (qui, comme receveur général, avait en caisse des fonds considérables) pour la cause royaliste, l'avait décidé de son propre et seul mouvement à fournir à l'infortuné Louis XVI une somme de douze cent mille francs lors de son départ de Paris; et ce départ ayant eu les plus malheureuses suites, d'Estourmel en perdit presque la raison, ce qui pourtant ne l'empêcha pas d'agir indirectement auprès des comités de l'assemblée nationale législative par des agents secondaires qui sûrement le trompaient, en lui faisant accroire que le sort de l'Ordre serait favorablement décidé. Le chevalier de Mayerknonau était un de ces agents, et l'on verra dans mes mémoires la manière indigne dont cet audacieux intrigant réussit à tromper le grand maître et tout le conseil de l'Ordre à Malte même, où il était venu expressément.

Le bailli de Virieu ne prit nulle part à cette intrigue. Indigné des horribles massacres de septembre, à la suite des atrocités du 10 août, il obtint avec les plus grandes difficultés un passeport comme ministre étranger, quitta Paris le 10 septembre 1792 et se retira près de Lausanne en Suisse. C'est de là que ce grand-croix informa le grand maître d'une manière énigmatique et du prêt fait au roi par le commandeur d'Estourmel et de l'aliénation dont ce receveur avait été frappé en apprenant l'arrestation de la famille royale à Varennes.

Dans cet état de choses, et après l'emprisonnement du roi au Temple, M. Cibon, fils de l'ancien secrétaire de l'ambassade de l'Ordre à Paris, se décida à prendre *de lui-même* le titre de *chargé d'affaires de Malte*; et, au risque de tout ce qui pouvait lui en arriver, il suivit à ses propres frais la correspondance avec le grand maître, se servant pour cela d'un chiffre que je lui avais antérieurement fait parvenir. Les recommandations qu'il donna à l'imposteur Mayer prouvent qu'il fut également sa dupe. Ce fut lui néanmoins qui adressa de Paris le décret portant sup-

pression de l'Ordre en France et déclarant biens nation toutes les commanderies ; mais comme, par un article de décret, il était dit qu'il serait fait un arrangement a l'Ordre pour que le commerce français continuât à jouir avantages du port de Malte et de ses hôpitaux, cela l sait une porte ouverte à des négociations entre les d gouvernements, et ce fut sans doute l'espérance d'en chargé qui détermina M. Cibon à suivre sa correspond avec Malte. La terreur régnait alors tellement dans Pa que presque tous les ministres et ambassadeurs des p sances amies de l'Ordre avaient quitté cette ville, de que le roi et son auguste famille avaient été renfermés Temple ; et Cibon ne dissimulait pas qu'il était alors im sible à l'Ordre de faire ouvertement aucune démarche au d'un gouvernement républicain que jusque-là aucune p sance n'avait encore reconnu ; que par conséquent il fa attendre un autre moment..... *sans pourtant cesser,* ajou il, *d'avoir quelqu'un là, pour voir ce qui s'y passait e rendre compte à Malte, où il espérait que son zèle et son vouement à l'Ordre dans un moment si critique, où tou agents avaient abandonné Paris, lui mériteraient la confi du grand maître, et un titre propre à le mettre à même d d'une manière quelconque, ne fût-ce qu'en faveur des men de l'Ordre, dont plusieurs étaient en butte aux persécu des ennemis de l'Ordre dans les départements, et à quelques desquels il se félicitait d'avoir pu faire rendre la liberté.*

Ces offres de service, auxquelles on aurait dû faire a tion, firent néanmoins peu d'impression sur le grand m qui ne jugea pas même à propos d'en donner communica à la congrégation d'État, ni d'y répondre lui-même, « ne vant, disait-il, prendre sur lui de donner foi et crédit homme peu connu, et qui n'était pas reçu dans l'Ordre : d'ailleurs l'honneur, sa propre dignité, et le profond s ment d'horreur contre les persécuteurs de la famille roy lui défendaient toute espèce de relation avec un si dé rable et odieux gouvernement, et qu'il était décidé à ne écrire en France à qui que ce soit, avant que le roi n'eû

mis en liberté, rétabli sur son trône, et le décret spoliateur de l'Ordre révoqué. »

« Et pendant cet intervalle, Monseigneur, les intérêts de l'Ordre, les fonds considérables qui lui appartiennent et qui se trouvent dans les caisses de ses receveurs à Paris, à Toulouse, à Lyon et à Marseille, les archives de tous ses grands prieurés, celles de l'ambassade, enfin la sûreté, le salut de tous les membres et bons serviteurs de l'Ordre, exposés pour lui à toutes sortes d'insultes et de vexations dans ce terrible moment, abandonnerez-vous tout cela? Non, Monseigneur, cela ne se doit, ni ne se peut pas. Donnez-vous le temps d'y réfléchir sérieusement, et d'en délibérer soit avec l'administration du trésor, soit avec la congrégation d'Etat, soit enfin dans le conseil; et vous verrez que l'inaction totale, ou un silence absolu, ne peuvent être pour Votre Éminence l'unique parti à prendre. Déjà le funeste décret spoliateur se met à exécution dans toutes les parties du royaume, et partout où l'on connaît à l'Ordre des effets ou des valeurs disponibles, soit dans ses recettes, dans ses hôpitaux, ses monastères ou ses églises, tout y est, ou séquestré, ou enlevé et impunément dilapidé, sans que personne soit autorisé ou ose s'y opposer, en protestant contre toute violence et réclamant la protection du droit des gens, protection qui ne vous en est pas moins due, comme État étranger et ami de la France et que l'absence momentanée de votre ambassadeur à Paris n'y doit pas empêcher le gouvernement de vous considérer comme tel : voilà ce que M. Cibon, qui est sur les lieux, peut représenter et faire valoir, pour peu que vous l'y autorisiez; et en supposant même que ses réclamations restassent sans effet, faites, Monseigneur, qu'il soit surtout autorisé *à protester solennellement*, AU NOM DE L'ORDRE SOUVERAIN DE MALTE, *de tout ce qui s'est fait ou pourra se faire en France au préjudice de ses droits de propriété.* Par là, Monseigneur, vous vous serez du moins mis en règle avec vous-même, et pourrez montrer à toute l'Europe et l'injustice criante qui vous a été faite et la protestation solennelle et conservatrice de vos droits. »

Cette représentation ayant paru ébranler le grand maître, j'ajoutai que « si dans ce moment Son Éminence ne croyait pas pouvoir écrire elle-même à Cibon, je pourrais, si elle daignait m'y autoriser, y suppléer moi-même, jusqu'à ce qu'elle eût jugé convenable de le faire formellement. — Oui, à la bonne heure, répondit ce prince, écrivez-lui de rester là et de faire pour l'Ordre en général, et pour ses membres en particulier, tout ce qu'il pourra; et qu'en temps et lieu il en sera récompensé. — Votre Éminence consent-elle que je l'informe aussi de tout ce que je viens d'avoir l'honneur de lui dire, et de ce qu'elle a daigné me répondre? — Oui, il n'y a pas de mal à cela. Mais recommandez-lui bien de ne pas trop se hasarder, et de ne pas exposer ni risquer sa propre sûreté. Nous verrons ensuite sur qui l'on pourra jeter les yeux; car *il est dans nos maximes de n'autoriser que des membres profès de notre Ordre à parler et agir officiellement en son nom.* »

N'ayant pu obtenir davantage, j'écrivis tout cela en chiffres à M. Cibon, en l'exhortant à m'écrire avec la même précaution par Marseille et par la voie d'Italie, et de rédiger ses lettres, de manière que tout leur contenu fût ostensible au grand maître, au cas qu'il lui prît la curiosité de me les faire expliquer devant lui de vive voix, dans le moment même où je les recevais, chose qui m'était déjà arrivée; mais que cela ne devait pas l'empêcher de dire franchement toutes les vérités qu'il croirait pouvoir nous être utiles, en conservant néanmoins à ce prince le respect et les égards qui lui étaient dus; enfin je le priais de ne pas me laisser ignorer le nom des personnages près desquels il aurait agi ou serait dans le cas d'agir, et si l'on pouvait fonder quelque espérance en faveur de tout ou partie des intérêts de l'Ordre, lui observant qu'il fallait surtout ne rien nous laisser ignorer sur ce qui concernait et le receveur, et sa caisse, et les archives et les églises de l'Ordre dans Paris. Malheureusement l'homme à qui je m'adressais n'était pas propre à bien faire toutes ces choses-là, soit faute de talent, soit inaptitude, défaut de courage ou d'expérience. De notre

côté, à Malte, on ne faisait que tâtonner, babiller, craindre, au lieu d'agir promptement, et avec une noble et royale fermeté, non en agissant hostilement contre le commerce français, comme le conseillaient au grand maître quelques imprudents, mais en déclarant qu'on était en état de le faire, si l'on refusait d'avoir égard à nos justes réclamations.

Il y avait alors dans le port de Malte quelques bâtiments français richement chargés, venant de Smyrne pour Marseille, et un autre allant dans la mer Noire, ayant à bord trois cent cinquante mille francs en argent. Saisissez cela, dit-on, vendez les cargaisons des autres, et envoyez vos galères croiser contre le pavillon républicain; les Français d'aujourd'hui sont pires que des Turcs; ils n'ont plus ni foi, ni loi, ni humanité; ils ont renversé les autels et le trône, pris vos biens et menacent de faire iniquement le procès au roi, notre auguste protecteur. Toutes les puissances de l'Europe vont leur déclarer la guerre; donnons-leur-en l'exemple, et unissons-nous à elles, pour faire rentrer ces factieux dans leurs devoirs, envers la grande société, envers, Dieu, envers leur souverain, et envers eux-mêmes.

« Non, répondit le grand maître, l'ordre protège le commerce des nations civilisées et ne les a jamais pillées, même lorsqu'elles le dépouillèrent de ses biens et assassinèrent juridiquement ses membres, témoin l'Angleterre sous son roi barbare Henri VIII et, quoiqu'on paraisse vouloir nous en faire autant en France, l'Ordre saura se respecter et ne violera point envers de paisibles navigateurs les droits sacrés des gens et de l'hospitalité. Ils sont entrés dans nos ports avec pleine confiance en notre probité et en notre amitié, ils en sortiront de même. »

Ces sentiments, dignes du grand cœur de Rohan, il ne les manifesta que dans son cabinet, à ceux qui lui avaient proposé de traiter la France, leur patrie, en ennemie; mais, selon moi, ils auraient mérité d'être connus, et des capitaines des bâtiments dont il s'agit et de leur gouvernement; ce prince, à qui j'en fis l'observation, s'y refusa, et me défendit d'en rien écrire à Cibon. Je m'en dédommageai en

l'écrivant au bailli de Foresta, notre receveur, et à monsignor La Font, notre consul à Marseille, qui ne le laissèrent pas ignorer à la chambre du commerce. Ce receveur était celui qui, de tous les agents de l'Ordre en France, s'était conduit dans toutes les circonstances pénibles de la Révolution de manière à ne point être inquiété ni dans sa recette, dont il rendit un compte exact à Malte jusqu'au dernier moment, ni dans l'envoi régulier des caisses à dépêches qu'il faisait passer à Malte par tous les navires qui y venaient, envoi qui fut continué par le consul, après la suppression de la recette, et malgré la guerre jusqu'à la malheureuse prise de Malte par Bonaparte.

Déjà près d'un mois s'était écoulé depuis l'arrivée à Malte du décret spoliateur, contre lequel aucune opposition ni protestation formelle n'avait été faite au nom de l'Ordre et chacun cherchait vainement à en pénétrer la cause; plusieurs fois la congrégation d'État s'était réunie pour délibérer sur le parti à prendre, d'après les dernières lettres arrivées de Marseille par mer en peu de jours. Il n'y en avait aucune de Paris; le bailli de Foresta écrivait que, jusque-là, le décret supprimant l'Ordre n'était encore connu que par les gazettes, et que personne n'avait paru à la recette pour le lui signifier et le mettre à exécution; il demandait ce qu'en pareil cas il devait faire, ignorant quelles représentations notre chargé d'affaires aurait faites au gouvernement au nom de l'Ordre; enfin il rendait compte des mesures qu'il avait prises pour mettre en sûreté, à tout événement, les fonds, effets et archives de l'Ordre qui lui avaient été confiés, ayant eu le bonheur de négocier les premiers sans perte sur Gênes, où, à 30 jours de vue, ils seraient versés dans la caisse du chevalier Lomellini, ministre et receveur de l'Ordre près cette république. La somme était de cent cinquante-six mille francs.

Cette nouvelle, qui fit plaisir aux administrateurs du trésor dérida un peu aussi la congrégation d'État qui s'était précédemment permis de blâmer ce receveur lorsqu'il avait accepté le poste honorable de commandant de la garde nationale de

Marseille. Ils virent en ce moment qu'il ne l'avait fait que pour la plus grande sûreté de sa recette. Le bailli de Pennes déclara alors lui rendre son ancienne amitié, et après avoir fait l'éloge de sa prudence et de son zèle éclairé, il demanda à ses collègues les baillis de Lorès, de Tommasi, de Hompesch et d'Almeyda-Portugal, s'ils ne pensaient pas, comme lui, que personne dans l'Ordre n'était plus capable que leur confrère Foresta d'être expédié sans délai à Paris sous le titre d'envoyé extraordinaire, pour représenter au gouvernement: 1° que l'Ordre n'était pas une corporation monastique sujette aux lois de la France, mais un état étranger et neutre, utile par ses hôpitaux, ses arsenaux et l'heureuse situation de ses ports, à la prospérité du commerce français, et qu'il avait toujours joui des biens qu'il y possédait à titre de propriétaire-lige, sous la protection du droit des gens, avec prestation de foi et hommage simple au roi pour le maintien de ses franchises et privilèges à chaque mutation de règne, sans autre redevance qu'un don gratuit annuel fixé par le roi même pour toute la durée de ce même règne; 2° que cependant l'Ordre, sans avoir été entendu ni admis à donner ses raisons de droit, avait été déclaré supprimé et ses propriétés déclarées biens nationaux, chose contraire à l'exacte justice que le plus puissant gouvernement est tenu d'observer envers l'État le plus faible, surtout lorsque celui-ci n'a jamais cessé de se comporter envers l'autre en loyal et fidèle allié, constamment disposé à lui renouveler les preuves de son attachement; 3° qu'enfin, d'après cela, l'Ordre demandait le redressement des torts qui lui ont été faits par un malentendu, et est prêt à négocier l'arrangement convenable aux deux parties contractantes et analogue au nouveau système du gouvernement, sauf la ratification du grand maître et conseil; 4° si la demande est accueillie et l'Ordre déclaré remis en possession de ses biens, même à condition qu'ils ne jouiront plus d'aucune franchise, ni privilège ou domination quelconque propre à rappeler leur primitive destination, et qu'ils seront assujettis à tous les impôts et aux mêmes lois que ceux des propriétaires français, l'envoyé de l'Ordre

demandera un projet de propositions par écrit, pour pouvoir y répondre et faire ses observations; 5° si par ces propositions on veut priver nos biens des titres de commanderies et autres, jusqu'ici usités, et, par une suite naturelle, notre Ordre, de sujets français pour y être reçus et parvenir avec le temps selon nos lois aux commanderies, bailliages, etc., sous prétexte que le système général d'égalité ne permet plus en France ni distinction, ni preuves de noblesse, ni profession religieuse, l'envoyé de l'Ordre répondra que : quant aux titres des biens, on pourra les remplacer par tels autres que l'on voudra, pourvu que les dénominations ne donnent lieu à aucune confusion; et quant aux réceptions des sujets, sans preuves, ni distinctions, ni profession, l'Ordre se contentera d'admettre au choix du gouvernement français des hommes pris dans l'armée ou dans la marine et qui s'y seront signalés par quelque belle action, de manière que la commanderie dont à leur rang d'ancienneté ils entreront en jouissance, leur tiendra lieu de récompense. La seule condition qui sera pour eux de rigueur, sera ou de garder le célibat, ou s'ils y renoncent, de renoncer aussi à la portion de biens de l'Ordre dont ils étaient en jouissance; 6° si pour obvier à tous ces changements aussi contraires à nos lois qu'au système d'égalité républicaine, on préfère ne nous donner, au lieu de nos biens, qu'une somme annuelle et fixe, équivalente au revenu que le commun trésor retirait année commune des trois langues françaises, pour en disposer à notre gré au plus grand avantage de notre Ordre, sans autre redevance de notre part envers la France, que la libre entrée de ses navigateurs dans nos ports, nos hôpitaux ou nos lazarets comme par le passé, vous en demanderez la proposition par écrit et le temps nécessaire pour nous la transmettre et recevoir notre réponse; 7° si, sans aucun égard à ce qui nous est dû, on se refuse absolument à nos justes réclamations, vous vous retirerez en protestant solennellement au nom de notre Ordre contre la spoliation dont il est la victime, en nous réservant le droit de recourir au gouvernement français dans des circonstances plus favorables à la justice de notre cause, ob-

servant de n'en venir à cette protestation qu'après avoir épuisé tous les moyens praticables de persuasion et de conciliation.

En recevant cette délicate commission, le bailli de Foresta, mettant de côté tous les désagréments et les dangers auxquels il allait s'exposer (il partait de Marseille le 18 janvier 1793) quitte sa maison dans le doute d'y revenir, et s'achemine vers la capitale, où il n'arrive qu'après le funeste événement de la mort du Juste. M. Cibon, auquel il participe sa mission, l'engage à y renoncer et à retourner à Marseille. Ce conseil était sage, et en effet, il ne convenait plus à l'envoyé de l'Ordre de traiter avec les bourreaux de leur infortuné monarque, et la congrégation d'État, auteur de cette malheureuse mission, se serait bien gardée de la proposer au conseil, si elle eût prévu cette sanglante catastrophe. Quoi qu'il en soit, pour retourner à Marseille, il faut au bailli de Foresta un nouveau passeport. Il va, pour l'avoir, au comité qui les délivre. Il y trouve des négociants de sa connaissance chargés de procurer à la république de grands approvisionnements de blé, et ils demandent au bailli s'il ne serait pas possible d'obtenir du grand maître d'en établir un entrepôt à Malte. Alors notre grand-croix leur parle de sa mission et de l'inutilité de son voyage, et conclut par leur dire que ce prince, indigné sans doute de la mort du roi et mécontent avec juste raison du décret inique qui ravit à l'Ordre ses propriétés, ne consentirait sûrement pas à leur demande. — On lui donne son passeport, il part. Arrivé à Lyon, il y tombe malade, et le surlendemain la ville est assiégée, bombardée, il ne peut plus en sortir; enfin, malgré la plus belle défense, les malheureux Lyonnais sont réduits à se rendre. Le bailli de Foresta a le bonheur de s'échapper avec le brave de Précy, dont il est connu. Il arrive chez lui, et trouve sa maison changée en corps de garde. Il est nuit : ne pouvant recourir à personne, il y obtient avec peine un coin pour s'y reposer. Il est fatigué, et, malgré la dureté de sa couche, il s'endort; mais bientôt on l'éveille pour le traîner en prison. Il en demande la raison; on lui répond qu'il a été mis sur une liste

d'émigrés, et qu'il faut marcher. Le lendemain il prouve qu'il est parti de Marseille pour Paris avec un passeport, et qu'il est revenu de la capitale avec un autre passeport, et qu'ainsi il est clair qu'il n'a point émigré. On lui oppose que son passeport de Paris a six semaines de date, qu'en huit jours au plus on fait ce voyage, preuve qu'il s'est arrêté quelque part, ou qu'il a émigré. Alors il dit être tombé malade à Lyon, et qu'il a été forcé d'y rester pendant tout le temps du siège. Pourquoi votre passe-port n'en fait-il pas mention? — Parce que, pour échapper aux mitrailles, j'ai eu le bonheur de me sauver à la suite de M. Précy. — Donc, comme lui, vous êtes ennemi de la république; ainsi restez en prison. En vain les amis du bailli, le consul de Malte, produisent les preuves qu'il n'a point quitté le territoire français, on ne les écoute pas.

Cependant les négociants qui lui avaient demandé s'il serait possible d'établir à Malte un grand entrepôt de subsistances, se sont adjoints un autre associé, qui a des relations avec des membres du comité de salut public. L'arrangement est conclu; mais ils sont persuadés que si le bailli de Foresta n'est du voyage, ils ne réussiront pas. Ils lui écrivent, on leur répond qu'il est en prison. Quelques jours après arrive un ordre dudit comité pour le faire transporter à Paris. — Il y va, on lui signifie qu'il est libre, à condition d'accompagner à Malte les trois députés du comité et on lui promet monts et merveilles en faveur de l'Ordre, s'il parvient à obtenir le consentement du grand maître pour l'établissement du susdit entrepôt. Ne pouvant faire autrement, il part avec eux, mais malgré lui, et avec de sinistres pressentiments. Cette mission se faisait à l'insu de Robespierre. Ses espions l'en informent et il s'en venge en donnant l'ordre à son frère de les faire arrêter. Ils le sont en entrant à Gênes. La nouvelle en arrive à Malte. On y croit le bailli coupable. En vain le grand maître soutient qu'il ne peut pas l'être, d'après les témoignages que rend de sa conduite le chevalier de Lomellini qui a vu les quatre prisonniers et leur a parlé; on oblige ce prince à tenir le conseil où le pro-

cureur fiscal de l'ordre demande que le bailli soit cité criminellement *in convento*, pour y être jugé. Le grand maître est forcé de céder à la cabale, et m'ordonne publiquement d'adresser la lettre et le décret de citation au chevalier Lomellini, avec ordre de solliciter son extradition auprès du Sénat, et son embarquement pour Malte. Mais en secret le prince me charge d'écrire à ce ministre de faire en sorte, sous main, que le Sénat s'y refuse, pour prévenir le mouvement tumultueux auquel la jeune chevalerie menaçait hautement de se livrer contre le prétendu coupable à son arrivée dans le port. On ne lui imputait rien moins que le projet d'avoir voulu livrer Malte aux agents de la Convention, et, pour l'en punir, on se proposait de le jeter dans la mer une pierre au cou, avant de l'avoir entendu. Quelle extravagante absurdité! A peine le décret de citation fut-il parti, que le grand maître, le bailli de Pennes et moi reçûmes des lettres, non seulement du bailli de Foresta, mais de plusieurs personnes dignes de foi, qui prouvaient clairement son innocence. Des chevaliers de ma connaissance m'étant venus demander si c'était vrai, je leur montrai les pièces que j'avais reçues; ils me demandèrent la permission de les faire lire à leurs confrères; j'y consentis; la vérité se manifesta, les têtes se calmèrent, et la fermentation cessa.

Lorsque le décret de citation parvint au chevalier Lomellini, le ministre républicain Tilly, qui avait fait arrêter notre grand-croix et ses compagons de voyage, avait été rappelé et remplacé par M. Villars, dont la première opération avait été de faire rendre provisoirement la liberté à M. de Foresta, en lui donnant la ville pour prison. Lomellini lui communiqua les dépêches qu'il venait de recevoir de Malte, de même que ma lettre secrète, qui les tranquillisa. M. Villars était un homme conciliant et social. Le caractère ouvert du bailli de Foresta lui plut, il écouta avec intérêt le détail de la mission dont son Ordre l'avait chargé, et lui offrit d'en écrire à son gouvernement de manière à pouvoir en réponse être chargé d'ouvrir et suivre cette négociation avec lui. Foresta instruisit Lomellini, et tous deux en écrivirent au grand maître en lui de-

mandant les pleins pouvoirs et les instructions nécessaires. Leurs lettres furent communiquées à la congrégation d'État, qui fut d'opinion de n'agir que d'une manière préparatoire, jusqu'à ce que quelqu'une des grandes puissances en guerre avec la France eût fait la paix.

Qu'en arriva-t-il? que M. Villars, qui avait reçu ses pleins pouvoirs, se refroidit, et ne voulut entamer aucune négociation avec quelqu'un qui ne montrait nulle autorisation. Alors le bailli de Foresta, qui venait de recevoir des lettres qui le rappelaient de nouveau à Paris, demanda au grand maître ce qu'il devait faire; mais comme beaucoup de membres du conseil conservaient encore des préventions contre lui, ce prince, sans en rien dire à la congrégation, lui écrivit de prendre langue auprès du bailli de Saint-Simon et de M. Cibon à son retour dans la capitale et de rendre compte de la situation des choses. Il le fit, mais que nous apprit-il? que Saint-Simon était trop affecté au physique, pour agir moralement; et que Cibon avait la folle ambition d'être seul chargé de la négociation; et nous le savions déjà.

Ce fut le commandeur de Maisonneuve qui fit cette dernière découverte. Après avoir terminé sa mission à Berlin, des affaires de famille rendant sa présence nécessaire en France, et se trouvant, sans le savoir, porté sur la liste des émigrés, il dut s'arrêter à Bâle en Suisse, en attendant qu'il eût obtenu sa radiation. Croyant M. Cibon en état d'y contribuer par ses bons offices, il le pria franchement de lui aider auprès du Directoire, en l'assurant que, dès qu'il serait à Paris, il pourrait, plus que personne, faire prendre une heureuse tournure aux affaires de l'Ordre. Cibon ne connaissait Maisonneuve que de réputation, par le succès de deux missions qu'il avait remplies à Varsovie et à Berlin; et ne voulant pas qu'il vînt le supplanter à Paris, où il se flattait effectivement d'être accrédité comme ministre de l'Ordre, par la protection de M. le marquis de Campo, ambassadeur d'Espagne, il ne répondit point à Maisonneuve qui s'en plaignit au grand maître par une lettre très circonstanciée que ce prince reçut en même temps que celle par laquelle cet

sadeur, en lui offrant ses bons offices auprès du Direc-
l'assurait que M. Cibon, digne de la confiance de
, méritait d'en être le ministre plénipotentiaire près
ernement français et qu'alors il se ferait un vrai
de seconder ses démarches autant que cela dépen-
e lui.

n'adressant cette lettre du marquis de Campo, Cibon
cacha pas que M. de Maisonneuve lui avait écrit pour
rayer de la liste des émigrés comme sorti de France
ips avant la Révolution et comme membre de l'Ordre
rité dans la carrière diplomatique, mais que, dans la
de se compromettre, il avait cru devoir s'abstenir de
émarche, et même de lui répondre. Mais la vérité est
aignit que, si Maisonneuve venait à Paris, il ne par-
mme admis dans l'Ordre pour fondateur d'une com-
ie, et avantageusement connu par le succès (je le
de ses deux missions, il ne parvînt, dis-je, à l'em-
ur lui, pour la place de ministre auprès du Directoire.
n'il en soit, aucun des prétendants ne fut nommé, et
r qui tomba le choix inattendu du grand maître et
(le bailli d'Hannonville) eut le désagrément d'être re-
r le directoire. On en verra la cause dans mes mé-
historiques.

es entrefaites à peu près, et dans le moment où le
le l'Ordre était entièrement épuisé par la perte de ses
ans la recette de Paris, nous vîmes arriver à Malte
ɔassadeur de l'empereur de Maroc, pour racheter
ents esclaves. C'est un coup du ciel, disaient les ad-
ateurs du commun trésor, pour nous tirer de la dé-
'est un miracle de *san Giovanni*, disaient les employés
, auxquels il revenait un droit par tête sur ce rachat.
prodige de Mahomet, s'écriaient les pauvres esclaves!
ɔi, qui dois la vérité à mes lecteurs, je leur dirai que
acte de piété, dans un prince regardé comme barbare,
peu de chrétiens seraient capables; bref, c'était l'ac-
ɜement d'un vœu, que ce prince religieux avait fait,
ngereusement malade. On les lui fit payer cent louis

chacun, net pour le trésor, outre le dix pour cent p
recette magistrale, les droits du capitaine, des écriv
argousins des bagnes. On calcula que, tout compr
billement, voyage, etc., ce fut une dépense de quinze cen
francs. Cette œuvre charitable fit le plus grand bien à
Tous les habitants y applaudirent avec transport, et c
fois que je me le rappelle, quoique désintéressé, j'épro
plus vive allégresse.

OCCUPATION DE MALTE.

l'époque de cette invasion j'étais à Malte au service de
re et des grands maîtres depuis le 19 juin 1779, et je
étais marié au commencement de 1784 avec une hon-
Maltaise qui m'a donné sept enfants, desquels quatre
vent plus.

grand maître avait trois secrétaireries d'État : de
ce, d'Espagne et d'Italie. La correspondance magistrale
llemagne se partageait entre les secrétaireries de France
talie.

icé en 1781 dans la secrétairerie française du grand
re Rohan', j'y devins sous-secrétaire (premier commis)
'82. On me décora de la demi-croix en 1783, et j'eus la
té de posséder des pensions sur toutes les commanderies
Ordre, en récompense de mes bons services lors de la
ion de la langue de Bavière, dans laquelle ensuite on
pora le grand prieuré de Pologne, devenu grand prieuré
ussie.

u de temps après mon mariage, le secrétaire (qui selon
ge était chevalier) perdit la raison, et cela me mit à
e de me faire mieux connaître, en rédigeant seul, pen-
plus de six mois, et sous les ordres directs du grand
e, toute la correspondance.

pendant ce prince, obligé de nommer un secrétaire des
mandements, jeta les yeux sur un Breton auquel il
uit de la capacité (le chevalier de la Houssaye, qui avait
ie jambe emportée sur le *Pégase*, pris au sortir de Brest
82), mais ce jeune marin ne montra que de la présomp-
de l'ignorance et une inconduite qui, au bout de six
, le firent renvoyer de la secrétairerie, dans laquelle il

ne fit rien qu'une grosse sottise, qui lui retomba sur le r et causa sa disgrâce.

Le feu bailli de Loras lui succéda. Celui-ci venait de faire connaître d'une manière distinguée dans la carrièi des affaires politiques de l'Ordre, par une mission en Ital qui avait duré trois ans, dans laquelle il avait dépensé cei mille écus de Malte (dix mille louis) au compte du commu trésor et, malgré cela, il avait encore eu le talent de se fai décerner sur ce même trésor une pension viagère de quat cents louis. C'était un homme de beaucoup d'esprit, de méri et extrêmement aimable quoique bossu. Personne n'éta plus propre que lui à remplir cette place, qu'il aurait sûr ment occupée pendant tout le règne du grand maître Roha sans sa passion désordonnée pour les femmes, d'un côté, q lui suscita beaucoup d'ennemis, et de l'autre sans sa hair contre le feu commandeur Déodat de Dolomieu, haine q l'aveugla au point de quitter la secrétairerie magistrale pour aller plaider et solliciter à Rome le jugement d'u procès qu'il avait excité la langue d'Auvergne à y poursuivr contre ce même commandeur son confrère.

Il partit à la fin de 1787. Le grand maître avait promis d lui conserver sa place dont, en effet, je fis tout le travail, qu était immense, pendant plus de huit mois, au bout desquel ce prince, accablé des instances qu'on ne cessait de lui fair pour mettre un chevalier à la tête d'un département de cett importance, nomma pour la forme un gouverneur âgé d soixante-dix ans, ami du bailli de Loras (1), plein d'exp

(1) Le grand maître Rohan, fatigué de la conduite tracassière, trop gala et pleine d'inconséquence de ce bailli, nomma pour remplir ses fonctions homme généralement estimé, quoique peu habile à diriger la correspondance à suivre les affaires politiques, dont il n'avait qu'une connaissance superficie mais d'une grande expérience et d'une prudence éprouvée pour le régime in rieur. Cette nomination occasionna des murmures parmi les chevaliers : 1° pa que Royer était servant d'armes, et parce que son âge avancé semblait le ren peu apte à l'exercice d'une place si importante ; 2° parce que le grand ma à qui on avait témoigné des craintes à cet égard avait répondu qu'il se ch geait d'y suppléer lui-même, secondé de mon zèle, de mes lumières et de m travaux dont jusqu'alors il n'avait eu qu'à se louer et à s'applaudir.

La correspondance magistrale française à cette époque-là embrassait la Fran

rience pour les affaires intérieures (qu'on appellait *del convento*), mais n'ayant pas la moindre teinture des affaires politiques. Le grand maître, qui était content de ma manière de le servir, avait longtemps écarté les solliciteurs, en leur disant que je lui suffisais; mais les ayant vus se réunir et intriguer pour lui dicter un choix, il en fut piqué et les attrapa tous, en déclarant un beau matin, un peu avant midi, heure à laquelle tous les matadors et les ambitieux venaient lui faire la cour, qu'il avait nommé le commandeur de Royer chef de ce département.

Ce commandeur était mon ami depuis longtemps, je savais que le grand maître l'estimait, je fis donc facilement comprendre à ce prince qu'en le nommant, non seulement il fermerait la bouche à tous les prétendants, mais resterait comme auparavant maître absolu de sa correspondance, et, fort jaloux de son autorité dans cette partie, principalement sous le rapport des grâces, il me crut; aussi les solliciteurs, qui voulaient un chevalier et mettre là une de leurs créatures, furent doublement déçus, car mon vieux commandeur était de la classe des servants d'armes, et ce fut pour les chevaliers un grand déplaisir de le voir pourvu d'une place qu'ils ne croyaient faite que pour un d'entre eux. Quelques-uns osèrent même s'en plaindre au grand maître, qui leur répondit froidement *que la confiance ne se commandait pas*, et ils n'eurent rien à lui répliquer.

Deux ans après, le bailli de Loras revint de Rome non seulement sans avoir gagné son procès, mais s'y étant fortement compromis dans la société des fameux marquis Vivaldi, comte Cagliostro et autres illuminés, et par conséquent perdu de réputation. Malgré cela il se flatta que le grand maître lui rendrait la secrétairerie, mais il reçut, au contraire, l'ordre de n'y plus penser s'il voulait continuer à

l'Autriche, la Bavière, la Prusse, la Pologne, la Russie, la Hollande, les Pays-Bas autrichiens, une grande partie des princes de l'empire germanique, la Turquie, les régences d'Afrique, l'Angleterre et quelques parties de l'Italie. Mon travail d'après cela était considérable et néanmoins je m'en acquittais facilement par la grande habitude que j'avais et parce que j'en faisais mon unique occupation.

jouir du traitement de 50 louis, que la recette magistral n'avait pas cessé de lui payer le premier de chaque mois. J me trouvais donc par là plus affermi que jamais dans la cor fiance de ce prince; mais j'ose dire, sans vanité, que je n'e usai que pour le maintenir, autant que possible, dans le bornes de la neutralité à laquelle l'Ordre, pour son propr salut, était strictement obligé, et qu'il avait scrupuleusemen observée dans les guerres précédentes entre les États chré tiens. Je fis même en 1792 un mémoire (on le trouvera à l suite de cet ouvrage sous cote A) pour faire mieux senti au grand maître qu'il était d'une sage politique de réprime dans Malte tout ce qui tendrait à altérer ou à blesser cett neutralité, et surtout de se refuser aux propositions hostile de quelque part qu'elles lui fussent faites. Ce prince avai nommé dans le conseil une congrégation d'État chargée d le seconder à cet égard, composée d'un grand-croix de quatre principales nations reçues dans l'Ordre, à laquelle faisait communiquer toutes les dépêches officielles importan tes qui lui venaient de Paris, et elle a contribué plus d'un fois par ses représentations à tirer le grand maître d'em barras. Il eût été à souhaiter qu'elle l'eût fait plus souvent l'Ordre et le pays s'en seraient mieux trouvés.

J'avais lu avec attention les principales brochures qui de puis 1788 avaient inondé la France, et je m'étais persuad que si l'extrême effervescence des esprits était jamais arrêté de manière à heurter l'opinion générale, le choc qui en ré sulterait produirait une révolution funeste aux opposants quels qu'ils fussent. D'après cela je jugeai en 1789 que conduite de la majeure partie des députés de la noblesse du clergé aux états généraux contre ceux du tiers état, a rait, pour ces deux premières classes, les suites les pl fâcheuses. Je l'écrivis même alors confidentiellement (11 juin 1789) à mon ancien ami le bailli de Virieu, alo ministre de la cour de Parme à Paris. J'eus aussi le coura d'énoncer là-dessus franchement mon opinion à Malte, ma sans exaltation ni fanatisme et seulement comme quelqu'u qui craignait qu'un jour et la famille royale et l'Ordre n'e

fussent victimes. Je passais presque alors pour un visionnaire; mais on ne tarda malheureusement pas à se convaincre que je n'avais conjecturé que trop vrai. Mon sentiment ayant toujours été contraire à celui des contre-révolutionnaires, uniquement par attachement aux vrais principes de l'Ordre, et par un esprit de calcul et d'observation qui m'a rarement trompé pendant la Révolution, il en est résulté que ces messieurs, qui étaient nombreux à Malte et qui n'ont pu m'y nuire tant que l'ordre y a existé parce que j'y jouissais d'une estime, d'une confiance, d'une considération qu'aucune clabauderie ne pouvaient détruire, s'en sont vengés en mon absence et de loin comme des lâches en m'imputant, dans des libelles remplis de mensonges, imprimés et répandus dans toute l'Europe, d'avoir favorisé l'invasion de Malte par le général Bonaparte, par la vente du chiffre du grand maître (1). Cette imputation, tout absurde qu'elle est, a cependant trouvé crédit; plusieurs chevaliers avec qui j'étais intimement lié, ont même eu la faiblesse d'y croire, et ma demeure à Malte après qu'ils en ont été, ainsi que le grand maître, congédiés par ordre de Bonaparte même avant son départ pour l'Égypte, les emplois qu'on m'a obligé d'y remplir, au service de la république, ont encore donné plus de consistance aux préventions injustes répandues contre moi; parce que ces détracteurs ont sans doute ignoré que j'avais refusé à Bonaparte lui-même de l'accompagner en Égypte, et que je n'avais ensuite accepté ces emplois que malgré moi, et pour me soustraire à l'oppression, dont sans cela j'aurais été la victime.

Pendant tout le temps que l'île de Malte a été bloquée par les Anglais, j'ai ignoré ces calomnies. Je n'en ai même ouï parler que très imparfaitement pendant mon séjour de quinze mois à Paris, parce que le directoire empêchait sévèrement à cette époque qu'on parlât de Malte en aucune manière; et ce n'a été que peu de jours avant mon départ de Marseille pour Malte en février 1803, après la paix d'Amiens,

(1) On trouvera sous cote B, à la fin de ces mémoires, une réfutation sur cette prétendue et absurde vente du chiffre.

et à Malte même, que deux des libelles dont je parle me sont tombés entre les mains. Dans celui imprimé à Pétersbourg, sous le règne de Paul Ier, on y accuse aussi le grand maître Hompesch de trahison, de lâcheté et de corruption; de manière que ce prince ayant voulu se laver de ces inculpations, il y a répondu par un autre libelle dans lequel l'auteur (1) ne s'est pas aperçu qu'en justifiant le grand

(1) Cet auteur est M. du Mayer, ancien garde du corps de S. A. R. Monseigneur comte d'Artois, qui s'étant trouvé à Paris en 1792, y publia un mémoire pour la défense de l'Ordre. La publication de son ouvrage lui ayant procuré la connaissance du receveur et du chargé des affaires de Malte, il profita de cette circonstance pour leur faire accroire qu'il avait de l'influence dans les comités de l'Assemblée nationale ; il leur fit même espérer sous peu de jours une décision favorable, qu'il eut l'art de leur faire envisager comme sûre, et leur crédulité à cet égard alla si loin, que, sans s'informer ni vérifier si cette promesse était bien ou mal fondée, ils l'engagèrent à partir sur-le-champ pour en aller porter la nouvelle au grand maître. Dans leurs lettres de recommandation ils faisaient le plus pompeux éloge de son zèle et de ses services, lui donnaient le titre de sauveur de l'Ordre, et demandaient avec instance que, comme tel, il lui fût décerné une récompense aussi honorable et, lucrative, que propre à prouver à toute l'Europe la juste reconnaissance de l'Ordre. Son arrivée à Malte et la lecture des lettres dont il était porteur excitèrent dans toutes les têtes le plus vif enthousiasme. La vue du décret qui aurait garanti à l'Ordre la conservation de ses biens en France, n'aurait pas causé une plus grande satisfaction. Jamais on n'avait vu un pareil engouement, il en était étonné lui-même ; en effet, il y avait de quoi, car ce n'était qu'un charlatan. Il sentit donc qu'il fallait se hâter de profiter de ce moment de délire et il sut si adroitement se conduire que le grand maître et le conseil non seulement lui confirmèrent le titre de défenseur de l'Ordre, mais le décorèrent de la croix et d'une pension annuelle de 2,000 écus. Néanmoins cette pension lui parut médiocre, il osa même dire qu'elle était mesquine, et le grand maître lui ayant envoyé une croix de diamants estimée 1,500 écus, il eut l'audace de la refuser comme inférieure à l'utilité de ses écrits. Le grand maître, le seul qui avait observé qu'on se pressait trop de payer ce qu'il appelait *des services en l'air*, fut choqué de tant d'arrogance et ordonna au chevalier de Fargues son *sotto cavalerizzo* (qui, malgré cet affront, avait eu la faiblesse de prier M. de Mayer de garder cette croix) d'aller la reprendre et de lui déclarer, de sa part, que son refus montrait qu'il n'était pas digne de la porter. Dans cet intervalle, Mayer avait eu le temps de se repentir de son imprudence, de sorte que, comme s'il eût deviné ce que venait faire le chevalier de Fargues, en le voyant reparaître, il se hâta de courir à lui, de lui fermer la bouche par mille protestations d'excuse, que celui-ci fut encore assez bon de croire sincères et de *référer* au prince, en le conjurant d'oublier et de passer sous silence ce *petit tort* que se reprochait si vivement M. de Mayer. Le grand maître regarda en effet comme au-dessous de lui de montrer à cet étranger le moindre ressentiment, et cet astucieux personnage, qui d'ailleurs pétillait d'esprit, sut, en habile courtisan, si bien réparer sa faute, qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Il lui permit de

aussi mal qu'il l'a fait, de bonne qu'était sa cause, il
que l'embrouiller et la dénaturer, non seulement par
utation de faits incohérents, mais plus encore par les
es impostures qu'il a entassées les unes sur les au-
ui se contredisent plusieurs fois dans la même page.
aurait été facile de confondre tous ces libellistes,
ır ce qui regardait le grand maître que par rapport
e n'avais pour cela qu'à rappeler les faits, les com-
vec la conduite constante de ce prince et invoquer
ıes correspondances avec les ministres et agents de
auprès des différentes cours. C'est surtout dans ces
ndances qu'on aurait vu non seulement mon inno-
nais mon zèle infatigable pour les vrais intérêts de
On y aurait vu surtout la justice que M. le bailli
e Litta m'avait hautement rendue, en attribuant
succès en Russie à la clarté, à l'étendue et à la
ı des instructions que je lui avais fournies. Il est
lein de vie, et quiconque aurait des doutes à cet
urra le consulter.
en prenant la plume, j'aurais été obligé de dire des

· les anciennes affaires de l'Ordre dans les archives de la secrétairerie
outes les notes qu'il désira, fit ajouter à sa pension un cinquième de
accorda à son départ une foule de lettres de recommandation pour
ours d'Italie et d'Allemagne, avec un crédit ouvert sur les divers
e l'Ordre dans ces deux grandes parties de l'Europe. A peine fut-il
alte qu'on y reçut le fatal décret de suppression et spoliation de
néanmoins personne ne pensa à demander l'abolition de la pension de
dans ses lettres ne manqua pas d'alléguer que le susdit décret émané
sion, ne paraissait pas définitif et qu'il ne doutait pas qu'on pût
ppeler avec succès à la justice de la Convention nationale; en atten-
ibliait pas de puiser dans les caisses des receveurs de l'Ordre sur qui
s lettres de crédit, et comme celui de Vienne, en Autriche, qui lui
e trop fortes anticipations, refusa de les lui continuer, il eut l'impru-
r le menacer de faire séquestrer tous les revenus de l'Ordre; et cette
at le grand maître ordonna au ministre de l'Ordre de porter plainte
rince de Kaunitz, acheva de démasquer cet imposteur, auquel, enfin,
ignifié que ni le commun trésor ni la recette magistrale ne lui feraient
lus rien payer.
si qu'avait fini cet intrigant, qui sous aucun rapport n'était digne de
grand maître Hompesch; aussi son prétendu mémoire justificatif, en
e prince, a-t-il on ne peut plus mal rempli l'objet de cette défense
une plume plus amie de la vérité et de la noble simplicité de l'histoire.

vérités désagréables sur l'extrême faiblesse et l'impéritie militaire du grand maître, dont le sort n'était déjà que trop malheureux. D'un autre côté j'aurais peut-être été forcé de rappeler des faits susceptibles d'exciter contre moi la colère de l'impérieux Bonaparte. J'ai donc continué à garder le silence vis-à-vis du public et ne me suis expliqué clairement là-dessus que dans une réfutation du manifeste du grand prieuré de Russie et, confidentiellement, envers quelques amis qui, connaissant de longue main ma conduite et mes principes invariables d'honneur et de dévouement absolus à l'Ordre, savaient bien que je n'étais pas capable d'y avoir manqué pour quoi que ce fût au monde. Mais venons à l'événement de l'invasion de Malte.

Savait-on positivement que Malte serait attaquée? Oui. Le grand maître en a été, pendant plus de six semaines auparavant, informé de toutes parts, par des dépêches officielles et des lettres particulières : il m'en a été écrit à moi-même dix ou douze, que je lui ai toutes communiquées. Ce prince a-t-il pris, en conséquence, les mesures que la prudence, la nécessité, l'honneur et les circonstances lui dictaient et que la seule force de la place indiquait pour s'y bien défendre? Non. Malgré tout ce qu'on a pu lui dire et lui écrire pour l'engager à se mettre lui-même à la tête de cette défense et à la circonscrire dans l'intérieur de la ville et des forts environnants, il a préféré d'en laisser le soin à la *congrégation des guerres*, composée d'hommes pleins de zèle, mais manquant presque tous des connaissances nécessaires, qui se sont entêtés à vouloir défendre tous les points de la côte abordables, pour y empêcher la descente, sans considérer que c'était exposer le peu de troupes que nous avions à être coupées dans leur retraite, prises et par conséquent perdues pour nous sans ressource. L'ingénieur en chef, le seul qui s'y entendait, eut beau leur représenter que, pour soutenir une défensive aussi étendue, il aurait fallu avoir beaucoup plus d'artillerie et de canonniers, et de meilleures et de plus nombreuses troupes réglées que nous n'en avions pour les protéger; la congrégation s'obstina à vouloir que les côtes

fussent défendues; le grand maître, qui avouait franchement son ignorance dans cette partie essentielle de ses devoirs; qui croyait, en suivant aveuglément le plan de la congrégation, avoir mis sa propre responsabilité à l'abri de tout reproche, se reposa donc sur elle avec la plus entière confiance. Ainsi tout fut préparé pour se défendre sur la longue étendue des côtes où la descente était praticable, et elle l'était malheureusement depuis la pointe occidentale du Goze jusqu'au delà du port de Marsascirotto, c'est-à-dire de trois à quatre lieues d'étendue. Il aurait fallu au moins douze à quinze mille hommes pour s'y opposer avec quelque succès, et l'on ne put y employer qu'environ cent cinquante canonniers, c'est-à-dire plus de la moitié de ce qu'on avait (il en aurait fallu au moins quatre fois autant) et presque toutes les milices de la campagne, au nombre de quatre à cinq mille hommes tout au plus.

Pendant qu'on faisait ces préparatifs qui jetaient l'alarme et l'épouvante parmi les habitants des deux îles, le grand maître reçut par un courrier extraordinaire une dépêche du chevalier de Schœnau, ministre plénipotentiaire de l'Ordre au congrès de Rastadt, écrite en chiffres, et dont le paragraphe, pour ce qui regardait l'île de Malte, était ainsi conçu :

« Je vous préviens, Monseigneur, que l'expédition considérable qui se prépare à Toulon regarde Malte et l'Egypte. Je le tiens du secrétaire même de M. Treilhard, l'un des ministres de la République française au congrès. Vous serez sûrement attaqué. Prenez toutes les mesures pour vous défendre comme il faut. Les ministres de toutes les puissances amies de l'Ordre qui sont ici, en sont instruits comme moi, mais ils savent aussi *que la place de Malte est inexpugnable,* ou du moins en état de résister pendant trois mois. Que Votre Altesse Éminentissime y prenne garde : il y va, Monseigneur, de votre propre honneur et de la conservation de l'Ordre; et si vous cédiez sans vous être défendu, vous seriez déshonoré aux yeux de toute l'Europe. Au surplus, cette expédition est regardée ici comme une disgrâce pour Bonaparte. Il a deux puissants

« ennemis dans le directoire, qui le craignent et qui ont « fait naître cette occasion pour l'éloigner; ce sont Rewbel « et la Reveillère-Lépeaux. »

Cette dépêche avait été expédiée par deux voies différentes: l'une par un exprès de Rastadt à Naples en onze jours et de Naples à Malte en cinq jours par une esperonare; l'autre par la poste ordinaire, sous le pli d'un banquier de Milan (celle-ci fut prise par Bonaparte dans la nuit qui suivit son arrivée devant Malte).

Quels furent ma douleur et mon étonnement en déchiffrant la susdite dépêche! Le commandeur de Royer était présent. Nous entreregardant avec la plus grande surprise, nous nous écriâmes ensemble : *Grand Dieu! si cela est vrai, nous sommes perdus!* Cependant, après quelques instants de réflexion, je lui demandai ce qu'il pensait que le grand maître dût faire. « D'après un avis semblable, que voulez-vous que je vous dise? me répondit-il. Je n'entends rien à tout cela, mais quand j'y entendrais quelque chose, si mon avis était différent de l'opinion dominante, je me garderais bien de le manifester. Avez-vous oublié, continua-t-il, ce qui est arrivé au commandeur de Tousard (ingénieur de l'Ordre), pour avoir osé dire au grand maître Rohan qu'on n'avait pas de forces suffisantes pour s'opposer avec succès à une descente sur la côte, si jamais les Français l'entreprenaient? Eh bien! moi, je me rappelle parfaitement que ce prince lui répondit : *qu'il n'y avait qu'un jean f.... qui pouvait penser comme cela,* et, à mon âge, je ne veux pas m'exposer à un pareil compliment. »

Telle fut, en effet, alors la réponse de ce grand maître audit ingénieur en chef, pour avoir parlé franchement en homme de son métier. Il voulut sur-le-champ donner sa démission, mais ce prince la refusa, en désavouant sa propre vivacité, et continua de témoigner à l'ingénieur la même estime qu'auparavant.

Je répondis au commandeur de Royer : « Vous avez raison; néanmoins ce n'est pas d'une opinion, mais d'un fait de la plus haute importance dont il s'agit ici. Vous savez bien, ajoutai-je, qu'il s'en faut de beaucoup que le grand maître

actuel pense là-dessus comme son prédécesseur, et qu'il est au contraire convenu avec l'ingénieur, qu'il regardait comme impossible d'empêcher la descente, si les Français l'entreprenaient. Il ne s'agit donc que d'engager ce prince à déclarer hautement son sentiment, non pas à la congrégation des guerres, mais au conseil, et à le motiver sur la nécessité et la possibilité de défendre la ville avec succès, en y faisant entrer la récolte déjà faite, toutes les autres provisions et tous les habitants de la campagne après qu'ils auraient démoli et couvert de terre la bouche de toutes leurs citernes.

— Ce parti serait sans doute le plus sage, me répliqua le commandeur, malgré cela je suis sûr que, si je le propose au grand maître, en lui portant cette dépêche, sa faiblesse naturelle l'empêchera d'en sentir l'avantage, et lui exagérera les dangers qu'il y aurait à l'adopter et à l'exécuter.

— Voulez-vous, repartis-je, que je vous mette cette idée succinctement par écrit?

— Oui, » reprit-il, et je le fis en un court mémoire qu'on trouvera à la fin de cet ouvrage, sous cote D (1).

Le commandeur monta donc chez le grand maître et commença par le prévenir que la dépêche de Rastadt contenait la plus mauvaise nouvelle pour l'Ordre, puis il la lui donna à lire. « Est-il possible! » s'écria ce prince tout stupéfait.

— C'est encore un grand bonheur, repondit Royer, que Votre Éminence en soit avertie assez à temps pour pouvoir prendre les mesures propres à repousser cette injuste agression.

— Quelles mesures? reprit le prince, et ne sont-elles pas toutes prises depuis longtemps?

— Oui, Monseigneur, mais les croyez-vous suffisantes pour le salut de l'Ordre et du pays?

— Et que voudriez-vous donc faire de plus?

— Je voudrais, Monseigneur, que vous fissiez restreindre la défense à la ville seulement et aux forts qui l'environnent; que tous les paysans entrassent dans la place avec leur récolte

(1) On en trouvera la substance au quatrième paragraphe de ma lettre à M. le bailli comte de Litta, du 6 juin 1798, transcrite sous cote C, à la suite de ces Mémoires.

et leurs meilleurs effets, et qu'on les armât, pour être, en cas de besoin, répartis dans les différents postes des fortifications, où leur renfort serait jugé utile; enfin je voudrais voir Votre Éminence se charger elle-même du soin de commander en chef toute la défense, car vous n'ignorez pas, Monseigneur, que dans un danger imminent, la présence du chef ranimerait les esprits abattus, ferait revivre dans les chevaliers l'antique courage qui fit faire tant de prodiges de valeur sous les grands maîtres Villiers-de-l'Ile-Adam, d'Aubusson et la Valette, et obligerait un chacun à bien remplir son devoir.

— Vous parlez comme un ange, mon cher commandeur, mais avez-vous bien réfléchi sur les conséquences qui résulteraient de votre projet, si, lorsque j'en aurais ordonné l'exécution, les habitants de la campagne venaient à s'y refuser? je dis plus : s'ils allaient se tourner contre nous une fois qu'ils seraient dans la ville? que ferions-nous alors? pourrions-nous avec six à sept cents chevaliers que nous sommes les remettre à la raison?

— Mais, Monseigneur, c'est pousser, il me semble, trop loin la défiance, et j'aime beaucoup mieux croire que ces bonnes gens vous défendraient bien, et qu'étant tous chasseurs, ils feraient un feu d'enfer, surtout derrière des murailles et du haut des remparts où leurs familles étant en sûreté, ils n'auraient sous ce rapport rien à craindre.

— Je ne vous empêche pas de le croire, reprit le prince, mais pour moi je ne m'y fie pas et cela, je crois, suffit, pour que je ne me charge point d'une pareille responsabilité. »

Mon vieux commandeur revint, désolé, me rendre cette étonnante conversation, et ajouta qu'en le voyant se retirer, le grand maître lui avait recommandé, pour *l'amour de Dieu*, de ne parler de cela à qui que ce fût, et de garder le plus profond secret sur la dépêche de Rastadt, se flattant que l'avis qu'elle donnait ne se vérifierait pas. Je me le rappelle encore avec émotion : cela me mit dans une colère épouvantable, et je donnai au grand maître des épithètes peu honorables, qu'il n'a ensuite que trop malheureusement justifiées; néanmoins, après quelques moments de réflexion, dans l'espoir

que je ferais changer de sentiment à ce faible prince, je dis au commandeur que j'allais en faire la tentative. En effet, je montai et lui trouvai les yeux rouges, le regard effaré et la pâleur de la crainte sur la physionomie.

« Qu'est-ce qu'il y a de nouveau? me demanda-t-il d'un ton effrayé. N'avez-vous pas vu Royer?

— Je vous demande pardon, Monseigneur, je l'ai vu désespéré du peu de cas que vous faites de la dépêche de Rastadt; il m'a instruit des sages propositions qu'il a faites en pure perte à Votre Éminence, et je suis venu, je l'avoue franchement, pour essayer si je réussirais mieux que lui à persuader Votre Altesse Éminentissime qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre si vous avez à cœur de sauver Malte et l'Ordre ou de périr avec honneur en les défendant jusqu'à la dernière extrémité. .

— Vous croyez donc que nous serons attaqués?

— D'après cette dépêche qui confirme les nombreux avis que Votre Éminence a reçus de tous côtés, il faut nous y attendre, et nous y préparer à tout événement pour ne pas être pris au dépourvu.

— C'est l'affaire de la congrégation des guerres et non la mienne.

— Permettez-moi, Monseigneur, de penser le contraire et de vous représenter respectueusement, qu'étant le chef de l'Ordre, dans une circonstance semblable, c'est à vous personnellement qu'il convient de défendre, non les côtes de toute l'île, mais l'intérieur de la place de Malte et les forts qui la font considérer comme *inexpugnable*. C'est la place que la dépêche de Rastadt regarde comme telle, et non les côtes; c'est donc dans la place qu'il faut se renfermer avec tous les défenseurs et tous les moyens que fournit l'intérieur de l'île; c'est dans la place où l'on croit que vous pourrez résister *au moins pendant trois mois;* la récolte des grains est heureusement faite; ordonnez donc, Monseigneur, à tous les paysans de la mettre en sûreté, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux, dans la ville, et de s'y retirer eux-mêmes après avoir bouché les ouvertures de leurs citernes

et, afin que cela s'exécute sans répugance de leur part, faites-leur promettre par leurs curés que vous voulez leur servir de père pendant leur séjour dans la place; assurez-les que rien ne leur y manquera, et qu'ils seront indemnisés de leurs pertes à leur retour dans leurs foyers.

— Et vous voudriez vous fier à ces gens-là?

— Bien plus, Monseigneur, il faudra leur donner des armes de calibre et les répartir dans les fortifications, pour en repousser l'ennemi, s'il osait en tenter un assaut.

— Et s'ils viennent à se révolter contre nous au lieu de nous défendre?

— Ils s'en garderont bien; n'aurez-vous pas leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards pour ôtages? D'ailleurs vous pourrez les ranger sous les lois et la discipline militaires et les attacher au drapeau du bataillon de milice urbaine dans lequel ils seront incorporés.

— Quelles lois, quelle discipline, s'ils n'entendent pas l'italien?

— Ceux de leurs compatriotes qui le comprennent leur en feront l'explication, ainsi que de tout ce qu'on aura à leur faire dire, tant pour les éclairer sur les avantages d'une glorieuse défense, en cas que nous y soyons forcés, que pour les tranquilliser sur le soin qu'on aura de leurs familles.

— Tout cela est facile à dire, mais impossible à exécuter sans confusion et sans danger. D'abord, j'avoue franchement que je n'entendrais rien à une pareille défense, et je vous répète que je n'aurais dans vos campagnards aucune confiance.

— Mais, Monseigneur, vous ne devez pas non plus entrer dans ces menus détails, il vous suffira d'ordonner et régler les principales dispositions, et vous nommerez pour l'exécution dans chaque partie des chefs dont la capacité et la fidélité vous seront connues et qui seront responsables de l'exacte obéissance de tous ceux qui leur seront subordonnés. Lorsque Votre Altesse Éminentissime aura pris à cet égard une ferme résolution, elle en informera le sacré conseil par chirographe dans les formes usitées, que je me chargerai

de rédiger, de concert avec votre premier auditeur, ainsi que les principaux règlements à établir pour le maintien d'une bonne discipline parmi les troupes et les milices pour le logement des campagnards dans la ville et pour le bon ordre à faire observer partout en cas d'assaut ou de bombardement.

— Quel assaut? quel bombardement? Otez-vous donc cela de la tête.

— Monseigneur, vous savez qu'il y va de *votre honneur*; la dépêche de Rastadt vous le dit en toutes lettres; et c'est le cas ou jamais d'appliquer la maxime : *Si vis pacem, para bellum*. Il ne faut donc pas nous laisser surprendre. Si l'ennemi se présente, il nous trouvera prêts à le repousser, et y réfléchira sûrement avant d'attaquer. En supposant qu'il nous attaque, nous nous défendrons honorablement, selon notre devoir. Si, au contraire, il passe sans s'arrêter, chacun désarmera et retournera chez soi avec la glorieuse satisfaction de s'être montré fidèle à son prince et d'avoir été jugé digne de coopérer au salut de la patrie.

— Tout cela est fort beau, mais il me semble, mon cher Doublet, que votre tête s'est un peu exaltée en imaginant ce grand projet. Croyez-moi, prions Dieu qu'on ne nous attaque pas; ne nous fions pas trop aux Maltais, et, quoi qu'il arrive, reposons-nous avec confiance sur le plan adopté par la congrégation des guerres et par le sacré conseil. Quant à moi, je vous répète, que je m'y réfère et m'y repose entièrement. » Disant cela il me quitta et rentra dans son cabinet, où je vis bien que je ne gagnerais rien à le suivre.

Trois jours après, on signala deux frégates, plusieurs barques canonnières et une vingtaine de bâtiments de transport français; ils arrivent à portée de canon et virent de bord, excepté une polacre et un sénaut qui entrent dans le port et demandent à faire aiguade, ce qui leur est accordé. L'un d'entre eux ayant des échelles en dehors, dans toute la longueur du bâtiment, on leur demanda ce qu'ils en voulaient faire et où ils allaient; ils répondirent franchement qu'ils allaient en Égypte et que ces échelles étaient destinées

à l'assaut d'Alexandrie. Quand l'aiguade fut faite ils rejoignirent leur convoi qui croisait devant Malte. Ils avaient dit encore qu'ils attendaient d'un jour à l'autre leur jonction à la grande flotte de Toulon. Cette flotte fut, en effet, signalée trois ou quatre jours après, et si le grand maître eût adopté mon projet ci-dessus expliqué, on aurait eu tout le temps nécessaire à l'évacuation de toute la campagne et à l'établissement des paysans dans la ville.

Jamais Malte n'avait vu dans ses eaux une flotte si nombreuse. La mer était au loin couverte de bâtiments de toute grandeur, dont les mâts ressemblaient à une immense forêt. Vers quatre heures après midi, Bonaparte, monté sur une corvette qui avait longé toute la côte orientale de l'île à mi-portée de canon, afin d'en mieux observer les batteries, arriva près de la place et envoya son canot à terre. Abordé au môle du bureau de la santé, il y remit une lettre pour le citoyen Caruson, agent consulaire de la République. C'était un ordre par écrit du général en chef, annoncé par le major général Berthier, de demander au grand maître l'entrée de la flotte dans le port, pour y prendre l'eau dont toute l'armée avait besoin.

L'agent Caruson vint tout de suite au palais, la lettre en main, pour la communiquer au grand maître, qui, déjà très effrayé par la vue d'une si grande flotte, en fut tellement épouvanté, qu'à dater de cet instant il perdit presque tout à fait la tête, comme ne le prouvèrent que trop sa conduite et ses opérations.

« Vous savez bien, dit-il à Caruson, qu'il ne peut entrer dans le port plus de quatre bâtiments de guerre de chaque puissance belligérante et que par conséquent je ne puis adhérer à une semblable demande. »

Caruson le pria de lui faire donner là-dessus une réponse catégorique par *écrit*, qu'il pût transmettre au général en chef de l'armée française, et le grand maître répliqua qu'il communiquerait la chose au conseil.

Cette communication était sans doute nécessaire et aurait même pu devenir avantageuse si le grand maître avait eu

assez de présence d'esprit et de sagacité pour en tirer parti, comme cela aurait été possible. Et, en effet, pour peu que ce prince eût été capable de réfléchir, il aurait vu d'un coup d'œil que la demande communiquée par Caruson, et qui n'annonçait pas ouvertement des desseins hostiles, lui fournissait un moyen naturel d'entrer en explications avec Bonaparte et de lui envoyer une députation solennelle de quatre membres du conseil pour lui représenter avec ménagement, assurance et dignité, qu'on ne pouvait, sans enfreindre la neutralité, ni exposer la sûreté de la place dont on répondait à toutes les puissances amies de l'Ordre, ni laisser entrer dans le port une flotte aussi nombreuse et formidable, sans être convenu amicalement de part et d'autre des mesures à prendre pour garantir à l'Ordre et au pays leur propre sûreté et tranquillité. Mais, loin de faire cette réflexion ni aucune autre, le grand maître, sans avoir consulté personne que son premier auditeur (1), fit assembler à la hâte le conseil, auquel il communiqua purement et simplement la demande de Bonaparte, sans y ajouter la moindre observation, mais au contraire en montrant une consternation décourageante, de manière que comme tous les membres du conseil n'étaient de leur côté déjà que trop effrayés, personne, excepté un vieux commandeur espagnol nommé Vargas (2), ne pensa

(1) M. l'auditeur Bruno était fort instruit des lois de l'Ordre, et sous ce seul rapport il pouvait être utilement consulté, mais il n'entendait rien à la politique extérieure, ni à la partie militaire, et, malgré cela, il a osé conseiller et diriger le grand maître Hompesch, à la perte duquel, comme à celle de l'Ordre, il a par conséquent beaucoup contribué involontairement. Ce fut lui, au surplus, qui, lors la destruction de toutes les archives de l'Ordre, ordonnée par le commissaire Regnaud de Saint-Jean d'Angély, me suggéra de lui demander la conservation des registres du sacré conseil, et il permit qu'ils fussent transportés à la bibliothèque publique. En 1804, M. Bruno était auditeur au service des Anglais. Il est mort en 1806.

(2) Ce commandeur, dont l'âge et le mérite auraient dû inspirer plus de respect, opina pour qu'on adhérât amicalement à la demande de Bonaparte, attendu que l'Ordre n'était pas en guerre avec la France, qui était l'alliée de l'Espagne, mais à charge que ce général donnerait sa parole d'honneur de se conduire en ami. Cette proposition, qu'on ne lui laissa pas le temps de développer, fut couverte de huées, et celui qui la faisait accablé d'invectives que sa bonne intention ne lui méritait pas.

à manifester sa propre opinion. Il voulut observer qu l'Espagne étant en paix avec la France, on devait avoir de ménagements pour la flotte française. Là-dessus sa voi fut couverte par des huées méprisantes, comme s'il eû proféré quelque blasphème. La demande de Bonaparte fut donc unanimement rejetée, attendu, fut-il dit, qu'il y avait un décret du conseil de je ne sais quelle année (je crois que c'est 1768), qui avait prescrit de ne laisser entrer que *quatre* vaisseaux de guerre de chacune des puissances belligérantes. Cet avis fut généralement adopté et le conseil se sépara.

Caruson revint alors chez le grand maître, pour savoir ce qui avait été décidé. « On n'a fait, lui répondit froidement ce prince, que s'en rapporter à l'ancien décret du conseil, qui dans le temps fut notifié officiellement à toutes les puissances ayant des relations avec l'Ordre, et qui, je vous l'ai déjà dit, a statué qu'il n'entrerait dans nos ports que quatre vaisseaux de guerre de chacune de ces puissances en guerre l'une avec l'autre. » Caruson se borna donc à réitérer sa prière pour avoir cette réponse par écrit ainsi motivée; ce à quoi le grand maître s'étant refusé, sous prétexte que ce n'était pas l'usage, et cet agent ayant vainement redoublé ses plus touchantes instances, il se vit contraint de déclarer que, ne croyant pas pouvoir rendre comme il le faudrait par écrit, une réponse qui ne lui était donnée que verbalement et motivée seulement sur un vieux décret qui n'avait nul rapport à la circonstance actuelle, il allait se porter personnellement à bord du vaisseau où était le général en chef, pour la lui rendre de vive voix et du même ton qu'il venait de l'entendre.

C'est ainsi que s'est conduit dans cette importante occasion le pauvre grand maître Hompesch. J'étais à la secrétairerie en ce moment-là, ignorant ce qui s'était fait au conseil; mais le commandeur de Royer, qui était resté pendant deux heures dans les appartements du grand maître, qui avait tout su de la propre bouche de Caruson, et ensuite de celle de ce prince, se hâta de venir m'en in-

former. Aussi, en l'écoutant, le sang me bouillait dans les veines et je me sentis bientôt comme suffoqué de douleur, de mécontentement et d'indignation. Mais reprenant peu à peu mes esprits, je tonnai avec la plus grande force contre une pareille conduite, adressant au conseil et au grand maître tous les reproches que méritaient leur aveugle ineptie, leurs vieilles routines et leur funeste imprévoyance. Ce ne fut que lorsque le commandeur de Royer m'eut rappelé à moi-même que je m'aperçus n'avoir parlé qu'à des armoires, à des tables et à des murailles. Hélas ! quand c'eût été aux membres du conseil et au grand maître même, j'en aurais été à peu près écouté de même. Le premier mal était malheureusement fait, et avec de pareilles têtes il n'y avait aucun remède à espérer. « C'en est fait ! m'écriai-je le cœur déchiré en me jetant dans les bras de mon digne commandeur, voilà l'Ordre, le pays et nous tous perdus sans ressource ! » Ce brave homme, pour toute réponse, mêla ses larmes aux miennes et après nous être embrassés à plusieurs reprises, nous nous quittâmes le cœur navré. En me retirant chez moi je m'aperçus que le résultat du conseil et le départ de Caruson étaient déjà connus dans la ville. La douleur et la crainte étaient peintes sur toutes les physionomies. La mienne devait être bien triste aussi, car il n'y eut pas jusqu'à mes enfants qui, lorsque j'entrai à la maison, me demandèrent ce que j'avais et si je me trouvais mal, s'écriant que j'étais pâle comme un déterré. J'allai le soir dans quelques sociétés : le plus morne silence y régnait, et si quelqu'un ouvrait la bouche, c'était pour se plaindre de l'inertie dans laquelle tous les chefs du gouvernement paraissaient abîmés, et de la douloureuse inquiétude que tout le monde en ressentait. On blâmait surtout avec amertume ceux qui auraient dû empêcher le départ de Caruson et ne l'avaient pas fait.

Ce départ, en effet, après s'être effectué, fit ouvrir bien des yeux qui auparavant étaient fermés. Alors seulement cette fameuse congrégation des guerres, qu'on croyait avoir pourvu à tout, pensé à tout, et fait tout préparer pour la

défense des points les plus susceptibles d'être les premiers attaqués, se trouva n'avoir pourvu à rien, pensé à rien, n'avoir approvisionné de vivres et de munitions de guerre aucun des forts, des tours et des batteries les plus exposés, n'avoir fait renouveler ni les affûts de canons tombant de vétusté et qui ne semblaient neufs que par l'effet des peintures qu'on avait depuis cent ans eu le soin de rafraîchir, ce qui ne les empêchait pas d'être vermoulus; ni les gargousses pour la charge à boulet de ces mêmes canons, les magasins n'en ayant de prêtes que pour les décharges de cérémonies usitées les jours de fêtes et de réjouissances solennelles; ni enfin les cartouches à fusil de munition; de de sorte que s'étant bornée à faire distribuer dans tous les postes celles qui se trouvaient, depuis on ne sait combien de temps, moisies dans les magasins, il en est résulté que, lorsque les troupes ou les milices à qui on les avait réparties voulurent en faire usage, la poudre dont elles étaient remplies se trouva si détériorée, qu'elle ressemblait à du simple charbon pilé, mouillé, puis resséché; négligence funeste qui fit croire à plusieurs soldats que les officiers distributeurs de ces cartouches étaient des traîtres vendus à l'ennemi, et en porta malheureusement plusieurs à les en punir en les massacrant, comme je ne serai que trop tôt dans le cas de le rapporter.

Comme, malgré tout ce qu'on avait pu écrire au grand maître sur l'attaque de Malte, il n'en avait rien voulu croire, la congrégation partageant sans doute cette incrédulité, n'avait par conséquent pris aucune mesure de prévoyance, et par cette conduite inconcevable se trouva forcée de tout faire à la fois au dernier moment, c'est-à-dire que lorsque Caruson se fut embarqué, la seule frayeur d'être attaqué dans la nuit qui suivit cet embarquement avait fait prendre à la hâte et avec confusion des mesures que la prudence avait indiquées depuis plus d'un mois, qui auraient pu dans cet intervalle être exécutées avec sagesse, si les ordres eussent été donnés de sang-froid, et qui, ordonnées à la débandade, furent exécutées dans le plus grand désordre, au

point que dans certaines fortifications le soldat manqua de tout pendant vingt-quatre heures, chose qui ne serait pas arrivée, si les règlements eussent été faits et publiés d'avance à la tête de tous les corps armés pour la défense commune. La confusion des mesures, l'incohérence des ordres furent tels, que si l'ennemi fût débarqué ce soir-là, et eût eu la moindre intelligence dans le pays, il aurait facilement pu, sans coup férir, s'emparer du grand magasin à poudre de la Cottonera, qui en était tellement encombré, que, malgré tout ce qui en fut enlevé par l'armée française avant son départ pour l'Égypte, il en renfermait encore une considérable quantité au moment où l'insurrection des Maltais éclata contre la garnison de Malte, le 2 septembre 1798, et où ils ne manquèrent pas de se pourvoir avant qu'on pût les en chasser.

Au surplus, quand même les mesures imaginées par cette congrégation eussent été prises avec toute l'exactitude et la précision désirables, Malte n'en serait pas moins tombée au pouvoir des Français; le plan seul que j'avais proposé au grand maître et qu'il a rejeté, aurait pu la lui conserver, et sauver, préserver l'Ordre de sa ruine. Mais, comme j'ai jusqu'ici différé d'expliquer le genre et la nature des susdites mesures, qu'on croyait propres à procurer le salut de l'Ordre et du pays et qui n'ont abouti qu'à provoquer et causer sa perte, je vais faire connaître combien elles étaient fausses, impolitiques et insuffisantes.

Que dans le temps où l'Ordre avait à craindre quelque invasion passagère et inopinée, des armements turcs ou barbaresques, il eût établi, sur toute l'étendue des côtes de ses deux îles (Malte et Goze) où l'abordage était praticable, des tours et des batteries pour en éloigner ses ennemis naturels, rien de plus sage, de plus prudent et de plus utile. Ces batteries, servies même médiocrement, étaient plus que suffisantes pour en imposer à des corsaires, et, en effet, depuis leur établissement, il y avait eu peu de pirates assez audacieux pour oser s'approcher de la terre dans ces deux îles impunément.

Mais que, sur la fin du dix-huitième siècle, dans un moment où la tactique militaire française ne s'effrayait plus de rien et avait forcé tous les ennemis de la République (moins l'Angleterre) à faire la paix; lorsque tout faisait un devoir à l'Ordre de rester neutre et que tout lui défendait de faire des démonstrations de défense active, afin d'éviter d'avoir l'air de provoquer une attaque toujours fâcheuse, même quand on réussit à la repousser; dans un temps où cet Ordre était dépourvu d'hommes en état de bien organiser et commander une pareille défensive, et où les bourgeois et les paysans qu'on avait armés, ne formaient qu'une mauvaise milice incapable de résister à des troupes aguerries et habituées à vaincre, on ait porté la fanfaronnade jusqu'à regarder une descente dans ces îles comme impossible, n'ayant pour s'y opposer dans l'espace de trois à quatre lieues d'étendue, où elle était réellement praticable (comme on ne l'a que trop éprouvé), que des canons dont la majeure partie des affûts étaient pourris, peu de canonniers et une mauvaise milice de cinq à six mille campagnards, et pour commandants que des chevaliers qui en partie n'avaient jamais fait le coup de fusil : c'est ce qui serait incroyable si on n'en avait pas été témoin.

Si du moins, en craignant et croyant à une attaque de la part des Français, on se fût limité à ne défendre que la ville, le port et les forts, et que pour cela on y eût fait transporter d'avance tout ce qui n'était pas nécessaire à la subsistance et au travail des paysans, afin que, dès l'apparition de l'ennemi, ils eussent pu se retirer tous dans la ville, en y emportant ce qu'on leur avait laissé; certainement une semblable mesure prévue, préparée et ordonnée avec intelligence, se serait exécutée de même; et il n'y a personne en Europe qui, connaissant la force de la place, n'en eût augure et attendu le salut de l'Ordre et du pays; il y a même lieu de croire que, si l'on eût pris cette mesure, Bonaparte n'aurait pas risqué de perdre, devant une place si sagement disposée à se défendre, un temps précieux qu'il était obligé d'employer ailleurs avec plus de succès.

Une chose qu'il n'est pas non plus inutile de faire connaître, c'est l'esprit qui animait la chevalerie, les habitants des villes et les campagnes. Ceux-ci étaient presque tous des hommes simples, ignorants et crédules, mais sobres et laborieux, très attachés aux pratiques de la religion, auxquels on avait, en exagérant les horreurs révolutionnaires, inspiré des idées sanguinaires sur le vrai caractère des soldats français, de manière à les leur faire regarder comme autant de bêtes féroces. Cette absurde exagération avait fini par produire un effet contraire à celui qu'on s'en était promis. Le seul nom d'*armée française* jetait la terreur et l'épouvante dans l'âme de ces paysans. Ils se disaient entre eux : « Si c'étaient des Turcs, nous ne les craindrions pas; mais on ne cesse de nous dire que les Français sont des diables, comment n'en aurions-nous pas peur. » Et, disant cela, ils faisaient de grands signes de croix. Ceci n'est pas un conte. J'ai vu ce que je viens de rapporter, de mes propres yeux, nombre de fois, et ces bonnes gens ne faisaient en cela que ce qu'ils avaient vu faire à leurs gens à l'église. Voilà comment on encourageait les paysans à résister aux *diables* de carmagnoles.

Les habitants des villes étaient moins crédules, mais les mêmes absurdités ne leur étaient pas moins insinuées, sinon à tous les hommes, du moins à la plus grande partie des femmes, et elles y croyaient. La mienne vint un jour me demander, de la meilleure foi du monde, « s'il était vrai que les carmagnoles français mangeaient les enfants à la mamelle? — Oui, lui répondis-je en riant, ils les mangent même tout vivants et les croquent comme des pommes. » Elle s'aperçut que je me moquais d'elle et ne m'en parla plus.

On avait formé de tous les artisans, même des portefaix et des bateliers du port, ainsi que des jeunes gens au-dessus de dix-huit ans, des compagnies de milice urbaine, à chacune desquelles on avait assigné dans les fortifications de la place un poste à défendre sur l'emplacement duquel on les assemblait tous les dimanches après dîner, pour leur apprendre le maniement des armes, chose qui leur déplaisait

infiniment, et où beaucoup d'entre eux ne se rendaient pas, parce que cela durait depuis deux ou trois ans, et que tous ces gens-là auraient beaucoup mieux aimé aller boire bouteille, que de faire un exercice qui les ennuyait, d'autant plus qu'on les y brutalisait et qu'ils l'envisageaient comme inutile.

Les chevaliers en général ayant, sous tous les rapports, beaucoup souffert des effets de la Révolution, qui craignaient avec raison, qu'ils ne s'étendissent jusqu'à Malte, et qui par conséquent auraient dû tous se réunir pour l'heureux succès de la défense commune dans le danger qui les menaçait, n'étaient néanmoins pas trop d'accord entre eux; les Français seuls, plus habitués aux exercices et aux commandements militaires, s'étaient volontiers présentés pour enseigner et former les milices urbaines au maniement des armes et aux évolutions que la petitesse des localités pouvait leur permettre, mais il ne suivaient pas dans le détail une méthode uniforme. Le commandement devait se faire en italien francisé, plusieurs s'exprimaient mal, et cela faisait rire les Maltais, qui en plaisantaient entre eux tout haut, ce qui brouillait un peu l'exercice et mettait le commandant de mauvaise humeur, qui alors menaçait et invectivait ceux qui s'étaient moqués. J'ai encore quelquefois vu cela et, ne pouvant y tenir sérieusement, je me retirais en plaignant l'Ordre de ne pas être mieux servi, et l'officier de ne pas savoir mieux se faire respecter par la seule application de la discipline ordonnée par les lois en pareil cas. Une seule punition infligée à propos aurait suffi pour contenir les mauvais plaisants et pour imposer silence et respect à tout le monde.

De tous les chevaliers dont l'Ordre était composé, les Français étaient ceux à qui la Révolution avait causé de plus grandes pertes. Ceux qui étaient baillis ou commandeurs, ou qui possédaient des pensions, avaient été réduits à zéro par le décret spoliateur du 19 septembre 1792. Les piliers des auberges n'ayant, depuis cette époque, plus l'espérance de parvenir à l'une des dignités productives assignées à leur langue, avaient dû cesser de fournir à la dépense des tables

où les profès non encore en jouissance de la commanderie et les novices étaient nourris, en sorte que ceux-ci se seraient trouvés sans aliments, sans la générosité du grand maître, qui prit le parti d'y subvenir de son propre revenu, en assignant trente écus de Malte par mois à tout individu français reçu dans l'Ordre pendant leur séjour à Malte, excepté ceux qui y avaient, par ancienneté, acquis de quoi subsister. Les autres langues, même celle d'Italie, quoique privée d'une grande partie de ses dignités, n'avaient encore rien changé à leur système à cet égard.

Cette subvention des tables par le grand maître était payée en numéraire le premier de chaque mois; mais avec trois louis, ceux qui manquaient de règle et d'économie arrivaient rarement au bout du mois sans avoir contracté des dettes. Ceux dont les parents n'avaient pas émigré tâchaient d'en obtenir des secours ou une pension alimentaire, et c'est un service que j'ai eu la satisfaction de rendre à plusieurs; mais le plus grand nombre était privé de cette ressource et c'était ceux qui souffraient le plus : beaucoup avaient préféré de passer à l'armée du prince de Condé, plutôt que de languir à Malte; d'autres s'étaient même décidés à guerroyer comme corsaires contre les Turcs de la Grèce et du Levant; mais le hasard les ayant fait rencontrer par des bâtiments de guerre du Grand Seigneur, d'une force supérieure dans les combats qui eurent lieu, quelques-uns furent tués, d'autres furent pris et conduits en esclavage à Constantinople; parmi ces derniers se trouvèrent deux frères d'un vrai mérite, les chevaliers de la Tourette, à l'adoucissement du sort desquels j'eus l'avantage de contribuer par le crédit de M. le marquis de Bouligny, ambassadeur d'Espagne près la Sublime Porte, à qui j'engageai le grand maître de les recommander fortement. Ce fâcheux événement rendit les autres jeunes chevaliers plus prudents, et aucun ne pensa plus à courir de tels risques. Il en fut de même du côté de l'armée de Condé : les pertes considérables qu'elle éprouva dans plusieurs rencontres avec des divisions de l'armée du général Moreau, l'ayant presque réduite à rien, ceux de nos

jeunes chevaliers qui en eurent les moyens revinrent à Malte, et depuis lors personne ne parla plus d'y retourner. Néanmoins les maux qu'ils y avaient soufferts, loin de les rendre plus sages et plus prudents, ne servirent qu'à exaspérer leur orgueil et à exalter encore davantage leurs têtes, de manière pourtant à se faire peu d'honneur, car au lieu de combattre à front découvert, comme en Allemagne, ils se dégradèrent (c'est un fait que tout Malte a vu) jusqu'à se cacher et rôder de nuit pour guetter et assaillir à coups de pierres et jusque dans leurs lits de malheureux prêtres de Saint-Jean, membres de l'Ordre comme eux, dont plusieurs étaient leurs créanciers, et auxquels il leur plaisait actuellement, sans doute par reconnaissance, de donner les titres insultants de sans-culottes, de régicides et autres gentillesses semblables, quoique dans la vérité, ils n'eussent d'autre tort que celui de voir les choses en France et aux armées, telles qu'elles étaient réellement. Mais, en supposant que l'opinion politique de ces chapelains conventuels (1) fût vraiment répréhensible, était-ce dans l'ombre et à coups de pierres qu'on devait les punir? Et de jeunes chevaliers devaient-ils s'établir, de leur propre autorité, juges à la fois et exécuteurs? C'était à eux d'être punis, d'abord comme perturbateurs du repos public, ensuite comme violateurs de la neutralité de leur gouvernement envers des marins français désarmés, qu'ils insultaient en les rencontrant parce qu'ils avaient à leur chapeau une cocarde qu'il leur était enjoint

(1) On a remarqué que cette petite guerre eut lieu non seulement de la part de plusieurs chevaliers contre huit à dix de ces chapelains, mais ce qui avait paru encore plus scandaleux, c'est qu'elle eût commencé dans le chœur même de Saint-Jean, et que parmi les provocateurs royalistes les plus ardents se fussent montrés les commandeurs Belgrand et Alphéran, chapelains et prêtres eux-mêmes, et qui peu de temps après, lorsque l'île fut au pouvoir de la France, ne rougirent pas de jeter bas la soutane pour endosser l'habit militaire. Belgrand, comme frère du général Vaubois qui commandait en chef Malte, y resta et fut colonel de la garde nationale pendant près de deux ans que dura le blocus; et Alpheran, d'abord secrétaire du général de Muy, arrivé en Égypte, s'insinua tellement auprès du général Menou, qu'il devint un de ses aides de camp. Au surplus, cela ne doit pas étonner d'après tant d'autres singulières métamorphoses arrivées sous le règne de Bonaparte. Qui sait si je ne serais pas sorti de mon néant dans cette Égypte, si je n'avais pas refusé de l'y suivre?

de porter partout, sous peine de mort. Ces marins et l'agent consulaire de leur nation avaient été admis à Malte; ils devaient donc y jouir de la protection du droit des gens, et, en les insultant, c'était manquer au chef de l'Ordre et du gouvernement.

Mais ce chef, affaibli par l'âge et par des maux physiques (1), surtout par le chagrin de voir l'Ordre pencher vers sa ruine, manquait de la fermeté et de la vigueur d'esprit nécessaires pour rappeler cette jeunesse trop ardente à des sentiments de justice et de modération plus réfléchis. Cependant le Directoire exécutif de Paris se plaignait au chargé d'affaires de Malte (2) des insultes réitérées et des infractions à la neutralité dont je viens de parler, et menaçait de s'en venger si le grand maître différait plus longtemps d'y remédier. Les lettres, écrites en chiffres parce qu'elles renfermaient des vérités sévères et utiles à connaître, étaient aussitôt déchiffrées et mises sous les yeux du grand maître, qui se fâchait alors, non contre ceux qui lui attiraient, mais qui lui transmettaient ces reproches et ces menaces, et son mécontentement fut un jour porté si loin, qu'il lui échappa de traiter ce chargé d'affaires de *démocrate*, ainsi que moi. Nous ne méritions certainement cette apostrophe ni l'un ni l'autre et je ne le dissimulai pas à ce prince, lui faisant observer que M. Cibon, en se chargeant des intérêts de l'Ordre à ses propres dépens, risques et périls, dans des circonstances si orageuses, avait évidemment prouvé la nature et la pureté du zèle dont il était animé; tandis que pour peu qu'il eût penché vers l'opinion dominante, rien n'aurait pu l'empêcher de s'y placer de la manière la plus avantageuse; qu'en conséquence, en le soupçonnant de démocratie

(1) Il souffrait de la goutte sciatique, avait des attaques d'épilepsie et en avait essuyé une d'apoplexie sur toute une partie du corps, mais dont il était heureusement guéri.

(2) M. Cibon fils était secrétaire de l'ambassade de Malte à Paris, lorsque le bailli de Virieu abandonna cette capitale après l'horrible affaire des Tuileries, le 10 août 1792. Ce secrétaire, autant pour sa propre sûreté, que pour veiller aux intérêts de Malte, resta dans la capitale sous le titre de chargé d'affaires, mais sans pouvoirs ni délégation formelle du grand maître.

dans le sens que Son Éminence attachait à cette qualification, c'était non seulement méconnaître ses services, mais encore lui faire la plus sanglante injure. Que, quant à moi, je croyais m'être assez fait connaître par mon absolu dévouement au service de Son Éminence et par l'invariabilité des principes qui m'avaient dirigé, dans la direction de sa correspondance, pour être dispensé d'entrer à cet égard dans aucune explication justificative, mais que si pourtant Son Éminence avait dit la chose sérieusement, je la suppliais non seulement de me permettre de quitter sa secrétairerie, mais encore de faire examiner et juger sévèrement ma conduite.

Ces mots, que je ne pus m'empêcher d'exprimer avec la plus vive émotion, touchèrent beaucoup le grand maître.

« Calmez-vous, mon cher Doublet, s'écria-t-il, ce que j'en ai dit n'a point eu pour objet de soupçonner en quoi que ce soit votre droiture ni votre fidélité, mais uniquement pour vous faire connaître combien m'ont affecté les déraisonnements de Cibon : car, pourquoi, en me référant les plaintes et les menaces du Directoire, ne me dit-il rien pour montrer qu'il les a repoussées noblement et fait sentir combien sont faibles les prétendues insultes qu'on nous reproche avec tant d'aigreur, en comparaison des violations et des attentats qu'on s'est permis à notre égard? Si les marins français sont ici sous la protection du droit des gens (ce dont le Directoire ne doute point, quoiqu'il ait démontré le contraire en refusant de recevoir notre ambassadeur) (1), ils le doivent à notre

(1) Ici le grand maître avait raison : car là où se trouve la protection du droit des gens, là aussi réside un souverain, et si le gouvernement français avait droit à l'une, il devait, pour être conséquent, accepter l'autre et ne pas se refuser à l'admission de l'ambassadeur que l'Ordre, suivant ses usages, avait nommé pour aller réclamer, sous la médiation de l'Espagne, ou la restitution de ses biens, ou une indemnité équivalente. Cet ambassadeur était le bailli d'Hennonville. M. Cibon qui, sous l'appui de M. le marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne, avait eu l'ambition d'être seul ministre de Malte, a été soupçonné d'avoir mu à l'admission de cet ambassadeur; mais il est plus probable que le chevalier de Barras, cousin du membre du Directoire de ce nom, qui avait aussi manifesté le désir d'être chargé de cette ambassade, et qui n'avait pu l'obtenir, parce qu'il manquait des qualités requises par les lois de l'Ordre, s'en sera vengé en faisant non seulement refuser l'admission de son rival, mais signifier de quitter Paris, dans les vingt-quatre heures.

indulgence, ou plutôt à notre faiblesse, car si nos forces nous l'eussent permis, le Directoire ne serait sûrement pas à se repentir de nous avoir privés de nos commanderies partout où ses armées ont pu mettre le pied. Quant à ses menaces de vengeance, que Cibon sache et déclare que je ne les crains pas et que, si l'on ose venir nous attaquer, nous saurons nous défendre et périr s'il le faut, mais honorablement. »

Ce grand maître était brave et d'une fermeté d'âme supérieure à toute crainte, et si l'invasion de Malte eût été tentée sous son règne, l'ennemi de l'Ordre n'aurait pas réussi comme il ne l'a malheureusement que trop fait sous son successeur.

Au surplus, s'il y avait à Malte des chevaliers de presque toutes les nations, il y en avait aussi de diverses opinions sur la Révolution, sur ses causes et sur ses effets, tant actuels que futurs. Presque tous s'accordaient à dire et soutenir qu'elle finirait ou par *abîmer* la France, ou par dévorer ceux qui l'avaient faite et défendue, et à croire que la République française ne se soutiendrait pas, dans un pays si longtemps gouverné par des rois, que les Français finiraient par regretter et rappeler. Quelques-uns, plus modérés et mieux avisés, craignaient qu'elle ne s'étendît sur toute l'étendue de leur propre pays, et ceux-là étaient les Espagnols et les Italiens. Plusieurs même de ceux-ci (Vénitiens et Lombards) pensaient, avec un petit nombre de Français que la République était impérissable; que, dans l'état des choses, la contre-révolution était une chimère, et que le mauvais système de défense active adopté à Malte, finirait par perdre l'Ordre, si l'on y persistait contre les vrais principes de sa neutralité. J'étais moi-même de cette opinion-là; j'avais même franchement plusieurs fois déclaré ma façon de penser à cet égard, non pas que j'entrasse dans aucun parti, ni que je penchasse plus pour le tiers état que pour la noblesse, et pour la république que pour la monarchie; non pas que je gagnasse à la Révolution; j'y perdais au contraire beaucoup, mais je m'étais insensiblement formé cette opinion par une suite constante d'observations et de calculs puisés au-

tant dans l'esprit national, qui s'était manifesté, développé et qui avait entraîné non seulement tous les hommes de génie, mais encore toute la masse du peuple au soutien de cette étonnante et terrible Révolution, et tout ce qu'on pouvait m'en dire de funeste, de cruel et d'horrible, par rapport aux grands maux qu'elle avait causés, loin d'affaiblir, ne servait qu'à fortifier la conviction intime où j'étais que rien ne pourrait, au moins de longtemps, ramener en France la royauté. Cette opinion n'était donc proprement pour moi que l'effet d'un calcul pour ainsi dire géométrique. J'avoue sincèrement que, depuis la chute et la dissolution de l'Ordre de Malte, et d'après tout ce que j'ai vu se passer en France pendant plus de deux ans que j'y ai demeuré, et surtout dans les quinze mois que j'ai passés à Paris, mon opinion a plus d'une fois chancelé sur la durée du gouvernement républicain. Mais revenons à la belle défense de Malte.

J'ai dit comment on y employa la nuit qui suivit le départ de l'agent Caruson; quand il fut arrivé à bord du vaisseau monté par Bonaparte, il lui rendit compte de ce qui concernait sa commission, et lorsqu'il eut fini sa relation, il pria ce général de le laisser retourner en ville, où s'il ne reparaissait pas avant la fermeture des portes, il craignait que sa femme et ses enfants ne fussent exposés à quelque désagrément.

« On s'en gardera bien, lui répondit Bonaparte, et s'il arrive quelque chose à votre famille, le grand maître m'en répondra. Il n'a pas voulu m'accorder l'aiguade que je lui ai fait demander, eh bien, j'irai la prendre et nous verrons s'il saura m'en empêcher. » Là-dessus il ordonna à l'amiral et au chef de l'état-major général de l'armée de faire tout préparer pour que le débarquement se fît le lendemain à la petite pointe du jour, sur tous les points à la fois où la côte serait abordable, avec défense d'employer toute autre arme que la baïonnette en cas de besoin.

Le lendemain, au moment où le débarquement commençait à s'effectuer, le général en chef ordonna à Caruson d'écrire au grand maître que c'était à son refus d'accorder de

l'eau à l'armée française et à l'extrême besoin qu'elle en avait qu'il devait attribuer l'ordre donné par Bonaparte d'en aller prendre partout où l'on en trouverait, et qu'ainsi, s'il en arrivait malheur au pays, il voudrait bien ne s'en prendre qu'à lui. Cette lettre, apportée au bureau de la Santé par un aspirant de marine, ne fut remise au grand maître qu'à six heures du matin, et je n'ai pas besoin de m'arrêter sur l'impression douloureuse qu'elle lui fit éprouver.

Dès que les chaloupes de la flotte furent à portée de canon, les batteries des tours et des côtes et même de quelques enfoits de la place, tirèrent dessus sans relâche; mais cela n'empêcha pas les troupes d'opérer le débarquement, sans brûler une amorce. Les milices et les canonniers maltais et les chevaliers qui les commandaient n'attendirent pas pour fuir que tous les Français eussent mis pied à terre. Ils jetèrent leurs armes, pour courir plus légèrement. On les poursuivit sans tirer jusque dans leurs villages, où ils furent successivement désarmés et renvoyés libres chacun chez soi. Les seuls chevaliers au nombre de treize et la troupe réglée, tant de terre que de mer, furent faits prisonniers de guerre et envoyés à bord de la flotte. Le château de Goze capitula une demi-heure après, dans la matinée même du débarquement. La cité Notable située au centre de l'île de Malte en fit autant, à deux heures après midi, et dès ce moment l'armée fut maîtresse de toute l'île de Goze et de tout l'intérieur de celle de Malte.

Je laisse à juger de la consternation qui régnait dans la place. Les courriers qui y étaient successivement arrivés de la campagne au fur et à mesure que les Français s'en étaient emparés, n'avaient rien laissé ignorer de tout ce qui s'y était passé et avaient contribué à y augmenter l'épouvante. D'autant plus que le gouvernement par aucun acte, aucune démarche quelconque, n'avait pensé à tranquilliser les habitants. Dans l'intervalle de l'arrivée des courriers, le grand maître et le conseil étaient restés assemblés, et tous les chevaliers, excepté ceux qui commandaient dans les fortifications, s'étaient réunis dans les appartements du palais, où ils causaient entre eux avec autant de frayeur que si l'ennemi eût

déjà attaqué la ville, tandis que personne ne pensait à calmer l'inquiétude du petit nombre de bourgeois restés chez eux de manière qu'en passant dans les rues on 'entendait partout que des femmes gémissant dans leurs maisons, maudissant à la fois les Français et le grand maître, et implorant tous les saints protecteurs du pays. Presque tous les hommes étaient sous les armes. L'évêque et tout le clergé, tant séculier que régulier (excepté celui de l'Ordre, moins dévot que les autres) faisaient une procession, où l'on portait la statue de saint Paul, récitant les prières qui se font dans les grandes calamités pour obtenir du ciel irrité la divine miséricorde. Le dirai-je ? On vit avec scandale des chevaliers faire là-dessus de mauvaises plaisanteries, et ne pas ôter leur chapeau. Je n'ai pas besoin d'observer que c'étaient des caravanistes français. Les Maltais en murmuraient, mais tout bas, tant ils craignaient la jeune chevalerie. Pendant que cette procession avait lieu dans le centre de la ville, on massacrait impitoyablement deux Français de la marine, dans la propre maison de celui qui avait donné asile et refuge à la femme et aux dix enfants de Caruson. Voici comment arriva cette triste et sanglante catastrophe :

Il y avait à Malte deux pourvoyeurs des vaisseaux de la République française (les mêmes que sous la monarchie), MM. Patot et Eynaud. C'est chez celui-ci que Mme Caruson s'était retirée ce jour-là ; parce que le magasin étant voûté, elle s'y croyait en sûreté plus que chez elle, contre les bombes qu'on supposait que l'armée française jetterait dans la ville. C'était un jour de dimanche ; un autre Français, nommé Damas, chapelier de profession et ami d'Eynaud, s'y était aussi retiré avec sa femme et ses quatre enfants. Eynaud en avait dix ; ainsi cette réunion était composée de vingt-quatre enfants, trois mères de famille et deux hommes, non compris les domestiques. Le magasin était (comme il l'est encore) situé sur le port, vis-à-vis la barrière du bureau de la Santé, où l'on avait mis une garde d'environ 150 à 200 hommes, portefaix de la douane ou bateliers du port, commandés par le commandeur de Mont-Ferré.

Le dîner d'Eynaud était fini, quelques enfants et une ser-
ante s'étaient innocemment mis au balcon : tout à coup on
ntend un grand tumulte et des vociférations. « Voilà des f...
rançais, il faut les f... en bas, disaient les uns. — Non,
on, disaient les autres, il n'y a qu'à les tirer comme des ca-
ards, » et disant cela ils les couchaient en joue; ce que
yant, la servante et les enfants se retirèrent du balcon et
ururent vers la table où étaient encore assis les pères et
mères, à qui ils racontèrent, tout effarés, ce qui venait
leur arriver. Eynaud alla sans délai fermer les fenêtres du
lcon, et alors la patrouille (car c'en était une faisant partie
la garde du môle dont je viens de parler) se mit à lui crier
langue maltaise : *Descends, ouvre ta porte, bougre de car-
ugnole; nous voulons faire une visite dans ton magasin, où
tiens des armes cachées.*

Disant cela ils frappèrent à la porte à grands coups de
erres et de crosses de fusils, menaçant de la rompre si on
la leur ouvrait pas. Les femmes ne voulaient pas qu'on
uvrît, elles criaient au contraire de bien barricader et ren-
rcer la porte; mais Eynaud leur répondit que, n'ayant point
armes cachées comme on le prétendait, il n'y avait par
nséquent rien à craindre d'une visite, et que plutôt que de
raître désobéir et résister à la force armée, il valait mieux
ui ouvrir la porte. Il y alla donc, accompagné de Damas;
ais à peine fut-elle entr'ouverte, que le pauvre Eynaud
t lardé et terrassé à coups de baïonnettes et de crosses, et
amas, qui voulut l'arracher des mains de ces cannibales,
t tué à coups de sabre; on lui coupa même la tête, qui, avec
on cadavre, fut jetée dans la mer. Ensuite étant rentrés dans
e magasin, les uns massacrèrent quelques esclaves dont la
ançon avait été payée au trésor de l'Ordre et qui devaient
'embarquer pour Tunis, leur patrie; les autres enfoncèrent
e bureau d'Eynaud et mirent au pillage l'argent et les papiers
ui s'y trouvaient; après quoi ils allaient monter à l'appar-
ement des femmes et des enfants, qui déjà criaient miséri-
orde, lorsque heureusement survint une autre patrouille,
étachée du même poste, mais commandée par un honnête

homme, qui fit cesser cet affreux brigandage. Il voulut même arrêter ceux qui l'avaient commis, mais sa troupe n'était pas assez nombreuse, et ils se retirèrent malgré lui vers leur commandant, à qui ils firent entendre ce qu'ils voulurent. Ce commandant fut généralement blâmé, on le crut même ennemi particulier d'Eynaud, du moins il le parut par son indifférence sur ce double assassinat et pour n'avoir ni fait arrêter et punir ceux qui en étaient les auteurs, ni fait rendre l'argent et les effets volés, ni pris des mesures pour empêcher qu'un pareil désordre se renouvelât.

Cependant, quand les assassins se furent retirés, on voulut enlever Eynaud, resté sur le carreau, baigné dans son sang et que l'on croyait mort. Mais, voyant qu'il donnait signe de vie, sa famille éplorée demanda à grands cris qu'on le lui laissât, pour le faire panser et soigner; mais on s'y refusa durement, et, sans vouloir rien écouter, on l'enleva pour le porter à l'hôpital. Lorsque les porteurs furent arrivés à la porte de la Marine, ils posèrent un moment leur fardeau pour se reposer de la montée; mais à l'instant un individu de garde à cette porte prend son fusil et vient barbarement frapper Eynaud d'un coup de crosse à la tête et lui crève un œil; personne ne fit arrêter ce lâche scélérat! Enfin, lorsque le malheureux Eynaud est arrivé à l'hôpital, au lieu d'y recevoir du soulagement, il y trouve le cruel chevalier de Mérigny, qui fait charger de fers l'infortuné moribond. Après avoir passé la nuit dans des souffrances horribles il expira le matin, une heure après que le grand maître, indigné de tant d'atrocités, m'eut fait dire d'aller de sa part enjoindre à Mérigny de lui faire ôter ses chaînes.

Pendant que tout ceci se passait, j'étais à mon poste, c'est-à-dire à la secrétairerie du grand maître, avec tous mes écrivains, où, depuis le matin j'attendais le commandeur de Royer. Il était quatre heures après midi; surpris de ne pas l'avoir vu venir, je monte dans les appartements du prince, pour m'assurer s'il y était ou non avec ses confrères. Ne l'y trouvant pas, j'allai chez lui, et ce fut chemin faisant que j'appris ce que je viens de dire par une femme au service

d'Eynaud, qui avait été présente à cette horrible tragédie. Quand j'entrai chez mon vieux commandeur, il en était informé, et me gronda fortement d'être sorti du palais où il me dit ne pouvoir se rendre, parce qu'en sa qualité de gouverneur du bagne, le grand maître lui avait envoyé dire de rester à son poste, vu l'importance de surveiller les esclaves, à qui l'on supposait des vues de révolte. Quelle absurdité! Des vues suffisaient-elles à des hommes emprisonnés dans les magasins dont les murs avaient huit pieds d'épaisseur sur toutes les faces, dont les fenêtres très élevées avaient un double grillage, dont chaque barreau était gros comme le bras, et fermé par trois portes verrouillées l'une sur l'autre avec tant de force, qu'un boulet de canon aurait pu y faire brèche, mais non les enfoncer. Voilà pourtant comme la peur grossit et dénature les objets et fait voir du danger où il n'y a pas la moindre chose à craindre. Je demandai au commandeur pourquoi il s'effrayait tant sur mon compte.

« N'êtes-vous pas Français, s'écria-t-il, et connu pour être ami du pauvre Eynaud? Et pensez-vous que si les assassins vous eussent rencontré ils vous auraient épargné plus que lui? Non, non, ajouta-t-il, retournez vite au palais, tâchez de parler au grand maître, pour savoir s'il est nécessaire que vous passiez la nuit à la secrétairerie. J'espère qu'il vous dira que non, et qu'alors vous pourrez rentrer chez vous avant la nuit. »

Je lui répondis que je ne croyais pas avoir rien à craindre, mais que pour lui ôter toute inquiétude, je ferais ce qu'il venait de me recommander.

Je montai en effet chez le grand maître, mais il était au conseil, et il me fut impossible de lui parler. Son chambrier major, le chevalier de Ligondez, s'en chargea et au bout d'une heure il vint me dire que ce prince m'ordonnait de congédier mes écrivains, de me retirer tout de suite chez moi, et de n'en sortir que lorsqu'il m'enverrait chercher.

Du palais à ma demeure il y avait deux ou trois cents pas. En arrivant au coin de l'église des Carmes, j'y trouve

en sentinelle l'avocat Torregiani, homme de mon âge et mo voisin.

« Que faites-vous donc là? lui dis-je, vous gardez la Ma donna (elle était au-dessus de sa tête)?

— *Io so quello che fo*, me répondit il, *ma temo assai ch' l gran maestro non lo sappia lui, quello che fà. Tiranno, tiran continue cannonate al vento; e a che far? a spaventar le donne e i fanciulli? il consiglio farebbe meglio di considerare e verificar si vi sono forze sufficienti per impedire un assalto che l Francesi saranno capaci di tentar questa notte. Io per me,* con tinua-t-il, *credo che tutti i bali e cavalieri, e lo stesso gra maestro, abbiano perduta la testa, quando hanno rifiutato l'a qua che domandava Bonaparte. Ecco già tutta la campagn pressa dall'inimico. Che vogliono di peggio? farà anche pren dere e sacchegiare la città, profanare le chiese, violar le nostr moglie, le nostre fanciulle, ed ammazzar noi?...*

— Monsieur l'avocat, lui répondis-je, en interrompant s déclamation qui d'ailleurs n'était pas très mal fondée, c n'est pas à moi qu'il fallait dire tout cela. Je suis en c moment un individu qui ne date de rien, qu'on ne croi propre à rien, qu'on envoie se renfermer avec sa femme e ses enfants. Vous savez que je suis Français, qu'on en a déj massacré deux, et l'on ne veut apparemment pas que je soi le-troisième.

— *Come? avete paura?*

— Non, mais on m'ordonne de me retirer chez moi, e je dois obéir.

— *Si, si, ora capisco : vi sanno uomo di testa, che forse no approva troppo l'adottato modo di difesa..... basta, la cos è chiara, almeno per me. Ne sapete troppo per questi signori Ah! caro vicino, credo che se avessero voluto seguitare il vostr parere, non sarebbero ora nel brutto imbroglio in cui si tr vano.....* Pour toute réponse je continuai mon chemin e gémissant. — *In vece di gemere* (reprit-il en me suiva jusqu'à sa porte où il m'arrêta), *fareste meglio di dirmi fra camente il vostro sentimento, come v'ho detto il mio. Cosa do biamo far noi altri Maltesi?*

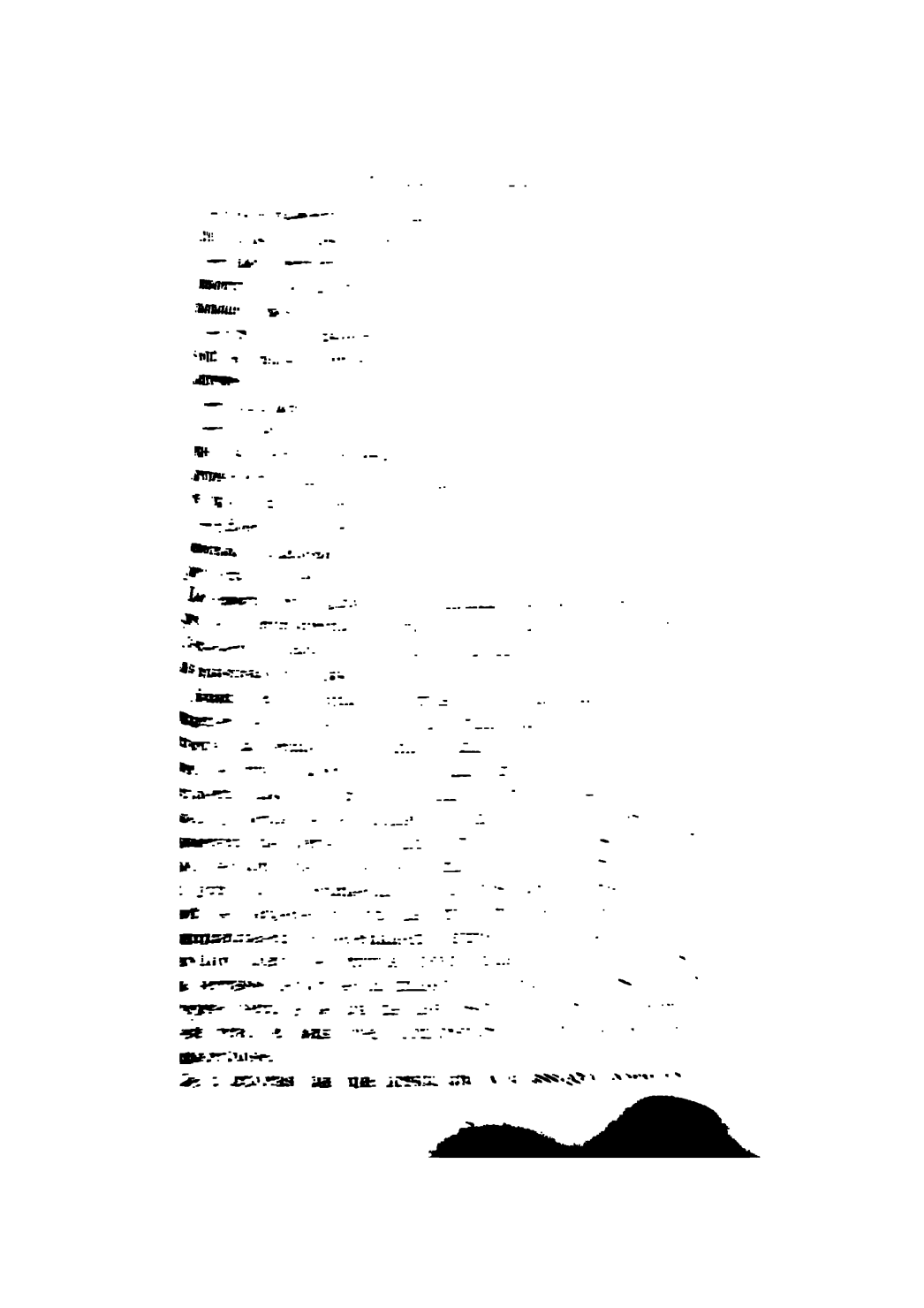

capituler, elle arbore le pavillon blanc, mais je ne pouvais me figurer qu'on en fût venu là avant que la place, et une place comme celle-là, eût été attaquée. Je sortis donc, pour m'en éclaircir, et voici ce que j'appris d'abord par le chevalier de Ligondez, qui n'avait pas quitté le grand maître de toute la nuit, ensuite par le commandeur Rouyer, maître écuyer, qui savait tout ce qui s'était passé non seulement dans le conseil, où il avait aussi assisté le grand maître, mais encore dans la ville, comme on va le voir.

Étant allé droit au palais, en montant l'escalier je rencontrai le chambrier major Ligondez.

« Hé bien, mon cher Doublet, me dit il, nous voici tous perdus; vous savez sans doute que le grand maître a envoyé demander une suspension d'armes.

— Je ne sais rien, Monsieur, je sors à l'instant de chez moi, où vous m'aviez ordonné de me retirer hier au soir par ordre de Son Éminence; mais je viens ici m'informer de ce que signifie le drapeau blanc qui flotte sur Saint-Elme et Ricasoli.

— Je vous l'ai déjà dit.

— C'est vrai, mais comment a-t-on demandé une suspension d'armes? Est ce que l'ennemi vous a attaqués cette nuit? Je n'ai pourtant pas dormi et n'en ai rien entendu.

— Non, mais les Maltais ont eu peur d'un assaut et ils ont prié le grand maître de demander une suspension d'armes.

— Quels Maltais? Est-ce qu'il y a eu révolte de la part de ceux qui avaient pris les armes pour défendre la place?

— Non, mais trois des notables de la ville sont entrés dans la salle du conseil et ont présenté, *au nom de tous les Maltais* (une quarantaine au plus avaient signé la requête), une supplique à ce sujet. Dans cet intervalle on a fait rapport au grand maître que deux chevaliers de service au poste de la Cottonera avaient été tués par la milice qu'ils commandaient; on s'est effrayé, on a eu peur que la demande qui se faisait ne coïncidât avec l'assassinat des chevaliers et qu'il n'y eût une conspiration tendante à nous massacrer tous, et c'est pour y obvier que le grand mai-

re et le conseil ont adhéré à la supplique en question.

— Mais, Monsieur le chevalier, je ne conçois pas que sur ne pareille requête, présentée respectueusement par trois ourgeois au chef auguste d'un Ordre militaire, leur souve-ain, dans un aréopage composé de ce qu'il y a de plus vé-érable dans ce même Ordre, par l'âge, la sagesse et les ignités, et à qui l'honneur devrait être plus cher que la vie, n ait pu se laisser effrayer au point d'en être venu à une émarche (permettez-moi de vous le dire, Monsieur le che-alier, avec toute la douleur d'un homme sincèrement at-aché à la gloire de l'Ordre) aussi déshonorante; car que a-t-on penser du grand maître, du conseil et de tous les hevaliers, en Europe, lorsqu'on y saura cette crainte et ette condescendance? En admettant même votre coïnci-ence supposée pour réelle, il fallait commencer par faire rrêter les trois porteurs de la requête, et faire publier ans la ville la défense à qui que ce soit de s'ingérer de la uspension d'armes ou de capitulation, sous peine de la vie; nsuite le grand maître et le conseil auraient dû se porter n personne au poste de la Cottonera, pour arrêter, juger t punir sur-le-champ les insubordonnés, auteurs du meurtre e leurs officiers. Ces deux coups d'autorité suprême, auto-isés par l'urgence des circonstances, en auraient imposé à ous les mutins ou conspirateurs, au cas qu'il y en eût, et uraient doublé la force du grand maître et la confiance du euple en lui. Telle eût dû être la conduite du chef de Ordre : mépriser le danger, contenir les sujets dans leur evoir et punir de mort toute faute grave contre la subor-lination ou la sûreté de la place. L'honneur seul dictait cette onduite, qui aurait sauvé l'Ordre et le pays; tandis qu'avec le la faiblesse et de la pusillanimité on s'exposait à perdre 'un et l'autre. Encore une fois que pensera-t-on du grand naître d'après sa conduite et celle du conseil?

— On n'en pensera peut-être pas trop bien au premier bord, mais lorsqu'on saura que les Maltais commençaient massacrer les chevaliers, on ne pourra s'empêcher de ous plaindre.

— De vous plaindre! belle consolation! mais, Monsieur, on apprendra aussi qu'avant de mettre la main sur des chevaliers, les Maltais avaient massacré deux Français au sein de leurs familles, où ils dînaient paisiblement, et quantité de Grecs dans le port, sur leurs propres bâtiments, où ils reposaient tranquillement sous la sauvegarde sacrée de leur pavillon et sous la protection d'un gouvernement hospitalier (1), et que, fermant les yeux sur une pareille atrocité, il n'a pris aucune mesure pour empêcher qu'elle se renouvelât. D'ailleurs fallait-il demander une suspension d'armes parce que deux chevaliers avaient été tués par leurs soldats?

— Mais si les Maltais s'étaient révoltés, nous pouvions l'être tous.

— Pardonnez-moi, c'est supposer ici ce qui ne pouvait pas être, car pour cela il aurait fallu qu'ils eussent été tous d'accord, que par conséquent ils eussent formé un complot, qu'à la tête de ce complot il y eût un homme en état de les commander, et vous savez mieux que moi, Monsieur, que cela n'était ni possible, ni dans le caractère des habitants de Malte. Au surplus, ce que j'ai pris la liberté de vous en dire, loin d'avoir eu pour but d'offenser qui que ce soit, ne m'a été dicté que par la vive douleur que j'éprouve de voir l'Ordre sur le point de se détruire lui-même sans gloire et par trop de précipitation, tandis qu'en résistant, ou en s'expliquant comme il aurait dû le faire, il aurait au moins pu gagner du temps, peut-être ne pas succomber, et alors même, si cela lui était arrivé, il n'y aurait eu personne qui n'eût

(1) La même patrouille qui avait massacré Eynaud et Damas, dirigée par le même esprit arbitraire, monta à bord de plusieurs bâtiments grecs, mouillés dans le port, pour y faire rechercher des armes qu'on les soupçonnait aussi de tenir cachées pour les distribuer dans la nuit aux prétendus partisans de la flotte française. Les équipages de ces bâtiments qui eurent le courage de résister à cette violation de leur pavillon furent massacrés sans pitié, et ceux qui se trouvaient à terre furent arrêtés et emprisonnés, quoiqu'on eût seulement trouvé à bord les armes nécessaires à leur propre défense, en cas de mauvaise rencontre dans leur navigation. J'ai aussi oublié de faire remarquer, en parlant d'Eynaud, qu'on n'avait trouvé dans son magasin d'autres armes qu'un fusil sans platine qui servait de jouet aux enfants de la maison.

dre de Malte, il est vrai, a péri, mais avec honneur, l a fait son devoir !

s en parlez ici fort à votre aise, mon cher Dous si vous aviez pu, la nuit dernière, être dans le ous auriez pensé bien différemment; » et disant e quitta.

croyant pas encore assez instruit, je continuai mon our tâcher, s'il était possible, de pénétrer jusqu'au aître; mais comme j'entrais dans la première anti-, je m'entends appeler, je me retourne, et vois le leur Rouyer, maître écuyer, homme de beaucoup d'un grand sang-froid, d'une rare perspicacité, e connaissances, d'un jugement sain, bon ami et ellent caractère.

llez-vous? me demanda-t-il; savez-vous ce qui s'est te nuit?

eu près, mais pas assez, à ce qu'il me semble, convaincre de la nécessité d'une demande telle rand maître l'a envoyé faire à l'ennemi, et je lui ce que Ligondez venait de m'apprendre.

! reprit le maître écuyer, vous ne savez qu'une notre malheureuse histoire : Venez, venez je vous este. » Je le suivis dans un coin du balcon du aître, où il me parla à peu près comme il suit : is l'arrivée de la première division de la flotte franant le port, j'ai toujours vu le grand maître dans ide et les plus vives alarmes : tantôt il craignait lte dans la campagne et s'imaginait que les Franient des intelligences. J'ai tâché de découvrir d'où rovenir une semblable crainte et me suis aperçu nait à son caractère faible et soupçonneux. Tantôt ait que les esclaves et les forçats se soulèveraient t qu'on serait attaqué par les Français, et il oralors qu'on les surveillât de près, pour écouter les qu'ils pouvaient tenir entre eux à ce sujet. Il y a trois jours que m'en parlant sur ce ton-là, je lui : Mais, Monseigneur, Votre Éminence est donc sûre

de cette attaque? Il me regarda fixement, rougit beaucoup (vous savez que cela lui arrive fréquemment) et me dit d'un ton mal assuré : *Non, je ne le sais pas positivement, mais je le crains.*

« Vous savez aussi, peut-être, qu'il a *soupçonné* Caruson d'avoir travaillé ici à se former un gros parti, dans lequel ont été compris plusieurs chevaliers à la tête desquels est Ransijat, et que ceux qui lui ont donné la liste des individus *soupçonnés*, voulaient qu'il les fît tous arrêter, mais qu'il s'y est refusé, parce qu'ils sont presque tous attachés au service le plus actif de l'Ordre et de la personne de ce prince, dont plusieurs même jouissent de son intime confiance. Le grand maître n'a pu les croire capables d'y manquer, quoique pourtant il ait eu des doutes sur quelques-uns. Il a bien voulu me le témoigner, et je lui ai répondu : Que je croyais de pareils soupçons calomnieux et dictés par quelque intérêt que je ne connaissais pas, ou par une haine de simple différence d'opinion. Ransijat a trop ouvertement manifesté la sienne, et non seulement on ne peut pas lui pardonner d'avoir approuvé la suppression de la noblesse, des privilèges et des droits féodaux, des ordres religieux et la vente des biens du clergé (1), on le croit de plus capable

(1) Ce chevalier avait, en effet, porté le délire à l'excès sur ce point, en applaudissant hautement aux funestes décrets de l'Assemblée nationale contre la noblesse et le clergé. C'était à cet égard un vrai énergumène, et néanmoins ni le grand maître Rohan, ni le ministre du saint-siège, en présence desquels il parlait toujours avec véhémence, ne lui ont jamais imposé silence, tant son éloquence sur cette matière était persuasive et entraînante. Il faut dire aussi à sa louange, et pour la vérité de l'histoire, que, quoiqu'il fût persuadé que l'existence de l'Ordre ne durerait pas longtemps, il était cependant incapable de coopérer à sa destruction. On le vit, au contraire, par excès de zèle, lorsque la contribution patriotique de M. Necker fut adoptée, présenter au grand maître un projet tendant à faire donner à la France toute l'argenterie que renfermait le trésor de Saint-Jean de Malte dans la seule vue d'en faire un mérite à l'Ordre près de cette assemblée et de l'engager par là à le laisser jouir de ses commanderies dans le royaume; son zèle outré l'aveuglait au point d'oublier que cette argenterie appartenait pour la majeure partie aux langues d'Espagne et de Portugal, d'Allemagne et d'Italie et que cela aurait été les en dépouiller, en donnant tout à la France. D'ailleurs si l'Ordre devait prendre part à ce don patriotique en raison de ses propriétés dans le royaume, c'était au roi qu'il devait l'offrir directement et non à l'Assemblée nationale à laquelle l'Ordre ne devait point s'adresser en aucune ma-

se réunir aux ennemis de l'Ordre pour leur aider à le dé-
uire tout à fait; on va même plus loin : on suppose tous
ux qui n'ont pas cessé de le fréquenter depuis qu'il a
fiché de telles opinions, capables de le seconder, et comme
ous avez toujours été chez lui une fois par semaine, cela a
ffi, mon cher ami, pour vous faire comprendre dans le
ombre de ses partisans. Je sais bien que cela est injuste
; ne vous étonne pas, parce qu'il y a longtemps que de
reilles calomnies vous sont connues; je sais aussi qu'a-
rès en avoir pleinement triomphé sous le feu grand maître,
ous avez poussé la générosité jusqu'à rendre aux calom-
iateurs des services qu'ils ne méritaient pas. Mais ce qui
ous surprendra sûrement, c'est d'apprendre que des hom-
es qui se sont toujours montrés zélés royalistes, même
une manière outrée, ont été portés sur cette liste (1)
e qui, par cela seul prouve qu'elle est l'ouvrage d'une
usse prévention, d'une aveugle animosité ou d'une injuste
aine.

« Quoi qu'il en soit, le grand maître, tout en répugnant à y
roire positivement, paraît persuadé (2) qu'il peut y avoir
ans la ville un fort parti pour la flotte française, et j'ai vu
ne preuve bien claire de cette appréhension lorsque je lui
i porté hier matin la démission du secrétaire du trésor. Son
minence, après avoir lu sa lettre m'a dit : *Voyez-vous?
oilà le parti qui commence à se déclarer, et Dieu sait même
i ce n'est pas là peut-être le signal convenu pour mettre tout*

ière, son ambassadeur n'étant accrédité qu'auprès de Sa Majesté. Au surplus les
énements n'ont que trop prouvé que ce don eût été fait en pure perte et n'au-
it pas préservé l'Ordre de sa suppression décrétée le 19 septembre 1792 après
chute du trône.

(1) Qui se montra jamais plus royaliste que le bailli prince Camille de Rohan
que les chevaliers de Gournay et de Bardonnenche ? et cependant la calomnie
les a pas plus épargnés que moi.

(2) Sa persuasion fut le pur effet de la peur et d'une crainte puérile, qui
pardonneraient à peine à une faible femme. Était-il donc à la tête d'un ordre
litaire injustement attaqué, pour en abandonner la défense à des subalternes
passer le temps dans son palais à d'inutiles délibérations, au lieu d'agir
urageusement et de périr, s'il le fallait, avec gloire, les armes à la main, ou
ttre l'ennemi, ou pour déjouer les prétendus complots dont son imagination
ait si effrayée ?

le reste en mouvement. Je lui fis observer que Ransijat lui demandait à être mis en lieu de sûreté, c'est-à-dire renfermé, ce qu'il n'aurait sans doute pas fait, s'il eût été l'ami ou le chef de ce parti. — *Je n'avais pas fait attention à cela, me répondit ingénument ce prince, et où croyez-vous que je doive le faire renfermer?* — Mais, Monseigneur, dans un fort sous la garde et responsabilité du commandant, n'importe lequel. — *Oui, mais à tout événement je veux qu'il soit mis sous clé. Vous n'avez donc qu'à le conduire au château Saint-Ange, et le recommander de ma part au chevalier de Pfhiffer.* Je l'y ai conduit, et ce chevalier qui n'est pas, il s'en faut de beaucoup, l'ami de Ransijat, l'a fait mettre *in gura* (au cachot). Je suis revenu en rendre compte au grand maître qui m'a dit : *J'en suis fâché, ce n'était pas mon intention, mais puisqu'il y est, qu'il y reste.*

« Pendant toute la journée d'hier, le conseil a presque toujours été permanent; j'ai très souvent été à même de parler à ce prince, qui à chaque fois n'a pas manqué de me demander s'il n'y avait pas quelque sédition dans quelqu'une des prisons des esclaves ou des forçats, ou dans une autre partie de la ville et lorsque je répondais que tout était tranquille : *Mais en êtes-vous bien sûr?* reprenait-il. Tout cela, mon cher Doublet, ne prouve-t-il pas que ce prince timide et pusillanime avait le cerveau vraiment frappé d'un soulèvement ou de complots imaginaires? Je dis *imaginaires*, parce que pour peu qu'ils eussent eu du fondement, son devoir était de les manifester au conseil, pour qu'il fût pris promptement des mesures pour en prévenir et réprimer l'exécution et pour en punir sur-le-champ et sévèrement les coupables auteurs; ce qu'il n'a pas fait, parce que ces complots étaient, je le répète, purement imaginaires. Ah! mon ami, le malheur de l'Ordre dans une si critique circonstance est de n'avoir pas eu pour grand maître un bailli de Freslon, un bailli de Virieu, ou bien le digne bailli comte de Litta. De tous les membres du conseil, pas un seul n'a su se montrer à la hauteur de notre extrême et dangereuse situation, ni sentir, ni suggérer et soutenir le vrai parti qu'il y eût à prendre :

lui de se renfermer dans nos murs avec tous les moyens
: résistance que fournissait le pays, et de s'y défendre
rec courage, jusqu'à la dernière extrémité. Mais revenons
ıx événements.

« Lorsque le pauvre Eynaud et son ami Damas furent as-
ımmés par des ivrognes ou des scélérats hier après dîner,
: vins, dès que j'en fus informé, demander au grand maître
il n'avait pas quelque ordre à me donner pour faire examiner
ar le fiscal de l'Ordre la conduite répréhensible du com-
ıandeur Mont-Ferré, qui commandait le poste de la barrière
u bureau de la Santé dans ce moment-là, et pour que les au-
eurs d'une telle atrocité fussent arrêtés et punis promptement.

— *Eh quoi! me répondit-il, ne vous a-t-on pas dit que le magasin d'Eynaud était le point de réunion de toutes les cocardes tricolores?*

— Je ne l'ignorais pas, Monseigneur, mais il n'y avait là ien d'extraordinaire puis qu'Eynaud étant, de père en fils, 'un des *pourvoyeurs de la marine française*, il était naturel le voir son magasin fréquenté des marins de sa nation (1). l n'y avait en cela rien de caché, rien de mystérieux, rien le contraire à ce qui s'était de tout temps pratiqué, et ce n'était pas, en ce moment-là surtout, une raison de l'insulter, d'entrer chez lui avec violence et de l'y laisser massacrer lui et son ami par la force armée, qui au contraire était là pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique.

— *C'est vrai, mais la chose est faite, et je n'y vois point de remède. D'ailleurs on a cru qu'Eynaud pouvait avoir chez*

(1) Ce magasin était la demeure sédentaire d'Eynaud, et, en sa qualité de *pourvoyeur* des vaisseaux de la République, pouvait-il se dispenser d'y recevoir les marins de sa nation? En cela il n'offensait et ne faisait tort à personne, et cependant on lui en faisait un crime, par rapport à la cocarde tricolore que lui-même et ces marins portaient à leur chapeau. Ils y étaient obligés par une loi française. On ne l'ignorait pas à Malte. Pourquoi donc en faire un délit à Eynaud? Avait-on peur de quinze ou vingt marins désarmés? Non, sans doute; mais on s'en faisait un prétexte pour les molester et les insulter, sans réfléchir qu'à leur retour en France, ils ne manqueraient pas de s'y plaindre et de réclamer vengeance, ce qu'ensuite n'ont que trop malheureusement éprouvé les membres de l'Ordre qui ont été débarquer à Toulon en revenant de Malte.

lui des armes cachées, avec dessein de s'en servir contr propre sûreté. On a cru aussi que les équipages des bâ grecs qui sont dans le port devaient se réunir aux français et prendre des armes dans le magasin d'Eynau s'emparer du port dans la nuit et y introduire la flotte en et pour y obvier j'ai ordonné qu'on arrêtât et emprisonn les Grecs : ils ont résisté, on en a tué plusieurs et blessé un nombre, mais ce n'est pas ma faute (1). Je vis claireme là qu'on avait trompé ce prince en partageant et ap son erreur sur ce complot chimérique; que tout ce qu disais ne lui ferait pas ouvrir les yeux, et qu'ombra découragé comme il l'était, cela n'aboutirait peut-êtr lui inspirer aussi des soupçons contre moi. Je me simplement à lui faire observer qu'en admettant comme vrai le soupçon des armes cachées, et comme la réunion des Grecs aux marins français, on aurai sagement fait de constater l'un et l'autre d'une manié ficielle par la coopération du ministère public, sauf e à punir légalement ceux qui se seraient trouvés coup et le grand maître convint, la larme à l'œil qu'effectiv le chevalier de Mont-Ferré avait eu tort de ne pas avoir en son autorité et sa présence pour empêcher et préven acte de violence; mais il ne me donna aucune espèce d pour la recherche et la punition de ceux qui se les é permis.

« J'étais présent lorsque Ligondez vint hier, avant l de la part du commandeur de Royer, demander au maître s'il était nécessaire de vous laisser passer la à la secrétairerie, ajoutant que vous désiriez ou de res pied ferme à votre poste, ou de vous rendre dans tout endroit quelconque où il plairait à Son Éminence d envoyer pour le bien de son service. Le grand maître, un court moment de réflexion, le chargea de vous dir était sensible à votre zélé dévouement, mais qu'atten

(1) Un pareil langage dans la bouche d'un prince si débonnaire et d'u sibilité si larmoyante, prouve à quel point la faiblesse et la pusillanimité dent les meilleurs caractères.

ıssacres de la marine, il vous enjoignait de fermer sur-le-amp la secrétairerie et de vous retirer dans le sein de tre famille, pour y rester jusqu'à nouvel ordre. »

Ici j'interrompis le maître écuyer, pour l'assurer que ıvais obéi avec peine à cette injonction dictée par la peur, pour lui raconter ma rencontre et mon entretien singulier ec l'avocat Torreggiani.

« Cet avocat, reprit-il, a joué un rôle cette nuit. J'ai, mme vous allez le voir, été bien informé par notre ami mmun monsieur le consul de Hollande, chez qui une partie l'événement s'est passée, et par l'auditeur du grand aître Schembri, qui était de l'assemblée des notables; ur donner plus de liaisons aux faits, je vais vous les rrer dans le même ordre qu'ils se sont passés.

« Torreggiani, en quittant son poste et ses armes (chose ıi ne serait sûrement pas arrivée si en posant les senti- lles, on les eût instruites de leurs devoirs et de la punition ı'elles encouraient en quittant leur faction, sans être re- vées par leur caporal) se rendit à l'*Università*, où dix à uze notables maltais s'étaient d'eux-mêmes successive- ent réunis, pour savoir si l'on s'y occupait de la fâcheuse tuation du pays. L'ex-auditeur Muscat et le baron don ario Terraferrata y étaient aussi. Guido, le fils du Donat e la langue anglo-bavaroise, quoique d'un rang inférieur, y était également introduit, et a péroré avec beaucoup de ctance et d'audace. Pendant plus de deux heures, Muscat l lui parlèrent sans trop s'accorder, et sans rien conclure e décemment praticable. Chacun ensuite proposa librement on avis, mais personne ne se mettait en avant pour en rocurer l'exécution. Déjà il était dix heures du soir, lorsque uido proposa de rédiger une *supplica* au grand maître et u conseil, pour les engager à envoyer demander au gé- éral en chef de l'armée française une suspension d'armes squ'au lendemain matin, et pour le prier de déclarer si était à l'Ordre de Malte que les Français faisaient la guerre ı bien aux Maltais. Guido s'offrit même pour être un de ux qui iraient la présenter au grand maître en plein conseil.

Cette proposition parut trop hardie, en ce qu'elle séparai l'intérêt du pays de celui de l'Ordre dont les Maltais étaien sujets, chose par conséquent offensante pour le grand maître. On se modéra donc de manière à ne pouvoir déplaire au gouvernement, en ce que c'était à lui seul qu'on s'adressait, en motivant la nécessité d'une pareille démarche sur la crainte *fondée*, disait-on, que la ville ne fût prise d'assaut et exposée à toutes les horreurs du pillage.

« Lorsque cette supplique fut ainsi rédigée, quelqu'un proposa de la faire présenter par le consul de Hollande, ou du moins d'aller chez lui, pour connaître son avis à cet égard. Ce consul les reçut fort poliment, ne désapprouva point leur projet, leur offrit même sa chancellerie pour y faire enregistrer leur supplique au cas qu'on se refusât à la prendre en considération, afin, ajouta-t-il, de prouver en temps et lieu à qui il appartiendrait que la nation maltaise ignorait en quoi et pourquoi la France lui avait déclaré la guerre; mais qu'étant consul étranger accrédité auprès du grand maître, il ne pouvait se charger de la présentation de leur requête.

« Voyant cela ils nommèrent quatre d'entre eux pour aller faire cette présentation : le choix tomba sur don Mario Terraferrata, Bonanno, conseiller du tribunal de la Rota, Torreggiani et Guido. Comme ils se disposaient à sortir, Schembri, deuxième auditeur du grand maître et président du tribunal de la Rota, proposa de faire particulièrement prévenir ce prince de l'objet de leur députation, afin de ne pas exposer ceux qui la composaient à être mal reçus. Son avis fut généralement adopté, et on le chargea lui-même de cette démarche délicate, en l'assurant que les députés attendraient son retour pour remplir leur mission. Il voulut s'excuser, en alléguant que ses emplois d'auditeur du prince et de président de la Rota ne lui permettaient pas de se charger d'une semblable commission; mais on refusa de l'écouter, et il fut obligé de se rendre au palais. Mais au lieu de s'adresser directement au grand maître, il fit appeler l'auditeur Bruno, qui se trouvait au conseil, l'informa de ce qui se passait, le pria d'en pré-

venir Son Éminence, et de venir lui rendre réponse au plus tôt, pour qu'il pût s'en retourner vers ses camarades. Bruno rentra dans le conseil et ne se pressa pas d'avertir le grand maître. Schembri attendit donc vainement sa réponse pendant plus d'une heure. Les députés s'impatientèrent et vinrent au palais. Schembri leur dit alors ce qu'il avait fait et se retira prudemment chez lui. Les autres se présentèrent à la porte de la salle du conseil, et demandèrent à être introduits, ayant, disaient-ils, *una supplica da presentare in nome di tutta la nazione Maltese a Sua Eminenza e sacro consiglio.* On vint m'en avertir, et je leur fis dire d'attendre que j'en eusse auparavant prévenu Son Altesse Éminentissime, sans l'ordre de qui personne ne pouvait entrer dans le conseil, à moins d'en être membre. En me rapprochant du trône, je vis l'auditeur Bruno parler au grand maître avec beaucoup d'agitation et ce prince changer plusieurs fois de couleur. — *Comment? Schembri aussi?* dit-il avec émotion et d'une voix presque suffoquée. Puis, me voyant approcher : *Hé bien, maître écuyer, ne vous-l'avais-je pas dit qu'il y aurait un complot? le voilà éclaté, il n'y a maintenant plus moyen d'en douter.* A ces mots, que plusieurs membres du conseil entendirent, on demanda ce que c'était, et le grand maître, qui s'en aperçut, défendit à Bruno de répondre.

« Cependant les Maltais se lassaient d'attendre, et en murmurant demandaient l'entrée à haute voix. Son Éminence les entendit et m'ordonna d'une voix tremblante de les faire entrer. Ils s'avancèrent jusqu'au milieu de la salle, saluèrent profondément le grand maître et le conseil; après quoi Guido, élevant la voix, parla ainsi :

« *Altezza Eminentissima e sacro consiglio, essendo noi deputati in nome della nazione Maltese, atteso le attuali critiche circostanze per presentare e leggere in questo venerando consiglio la supplica che tengo in mano, dimandiamo per ciò il dovuto permesso, protestando del nostro più profondo respetto verso la persona dell' Altezza vostra Eminentissima e questo venerando consiglio.*

« Là-dessus, le grand maître fit un signe au vice-chancelier,

et celui-ci leur dit qu'ils pouvaient lire leur supplique et se retirer tout de suite. Cette supplique est écrite avec beaucoup de franchise, de noblesse et de respect. Il y est dit que les Maltais se sont fait gloire de sacrifier leur fortune, leur liberté, leur vie même pour le service de l'Ordre et des grands maîtres quand il a été question de combattre contre les Mahométans, leurs ennemis naturels; mais que, se voyant aujourd'hui attaqués par une puissance chrétienne, sans savoir pourquoi, et avec des forces auxquelles il ne paraissait pas que l'Ordre pût résister, puisque toute la campagne était envahie par des troupes nombreuses qui pouvaient cette nuit même attaquer la ville, la prendre d'assaut et la mettre au pillage, les habitants, par l'organe de leurs très humbles députés, suppliaient très respectueusement le grand maître et le sacré conseil de prévenir ce terrible malheur, en envoyant demander une suspension d'armes au général en chef, jusqu'à ce qu'on eût pu savoir de lui pour quelle raison les Français, qui avaient toujours été amis de l'Ordre et des Maltais, leur avaient déclaré la guerre.

« Je me dispense de vous dire que Guido fut plusieurs fois interrompu dans sa lecture par des invectives et des apostrophes insultantes, et de vous nommer ceux qui l'insultèrent. Vous imaginez facilement qui c'est. Je vous dirai seulement que, loin d'en être déconcerté, il élevait alors la voix plus haut que ceux qui voulaient le faire taire, et recommençait toute la phrase. Quand il eut fini, le vice-chancelier bailli Caravaglio se leva, et, s'adressant aux Maltais : *Il passo temerario, che venite di fare,* leur dit-il, *è degno della forca, e se fossi gran maestro, nell' uscir di quà vi farei impiecare.*

— On pend les voleurs et les assassins, monsieur le bailli, lui répondit Guido, mais on écoute les députés d'une nation qui, comme la nôtre, a tout à perdre et rien à gagner dans une pareille guerre, et qui d'ailleurs vous demande une chose aussi juste que naturelle sans s'écarter du respect qui vous est dû. Monseigneur, s'écria-t-il en s'adressant au grand maître, j'en appelle à l'équité et au cœur paternel de Votre Altesse Éminentissime, et nous la supplions, les mains join-

tes, de jeter un regard de compassion sur ce malheureux pays qui a toujours fait des vœux pour votre prospérité et pour celle de l'Ordre.

« Le grand maître les assura que leur demande serait prise en considération, leur dit de remettre leur supplique à l'auditeur Bruno et les exhorta à se retirer, pour qu'on pût en délibérer librement. Ils sortirent, mais Guido déclara que c'était pour attendre la détermination qui allait être prise, afin de pouvoir en donner connaissance à l'assemblée qui les avait envoyés et qui soupirait sûrement après leur retour.

« Que vous dirai-je, mon cher Doublet, des clameurs, du tintamarre et de l'agitation qui régnèrent dans le conseil pendant plus d'une heure et demie?... L'un traitant les Maltais de séditieux, blâmait le grand maître de les avoir écoutés et voulait qu'on les fît arrêter. L'autre supposait qu'ils ne s'étaient portés à une pareille démarche que parce qu'ils avaient des intelligences avec la flotte ennemie, et qu'il fallait, en les arrêtant, envoyer tout de suite se saisir de leurs papiers. Un troisième, enchérissant sur cette supposition, ajouta que si l'on prenait la ville d'assaut, ce serait sûrement ces drôles-là qui auraient indiqué les endroits faibles aux Français. Un quatrième, ne croyant pas le grand maître et le conseil en sûreté dans son palais, voulait qu'ils se réfugiassent dans l'un des deux cavaliers de la porte Royale, qui dominaient toute la ville et d'où l'on pourrait mettre les prétendus *rebelles* à la raison. Un cinquième voulait qu'on y transportât toute l'argenterie de l'Ordre, celle de Saint-Jean, ainsi que les fonds et les effets précieux qui se trouvaient dans son trésor et à la conservatorerie. Enfin je serais là jusqu'à demain si je vous disais les déraisonnements que j'ai eu la douleur d'entendre. Qu'il vous suffise de savoir que le grand maître, qui mourait de frayeur, ne cessait de me dire d'aller tantôt au balcon pour voir s'il n'y avait pas une émeute sur la place du Palais, ou dans l'intérieur de la ville; tantôt à la porte de la salle du conseil pour regarder si les *rebelles* n'étaient pas attroupés sur l'escalier. Je revenais

faibles du conseil se l'étaient mal à propos imaginé. J'ai tout vu et tout suivi avec le sang-froid que vous me connaissez, et je puis vous garantir, sur mon honneur, que c'est la rayeur, la faiblesse et l'imprévoyance de notre malheureux grand maître qui ont tout perdu. »

En me quittant, il ajouta que Mélan, au retour de son message, avait rapporté pour réponse, mais verbalement et de la part du général Berthier, que le général en chef enverrait à midi quelqu'un au palais du grand maître lui porter *la suspension d'armes*.

En quittant le maître écuyer, je me rencontrai de nouveau avec le chambrier major, près de qui la famille de l'infortuné Eynaud faisait les plus vives instances pour obtenir que le grand maître donnât l'ordre de faire ôter les fers dont il était accablé dans ses derniers moments de vie.

« A-t-on jamais vu un pareil exemple de cruauté? dis-je au chevalier de Ligondez, eh quoi! on assomme dans sa propre maison un honnête père de famille, et parce qu'il lui reste une souffle de vie, et qu'il a plu à ses assassins de lui imputer un complot imaginaire, au lieu de verser du baume sur ses blessures, on le couvre de fers? Et où se passe ce acte barbare? dans un hospice d'humanité! dans l'asile le plus sacré d'un ordre religieux et hospitalier! Et vous hésiteriez, Monsieur, à envoyer au commandant de l'hôpital un pareil ordre, sous prétexte que le grand maître n'est pas visible? Hâtez-vous de me le donner en son nom, et je cours le faire exécuter devant moi. » Il me le donna.

« Grand Dieu! dis-je au chevalier de Mesgrigny, en entrant à l'hôpital, n'y a-t-il donc plus ici ni pitié ni humanité, et aviez-vous besoin qu'un ordre surpris au grand maître fût révoqué, pour faire ôter à un mourant, couvert de blessures, des fers que méritaient seuls ses assassins?

— A qui croyez-vous parler, Monsieur? Que demandez-vous?

— Lisez et exécutez : le voici, cet ordre que vous auriez dû être le premier à solliciter. » Il lut, appela un des gardiens de l'hôpital, descendit avec lui dans la salle où gisait Eynaud

dont il fit détacher les chaînes, et se retira en murmurant. Ce malheureux expira une heure après, dans les bras de sa famille éplorée, criblé de coups de baïonnettes. Il ne fut fait aucune poursuite contre les tigres qui l'avaient mis dans cet état.

De là j'allai chez mon vieux commandeur, que je trouvai désolé, et à qui je rendis compte de ce que j'avais appris et fait dans la matinée.

« Que voulez-vous? me dit-il, telle était apparemment notre triste destinée! Je ne sais, en vérité, quelle figure faire devant le grand maître après tout ce que je lui ai dit et qu'il n'a pas dû oublier. Qu'en pensez-vous?

— Puisque vous me le demandez, commandeur, je pense que vous devez continuer à parler clair, et faire votre devoir jusqu'au dernier moment. Que sait-on? Il peut y avoir quelque sage parti à trouver, à lui suggérer, pouvu qu'il veuille l'adopter.

— C'est bien dit, mais quel parti?

— Celui de choisir un ou plusieurs hommes de tête, d'un caractère ferme et froid, à qui l'on donnera de sages instructions en leur imposant la stricte obligation de les suivre à la lettre.

— C'est encore bien dit, mais où trouver de pareils hommes? Et qui rédigera ces instructions? Je sais que si l'on vous en laissait le soin, vous pourriez assez bien vous en acquitter; mais vous savez sans doute aussi que, puisqu'il s'agit du sort de l'Ordre, nos usages veulent que ses affaires majeures ne soient traitées et négociées que par un ou plusieurs de ses propres membres; et, dans ce cas, en connaissez-vous de semblables à ceux dont vous venez de parler?

— Voyons, cherchons-en quelques-uns, il en faudrait au moins deux.

— Hé bien, oui! cherchons. »

Après quelques moments de silence. « S'il n'en faut que deux, repris-je, sans les être allé chercher bien loin, je crois les avoir trouvés. L'un est le chevalier Miari et l'autre le commandeur de Tousard.

— Fort bien, c'est en effet ce que nous avons de mieux pour une telle mission, sous le rapport des lumières et des connaissances politiques; mais il y a contre un d'entre eux de terribles préventions, et tout injustes qu'elles sont, je doute fort que la proposition qui le concernerait à cet égard fût adoptée et approuvée dans le conseil.

— Je ne connais pas moins que vous, mon respectable commandeur, ces préventions; mais je sais encore mieux que le salut de l'Ordre doit les faire mettre de côté. Ainsi, je serais d'avis que vous en fissiez d'abord la confidence au chevalier Miari, et qu'ensuite vous convinssiez ensemble des démarches tendantes à faire goûter ce double choix à la pluralité des votants au conseil.

— Je prévois, mon cher, une brigue formidable contre le commandeur : d'abord toutes les calottes françaises, moins une, lui seront contraires, et parmi les autres nations il y en aura aussi qui ne lui seront pas favorables; ainsi en y réfléchissant bien, il est plus prudent de ne pas le proposer que de l'exposer à de nouveaux désagréments.

— Dans ce cas, trouvez-en quelque autre de la même force pour les talents et la capacité.

— Je n'en vois point.

— Ni moi non plus, et néanmoins je vais mettre en note les six que je crois les meilleurs; vous remettrez cette note au grand maître, et ce prince choisira. » On verra bientôt que cette combinaison fut faite en pure perte.

Nous sortîmes ensemble, pour nous rendre au palais, et ne nous attendions guère à rencontrer, qui? le chevalier de Ransijat, que le maître écuyer venait, par ordre du grand maître, de faire sortir de la prison du fort Saint-Ange. Je vis alors combien les hommes changent selon les circonstances. Ce chevalier, que, la veille, plusieurs de ses confrères auraient lapidé s'ils l'eussent rencontré, était admiré, salué, complimenté, embrassé de toutes parts; il ne savait lequel entendre ni à qui répondre, et leur disait à tous émerveillé : *Mais, en vérité, Messieurs, il n'y a pas de quoi!* Je vis même encore plus que cela : un de ceux qui s'étaient le plus

déchaînés contre lui en suppositions injurieuses après l'avoir, dans le moment dont je parle, accablé d'embrassades et de compliments, se détache de ses camarades, accourt tout essoufflé vers mon bon vieux commandeur, qui regardait stupéfait cette scène de comédie, et lui dit :

« Savez-vous, mon cher Royer, qu'on ferait bien de choisir Ransijat pour aller faire la capitulation, que sa démission d'hier et la prison d'où il sort sont propres à lui mériter les *égards* de Bonaparte, et que vous rendriez à l'Ordre un service impayable en suggérant ce choix au grand maître? »

Le commandeur me regarda d'un air interdit et répondit : « Ma foi, monsieur le chevalier, vous m'étonnez fort, très fort, et j'avoue que je ne me serais jamais attendu à pareille proposition de votre part, et quoique je n'aie jamais été, *comme tant d'autres* (attrape! dis-je en moi-même), l'ennemi de Ransijat, je me garderais pourtant bien de suggérer son choix au grand maître, qui, avec raison, pourrait me demander si je suis devenu fou.

— Vous ne le voulez pas? Eh bien! j'irai le suggérer moi-même. » Et tout en disant cela, voilà, en effet, cette tête éventée qui court comme un lièvre vers le palais. Que pensera-t-on de pareils êtres?

Mais, pour qu'on en puisse bien juger, il faut faire connaître au naturel le chevalier de Bosredon-Ransijat. Il était alors âgé environ de cinquante-six-ans. Il avait peu étudié dans sa jeunesse. Né dans les montagnes de l'Auvergne, on lui avait donné le surnom de Ransijat, d'une petite terre appartenant à son père, et il l'a toujours porté, pour ne pas être confondu avec deux de ses frères, aussi chevaliers de Malte. Il avait été page du grand maître Pinto, et pour cela était venu, depuis l'âge de douze ans, à Malte, d'où ensuite il n'était plus sorti que pour faire ses caravanes. Il conserva longtemps la rudesse de son pays, surtout l'entêtement appelé des *mulets d'Auvergne*, et quand une fois il avait adopté une opinion, il la soutenait bon gré mal gré et n'en démordait plus. Ayant pris du goût pour les mathématiques étant à la Pagerie, il s'attacha passionnément à la géométrie, et porta

depuis dans ses lectures, dans ses méditations, dans toutes ses discussions et tous ses projets, cet esprit de supputation et de calcul qui ne l'a jamais abandonné. Si je m'y arrête en passant, ce n'est pas que je veuille dire ni que je croie qu'il ait toujours raisonné et calculé avec justesse; j'ai au contraire souvent eu lieu de me convaincre qu'il a nombre de fois donné dans les extrêmes, mais plutôt par âpreté de caractère et par excès d'amour-propre qu'autrement. Il concevait difficilement, et n'écrivait, ne parlait ni élégamment ni même correctement, mais il soutenait *mordicus* ce qu'il s'était mis en tête d'établir; et à force de crier *par conséquent* à tort et à travers, il parvenait presque toujours par faire taire ou faire fuir ses antagonistes, qui avaient fini par ne plus l'appeler que *l'énergumène* ou *l'enragé*.

Cependant il avait mérité d'être applaudi sur beaucoup d'objets et en beaucoup d'occasions. Il était le premier qui eût mis de l'ordre et de la clarté dans l'administration des finances, ou plutôt des revenus versés au trésor public de l'Ordre, appelé *commun tresoro*, administration qui, avant lui, avait toujours été un vrai labyrinthe, dont, mieux que Thésée, lui seul trouva et conserva le fil avec le plus grand désintéressement tant que l'Ordre exista à Malte. Il est vrai que, pour y parvenir, il avait dû heurter les vieux préjugés, blesser les prééminences, déroger aux routines surannées et déplaire par conséquent aux individus dont les prérogatives se trouvaient lésées. Mais, en revanche, il s'était peu à peu rendu presque indépendant de la vénérable chambre (1) dont il

(1) Les lois de l'Ordre voulaient que la chambre seule administrât les revenus de l'Ordre sous l'obligation d'en présenter annuellement le compte général au grand maître et au sacré conseil qui nommait dans son sein quatre commissaires pour en examiner et vérifier toutes les parties et lui en faire le rapport.

Le *grand commandeur*, pilier de la langue de Provence, était président né de la vieille chambre; il était assisté de deux autres grands-croix nommés par le grand maître sous le titre modeste de *procureurs de la vénérable chambre*. Ces trois personnages réunis décidaient de toutes les affaires courantes du ressort de la *chambre ordinaire*. Les affaires majeures se traitaient dans ce qu'on appelait la *chambre des comptes*, composée des mêmes personnages, du conservateur (c'était un commandeur, caissier de tous les fonds et bijoux du trésor, qui se changeait tous les deux ans à tour de langue) et d'un ancien chevalier profès de

eut l'adresse de balancer l'autorité et même de l'éluder ou de la faire plier sous celle du grand maître, qu'il faisait alors mouvoir à son gré, jamais, il est vrai (il faut lui rendre cette justice), au préjudice de l'Ordre, quoi qu'en aient pu dire ses ennemis et ses détracteurs. A force de travail, d'assiduité et de patience, il avait réussi à assoupir toutes les jalousies et les rivalités, à jouir d'une considération qui devint presque générale, lorsqu'il eut obtenu en 1786 du grand maître Rohan de faire imprimer le bilan général de

chaque langue, sous le titre *d'auditeur des comptes*. Le grand maître avait, dans l'une et l'autre de ces deux chambres, pour son procureur, un grand-croix, dont le devoir était de veiller et de s'opposer à toute délibération contraire aux droits, prérogatives ou intérêts du chef de l'Ordre, mais qui n'avait que voix consultative, de même que le conservateur et le secrétaire du trésor. Celui-ci devait exécuter les ordres des deux chambres signés du grand commandeur et des deux procureurs de la *veneranda camera*, seulement il expédiait les mandats, et le conservateur faisait tous les payements, comme il encaissait tous les fonds quelconques qui se versaient dans toutes les recettes de l'Ordre en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Portugal, et de là dans le trésor commun à Malte. Lorsqu'un membre de l'Ordre profès avait reçu le saint viatique, toute la chambre, si c'était *in convento*, se transportait à son domicile en cas de mort pour y lever les scellés, que le prud'homme du conservateur avait apposés avant le viatique, et faire l'inventaire de tous les effets du défunt, au cas qu'il ne l'eût pas fait lui-même de son vivant. Tous ces effets étaient ensuite vendus à l'enchère; si le défunt avait des dettes, on les acquittait du produit de cette vente et le restant appartenait au trésor; si au contraire les dettes surpassaient la valeur desdits effets, la chambre à Malte, ou les receveurs en France et ailleurs renonçaient formellement à la dépouille, que dans ce cas les créanciers se partageaient *au prorata* de ce qui leur était dû. Les livres seulement, lorsque la dépouille n'était pas renoncée, étaient exemptés de la vente et envoyés à la bibliothèque publique de l'ordre de Malte. Lorsqu'il y avait quelques approvisionnements à faire, soit pour l'habillement des troupes de terre ou de mer soit en bois de construction et agrès pour les galères ou les vaisseaux, c'était le *provéditeur* de chaque corps qui en faisait la demande à la respective congrégation, laquelle ensuite pour le payement s'adressait à la vieille chambre, après en avoir obtenu l'agrément du grand maître.

Mais toutes les dépenses ordinaires, telles que celles des trois hôpitaux, y compris celui des enfants trouvés, l'entretien des fortifications et des maisons appartenant à l'Ordre, dans les deux îles, celles des tables des chevaliers, chapelains et servants d'armes non pourvus de la commanderie, etc., se faisaient sur les demandes des chefs respectifs, ou des langues, ou des hôpitaux, ou des administrations, toujours sous l'agrément ou l'approbation du grand maître et sous l'obligation de remettre à la vénérable chambre le compte général de l'emploi des sommes par elle fournies avec toutes les pièces justificatives en bonne et due forme à l'appui.

l'administration du trésor, et qu'il en eut envoyé quantité d'exemplaires partout où l'Ordre possédait des commanderies. Sa conduite privée était cependant peu propre à lui conserver dans Malte cette considération dont il jouissait au dehors. Il perdait au jeu sur parole des sommes énormes, ce qui lui fit contracter des dettes pour l'acquittement desquelles on fut obligé (moyennant un bref du Pape dont il n'y avait point encore eu d'exemple) d'hypothéquer une de ses commanderies en faveur de l'*università* de Malte, qui avait payé ses dettes et envers laquelle il était encore débiteur, lors de l'invasion française, de trente mille écus de Malte (72,000 francs) qu'il ne sera sûrement jamais en état de liquider.

Cette inconduite à son âge, et dans la place qu'il occupait, lui faisait donc le plus grand tort dans l'opinion publique du pays; mais ce qui lui en fit encore davantage, fut l'enthousiasme avec lequel il osa applaudir aux premières opérations de l'Assemblée contituante en 1789, au mépris de son propre état et des principes de l'Ordre. Cet enthousiasme le porta même à rédiger un mémoire dans lequel, à l'occasion du don patriotique imaginé par M. Necker, il osa proposer au grand maître de donner à ladite Assemblée, toute l'argenterie qui appartenait à l'Ordre dans l'église de Saint-Jean, sans réfléchir que non seulement cette argenterie et ces bijoux appartenaient à tout le corps de l'Ordre, et pas aux seuls chevaliers français; mais que de plus c'était déroger à l'indépendance et à la souveraineté de ce même Ordre, en l'assujettissant à la contribution patriotique française. Ce mémoire révolta contre lui tous les bons esprits, au point qu'il ne pouvait plus sortir de chez lui sans être montré au doigt, aussi bien par les Maltais que par les chevaliers.

Ces désagréments, loin de le rendre plus circonspect, lui firent mettre encore plus de raideur et d'aigreur dans ses propos contre ceux qui le blâmaient sur ses opinions révolutionnaires. Il appelait *aristocrates* tous ceux de ses confrères qui ne pensaient pas comme lui, et eux en revanche le traitaient de *démocrate*, de *jacobin* et de *sans-culotte*.

Il avait lu et suivi avec la plus grande attention tous les écrits qui avaient précédé et accompagné la Révolution, et il en parlait, quand on ne le contrariait pas, en homme assez raisonnable; mais dès qu'il arrivait à quelqu'un de le contredire, il prenait feu, sa tête se montait et il déclamait alors en fanatique, bravant tous les usages, les principes, les lois de l'Ordre, il criait à tout venant : *que cet établissement qui datait de l'époque des premières croisades pouvait avoir eu son utilité, mais que, dans le siècle des lumières, vouloir croire à sa durée, c'était la plus grande des absurdités.* D'après tout cela, une grande partie de ses confrères étaient devenus ses ennemis.

Au reste, cela ne l'empêchait pas de remplir exactement tous les devoirs de sa place, ce qui le maintenait en relations avec les chefs des autres administrations, et comme il en savait à fond le fort et le faible, comme ses lumières et son expérience lui donnaient de la prépondérance, comme il s'était mis sur le pied de rendre fréquemment compte au grand maître de ce qui pouvait le plus l'intéresser dans cette grande et principale administration, comme elle le mettait nécessairement en communication avec toutes les secrétaireries d'État, même avec la chancellerie, on ne pouvait presque faire un pas sans le rencontrer partout; et cette activité continuelle, ce besoin constant qu'on avait de ses lumières, de ses conseils et de sa coopération, faisait chaque jour oublier ses torts de la veille, et, à dire la vérité, il y avait beaucoup de plaisir à l'entendre sous le rapport des sciences exactes et des connaissances littéraires.

C'était principalement sous ce dernier rapport, que j'aimais à le rencontrer une ou deux fois par semaine. J'aimais même alors assez à parler avec lui de la Révolution, et je puis dire qu'étant ensemble, il lui arrivait rarement de sortir des bornes de la modération, parce que nous n'en parlions que d'une manière générale et sous l'aspect du bien qu'elle aurait pu produire si tous les corps de l'État fussent mieux entrés dans les intentions pures et paternelles du souverain, et se fussent bornés à la paisible réformation des abus et à en

écarter sagement les passions particulières, et sur le malheureux esprit de parti et le fol enthousiasme qui ont pendant si longtemps couvert la France entière et les pays voisins de ruines, de sang et de deuil. Le grand maître Rohan, lui-même, se plaisait aussi à l'entendre dans ce sens-là, et alors il l'invitait à être de ses promenades en campagne après le dîner. Le ministre du pape (l'inquisiteur) le recevait également avec plaisir une ou deux fois par semaine. Cependant, à cause de sa grande facilité à donner dans les extrêmes, pas un homme sensé ne se serait avisé de jeter les yeux sur lui pour le charger d'une négociation politique aussi délicate que celle dont il s'agissait, à la suite de l'étonnante suspension d'armes demandée à Bonaparte.

Lorsque ce chevalier se fut débarrassé de la foule des complimenteurs, il aperçut le commandeur de Royer, pour qui il avait beaucoup d'attachement, et vint recevoir ses embrassements.

« Excusez, lui dit-il, mon cher papa, j'ai vu que vous vous arrêtiez avec Doublet (1) pour me dire bonjour, mais les personnages que vous avez vus se sont emparés de moi et il a fallu endurer et souffrir tout l'étalage de leur faux jargon.

- Pas tant faux, lui répondit le commandeur; on croirait plutôt que c'est une conversion en votre faveur, car il y a un de ces Messieurs qui veut que vous soyez le ministre médiateur, ou le négociateur entre l'Ordre et Bonaparte et il a même couru en faire la proposition au grand maître.

- Bah ! vous plaisantez ?

- Non, je vous le jure.

- Mais j'espère que le grand maître ne l'écoutera pas,

(1) Tel était le ton de familiarité que prenaient tous ces Messieurs vis-à-vis de quiconque n'était pas leur égal, quelle que fût même la considération dont on jouissait. Jamais ils ne nommaient la personne que par son nom tout court, excepté pourtant quand ils avaient besoin d'elle; alors ils lui donnaient du monsieur passionné à tête. Je ne fais d'ailleurs ici cette observation que d'une manière générale, et non que je m'en sois jamais formalisé. Ma place et mes cheveux de jeune me tenaient trop assidûment de pareilles veilles pour que j'y fasse la moindre attention.

et il fera bien. Quant à moi, commandeur, je ne m'en chargerais certainement pas, à moins qu'on ne me donnât carte blanche.

— Vous avez, monsieur le chevalier, trop d'expérience sur la manière dont on pense généralement à votre égard, pour devoir vous attendre que l'on vous confie une telle mission.

— Aussi, commandeur, n'en ai-je parlé que d'après ce qu'on vous en a dit, et, à vous parler franchement, j'aime beaucoup mieux qu'on me laisse tranquille. »

Là-dessus ils se quittèrent : mon vieil ami se rendit chez le grand maître et me dit de l'aller attendre à la secrétairerie.

D'après mon entretien avec le commandeur, je me mis à ébaucher les instructions que je présumais qu'on pourrait donner à celui où à ceux qui seraient envoyés vers Bonaparte; mais ce fut un ouvrage inutile comme on le verra bientôt.

Au bout d'une demi-heure mon digne commandeur reparut, mais avec la plus profonde douleur empreinte sur sa physionomie.

« Que vous est-il donc arrivé? mon respectable ami.

— Hélas! nous devions le prévoir.

— Mais encore, qu'est-ce donc?

— Est-il nécessaire de vous le dire, après ce qui s'est passé? Nous n'avons plus de chef, ni d'espoir; tout est fini.

— Quoi? le grand maître serait mort?

— Non, mais il vaudrait sûrement mieux qu'il le fût, tant pour lui que pour l'Ordre et le pays, plutôt de ne faire que larmoyer et sangloter comme une femmelette. Il ne songe et ne voit encore que complots, n'écoute rien, ne veut penser à rien, si ce n'est à ce que : « Nous sommes per-« dus... » Voilà ce qu'il ne cesse pas d'exclamer. J'ai fait l'impossible pour l'engager à se calmer et pour s'occuper sérieusement des mesures ultérieures à prendre pour éviter de nous déshonorer tout à fait. *Ah! mon pauvre comman-*

deur! tout est fini... Je suis perdu!... déshonoré!... sans espoir!... tout ce que vous me direz... tout ce que nous ferons est inutile!... C'est fini, vous dis-je!... ne m'en parlez plus... Grand Dieu! que je suis malheureux de n'avoir pas suivi vos conseils!... maudite défiance!...

— Voilà, mon cher Doublet, quelle a été sa manière entrecoupée de me répondre. J'ai inutilement fait tous mes efforts pour le tirer de là. Son état d'abandon, de désespoir, m'a tellement affecté, que, sans les larmes qui m'ont inondé et soulagé, je crois que j'aurais suffoqué; je me suis donc retiré. J'ai rencontré le chambrier-major dans l'antichambre, et je l'ai prié de veiller sur le grand maître.

— *Soyez tranquille*, m'a-t-il répondu, *tout s'évaporera en pleurs*. Peut-on se permettre de pareilles plaisanteries dans un semblable moment.

— Hélas! mon cher commandeur, lui dis-je, combien d'égoïstes dans l'Ordre qui lui ressemblent! »

Midi sonnait : nous nous séparâmes pour aller dîner. On ne m'avait encore rien fait dire touchant le message que Bonaparte devait envoyer au grand maître. Cela me fit penser qu'on n'avait apparemment pas besoin de moi. Mais à peine avais-je commencé à manger ma soupe, qu'un des estafiers de ce prince vint de sa part me dire de me rendre sans délai au palais, recevoir ses ordres. J'y cours. Je trouve le grand maître à table.

« Je vous ai fait venir, me dit-il, pour que vous soyez ici lorsque l'envoyé de Bonaparte arrivera : ce général m'a fait dire qu'il l'enverrait à midi, par conséquent il ne tardera pas à paraître. J'ai ordonné à Ligondez de le faire rafraîchir et de le retenir chez lui jusqu'à ce que j'aie dîné. Vous pouvez aussi aller l'attendre là. »

Je n'y étais pas encore assis, qu'on vint annoncer à Ligondez qu'il montait l'escalier, et il vola à sa rencontre pour l'empêcher de se porter de suite chez le grand maître. Cet envoyé était le chef de brigade Junot, qui depuis s'est signalé en Égypte et qui, aujourd'hui, est gouverneur de Paris. Il était accompagné du citoyen Poussielgue, secrétaire

intime de Bonaparte et contrôleur général des vivres de l'armée, et du feu commandeur de Dolomieu, que je fus fort étonné de voir là (1). Ils étaient suivis d'une foule de chevaliers, parmi lesquels Ransijat, grand ami de Dolomieu.

Pendant qu'ils se rafraîchissaient, je retournai chez le grand maître et je le trouvai avec le bailli des Pennes et trois autres grand-croix, composant ce qu'on appelait la congrégation d'État. Le bailli Tommasi, aujourd'hui grand maître, était du nombre. Je fis apporter une table avec tout ce qu'il fallait pour écrire et j'envoyai avertir le chambrier-major qu'il pouvait introduire l'envoyé et sa suite. Ils vinrent : le grand maître et la congrégation le reçurent debout. Dolomieu voulut baiser la main de ce prince, qui s'y refusa et l'embrassa. Le bailli des Pennes, qui l'estimait beaucoup, lui fit l'accueil le plus amical, l'embrassa aussi et lui demanda franchement ensuite comment et par quel hasard il était avec ces messieurs.

« J'y suis, répondit Dolomieu, parce que le général Bonaparte a cru faire en cela chose agréable à Son Éminence; du moins, ajouta-t-il, c'est ainsi qu'il s'est exprimé en me priant d'accompagner le chef de brigade Junot qui peut (et se retournant vers le grand maître) en rendre témoignage à Son Éminence. » Ce prince eut alors l'air de sourire, il s'assit et fit signe au général Junot et aux membres de la congrégation d'en faire autant. Dolomieu, Poussielgue et

(1) Ce commandeur, comme savant en minéralogie, suivait l'armée en Égypte, avec quantité d'autres hommes instruits, dans l'espérance d'y faire de nouvelles découvertes utiles aux arts et aux sciences. On verra ci-après mon entretien avec lui sur l'impolitique invasion de Malte. Je le soupçonnais d'abord comme tout le monde d'y avoir contribué par ses conseils ; mais, peu de jours après, je fus convaincu du contraire. Il y avait longtemps qu'on le croyait ennemi de son Ordre, parce que, dès les premières années de la Révolution, on l'avait vu intimement lié avec le duc de la Rochefoucauld, qui fut même massacré sous ses yeux par les septembriseurs. Depuis cette catastrophe, les parents de Dolomieu ayant péri sous la hache de Robespierre il s'était préservé d'un pareil sort en acceptant une place de professeur de minéralogie dans l'Institut national. S'étant trouvé à Paris lorsque Bonaparte conçut le plan de l'expédition d'Égypte, il consentit sur sa demande à se réunir aux savants destinés à suivre ce général, mais sans être dans le secret de ses entreprises et opérations militaires. Il ne portait plus la croix de Malte.

moi restâmes debout, par une raison toute simple : il n'y avait que six sièges dans cette pièce qui était petite. Le bailli des Pennes sortit alors, fit apporter trois autres fauteuils, et, prenant ses lunettes, il s'approcha de la table, ce que fit également Junot. Ce grand-croix mettant même la la main à la plume (car c'était un faiseur), il demanda au grand maître quel était le préambule à placer en tête de la suspension d'armes.

Il n'y a pas besoin de préambule, répondit Junot, *quatre lignes suffisent et Poussielgue va vous la rédiger* (1).

Poussielgue, en effet, prit une plume et écrivit cette suspension, dont voici la teneur :

ARTICLE Ier.

Il est accordé pour vingt-quatre heures, à compter depuis six heures du soir d'aujourd'hui, 11 juin 1798, jusqu'à demain à six heures du soir, 12 du même mois, une suspension d'armes, entre l'armée de la République française, commandée par le général Bonaparte, représenté par le chef de brigade Junot, premier aide de camp, et entre Son Altesse Éminentissime et l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

ARTICLE II.

Dans les vingt-quatre heures il sera envoyé à bord de l'*Orient* des députés pour faire la capitulation.

Fait double à Malte, le 11 juin 1798.

Signé : JUNOT. *Signé :* HOMPESCH.

(1) Le général Junot, en entrant, avait remis au grand maître la lettre suivante :

« Liberté, Égalité. — République française. — Alexandre Berthier, etc.

A Son Excellence le grand maître de Saint-Jean de Jérusalem.

« En conséquence de la demande que Votre Excellence a fait faire d'une suspension d'armes, le général en chef a ordonné à son premier aide de camp, chef de brigade Junot, de se rendre près de Votre Éminence et l'a autorisé à conclure et signer une suspension d'armes. Je prie Votre Excellence d'être convaincue du désir que j'aurais de lui donner des marques de l'estime et de la haute considération que j'ai pour Elle.

« *Signé :* ALEX. BERTHIER. »

Lorsque cet acte fut signé (ce qui se fit, à mon grand étonnement, sans objection ni difficulté), le général Junot demanda la permission de visiter les appartements et les galeries du palais, ainsi que la salle d'armes. Poussielgue et Dolomieu l'accompagnèrent, en disant qu'ils reviendraient prendre congé de Son Éminence.

Dès qu'ils furent sortis, le grand maître passa dans la pièce contiguë à son cabinet, laquelle fut à l'instant remplie par une foule immense de chevaliers, que la seule curiosité entraînait; ils pressaient le grand maître dans tous les sens, parce qu'ils entraient de tous côtés, et ce fut bientôt une confusion à ne plus s'entendre ni se reconnaître. Le prince voulait se retirer dans son cabinet, et n'osait pas demander qu'on lui en ouvrît le passage, obstrué par la foule indiscrète. Alors quelques voix s'élevèrent pour demander que les *députés nommés* pour aller faire la capitulation, fussent avertis de se tenir prêts à partir avec les envoyés de Bonaparte. D'abord je crus m'être trompé, mais bientôt j'entendis répéter la même demande, et voyant dans la foule l'auteur Bruno, je m'en rapprochai, pour savoir de lui s'il était vrai qu'il y eût, comme je venais de l'entendre, des députés nommés, et pourquoi cette nomination s'était faite précipitamment.

« Les Maltais, me répondit-il, ont fait instance au grand maître, pour qu'en nommant les commissaires de l'Ordre, voulût bien aussi nommer quatre des notables de la nation maltaise. En conséquence, le baron D. Marie Testaferrata, auditeur Benoît Schembri, l'ex-auditeur Muscat et l'avocat Borrigiani ont été choisis; et pour l'Ordre ce sont : MM. le bailli Frisari et le chevalier de Bosredon-Ransijat.

— Et le grand maître a fait ces nominations sans la coopération du sacré conseil?

— Oui, c'est une de ses prérogatives.

— Je croyais cependant que la circonstance était assez majeure pour qu'elles dussent être décidées dans le conseil et pour que Son Éminence ne se chargeât pas seul de la responsabilité.

— Mais on n'aurait pas eu le temps.

— Pardonnez-moi, vous aviez jusqu'à demain, six heu du soir.

— Oui, actuellement; mais lorsque ces députés furc nommés, on ne prévoyait pas que la suspension d'arm serait accordée pour *un si long intervalle* (1).

— Oh! ma foi, monsieur l'auditeur, répondis-je av autant de douleur que d'étonnement, j'avoue que j'ét bien éloigné de vous croire plus pressés de faire la ca tulation que Bonaparte lui-même. Mais, de grâce, quel instructions a-t-on données à vos députés? Par qui le pr jet de capitulation a-t-il été rédigé, discuté, approuv quelles limites avez-vous posées au pouvoir de vos députc

— Aucunes : ils n'ont ni instructions ni pouvoirs. »

Je restai muet, pétrifié de stupeur; les forces me manqu rent pour lui répondre; et lorsque, revenu à moi-même, cherchai l'auditeur pour lui témoigner ma juste surprise, ne le trouvai plus à côté de moi (2). Je fis alors mon pc sible pour rejoindre le grand maître; j'y réussis et le su pliai en grâce de faire retirer tout le monde et de prenc du temps pour faire assembler le conseil d'État et délibé sur les vrais moyens de salut à employer, sur la nominati mieux réfléchie et sur les instructions et pleins pouvo qu'il convenait de donner aux députés.

« C'est bien dit, répondit ce prince, mais comment fait N'avez-vous pas entendu demander leur départ à grar cris?

(1) Ceci donne lieu de croire qu'avant l'arrivée du général Junot, le gr maître et l'auditeur Bruno, dans leur aveugle frayeur, s'étaient hâtés de l céder d'avance à la nomination dont il s'agit.

(2) A-t-on jamais ouï et vu rien de semblable? Cet auditeur était cepend le principal conseiller du grand maître! Qu'un prince est à plaindre de se lai diriger par des hommes timides, méfiants et, comme lui, imprévoyants! I comment ne s'est-il pas trouvé dans tout le conseil, dans tout l'Ordre, un de ses membres qui ait osé rappeler au grand maître que le sort de l'Ordre du pays dépendait de la teneur de la capitulation dont il s'agissait, et que tait une raison de plus de donner de sages instructions, approuvées par le seil, aux députés chargés d'aller stipuler. Hélas! la peur leur avait à tous perdre l'esprit, la raison et le jugement.

— Monseigneur, la suspension d'armes vous accorde vingt-quatre heures : ordonnez, je vous prie, que leur départ soit différé jusqu'à demain.

— Mais le puis-je? déjà ils sont avertis; j'ai même envoyé prier le chargé des affaires d'Espagne de vouloir bien les accompagner et prendre sous la médiation de sa cour. »

Autre sujet d'étonnement pour moi. Qui avait donc pu donner de pareils conseils au grand maître? lui qui n'avait pas voulu se charger de la responsabilité de changer le plan de défense de la congrégation des guerres, comment avait-il pu se déterminer seul, et sans l'indispensable intervention du conseil, à une si étrange et si précipitée nomination de députés dont la partie maltaise était de moitié plus nombreuse que celle de l'Ordre, et, ce qui était bien pire encore, à les envoyer dépourvus d'autorisation, de pleins pouvoirs et d'instructions.

J'étais comme absorbé dans ces réflexions, lorsqu'arriva M. le chevalier Amato, chargé d'affaires de S. M. Catholique, avec le chevalier de Ransijat, qui pria aussitôt le grand maître de nommer un autre député maltais à la place de Torregiani, qu'on n'avait pas trouvé chez lui (1). On l'avait envoyé à la Cottonera, pour calmer les Maltais de Burmola qui gardaient cette forteresse et ne voulaient pas entendre parler de capitulation (2). Le grand maître nomma donc le conseiller Bonanno à la place de l'avocat Torregiani.

L'envoyé de Bonaparte revint alors prendre congé du grand maître, qui le reçut dans son cabinet, d'où, après la sortie de Junot, il m'appela pour m'engager à accompagner la dé-

(1) Cette demande de Ransijat et les égards que le grand maître lui témoigna ne prouvent que trop avec quelle facilité ce faible prince avait cru avantageuse la proposition qu'on lui avait faite de comprendre ce chevalier dans le nombre des députés pour la capitulation. Son arrivée là, en même temps que le chargé d'affaires d'Espagne, avec lequel d'ailleurs il était fort lié, prouve également qu'il a contribué à décider ce chargé d'affaires d'appuyer la députation de la médiation de Son Auguste Souverain.

(2) Ainsi de simples bourgeois armés montraient plus de courage et de zèle, pour la gloire et le salut de l'Ordre, que le grand maître, la congrégation d'État et tout le conseil, ce qui prouve combien le prince avait tort de se défier des Maltais qui lui étaient presque tous sincèrement dévoués.

putation, pour suppléer de mon mieux, dit-il, aux lumière et aux instructions qu'on n'avait pas eu le temps de lui don ner. Survint alors Ransijat, pour demander que cette dépu tation partît avec le général Junot.

« Je ne m'y refuse pas, répondit ce faible prince; mai Doublet insiste pour qu'elle ne parte pas sans une autorisa tion formelle et sans instructions discutées et sanctionné dans le conseil.

— Oh! que non, Monseigneur, cela n'est pas nécessaire, il est bien plus simple, plus noble, plus digne de Vot Éminence de s'en rapporter *entièrement* à la générosité d vainqueur.

— Oui, interrompis-je, fiez-vous y, si vous voulez à la l vous voir *entièrement dépouillé*. J'ose vous le prédire, Monsi gneur, au risque de vous déplaire! Laisser carte blanche vos députés et ne pas fixer la ligne de leurs pouvoirs, c' vous livrer sans réserve à l'ennemi, qui sans le moindre scr pule vous enlèvera tout, même l'honneur, qui doit nous êt plus cher que la vie.

— Oh! s'écria Ransijat, comment croire Bonaparte c pable de s'oublier à ce point? N'en croyez rien, Monseigneu et ayez de la magnanimité de ce général meilleure opinic

— J'avoue, reprit le grand maître, que je voudrais, po ma tranquillité, voir Doublet penser comme vous et consen à la demande que je lui ai faite de suivre et assister la dép tation du mieux qu'il pourra. Allons! mon cher Doubl ajouta-t-il, laissez-vous persuader, ne me refusez pas dernier service, autrement... » A ces mots, les sanglots les larmes le suffoquèrent, et quelqu'un de la délégati étant venu dire à Ransijat qu'on l'attendait, il prit cor du grand maître et s'en alla sans me regarder ni me ri dire.

Lorsque ce prince se vit seul avec moi, il redoubla instances, qui, jointes à ses larmes, m'émurent et m'att drirent tellement, que je ne me sentis plus la force de sister.

« Puisque vous le voulez absolument, Monseigneur, n

criai-je, je vous sacrifie tous mes doutes et toutes mes répugnances; fasse le ciel que mes tristes pressentiments ne se vérifient point!

— Votre courage me ranime, mon cher Doublet; quelqu'en soit le résultat, ainsi que de votre zèle et de vos efforts, soyez bien sûr d'avance de toute la sensibilité que j'en conserverai. »

Je sortis et courus pour rejoindre le cortège, et ayant demandé le chemin qu'il avait pris, on me répondit qu'il n'était pas encore vis-à-vis le Mont-de-Piété, tant la foule qui l'entourait ralentissait sa marche, malgré la garde du grand maître qui l'escortait. Dès qu'on m'aperçut, on jugea que le grand maître m'envoyait; la foule s'ouvrit, de manière qu'arrivé près des députés, tous ensemble s'écrièrent : « Ah! vous voilà ?

— Oui, répondis-je, mais pourquoi ne pas être monté dans les calèches qui nous suivent, et ne pas avoir pris le chemin du port? Alors nous serions, il me semble, arrivés plus vite et plus commodément. » On me répondit que le grand maître avait conseillé aux envoyés de Bonaparte de ne pas s'exposer à traverser le port, dans la crainte de quelque insulte, et qu'eux-mêmes ayant prévu ce cas, avaient ordonné au patron de leur canot de venir les prendre au coucher du soleil, au fond du petit port de Saint-Julien.

Celui des députés qui me donnait cette information, me voyant un papier en main, me demanda si ce n'était pas quelque instruction pour leur être communiquée. Cela me fit ressouvenir que ce papier m'avait été remis par le grand maître en le quittant, sans me dire ce que c'était. Je le dépliai, et vis alors que c'était un double de la suspension d'armes, signé de lui, mais copié avec tant de précipitation, qu'il ne s'y trouve que le premier article. Je conserve encore ce document.

En proie aux plus sinistres réflexions au milieu de la foule qui entravait notre marche, et dont l'avide curiosité nous dévorait des yeux, qu'on juge de ce que je devais souffrir, moi qui avais toujours tant aimé à voir les choses se faire

selon les règles et usages établis; qui avais (j'ose le dire sans vanité) contribué à maintenir, pendant toute la Révolution, le grand maître en bonne harmonie avec toutes les cours, quoique refusant à plusieurs d'entre elles d'entrer dans la coalition contre la France; qui avais maintenu aussi (et cela avait été bien plus difficile) le grand maître et l'Ordre dans les bornes possibles de la neutralité vis-à-vis du gouvernement français, dont à plusieurs reprises nous avions reçu des remercîments; qui avais enfin réussi, à force de travail, de prudence et de courage, à procurer à l'Ordre des ressources réelles et considérables dans ses nouvelles relations avec la Russie, après avoir tout heureusement combiné de manière à ne donner aux autres nations qui avaient des rapports avec Malte, aucun motif justement fondé de s'en plaindre; que l'on juge, dis-je, combien je devais souffrir d'avoir inutilement travaillé, et de me voir sur le point de perdre en un seul jour le fruit de dix-huit ans d'honorables veilles, mon état dans l'Ordre, celui de mes enfants pour qui j'avais déjà une perspective utile, et enfin ma subsistance à venir, pour eux comme pour moi? Car, d'après tout ce qui se passait, je ne voyais que trop clairement l'Ordre perdu sans retour.

L'affluence du peuple sur notre passage fut partout si grande, que nous restâmes plus de deux heures à faire un chemin pour lequel en temps ordinaire il ne faut pas plus de quinze minutes. Nous arrivâmes enfin au poste avancé dit *des Bombes*. C'est le nom de la première porte par laquelle on entre pour venir de la campagne à la ville. L'autre se nomme porte *de la Marine*. De là nous montâmes en voiture et fûmes obligés de traverser pendant plus d'une lieue une partie de l'armée ennemie, campée hors de la portée du canon de la Floriane et du fort Manhoël, pour aller à la calle de Saint-Julien.

Il était nuit lorsque nous y arrivâmes. Nous y restâmes, sans sièges ni abris contre le serein, jusqu'à onze heures du soir, à attendre le canot du vaisseau amiral *l'Orient*, qui était à l'ancre à plus d'une lieue au large, et à bord duquel nous

n'arrivâmes qu'à minuit sonnant. La majeure partie des députés souffrant du mal de mer occasionné par un fort roulis de nord-est, furent obligés d'entrer dans le vaisseau par les sabords, aidés par des matelots, pendant que, plus ingambe et plus léger qu'eux, car je n'avais pas dîné, je montais en grimpant à la corde jusqu'au premier pont, tellement encombré, que sans un soldat qui me donna le bras pour me conduire auprès du grand mât, je me serais vingt fois cassé le cou.

Le général Bonaparte et tout son-état major se reposaient des fatigues de la journée. On l'éveilla, et une demi-heure après il nous fit appeler dans la salle du conseil, où nous le trouvâmes en compagnie du contre-amiral Brueys et du général Berthier. Nous voyant en si petit nombre (il n'y avait que Ransijat, Muscat, le chargé d'affaires d'Espagne et moi), il demanda où étaient les autres, et on lui répondit que le roulis les ayant fortement indisposés, ils étaient restés dans l'entrepont.

« Vous avez ma foi bien fait d'arriver, Messieurs, nous dit-il, car je faisais débarquer, pour saluer la ville, des dragées qui ne vous auraient pas paru douces. Mais je m'aperçois que la mer vous a maltraités et que vous n'avez pas chaud (nous étions tous en simple habit de taffetas noir): ainsi je crois qu'un peu de punch vous ravigotera. » Personne ne répondit, mais nous nous assîmes autour d'une table; le rhum fut apporté dans une jatte et il nous en servit lui-même à chacun une tasse; après quoi, s'étant fait apporter de quoi écrire, il commença à rédiger la capitulation, qu'il lui plut d'intituler *convention*, par *ménagement*, dit-il, *pour l'honneur chevaleresque*.

Quand il eut rédigé les quatre premiers articles, il en fit lecture. Le premier prononce (comme on le verra dans la transcription qui sera faite de cette inique convention à la fin des présents Mémoires sous la cote F) la renonciation de l'Ordre à ses droits de souveraineté et de propriété sur les îles de Malte, Gozo et Cumin, en faveur de la République française, à perpétuité. Ransijat et son collègue Muscat, ni le

chargé d'affaires d'Espagne, n'ayant fait aucune objection, le général voulut lire le second article, mais je crus devoir prendre la parole, pour manifester que le grand maître, qui m'avait envoyé pour défendre ses droits, avait en ma présence consenti (sur la demande du chevalier de Ransijat) à s'en rapporter de bonne foi et entièrement à la générosité du vainqueur, il me paraissait indispensable que le général en fût instruit, afin qu'il pût traiter ce prince et l'Ordre avec moins de sévérité.

« Qui êtes-vous, me demanda Bonaparte, pour oser ainsi m'interrompre? Attendez que tous vos collègues soient ici pour faire vos observations, et discuter avec eux la convention, article par article.

— Je suis, repris-je, un simple envoyé du grand maître, pour défendre, je le répète, ses droits, ses intérêts et son honneur, et je ne puis par conséquent garder le silence sur un article qui le priverait des uns et des autres, car vouloir que l'Ordre renonce à sa souveraineté et à ses propriétés, c'est lui tout enlever, même l'honneur, et dans ce cas je demande où serait *la générosité du vainqueur*, promise au grand maître et à laquelle le chevalier de Ransijat l'a engagé de s'abandonner avec confiance.

— Oh! ma foi, tant pis pour lui d'avoir cru si facilement: *malheur aux vaincus!* voilà ma maxime, et ce que votre grand maître aurait dû se dire. Du reste, il ne sera pas le plus à plaindre, et les articles suivants vont vous prouver que je n'ai oublié ni ses intérêts présents et futurs, ni son honneur, ni même la juste compensation due aux membres de l'Ordre. »

Cela dit, sans que personne soufflât mot, le général continua sa lecture, qui ne fut interrompue par Ransijat qu'à l'article qui établit la pension dont pourraient jouir les membres de l'Ordre nés Français. La perte de Malte pour l'Ordre lui avait été indifférente, et il ne retrouva sa langue que pour demander que le *minimum* de cette pension fût porté à 1,000 francs, et le *maximum* à 1,500 francs. Quant à moi, je ne crus devoir prendre aucune part à cette discussion, qui

fut très vive; mais je crus de mon devoir de reprendre la parole pour réfuter l'injuste reproche qu'on y fit au grand maître d'avoir, dans les relations amicales établies récemment entre l'Ordre et la Russie, favorisé cette puissance au préjudice de la France.

Je répondis donc : « Que le gouvernement français était dans l'erreur sur les relations de l'Ordre avec la Russie, et que cette erreur remontait même à l'année 1784, sous le ministère de M. le comte de Vergennes; que ce ministre avait été le premier à en faire alors des reproches au grand maître Rohan, mais qu'après explication, il était convenu de bonne foi que ses reproches n'étaient pas fondés; qu'en 1785, la Russie ayant envoyé un agent diplomatique à Malte, les craintes de M. de Vergennes s'étaient réveillées et avaient contribué, autant que le système de l'Ordre, à déterminer le grand maître de déclarer à cet agent (M. le capitaine Pisaro) qu'on ne pouvait l'admettre que comme agent consulaire, chose qui avait infiniment déplu à Catherine II, mais que, comme l'Ordre ne possédait encore rien dans ses États, lorsqu'on se fut expliqué par écrit avec elle, on se mit peu en peine de son mécontentement; que son agent resta quelque temps à Malte comme simple consul, qu'ensuite il se retira à Trieste, laissant à son secrétaire, M. Topszewski, le soin de remplir en son absence aux affaires de l'agence. Qu'à peu près vers ce temps-là, un grand-croix de l'Ordre, né Vénitien (le bailli Sagramoso), qui s'était trouvé en Pologne pour nos affaires à l'époque du premier partage, qui depuis avait été à Pétersbourg bien accueilli de l'impératrice, et avait conservé une correspondance amicale avec le comte Besborodko, son ministre des relations étrangères, avait procuré au grand maître (sans que ce prince l'eût demandé) le portrait de cette souveraine; mais que, comme ce portrait (d'ailleurs magnifique et digne de l'auguste donatrice) portait avec soi certaines allusions et emblèmes allégoriques, dont le chevalier de Seytres-Caumont, alors chargé des affaires de France à Malte, s'était hâté d'instruire M. de Vergennes, ce ministre en était autorisé pour renouveler son ancienne querelle,

de sorte que, malgré tout ce que le grand maître avait pu lui écrire et lui faire dire par le bailli de Breteuil, notre ambassadeur à Paris, il lui était resté une forte prévention contre la nature de nos liaisons avec la Russie, qui cependant étaient alors absolument nulles et insignifiantes. Que, lors du second partage de la Pologne, la province où était situé le grand prieuré de ce nom que l'Ordre y possédait, étant échue à la Russie, le grand maître n'avait pu se dispenser de réclamer la justice et l'appui de Catherine II, pour que l'Ordre fût maintenu en jouissance de cette propriété; réclamation à laquelle cette souveraine, piquée contre nous, avait fait la sourde oreille et laissé subsister le séquestre qu'elle y avait fait mettre; que cette seule particularité aurait dû suffire pour anéantir tous les soupçons du gouvernement français, mais il y avait néanmoins persisté; qu'un corsaire maltais ayant arrêté dans les mers du Levant et conduit à Malte un bâtiment de construction turque, dont toute la cargaison était turque, dont la composition de l'équipage et les papiers du bord n'étaient pas en règle, mais qui portait pavillon moscovite, le tribunal des armements maritimes l'avait déclaré de bonne prise, jugement qui avait irrité l'impératrice contre le grand maître, à qui elle en avait fait demander réparation et punition du capitaine, réparation que ce prince refusa toujours et que Catherine, malgré toutes les menaces, ne put obtenir; qu'après sa mort, le ministre de l'Ordre avait obtenu de Paul Ier non seulement la levée du séquestre, mais encore la fondation de plusieurs commanderies ajoutées au grand prieuré de Pologne (1), dont cet empereur ayant désiré que le nom fut changé en celui de

(1) La demande de ce changement était motivée sur ce que la Pologne ayant été totalement partagée et son nom se trouvant supprimé dans le tableau des puissances de l'Europe, le souverain, dans les États duquel le grand prieuré portant ce nom était enclavé, avait le droit d'en demander la mutation en celui de *grand prieuré de Russie*, sans d'ailleurs rien changer à la constitution ni à la destination de ses commanderies qui continueraient à n'être possédées que par des chevaliers catholiques, et pour que cette demande fût mieux accueillie à Malte, Paul Ier avait déclaré qu'au lieu de six commanderies d'ancienneté dont les seuls chevaliers jouissaient, il y en aurait désormais dix. Il y en ajouta ensuite trois autres pour les chapelains maltais.

Russie, ce qui lui fut accordé sous la réserve que le grand prieur et les commandeurs seraient toujours de la religion catholique; que ce changement, aux formalités duquel on avait mis une grande solennité avait tellement flatté Paul, que dans son enthousiasme, il s'était regardé comme très honoré de porter continuellement une jolie croix de diamants que lui avait envoyée le grand maître, et que c'était en reconnaissance de ce cadeau, que non seulement il en avait envoyé de considérables et de magnifiques à ce prince (1), mais que de plus il lui avait offert la fondation de soixante-douze commanderies en faveur de la noblesse du rit grec de son empire (2), et cela par un traité, dont vous avez vous-

(1) L'enthousiasme de Paul Ier pour la décoration de l'Ordre alla jusqu'à lui faire désirer d'avoir, s'il était possible, à sa disposition la vraie et simple croix d'or qu'avait portée le grand maître la Valette; il ordonna même à son premier ministre le prince Kourakin d'engager le bailli de Litta d'écrire au grand maître d'en faire faire la recherche dans le trésor de Malte. Cet ambassadeur fit en effet cette participation et le grand maître me chargea de m'entendre là-dessus avec l'auditeur Bruno pour tâcher de satisfaire l'empereur. Nous découvrîmes que ce héros avait en mourant légué la croix d'or à la madonna de Philerme, par un chirographe qui avait été registré à la chancellerie. On fit une expédition de ce chirographe qu'on réunit à la croix et l'empereur les reçut des mains de l'ambassadeur de l'Ordre dans une audience solennelle où toute la cour assista.

(2) Les présents que Paul Ier envoya à Malte après la ratification du premier traité ont été évalués à 160,000 francs. La croix de brillants que le grand maître lui avait envoyée en valait 24,000.

En proposant à l'Ordre le second traité pour cette grande fondation, Paul Ier avait auparavant fait sonder le nonce du pape, Mgr Litta, qui de Var-sovie s'était retiré à Pétersbourg, celui-ci qui parut ne pas douter que sa cour y consentirait sous le rapport des grands avantages qui devaient en résulter pour l'Ordre. La cour de Rome y consentit en effet dans l'espérance que l'agrégation de cette noblesse dans l'Ordre pourrait (comme le nonce l'avait insinué) faciliter la réunion de l'Église grecque à l'Église latine, en faveur de laquelle on espérait que l'empereur se déclarerait. Le grand maître fut même invité à concourir à cette importante entreprise, par des instructions en chiffres à son ambassadeur (instructions à la rédaction desquelles concourut un sage prélat, grand-croix de l'Ordre, son ministre près d'une cour d'Allemagne et qui se trouvait alors à Malte), mais dont Bonaparte avait peut-être vu les bases dans les dépêches par lui interceptées à Ancône, en supposant qu'il ait pu réussir à les déchiffrer.

C'était donc là le seul objet dans le secret duquel le grand maître avait été admis; mais cette négociation très délicate et dont le succès était fort douteux, n'était pas propre à donner de l'ombrage aux puissances amies de l'Ordre et inté-

même, général, ajoutai-je, intercepté la première minute, lorsque vous vous emparâtes, l'an passé, de la dépêche qu'un courrier extraordinaire de l'ambassadeur de l'Ordre à Pétersbourg apportait au feu grand maître Rohan.

— C'est vrai, je me le rappelle, répondit Bonaparte; mais tout ce que vous venez de dire n'empêchera pas de croire que la Russie n'eût depuis longtemps des vues sur Malte, et c'est pour en prévenir, à tout événement, l'exécution, que, sur le refus que le grand maître m'a fait avant-hier et qui n'est point du tout amical, nous avons essayé de nous en rendre maîtres.

— Je puis vous assurer, général, repris-je, qu'à l'égard de la Russie le grand maître ni le conseil n'ont pas le plus léger reproche à se faire, et que dans tout ce qui s'est fait, rien n'est contraire, ni aux principes fondamentaux de l'Ordre, ni aux intérêts des puissances auxquelles il a de tout temps eu des obligations. Le premier traité entre la Russie et l'Ordre a été imprimé et leur a été officiellement communiqué. Le second allait l'être, et on le leur aurait également participé. Le pape, qui en avait déjà eu connaissance par son nonce à Pétersbourg, l'avait approuvé, et personne n'ignore que son approbation n'aurait pas eu lieu s'il y avait eu quelque chose de préjudiciable pour les puissances catholiques amies de l'Ordre.

— Et dans le nombre de ces puissances compreniez-vous réellement la République française?

— Notre conduite envers elle, pleine de ménagements malgré son décret de spoliation de nos commanderies, a dû suffire pour le prouver.

— Mais qui nous garantira que dans vos traités avec la

ressés au maintien de la neutralité de son port. Le grand maître, le conseil et tout l'Ordre ne voyaient dans les bienfaits de la Russie qu'une ressource heureuse, propre à compenser en partie nos pertes en France. Le Directoire et Bonaparte ont voulu y voir autre chose : ils s'en sont fait un prétexte pour attaquer Malte et s'en emparer, sans prévoir qu'en cela ils ne travaillaient que pour l'Angleterre, des mains de laquelle Malte ne sortira plus, parce que cette puissance est en état, sous tous les rapports, de conserver la prépondérance maritime que la guerre de la Révolution française lui a assurée plus que jamais.

ussie il n'y ait pas eu quelque article ou pacte secret entre aul Ier et votre grand maître directement?

— S'il y en avait eu, général, je l'aurais su, puisque tout e travail et toute la correspondance ont passé par mes mains t que...

— Mais que savez-vous, s'écria Ransijat, en m'interrompant, si le grand maître n'avait pas, sur ce que dit le général, une correspondance particulière en allemand (1).

— Au surplus, reprit Bonaparte (sans me laisser le temps de répondre à l'incrédule et imprudent Ransijat), que cela soit ou ne soit pas, nous y avons pourvu. »

Là-dessus, sans vouloir plus rien écouter, il reprit le fil de la discussion interrompue par cette digression.

Il s'agissait d'un point qui occasionna encore de fort longs débats entre Bonaparte et Ransijat : celui de la libre rentrée en France de tous les Français reçus dans l'Ordre, sans exception quelconque ni aucune difficulté. Bonaparte n'y consentait seulement que pour ceux alors présents à Malte; et Ransijat la voulait générale et qu'ils fussent tous effacés de la liste des émigrés (2). Le général lui objecta que ses pouvoirs ne l'habilitaient point à accorder cette rentrée à ceux qui étaient hors Malte, étant obligé, au contraire, d'envoyer au Directoire la liste de ceux qui s'y trouvaient actuellement. Ransijat répliqua que tout chevalier, quoique absent de Malte, y était toujours réputé présent, parce qu'il n'était parti qu'avec un congé formel; mais Bonaparte, impatienté, lui ferma la bouche en lui disant :

Je suis fâché que le Directoire exécutif ne pense pas là-dessus comme vous. Il y a plus, c'est que beaucoup de vos messieurs, même des anciens, ont été batailler contre nous dans les rangs autrichiens, ou à l'armée de Condé; que même plusieurs de ceux qui se sont battus contre nos vo-

(1) Certes, une telle observation, eût-elle été fondée, ne devait, dans un pareil moment, jamais sortir de la bouche d'un chevalier de Malte; mais elle était ruse et de plus absurde.

(2) Cette particularité peu connue, et dont j'ai été témoin, ne s'accorde nullement avec la trahison qu'on lui impute sans fondement.

lontaires, sont revenus se vanter à Malte de les avoir tués sans miséricorde, même ceux qui mettant bas les armes demandaient quartier (1). Or, vous sentez que, d'après cela, si je veux bien fermer les yeux sur ceux qui sont à Malte (et je vous avoue que quant à moi, je voudrais qu'ils y fussent tous), je ne le puis pour ceux qui n'y sont pas. Je ne veux point vous tromper : je vous déclare au contraire, de la meilleure foi du monde, que si j'adhérais à votre demande, ce serait un motif pour le gouvernement de couvrir cet article d'une parfaite nullité, et alors il se trouverait que, pour avoir voulu rendre service aux coupables, vous m'auriez fait commettre une injustice envers les innocents. »

Ransijat ne répondant plus; le général ajouta que, lorsqu'il serait entré dans Malte, il se ferait remettre la liste de tous les Français reçus dans l'Ordre qui se trouvaient alors dans le pays.

L'article 4 fixait la pension des chevaliers à 600 francs, et à 1,000 fr. pour ceux âgés de soixante ans et au-dessus; Ransijat, qui n'était pas encore dans cette catégorie, pria le général d'accorder au moins 1,000 francs aux premiers et 1500 francs aux autres. La discussion fut très longue de part et d'autre (2); mais, à la fin, Bonaparte, cédant aux représentations de l'amiral Brueys, qui était présent, augmenta de 100 francs seulement la pension de ceux qui auraient moins de soixante ans. Les autres articles passèrent sans presque

(1) On voit par là que ce général n'ignorait rien, et l'on n'en sera pas étonné quand on saura que les chevaliers dont il s'agit avaient eu l'imprudence de tenir pareils propos en présence de l'agent consulaire de la république à Malte, qui en avait sans doute informé le Directoire, peut-être même Bonaparte, depuis qu'il était venu lui rendre compte du refus de l'aiguade fait par le grand maître.

(2) Cette discussion fut si vive et si prolongée que Bonaparte impatienté se leva pour la faire cesser. C'est tout ce qu'on aurait pu faire pour obtenir que l'Ordre continuât d'exister à Malte, ou quelque autre point essentiel, tel que la conservation de toutes ses archives et la liberté de les emporter s'il quittait l'île; mais ce fut à quoi l'on ne pensa seulement pas. J'en fis l'observation, mais on me ferma la bouche en répondant qu'elles n'étaient bonnes qu'à faire des gargousses.

Quelle différence entre la capitulation de Rhodes et celle de Malte ! Il est vrai qu'il y en avait beaucoup aussi entre Villiers de l'Isle-Adam et Hompesch.

ucune difficulté. L'ex-auditeur Muscat voulut pérorer, pour emander la conservation des exemptions et privilèges de a nation; Bonaparte s'en amusa un moment, et finit par lui éclarer qu'il n'y avait plus de privilèges ni de corporaons, et que la loi était égale pour tous. Deux autres députés altais, qui étaient présents, n'ouvrirent pas la bouche. Le uatrième, étourdi par le roulis de la barque, était entré ar un sabord et resté malade dans l'entrepont, il ne parut u'au moment de la signature.

Monsieur le bailli Fresari, qui pendant la discussion n'ait pas dit mot, se sentit des scrupules lorsqu'il fut question e signer la convention ou capitulation, et pria son confrère ansijat d'être son interprète auprès du général. Il désirait éserver, par une note au-dessous de sa signature, les droits u roi de Naples, son souverain, sur l'île de Malte, craiant, s'il ne le faisait pas, qu'on ne l'en punît par le séuestre de ses commanderies.

« Vous pouvez, lui dit Bonaparte, faire toutes les réserves u'il vous plaira, nous saurons bien, s'il le faut, les rendre ulles à coups de canon. »

Lorsque le chargé des affaires d'Espagne eut ajouté sa siature à celle des députés maltais, on me présenta la plume our signer aussi; je répondis que je ne me connaissais nul re pour cela, mais que quand même j'en aurais eu un, je e serais bien gardé de signer une convention qui couvrait jamais de honte l'Ordre, le grand maître et les Maltais, ns qu'il en résultât ni gloire pour le général, ni avantage our la France.

« Comment cela? demanda Bonaparte.

— Parce que, répondis-je, la presque nullité de votre mane laisse désormais Malte à la merci de l'Angleterre, par ne escadre de laquelle nous serons bloqués peut-être avant otre débarquement en Égypte.

— Ce mauvais pronostic, s'écria l'amiral Brueys, prouve ue vous connaissez bien peu la valeur de nos braves mans, qui dans tous les cas sauront bien défendre une île dont cquisition va devenir si importante pour la république. »

Là dessus, chacun s'étant levé, Bonaparte entra en co férence particulière avec Ransijat, et comme leurs regar se tournaient souvent sur moi, cela me donna lieu de pen que j'étais sans doute le sujet de leur entretien.

Le jour ayant paru, nous pensâmes à nous retirer. Lo que nous fûmes à terre, je hâtai le pas et j'arrivai chez grand maître avant les députés.

« Eh bien, me demanda-t-il d'une voix émue, comm cela s'est-il passé?

— Monseigneur, répondis-je, je voudrais pouvoir vous d ce que François Ier écrivit après la bataille de Pavie : t *est perdu hormis l'honneur*; malheureusement tout est au perdu chez nous, et même l'honneur, à moins qu'à l'arri de vos députés, que je n'ai précédés que d'un instant, Vo Éminence ne déchire courageusement le honteux tr qu'ils viennent lui remettre. Elle peut même remédier mal, si elle veut, d'une manière encore plus noble et p digne de sa haute prudence : pour cela, elle n'a qu'à clarer à la députation que l'honneur vous fait un devoir communiquer une pareille capitulation au sacré conseil, lui proposant de la rejeter et de périr, s'il le faut, les arm à la main, plutôt que de la ratifier. En vous soumettant ce respectueuse observation, je ne fais que répondre à la co fiance qu'elle a daigné m'accorder. Je suis exténué fatigue et de besoin, et je vous demande, Monseigneur, permission de me retirer chez moi. » Il me le permit d signe de tête, et je ne me le fis pas répéter.

On n'avait même pas eu l'attention de faire avertir femme que j'étais allé la veille avec la députation, et trouvai ma famille dans la désolation, ne sachant ce j'étais devenu. J'eus même beaucoup de peine à la rassu par ma présence. Après avoir pris une tasse de chocolat, voulus prendre un peu de repos, mais cela me fut impossil

Lorsqu'on eut appris mon retour, quantité de curieux v rent me voir dans la même matinée pour apprendre destinée de l'Ordre et du pays.

« Aurons-nous garnison française? demandait l'un.

ıaparte débarquera-t-il en ville, où le logera-t-on? ıit l'autre.
-il bien accueilli nos députés? » Personne ne semttendre que Malte allait changer de maître, et de é je différai tant que je pus de le leur dire. Mais lorsıot me fut échappé et que je leur eus dit la teneur ›itulation, laquelle, si elle était ratifiée, ferait passer us la domination de la France :
ment cela? — Serait-il possible? — Mais le grand urait donc perdu l'esprit? — Et l'Ordre, que devien- — Et les dettes énormes du grand maître, qui les ? » Leurs questions ne finissaient pas; il m'aurait gt bouches, pour y répondre à la fois. Si la capitulaécute, répondis-je, on l'imprimera, et, en la lisant, naîtrez son sort. Ils eurent beau me presser, je n'eus rce de leur en dire davantage.
dant les Maltais qui défendaient la Cottonera et Burıient déclaré qu'ils ne laisseraient point entrer les , et l'on fut obligé de prier l'évêque de leur envoyer ›-uns de ses prêtres qu'il croirait avoir sur eux de ce. Dans l'intervalle ils se révoltèrent contre des cheen tuèrent un (le chevalier d'Andelarre) et traînèrent ous le balcon du grand maître, pour le massacrer à , ce qu'ils auraient indubitablement fait, si le maître l'avait pas eu le courage et la présence d'esprit de ›indre, au nom du prince, de le lui livrer, pour être on les lois. Ils l'accusaient d'avoir fait enclouer les de la batterie de Marsa-Scirocco. On y alla, pour e fait; mais on reconnut que c'était une imposture. canons étaient en bon état; mais ce chevalier était ı et cela avait suffi pour l'exposer aux soupçons de ; furieux. L'évêque fut obligé d'aller en personne à , pour les conjurer d'obéir à la nécessité de se prées maux que ne manquerait pas d'attirer sur eux stance plus longtemps prolongée. Enfin ce vertueux arvint à les calmer et à les faire retirer en paix :hez soi.

Lorsque j'appris ces particularités, je ne vis que trop que mes conseils au grand maître pour annuler la capitulation n'avaient pas été suivis. On avait empêché ce pauvre prince de la communiquer au conseil, sous prétexte que n'en ayant été ni sanctionnée, ni ratifiée, l'Ordre pourrait plus facilement un jour rentrer en possession de Malte. Quel pitoyable sophisme (1)! Il eût été bien plus simple, plus naturel et même plus sûr de la faire rejeter par le conseil et d'en envoyer le décret à Bonaparte par les mêmes ou autres députés, chargés de lui déclarer que l'Ordre et les Maltais préféraient s'ensevelir sous les ruines de leurs murailles encore intactes plutôt que d'accepter une convention si déshonorante.

Pendant que je me livrais à ces réflexions, le grand maître m'envoya dire qu'il voulait me parler. J'allai donc au palais. En entrant dans la première antichambre, le chevalier O' Hara, ministre de Russie, se jette à mon cou, pleurant à chaudes larmes.

« Mon cher Doublet, s'écria-t-il, sauvez-moi du désespoir... Le grand maître m'abandonne; à qui dois-je recourir pour obtenir ce que j'ai le droit de réclamer?

(1) Lorsque je retournai à Malte en 1803, me fondant sur l'exécution du traité d'Amiens, j'appris que M. l'auditeur Bruno était malade ; j'allai le voir plusieurs fois, pour lui faire part du peu de disposition que je remarquais dans le commissaire royal anglais pour l'évacuation de l'île. Le voyant un jour de mon opinion, je me récriai contre la faute impardonnable du grand maître Hompesch, de n'avoir pas fait rejeter par le conseil la capitulation honteuse signée avec Bonaparte par les députés, comme j'avais pris la liberté de le lui conseiller, avant que ce traité étrange lui eût, par eux, été remis. « J'ai même, permettez-moi, lui dis-je, monsieur l'auditeur, de vous en faire franchement l'aveu, été étonné dans le temps que vous n'eussiez pas déterminé ce faible prince à faire cette noble démarche, qui, dans tous les cas, eût été du plus grand poids pour sa justification.

— Hélas! me répondit-il les larmes aux yeux, vous allez être bien étonné en apprenant que c'est moi-même qui l'en ai empêché, séduit par ce que vous avez tant de raison d'appeler un sophisme. Je dois rendre à cet infortuné prince la justice de dire que, sans moi, il eût entièrement suivi votre excellent conseil, des suites duquel, d'un autre côté, je m'étais effrayé au dernier degré. »

Cependant cet homme passait pour une tête froide, prudente, remplie sans cesse des plus salutaires expédients. L'événement que je déplore n'a que trop prouvé le contraire. La peur dénature tout.

)e quoi s'agit-il? Monsieur; calmez-vous, je vous prie.
)e me faire accorder un délai suffisant à mon départ,
ue je puisse arranger mes affaires.
ui vous le refuse?
omment, vous ignorez que M. Picot, ex-chevalier de
qui est dans l'armée de Bonaparte, est venu me
r, au nom de ce général, de partir d'ici dans une

'est vrai, Monsieur, je l'ignorais.
é bien, j'ai été le dire au grand maître, le priant de
der pour moi un délai de vingt-quatre heures, et me
e qu'on ait accepté une capitulation aussi déshono-
et surtout de ce qu'on n'y avait pas fait insérer un
pour la sûreté des ministres étrangers, qui fixât un
raisonnable pour leur départ. Que voulez-vous que
e? m'a répondu le grand maître. Je vous le demande
ur Doublet, le ministre plénipotentiaire de S. M.
eur de toutes les Russies devait-il s'attendre à une
e réponse de la part du chef d'un Ordre que mon
e souverain a couvert de bienfaits! Je n'ai pu m'em-
de le témoigner à ce prince ingrat, à jamais désho-
ar une semblable capitulation. Oui, j'ai eu le courage
ui dire. Je lui ai même juré de m'en plaindre de la
manière à mon retour à Pétersbourg. Quelle satis-
croyez-vous qu'il m'ait donnée? Il m'a dit que j'étais
et m'a tourné le dos. Que voulez-vous maintenant que
enne, mon cher Doublet? (se jetant de nouveau dans
as) J'ai recours à votre bonne tête, vous avez de l'as-
t sur le grand maître; pour Dieu! ne m'abandonnez

le chevalier O' Hara avait raison, quant au fait; mais, de son côté,
rt à ce qui s'était passé en France, et même dans le moment actuel,
nis trop de jactance, de causticité et d'exagération, particulièrement
qu'il appelait la guerre de la Révolution, se permettant mille propos
contre les armées françaises et contre les généraux qui les comman-
e parlant qu'avec le plus grand mépris de l'agent consulaire français
ait à Malte, et traitant hautement de *régicides* tous ceux qui ne pen-
s comme lui. Il tenait non seulement chez lui ces propos imprudents,

— Monsieur le chevalier, lui dis-je, vous sentez plus vi ment vos peines que celles des autres, et c'est sans dou ce qui vous a empêché de vous apercevoir que vos r proches au grand maître étaient autant d'insultes. Hélas! est bien plus à plaindre et plus malheureux que vous! Qua à ma bonne tête, dans laquelle vous semblez mettre actu lement tant de confiance, vous n'en pensiez pas avant-hi si favorablement (1); mais n'importe, je vais parler de vo au grand maître et tâcher de le décider à faire, s'il est po sible, ce que vous désirez. Veuillez m'attendre ici. »

« Je suis excédé de questions, me dit le grand maît dès qu'il me vit entrer, sur la manière dont les choses sont passées cette nuit entre Bonaparte et nos députés, po la rédaction, discussion et signature de la capitulation.

mais il se les permettait partout, du ton le plus insultant, oubliant ainsi le pect qu'il se devait à lui-même et au gouvernement neutre près duquel il r dait. Le chevalier de Picot, dont il est ici question, avait eu, quoique absent, part des injures exhalées par M. O' Hara. Il n'est donc pas surprenant que naparte en eût été informé depuis que Caruson était resté sur le vaisseau était ce général, et qu'il eût même expressément chargé Picot de lui signi l'ordre de partir de Malte dans une heure. Je ne fais au surplus ici cette flexion que par pure conjecture, n'ayant jamais eu la moindre liaison avec chevalier, ni avant, ni après la prise de Malte. Je sais seulement que ce n'é point par esprit de *jacobinisme* qu'il se trouvait alors dans l'armée d'Orient avait passé sa jeunesse à Malte et achevé de s'instruire dans l'arme du g sous le commandeur de Tousard ; mais, voyant que la suppression de l'Ordr France le privait de toute espérance d'arriver à jouir d'une commanderi ayant un parent de son nom dans l'armée d'Italie qui l'invitait à y venir pren service, il ne s'y décida qu'après s'être bien convaincu que c'était le meill parti qu'il eût à prendre. Il était d'ailleurs parti de Malte avec l'approbation un congé du grand maître Rohan. Il a été tué au siége de Saint-Jean d'A

(1) Ce ministre, au moment de l'apparition de la flotte française, était v à mon bureau en uniforme des galères de l'Ordre, et, mettant la main su garde de son épée, s'était écrié :

« Je suis ici pour défendre Malte contre tous les régicides du monde. »

Je ne pus m'empêcher de rire de cette extravagante fanfaronnade et lui mandai s'il comptait en tuer beaucoup de ceux qui venaient vent en poupe,

« Je mettrai à bas, répondit-il, toutes les mauvaises têtes, et si vous p santes, je commencerai par la vôtre. »

Nous étions assez familièrement ensemble pour ne pas prendre cette folle b tade au sérieux. Il s'en alla après m'avoir serré la main, en disant qu'il al faire prendre cœur au grand maître.

« Cette entreprise, lui répondis-je, est au-dessus de vos forces. »

Mais il était déjà sorti et ne m'entendit pas.

voulais, pour le savoir, vous faire appeler plus tôt, mais les curieux se sont si rapidement succédé les uns aux autres sans interruption, que, depuis ce matin, ce moment-ci est le seul intervalle de repos dont j'ai pu jouir. Maintenant que je vous tiens, dites-moi le tout, sans rien déguiser, à moins que vous ne préfériez me l'écrire en forme de rapport. Alors je garderai soigneusement cette information pour m'en servir opportunément.

— Je ne demande pas mieux que de satisfaire Votre Éminence, répondis-je, mais je la prie de permettre qu'auparavant je remplisse la promesse que M. le chevalier O' Hara m'a presque forcé de lui faire tout à l'heure. Je l'ai trouvé, dans vos antichambres, au désespoir du refus que lui a fait Votre Altesse Éminentissime.

— Quel refus ?

— De demander pour lui un délai au général Bonaparte.

— Je ne demande rien pour un pareil fou.

— Je prie Votre Éminence de mettre l'homme de côté, et de ne considérer en lui que le ministre de l'empereur de Russie.

— A la bonne heure, mais comment ferai-je une pareille demande ?

— Votre Éminence ne peut guère la faire qu'à Bonaparte.

— Et croyez-vous qu'il soit agréable pour moi de lui demander quelque chose pour un autre lorsqu'il nous a tout enlevé ?

— Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien m'écouter un moment avec attention.

— Oui, parlez.

— C'est Votre Éminence qui a envoyé des députés à Bonaparte pour faire la capitulation dans laquelle il aurait dû y avoir un article en faveur des ministres étrangers...

— Est-ce moi qui ait empêché qu'il n'y soit ?

— Non, Monseigneur, mais les députés n'ayant reçu ni pouvoirs, ni instructions de votre part, et ne s'étant trouvé, pour cette délicate opération, ni l'expérience, ni les lumières, ni la présence d'esprit nécessaires, il en est résulté que Bonaparte a seul rédigé tous les articles; qu'ils les ont pres-

que tous adoptés après peu ou point de discussion, et n'ont rien demandé de plus...

— Hé bien, est-ce ma faute?

— Mais, Monseigneur, c'est la faute de qui devait leur donner des instructions, et qui ne l'a pas fait. Au surplus, Votre Éminence a toujours le droit de réclamer une des choses censée oubliée.

— Est-ce qu'il y aurait donc encore quelque autre chose omise?

— Oui, malheureusement, et cela pour avoir agi avec trop de précipitation...

— Enfin, voyons donc comment vous prétendez contenter M. O' Hara? Faudra-t-il que j'écrive de ma main? Je ne le pourrai jamais, car tous mes membres tremblent comme si j'avais la fièvre.

— Il me vient une idée, Monseigneur, ce serait que vous fissiez deux lignes au secrétaire de Bonaparte, le même qui est venu apporter ici la suspension d'armes. J'ai appris en entrant au palais qu'il est déjà débarqué, et qu'il loge chez son cousin le capitaine du port.

— Ha, ha! oui : votre idée n'est pas mauvaise; mais que faut-il lui dire?

— Que vous m'avez chargé de lui demander ce dont il s'agit. » Ce prince le fit et me donna son billet en me recommandant de revenir promptement. J'allai donc chez M. Poussielgue, en méditant sur la manière dont je remplirais ma commission. Je le dis à M. O' Hara, qu'en sortant de chez le grand maître je retrouvai m'attendant avec impatience. Il s'en réjouit, me dit adieu et je ne le revis plus.

Arrivé chez le capitaine du port, je le priai de dire à son cousin (1) que j'avais pour lui une commission pressante de la part du grand maître. Il me reçut très froidement, mais cela ne me découragea pas : je m'y étais attendu.

« Je suis, lui dis-je, très flatté de ce que l'objet qui m'a-

(1) Je rapporterai ci-après le voyage que le citoyen Poussielgue fit à Malte peu de temps avant le départ d'une flotte française de Corfou, composée de presque tous les vaisseaux de l'ex-république de Venise.

mène ici me mette à même de faire plus particulièrement votre connaissance. L'affaire est on ne peut plus pressante. Permettez qu'en vous remettant la lettre du grand maître, qui vous prie de m'entendre, je vous dise en peu de mots ce dont il s'agit. » Il parcourut la lettre rapidement, me pria de m'asseoir, ajoutant qu'il m'écoutait et que je pouvais parler.

« Vous avez sûrement remarqué avec quelle épouvante on a demandé et signé la suspension d'armes, et avec quelle précipitation on a envoyé les députés à bord de l'*Orient* pour régler la capitulation?

— Oui.

— Mais ce dont le général, ni vous, ne vous êtes aperçus, c'est que ces députés n'avaient par écrit ni pouvoirs, ni instructions, ni même aucune espèce de capacité pour une semblable opération.

— Eh bien, citoyen, tant mieux pour nous.

— Si nous en avions le temps, il ne me serait pas difficile de vous prouver le contraire, mais ce sera pour une autre occasion.

— Volontiers, mais en attendant, souffrez que j'en doute.

— Revenons à nos députés : n'ayant ni plan tracé, ni instructions, ils se sont bornés à discuter, tant bien que mal, quelques-uns des articles qu'a seul rédigés et que leur a lus le général en chef.

— Et que vouliez-vous donc de plus?

— Je pourrais aussi vous le montrer, ce que j'aurais voulu, si l'on eût suivi mes indications; mais passons et parlons de deux points principaux, trop naturels et trop justes pour que le général eût pu s'y refuser, si on les lui eût demandés.

— Voyons donc ce que c'est?

— Premièrement, la conservation et le transport de toutes les archives de l'Ordre dans le pays que le grand maître et le conseil auraient provisoirement choisi; secondement, un terme raisonnable pour leur départ et pour celui des ministres étrangers.....

— Quels sont donc ces ministres?

— Mais, par exemple, celui de Russie surtout, dont la cour est en état de rupture avec la France, tous les autres étant ou membres de l'Ordre, ou en paix avec votre Républi-que.

— Comment, citoyen, vous êtes Français et vous venez ici plaider la cause d'un personnage qui n'a pas cessé de vomir contre nous toutes les horreurs imaginables? Oh! pour le coup je crois qu'en effet vous êtes vendu à la Russie.

— Mettons, s'il vous plaît, de côté toute espèce d'injure et de personnalité et ne considérons que deux choses en ce moment : le fait dont il s'agit et le grand maître qui m'en voie vers vous. Il pense qu'il y a eu omission, il compte sur la justice du général pour un délai de vingt-quatre heures en faveur du ministre plénipotentiaire de Russie et vous prie d'être son médiateur.

— Quoi! que j'écrive pour cela au général en chef?

— Honoré comme vous l'êtes de sa confiance, le grand maître ne pouvait mieux s'adresser qu'à vous (il me regarda et se mit à rire). Allons, repris-je, montrez-vous généreux et méprisez comme ils le méritent les propos extravagants de M. O' Hara; ne voyez en lui que le ministre d'une cour étrangère, placé ici sous la protection du droit des gens et réfléchissez que le grand maître est déjà assez malheureux sans qu'on lui impute encore d'avoir abandonné les agents politiques accrédités près de lui.

— Mais savez-vous que je doute beaucoup que le général révoque le premier ordre qu'il a donné?

— Aussi n'est-ce pas révocation, mais simple prorogation du terme du départ que demande Son Éminence.

— Allons, il faut donc faire ce que vous voulez.

— Ce que je veux! non pas, s'il vous plaît! c'est le grand maître qui le demande et qui prie, et je ne suis que son mes-sager.

— Nous ne voudrions pas en avoir souvent de semblable. Attendez-moi là, je reviens à l'instant. »

Deux minutes après il reparut. « Voici, me dit-il, la lettre que le grand maître désire. Je souhaite qu'elle produi-

l'effet qu'il s'en est promis; mais il n'y a point de temps à perdre. Dites-lui de l'envoyer promptement au général en chef, afin qu'il la reçoive avant de débarquer. Je le remerciai et me hâtai de la porter à Son Éminence, qui l'envoya à bord du vaisseau *l'Orient*, par son aide de camp général. Le résultat fut un délai jusqu'au soir pour M. le chevalier O' Hara que le grand maître fit avertir. »

Je rendis compte à ce prince de ma conversation avec le citoyen Poussielgue et il trouva que je lui avais parlé bien hardiment. Il convint en même temps qu'il avait mal fait de mettre tant de précipitation dans le choix et l'envoi des députés. Il avoua même que son intention avait été de demander au général à emporter les archives de l'Ordre. Il le fit quelques jours après, mais gauchement, sèchement et n'obtint rien.

« A présent que vous êtes libre, me dit le grand maître, racontez-moi toute l'histoire de la nuit passée; ensuite vous m'en ferez un rapport que vous me remettrez et que je conserverai.

— Ce rapport, Monseigneur, répondis-je, est déjà historié pour ma propre satisfaction; mais comme Votre Altesse veut savoir les choses dans toute leur étendue, je ne pourrai le lui remettre que demain. Il commence au moment de l'arrivée des envoyés de Bonaparte pour la signature de la suspension d'armes et finit par le conseil que je pris la liberté de vous donner à mon retour qui précéda celui des députés, pour rejeter la honteuse capitulation. J'en demande d'avance pardon à Votre Altesse, mais j'ai dû y dire des vérités qui vous seront peu agréables.

— Hélas! vous ne pourrez malheureusement rien dire de plus fort que ce que je ne cesse de me dire à moi-même; mais dans ces tristes circonstances il a régné beaucoup de confusion dans ma pauvre tête, par rapport à l'extrême frayeur où m'avaient si mal à propos plongé des complots que je vois actuellement n'avoir été qu'imaginaires; si vous avez bien rendu ma fâcheuse préoccupation, on verra du moins qu'il n'y a eu de ma part, dans tout ce qui s'est passé, qu'un

défaut de présence d'esprit et de fermeté, qui d'ailleurs n'étaient point dans mon caractère.

— On y verra aussi, Monseigneur, que vous avez été sans cesse entouré de gens timides, dont l'ignorance ou plutôt l'esprit routinier vous ont empêché d'adopter la grande mesure qui seule aurait pu tout sauver.

— Mais, monsieur Doublet, comment avez-vous fait pour conserver, au milieu de pareils événements, le sang-froid, la pénétration et la prévoyance qui ne vous ont pas un seul instant abandonné ?

— Cette explication, Monseigneur, qui aurait l'air de faire mon éloge, serait déplacée dans ma bouche; je dirai seulement que mon dévouement à Votre Éminence et à l'Ordre m'avait, depuis longtemps, fait prévoir que le plan de la congrégation des guerres, en cas d'attaque par les Français, pourrait, s'il était suivi, être la cause de notre perte; Votre Éminence doit se rappeler que je n'ai pas été le seul à le lui dire, non plus qu'à son prédécesseur, qui était à peu près dans les mêmes préventions que vous, parce qu'il était d'ailleurs intimement persuadé que l'Ordre existerait plus que lui.

— Mais d'où lui venait cette persuasion ?

— D'abord, de l'état de dépérissement dans lequel il savait bien qu'il était; ensuite de sa ferme résolution de périr sur la brèche plutôt que de jamais capituler avec des gens qu'il regardait comme destructeurs de tout ordre public.

— Ah ! pourquoi n'ai-je pas pris moi-même ce sage parti !... » et disant cela les larmes l'inondèrent et me gagnèrent aussi.

Dans ce moment un de ses chambellans étant entré pour lui dire que plusieurs grand-croix demandaient à lui parler, je lui demandai la permission de me retirer pour aller rédiger le rapport désiré.

A peine en avais-je mis au net huit à dix lignes que le commandeur le Normant, qui ce jour là faisait le service de chambellan, vint me dire d'apporter au grand maître le rapport qu'il désirait *en quelque état qu'il fût*. Mais comme il

it écrit par abréviations, je me préparai à lui en faire ture moi-même. Je ne m'étais pas attendu à le trouver compagnie de MM. les baillis des Pennes, de Belmont, Tigné et Tommasi.

l'adressant au grand maître : « Monseigneur, lui dis-je, si is avez désiré ce rapport informe pour le donner à lire à messieurs, ce sera chose impossible, car il est écrit ta-graphiquement.

– Voyons, voyons, s'écria le premier de ces grand-croix. le lui donnai. Ayant mis ses lunettes, il essaya, mais ıtilement de le lire.

– Ma foi, dit-il, il a raison : c'est impossible à déchiffrer, moins pour moi, car, pour qui l'a écrit, c'est autre chose. » le repris donc le manuscrit et me mis à le lire debout; is M. le bailli de Tigné demanda au grand maître la per-ssion pour que je puisse m'asseoir, ce que je fus obligé faire.

Lorsque je fus à la fin du cinquième paragraphe, M. le illi des Pennes se formalisa de l'observation critique que chevalier Dolomieu s'était permise contre lui, et préten-que j'aurais bien pu la passer sous silence.

« Je vous en demande pardon M. le bailli, lui dis-je, is je n'ai dû rien omettre dans un événement de cette ure. Mon devoir était d'y frapper tout au coin de la ité, et je l'ai rempli. Je vous prie d'autant plus de ne nt m'en savoir mauvais gré, qu'il va encore être question vous dans quelques autres paragraphes. Je n'y ai non s rien déguisé sur ce qui concerne Son Éminence à qui ıe l'ai point dissimulé, et j'espère qu'elle daignera ne pas ı fâcher.

– Non, non, dit ce prince d'un ton agité, continuez.

Arrivé que je fus à mon observation au même grand-ix sur le deuxième article de la suspension d'armes.

« Rien n'est plus vrai, s'écria-t-il, j'ai bien répondu cela je ne m'en dédis pas; mais quelle nécessité de l'insérer ıs ce rapport? J'étais d'ailleurs loin de penser alors qu'on serait dispensé d'assembler le sacré conseil pour y com-

muniquer la suspension d'armes, et procéder au choix des commissaires des quatre nations, selon l'usage, auxquels on aurait donné les instructions et pleins pouvoirs convenables pour aller au nom de l'Ordre et de Son Éminence, régler les articles de la capitulation.

— Vous avez raison, monsieur le bailli, dit le grand maitre fort troublé, et Doublet a dit et fait pour cela inutilement tous ses efforts, vu que les dispositions contraires avaient été dès le matin (je ne sais comment) arrêtées entre moi et Bruno.

— Si Monsieur le bailli, observai-je, veut bien avoir un peu de patience et me laisser continuer, il saura tout dans un moment.

— Puisque c'est ainsi, reprit-il, vous pouvez continuer, je n'en parle plus. »

Lorsque je fus arrivé à la juste objection que j'avais faite au général Bonaparte sur le premier article de son insidieuse convention, et que je l'eus exprimée avec tout le feu de l'indignation dont j'étais et suis pénétré chaque fois que j'y pense: « Bravo! monsieur Doublet, s'écrièrent-ils tous spontanément.

— J'avoue, ajouta M. le bailli des Pennes, que je ne vous aurais pas cru susceptible de tant d'énergie; c'est dommage que vous n'ayez pas été mieux secondé.

— Ce n'a pas été ma faute, répondis-je, et je puis assurer que le silence inconcevable des deux députés membres de l'Ordre est ce qui m'a fait le plus de peine.

— Est-ce que M. le bailli Frisari était présent? demanda le bailli Tommasi.

— Oui, Monsieur, répondis-je, et il n'a pas ouvert la bouche.

— Il entend peu le français, observa le grand maitre, et ne vous aura probablement pas compris.

— Oh! que si, dit le bailli de Belmont, mais il aura eu peur de se compromettre. »

Personne ne parlant plus, je repris ma lecture. Tous applaudirent plus ou moins au courage que j'avais eu de contrarier Bonaparte et de lui démontrer que le chef de l'Ordre,

oir en rien favorisé la Russie dans les nouvelles
entre cet empire et la religion, n'avait agi que
ment à ses lois statutaires et avec l'approbation de
cours amies de l'Ordre.
is outré, dit le grand maître, que Ransijat eût osé
: capable d'avoir agi et écrit en allemand au pré-
la France et de la neutralité de l'Ordre à l'avantage
sie.
nore, Monseigneur, s'il l'a cru, mais la vérité est,
imposé silence en alléguant la supposition : *que je*
s dans le secret des opérations, dont Votre Éminence
à mon insu, être directement convenue en langue
e avec Paul Ier.
s personne n'ignore qu'il n'y eut entre nous que
res en cette langue; l'une de ma part pour le re-
le ses cadeaux magnifiques, et l'autre, la réponse
uguste souverain ; encore n'ai-je agi en cela que
e plaisir au chevalier O' Hara, qui m'assura que
ır en serait très flatté.
: cela ne vous affecte pas tant, Monseigneur, dit
Tommasi, l'amour-propre de Ransijat avait été
ce que, ni lui, ni ses écrivains, n'avaient point eu
cadeaux de la Russie, et il aura dit tout cela par
vengeance.
n de plus vrai, ajouta le bailli des Pennes, car je
ille qu'en ayant parlé un jour à la vénérable cham-
ar manière de plainte, je lui dis qu'il avait tort,
que de semblables cadeaux, lorsqu'ils avaient lieu,
ent être partagés qu'entre les chefs et les employés
celleries et secrétaireries d'État.
, je m'en souviens, dit le bailli de Belmont, et il
ondit que, dans ce cas du moins, il eût été juste de
partage avec plus d'équité qu'on ne l'avait fait ici,
ınt presque tout à l'un et quasi rien aux autres;

ci-devant, p. 192-193, la note relative à la composition de cette

donnant à entendre par là, combien il était blessé que Doublet eût lui seul touché deux mille écus en argent, outre une bague en diamants d'égale valeur; tandis que tous les employés de la chancellerie et des deux principales secrétaireries n'avaient eu que deux mille écus à partager entre eux tous.

— Cette jalousie de Ransijat fut telle, dit le grand maître, qu'il osa aussi me la manifester et me représenter que l'administration du trésor étant la plus nombreuse et la plus utile à l'Ordre, il était injuste de ne pas avoir réparti entre ses employés les deux mille écus donnés si libéralement à Doublet, dont les services, ajouta-t-il, auraient été suffisamment récompensés par la magnifique bague qui lui avait été regalée au nom de l'empereur de Russie. Je crus pour le calmer devoir lui montrer la dépêche par laquelle votre ambassadeur à Pétersbourg m'avait franchement déclaré que c'était principalement à la sage précision et clarté des instructions particulières que Doublet lui avait adressées qu'il avait été redevable de ses grands succès dans cette cour, et qu'en conséquence il me priait de lui donner la majeure part dans la distribution des quatre mille écus laissés pour cela à ma disposition; cet énergumène n'en persista néanmoins que plus fortement dans sa prétention et s'oublia même jusqu'au point de me dire que *j'avais eu tort* de n'avoir pas fait comprendre ses écrivains dans le partage au moins pour un millier d'écus. J'aurais pu lui répondre qu'il était une mauvaise tête et que les employés du trésor n'avaient pas écrit un seul mot concernant nos liaisons avec la Russie, tandis que Doublet, comme je venais de le lui montrer en était regardé comme l'un des principaux auteurs; mais je me bornai à lui tourner le dos comme il le méritait. Ah! Messieurs, qu'une tête à préventions est une terrible chose!

— Vous avez bien raison, Monseigneur, dit le bailli de Belmont, mais où en trouver une qui en soit exempte? Rien n'offusque le jugement comme la prévention et ne fait plus agir à rebours du bon sens. La prise, ou plutôt l'invasion de Malte nous en fournit, pour notre malheur, un triste exemple.

— Comment donc?

— Le voici, Monseigneur, en quatre mots : vous avez perdu Malte par l'effet de vos préventions contre les campagnards que vous avez refusé d'appeler à notre défense; et Bonaparte a envahie, pour avoir cru sans fondement que nos liaisons avec la Russie étaient préjudiciables à la France.

— Laissons cela, interrompit le bailli des Pennes, et bornons seulement Son Éminence de nous dire comment Elle a pu pouvoir confier à une tête aussi exaltée que celle du chevalier de Ransijat, l'opération la plus importante?

— Hélas! Messieurs, répondit ce prince, du ton le plus ému, ce n'est pas moi qui l'ai choisi; on est venu me suggérer et assurer que personne n'y était plus propre que lui, sous le rapport de ses opinions patriotiques et j'ai eu la faiblesse de suivre ce conseil, dicté par le zèle et la bonne foi de la personne qui me le donnait. » (Cette personne était le commandeur de Fricon, ami de Ransijat.)

A ces mots les quatre grand-croix s'étant beaucoup regardés entre eux, le bailli de Tigné leur fit observer qu'à chose faite il n'y avait plus de remède...

« A présent, non, il n'y en a plus, interrompit encore le bailli des Pennes, mais si, au retour des députés, le grand maître, comme c'était son devoir, eût convoqué le conseil, je ne doute pas que la honteuse convention, au lieu d'être ratifiée, n'y eût été unanimement rejetée.

— Je dois, Messieurs, répliqua Son Éminence, ne pas vous laisser ignorer que tel fut le conseil que me donna Doublet, qui pour cela avait devancé le retour de la députation; mais lorsque je consultai là-dessus Ransijat même, en particulier, et puis l'auditeur Bruno, le premier dit que Bonaparte entendait que la formalité de la ratification n'eût pas lieu, comme chose inutile; et l'autre fut d'avis qu'il valait mieux pour l'Ordre ne pas ratifier un pareil acte, parce qu'*un jour* il serait plus facile de le faire déclarer nul et non avenu.

— Oui, mais en attendant que ce jour arrive, reprit le bailli des Pennes, voilà les Français qui ont déjà pris possession de Malte, et Dieu sait si jamais on pourra la leur ôter. » Là-dessus on me fit signe de terminer la lecture de mon rapport.

Lorsque je l'eus achevée, M. le bailli des Pennes prit de nouveau la parole.

« Tout cela, dit-il, est très véridique, mais le malheur est que presque rien ne nous y fait honneur, et, si Son Éminence veut m'en croire, lorsque M. Doublet lui aura remis le rapport, Elle le gardera sans le faire lire à personne.

— Telle est aussi mon intention, répondit le grand maître, et vous avez d'ailleurs pu remarquer, monsieur le bailli, que l'auteur était loin de s'attendre qu'il vous serait communiqué.»

Cette réflexion, aussi juste que faite à propos, ferma la bouche à tout le monde. Son Éminence se leva, chacun l'imita, se congédia, et j'en fis autant, en promettant au grand maître que j'aurais l'honneur de le voir le lendemain matin.

Rentré à la secrétairerie, on me dit que le commandeur de Royer désirait me parler. J'y allai, et le trouvai inquiet de ne m'avoir pas vu de la journée. Pour le calmer, je lui rendis compte de la manière dont je l'avais passée. Je lui fis même lecture de mon rapport, concernant lequel tout ce qu'avait dit le bailli des Pennes l'amusa beaucoup.

« Comme ce n'a guère été que la curiosité qui l'avait conduit chez le grand maître, dit-il, je suis bien aise que la petite leçon que vous lui avez donnée sans le vouloir, l'ait mis dans le cas de faire réflexion sur lui-même au lieu de chercher à critiquer et à mordre sur autrui, selon sa méchante habitude.

— Cela même, mon cher commandeur, ne l'a pourtant pas empêché de tancer vertement notre pauvre grand maître à l'occasion de ce qu'il n'a pas convoqué le conseil pour y communiquer et faire rejeter la capitulation.

— Oh! ma foi, quant à cela, il n'a pas tort; et le grand maître peut s'attendre au même reproche, de la part de quiconque s'intéresserait à la gloire et à l'existence de l'Ordre. Mais laissons cela, et occupons-nous un peu de nous-mêmes. Déjà l'on dit dans la ville que l'intention de Bonaparte est de renvoyer promptement d'ici le grand maître et tous les membres de l'Ordre, excepté ceux à qui l'âge ou des infirmités ne permettront pas de partir. Quel parti, dans ce cas, me conseilleriez-vous de prendre? j'ai soixante-quatorze ans, je ne possède

en en France; j'ignore ce qu'y seront devenus des neveux nièces que j'y avais, et chez qui j'aurais pu me retirer; ailleurs ici j'espère qu'on me laissera au moins mon loge-ent, dans lequel, avec ce qui me reste des débris de mon ncienne fortune, je pourrai finir en paix le peu de jours que puis avoir à vivre.

— Je crois que ce parti, mon cher commandeur, est celui ui vous convient le mieux pour le moment, sauf à en chan-er ensuite si les circonstances l'exigent.

— Quelles circonstances? Est-ce que vous en prévoyez ncore de plus fâcheuses que celles où nous sommes?

— Hélas! oui, mon respectable ami; et ce serait vouloir 'abuser que de ne pas ouvrir les yeux sur le triste sort ui paraît réservé à ce pays-ci, et à ceux qui auront le mal-eur d'y rester trop longtemps.

— De grâce, mon cher, expliquez-vous?

— Ce que j'en dis, commandeur, n'est point pour vous ef-rayer, mais uniquement pour vous éclairer; ainsi calmez-vous t écoutez-moi avec le même sang-froid que je mettrai à vous arler. D'abord, vous allez dès aujourd'hui voir toutes les rues le la ville couvertes de troupes affamées et fatiguées, qui, ne trouvant pas assez de cabarets et d'auberges pour s'y aire donner à boire et à manger, ne manqueront pas de re-ourir peut-être à des moyens violents pour s'en procurer.

— Et les lois militaires ne sont-elles plus en vigueur?

— En temps ordinaires, oui; mais dans un moment de né-essité, ces lois dorment, et si jamais elles se réveillent, ce 'est qu'après que le mal est fait, et alors au milieu du dé-ordre et de la confusion, comment y remédier? admettons même qu'on le fasse, la mort des coupables réparera-elle les maux qu'ils auront commis? Mais ces maux ne se-ont que passagers, répondrez-vous : je le sais; passons lonc plus avant : l'armée se rembarque, après qu'on nous ura laissé une garnison jugée suffisante pour la garde in-érieure du pays, et pour sa défense extérieure; et Bona-arte laissant les ordres convenables pour tout y organiser ivilement à la républicaine partira ou pour la Sicile ou pour

l'Égypte, car je ne puis croire qu'il puisse se livrer à cette dernière entreprise, sans avoir assuré ses derrières par la conquête facile d'une île qui, sans cela, sera toujours la ressource des Anglais pour dominer et faire la loi sur toute l'étendue de la Méditerranée.

— C'est bien dit, mais s'il prend la Sicile, il devra y laisser au moins 20,000 hommes de garnison, et, dans ce cas, avec quoi irait-il en Égypte? A peine lui resterait-il 12 à 15,000 hommes.

— Hé bien, s'il ne le fait pas, attendez-vous, cher commandeur, à voir les ports de Sicile fermés pour Malte, aussitôt que la flotte française nous aura quittés. Je dis plus: attendez-vous encore à voir nos ports bloqués par les Anglais ou par leurs alliés.

— Mais alors, une fois Bonaparte débarqué en Égypte, n'ayant plus besoin de sa flotte, ne pourra-t-il pas nous renvoyer au moins les barques canonnières?

— Et que feraient-elles ces barques contre les forces supérieures que la cour de Londres n'aura pas manqué d'envoyer à la poursuite de la flotte républicaine? Déjà même le bruit court qu'une flotte anglaise la cherche, et si jamais elle venait de ce côté-ci que deviendrions-nous, d'un côté bloqués, et de l'autre affamés bientôt par l'armée que nous serions forcés de nourrir et qui sûrement ne capitulerait qu'à la dernière extrémité?

— Que Dieu nous préserve d'un pareil malheur!

— Je le souhaite autant que vous, mon respectable ami, mais de quelque côté que j'envisage l'avenir, je ne vois pour Malte que des désastres et des fléaux à essuyer; aussi mon intention est-elle de m'en éloigner avec ma famille le plus tôt que je pourrai.

— Comment partirez-vous?

— J'espère que le grand maître me prendra avec lui et que ma plume et mon zèle ne lui seront pas inutiles.

— Vous l'a-t-il proposé?

— Pas encore, mais je pense à lui en faire demain la demande.

— Pour vous et toute votre famille ?
— Oui, je ne puis ni ne dois me séparer d'elle.
— Je doute qu'il y consente, à moins que vous ne vous écidiez à y aller seul. Mais la tentative ne coûte rien et je ous conseille de la faire. »

En rentrant chez moi, il était nuit, ma femme me remit n billet apporté par un caporal d'ordonnance. Je l'ouvre et e trouve conçu en ces termes :

Le général en chef Bonaparte prie le citoyen Doublet de enir tout de suite lui parler.

Malte, ce 24 *prairial an* VI.

« Y a-t-il longtemps qu'on a apporté ce billet, deman-lai-je ?

— Environ deux heures.

— Pourquoi ne l'avoir pas envoyé où vous saviez que j'é-ais ? c'est le général qui m'écrit et me voulait sur-le-champ.

— Le caporal ne l'a pas dit, il a seulement demandé un eçu et ton fils le lui a donné. »

Je me rendis à la maison Parisi, où ce général était logé. e monte. On m'annonce; Poussielgue paraît et me dit d'un on brusque :

« Arrivez donc, citoyen : que diable ! il y a plus de deux eures que le général en chef vous attend et trépigne d'im-atience.

— Je n'étais pas chez moi; en y rentrant j'ai lu son billet suis accouru pour lui obéir.

— Asseyez-vous, je vais lui dire que vous êtes enfin venu.

— Mais que me veut-il, s'il vous plaît ?

— Il vous le dira lui-même. (Quel ton aimable !) »

Un instant après il parut avec des papiers à la main.

« Est-ce vous, me dit-il, qui déchiffrez les lettres du grand aître ?

— Oui, général.

— En voici d'abord une, où ne se trouve pas un mot de ançais...

— Écrite au grand maître?

— Oui, en quelle langue est-elle donc? Chaque parole fait une ligne, et sans un seul accent sur les voyelles, ni points, ni virgules.

— C'est un chiffre ainsi réglé et convenu.

— En ce cas déchiffrez-la moi.

— En le faisant, général, je manquerais à mon devoir. J'ai juré fidélité au grand maître, et ne puis déchiffrer qu'à lui les lettres qui lui sont destinées.

— Il n'y a plus ici d'Ordre ni de grand maître, et je vous relève de votre serment.

— Je vous demande pardon, général, il n'y a que lui qui puisse m'en relever.

— Vous moquez-vous de moi, f.....? il n'y a plus de grand maître, vous dis-je. Vous êtes Français, obéissez, autrement... » Disant cela il me tendait la lettre, et la plus vive colère bouillonnait dans ses traits. Un moment de réflexion me rappela que j'étais père, et que ma résistance, sans être utile à personne, pourrait causer la désolation de ma famille.

Je trouvai dans cette lettre le duplicata de la dépêche de Rastadt, et dis au général que le grand maître avait reçu le primata six jours avant l'arrivée de sa flotte devant Malte.

« Comment le savez-vous?

— Par l'effet de ma grande habitude de lire ce chiffre aussi couramment que si la lettre était en français.

— Voyons donc ça. »

Lorsque j'eus fini le premier paragraphe il me demanda ce que le grand maître avait dit après avoir lu cette dépêche.

« Il refusa pour son malheur d'y ajouter foi, et d'adopter l'unique mesure propre à sauver l'Ordre et le pays du sort funeste qui désormais les attend.

— Comment parlez-vous? quelle mesure?

— De faire entrer dans la ville et les forts tous les gens de la campagne, d'y transporter les effets les plus précieux, les femmes, les enfants, les vieillards, les bestiaux, la récolte déjà faite, après avoir fait murer toutes les citernes.

– Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?
– Par une méfiance mal entendue.
– Semblable à celle apparemment qui lui a fait refuser
u que j'avais demandée. Ha, ha, ha ! il faut convenir que
re grand maître était un habile homme. Mais que con-
nt l'autre paragraphe de cette dépêche ?
– Quelque chose qui vous regarde et pourra vous déplaire.
– Bon ! vous croyez ? Cela ne fait rien, dites-toujours. »
Lorsqu'il l'eut entendu, il tapa des pieds et se mit dans une
lère effroyable. Bientôt cependant il se calma, et voulut
nnaître les auteurs de cette *impertinente nouvelle*.
le lui dis qu'elle provenait du secrétaire des ministres que
France avait au congrès de Rastadt, et sa fureur devint
e qu'auparavant, après quoi il se retira, et m'envoya dire
revenir le lendemain avant midi.
Le lendemain, dès que mon rapport fut au net, je le portai
grand maître et l'informai de l'infidélité que Bonaparte
avait forcé de lui faire la veille. Il me blâma fort de ce
l'il appela mon *imprudente résistance*, et me défendit d'en
er de même à l'avenir, si pareille occasion se présentait.
lui rendis ensuite compte de mon dernier entretien avec
commandeur de Royer, et le priai de permettre que j'eusse
onneur de le suivre, là où il se retirerait, promettant de
suivre et le défendre contre tous les reproches que je
évoyais qu'on ne manquerait pas de lui faire.
« J'y consens bien volontiers, répondit-il, pourvu que vous
ameniez ni femme ni enfants, vu que ma maison sera sans
la déjà trop nombreuse.
— Vous pourrez, Monseigneur, si un bâtiment ne suffit pas,
us en faire donner deux.
— Sans doute, mais c'est moins pour la route de mer que
ur celle par terre que je désire vous voir venir seul ; mon
tention, en débarquant à Trieste, étant de me rendre sans
lai à Vienne pour m'y jeter aux pieds de l'empereur.
— Monseigneur, mon premier devoir est de ne point me
parer de ma famille, qui m'en a conjuré les larmes aux
ux et à laquelle je l'ai promis avec serment.

— Mais Gravagna, mon intendant, a aussi une famille qu'il aime, et voyant l'impossibilité de l'emmener il la laissera ici. Pourquoi ne feriez-vous pas comme lui?

— Il ne prévoit peut-être pas comme moi les maux de tout genre auxquels ce pays-ci va être en proie : les bombes, la famine et la mort, sont ce que Malte doit attendre inévitablement, sous peu de mois, pour ceux de ses habitants qui ne s'en éloigneront pas. Que Votre Éminence me permette seulement d'emmener ma famille à Trieste, elle y sera du moins en sûreté, et je pourrai alors, s'il le faut, vous suivre à Vienne sans inquiétude.

— Je le voudrais, mais, à votre exemple, tous ceux de mes gens qui ont famille solliciteront la même faveur : comment pourrai-je m'y refuser sans injustice? D'un autre côté, si je la leur accorde, aurai-je de quoi leur donner à vivre, lorsque je n'ai pas la moindre certitude du sort qui m'est réservé?

— Votre Éminence sent ce qu'elle peut et doit faire, et là-dessus je n'ai rien à dire, mais mon devoir, je le répète, est de ne point me séparer de ma famille.

— Votre femme a de bons parents : consultez-vous mieux; jusqu'au jour du départ, vous avez du temps de reste; quand vous vous serez décidé, vous me le direz. »

J'allai référer tout cela à mon vieux et sage ami Royer, qui me dit de tenir ferme dans mon opinion. Il me blâma aussi beaucoup de m'être exposé, sans nécessité, à contrarier Bonaparte, qui d'une parole pouvait faire mon malheur et par contre-coup celui de ma famille.

Vers midi je me rendis chez ce général, qui tenait à la main plusieurs lettres qu'il avait, disait-il, conquises et qui lui appartenaient de bonne guerre, quoiqu'elles me fussent écrites. En voici une, ajouta-t-il, qui était accompagnée d'excellents jambons et de deux paniers de macaroni, mais ils sont déjà tous mangés, sans quoi je vous les aurais fait rendre, comme je vous rends la lettre. Mon état-major, et surtout le vice-amiral, qui est très gourmand, ont fort regretté que la prise ne fût pas plus considérable; au surplus, entendez-vous avec Poussielgue pour l'indemnité que vous pourriez récla-

:r. Voici maintenant, continua-t-il, une autre lettre encore vous. Elle vient de Paris, et je la garde, parce qu'il y a un *st-scriptum* en chiffre, dont vous allez me mettre l'explition en marge.

Cette lettre était de M. Cibon, notre chargé d'affaires à ıris. Elle avait trente-deux jours de date, répondait en ınçais à quantité de commissions que je lui avais données ı faveur de plusieurs chevaliers privés depuis longtemps de ur pension alimentaire et des nouvelles de leurs familles. : chiffre contenait un avis conjectural et tardif sur l'attaque ınt nous venions d'être la victime. Le général parut croire l'il y avait quelque chose de plus, et ne dissimula pas que s doutes avaient rapport au deuxième paragraphe de la ;pêche de Rastadt.

« M. Cibon, lui dis-je, n'est pas si avancé que notre ırrespondant près le congrès, dans les opérations confidenelles des membres de votre Directoire exécutif; et comme ı lettre vous est inutile, tandis qu'à moi elle serait agréable ı consolante à communiquer à nombre de nos chevaliers, : vous prie en grâce, général, de me la laisser.

— Non, parbleu pas, reprit-il; elle est à moi de bonne rise et je la garde. »

Ensuite il ôta de dessous son bras une volumineuse dé-èche, toute écrite en nombres et dont le déchiffrement urait exigé deux ou trois jours de temps. Je le lui dis, l'asırant d'ailleurs, que venant de Pétersbourg son contenu ne ouvait être, pour lui, d'aucun intérêt.

« Je ne suis, répondit-il, pas obligé de vous croire; mais : conçois que ce serait une corvée encore plus ennuyeuse our vous que pour moi; et par ainsi je vous en dispense. isant cela il me remercia et me laissa avec Poussielgue, uquel il fit signe de le suivre. Il paraît, lui dis-je, que le ouvenir de mes jambons l'a maintenu en bonne humeur.

— Hé, me répondit-il, ne vous y fiez pas trop, car son air oguenard m'annonce pour cette comédie un dénouement uquel je crois bien que vous prendrez part malgré vous. »

: voulais lui en demander le sujet, mais il me quitta en me

« disant à demi-voix : En tout cas, nous nous reverrons. »

En sortant je rencontrai le chevalier du Pin de la Guérivière, qui m'apprit que M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély venait d'être nommé par Bonaparte commissaire du gouvernement français à Malte, ajoutant qu'il venait de lui en faire son compliment. « Je l'ai jadis beaucoup connu ayant fait nos études ensemble; d'ailleurs vous savez mieux que moi qu'à l'Assemblée constituante, dont il était membre, il devait faire en faveur de l'Ordre et contre la motion de M. Camus un discours dont M. Cibon vous a dans le temps envoyé la copie, et dont tous nos chevaliers furent très contents. Ainsi, voilà un motif pour vous de le voir, et si vous voulez y venir avec moi, je vous présenterai. » Nous y allâmes. Il était occupé à faire sa dépêche au Directoire, dont le chevalier Paul Barras devait être porteur, ainsi que du drapeau de l'Ordre et pour plus d'un million d'écus de bijoux précieux tirés du trésor de l'église Saint-Jean, et que Bonaparte envoyait au gouvernement, mais qui furent, ainsi que la dépêche, jetés dans la mer, pendant le combat où la frégate *la Sensible,* sur laquelle Barras était embarqué, fut prise par une frégate anglaise.

Le chevalier de la Guérivière ayant dit à Regnaud qui j'étais, il répondit qu'il se rappelait d'avoir lu en 1790 plusieurs de mes lettres chez le secrétaire de l'ambassade de Malte à Paris (1).

(1) La Congrégation d'État, à laquelle je fis lecture du discours de ce député en faveur de l'Ordre, en fut si contente qu'elle pria le grand maître de le faire sonder sur les moyens les plus sûrs de nous l'attacher, et ce prince me chargea d'en écrire à M. Cibon. Celui-ci essaya d'abord de le gagner par des propositions de grâces, purement honorifiques, auxquelles le trouvant peu sensible, il y suppléa par l'offre d'une pension à dater du jour où il ferait rendre par l'Assemblée constituante un décret qui reconnaîtrait l'Ordre pour un État neutre, allié de la France, et le confirmerait dans la possession et pleine jouissance de toutes ses commanderies. Enfin cette seconde proposition n'ayant pas non plus été acceptée, il consentit à être reçu sans frais dans le rang des servants d'armes, avec assurance de la place d'agent général de l'Ordre et du grand maître à Paris et une pension annuelle et perpétuelle de 6,000 écus de Malte, environ 15,000 fr.

Malheureusement il ne fut plus question de l'Ordre dans cette Assemblée, où Regnaud ne put prononcer son discours, et sa suppression ne fut décrétée que le 19 septembre 1792, jour où l'Assemblée législative termina ses séances et à laquelle succéda la Convention nationale.

le lui répondis que j'avais beaucoup regretté, autant pour France que pour l'Ordre, que son projet ne se fût pas réalisé.
« Ne parlons point du passé, reprit-il en m'interrompant, illeurs je suis très pressé car la frégate n'attend que ma pêche pour mettre à la voile; mais venez demain déjeuner ec moi, nous causerons plus à notre aise. »
Je le lui promis et me congédiai.
« Voulez-vous un emploi, cria-t-il en me rappelant?
— Non, Monsieur, répondis-je, comme je ne vous connaisis encore que par vos écrits, je n'étais venu que pour oir l'honneur de vous connaître personnellement et vous ndre mes devoirs.
— Je vous en suis très obligé, répliqua-t-il, mais si vous uhaitez une place, voyez celle qui peut vous convenir. »
Je lui réitérai mes remercîments et me retirai.
En rentrant chez moi, j'y trouvai le citoyen Poussielgue.
« Je viens, dit-il, vous *ordonner*, de la part du général en ef, de vous préparer à suivre l'armée en Égypte. » Je resi d'abord interdit d'étonnement.
« Quoi ! cela vous étonne ?
— Cela fait plus encore, car vous m'en voyez affligé.
— Pourquoi donc ça ? Ne serez-vous pas mieux avec nous ie de rester ici les bras croisés ?
— A quoi pourrais-je donc vous être utile dans ce pays-là, supposant toutefois que vous y alliez, ce dont vous me mettrez de douter ?
— Et sur quoi fondez-vous vos doutes ?
— Avez-vous une demi-heure à me donner? Asseyons-ous et je vous le dirai. » Nous nous assîmes, et je le priai ne pas m'interrompre.
« J'ignore, repris-je, la véritable raison qui a engagé le Dictoire à ordonner l'invasion de Malte, mais je suis plus que nvaincu qu'il a en cela fait une faute dont on se repentira rement un jour, et Dieu fasse qu'alors il ne soit pas trop rd pour la réparer. Si c'est dans la supposition d'un arranment secret entre la Russie et l'Ordre que l'on a pu croire sceptible de devenir nuisible à la France; je l'ai dit au

général et je le répète, rien n'est plus faux et plus absurde. Il n'y a eu dans les nouvelles relations établies entre l'empereur Paul Ier et le grand maître Hompesch et son prédécesseur, rien que de conforme aux principes fondamentaux connus de toute l'Europe, et qui faisaient de Malte un gouvernement militaire, hospitalier et neutre dans toutes les guerres entre les États chrétiens, principes dont il n'était permis, ni possible au grand maître de jamais s'écarter, et qui lui avaient au contraire servi de bases dans les instructions données à son ambassadeur à Pétersbourg. Le traité fait entre les deux parties contractantes a été imprimé et envoyé à toutes les puissances amies de l'Ordre, qui l'ont approuvé, et notre chargé d'affaires à Paris a dû en donner communication à votre gouvernement, qui n'en témoigna alors aucun mécontentement. Quoi qu'il en soit, vous n'en avez pas moins eu l'injustice d'attaquer Malte, qu'on aurait pu, mais qu'on n'a pas su défendre, et qui se trouve à votre grand étonnement en votre pouvoir. En vous en emparant vous avez été plus heureux que sages; votre triomphe a été facile et peu glorieux; mais ce n'est pas tout que de posséder une île, une place et des ports si importants, il faut savoir si vous pourrez les conserver. Je sais bien que telle est votre espérance et votre intention; mais s'il vous arrivait de ne les avoir enlevés à l'Ordre que pour vous les voir, à votre tour, enlevés par vos ennemis, ne regretteriez-vous pas d'avoir agi sans réflexion et à votre propre détriment? car, en laissant Malte telle qu'elle était dans les mains de l'Ordre, l'entrée de ses ports vous serait, comme autrefois, restée librement ouverte; mais bloqués comme ils vont indubitablement bientôt l'être, de quelle utilité vous seront-ils?

— Nous saurons bien en empêcher; n'avons-nous pas des forces imposantes? qui oserait venir nous braver à ce point? Ne serons-nous pas toujours à portée d'accourir pour vous débloquer?

— A portée! c'est donc en Sicile apparemment et non en Égypte que vous allez en partant d'ici?

— Non, c'est en Égypte.

— Quoi ! vous ne vous emparez pas de la Sicile auparavant ?
— Non ; comment d'ailleurs le pourrions-nous sans violer
traités ?
— Beau scrupule, en vérité ! vous comptez donc bien soli-
ment sur l'amitié du roi de Naples ?
— Non, mais nous sommes sûrs qu'il n'osera pas rompre
ec nous.
— Et moi, je gagerais ma tête qu'il est secrètement d'ac-
rd avec l'Angleterre, par une forte escadre de laquelle
us avez dû être suivi dans la Méditerranée ; et peut-être
us aurez-vous à peine tourné les talons que nous com-
ncerons à ressentir les fâcheux effets de votre imprévoyance.
— Ha, ha, ha !
— Vous riez ? Vous ignorez donc que, depuis sa paix avec
République, la cour de Naples a beaucoup augmenté ses
upes, qu'elle a doublé son artillerie, et que les Français
nt journellement insultés dans Naples même, malgré la
ésence et les plaintes de votre ambassadeur ? Pourquoi
la, je vous prie ? Est-ce pour faire la guerre à l'Autriche
au Pape ? De deux choses l'une : ou c'est pour envahir
s États romains, chose que vous ne devez pas souffrir ; ou
en c'est pour donner la main aux Anglais contre vous,
ut-être même pour se réunir aux troupes autrichiennes et
sses pour les opérations d'une nouvelle coalition. Je vous
demande, si elle éclate lorsque vous aurez débarqué en
gypte, y serez-vous bien à votre aise ? Croyez-vous pouvoir
ors débloquer Malte, y conserver des relations et avoir des
mmunications faciles avec la France ? Il ne faut, vous le
yez, qu'ouvrir les yeux et tant soit peu réfléchir, pour se
rsuader que la première chose que vont faire les Anglais, en
lmettant même qu'ils ne réussissent pas à empêcher votre
scente en Égypte, sera de bloquer Malte, de forcer la Porte
ttomane et les régences d'Afrique à se déclarer contre
us, et de tenir en croisières, depuis les côtes de cette île
squ'en Sicile d'un côté, et de l'autre jusqu'en Barbarie, des
égates qui enlèveront tout ce qui vous viendra de France
tout ce que vous y enverrez.

— Mais vous mettez les choses au pire.

— Oui, et néanmoins je ne fais que prévoir ce que votre implacable ennemi est capable de faire.

— Vous mettez donc en doute la puissance et la force de la République et la fécondité du génie de Bonaparte ?

— Je ne mets rien en doute; je voudrais même être dans le cas de ne rien prévoir; mais pour cela il ne faudrait pas connaître le tableau et les dispositions des principales cours de l'Europe contre vous, comme je les connais.

— Que connaissez-vous donc de plus que nous?

— Que l'Angleterre a employé tous ses moyens pour former une coalition plus formidable que la première et que la cour de Vienne consent à y entrer, si la Russie veut fournir 60,000 hommes et un de ses meilleurs généraux. Jugez maintenant si Paul I^er^, qui a si publiquement déclaré sa volonté de protéger et soutenir l'Ordre de Malte, hésitera un seul moment de prendre part à cette autre coalition, surtout lorsqu'il apprendra et la prise de Malte et votre départ pour l'Égypte.

— Bah! vous voilà toujours avec votre Russie. Il y avait longtemps qu'elle promettait et menaçait d'entrer dans la coalition que nos troupes ont dissoute. S'il s'en forme une nouvelle, elle promettra encore et ne fera rien. Mais quand elle y entrerait et que l'Autriche se remettrait de la partie, croyez-vous que nos armées et les généraux qui les commandent aient oublié le chemin qui conduit à Vienne, et n'aient pas pour repousser les Russes les mêmes baïonnettes qui tant de fois ont fait fuir les Allemands.

— A la bonne heure : mais Bonaparte et tant de braves généraux qu'il emmène ne seront plus là. Il est d'ailleurs bien surprenant, qu'au lieu de vous ordonner de prendre Malte, le Directoire n'ait pas vu que c'était de la Sicile qu'il aurait fallu vous emparer; parce que les Anglais tirant continuellement de cette grande île toutes sortes d'approvisionnements, ce n'était qu'en vous en rendant maîtres que vous pouviez leur en faire fermer les ports. D'ailleurs encore, les 15 ou 20,000 hommes que vous y auriez laissés pour la garder, joints aux milices du pays, qui vous auraient reçus

bras ouverts, auraient formé un corps de réserve qui aurait u contenir la cour de Naples. Mais comme la reine, qui, ar sa fille l'impératrice, a beaucoup d'influence à Vienne, qui fait faire au roi tout ce qu'elle veut, n'aura plus de énagements à garder envers vous après votre départ d'ici; ttendez-vous à la voir se montrer véritablement amie de Angleterre et faire avec elle cause commune contre la rance. Jugez donc de ce que Malte aura alors à souffrir et i j'ai tort de regretter qu'au lieu d'être venus ici, vous ne yez pas allés en Sicile, dont les habitants, je le répète, trêmement mécontents de l'oppression qu'ils éprouvent, ous auraient accueillis comme des libérateurs. De son côté grand maître ne pouvant se passer des subsistances que lte tire de la Sicile, se serait indispensablement conduit votre égard selon les principes d'un État neutre, envers quel, vous montrant généreux, vous l'auriez préservé de mber dans les mains de votre ennemi, lequel, quoique nvoitant Malte depuis longtemps, n'avait encore osé faire la ntative de s'en rendre maître, dans la juste crainte, sans oute, de se mettre à dos toutes les puissances amies de Ordre, et qui, n'étant plus désormais retenu par les mêmes nsidérations, va tout employer pour vous enlever et garder tte conquête, bien plus utile pour lui, que ne le fut jamais ibraltar...

— Il est certain, interrompit Poussielgue, en me regardant l'un air étonné et pénétré de ce qu'il venait d'entendre, que os réflexions sur la Sicile, et auxquelles nous n'avions pas ensé, seraient faites pour mériter toute l'attention du général en chef, s'il lui était permis d'arbitrer sur le choix de es opérations. Mais son plan lui étant prescrit, il ne peut 'en écarter jusqu'à ce point-là; et nous devons mettre à a voile pour Alexandrie sous trois ou quatre jours au plus ard. Ainsi vous aurez jusques alors le temps de vous préparer pour venir avec nous.

— Non, je ne le puis; mais quand je le pourrais, à quoi, je le répète, vous serais-je utile?

— A beaucoup de choses, j'en suis persuadé; mais quand

ce ne serait *qu'à déchiffrer les lettres écrites au grand maître* qui pourront encore arriver à Malte après notre départ... J'ignore, au reste quelles peuvent être sur vous les vues du général.

— Quoi ! vous vous flatteriez que les lettres pour le grand maître continueront à être adressées ici ? Vous ne réfléchissez donc pas qu'elles seront arrêtées partout dès qu'on y saura que vous avez pris Malte ? Mais en supposant qu'il en arrivât, ne pourrai-je pas, si je reste, aussi bien les déchiffrer ici qu'en Égypte, où l'on pourra vous les envoyer si les passages sont libres ?

— Sans doute, mais il y aurait, je pense plus d'avantage pour vous à occuper une place lucrative à la suite de l'armée, qu'à rester ici sans emploi ; car je ne dois pas vous laisser ignorer que les nominations principales que le général avait à faire ici sont déjà faites et qu'il ne reste plus que des places secondaires...

— Oh ! quant à cela, je vous prie, ne soyez point en peine. Je n'ai pas encore eu l'envie de rien demander, et le plus grand plaisir qu'on puisse me faire est de me laisser reposer. J'ai cinquante ans, une femme, six enfants, une faible santé et quelques infirmités, je crois que ce sont d'assez puissantes raisons pour être dispensé d'aller en Égypte. Je suis ici depuis dix-neuf ans, je ne m'attendais pas à perdre en un instant l'état considéré dont j'y jouissais et que j'avais acquis par d'honorables travaux.

— Mais de quoi vous plaignez-vous ? La carrière à laquelle le général en chef vous appelle est celle de la fortune ; vous pourrez y faire la vôtre très rapidement, tandis qu'ici malgré vos talents et votre honnêteté, vous ne feriez que végéter.

— N'importe, je vous prie de dire au général que je le remercie de ses bonnes intentions, que je ne puis avoir l'honneur de le suivre en Égypte, et que rien au monde, que la force ou la violence, ne pourra me détacher de ma famille dans le sein de laquelle je veux vivre et mourir tranquillement.

— Non, ma foi, je ne me charge pas d'une pareille réponse : portez-la-lui vous-même et attendez-vous à être fort

il reçu; car lorsqu'il désire ou ordonne quelque chose, il ut qu'on obéisse sans réplique.

— Hé bien, j'irai puisque vous l'exigez. Il ne voudra pas de oi l'impossible. La seule grâce que je vous demande, c'est de ster neutre. Demain matin j'irai lui dire mes justes raisons.

— Voilà qui est bien; nous sommes entendus : adieu. »

L'après-dîner je reçus une visite que je n'attendais pas : lle de feu M. le commandeur de Dolomieu. Il débuta par e féliciter de ce que, dit-il, j'allais en Égypte. Pour toute ponse je lui racontai mon entretien du matin avec Pous-elgue, et il convint que je n'avais pas tout à fait tort. suite il me témoigna son étonnement sur l'excessive pré-pitation du grand maître à demander une suspension armes, assurant que s'il s'était défendu seulement pen-nt trois jours, l'armée française qui avait peu de vivres serait infailliblement rembarquée. Je l'informai de ce i s'était passé à cet égard, et ne pus m'empêcher de lui moigner ma surprise sur sa coopération à une expédition i avait eu pour premier objet la destruction d'un Ordre petit État neutre dont il était membre.

— Je vous jure, foi d'homme d'honneur, que j'ai ignoré u'il fût question d'attaquer Malte, jusqu'au moment où onaparte en donna l'ordre, d'après le refus du grand maî-e de fournir de l'eau à toute la flotte. Vous avez dû en oir la preuve dans ma lettre à Ransijat, qu'il m'a dit vous voir lue, ainsi qu'à Royer après l'avoir communiquée au rand maître.

— J'ai vu, il est vrai, que vous y annonciez que nous avions rien à craindre; que la flotte n'attaquerait pas alte, etc., mais permettez-moi de vous dire qu'il n'y a là autre preuve, si ce n'est, ou que vous vous êtes trompé, que vous avez voulu nous tromper.

— J'espère que vous ne dites pas cela sérieusement?

— Pardonnez-moi, je le dis comme je le pense.

— En ce cas, mon cher, vous êtes dans l'erreur; et mme j'ai beaucoup plus d'estime pour vous, que vous en montrez pour moi, je ne veux pas vous y laisser. Ju-

gez-moi. Voici comment je me suis vu entraîné, sans y penser, dans cette expédition : j'étais un jour chez le citoyen Berthollet avec le citoyen Monge, qui me dit s'être décidé à suivre Bonaparte en Égypte, et il m'engagea à y aller aussi, pour partager la gloire des découvertes qu'on y ferait sous le rapport des sciences et des monuments de la plus haute antiquité. J'y consentis. Mais ayant ensuite ouï parler d'un mémoire imprimé (1) dans lequel on invitait le Directoire à s'emparer de Malte je n'hésitai pas à déclarer que pour peu qu'il fût question de Malte ou de l'Ordre dans cette expédition, l'honneur me défendait d'y prendre part. On m'assura que je pouvais être sûr qu'il ne s'agissait que de l'Égypte et que si le hasard ou le besoin nous obligeait de toucher à Malte, nous n'y aborderions qu'en amis. Je crus sincèrement à cette promesse, connaissant la loyauté de celui qui me la faisait. C'était l'ordonnateur général de l'armée. Il ne m'a pas trompé : Bonaparte s'est présenté en ami, en demandant l'eau dont toute la flotte et les troupes manquaient; il a fait faire cette demande au grand maître en son nom par le major général de l'armée; la lettre qui la renfermait a été écrite à l'agent consulaire Caruson, qui l'a aussitôt portée au chef de l'Ordre....

— Cela est vrai; mais parlons franchement : cette demande de laisser entrer toute la flotte dans le port pour y faire aiguade, et à laquelle on ne s'attendait sans doute pas de voir le grand maître consentir, n'était-elle pas un stratagème pour, en cas de refus, avoir un prétexte de nous envahir?

— Je puis vous assurer que la flotte avait réellement besoin d'eau.

— J'admets que cela soit; mais croyait-on qu'un port neutre pût, sans danger pour la sûreté de la place, recevoir dans son sein des forces aussi considérables?

(1) Ce mémoire signé par Benoit, imprimeur, et par Charles Zammit, capucin défroqué, exilé de Malte pour inconduite, à la demande de sa famille, contenait un plan d'attaque pour envahir l'intérieur de l'île, mais si absurde que Bonaparte ne s'en servit pas. Il était d'ailleurs plein d'impostures contre l'Ordre et le grand maître Rohan.

– Pour vous répondre là-dessus avec exactitude et vérité, audrait être plus avant que je n'y suis dans l'intimité général en chef. Mais, sans chercher à mal interpréter intentions et à montrer qu'on s'en défiait, pourquoi ns le sacré conseil ne les a-t-on pas envisagées sous l'as- t le plus propre à vous donner de grands avantages près de Bonaparte, celui de la loyauté ? Vous y auriez rs répondu avec les égards convenables, mais avec une ble franchise; et en supposant même qu'il n'en fût pas ulté le bon effet que vous auriez eu le droit d'en attendre ose qui ne me paraît pas possible) vous auriez du moins la consolation de n'avoir rien omis pour éviter de pa- ître avoir tort. Pour cela il aurait fallu ne montrer ni rprise, ni effroi, ni doute, ni mécontentement, lorsque Caruson est venu communiquer au grand maître les dres qu'il avait reçus et surtout se posséder assez pour le cevoir avec les démonstrations de la confiance, en l'assu- nt *que le conseil de l'Ordre prendrait les désirs du général chef de l'armée française en grande considération.* C'eût é un excellent moyen, selon moi, que cette participation conseil, si le grand maître avait su la faire comme il urait dû et le pouvait. Vous savez, mon cher Doublet, e dans mon temps j'ai fait une longue résidence à Malte, que j'y ai même été pendant plusieurs années membre conseil d'État et du conseil complet (1); je n'ignore pas, r conséquent, la vraie marche des affaires, ni la tournure e le grand maître, avec un peu d'habileté, savait don- r, quand il le voulait, pour les rendre plus impor- ites.

– Vous avez raison, et je suis bien aise de n'avoir pas le seul à blâmer la conduite maladroitement précipitée 'on a tenue dans cette malheureuse circonstance. Mais

1) Ce commandeur, présent à Malte, comme le plus ancien membre de la gue d'Auvergne, y avait été lieutenant du maréchal dès 1781. — On appelait *eil d'État*, celui qui n'était composé que du grand maître, des dignitaires leurs lieutenants et des baillis *ad honores;* et on nommait *conseil complet*, il où l'on y ajoutait les deux plus anciens chevaliers de chaque langue.

voyons si nous aurions, par hasard, eu la même pensée : qu'auriez-vous fait à la place du grand maître ?

— J'aurais d'abord fait lire au conseil la lettre de Bonaparte, après quoi faisant envisager sa demande sous tous les aspects présumables, je ne me serais attaché qu'à bien expliquer celui qui présentait à l'Ordre les moyens de se montrer loyalement, comme il convenait à un ordre militaire, souverain, neutre et respectable à tous égards, proposant enfin de décreter : qu'une députation composée du plus ancien de chaque langue serait envoyé au général en chef de l'armée française pour lui représenter : *Que dans toutes les occasions l'Ordre, quoique privé de ses commanderies en France, s'était fait un devoir de montrer de la déférence et de l'empressement pour ce qui avait pu être utile à ses bâtiments de guerre ou de commerce qui avaient mouillé à Malte, et qu'il le ferait encore aujourd'hui avec le même plaisir en adhérant aux désirs du général en chef, dont la loyauté et les principes d'honneur étaient trop connus, pour que l'Ordre pût s'en défier en aucune manière; mais qu'il était prié d'observer, que si l'on accordait aujourd'hui l'entrée du port à toute sa flotte, sans danger pour la sûreté de la place et du pays, l'Ordre qui ne pouvait avoir la même confiance dans les Anglais* (vous sentez sûrement toute l'adresse et la politique de cette allégation) *ne serait plus fondé comme auparavant à leur refuser, et que, d'après cette seule mais délicate considération, le grand maître et le sacré conseil se flattaient que le général voudrait bien se contenter, ou de recevoir l'eau qu'on allait se hâter de faire conduire à bord de chaque bâtiment, ou bien d'envoyer dans le grand port les canots de tous ses vaisseaux, mais sans armes; et que moyennant l'un de ces procédés, toute la flotte serait pourvue d'eau dans une demi-journée.* Là-dessus Bonaparte n'aurait pu s'empêcher de répondre à votre députation, de manière à faire connaître ses vues. Si, comme j'aime à le croire, il eût accédé à l'une des deux propositions, vous n'aviez de sa part plus rien à craindre. Si, au contraire, il eût persisté à vouloir en-

r dans le port, votre députation (conformément aux ins-ctions qu'elle aurait eues) aurait tâché de prolonger la cussion jusqu'aux approches de la nuit, et n'ayant pu ıssir à persuader le général, elle se serait retirée en dé-ırant qu'elle allait demander au grand maître et au con-il une ampliation à ses pouvoirs.

« Ensuite sur le compte qu'elle aurait rendu, vous auriez gé du parti qui vous restait à suivre et pris la noble ré-lution de vous défendre, si l'on vous attaquait, comme ıs en aviez les moyens, et comme votre devoir et votre nneur l'exigeaient. La meilleure, l'unique manière même le faire, selon moi, sinon avec succès, du moins avec gloire qui devait caractériser un corps de chevaliers, ait de faire, pendant la nuit, entrer sans bruit et sans nfusion, dans la ville et les forts environnants, tous les ens de la campagne, après avoir encloué les canons de utes les batteries de la côte.

« Si Bonaparte vous eût vu prendre ce parti, et si, faisant on débarquement, il eût trouvé la campagne dépourvue l'eau, de vivres et d'habitants, croyez qu'il aurait, d'un coup d'œil, jugé la défense que la place eût été capable de aire, et qu'alors, ou il se serait rembarqué pour se rendre en Égypte, ou bien il eût attaqué la ville. Il lui aurait donc fallu, ou tenter de la prendre par escalade et d'assaut, chose difficile et même impossible, pour peu que vous vous fus-siez défendus; ou il se serait vu réduit à en faire le siège en règle; et c'est de quoi je suis persuadé qu'il n'aurait eu ni le temps ni les moyens nécessaires. Mais en mettant même la chose au pire, et supposant qu'il eût réussi à vous forcer de capituler, vous ne l'eussiez du moins fait qu'après la plus forte et la plus honorable résistance; alors vous auriez cédé à la valeur des assaillants, et personne n'au-rait été fondé à vous en faire un reproche.

« Voilà, mon cher Doublet, ce que j'aurais fait, si j'eusse été à la place du grand maître. Je suis persuadé que si ce plan eût été suivi, Bonaparte ne serait pas entré dans Malte, du moins sans coup férir comme nous l'avons vu.

— Je suis charmé, Monsieur, lui répondis-je, d'avoir à peu près eu les mêmes idées que vous, et, malheureusement aussi en pure perte. Elles ont même été communiquées au grand maître par écrit, mais ce prince faible, environné d'hommes aussi pusillanimes que lui, et sans capacités ni connaissances militaires, non seulement les a rejetées net, il a de plus poussé la crainte jusqu'à prétendre qu'en se servant des campagnards pour défendre la ville, c'eût été nous mettre à leur merci et les rendre arbitres du sort de l'Ordre. Il se défiait généralement des Maltais, surtout des paysans, et ne leur voyait qu'avec peine les armes à la main. Sa tête était farcie de complots imaginaires, au point que, dans son cerveau troublé, tout ce qui y avait le moindre rapport, suffisait pour le faire tomber dans le plus grand découragement.

— Mais comment, dans tout le conseil, ne s'est-il pas trouvé un seul homme assez éclairé et courageux pour faire sentir à ses collègues la conduite qu'il aurait fallu tenir? Et vous-même, mon cher Doublet, comment, lorsque vous avez vu le grand maître se reposer aveuglément sur l'absurde plan de la congrégation des guerres, n'avez-vous pas ouvert les yeux à quelqu'un du conseil, qui, ayant de l'estime pour vous, aurait, d'après vos indications, essayé de ramener le grand maître à un plan simple, facile, tel que la raison et l'honneur le dictaient?

— Ah! Monsieur, quand vous dites cela, on voit bien que vous n'avez connu ni le malheureux esprit de vertige dont toutes les têtes étaient depuis longtemps frappées, ni la défiance qu'on avait injustement contre quiconque voyait les choses sous un aspect tant soit peu différent de la presque totalité des têtes à vieilles routines. Je pourrais, Monsieur le commandeur, pour vous donner une idée de cet esprit soupçonneux et tenace, vous ouvrir mon registre de correspondance avec tous les ministres et agents politiques de l'Ordre; mais je me bornerai à vous lire une seule lettre, écrite le 12 avril 1796, au commandeur de Maisonneuve, notre ministre plénipotentiaire près les cours de Varsovie et de

n, alors à Lausanne, en Suisse, par congé. (On la vera cotée E, à la suite de ces Mémoires. Les autres ient la cote G.) Sachez donc, Monsieur, ajoutai-je après e lecture, que les personnes de l'Ordre, ou attachées à service, qui avaient assez de pénétration et de jugement ir prévoir et soutenir sans fiel que la paix générale, sur uelle on se fondait uniquement, n'était pas encore pos- le; qu'en attendant il fallait faire agir et accréditer elqu'un, sous la protection des cours qui avaient été obli- s de faire la leur séparément près le Directoire, pour liciter, sinon la restitution de nos commanderies (chose il n'aurait pu faire quand même il l'eût voulu) au moins juste et convenable équivalent, étaient vues de fort mau- is œil, et que, pour tout ce qui avait rapport à la sûreté térieure de la place, on n'avait nulle confiance dans leurs seils. Sachez encore que j'ai parlé aux membres du con- il de ma connaissance de la même manière que je vous rle en ce moment; que je leur ai démontré moralement mpossibilité d'empêcher le débarquement des Français, jamais ils le tentaient, surtout avec le mauvais plan qu'on oulait suivre; que je leur ai montré, si on le suivait, la oute et la ruine de l'Ordre; mais tous étaient si folle- ent entichés du vieux dicton que Malte était inexpugna- le, qu'à leurs yeux, qui osait en douter, était un faux rère, et que tout ce qu'on leur disait au contraire était is on ne peut plus en mauvaise part. Savez-vous ce que e me suis attiré par la franchise et la force de mes re- résentations au grand maître, pour désapprouver ce que 'on faisait et suggérer ce qu'il aurait fallu faire ? Que ce prince m'a fait ordonner par le chevalier Amable de Ligon- ès, son chambrier-major, d'aller me renfermer avec ma femme et mes enfants, sous prétexte que des Maltais ar- més ayant déjà massacré deux Français domiciliés dans la ville et connus par leurs opinions patriotiques (1), il était

(1) Ces deux Français étaient MM. Dalmas et Eynaud, assassinés dans la maison de celui-ci; j'ai raconté ce forfait atroce à la page 167 de ces Mémoires.

prudent pour moi d'éviter toute rencontre avec ces furies.

— Je savais, reprit Dolomieu, que malgré vos opinions philosophiques sur la réforme de plusieurs abus, opinions naturelles à tout homme éclairé qui avait suivi de loin la Révolution, en observateur judicieux qui en abhore tous les excès, vous jouissiez à Malte d'une estime et d'une considération justement méritées; mais j'ignorais qu'on eût poussé aussi loin que vous venez de me le dire la prévention, l'aveuglement, la stupidité même, car c'est là le terme qu'on peut justement leur appliquer. Il est vrai que depuis dix ans ce pauvre Ordre était bien déchu de toute manière. Car parlons sincèrement, pourquoi depuis 1789 cette extrême facilité du grand maître à admettre dans l'Ordre, par des brefs abusifs, quelques jeunes aventuriers, hors d'état d'y faire les preuves requises, vous laissant à cet égard éblouir par des recommandations puissantes, il est vrai, mais mendiées? Pourquoi ensuite vous être laissés séduire, avec non moins de crédulité, par un prétendu baron de Knonau, qui après avoir trompé indignement les ministres de l'Ordre à Paris, arrive à Malte pour mystifier le grand maître et tout le conseil, en leur faisant accroire que l'Ordre est formellement conservé par un décret de l'Assemblée nationale, ce qui le fait regarder, par vos bonnes gens, comme le sauveur de l'Ordre, et lui mérite une bonne pension et une croix de diamants que ce mystificateur a d'abord l'audace de refuser, comme inférieure à ses hauts services, et qu'on a la bonhommie de prier, pour l'engager à garder? Pourquoi, après la prise du port de Toulon, par la flotte anglo-espagnole, avez-vous imprudement dérogé à votre neutralité, à la seule demande de l'Angleterre, dont vous ne pouviez jamais attendre rien de bon, au point d'avoir fait battre le tambour dans tous vos villages, même dans l'île du Goze, pour enrôler des matelots à la solde de cette puissance? Enfin pourquoi n'avoir pas prévu qu'en vous jetant à corps perdu dans les bras de la Russie, vous vous exposiez à déplaire à l'Espagne, et à provoquer de la part de la France le coup de main auquel l'Ordre vient de succomber?

— Vous êtes, Monsieur, à ce que je viens d'entendre, lui répondis-je, dans la même erreur que votre général. Mais qui vous a dit que l'Ordre se soit jeté dans les bras de la Russie? Si je ne craignais de manquer aux égards que je vous dois chez moi, je vous dirais que ce reproche dans votre bouche, me surprend d'autant moins, que je n'ai pas oublié qu'il y a près de quatorze ans vous fûtes un des premiers à en répandre le faux bruit, et cela avec tant d'éclat et d'affectation, que ce mensonge auquel feu M. le comte de Vergennes eut la faiblesse d'ajouter foi, nous attira des menaces fort déplacées de sa part, et provoqua contre vous une lettre fulminante du roi de Naples, qui vous exilait de ses États (1). Comment, je vous prie, éclairé comme vous l'êtes sur les lois et le gouvernement de l'Ordre, avez-vous pu croire et débiter que le grand maître eut le pouvoir ou fut assez ennemi de lui-même, pour oser faire, concernant l'île de Malte, la moindre opération susceptible de déplaire aux puissances dans les États desquels les biens de l'Ordre étaient situés? Aurait-il à cet égard pu faire la moindre chose sans la participation du conseil? Vous savez bien que non. Vous savez également que le conseil était composé de toutes les nations et que chacune d'elles avait le droit de voter contre tout ce que le grand maître aurait hasardé de proposer ou faire contre les lois et les intérêts de l'Ordre, ou contre les égards dus aux souverains respectifs dont les chevaliers étaient nés sujets. Pourquoi donc, malgré cela, avoir cru et croire encore que le grand maître ait pu ou voulu vendre à la Russie le port de Malte? N'était-il pas plus simple de ne voir dans les nouvelles liaisons de l'Ordre avec cette grande puissance, qu'un moyen de remplacer une partie de ses pertes considérables en France? Fallait-il donc, parce que celle-ci lui avait retiré son appui, son amitié et l'avait privé de ses commanderies, qu'il se refusât aux bienfaits et à l'amitié des autres puissances? Car ce n'est

(1) Cette lettre a été écrite par le marquis de la Sambuca, ministre des affaires étrangères du roi de Naples, au bailli Pignatelli, chargé d'affaires de cette cour à Malte.

pas l'Ordre qui a sollicité les bienfaits de la Russie : lorsqu'il a envoyé un ministre plénipotentiaire à Pétersbourg, ce ne fut que pour y solliciter la main levée du séquestre mis sur le grand prieuré de Pologne par l'impératrice Catherine II, mécontente d'une insulte qu'elle prétendait avoir été faite à son pavillon par un corsaire maltais, et dont elle exigeait réparation. Elle mourut sans l'avoir obtenue. Mais son successeur se montra plus traitable et plus généreux. A peine fut-il sur le trône, que non seulement il fit lever ce séquestre, mais ajouta sept autres commanderies à ce grand prieuré, qui prit alors le nom de *prieuré de Russie*, en vertu d'un traité proposé par Paul Ier et accepté par l'Ordre, sur le même pied des autres grands prieurés, opération qui communiquée à toutes les puissances amies de l'Odre, en fut généralement approuvée.

« L'empereur après avoir consolidé cet établissement en faveur de sa noblesse catholique, forma le projet d'agréger à l'Ordre sa noblesse du rit grec; et s'étant assuré pour cela qu'il n'y aurait nulle difficulté de la part de la cour de Rome, dont le nonce était alors à Pétersbourg, il fit proposer à notre ambassadeur bailli de Litta (frère de ce nonce), par le prince de Kourakin, son premier ministre, un second traité pour la fondation de soixante-douze commanderies, conformément aux lois et usages généraux de l'Ordre. Le saint-père y consentit, parce qu'il ne vit, dans cette grande fondation, qu'un très grand avantage pour l'Ordre, dont il savait que l'existence était principalement utile à toute l'Italie pour réprimer les pirateries des Barbaresques, et rien qui pût déplaire aux cours qui le protégaient : il fit même assurer le grand maître qu'il se ferait un plaisir de leur rendre témoignage par ses nonces ou ses ambassadeurs. Le grand maître, dans le conseil complet, se hâta donc de ratifier ce traité, et il le fut à l'unanimité. Ainsi, toutes les nations dont l'Ordre est composé ont concouru et consenti à cette opération, ce qu'elles n'auraient pas fait, s'il y eût eu le moindre préjudice à prévoir ou à craindre pour elles. Ce traité assujettit les nouveaux chevaliers russes à toutes les

lois politiques et militaires de l'Ordre, excepté les vœux, et ils devaient exclusivement jouir des susdites commanderies, sauf le petit nombre dont le grand maître aurait disposé tous les cinq ans à titre de grâce magistrale, en faveur de quiconque aurait rendu à l'Ordre, ou à sa personne, des services essentiels. Cette belle acquisition venait donc d'être faite, et toutes les formalités solennelles achevaient à peine d'être remplies; les dépêches, bulles et décrets du conseil étaient même déjà signés et prêts à être expédiés à Pétersbourg et à toutes les cours amies de l'Ordre par le même courrier extraordinaire qui nous avait apporté le même traité ratifié par Paul Ier, lorsque l'apparition de la flotte française est venue empêcher le départ de ce courrier. Telle est, Monsieur, en raccourci, l'exacte vérité. Il n'y a eu entre l'empereur et l'Ordre aucun article secret; tout s'est passé publiquement, et quand la flotte parut, le traité s'imprimait en français et en italien. Il en serait résulté plus d'un million de francs dans la première année pour le trésor de l'Ordre, trois à quatre cent mille francs pour les années subséquentes, et pour Malte en général, l'appui et l'amitié de cette puissance (mais l'argent surtout), bien essentiels pour mettre notre gouvernement en état de mieux subvenir qu'auparavant à toutes ses dépenses.

— Cela étant ainsi, répondit Dolomieu, je n'ai plus rien à dire. Cependant quelqu'un avec qui vous êtes fort lié, m'avait raconté la chose différemment et je l'avais cru.

— Quelqu'un avec qui je suis fort lié...? serait-ce Ransijat?

— Justement.

— Eh bien? il est dans l'erreur, et j'en suis d'autant plus fâché, que j'avais en lui beaucoup de confiance.

— Oui, mais selon lui, pas tout entière, car il est persuadé que vous lui avez fait mystère d'une partie de ce qui se passait à votre secrétairerie sur les affaires de Russie; chose pourtant dont il ne vous blâme point, sachant bien que votre devoir est de garder le secret sur ce que le grand maître ne veut pas qu'on sache et qui pourrait le compromettre.

— Quoi! Monsieur, il oserait croire sérieusement à de prétendus articles secrets qui auraient eu pour but de donner à la Russie des droits sur Malte, au préjudice de l'Ordre et des autres nations, et par conséquent qui auraient non seulement déshonoré ce prince mais couvert d'infamie ceux qui y auraient coopéré clandestinement avec lui? Si cela est, vous conviendrez sûrement ou que ce chevalier nous suppose totalement dépourvus de sens et d'honneur, ou qu'il a lui-même perdu le jugement; il n'y a pas de milieu.

— Il est vrai que j'ai trouvé sa tête dans un état d'exaltation extrême. Je vous dirai même, *entre nous*, qu'il va plus loin pour ce qui vous regarde personnellement : il vous soupçonne d'être partisan outré de la Russie, principalement depuis que vous avez eu si grosse part aux brillants cadeaux que Paul Ier a envoyés ici.

— Moi! partisan outré de la Russie!... et cela parce que j'ai eu grosse part à ses cadeaux!... Quelle injustice! que d'absurdités dans un pareil soupçon! surtout de la part de quelqu'un qui connaît si bien mon désintéressement, mon zélé dévouement pour la conservation des vrais principes de l'Ordre, et les sentiments d'honneur qui n'ont pas cessé de diriger ma conduite! Que de traits j'aurais à vous référer ici à l'appui de ces vérités si consolantes pour moi, s'il ne m'était pas défendu de vous faire mon panégyrique! Presque toutes mes lettres aux ambassadeurs, ministres et autres agents de l'Ordre fourmillent de preuves à cet égard; mais je me bornerai à vous lire seulement quelques passages de celles qu'en différentes circonstances j'écrivis soit au bailli de Virieu, à M. Cibon, nos chargés d'affaires à Paris, et au bailli de Litta, notre ambassadeur à Pétersbourg (1). Elles ont été rédigées d'abondance, sans art, avec pleine confiance. Il en est beaucoup d'autres dont je n'ai pas même eu le temps de garder copie. Mais je défie ceux qui les ont

(1) On trouvera l'extrait de ces lettres sous cote G, à la suite des autres pièces justificatives.

rien trouver qui, sur le chapitre de l'honneur et de mes
oirs envers l'Ordre et son auguste chef, puisse me mériter
moindre reproche. Quant aux présents de la Russie, qui
raissent avoir fait naître contre moi de pareilles idées au
evalier de Ransijat, qui cependant n'a jamais osé m'en
n dire, je les ai moins dûs à la générosité de Paul Ier et
a bienveillance du grand maître qu'à l'amitié de l'ambas-
deur de l'Ordre à Pétersbourg, qui s'est fait un devoir de
clarer officiellement dans ses dépêches, qu'il m'était en
ande partie redevable des heureux et prompts succès de
mission près cette cour impériale. Je n'ai point oublié ni
s petites jalousies ni les propos injurieux (1) que ces ca-

(1) Je crois avoir déjà dit que les présents dont il s'agit furent pour moi
objet pécunier de 200 louis, mais que loin de les avoir recherchés, je n'en
d'un côté redevable qu'à l'usage heureux des conseils que M. le bailli de
tta puisa dans mes lettres particulières qui lui inspirèrent beaucoup d'estime
ur moi, et de l'autre à l'amitié d'un prélat respectable dont je tais ici le nom
r égard pour sa modestie. L'un engagea la cour impériale à m'envoyer une
gue de diamants, et l'autre suggéra au grand maître la somme que je devais
outre avoir en argent sur les 200 louis à partager entre les secrétaireries
France, d'Italie et la chancellerie de l'Ordre. Je me rappelle fort bien
s démarches réitérées, pressantes et déplacées que fit Ransijat auprès du
and maître pour obtenir que tous les écrivains du trésor y eussent part.
'est comme si, en France, quelque prince étranger ayant fait des présents
ux chefs de bureaux des relations extérieures, et que le ministre des finances
mandât que les siens y fussent compris. On plaisanta beaucoup sur ce
idicule que s'était donné Ransijat et sur sa manie de faire le protecteur, tout
déclamant contre les abus du protectorat. Il en fut mortifié, mais il évita
igneusement de m'en parler et j'affectai avec lui la même réserve. Ce ne fut
'à cette tardive époque, que je m'aperçus qu'il n'était pas aussi loyal et
ofant à mon égard que je l'étais envers lui. Depuis j'ai été fondé à faire
monter plus haut son injuste jalousie et son aveugle prévention.

En inspirant à Dolomieu des idées si erronées sur mon compte, Ransijat
ublait ma réponse et ma conduite à l'égard des envieux d'une autre espèce,
i cessant faire un reproche à Paul Ier, de m'avoir compris dans la distri-
ution de ses présents, parce que ma liaison avec ce chevalier me faisait par eux,
l à propos, considérer comme un démocrate. Voici le fait. Le vice-chancelier
l'Ordre, bailli Carvalho, qui dans cette circonstance avait reçu une tabatière
r, sur laquelle était le portrait de l'Empereur, entouré de gros dia-
unts, ayant un jour chez lui beaucoup de personnes de l'Ordre auxquelles
a montrait, à l'issue d'un grand dîner, envoya, sur la demande du prince
naille de Rohan, me dire de lui faire passer ma bague, pour la leur montrer
ssi. Je la lui fis porter par Rigaud, l'un de mes écrivains et lui dis d'atten-
e et de me la rapporter. En me la rendant il m'informa qu'un de ces mes-

deaux ont excités contre moi, ou plutôt la malignité de mes envieux, ni les vains efforts que firent plusieurs personnages marquants pour engager le grand maître à diminuer les deux mille écus qui m'étaient destinés; et je n'ai pas été moins sensible à la constance de ce prince à repousser et à blâmer les uns et les autres, que touché de la beauté et de la richesse des dons qui me prouvaient si visiblement la satisfaction du bailli comte de Litta envers moi.

— Ma foi, mon cher Doublet, je suis maintenant convaincu que Ransijat a tort, et très grand tort; et, quoique nous soyons amis, je le lui dirai franchement. Je vois que dans tout cela vous avez agi en bon serviteur de l'Ordre et du grand maître, et que loin de mériter les soupçons de Ransijat, il ne vous doit que des remercîments. Il est seulement malheureux que vous ayez tant travaillé en pure perte puisque vous voilà tout anéanti. Vous ne pouvez désormais plus rien attendre de l'Ordre et c'est une perte qui deviendrait pour vous irréparable, si vous n'aviez aujourd'hui l'occasion, dont je vous conseille de profiter,

sieurs après avoir mis la bague à son doigt, s'était écrié : *Oui, c'est bien beau, mais il est aussi bien étonnant qu'un aussi bon royaliste que l'empereur de Russie donne de si riches bijoux à de f... Jacobins.* J'en témoignai sur-le-champ, par écrit, ma surprise au vice-chancelier, en lui faisant sentir l'impudence de celui qui s'était permis, en sa présence, un pareil propos, dans lequel il se trouvait lui-même compris. L'injure ayant été exprimée d'une manière générale, je lui fis même appréhender que quelqu'un ne rapportât cette impertinence à la cour de Russie, d'une manière désagréable pour lui. Il en eut une telle frayeur, qu'il m'envoya aussitôt l'auteur du sarcasme, pour le désavouer, disant pour excuse que mon écrivain *pouvait* avoir mal entendu.

« Monsieur, lui répondis-je, vous savez bien que Rigaud a dit la vérité; quant à moi je connais l'origine de votre aversion et de votre malignité contre moi. Je vous la dirai même franchement puisque vous m'en fournissez l'occasion, sans que je l'aie cherchée : l'une vient de ce que le grand maître Rohan, content de mes services, vous refusa pour sous-secrétaire; l'autre de ce que je fréquente le chevalier de Ransijat. Lui et moi, comme vous le voyez, Monsieur, savons servir l'Ordre, sans égard aux propos des découvrés. — Vous faites très bien, répondit-il d'un air confus, mais croyez que je n'ai *jamais* rien dit contre vous. » Et il s'en alla.

C'est le même chevalier qui avait directement demandé ma place au grand maître Rohan en 1796, et qui lors de l'assassinat du pauvre Eynaud, eut la cruauté de le faire charger de fers sur son lit de mort à l'hôpital, dont il était commandeur. Voyez pages 188-189.

le vous placer avantageusement au service de la république. Vous savez sans doute que Bonaparte a nommé une commission de gouvernement, dont Ransijat est le président. Tâchez d'avoir aussi un bon emploi dans quelque autre administration, et faites-en, croyez-moi, la demande vous-même à ce général, demain matin. Ce sera le moyen de lui faire mieux agréer votre refus de le suivre en Égypte.

— Je savais, il est vrai, Monsieur, que Bonaparte avait fait cette nomination, mais j'ignorais que Ransijat fût à la tête, et, si vous voulez que je vous en dise franchement ma façon de penser, j'en suis fâché pour lui, parce que ce sera une raison de plus pour ses ennemis de l'accuser d'avoir trahi son Ordre.

— Croyez-vous donc que là-dessus je serai plus épargné que lui? non, mon cher, je m'attends à être également calomnié; et comme c'est une chose impossible à empêcher, il faut prendre son parti, laisser crier les énergumènes et les ignorants, et attendre du temps et de la vérité notre justification. Pour moi, il y a longtemps que je me suis décidé à me rendre utile à mon pays, ne pouvant plus l'être à mon Ordre depuis sa suppression en France; mais si j'étais, comme vous autres, restés ici, la crainte de la calomnie n'aurait pas été capable de m'empêcher de servir la république, qui, pour moi, n'est autre chose que la France. Le changement de nom n'y fait rien. La vérité peut être obscurcie par les passions, mais le temps, la constance à suivre le chemin de l'honneur dissiperont tous les nuages; la vérité brillera plus pure qu'auparavant et triomphera de la malignité et de la sottise de nos détracteurs. Vous aviez, il est vrai, dans l'Ordre un état honorable, qui, s'il eût duré vous aurait mis à même d'élever et placer avantageusement vos quatre garçons; mais faut-il parce que l'Ordre n'existe plus, que vous cessiez d'exercer vos talents et de continuer à procurer un bien-être à votre nombreuse famille? Faut-il pour plaire à des gens qui ne vous en sauront aucun gré, et qui, peut-être ne vous en calomnieront pas moins, perdre l'occasion favorable de vous em-

ployer utilement? Non, mon cher Doublet, croyez-moi : laissez ce monde ingrat ou ignorant, dire contre vous tout ce qu'il voudra; reposez-vous tranquillement sur la pureté de votre conscience et de votre conduite politique; enveloppez-vous du manteau consolant de l'honnêteté; pensez que vous êtes père de famille et que vous devez du pain, une éducation et un état à vos enfants. Si les premières places sont déjà remplies, ne dédaignez pas les secondes, il y en aura sans doute quelqu'une qui pourra vous convenir, en attendant qu'il s'en présente une meilleure. Je vois combien ce que je viens de vous dire vous a touché, et que votre émotion vous empêche de me répondre. Adieu. Je vous laisse faire vos réflexions. Nous nous reverrons. »

J'avoue que je me trouvais effectivement dans un état d'attendrissement si violent et si étouffant qu'il me fût impossible de lui répondre et de me lever pour l'accompagner jusqu'à l'escalier. C'était l'honneur, la raison, la nécessité qui étaient aux prises et qui se combattaient dans mon cœur. Dans ce moment, le plus jeune de mes enfants parut, ses caresses innocentes me tirèrent de ma léthargie, mes larmes coulèrent abondamment, le résultat fut de m'en trouver soulagé et d'accord avec moi-même pour ne demander ni accepter aucun emploi.

Le soir je vis le commandeur de Royer, auquel j'ouvris mon cœur sans réserve, et la sage impartialité de ses discours, ses conseils, ses exhortations amicales et affectueuses m'affermirent dans ma résolution.

J'allai le lendemain de bonne heure chez le général en chef, et comme on me dit qu'il n'était pas encore visible, je me rendis chez le citoyen Poussielgue, logé à deux pas de là, chez son cousin. Il s'habillait et me pria de l'attendre. Sa toilette faite, je retournai avec lui chez le général, dans l'appartement duquel il entra, pour voir s'il lui serait possible de m'introduire : un moment après il vint me dire de prendre patience jusqu'à l'heure de l'audience publique, parce que le général ne serait pas libre auparavant. Il promit même de me rejoindre alors, s'il le pouvait, et m'ayant

duit dans le grand salon, il me quitta. M'étant approché n des guides de Bonaparte (le citoyen Beauharnais, de- s vice-roi d'Italie)' qui était en faction à la porte du ca- ıet de ce général, il me demanda ce que je désirais; je satisfis; il me dit que Bonaparte paraîtrait bientôt. En et, il sortit un moment après de ce cabinet, et comme je 'étais tenu près de la porte, je fus le premier à avoir ıdience.

« Général, lui dis-je, je voudrais pouvoir vous suivre ns votre expédition, ainsi que vous me l'avez fait signi- r par votre secrétaire intime; mais mon âge de cin- ıante ans, une famille nombreuse dont je ne puis me sépa- r et quelques infirmités, me priveront de cet honneur; et vous demande la permission de rester ici, d'où je pourrai, ut-être, bientôt rentrer en France, ma patrie. »

Il me regarda fixement, fit un léger sourire en haussant s épaules, et passa outre sans rien me répondre. Ce lence me laissant dans l'incertitude, je crus devoir rester squ'à la fin de l'audience, dont, en attendant le citoyen oussielgue, j'eus le plaisir d'être témoin. Elle était prin- palement destinée aux chefs du clergé et des communau- s religieuses. Bonaparte leur parla à tous, les uns après s autres, en italien. Son discours, aussi ferme que laco- que, était ainsi conçu :

Chi siete voi? — Sono il tale paròco di tale chiese, o superiore tal convento. — Bene : predicate il vangelo; rispettate o e rispettare le autorità costituite; raccomandate al popolo sottomessione e l'obbedienza alle leggi francesi; se sarete on prete, vi proteggerò; ma se sarete cattivo prete vi castierò.

Pendant que je considérais avec quel sang-froid et quelle nité ce général adressait ces exhortations à des hommes u disposés à lui obéir, parce qu'ils s'attendaient à des formes, le citoyen Poussielgue parut et me demanda si j'a- is eu audience, et quelle réponse j'avais reçue. Je le mis fait, en ajoutant que le silence du général m'inquiétait que je désirais connaître mon sort.

« Soyez tranquille, citoyen, me répondit Poussielgue; puisqu'il ne vous a rien dit et s'est borné à sourire en levant les épaules, c'est signe qu'il n'attache plus d'intérêt à votre départ pour l'Égypte, et que vous êtes libre de faire ce que bon vous semblera. Mais sortons d'ici, nous parlerons plus à notre aise. Disant cela il me conduisit dans une autre pièce.

— Ah ça! reprit-il d'un ton amical, je viens de parler de vous avec des gens qui vous connaissent et qui regrettent encore plus que moi que notre désir de vous emmener en Égypte ait empêché de vous placer dans l'une des deux commissions instituées ici par le général en chef; mais puisque la chose est faite, il n'y faut plus penser. Il faut seulement savoir de laquelle il conviendra, autant pour le bien public, que pour votre propre avantage, que vous soyez secrétaire-général. Dites-moi franchement à laquelle vous vous croyez le plus propre. Le général, ni moi, ne nous mêlerons pas de vous y nommer, mais une parole que je dirai de sa part à l'un des deux présidents, suffira pour que votre nomination ait lieu; allons, décidez-vous. »

Je répondis que ne connaissant pas le genre de travail dont ces places étaient susceptibles et m'étant depuis longtemps promis de ne jamais me charger de fonctions que je ne saurais pas être en état de remplir, il m'était impossible de prononcer en ce moment; mais j'ajoutai que ma longue habitude du cabinet me porterait de préférence vers celle où il y aurait le plus de rapport et d'analogie avec celle que j'avais occupée auprès du grand maître.

« Dans ce cas, ce serait le secrétariat de la commission du gouvernement, parce que toutes les administrations civiles lui étant subordonnées, il y aura beaucoup de lettres à écrire, beaucoup d'arrêtés à prendre, beaucoup de délibérations à rédiger, enfin le détail en sera immense; mais aussi n'en serez-vous pas accablé? A votre place je préférerais le secrétariat des domaines nationaux, dont le travail sera fort simple, et le produit plus fructueux que celui de la commission du gouvernement. » Là-dessus il survint

quelqu'un qui obligea Poussielgue à me quitter, en me disant de passer chez lui vers deux heures après midi.

J'allai de ce pas à la secrétairerie magistrale, pour en enlever les livres, lettres et papiers qui m'appartenaient, et déjà j'en avais rassemblé une partie, lorsqu'à mon grand étonnement, je vis entrer le citoyen Poussielgue.

« Vous ne vous attendiez sans doute pas à cette visite?

— Non, certes.

— Devinez-en l'objet?

— C'est peut-être pour quelque chose qui me regarde.

— Non, c'est par ordre du général, qui, voyant que vous ne venez pas en Égypte, veut y emporter tous les chiffres du grand maître.

— Et qu'en feriez-vous?

— Cela ne se dit pas; mais ce n'est point assez : il veut aussi toutes les correspondances déchiffrées qui sont ici, et surtout les dépêches dont notre arrivée imprévue devant Malte a empêché le départ pour Pétersbourg par un courrier extraordinaire.

— Qui donc vous a dit qu'il y avait ici ces correspondances et ces dépêches?

— Qu'il vous suffise de savoir que nous en sommes instruits, et que le général m'envoie pour les recevoir.

— Qu'il me suffise!... et si je vous réponds que cela ne me suffit pas?

— Pourvu que vous me donniez ce que je vous ai demandé, je vous laisserai volontiers répondre ce qu'il vous plaira.

— Vous êtes trop éclairé pour exiger que je vous donne ce qui ne m'appartient pas, et dont le seul grand maître a le droit de disposer.

— Avez-vous donc oublié (en me frappant sur l'épaule) qu'il n'y a plus de grand maître?

— Je ne puis avoir oublié que vous venez de le dire; mais le fait est qu'il y en a un, et que lui seul, je le répète, peut disposer de tout ce que renferment ses secrétaireries; ce prince a donc seul le droit de vous satisfaire, mais je

doute qu'il le veuille, et j'ose même vous dire qu'à sa place je ne le ferais pas.

— Prenez garde à ce que vous dites, citoyen (d'un ton impérieux), et sachez que si le général en chef en était instruit, vous pourriez vous en repentir.

— Je crois, au contraire, le général trop équitable pour trouver mauvais que je remplisse mon devoir. L'île de Malte vous a été cédée aveuglément et contre mon vœu; mais je n'en suis pas moins resté secrétaire du grand maître, et, comme tel, je dois pour tout ce qui tient à sa secrétairerie et à ses correspondances, ne rien me permettre, sans en avoir reçu de lui-même l'ordre positif.

— Eh bien ! allez lui dire ce que le général en chef désire, et que je suis venu vous en faire la demande en son nom?

— C'est à vous, Monsieur, et non à moi, de faire une pareille démarche.

— Je l'ai faite vis-à-vis de vous, selon l'ordre du général, et vous pouvez dire au grand maître que ça été par ménagement pour lui qu'il m'a été ordonné de m'adresser à vous directement.

— Cela se peut; mais si le général a pu me croire capable de manquer à mon devoir, je vous prie de lui dire qu'il s'est trompé. L'honneur veut que je m'oppose à son désir, et c'est ce que je ne manquerai pas de faire, en conseillant au grand maître de s'y refuser, comme il en a le droit.

— Conseillez-lui tout ce qu'il vous plaira; mais sachez que, bon gré, malgré, le général n'en démordera pas; qu'en lui résistant on ne fera que l'irriter et que dans ce cas je serais fâché, pour le grand maître, comme pour vous, de ce qui pourrait résulter de fâcheux et de désagréable, d'une résistance mal entendue.

— Comment, mal entendue?

— Sans doute; pourquoi attacher tant d'importance à des choses qui désormais ne seront d'aucun usage ni utilité pour le grand maître?

— C'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider.

— Je ne l'exige pas non plus; mais je vous prie de référer au grand maître ce que je viens de vous dire sur le danger de toute résistance. Ajoutez même que je serais monté avec vous, sans la crainte de lui déplaire. Mais de grâce, finissons. Il y a du temps que je suis ici, et je ne voudrais pas que le général vînt à s'impatienter, car alors il n'y ferait bon ni pour moi ni pour personne. »

Voyant que ma fermeté pourrait, en effet, amener de l'aigreur, causer des désagréments et m'attirer des reproches du grand maître, dont je ne connaissais que trop l'extrême facilité à s'effrayer, je montai pour lui rendre compte de l'étrange message que je venais de recevoir, ce que je fis mot à mot. Ensuite, loin de l'engager à y accéder, je lui représentai qu'il était de son honneur de s'y refuser. Je le priai même de m'ordonner de faire apporter sur-le-champ, dans son cabinet, tous ses chiffres et toutes ses correspondances déchiffrées, ainsi que les dépêches déjà signées et prêtes à être expédiées à Pétersbourg, afin que personne ne s'avisât d'y mettre la main. Hélas! ce prince, insensible à mes exhortations et à mes prières, ne considérant que le danger de s'exposer au ressentiment et à la colère du général Bonaparte, me répondit que j'avais très mal fait de résister si longtemps pour des chiffres et des *paperasses* qui n'étaient plus bons à rien, et m'ordonna, me poussa, me conjura d'aller remettre de sa part à M. Poussielgue, non seulement cela, mais encore tout ce que le général en chef pourrait désirer de plus dans sa secrétairerie française.

« Pour l'amour de Dieu, finit-il par me dire tout effrayé, évitez soigneusement tout ce qui pourrait me compromettre et me faire mal vouloir de ce général, surtout pour de semblables vétilles. Allez vite, et faites ce que je vous ai dit, je veux être obéi. »

Je descendis au bureau le cœur navré de la plus vive douleur, de me voir forcé de remettre de mes propres mains des papiers dont je regardais le dépôt comme sacré, et de mutiler des correspondances qui m'avaient coûté tant de

sueurs et que j'avais si scrupuleusement conservées depuis l'année 1781.

Telle fut ma conduite dans cette critique circonstance. En exécutant malgré moi la volonté du faible et peureux Hompesch, volonté que je combattis avec toute la force, la fermeté et l'énergie imaginables, et dont Poussielgue fut lui-même ému et touché jusqu'aux larmes, devais-je m'attendre que de lâches calomniateurs, qui sans doute ne me connaissent pas, ou qui peut-être se vengeaient de ce que j'avais démasqué antérieurement leur coupable conduite, m'imputeraient d'avoir vendu ces mêmes chiffres aux ennemis de l'Ordre? Mais, dès le principe de ces mémoires, le lecteur a déjà été prévenu que cette calomnie serait pleinement réfutée sous cote *B*.

Le commandeur de Royer que j'allai informer de tout cela, fut d'abord aussi indigné de la pusillanimité qui avait décidé le pauvre grand maître à livrer si précipitamment ses chiffres et ses correspondances; mais bientôt réfléchissant sur les autres actes de faiblesse et de stupeur qui avaient précédé celui-ci, il trouva que nous avions tort d'en être étonnés et peinés. Nos réflexions, à ce sujet, furent loin de lui être favorables, et tombèrent principalement sur le triste sort qui, d'après cela, l'attendait en Europe, où il comptait se retirer.

En sortant de chez ce commandeur, je rencontrai l'auditeur Bruno, qui demeurait dans le même quartier, et qui me pria d'entrer chez lui pour causer un moment. Il me dit qu'il venait du palais, où le grand maître lui avait parlé de moi, et manifesté le désir de me voir le suivre en Allemagne. Il m'a même, ajouta l'auditeur, demandé mon opinion à cet égard, et je lui ai répondu que personne n'était plus en état que vous de le servir et de le défendre, si jamais on osait l'inculper dans le triste événement dont nous sommes les victimes, et supérieur à toute précaution, à toute prévoyance humaine.

« Vous doutez donc, monsieur l'auditeur, que ce prince soit inculpé en arrivant sur le continent?

— Je l'ai dit ainsi au grand maître, pour ne pas l'affliger et l'effrayer plus qu'il ne l'est.

— Permettez-moi de vous observer que c'est lui rendre un mauvais service, et qu'il eût beaucoup mieux valu lui montrer la chose comme inévitable. Ignorez-vous que déjà dans Malte, presque tout le monde lui donne tort, même parmi les personnes de l'Ordre, et que M. de Dolomieu m'a dit à moi-même, que si nous eussions seulement tenu bon pendant trois jours, l'armée française, manquant de vivres, eût été forcée de se rembarquer, Bonaparte ne voulant pas s'exposer à être attaqué par la flotte de l'amiral Nelson, qu'il présumait être à sa poursuite?

— Le grand maître ni le conseil ne pouvaient pas le deviner, et M. de Dolomieu, qui nous blâme, ignore sans doute que les Maltais armés pour défendre la place, ayant déjà fait main basse sur plusieurs des chevaliers qui les commandaient, ont mis, par leur rébellion, le grand maître et le conseil dans la nécessité d'obtempérer à la prière que firent dans le même temps les principaux habitants de la Valette, d'envoyer demander à Bonaparte une suspension d'armes. J'aurais voulu voir Dolomieu au conseil dans ce moment-là : croyez-vous qu'il aurait bravé la juste crainte que nous eûmes tous, à la nouvelle du meurtre des susdits chevaliers, de partager leur sort, si le grand maître tardait plus longtemps à faire lui-même cette demande au général français?

— Je ne sais ce que Dolomieu aurait fait s'il eût assisté avec vous à la séance du sacré conseil dont il s'agit; mais, à en juger d'après ce qu'il m'en a dit, je crois qu'il n'aurait pas partagé vos craintes, ni votre opinion.

— Qui donc l'en a informé?

— Je l'ignore, mais d'après ses liaisons avec les commandeurs de Fricon, de Ligondès et le bailli des Pennes, il n'y a point de doute que c'est l'un des trois.

— Et que pense-t-il que nous aurions dû faire?

— Envoyer sur-le-champ faire arrêter et pendre les rebelles meurtriers des chevaliers leurs commandants, répondre

avec fermeté aux quatre habitants de la Valette, que ce qu'ils demandaient n'étant point de leur ingérence, le conseil était en assemblée permanente pour aviser aux moyens de sauver le pays et l'Ordre; et ne s'occuper d'aucun pourparler avec l'ennemi, que lorsque le succès de ses attaques réelles aux murs de la place, vous auraient réduits à la dernière extrémité.

— De pareils conseils étaient faciles à donner après coup par quelqu'un qui n'avait d'ailleurs rien à craindre.

— Je vous demande pardon; mais le grand maître a reçu de pareils conseils plusieurs jours avant l'invasion, dont un ministre plénipotentiaire de l'Ordre, bien instruit, l'avait informé; mais sa confiance déplacée dans le plan de la congrégation des guerres, les lui a fait rejeter. Ce prince n'aura sans doute pas manqué de vous confier l'arrivée d'une dépêche de Rastadt, arrivée de Naples ici en cinq jours...

— Oui, mais il me défendit d'en parler à qui que ce fût, parce qu'il ne crût point à la chose et qu'il lui parut dangereux de s'en occuper.

— Vous confia-t-il aussi le plan que sa secrétairerie française lui proposa d'adopter?

— Oui, il m'a raconté toute la chaleur et le zèle que vous et Royer lui avez manifesté dans cette occasion.

— Vous a-t-il dit également de quelle terrible responsabilité la susdite dépêche le menaçait, s'il négligeait de suivre les mesures qu'elle lui indiquait?

— Hélas! oui, et c'est bien là le vrai sujet de sa désolation. On a beau lui dire de se calmer, de ne pas perdre courage, lui montrer que les circonstances l'ont maîtrisé, et que tout autre y aurait succombé comme lui; le bandeau qui l'aveuglait contre les Maltais, desquels il se défiait à tort, est tombé, et il ne peut se consoler de n'avoir pas suivi le sage conseil que Royer et vous lui donnâtes inutilement. Il voit clairement aujourd'hui que ce conseil, même sans succès, eût au moins sauvé l'honneur de l'Ordre et le sien. Chaque fois que je vais le voir, il ne cesse de me répéter

'il est perdu, pour avoir dédaigné vos prières et vos pré-
tions...

— Il est certain que je ne lui ai alors rien dissimulé, en chiffrant la dépêche foudroyante de Rastadt, qui le me-
çait *d'être déshonoré aux yeux de toute l'Europe, s'il ne fendait pas Malte au moins pendant trois mois.*

— Enfin le mal est fait, et ce ne sera pas avec des larmes u'il pourra se défendre lorsqu'on l'attaquera; il faudra, on cher Doublet, mettre votre bonne tête en méditation, our employer toutes les raisons qui peuvent militer en sa aveur. Vous seul, qui connaissez le fort et le faible des hom-es et des choses, pourrez gazer le tout avec tous les ména-ements que l'honneur de notre infortuné grand maître exi-era, sans cependant mettre des fables à la place de la vérité.

— Si je fais tant que de me charger de cette délicate en-reprise, je vous promets d'y déployer tout mon petit savoir-ire; mais pour que je ne sois troublé par aucune inquié-ude, il faudra que j'aie près de moi ma femme et mes nfants, et surtout que personne autre que moi n'écrive n mot à ce sujet. J'ai ouï dire que le grand maître a déjà ommé M. le commandeur de Saint-Priest chef de sa secré-irerie française; si cela est, il pourra en garder le titre et s émoluments, mais sans toucher à la correspondance, ni blanc ni en noir. Voilà les deux points dont je vous prie dire à Son Éminence que je ne me départirai point.

— Le premier me paraît de toute justice, et je crois que us pourrez l'obtenir; mais le second me semble trop absolu trop impérieux, pour que j'ose en faire la proposition. Je ns bien qu'habitué à rédiger depuis si longtemps tout le avail de cette importante secrétairerie, vous ne vous verriez as volontiers subordonné à un chef qui, quoique passant our avoir beaucoup de talent et d'esprit, serait néanmoins out neuf dans une carrière que votre expérience vous a fait arcourir avec autant de facilité que de succès; mais vous evez sentir aussi qu'il serait à la fois et désagréable pour le rand maître de n'avoir nommé un secrétaire que pour la orme, et humiliant pour celui-ci, de n'avoir pas même la

moindre communication de la correspondance. Mettez-vous pour un moment à sa place; verriez-vous un tel arrangement avec indifférence?

— Non, mais je me serais abstenu de demander l'emploi, sachant bien qu'il me serait impossible de le remplir comme il faut.

— L'amour-propre en pareil cas raisonne différemment. Saint-Priest a calculé que le commandeur de Royer, votre chef, étant trop âgé pour quitter Malte et suivre le grand maître, aura obtenu de le remplacer; peut-être a-t-il supposé que vous resteriez ici avec votre famille...

— Quoi! vous croyez que le grand maître lui a caché ses intentions à mon égard?

— Comme ce prince vous sait encore indécis, c'est possible, allez-y et parlez-lui-en vous-même; connaissant votre franchise, il ne s'en offusquera pas. — Vous avez raison et je vais de ce pas suivre votre conseil. Puis-je m'autoriser de votre approbation?

— Pour ce qui a rapport à votre famille, je ne m'y refuse pas; mais dans tout ce qui regarde le chevalier de Saint-Priest, je vous prie de ne point me nommer. »

« Vous arrivez fort à propos, me dit le grand maître dès qu'il me vit, car j'allais vous faire appeler. On vient de me dire de me préparer à partir sous trois jours pour Trieste et j'ai besoin de savoir si vous êtes enfin décidé à partager mon sort. J'ai nommé le chevalier de Saint-Priest secrétaire en chef à la place de Royer, trop âgé pour me suivre. Ce chevalier, qui connaît et rend justice à vos talents, m'a assuré qu'il aurait le plus grand plaisir de profiter de vos lumières et de se former à votre école; il ne reste donc plus qu'à connaître votre ultérieure résolution.

— A vous dire vrai, Monseigneur, et avec le profond respect que je vous dois, je ne puis consentir à me séparer de ma famille, et je vous prie en grâce de permettre qu'elle s'embarque avec moi. Malte désormais est un pays sujet à toutes les calamités de la guerre; la prépondérance maritime dont jouit incontestablement l'Angleterre fera im-

anquablement tomber cette île et le Goze sous sa domina-ion, et lorsque le cabinet de Saint-James en aura fait la onquête, je suis sûr que rien ne pourra les arracher de ses ains, tant qu'elle conservera cette même prépondérance. ar conséquent ne comptant plus y revenir, je ne puis y isser ma famille. — Vous avez ainsi perdu toute espé-ance d'y voir retourner l'Ordre?

— Sur quoi pourrais-je fonder cette espérance?

— Sur la paix qui, enfin, devra se faire entre l'Angle-erre et la France.

— Dans ce cas, l'époque n'en paraît pas prochaine.

— Dieu seul le sait : il ne faudrait pour cela qu'un vénement.

— De laquelle de ces deux puissances, Votre Éminence tend-elle le retour de l'Ordre à Malte?

— Je pense qu'aucune ne voudra voir l'autre occuper alte à son préjudice, et que ce sera à cette rivalité que ous en devrons la restitution.

— Dans cette hypothèse, Votre Éminence aura dû recon-aître la faute commise de n'avoir pas demandé à emporter utes les archives de l'Ordre.

— Ignorez-vous le refus que m'a fait Bonaparte?

— Si la demande avait eu lieu avant l'acceptation de la pitulation, il n'y aurait point eu de refus.

— A vous entendre, on dirait que vous ignorez que la pitulation s'est exécutée sans avoir été acceptée.

— Ceci est, en effet, tout nouveau pour moi : c'est une *ritable* énigme que je prie Votre Éminence de vouloir bien expliquer.

— Je le veux bien. Vous m'avez engagé, ou à déchirer tte capitulation lorsque Ransijat me la remettrait, ou de oposer au conseil de la rejeter et de nous défendre jusqu'à dernière extrémité. Je n'avais personne auprès de moi que pusse consulter et je fis appeler sur-le-champ l'auditeur uno. Mais dans l'intervalle où je l'attendais Ransijat et ses llègues arrivèrent; il me lut la *convention*, m'expliqua en u de mots comment elle avait été faite et signée double

n'oublia pas de remarquer le refus que vous aviez osé faire de la signer vous-même, ce qui avait, dit-il, manqué de fâcher Bonaparte, auquel vous aviez deux fois vainement voulu tenir tête dans les discussions, et enfin me la remit en me félicitant, de la part de ce général, sur ce que mes intérêts personnels n'y avaient pas été oubliés, et ajoutant qu'il avait regardé sa ratification comme une formalité superflue. Ces Messieurs s'étant retirés, Bruno entra; je le consultai et son avis fut aussi de ne pas présenter cette convention à la ratification du sacré conseil, par un bon motif, croyant que l'omission de cette formalité nous donnerait un jour le droit de protester de nullité contre un pareil acte et de revendiquer la possession de nos îles, dont la force seule nous avait dépouillés.

— Bon! mais en attendant, Monseigneur, vous et votre auditeur n'avez pas réfléchi qu'en mettant le conseil de côté, vous vous chargiez seul de la terrible responsabilité de l'événement; et comment vous en justifierez-vous aux yeux de tous vos chevaliers absents de Malte et surtout auprès des puissances protectrices de l'Ordre? Tous vous reprocheront de ne pas vous être défendu dans une place regardée généralement comme inexpugnable, et qui, avant même d'avoir été attaquée, est tombée en deux jours et presque, pour ainsi dire, sans aucune réserve, dans les mains du vainqueur, étonné lui-même de la rapidité de sa conquête. Je vois, Monseigneur, que cette dernière réflexion vous surprend, cependant elle n'est que trop vraie. Bonaparte, une heure après son entrée dans la place, a voulu faire le tour de ses fortifications, accompagné du général Dufalga, chef du génie, lequel, interrogé par Bonaparte sur ce qu'il pensait de sa conquête : *Ma foi*, répondit-il, *vous êtes fort heureux qu'on vous en ait ouvert les portes, car rien qu'en les tenant fermées, on aurait pu vous empêcher d'y entrer*. Toute l'armée, tous les Maltais, tous vos chevaliers savent comme moi ce propos, et je suis surpris qu'on ne l'ait pas rapporté à Votre Éminence. »

A peine cette vérité me fut-elle échappée, que j'aurais

oulu ne pas l'avoir dite, tant je vis qu'elle affligeait et umiliait ce malheureux prince, qui, m'ordonnant de l'attendre, se retira un instant, sans doute pour s'abandonner plus librement à sa douleur.

« Plus je vous vois et vous entends, me dit-il, en rentrant les yeux encore remplis de larmes, et plus je sens vivement mes torts, et, ce qui me désole, c'est que vous me les montrez avec tous leurs effets déshonorants et irréparables. Laissez-moi dire, continua-t-il, s'apercevant que je voulais l'interrompre, je ne vous en sais pas, malgré cela, mauvais gré; au contraire, je vous en estime davantage; mais, puisque personne ne sait mieux que vous, et ce qui s'est fait et ce que j'aurais dû faire, que présumez-vous qu'il m'advienne à mon arrivée à Trieste, et quelle conduite croyez-vous que je doive tenir, en cas que l'on m'accuse comme vous semblez le prévoir? Dois-je avouer franchement toutes mes fautes, ou les rejeter sur les circonstances qui m'ont, pour ainsi dire, entraîné malgré moi?

— Pour que je puisse, Monseigneur, vous répondre avec précision, je vous prierai d'expliquer plus clairement ce que vous entendez par ces circonstances entraînantes.

— Mais, par exemple, mon excessive confiance dans le plan de défense adopté par la congrégation des guerres; la défiance qu'on m'avait inspirée contre les habitants de la campagne; la crainte que j'avais de plusieurs complots qu'on m'avait dit pouvoir se former dans la ville, soit parmi les supposés patriotes, soit dans les bagnes des forçats et des esclaves; enfin la frayeur que me causa l'insubordination qui éclata pendant la nuit dans les fortifications de Burmola contre quelques-uns de nos chevaliers qui y perdirent la vie, événement qui, coïncidant avec la demande d'une suspension d'armes que des habitants de la ville osèrent venir proposer dans le conseil, acheva de me porter au dernier degré d'épouvante et de consternation. Croyez-vous que je puisse avec succès employer toutes ces raisons à ma décharge?

— Je pense, Monseigneur, qu'il est de la prudence de vous préparer à tout événement contre les inculpations que la

haine, la malveillance ou l'ignorance pourront élever contre vous, et que, même avant de quitter Malte, il serait bon que vous fassiez rédiger et imprimer un exposé rapide et vrai de toute votre conduite et de celle du conseil dans ce funeste événement, exposé que vous publieriez dans Malte même, après l'avoir fait lire et signer de tous les membres de l'Ordre et des principaux habitants du pays qui ont pour vous de l'attachement. Dès votre arrivée à Trieste, vous feriez répandre cette brochure dans la ville avec profusion, en même temps que vous l'enverriez officiellement à tous les grands prieurs, receveurs et ministres plénipotentiaires de l'Ordre dans les cours étrangères, ordonnant à ceux-ci d'en remettre plusieurs exemplaires au ministre des relations extérieures du souverain près lequel ils sont accrédités, et enjoignant aux autres de convoquer extraordinairement et sans délai l'assemblée capitulaire de leur juridiction pour en distribuer à tous les membres du prieuré.

« Vous pourriez peut-être aussi, Monseigneur, par une dépêche particulière et secrète à vos ministres et même aux grands prieurs, leur faire part du motif qui vous a déterminé à laisser exécuter la capitulation, sans avoir été ratifiée au conseil, et leur manifester votre intention de faire à cet égard vos justes protestations et revendications sitôt que les circonstances vous le permettront, leur demandant là-dessus les bons conseils et l'assistance qu'ils sont en état de vous donner pour l'avantage de l'Ordre et le soutien de votre dignité.

« Enfin, Monseigneur, puisque nous en sommes aux vérités utiles, je voudrais que vous demandassiez de nouveau au général Bonaparte, mais par écrit, d'une manière solennelle, et comme un acte de devoir indispensable et inhérent à votre suprême dignité, la liberté d'emporter toutes nos archives, les reliques et l'argenterie de toutes les églises de l'Ordre. En supposant qu'on vous refuse l'argenterie, vous aurez encore gagné l'essentiel, en obtenant le reste; et si l'on vous refuse tout, il vous restera du moins la satisfaction et le témoignage d'avoir fait ce qui dépendait de vous, témoi-

age que tous les amis et membres de l'Ordre qui sont ici mpresseront de signer et que vous emporterez pour vous servir opportunément.

— Tout cela, mon cher Doublet, est fort bien pensé; mais ussi, n'est-ce pas vouloir entreprendre au-dessus de la ossibilité des choses, surtout dans le découragement qui ie tue, et auquel je ne cesse de prier Dieu de me faire ccomber? alors ma faible et triste dépouille mortelle rait reposer dans l'église de Saint-Jean, et tous mes torts seraient ensevelis avec moi; c'est ce qui pourrait m'arrier de plus heureux. En disant cela, ce prince se jeta dans n fauteuil et s'abandonna aux larmes et aux sanglots sans ucune retenue. Je sortis sans qu'il s'en aperçût pour lui aire apporter un restaurant. Je le pris des mains du valet e chambre pour le lui présenter en le priant de se calmer. l l'accepta en me remerciant, et en me disant qu'il était ontent que je ne me fusse pas retiré, parce qu'il avait enore quelque chose à me dire.

— Je suis, Monseigneur, lui répondis-je, dans le même s vis-à-vis de vous. Alors ayant appelé le valet de chamre, il lui demanda s'il n'y avait personne qui attendît dans antichambre.

— Altesse, il y avait M. le chevalier de Saint-Priest, qui, ssé de s'impatienter, s'en est allé.

— C'est bon, s'il revient, ou quelque autre, dites que je is occupé.

— Voyons d'abord, mon cher Doublet, ce qui vous reste me dire, après quoi, je finirai à mon tour.

— Pour que je puisse me livrer, Monseigneur, uniquent et sans inquiétude à votre service, avec la même liberté d'esprit et le même dévouement qu'avant notre catastrophe, j'aurais besoin de deux choses : l'embarquement e ma famille, et mon indépendance du chevalier de Saintriest dans mon travail à votre secrétairerie. Cela surprend otre Éminence, et je n'en suis pas étonné; je m'y attenais. J'ai contre lui une antipathie insurmontable.

— D'où vient donc ?

— D'abord, des efforts qu'il a faits pendant longtemps pour supplanter le digne commandeur de Royer, auquel il avait de très grandes obligations; ensuite parce que sa conduite immorale à tous égards, qui l'a flétri dans l'opinion publique, suffit à tout homme honnête pour n'avoir, selon moi, aucune espèce de liaison ni de rapport avec lui, surtout dans des affaires aussi délicates et importantes que vont le devenir celles de l'Ordre et votre défense, Monseigneur, à votre débarquement en Europe.

— Est-ce bien sérieusement que vous me faites cette dernière déclaration? quant à la première je veux bien y consentir, pourvu que vous parveniez à me faire accorder une seconde embarcation pour y placer votre famille.

— J'espère qu'en demandant cette embarcation au nom de Votre Éminence, je pourrai l'obtenir. Quant au chevalier de Saint-Priest, rien n'est plus sérieux que ce que je viens d'avoir l'honneur de dire à Votre Éminence. Elle peut, si elle le juge à propos, lui laisser le titre de secrétaire, puisque l'usage exige que cette place soit occupée par un membre profès de l'Ordre; mais je la supplie instamment de lui enjoindre de ne s'ingérer en rien de tout ce qui se fera dans la secrétairerie.

— Vous m'imposez là une condition bien rigoureuse. Si j'y souscris, que dira-t-on de ma condescendance?

— Que la chose se fasse du propre mouvement de Votre Éminence et j'ose l'assurer que tout le monde y applaudira, surtout lorsqu'on saura qu'en s'y décidant, elle n'a eu en vue que l'unité et le bien du service.

— Mais vous pensez bien que Saint-Priest me fera des objections?

— Votre Éminence lui opposera sa ferme volonté.

— Il prétendra que son honneur est compromis.

— Dans ce cas, il n'aura qu'à se retirer, et la cause de Votre Éminence ne pourra qu'y gagner.

— Hé quoi! ma confiance en lui ne serait pas vue de bon œil par le public?

— Vous l'avez dit, Monseigneur, et, lorsque vous l'avez

omu au grade de votre aide de camp général, ce choix été généralement blâmé.

— Personne ne m'en a pourtant rien montré.

— Parce que personne n'osait vous dire la vérité.

— Oh! que les princes sont malheureux!... restons en à pour aujourd'hui : je consulterai l'auditeur Bruno, et lemain vous saurez ma détermination. »

Si cet auditeur ne m'avait pas défendu de le nommer, sur ce que lui et moi nous nous étions dit à ce sujet, j'aurais pu en instruire le grand maître, et le mettre dans le cas de prendre sur-le-champ cette détermination, à laquelle il ne me fut ensuite plus possible de penser, car, au sortir du palais, et comme je m'acheminais vers ma demeure, le portier de l'*Università* (1) courant après moi, en criant : *Signor Doublet, fermatevi*, m'obligea de me retourner pour lui demander ce qu'il voulait.

Vi sto cercando fra due ore; venite presto; tutta la commissione è radunata, e v'aspetta. — Dove? nella sala dell' università; c'è il cavalier di Ransijat, il commissario del governo francese. — Che vogliono da me? — V'hanno nominato, redo, segretario... ma andiamo presto; perchè già m'hanno pridato, e non vorrei perdere il mio pane.

Une foule de passants s'étant arrêtés autour de nous, je ui dis de marcher devant, et que j'allais le suivre. Comme outes les rues et places de la ville étaient couvertes de roupes, la plupart assises où couchées sur le pavé, je penais à l'inquiétude que pourrait avoir ma famille ne me oyant pas rentré avant la nuit. J'allais par conséquent faire ne course jusqu'à la maison, lorsque je fus abordé par le rère de ma femme, auquel je commandai de tranquilliser a sœur jusqu'à mon retour.

Arrivé avec peine à l'*Università*, tant le chemin était enombré, je trouvai le susdit portier qui m'attendait impaiemment au pied de l'escalier.

(1) C'est le nom d'une administration chargée de l'achat et de la vente des rains qui se consomment dans les îles de Malte et du Goze.

Quanto tardasti, Signore? monta presto, per amor del cielo ! non sai come ti aspettano !... Il ouvre la porte de la salle avec bruit, et s'écrie d'une voix glapissante : *Signori, eccolo !*

Je me sentais intérieurement agité, contrarié et mal à mon aise, n'ayant jamais aimé le fracas, ni les choses d'apparat. La chaleur extrême de la saison, la quantité des lumières, et l'étroit espace d'une table ronde, autour de laquelle étaient assis douze ou quinze personnages dont une grande partie m'étaient inconnus, quoiqu'habitants du pays; tout cela me causait une oppression que je ne pouvais m'expliquer, mais qui se dissipa, et m'eut bientôt rappelé pour quel objet j'avais été amené là, lorsque le commandeur de Bosredon-Ransijat, qui présidait l'assemblée, se leva, et, s'adressant à moi, me dit :

« Citoyen Doublet, la commission de gouvernement des îles de Malte et Goze, et le commissaire du gouvernement français que vous voyez ici réunis, vous ayant nommé secrétaire général de cette même commission, elle vous a aussitôt fait appeler pour prêter serment de fidélité et d'obéissance aux lois de la République.

— Messieurs, répondis-je, je suis très flatté de l'honneur que vous avez bien voulu me faire; mais comme je n'ai nulle connaissance des lois de la République, ni des fonctions du secrétariat que vous me destinez, je ne puis en conscience me charger de les remplir, ni prêter le serment pour lequel vous m'avez appelé. Daignez, je vous prie, en agréer mes regrets... »

A ces mots, le commissaire du gouvernement, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, qui écrivait, et que je ne voyais pas parce qu'il me tournait le dos, se retournant vers moi, m'adressa cette apostrophe d'une voix fulminante : « Comment, citoyen, vous êtes Français et vous oseriez refuser de servir la République ? cela n'est pas possible; tous les membres de la commission de gouvernement ne connaissent pas plus que vous les lois françaises, et cela ne les a empêchés ni d'accepter leur nomination, ni de faire le

ɛrment d'obéissance et de fidélité que le citoyen présiɩent vient de vous demander. Quant aux fonctions du seɾrétariat, qui vous alarment, lorsqu'on a, comme vous, ɔonduit pendant tant d'années et avec tant de zèle une secrétairerie d'État, on n'a ni raison ni droit de supposer qu'on manque du talent et des lumières nécessaires. D'ailleurs on vous fournira les premières indications propres à vous diriger. Ainsi, prêtez serment : le citoyen président prononcera les paroles et vous les répéterez. » En voici la teneur :

« Je jure fidélité et obéissance aux lois de la République française et de remplir exactement les fonctions qui me sont confiées. »

Ensuite le président me donna l'accolade, chaque membre de la commission en fit autant, ainsi que le commissaire du gouvernement, qui fit lever son secrétaire, pour me faire asseoir près de lui.

La salle où nous étions étant trop petite, le président ɔroposa celle où se tenaient jadis les séances de la vénéraɔle chambre du commun trésor de l'Ordre, et le commissaire du gouvernement y ayant acquiescé, il fut convenu ɩue la commission s'y réunirait chaque jour à onze heures, ɛxcepté les dimanches et fêtes.

Le commissaire invita le président, un membre de la ɔommission et moi à nous rendre le lendemain matin à ept heures, chez le citoyen Sucy, commissaire ordonnaeur général de l'armée d'Égypte, avec une carte géographiɩue des îles de Malte et Goze, pour y faire la division du ɛrritoire en quatorze municipalités. Après cela, la séance ut levée, et chacun se retira chez soi.

Après avoir soupé légèrement, je me retirai dans mon ɜabinet, et là je me mis à réfléchir sur la dernière partie le ma journée. Je la trouvai si extraordinaire que d'abord ɜlle me parut un rêve, dont néanmoins le résultat ne me ɔonvainquit que trop que c'était une réalité. Me voici, me lis-je à moi-même, par cet événement inattendu, dans l'imɔossibilité absolue de rendre désormais aucun service au

grand maître, qui, en revanche, pourra employer à son aise les rares talents du chevalier de Saint-Priest. Néanmoins, mon honneur m'imposait le devoir d'assurer ce prince que ce n'est pas de mon gré que je reste ici; je crois que je ferais bien d'informer l'auditeur Bruno de ce qui m'est arrivé ce soir, pour qu'il en instruise Son Éminence. Je pris donc aussitôt la plume pour écrire la lettre suivante :

« Monsieur l'Auditeur,

« Vous savez qu'en vous quittant tantôt, je me rendis tout droit au palais. Jamais je n'avais eu avec le grand maître un si long et si intéressant entretien : il a duré presque jusqu'à la nuit. Je lui ai dit bien des vérités, qu'on avait très mal fait de lui laisser ignorer. Il en a été très affecté, mais il m'en a remercié, après avoir senti que leur découverte pourrait à l'avenir lui devenir utile. Nous sommes convenus, si on l'inculpe (chose à laquelle il doit s'attendre), de la manière noble et vraie dont il faudra le défendre; mais ce qui donnerait pour cela une grande facilité, serait un *exposé rapide et sincère* de toute sa conduite et de celle du conseil, dans le triste drame dont nous sommes les victimes; exposé qu'il faudrait rédiger dès à présent pour pouvoir le faire imprimer, brocher et distribuer ici-même, s'il est possible, mais surtout pour le répandre avec profusion dès l'arrivée du grand maître à Trieste, après qu'il en aurait envoyé de nombreux exemplaires à tous les grands prieurs, receveurs et ministres de l'Ordre auprès des cours nos protectrices. Le grand maître écrirait en même temps à ces mêmes grands prieurs et ministres une lettre particulière et secrète, pour leur expliquer le vrai motif qui décida Son Éminence, sur votre proposition, mon cher auditeur, à laisser mettre la capitulation à exécution, sans l'avoir fait ratifier par le sacré conseil, les assurant que la ferme intention de Son Éminence est de faire à ce sujet les plus fortes protestations et revendications convenables, aussitôt que les circonstances le permettront.

« Je sens parfaitement de quelle manière tout cela devrait

re rédigé, et c'est pourquoi je suis bien fâché que l'idée
: m'en soit pas venue plus tôt, car cela serait déjà fait, au
eu que, dans ma position actuelle, il ne me restera peut-
tre pas un seul moment de loisir pour m'en occuper. En
ssurant Son Éminence de mes profonds regrets à cet égard,
lites-lui néanmoins que si, contre toute apparence, on me
aisse seulement la libre disposition d'une couple d'heures,
e les lui consacrerai avec tout le zèle et le dévouement
lont je n'ai pas cessé de lui donner des preuves.

« J'ai passé cette journée avec toute sorte d'angoisses et je
)mbe de sommeil. Pour mettre le comble à mes chagrins,
n m'apprend, à l'instant, que le dernier de mes garçons,
gé de six ans, s'est fendu la tête, à l'issue de son dîner,
1 tombant à la renverse, d'une chaise sur laquelle il
ait monté, effrayé par un soldat ivre, qui accourut sur
i, le sabre nu en main. La fièvre est brûlante, et le mé-
:cin a peu d'espérance de le sauver. Ainsi cet enfant va
voir son bonheur céleste au funeste événement qui sera
ruine de l'Ordre, la mienne et la désolation éternelle des
uvres Maltais. Je vous salue de tout mon cœur. »

Le lendemain je vaquai toute la matinée à mes nouvelles
:cupations. Le président Ransijat, le baron d'Aurel, membre
: la commission et moi, nous nous rendîmes chez l'or-
)nnateur général Sucy, que nous trouvâmes déjà combi-
ant, avec le commissaire Regnaud de Saint-Jean d'An-
ely, sur la carte géographique des deux îles, le nombre
es municipalités qu'il convenait d'y établir. Il s'éleva plu-
eurs opinions, l'une desquelles l'aurait réduit à quatre
our l'intérieur de Malte, deux au Goze et deux dans la ville
t ses dépendances; mais Ransijat ayant représenté que
administration municipale étant honorifique, à l'exception
es secrétaires qui sont salariés, il croyait de la prudence
t de la saine politique de doubler le nombre de celles de
intérieur de Malte ; ce seront, dit-il, autant de moyens de
lus de répandre facilement et promptement les instruc-
ons de la commission du gouvernement, et la commission

des lois françaises. Cette idée fit non seulement adhérer sa proposition, mais on augmenta de deux le nombre qu'il avait indiqué. Ce point étant convenu, le commissaire du gouvernement nous apprit que le général Bonaparte ayant nommé le général Vaubois commandant en chef dans les deux îles, il était convenable que la commission l'en fît complimenter sans délai par un de ses membres accompagné du secrétaire général. Le baron d'Aurel et moi fûmes aussitôt chargés de cette commission. Tout se passa en belles phrases et en protestations réciproques sur le plaisir qu'on aurait de concourir ensemble au bien du service public. Lorsque nous revînmes pour en rendre compte à la commission, que nous supposâmes être assemblée au trésor, nous n'y trouvâmes que le président, qui nous déclara qu'il n'y aurait séance que lorsque le commissaire du gouvernement aurait préparé les arrêtés relatifs à l'organisation des bureaux de la commission, à l'ordre général de ses travaux et à la fixation des traitements de chacun de ses membres et de ses divers employés.

Le baron d'Aurel s'étant retiré, le président me fit passer dans son cabinet, disant qu'il avait besoin de me parler sur plusieurs objets. « Commençons par nous, ajouta-t-il, après quoi nous penserons à quelques écrivains qui m'ont demandé de l'emploi dans les bureaux de la commission.

« Votre résistance d'hier au soir, mon cher Doublet, m'a donné lieu de croire que vous ne vous attendiez pas à votre nomination au secrétariat. Il m'a même semblé, par la manière émue dont vous avez prononcé votre serment, que la virulente interpellation de notre impétueux commissaire vous ayant fait appréhender quelque procédé ultérieur et désagréable de sa part, vous ont décidé à ne pas persister dans votre refus. Nous sommes seuls; dites-moi la vérité, et comptez dans tous les cas sur ma discrétion.

— Je ne vois pas trop le but de votre curiosité...

— Vous le connaîtrez bientôt, et votre confiance ne pourra que vous mériter toute la mienne.

— Il est vrai que cette place m'ayant déjà été vainement

roposée après le refus que j'ai fait d'aller en Égypte, j'étais oin de m'attendre à être appelé si brusquement à compaaître devant votre redoutable assemblée, pour m'entendre signifier cette nomination; mais la crainte de quelque sourde violence de la part des premières autorités françaises n'a pas seule causé l'émotion dont vous vous êtes aperçu, mes regrets de ne pouvoir plus remplir un demi-engagement pris avec le grand maître était ce qui m'affectait le plus.

— Quel était donc cet engagement?

— Celui de le suivre à Trieste, pour le défendre, s'il y avait lieu, contre ses détracteurs.

— Vous aviez entrepris là une furieuse besogne : mais quoi? en travaillant sous le chevalier de Saint-Priest?

— Non, et c'est pourquoi je n'ai parlé que d'un demi-engagement. Le grand maître, à qui j'avais déclaré franchement ma répugnance contre ce chevalier, et mon désir de continuer à le servir dans sa secrétairerie avec la même indépendance que jadis, m'avait demandé du temps pour se consulter; il devait me faire connaître aujourd'hui sa résolution; il ne prévoyait pas plus que moi que vous viendriez la traverser et y mettre empêchement.

— J'en suis fâché pour lui, mais comment aviez-vous pu vous flatter que le général Bonaparte vous laisserait quitter Malte après lui avoir refusé de le suivre en Égypte?

— Comme il avait reçu mon refus avec indifférence...

— En apparence; mais, au fond, son intention réelle était bien d'employer ici vos talents.

— En supposant que cela soit, d'où me connaissait-il pour me juger digne de cette importance?

— Comment? vous ignorez donc que personne ne possède comme lui le grand art de connaître les hommes au premier coup d'œil? La fermeté avec laquelle vous osâtes le contredire à bord de l'*Orient*, au sujet du grand maître Rompesch qu'il inculpait et dont vous prites la défense, vos observations contre le premier article de la capitulation, et surtout votre refus de la signer, lui donnèrent la plus favorable opinion de votre caractère; il en resta même telle-

ment frappé qu'après avoir signé lui-même cette capitulation, il me prit en particulier pour me parler de vous, et me dire combien le courage et la chaleur avec lesquels vous vous étiez exprimé, lui avaient fait impression; il me demanda ensuite des informations sur tout ce qui vous était personnel, telles que votre ancienneté dans l'Ordre, le temps qu'il y avait que vous exerciez votre emploi, ayant remarqué que vous aviez parlé du ministère de feu M. le comte de Vergennes au sujet de l'envoi d'un ministre de Russie; enfin quel était votre état de fortune, et si je croyais que vous consentiriez à le suivre en Égypte. Vous concevez, mon cher Doublet, que tout ce que je lui répondis ne fut pas à votre détriment; seulement je rectifiai son idée sur votre état dans l'Ordre, ajoutant que vous étiez marié, père d'une nombreuse famille, et que toute votre fortune ne consistant que dans votre emploi, rien, selon moi, ne devait vous empêcher d'accepter la place avantageuse qu'il se proposait de vous donner en Égypte.

— Vous en parliez fort à votre aise, à ce qu'il paraît, et vous vous embarrassiez fort peu des propos déshonorants auxquels mon départ pour l'Égypte aurait donné lieu au préjudice de ma réputation.

— Oui, je sais, par Poussielgue et Dolomieu avec qui vous vous êtes amplement expliqué, que vous avez sacrifié votre fortune et celle de vos enfants à la crainte de pareils propos. A votre place, je vous avoue que je n'aurais pas été arrêté par un pareil préjugé; je fais plus en ce moment, je me mets au-dessus de tous les qu'en dira-t-on : ne pouvant plus être utile à mon Ordre que j'ai servi fidèlement et de mon mieux jusqu'au dernier moment, je suis trop heureux, à mon âge et dépourvu de tout moyen de vivre, d'avoir été jugé digne par le général Bonaparte de servir utilement et si honorablement ma patrie. Qui osera y trouver à redire et m'en blâmer, le fera injustement. Faites-en de même, mon cher Doublet. L'homme qui, comme vous, a rempli sévèrement tous ses devoirs, est et doit se mettre au-dessus de tous les sots propos; et quiconque ose dire

croire du mal de lui, commet une injustice et ne mérite e le mépris.

— Oui, tout cela est bel et bon jusqu'à un certain point; is que répondriez-vous à qui, sachant que vous aviez été ı des membres de votre Ordre, chargés de soutenir ses érêts dans la fameuse capitulation, vous accuseraient ı seulement de n'avoir ouvert la bouche et discuté pendant s d'une heure avec Bonaparte, que pour obtenir la tive augmentation de cent francs à la pension destinée : membres de l'Ordre au-dessous de soixante ans, mais ı vous n'avez dit un seul mot ni contre l'article 1er qui a ré l'Ordre *à perpétuité* des deux îles et des propriétés qui appartenaient, ni pour demander la conservation et portation des archives de l'Ordre et de l'argenterie de églises?

— Je répondrai qu'à cet égard la volonté du vainqueur ıs a imposé silence. Avez-vous déjà oublié comment ous a fermé la bouche lorsque vous voyant insister sur deux points il vous a dit : *Malheur aux vaincus!*

— Ceci est vrai, mais il ne l'est pas qu'il ait empêché sonne de parler; et lorsque j'ai fait de justes représen- ions sur ces deux importants objets, il ne m'a fermé la ıche que lorsque vous lui avez eu dit que je n'avais pas été npris dans le nombre des commissaires nommés *ad hoc* ır la capitulation, mais que j'étais venu comme secrétaire grand maître qui m'avait envoyé pour veiller à ses érêts.

— Croyez que quand même je n'aurais pas dit cela il n'en rait pas fait plus de cas de vos représentations, et que les ennes, ou celles de tout autre n'auraient pas été mieux outées. Au surplus, je vous observerai qu'en admettant 'il ait manqué quelque chose à la capitulation, Son Émi- nce avait le droit de la désapprouver et de la faire rejeter r le sacré conseil.

— C'est bien là ce que je lui avais conseillé de faire.

— Je le sais, car il me l'a dit devant tous les autres com- ssaires, lorsque nous lui remîmes la capitulation en lui

apprenant que Bonaparte nous avait déclaré qu'il était inutile de la faire ratifier. Il nous répondit qu'il consulterait l'auditeur Bruno; et je sais aussi que cet auditeur n'a pas hésité à lui conseiller de signer la capitulation, et de la laisser mettre à exécution sans ratification, dans l'idée qu'un jour l'Ordre aurait plus de facilité pour la faire annuler et rentrer en possession de Malte. Pour moi, mon cher Doublet, je pense que, si pareille chose arrive, nous ne la verrons ni vous ni moi. L'Ordre était une vieille machine dont tous les rouages étaient usés; la haute protection que les rois de France lui accordaient, les grands biens qu'il y possédait, les nombreuses réceptions qu'il y faisait et les trésors qu'il en retirait contribuaient à le soutenir et à le faire considérer et respecter de toutes les autres puissances; mais depuis l'abolition des privilèges, de la noblesse, il a dû être entraîné dans la chute du trône et perdre ses propriétés sans espoir de retour. Lorsque, par l'effet du schisme d'Henri VIII, il perdit ses biens en Angleterre, cela ne l'empêcha pas de subsister comme auparavant; mais aujourd'hui privé de ses biens en France, en Belgique et peut-être en Bavière et dans presque toute l'Italie, je regarde comme impossible qu'il se soutienne et se relève jamais. La France pourra peut-être redevenir monarchie, mais l'Ordre a perdu Malte et est perdu lui-même pour toujours. Telle est ma façon de voir. Venons maintenant à nos nouveaux devoirs. Dès que j'ai su que vous aviez refusé d'aller en Égypte, j'ai été un des premiers à dire qu'il ne fallait pas vous permettre de quitter Malte, et à demander qu'on vous nommât secrétaire de la commission. Si elle n'avait pas déjà été instituée, vous auriez pu y être compris; mais alors nous eussions difficilement rencontré un autre Doublet pour le secrétariat; ainsi, c'est le cas de dire que tout s'est fait pour le mieux. Il est vrai que vous allez être chargé d'un détail étonnant, mais habitué comme vous l'êtes au travail, je suis persuadé que vous vous en tirerez avec honneur. Les écrivains qui pourront vous seconder vous sont tous bien connus; deux d'entre eux étaient employés sous vos ordres à la secrétairerie du grand maître, le troisième était à la recette

magistrale et le quatrième est l'abbé Breuvart, le plus instruit de tous et auquel on pourra confier le registre des pétitions; les autres vous serviront comme expéditionnaires. Vous voyez que je commence à connaître les termes techniques; avec du zèle et de la bonne volonté nous nous formerons. Ce que je vous demande comme une grâce, c'est de conserver entre nous cette confiance qui est l'âme des affaires, et sans laquelle tout courrait le risque d'aller de travers.

— Vous êtes donc revenu de vos vieux soupçons et de vos préventions contre moi?

— Que voulez-vous dire? je ne vous comprends pas, expliquez-vous.

— Ne vous souvenez-vous plus d'avoir dit ou écrit à un de vos amis, que, dans une grande affaire, dont nous avions souvent parlé ensemble, je ne vous avais pas tout dit?

— Un de mes amis!

— Oui, Dolomieu.

— Ah! sur l'affaire de Russie. Parbleu! il m'a joliment grondé l'autre jour pour l'avoir induit en erreur à ce sujet. Vous lui en aviez donc porté vos plaintes?

— Point du tout : il était venu pour me faire compliment sur mon supposé départ pour l'Égypte; en causant nous vons parlé des acquisitions de l'Ordre en Russie; lui voyant e fausses préventions sur les vrais motifs de nos liaisons vec cette cour je lui ai demandé qui pouvait les lui avoir nspirées, et il me répondit que c'était vous. La vérité lessée me fit entrer en explication; je lui fis toucher les hoses pour ainsi dire au bout du doigt, et il fut convaincu ue vous aviez eu tort.

— C'est bien ce qu'il m'a fait sentir, mais je n'en suis pas noins resté persuadé que le motif secret qui a déterminé le abinet russe à former des liaisons de politique et d'intérêt vec l'Ordre n'aurait pas échappé au cabinet de Versailles, s'il eût alors existé.

— Plût à Dieu qu'il eût existé! dans ce cas la mission du bailli de Litta n'aurait pas même été imaginée, parce que

l'Ordre était trop intéressé à ne pas s'écarter du système de la cour de France pour y déroger. Il n'a rien moins fallu pour cela que la révolution, et le besoin de Remplacer, du moins en partie, les pertes qu'elle avait causées au commun trésor. Otez-vous donc bien de la tête, une fois pour toutes, qu'en acceptant les bienfaits de la Russie, sans les avoir recherchés ni provoqués, le feu grand maître Rohan (car c'est sous son règne que tout fut négocié, et certainement il n'était pas partisan de cette puissance) a voulu que toutes les cours amies de l'Ordre y consentissent, et que dans les traités tout y fût réglé et stipulé conformément aux lois et statuts d'après lesquels se réglaient les chevaliers, commandeurs et dignitaires des autres langues de l'Ordre. Enfin, c'est moi, puisque vous voulez le savoir, qui traçai au bailli de Litta la conduite qu'il a si habilement suivie, et voilà pourquoi il me fit avoir une si grosse part dans les cadeaux que Paul Ier envoya à Malte. Ces cadeaux étaient destinés au grand maître Rohan, qui les aurait reçus avant sa mort, si Bonaparte, en interceptant à Ancône les premières dépêches apportées à Pétersbourg par un courrier extraordinaire, n'avait, par là, retardé la conclusion du premier traité, uniquement relatif au prieuré de Pologne.

— Je crois maintenant que les choses sont telles que vous le dites; néanmoins vous avez, comme moi, entendu Bonaparte nous dire que le Directoire de la République était persuadé du contraire, et que les instructions qu'il en avait reçues lui prescrivaient la nécessité d'y obvier, chose qu'il a tentée et qui lui a réussi plus facilement qu'il ne l'avait cru. Il n'a pas tout à fait dit la chose comme cela devant vous, mon cher Doublet, mais il ne me l'a pas dissimulé dans l'entretien particulier dont je vous ai déjà parlé.

— Quand on réfléchit à tout cela, on ne peut s'empêcher d'y voir une fatalité incompréhensible, qui a fait tourner au désavantage et à la ruine de l'Ordre, comme à la honte du grand maître et de toute la chevalerie, les mesures et les précautions qu'ils avaient prises et crues suffisantes pour se préserver d'une pareille catastrophe.

— Quelles mesures? quelles précautions? Dites donc ılutôt aveuglement, vertiges, sotte présomption et entête- ent routinier, qui les a portés à se croire inexpugnables t invincibles jusques hors de leurs murailles et sur le bord e la mer, où ils ont envoyé leurs meilleures troupes, s'i- ıaginant follement que 25 ou 30,000 de ces patriotes, que e loin ils avaient méprisés et vilipendés, ne mettraient ıs en fuite leurs canonniers et leurs 1,500 ou 2,000 soldats ıi n'avaient jamais vu le feu.

— Tout cela ne serait pourtant pas arrivé, si le grand ıltre, à la réception de la lettre de Rastadt, eût suivi le ıseil que le commandeur de Royer et moi lui donnâmes, : faire entrer dans la ville tous les habitants de la cam- gne, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, leurs bes- ux, la récolte des grains qui était déjà faite, avec la ;caution d'y faire murer toutes les citernes, pour que ınemi, s'il débarquait, n'y trouvât pas même de l'eau.

— Je ne savais pas que vous eussiez donné un tel conseil grand maître. Et pourquoi s'y est-il refusé?

— Par esprit de défiance contre les Maltais. Il a eu peur e lorsqu'on leur aurait donné des armes pour défendre la ce ils ne les employassent à se défaire de toutes les per- ınes de l'Ordre.

— Cette pensée était vraiment digne de lui. Mais est-ce e vous avez parlé de cela à mon ami Dolomieu? car il a entretenu de quelque chose à peu près semblable.

— Oui, le hasard, ou plutôt le bon sens nous a inspiré suggéré presque la même idée.

— Dolomieu m'a dit aussi que le général Bonaparte vous obligé à déchiffrer les lettres adressées au grand maître, que pour vaincre votre résistance il a dû se mettre dans e colère épouvantable.

— Oui, il s'est emporté et j'ai dû obéir contre mon gré.

— Il est étonnant qu'avec votre sang-froid, vous n'ayez s senti que c'était la lutte du pot de terre contre le pot : fer.

— Je n'ai d'abord pensé qu'à mon devoir; et puis, à vous

parler vrai, j'avais sur l'espéronar où ces lettres ont été interceptées, des provisions de pâtes et de jambons qu'on m'envoyait de Naples, avec un baril d'excellent vin de *lacrima-cristi*, et j'étais piqué qu'on me les eût soufflés.

— Ceci est apparemment arrivé le jour où le grand maître refusa au général l'eau qu'il avait demandée ?

— Oui, vers la nuit.

— C'est malheureux pour vous, mais la prise est de bonne guerre, attendu que Bonaparte apprenant ce refus, il le prit pour un acte d'hostilité et ordonna le débarquement de toute l'armée sur la ligne entière des côtes abordables. Quelle triste école le grand maître et le conseil ont faite en cette occasion ! Quel sot orgueil dans toutes ces têtes ! comme ce pauvre Ordre est dégénéré ! il aurait fallu le grand maître Pinto : il se serait bien gardé de ressusciter un décret émané depuis trente ans, et qui n'avait rien d'applicable à la circonstance la plus délicate et la plus critique où l'Ordre se fût jamais trouvé. Un seul homme s'est montré comme il le devait parmi toutes ces têtes à perruques ; le vieux commandeur Vargas ; il a émis une opinion fort sage et si on l'eût adoptée, elle aurait peut-être sauvé l'Ordre. Mais il faut croire que sa perte était écrite dans le livre du destin. *Il cielo,* me disait hier un moine qui pourtant n'est point fanatique, *era stanco de' nostri peccati, e ci ha castigati.* Je suis assez de cet avis ; mais il est malheureux de voir les bons confondus avec les coupables.

— Le commandeur Royer et moi avons fait dans cette occasion tout ce qui a dépendu de nous pour engager le grand maître à prendre la demande de Bonaparte en grande considération ; mais nous n'avons pu l'obtenir.

— Je le sais. »

A ces mots la pendule ayant sonné midi, je me retirai chez moi, où monsieur l'auditeur Bruno m'attendait.

« J'ai rempli, me dit-il, votre commission auprès du grand maître, qui a été fâché d'apprendre qu'on vous ait forcé d'accepter la place que vous occupez. Du reste, il ne peut, m'a-t-il dit, retirer sa confiance au chevalier de Saint-

Priest. Ainsi c'est à lui que ce prince laissera le soin de rédiger *l'exposé de sa conduite*, que vous avez imaginé, mais que le grand maître ne croit ni possible, ni convenable de faire imprimer ici, par la raison toute simple que Bonaparte pourrait le savoir, et le désapprouver ou le défendre.

— S'il le faisait, tant mieux; cela n'en justifierait que mieux le grand maître, et il aurait tort de s'en affecter. Tenez, mon cher auditeur, si vous avez à cœur de sauver l'honneur de ce malheureux prince, dites-lui bien que sa pusillanimité est la cause des maux qui l'accablent, et qu'il lui devra sa perte sans retour, s'il ne s'en corrige pas. Depuis qu'il a été mis à la tête de l'Ordre, on ne lui a pas vu faire, de son propre mouvement, une seule action faite pour exciter l'admiration et pour honorer l'autorité suprême. N'est-ce pas par faiblesse et par inertie qu'il s'en est aveuglément et routinièrement rapporté au plan défensif de la congrégation des guerres, quoiqu'on lui en eût démontré l'insuffisance et l'absurdité? N'est-ce pas par esprit de défiance et de crainte puérile et exagérée, que, sans réflexion ni examen, il s'est opiniâtrement refusé à faire entrer et transporter, dans la place et ses dépendances, tous les habitants et toutes les ressources de la campagne, grande mesure qui seule aurait à la fois sauvé l'Ordre et le pays? Enfin, n'est-ce pas la stupeur et l'épouvante les plus déplacées qui l'ont déterminé à demander une suspension d'armes, avant que l'ennemi eût fait la moindre disposition pour attaquer nos remparts, et cela uniquement sur l'instance qu'en étaient venus faire dans le conseil quatre bourgeois suppliants, tremblants et qu'on aurait dû réprimander en les envoyant aux arrêts chez eux? Je me suis permis de vous parler ainsi de tout cela, moins pour critiquer ce qu'on a fait, que pour montrer qu'on ne s'est perdu que par défaut de prudence, de courage, de fermeté, et surtout de prévoyance. On a tremblé sur des dangers imaginaires, et dédaigné ceux qui n'étaient que trop réels. Enfin on a rejeté trop légèrement des prières, des conseils et des propositions dictées par amour

pour le prince et pour l'État, et qui auraient tout sauvé, si on les eût attentivement examinés, médités et mis à exécution. J'ajouterai, monsieur l'auditeur, avec la franchise que vous me connaissez, que j'ai souvent été peu content de ceux qui, comme vous, jouissant de l'entière confiance du grand maître, négligeaient de l'affermir dans les vrais principes et de l'y ramener lorsqu'il s'en écartait. Combien de fois, par exemple, ne s'est-il pas dispensé de consulter la congrégation d'État sur des cas essentiels, ou de faire assembler le conseil pour y communiquer toutes les nouvelles importantes qu'il recevait du dehors, sous prétexte qu'il craignait de se mettre en tutelle, où d'augmenter l'inquiétude ou l'effervescence des têtes? Comment ses conseillers, en le laissant se conduire ainsi, ne prévirent-ils pas que toute la responsabilité ne pèserait que sur lui et sur eux, s'il arrivait quelque événement désastreux? Tout ce qui concernait la défense ou la sûreté intérieure du pays et l'existence de l'Ordre, ne méritait-il pas, non seulement le plus sérieux examen des congrégations des guerres et d'État, et les plus profondes délibérations du conseil, mais encore la libre discussion des plans et des diverses propositions que des membres éclairés de toutes les classes de l'Ordre ou des Maltais instruits se seraient empressés de rédiger et de remettre cachetés, si on les y avait invités? N'est-ce pas ainsi que, dans les circonstances les plus critiques et les plus glorieuses, s'étaient conduits les grands maîtres l'Isle-Adam, d'Aubusson et la Valette? Ces grands hommes ne dédaignaient pas de demander des lumières et des secours, non seulement à leurs sujets, mais encore faisaient inviter les étrangers à leur en fournir; un seul sentiment les animait: *la gloire de l'Ordre;* et pour le perpétuer, ils agissaient par eux-mêmes, se communiquaient et étaient accessibles à tout, voyaient et savaient tout, mettaient tout en mouvement, leur continuelle activité les rendait présents partout, même au milieu des dangers qu'ils bravaient avec autant de sang-froid et d'intrépidité. Ah! pourquoi l'Ordre n'avait-il pas à sa tête un homme semblable dans cette circons-

tance-ci? Il l'aurait sauvé, ou ne lui aurait pas survécu. »

En ce moment ma femme vint nous interrompre, pour nous dire que depuis plus d'un quart d'heure la soupe était ur la table : elle croyait que l'auditeur dînait avec nous. Il 'en excusa, nous dit qu'on l'attendait chez lui, et nous uitta, en m'invitant à passer plus tard au palais, le grand aître ayant quelque chose de pressé à me dire.

J'y allai à l'heure où je savais qu'il avait fait la sieste. Il e demanda si j'avais vu l'auditeur Bruno.

« Oui, Monseigneur, et je sais que, quand même on ne l'aurait pas cloué à Malte, malgré moi, comme on vient de faire, d'après l'extrême confiance qu'a Votre Éminence ans le chevalier de Saint-Priest, tout espoir de continuer es services à Votre Éminence eût été perdu pour moi.

— La seule chose que je désire de vous en ce moment, e dit-il, c'est de m'envoyer le plus tôt possible celui des rivains qui travaillaient sous vous, et que vous jugerez le us capable de tenir désormais le registre de toute ma cor- spondance.

— Le meilleur, Monseigneur, est M. Mélan, Marseillais. est myope, n'a pas une écriture brillante, mais il sait par- itement sa langue.

— C'est tout ce qu'il faut; envoyez-le-moi.[1]

— Il a fait de très bonnes études et sait aussi le latin.

— Est-il en état de rédiger une dépêche, un mémoire constancié?

— Je l'ignore, parce que je ne l'employais qu'au registre.

— Connaît-il un peu le système et le fond des affaires ma- ures de l'Ordre?

— Votre Éminence sait bien que j'étais le seul dans ce s.

— Ne pourriez-vous pas lui donner des indications pro- es à le diriger?

— Je le voudrais; mais il reste très peu de temps jusqu'à tre départ.

— Vous pouvez du moins lui remettre la correspondance ssive de toute cette année.

— Je le ferais sans doute avec grand plaisir si Votre Éminence ne m'avait pas forcé à la laisser enlever, avec nos chiffres, par le secrétaire intime de Bonaparte.

— Ah! c'est vrai : malheureux que je suis! (Il se frappa le front avec désespoir, en répétant plusieurs fois ces dernières paroles.) Comment donc faire désormais, mon cher Doublet, pour suppléer à cette lacune?

— Tout ce que je puis, Monseigneur, c'est de remettre à Votre Éminence les registres contenant toutes les lettres qu'elle a signées depuis son avènement au magistère. Quant à celles qu'elle avait reçues, elle n'aura qu'à en réclamer de tous les agents et ministres de l'Ordre une nouvelle expédition, après son arrivée à Trieste.

— Quelle malheureuse faiblesse j'ai eue de ne pas me les être fait apporter lorsque vous vîntes me le proposer! Mais quelle peut avoir été l'idée de ce général en me les faisant demander?

— Poussielgue ne me l'a pas dit.

— Qu'en veut-il faire? Elles ne lui seront pas plus utiles que nos chiffres; ne serait-il pas possible de les ravoir? qu'en pensez-vous?

— Que Votre Éminence ne risque rien à les lui faire redemander.

— Par qui?

— Par votre nouveau secrétaire.

— Croyez-vous qu'on me les rende?

— A dire vrai, je crains fort que non, d'abord, vu les vivacités et les menaces de Poussielgue lorsqu'il me vit sérieusement résister à toutes ses instances; ensuite, vu la chaleur avec laquelle le général exigea que je lui déchiffrasse celles qu'il avait interceptées le jour de son arrivée devant Malte sur deux malheureux espéronars pris par un des bâtiments légers de sa flotte (dont, par parenthèse, l'un portait des provisions de macarons, de jambons et de vin qu'on m'envoyait de Naples), et le refus absolu qu'il fit de m'en rendre même les lettres d'avis, non plus qu'une lettre de M. Cibon, où il n'y avait de chiffré que le dernier paragra-

ihe, disant, avec le ton de la plus insultante ironie, *que out cela lui appartenait par droit de conquête.*

— Ainsi ma demande, pour ravoir les miennes, court rand risque d'essuyer le même sort.

— Qui sait? comme Votre Éminence doit renouveler ses ıstances pour obtenir d'emporter les archives de l'Ordre et es langues, elle pourra en même temps réclamer la resti- ıtion de tous les papiers enlevés par le citoyen Poussielgue.

— Auriez-vous le temps de rédiger ici cette double récla- ıation?

— Si Votre Éminence me donne du papier ce sera l'af- ire d'une demi-heure. Je la fis en effet; mais les correc- ons que ce prince timide m'y fit faire pour adoucir la rce de beaucoup d'expressions, me retinrent plus d'une eure. Ce ne fut plus, d'après cela, une réclamation fondée ur le droit public et des gens, mais l'humble supplication 'un vaincu qui demande grâce. J'en fus si mécontent, que en déchirai la minute après que le grand maître en eut pprouvé et signé le mis au net. Hélas! ce fut de la peine en ure perte, car le général n'y fit point de réponse. En re- anche il lui permit d'emporter du palais l'argenterie, les neubles, le linge, les provisions du garde-manger et tous es vins qu'il voudrait. Il en fut rempli soixante dix-huit randes caisses qui, pour être exemptes de toute visite de la louane, furent marquées par un commissaire français nommé Bonhomme, et portés à bord du bâtiment sur lequel ce prince s'embarqua le surlendemain. »

Il me fit appeler ce jour-là un peu avant midi; mais me trouvant en séance à la commission, occupé à lire le procès-verbal de la séance précédente, une demi-heure s'écoula avant que je pusse me rendre aux désirs de Son Éminence. Lorsque j'arrivai au palais son *camérier maggior* (grand chambellan) me dit qu'il était à table. « J'ai du monde chez moi, ajouta-t-il, venez dîner avec nous, pour vous éviter la peine de revenir. » J'y consentis, mais je ne pus rien manger. Enfin, vers une heure il m'accompagna chez Son Éminence. En marchant je demandai à ce chevalier s'il savait ce que ce

prince me voulait, il me dit que non, et lui ayant souhaité bon voyage, il me quitta.

Dès que le grand maître m'aperçut il fondit tellement en larmes, que, malgré tout ce que la sensibilité me suggéra pour le calmer, je ne pus obtenir de lui que des mots entrecoupés sur ses regrets de ce que je ne le suivais pas, et de n'avoir ajouté foi à mes conseils depuis la dépêche de Rastadt. Ne pouvant l'apaiser, je cherchais comment je pourrais, en entrant dans son sens, parvenir à savoir le motif pour lequel il m'avait fait venir. Tandis que je faisais cette tentative, on annonça le commissaire du gouvernement français qui entra sans attendre la réponse de Son Éminence, de manière que ce prince ne pouvant se dispenser de l'accueillir, le fit passer, sans me faire signe de rester, dans l'intérieur de l'appartement. Et comme les larmes m'avaient aussi gagné, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, qui s'en aperçut, me dit en passant près de moi : « Les adieux sont douloureux à ce qu'il paraît. » Je lui répondis que rien n'était plus naturel; mais il ne m'entendit probablement pas. Je sortis et voulus informer le chevalier de Ligondez de l'état d'incertitude où le grand maître m'avait laissé, et que j'étais obligé de retourner vaquer aux affaires de mon emploi; mais je ne le trouvai pas. Ces affaires m'ayant retenu le reste de la journée à mon bureau de la commission, il me devint impossible de retourner au palais et par conséquent de revoir le grand maître, ni personne de sa suite.

J'appris le lendemain qu'ils étaient partis par un vent favorable. J'appris encore que, dans une visite que j'ignorais qu'il eût faite à Bonaparte, ce prince avait eu l'inconcevable faiblesse de quitter la toge magistrale qui lui couvrait le chef, pour la remplacer par un chapeau orné de la cocarde tricolore. Ce chapeau était celui du président de la commission de gouvernement, seul capable d'avoir conseillé une aussi basse extravagance. Plongé dans le deuil et la torpeur, comme l'était cet infortuné prince, il se sera soumis à cette honteuse démarche sans s'apercevoir qu'elle était le comble de la dégradation, au-dessus de laquelle

néanmoins son malheur le rendait trop supérieur pour pouvoir en être atteint. Tout l'odieux en est justement resté au lâche qui en fut l'auteur. Au surplus, si je ne l'ai appris qu'après coup, cela prouve à la fois, et la nullité de mes liaisons avec ce président, et à quel point j'étais absorbé, tant par mes chagrins domestiques, que par l'énorme travail dont j'étais alors accablé, et qui n'exigeait pas moins de seize heures par jour.

Avant que ma nomination au secrétariat du gouvernement eût eu lieu, quelques jeunes chevaliers, connus pour avoir guerroyé à Coblentz contre leur patrie, qui ne pouvaient sans exposer leurs jours rentrer en France et que la chute de Malte privait de toute ressource, engagèrent M. le marquis de la Panouse, frère aîné des deux chevaliers de ce nom, à me consulter sur le seul parti que la prudence et la nécessité leur suggéraient de prendre. Je lui demandai combien ils étaient et il me répondit environ une centaine. Eh bien, repris-je, tâchez de vous réunir, pour solliciter et obtenir du général en chef de prendre service dans l'armée d'Égypte, soit militairement, soit autrement; un jour cette armée, ajoutai-je, ou du moins ce qui en restera (car il ne faut pas vous flatter d'en revenir tous), rentrera en France et vous pourrez alors y rentrer aussi d'une manière honorable non seulement sans avoir rien à craindre du passé, mais peut-être avec gloire et profit. En effet, plusieurs d'entre eux eurent l'avantage d'en revenir avec une assez grosse fortune; MM. de Chanalaye et de Montgenêt furent de ce nombre, ainsi que ce même marquis de la Panouse, que je retrouvai en 1802 à Paris, très content de ses succès dans cette expédition. Il en avait ramené deux négresses qu'il fit baptiser dans l'église des Quinze-Vingts, par le vertueux archevêque de cette capitale, cérémonie qui fut très touchante, dans laquelle le sage ministre des cultes Portalis et son épouse furent parrain et marraine, et où j'eus l'honneur d'être invité. M. de Ligny, curé de cette paroisse, y célébra l'office divin et y prêcha de la manière la plus édifiante.

Avant le départ du grand maître, et pendant que j'avais encore les clés de sa secrétairerie d'État française, M. le chevalier de Seytres-Caumont, ancien chargé des affaires de S. M. T. C. en cette île, et qui, en quittant cet emploi quelque temps après la mort du roi, avait déposé à ladite secrétairerie sa correspondance officielle avec les princes du sang royal pendant leur émigration, vint me prier de la lui rendre, ce que je fis. Je lui demandai en quel pays il comptait se retirer. Il me répondit que son projet était de débarquer à Livourne, et d'aller se fixer à Milan, où il avait de bons amis. L'un des miens, le respectable bailli de Virieu, s'était, après sa retraite de Paris en 1792, pendant les horribles massacres de septembre, établi en Suisse; je priai M. de Caumont de se charger d'une lettre de moi pour ce grand-croix, il y consentit, en me promettant de la lui adresser dès son arrivée en Italie; et comme cette lettre renferme la relation succincte de la conduite de l'Ordre dans la funeste invasion de Bonaparte, je crois pouvoir ne rien faire de mieux que de la transcrire ici, et de lui faire ainsi servir de conclusion à cette affligeante partie de mes mémoires.

COPIE

DE MA LETTRE A M. LE BAILLI LOUP DE VIRIEU-BEAUVOIR, ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'INFANT DUC DE PARME, ET CHARGÉ D'AFFAIRES DE L'ORDRE DE MALTE, PRÈS S. M. T. C., RETIRÉ A LAUSANNE (SUISSE).

Malte, le 16 juin 1798.

Mon respectable et cher Bailli,

Quoique rien ne soit plus fâcheux que le déplorable événement que je vais vous apprendre et dont l'Ordre entier est la victime, j'aime encore mieux que vous en sachiez de moi les particularités, que de tout autre qui en serait moins instruit. C'est pourquoi je profite, à la hâte, du départ de M. le chevalier de Seytres-Caumont, que vous avez

ici chargé d'affaires de l'infortuné Louis XVI, et qui
re à Milan, pour lui remettre cette lettre, qu'il m'a
s de mettre à la poste aussitôt qu'il aura débarqué à
ne.

e n'appartient plus à l'Ordre : une invasion inatten-
in plan de défense mal conçu et plus mal exécuté;
es esprits saisis à la fois de terreur et de vertiges in-
ables à l'apparition inopinée d'une flotte de cinq à six
voiles de transport, remplis de troupes, et de trente à
nte vaisseaux de guerre de toutes grandeurs; mais
ue tout cela l'impéritie et l'effroi de notre pauvre grand
, ont fait tomber dans les mains de Bonaparte une
regardée comme inexpugnable, dont, en effet, il aurait
le tenir les portes fermées pour empêcher l'ennemi d'y
er, et où il domine cependant déjà orgueilleusement,
ue sa conquête lui ait rien coûté; car, pour en devenir
, il n'a pas même brûlé une amorce.

toutes parts le grand maître avait été averti de se tenir
s gardes contre la formidable expédition qui se pré-
à Toulon; le ministre plénipotentiaire de l'Ordre au
ès de Rastadt avait, par un courrier extraordinaire
à Naples en onze jours, et de là chez nous en cinq,
é à ce prince que Malte serait infailliblement attaquée
ı flotte française destinée pour l'Égypte; que le secré-
de l'un des commissaires français à ce congrès (Treil-
l'avait dit en confidence; que tous les ministres des
ances amies de l'Ordre, accrédités près ce même con-
le savaient comme lui; mais que connaissant la force
place, ils ne doutaient pas que l'Ordre se défendrait
succès, au moins pendant trois mois, ne dissimulant
ue, dans le cas contraire, *le grand maître serait déshonoré aux yeux de toute l'Europe.*'

tte dépêche, comme je vous l'ai déjà dit, ayant été ex-
ée de Naples sans délai, parvint à Son Éminence six
avant l'apparition de la flotte française ; on aurait par
équent eu le temps nécessaire de faire entrer dans la
tous les habitants de la campagne, avec leurs plus pré-

cieux effets, leurs bestiaux et même la récolte, qui était déjà faite. Il y avait dans la salle d'armes du palais plus de quarante mille fusils en bon état, et c'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour armer ceux des paysans qui ne l'étaient pas, pour, en cas de besoin, repousser un assaut. Non seulement le grand maître se refusa à cette grande mesure (comme vous le verrez dans l'extrait ci-joint de ma dernière lettre au bailli Litta, notre ambassadeur à Pétersbourg) par un esprit de défiance fondé sur de vaines conjectures, en alléguant que ces paysans une fois armés pourraient bien les tourner contre nous; mais de plus, il ne voulut communiquer cette dépêche, ni à la congrégation d'État instituée pour prendre connaissance de tout ce que les agents politiques de l'Ordre écrivaient à son auguste chef pour le prémunir contre toute attaque extérieure, ni au conseil complet, pour s'y faire investir du commandement suprême des forces militaires, donnant pour raison que cette participation n'aurait fait qu'accroître l'inquiétude et la fermentation des esprits, et que la congrégation des guerres ayant suffisamment pourvu à la défense générale du pays, il était de la prudence et de la saine politique de ne rien innover et de s'en rapporter à elle avec pleine confiance. En vain le commandeur de Royer et moi, autorisés par les devoirs de notre emploi, animés du zèle que nous inspiraient et l'honneur de l'Ordre et le désir de le préserver de sa ruine, fîmes-nous tour à tour à ce prince pusillanime les représentations les plus propres à lui faire ouvrir les yeux sur l'étendue de ses obligations et de sa responsabilité; il resta inébranlable dans son apathique résolution. Il tremblait d'épouvante à la seule idée de l'approche du danger que ne cessaient de lui annoncer les nouvelles qui chaque jour nous arrivaient de tous les ports d'Italie ; et néanmoins, par la plus étonnante contradiction, on le voyait répondre d'un ton d'assurance affectée à quiconque lui en parlait, *qu'il ne fallait point ajouter foi à de pareilles nouvelles, les Français n'étant pas encore assez fous pour venir perdre leur temps et leur sang sous des fortifications comme celles de Malte.* Une pareille assu-

ance qui ne cadrait que trop avec les idées des têtes outinières de presque tous les membres du conseil, et avec esprit rodomont de nos jeunes chevaliers, n'était pas pro- re à diminuer la jactance de ceux-ci, ni à réveiller les autres e leur engourdissement.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon respectable ami, ombien en gémissaient les hommes sensés qui, ayant suivi vec attention le système d'envahissement du moderne ouvernement français, craignaient de le voir saisir avec stuce et avidité la première occasion de se venger de ce u'il appelait nos nombreuses infractions à la neutralité. e petit nombre d'hommes sensés ne gémissait pas oins sur l'engouement avec lequel toute la chevalerie se eposait sur le plan défectueux et ridicule de la congréga- on des guerres, qui prétendait non seulement repousser vec succès toute descente sur nos côtes abordables, mais ncore forcer l'ennemi qui oserait attaquer la place, à se embarquer honteusement. Quelques-uns d'entre eux, ani- és d'un véritable zèle pour le salut commun, avaient même sé démontrer par écrit, dans un mémoire remis au grand aître, l'absurdité et le danger d'un pareil plan, en ce que, i le Directoire faisait tant que d'ordonner l'invasion ou la rise de Malte, il y emploierait probablement des troupes upérieures en valeur et en nombre, à celles que l'Ordre urait à leur opposer, ajoutant qu'il était bien plus sûr, plus turel et plus facile de borner la défense au corps de la ace et aux forts environnants, après y avoir fait entrer réparti tous les habitants de la campagne.

Voulez-vous savoir ce qu'on objecta à l'ingénieur en chef usard, auteur de ce mémoire? Le voici : 1° qu'en ne dé- ndant pas nos côtes, au cas que l'ennemi y tentât un débar- iement, ce serait montrer qu'on le craint et s'avouer à oitié vaincu, deux choses également indignes de l'honneur du courage d'un corps de chevaliers; 2° qu'en introdui- nt tous les paysans dans la place pour les armer et les ire coopérer à sa défense, ce serait se mettre à leur merci, s'exposer au massacre du grand maître et de tous ses che-

valiers. Le commandeur de Tousard répondit sur le premier point que, non seulement le noble courage des chevaliers, leur nombre fût-il décuplé, ne pourrait empêcher le débarquement d'une armée aguerrie et habituée à surmonter tous les obstacles, sur une côte abordable dans l'étendue de trois ou quatre lieues; mais qu'une fois ce débarquement effectué, tous ceux qui s'y seraient opposés risqueraient d'être pris ou tués, avant d'avoir pu se retirer dans la place, l'ennemi, par le grand nombre de ses troupes, pouvant facilement leur en couper le chemin. Quant au deuxième point, il observa que, d'après les preuves de zèle, de dévouement, d'amour et de fidélité que tous les Maltais n'avaient pas cessé de donner à l'Ordre et à son auguste chef, à l'élection duquel ils avaient contribué par des sommes considérables, un si injurieux soupçon, diamétralement contraire à la vérité, n'était admissible sous aucun rapport.

L'ingénieur disait vrai et avait parfaitement raison, et néanmoins il ne fut pas écouté, parce que son mémoire donnait tort à tout le monde. S'il eût été cru, et il l'aurait sûrement été sous tout autre grand maître, Malte serait encore dans les mains de l'Ordre, ou, du moins, si nous eussions succombé, ce n'aurait été qu'avec honneur et à la dernière extrémité. Mais laissons de côté les réflexions et venons aux faits.

Deux jours avant l'arrivée de la dépêche de Rastadt, un convoi de vingt-deux bâtiments français venant de Gênes et de Civita-Vecchia, escorté par une frégate et une corvette, était arrivé devant Malte. Deux de ces bâtiments étant entrés dans le port pour faire aiguade, on observa qu'ils portaient de longues échelles de bois le long de leurs bords en dehors; on demanda aux capitaines où ils allaient, et à quoi devaient servir ces échelles. « A prendre d'assaut Alexandrie, où nous nous acheminerons, répondirent-ils, dès que la grande flotte de Toulon, que nous avons l'ordre d'attendre, nous aura joints. » Lorsque l'aiguade fut faite, ils rejoignirent le convoi à environ deux lieues au large, où on le vit rester en station.

Lorsque le capitaine du port eut là-dessus fait son rap-

port au grand maître, ce prince lui recommanda de ne rien dire à personne de la jonction de la flotte attendue par le convoi; mais dans ce moment-là tout Malte en était déjà informé, parce que les bateliers du capitaine du port avaient raconté sans malice et sans déguisement ce qu'ils avaient entendu, ne présumant pas que le grand maître voudrait en faire un mystère au public, ordinairement avide de toutes les nouvelles de mer. Jugez, mon cher Bailli, quelle foule de propos tinrent tous nos oisifs et sur les échelles et sur la grande flotte. Quoique je sois loin d'être en belle humeur, je suis fort tenté d'égayer un moment la vôtre, en vous référant le plaisant dialogue dont je fus témoin à ce sujet, le soir même, dans un cercle où j'étais allé pour parler à quelqu'un. Les interlocuteurs étaient au nombre de trois : un abbé, un commandeur et une jeune dame de la maison, parlant très bien français, chose ici infiniment rare.

Le commandeur. — Cette flotte dont on veut nous faire un épouvantail, ne peut être que celle armée à Toulon : qui sait par qui elle sera commandée (1)? L'armée qui y sera embarquée doit être forte si, comme on l'assure, elle va débuter par l'assaut d'Alexandrie, où il faut espérer que la garnison, ordinairement composée de mamelouks et de janissaires, culbutera dans le fossé plus d'un patriote; car les Turcs sont braves pour défendre leur pays.

L'abbé. — ¡Oh! s'ils pouvaient tirer à boulets rouges sur la flotte et la brûler, alors l'armée n'en reviendrait pas, et nous n'aurions plus rien à craindre.

La dame. — C'est fort bien dit : mais, si avant d'aller là il prenait envie au commandant de s'arrêter ici en passant, pour voir les catacombes, tâter le pouls aux chevaliers, et voir si nous ne serions pas gens à nous laisser attraper.

Le commandeur. — Il s'en gardera bien, surtout lorsque jetant un coup d'œil sur le haut de nos remparts il les verra garnis de tant de bouches à feu.

(1) Nous ne savions pas encore le nom du commandant de la flotte, ni celui du général en chef de l'armée. La dépêche de Rastadt ne nous apprit celui-ci que deux jours après.

L'abbé. — Oui, des canons nous en avons assez; mais ce sont les canonniers qui nous manquent.

Le commandeur. — Oh! par exemple, mon cher abbé, si vous ne lisez pas mieux votre bréviaire, que vous ne connaissez la force de notre artillerie vous ne gagnerez sûrement pas le paradis. N'avons-nous pas d'abord la compagnie des braves bombardiers, ensuite les canonniers des galères, ceux des vaisseaux, ceux des tours et batteries de la côte; enfin, au besoin, nos nombreux matelots ne pourraient-ils pas servir comme artilleurs?

L'abbé. — Tout cela est fort beau dans le discours, mais je crains bien que, si par malheur ils en viennent aux prises avec les sans-culottes, vous n'ayez bientôt le désagrément de voir vos nombreux et vaillants canonniers se cacher, ou fuir, ou avoir la colique.

Le commandeur écumant de colère. — Puissiez-vous l'avoir, vous, pendant six mois sans relâche, pour vous apprendre à parler avec moins d'impudence.

L'abbé. — Vertubleu! avec quelle chaleur vous prenez leur parti.

Le commandeur. — C'est celui de la raison.

L'abbé. — Dites plutôt celui de l'amour, surtout depuis que vous vivez avec la jolie nièce d'un de ces messieurs.

A ces mots le commandeur se lève en fureur, lance à l'abbé un regard foudroyant, et le menace de sa canne en lui disant : « Insolent! si tu n'étais pas prêtre, tes épaules me vengeraient de l'outrage que tu as voulu me faire, mais qui ne retombe que sur toi. »

L'abbé, que la peur avait fait réfugier derrière la chaise de sa voisine, fit semblant de courir après son antagoniste dès qu'il l'eut vu sortir, et se mit à déclamer contre lui, le traitant d'arrogant et d'excommunié, jurant qu'il le ferait repentir d'avoir osé le menacer du bâton, et enfin s'en alla en murmurant jusqu'au pied de l'escalier. La jeune dame, fille de la maîtresse de la maison, confuse d'avoir pris part à un entretien qui avait fini d'une manière si désagréable, vint s'en dédommager auprès de sa mère, avec laquelle je

finissais une partie de piquet. Supposant que nous n'eussions rien entendu, elle voulut raconter ce qui s'était passé; mais la mère l'en dispensa. Alors je me congédiai pour aller souper chez moi.

Vous n'avez, mon cher Bailli, dans cette petite contestation, qu'un aperçu du peu d'union qui règne entre les diverses classes de l'Ordre, car l'abbé, dont il est ici question, en est membre et reçu chapelain-conventuel dans la langue de France. En général, il y a plus de lumières parmi nos prêtres et servants d'armes que parmi les chevaliers. La plupart de ceux-ci, fiers de leurs titres de noblesse, ne veulent jamais céder ni avoir tort, pas même entre eux, quelque erronées que soient souvent leurs opinions ou leurs prétentions. Combien de fois, dans le cours de la Révolution, n'ont-ils pas compromis la dignité de leur chef et la neutralité de l'Ordre, en insultant des marins français, soit dans les rues de Malte, soit sous les bords de leurs bâtiments, parce qu'ils y voyaient flotter le pavillon tricolore, sans penser qu'ils y étaient obligés par une des lois sanctionnées par le roi, et sans réfléchir aux funestes conséquences qui résulteraient de ces insultes, lorsque ceux qui les auraient reçues s'en plaindraient à leur retour en France. Le gouvernement en a souvent fait faire des reproches au grand maître par le chevalier de Caumont du vivant du roi; alors on ne pouvait faire moins que de punir les coupables, mais cela ne corrigeait pas les autres, qui recommençaient de plus belle, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. A Marseille et à Toulon, nos consuls se sont, plus d'une fois, vus exposés à de grands désagréments, par rapport aux plaintes que les susdits marins avaient faites contre nous dans les sociétés populaires; et plusieurs des parents de ces imprudents chevaliers, ont, par la même raison, été molestés dans quelques départements. Parmi ces étourdis, quelques-uns des plus jeunes étaient sous la tutelle de divers conventuels et servants d'armes chargés par leurs familles de veiller sur leur conduite et de leur payer leur pension alimentaire. Lorsqu'ils se permettaient quelques sages représentations pour les empêcher de prendre part aux désordres

de leurs camarades, ces jeunes têtes se hâtaient d'aller en faire gorge-chaude avec ceux-ci, et, pour récompense, ils allaient ensemble, de nuit, casser les vitres de ceux qui leur avaient donné de bons conseils, les traitant de *sans-culottes*, de *carmagnoles*, etc. On en punit bien encore plusieurs en cette occasion, mais sans les amender. Quantité partirent avec éclat pour Coblentz, et à leur retour ils se montrèrent moins turbulents : ce qu'ils avaient souffert avait calmé leur effervescence. Néanmoins ils ne pouvaient pardonner à un petit nombre de leurs confrères, qui tout en détestant les horreurs qui se commettaient dans l'intérieur de la France, se montraient sensibles aux glorieux succès de ses braves et nombreuses armées; et quels que fussent leurs emplois, leur âge, leurs services, il n'y avait pas d'injures, d'humiliations, d'outrages dont ils ne se plussent à les accabler, au grand scandale des chevaliers des autres nations et des Maltais instruits. Le grand maître Rohan, las de leur faire recommander par leurs chefs de langue d'avoir entre eux plus d'égards et de ménagements, affaibli par de douloureuses infirmités et par le chagrin de voir l'Ordre menacé d'une ruine presque certaine, n'était plus en état de gouverner le vaisseau de l'État avec la vigueur et la fermeté si nécessaires dans de pareilles circonstances; mais la chose qui l'affligeait le plus était que, parmi tous les grands-croix et dignitaires de l'Ordre qui l'entouraient, il n'en voyait pas un qui eût les lumières, la prudence, la fermeté d'âme qu'il prévoyait devoir être indispensable à son successeur, afin d'empêcher l'Ordre de s'abîmer, comme tant d'autres États, dans le gouffre affreux ouvert par la Révolution.

« Je ne vois, me disait-il un jour, que Virieu ou Litta, s'ils étaient ici, capables de tenir tête à l'orage. J'ai même eu plusieurs fois le dessein de les faire venir, mais il est maintenant trop tard; ils n'arriveraient assez tôt ni l'un ni l'autre; car je sens qu'il me reste peu de temps à vivre. » Hélas! il ne disait que trop vrai : quinze jours après ce bon prince n'était plus.

C'est ici le cas de dire, à sa louange, qu'il n'avait jamais

guré de nos récentes liaisons avec la Russie. « L'Ordre, , en retirera peut-être un avantage momentané; mais ge qu'en prendront les nouveaux dominateurs de la suffira pour nous attirer leur animadversion : et : tout dans ces liaisons soit conforme à nos statuts, :toire n'en soupçonnera pas moins la Russie d'avoir t de se servir du port de Malte et des grands moyens :rouvent pour accélérer la chute de l'empire Ottoman pe. Alors ce soupçon lui servira de prétexte pour nous r et pour tâcher de s'emparer de notre île. Vous êtes eune, mon cher Doublet, ajouta ce prince d'un ton ; je n'y serai plus; mais rappelez-vous alors de ce iens de vous dire. Souvenez-vous aussi de ce que vous e j'ai toujours appréhendé depuis l'envoi de Litta à)urg : *que si l'amitié de cette puissance nous était acous pouvions nous attendre à une haine mortelle de la démagogues français.* »

;ardai cette espèce de prédiction, qui depuis ne s'est) malheureusement vérifiée, comme l'effet des crainlui inspiraient depuis quelque temps les lettres qu'il de Paris, ou comme une suite de son ancienne ancontre la Sémiramis du Nord, pour laquelle je ne ; jamais vu manifester que de l'aversion; mais il faut attribuer à la connaissance profonde qu'il avait du ;ème politique de l'Ordre, jadis parfaitement en rapc celui que suivait la cour de Versailles dans son alvec le Grand Seigneur, dont le Directoire paraissait)rs s'être peu occupé, mais auquel l'intérêt du comational en cette mer le forcerait de faire attention au ombrage que lui donnerait la cour de Russie.

longue digression m'ayant, mon respectable ami, re de vue ma primitive narration, je vous en deardon et la reprends où je l'avais quittée.

ues-uns de nos valeureux oisifs de la place, ayant 'agent consulaire français avait longtemps parlé en er, dans un des magasins du bureau de la Santé à ;, aux deux capitaines du susdit convoi, s'imaginè-

rent qu'il leur importait de connaître le sujet de cet entretien, et en conséquence ils allèrent le lui demander. Celui-ci, qui n'avait jamais reçu de leur part que des impertinences, ne jugea pas à propos de les satisfaire, et répondit franchement n'avoir de compte à rendre qu'à son gouvernement. Alors ils trouvèrent mauvais qu'on tolérât plus longtemps ici la résidence de cet agent, se dirent qu'il fallait demander son renvoi, et, en cas de refus, le jeter à la mer. Mais quand il fut question d'en venir à la première démarche, personne n'osa s'en charger, et ils se séparèrent. Quelqu'un m'ayant dit tout cela sous le secret, je le confiai de même au grand maître, qui me chargea de voir Caruson (c'est le nom de cet agent) pour savoir la vérité. Il me confirma le fait tel qu'on me l'avait raconté, en ajoutant seulement que son refus ayant irrité un de ces chevaliers et porté à des propos déplacés, la menace de s'en plaindre à Son Éminence, l'avait aussitôt fait taire et sortir ainsi que ses camarades. Je lui dis que j'étais venu pour lui dire que le prince, quoiqu'il ne connût la chose que sous le secret, était néanmoins disposé à lui donner satisfaction...

« J'avais d'abord pensé, reprit-il en m'interrompant, à demander leur punition, mais j'ai réfléchi qu'alors, d'une étourderie de jeunesse, je me verrais forcé d'en faire une affaire d'État, en en rendant compte à mon gouvernement; cela aurait tracassé le grand maître, qui, dans ce moment-ci, n'a déjà que trop d'inquiétude; je suis Maltais, père d'une nombreuse famille, comme vous le savez; j'aime l'Ordre et sa tranquillité; tout cela m'a décidé à passer la chose sous silence, et je crois que le grand maître, que je vous prie de remercier, est assez sage pour en faire autant. » J'embrassai Caruson, comme s'il se fût agi d'un de mes enfants, lui promis de ne rien oublier pour que le silence fût scrupuleusement observé et j'allai rendre compte à Son Éminence, qui fut édifiée de la belle conduite de M. Caruson, à laquelle de son côté elle se conforma, en me défendant d'en dire un seul mot au commandeur de Royer.

Vous ayant déjà donné, mon cher Bailli, une idée du plan

éfensif des côtes formé par la congrégation des guerres, il
ıe reste à vous parler de la partie de ce plan concernant
place et les forts qui l'environnent. En voici le résumé suc-
nct.

1° Tous les hommes en état de porter les armes dans la
lle Valette et à la Floriane, dans la Cité Victorieuse, à
ırmola et à la Senglée étaient répartis en vingt-quatre com-
ıgnies de cent cinquante hommes, chacune commandée
ır un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, tous
ois chevaliers.

2° Une partie des cent cinquante hommes qui formaient la
ırde du grand maître fut destinée à la défense du palais
agistral, conjointement avec une compagnie bourgeoise,
te *de la Bolla*, composée de tous les tailleurs et perruquiers
: la ville. L'autre partie des gardes devait rester au fort
ınt-Elme où était leur caserne.

3° Le régiment des chasseurs, fort de sept cents hommes,
ınt tous les officiers (exceptés le colonel et le major)
aient Maltais, furent répartis dans les forts Manhoel, Tigné
Ricasoli, et trois des membres du conseil furent nommés
ɔur y commander en chef.

4° Le bataillon des galères, composé de deux cent cin-
ıante hommes, et celui des vaisseaux de la même force,
ırent occuper et défendre le fort Saint-Ange et la grande
ɔttonera.

5° Le régiment de Malte, composé de mille hommes, et les
ɔuze compagnies de milice bourgeoise, devaient être distri-
ıés autour des remparts de la ville et de la Floriane; mais
ɔmme on a employé ce régiment à s'opposer au débarque-
ent, on a eu la douleur de le voir faire prisonnier de guerre
conduit sur la flotte après avoir été désarmé, de même
ıe les bataillons des vaisseaux et galères et les deux tiers des
ırdes du grand maître. Ils ont presque tous péri en Égypte.

6° Deux cent cinquante canonniers ont occupé les batteries
s plus essentielles à la défense générale, sur les points où
ɔn présumait que l'ennemi se présenterait.

7° Les tours et batteries des ports, cales et côtes exté-

rieures ont été défendues (outre les troupes de ligne prisonnières ci-dessus) par des milices de la campagne et commandées par des chevaliers officiers de marine. Le poste important de Marsa-Scirocco fut confié au bailli de Saint Tropez, celui de Marsa-Scala et de la tour Saint-Thouras au bailli Tommasi avec la côte de l'est, le bailli la Tour-du-Pin, commanda toute la côte de l'ouest. Les trois chevaliers de Megrigny commandaient au château du Goze.

Calcul fait, il devait y avoir sous les armes dans la ville et les forts sept mille huit cents hommes, et si les habitants de la campagne y fussent entrés, ce nombre eût été double. Quinze mille hommes, si l'on s'était borné à ne défendre que la place et les forts adjacents, eussent été plus que suffisants pour repousser avec succès un assaut. Alors on n'aurait pas exposé la milice campagnole à être honteusement désarmée, ni à perdre ses récoltes et ses bestiaux, comme ses meilleurs effets à être enlevés par les réquisitions qui ont ruiné la plupart des cultivateurs.

Venons maintenant à l'arrivée de la flotte devant Malte. Toute la population était, ou sur les terrasses des maisons, du haut desquelles on voyait se développer une forêt de mâts qui peu à peu couvrit toute la mer, ou sur les bastions, sous le fort Saint-Elme, où sa vue fit sur toute la chevalerie le terrible effet de la tête de Méduse : elle nous pétrifia. Toutes les physionomies peignaient la stupeur, l'abattement et la consternation; et pourtant nous n'avions encore aucune certitude réelle qu'elle vînt en ennemie. Ses frégates, sur l'une desquelles était le général en chef, longeaient la côte à mi-portée de canon; les troupes sur les nombreux bâtiments de transport n'avaient pas la moindre apparence hostile, et cependant ils pouvaient voir nos batteries campagnoles garnies de canonniers, ayant partout la mèche allumée, et n'attendant, pour faire feu, que le commandement de leurs officiers. Bonaparte, la lunette en main, et sans mot dire, observait tout de ses propres yeux. Lorsque sa frégate fut à un quart de tir de l'entrée du port, il fit mettre un canot à la mer, pour envoyer une lettre à M. Ca-

)n, agent consulaire de la République. L'officier de ma-
qui la portait étant arrivé près de la consigne du Bu-
ı de la Santé, le capitaine du port, dans son canot, alla
i pour le raisonner, et lui demanda ce qu'il souhaitait.
ıonça sa commission, ajoutant qu'il désirait remettre la
e en propre main. M. Caruson fut appelé, vint, reçut la
e, après quoi le canot français retourna vers sa frégate.
uson s'en alla chez lui, et le capitaine du port vint faire
rapport au grand maître.

a lettre était concise : écrite par le général Berthier, major
éral de l'armée, elle chargeait Caruson d'aller, « au nom
général en chef Bonaparte, demander *à Son Excellence*
sieur le grand maître l'entrée du port à toute la flotte,
en avait le plus grand besoin parce qu'elle était en mer
uis vingt-deux jours ». Caruson se rendit de suite au pa-
, présenta la lettre même au grand maître, en le priant de
ire et de lui en dicter la réponse. Ce prince la parcourut
rougissant, et voulut la rendre à l'agent en balbutiant
il ne pouvait pas accorder une pareille entrée. M. Ca-
on représenta l'extrême besoin que l'armée devait avoir
ıu, supplia le grand maître de prendre la chose en grande
sidération, et de communiquer la lettre au sacré conseil.
prince ne voyant dans cette proposition qu'un moyen de
irer d'embarras, y adhéra ; Caruson se retira et le conseil
aussitôt convoqué. En descendant l'escalier, Caruson
contra le commandeur de Royer et l'informa de la dé-
rche qu'il venait de faire ; et, la lui faisant envisager sous
véritable aspect, ou du moins sous celui de franche
auté, qu'il croyait que l'Ordre devait lui donner pour
rter et prévenir le désagrément d'un refus qui pourrait
ir des suites très fâcheuses, il le pria d'engager le grand
itre de mettre tout en usage pour porter le conseil à pren-
la demande sous ses rapports d'amitié entre les deux
ssances, afin d'éviter par là tout prétexte au général en
f d'abuser de la force qu'il avait en main.

loyer parla en effet au grand maître avant le conseil et lui
part de la bonne idée de Caruson.

« Quoique nous soyons en état de nous défendre, tâchons, Monseigneur, d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait provoquer une attaque, qui, fût-elle sans succès, n'en serait pas moins préjudiciable à l'Ordre et aux Maltais dans leurs personnes et dans leurs propriétés.

— Oui, cela est facile à dire, répondit le grand maître, mais voudriez-vous voir le conseil et moi dérogeant aux lois de neutralité qui nous lient les mains pour laisser entrer une armée aussi considérable à laquelle rien ne nous porte à soupçonner de bonnes intentions?

— Sans chercher à les pénétrer, il me semble que Votre Éminence ne doit en ce moment s'occuper que du fait, c'est-à-dire d'une demande, dont le ton de celui qui le fait n'annonce pas celui d'un ennemi. Il est possible qu'il ignore que cette demande n'est pas admissible et alors, au lieu de nous exposer à l'irriter par une froide négative, il me semble plus prudent et plus loyal même de l'éclairer par de sages et nobles représentations.

— Sans doute; mais le conseil voudra-t-il s'y prêter?

— C'est à la haute sagesse de Votre Éminence à savoir l'y amener... »

En ce moment on vint avertir le grand maître qu'il était temps de se rendre à la salle du conseil. Le commandeur, comme l'un des officiers du prince, y alla aussi, mais il en sortit un moment après, pour venir m'informer de sa rencontre avec Caruson et de son discours avec le grand maître.

« C'est on ne peut mieux, lui dis-je, mais qu'en augurez-vous? Son Éminence aura-t-elle la présence d'esprit et le courage de parler au conseil comme vous le lui avez suggéré?

— A en juger d'après ce qu'il m'a répondu, je ne crois pas qu'il ait bien compris ce qu'il devra dire.

— La chose n'est cependant pas difficile à comprendre; car qu'avons-nous de mieux à désirer, si ce n'est de voir la flotte continuer sa route sans avoir agi hostilement contre nous? Son général ne demande que de l'eau : eh bien! il faut lui en donner. Si l'on ne veut pas qu'il vienne en prendre dans le port, qu'on la lui porte. Qu'on se hâte de faire mettre

à sa disposition pour cet objet toutes les barques du port. — Espérons que si le grand maître n'en fait pas la proposition quelque membre du conseil la fera pour lui. »

C'est ainsi, mon cher bailli, que nous nous entretenions de ce que l'on aurait dû faire, lorsque le maître écuyer vint, bien plus promptement que nous ne l'attendions, avertir le commandeur de Royer que le conseil était fini, et nous apprendre qu'on n'y avait rien fait comme il l'aurait fallu. Voici ce qu'il nous raconta :

« A peine entré au conseil, le grand maître, sans donner la moindre explication propre à tranquilliser et relever les esprits, et à les porter à ne pas prendre en mauvaise part la demande de l'aiguade, l'a fait envisager comme un stratagème à l'aide duquel *l'ennemi* avait *probablement* le projet de s'emparer de Malte par surprise, et qu'en conséquence lui, grand maître, avait cru devoir répondre négativement à M. Caruson; mais que cet agent lui « ayant fait « les plus vives instances de prendre la chose en grande « considération et désiré que la lettre du général vous fût « communiquée, il m'a semblé que je ne pouvais trop m'y re- « fuser; ainsi, Messieurs, c'est pour cela que j'ai convoqué « le sacré conseil; veuillez bien en entendre la lecture et déli- « bérer ensuite, et sur la réponse ultérieure qu'attend de moi « M. Caruson et sur le parti que la circonstance exige de « prendre pour notre propre sûreté. » Là-dessus le bailli des Pennes avait ainsi parlé : « Éminence, Messieurs, un ancien « décret du sacré conseil, communiqué dans le temps à « toutes les puissances maritimes amies et protectrices de « l'Ordre, qui l'avaient approuvé, a statué que, *comme le port « de Malte avait été déclaré neutre par l'article XIII du traité « d'Utrecht, il ne pourrait désormais y entrer à la fois, en cas « de guerre entre les États chrétiens, pas plus de quatre vais- « seaux de guerre de chaque nation belligérante.* Votre Émi- « nence aurait pu rappeler ce décret à M. Caruson, s'en tenir « là pour toute réponse à cet agent, et s'épargner ainsi la « peine de faire assembler le conseil. »

« Presque tous les membres du conseil ayant adhéré à cet

avis motivé, et conclu qu'il n'y avait pas d'autre réponse à faire, on allait se séparer, lorsque le commandeur de Vargas, lieutenant du pilier de la langue de Castille, élevant la voix autant que ses forces pouvaient le lui permettre, s'écria : « Au nom de Dieu, Messieurs, n'allons pas si « vite, et réfléchissons d'abord aux circonstances alarmantes « où se trouve l'Ordre vis-à-vis d'une flotte si formidable; « considérons ensuite que l'Espagne, qui est presque aujour- « d'hui notre seule ressource, est en paix avec la France, et « que le roi pourrait nous savoir très mauvais gré, s'il ap- « prenait que nous eussions refusé de l'eau à la flotte de son « allié : d'après cela je serais d'avis... »

« Au mot d'allié, il s'éleva de toute part des murmures qui éclatèrent sans ménagement contre ce courageux vieillard, qu'on alla même jusqu'à insulter et à huer par les termes aussi injurieux que déplacés de jacobin, de démagogue, etc., imaginez-vous actuellement, mes amis, conclut le maître écuyer en s'en allant, quelle va être la belle réponse du grand maître au pauvre Caruson. »

Voyant que le commandeur de Royer allait me quitter pour monter chez Son Éminence, j'arrêtai le maître écuyer pour causer avec lui plus à fond sur cette vraiment funeste séance du conseil. « D'abord, lui dis-je, voyez l'inconcevable précipitation qu'on a mise à se séparer, sans que personne ait pensé au second objet que le grand maître avait proposé de mettre en délibération, c'est-à-dire, le parti que la circonstance exige de prendre pour notre propre sûreté. Quelle légèreté! quelle absence d'idées et de jugement dans ces vieilles têtes, sur les dangers et le précipice qui les environnent! que les Français membres de notre aéropage soient aveuglés par les pertes qu'ils ont faites en France de leurs dignités et de leurs commanderies et s'indignent contre tout ce qui tient au gouvernement spoliateur de cette moderne république, cela n'a pour ainsi dire rien de bien étonnant : la haine ne raisonne pas; ils ne possèdent plus dans l'Ordre que des titres honorifiques, qui leur font prendre à son existence bien moins d'intérêt qu'avant la Révolution française;

mais que les Autrichiens, les Bavarois, les Portugais, les Espagnols et les chevaliers de l'Italie méridionale partagent cette aversion et ce même aveuglement, au point de ne pas voir que le refus qu'ils font à l'homme qui s'était présenté en ami, peut le changer en un mortel ennemi; c'est, en vérité, pour moi la chose la plus inconcevable et qui m'afflige au delà de toute imagination.

— Hélas! dit le maître écuyer, votre douleur, mon cher Doublet, ne peut être plus vive que la mienne; il n'y a que ma surprise qui est moins forte que la vôtre, parce que je vis plus que vous au milieu de toutes les nations dont l'Ordre est composé, et que je suis par conséquent plus à portée de connaître le fort et le faible de tous nos baillis, commandeurs et chevaliers. Excepté peut-être une vingtaine de ceux-ci, tous sont ennemis jurés de tout ce qui appartient en France au nouvel ordre de choses, et ils ne tiennent à l'avenir que par l'idée d'une contre-révolution dans leur pays natif, se flattant de rentrer alors en possession de leurs commanderies, sans réfléchir que toutes les terres et les maisons qui les composaient ayant été vendues légalement, les acquéreurs qui les auraient payées ou revendues, ou partagées entre leurs enfants, auraient le droit de s'y opposer.

— Mais les autres nations de l'Ordre, que je viens de nommer, ne sont pas dans ce cas, et auraient, par conséquent, dû se réunir au sentiment du vieux et estimable commandeur de Vargas, au lieu de l'accabler de huées et d'injures, comme on l'a fait.

— Ces injures n'ont eu lieu que de la part de quelques baillis français. Mais, mon cher Doublet, ne croyez pas que le commandeur Vargas soit resté muet ou confondu; il leur a au contraire répondu avec beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit : qu'ils avaient tort de le maltraiter puisqu'en parlant comme il l'avait fait, son but principal avait été de voir rester Malte dans les mains de l'Ordre, afin qu'ils y conservassent un asile, tandis que, si Bonaparte, piqué du refus, venait à s'en emparer, il pourrait fort bien les en expulser. Je suis, ajouta-t-il, bien loin de

le désirer, mais si Dieu le permet pour nous punir de nos péchés, j'aurai toujours ma commanderie pour y passer le reste de mes jours, au lieu que vous, Messieurs, je ne sais où vous trouverez à vous réfugier, avec une pareille intolérance.

— Et que lui ont-ils répondu?

— Rien : ils se sont regardés entre eux, et chacun s'en est allé chez soi silencieusement, mais non sûrement sans avoir senti tout ce qu'avait de mortifiant une telle réponse pour eur amour-propre. »

Nous en étions là, lorsque le commandeur de Royer reparut pâle comme un déterré, et vint se jeter à côté de nous dans un fauteuil, oppressé comme quelqu'un accablé par un sinistre événement. Nous nous hâtâmes de lui demander ce qui lui était arrivé.

« Laissez-moi, dit-il, reprendre haleine, car je viens d'essuyer, coup sur coup, deux assauts plus fiers l'un que l'autre, auxquels j'étais bien loin de m'attendre, et qui sont vraiment au-dessus des forces d'un homme de mon âge. Après quelques moments de repos : Je me suis, mes amis, dit-il, de nouveau rencontré avec Caruson en montant chez le grand maître au sortir d'ici. Il était en vérité plus mort que vif, tremblant et consterné comme je sens que je le suis encore. « Votre grand maître, Monsieur, s'écria-t-il, paraît « avoir perdu la tête et vouloir le malheur du pays, à en juger « par ses procédés envers la flotte et envers moi.

« — J'ignore, lui répondis-je, le sujet de vos plaintes, « et sais seulement que, malgré ce que je lui avais dit dans « votre sens avant le conseil, il vous serait fait une réponse « négative, et fondée sur un de ses anciens décrets; mais « je me flattais d'arriver avant vous près de Son Éminence « pour tâcher d'obtenir quelques adoucissements dans la ré- « ponse qu'on devait vous faire; je suis fâché que vous y « soyez allé avant moi. Que vous a donc dit ce prince de si « désagréable?

« — Il m'a reçu de la manière la plus froide, et a re- « poussé, dédaigné même, les représentations que j'ai cru de

« mon devoir de lui faire pour obtenir du moins par écrit une « réponse, ou note quelconque de sa secrétairerie, propre à « prouver au général en chef que j'ai rempli sa commission, « et que c'est d'après mes instances que le sacré conseil s'est « assemblé pour y prendre sa demande en considération. Il « prétend que la conduite de l'Ordre en pareil cas, ayant été « déterminée et prescrite par un ancien décret connu et ap- « prouvé de toutes les puissances maritimes chrétiennes, le « conseil avait décidé d'y persister; qu'il m'en informait « pour ma règle, que cela devait me suffire, et qu'il ne pou- « vait consentir à me donner une réponse écrite, vu que la « demande du général en chef ne lui avait pas été faite di- « rectement. Je lui ai alors fait envisager que ne pouvant « moi-même transmettre par écrit une réponse verbale, « qu'autant qu'elle serait appuyée d'un document authen- « tique, je le priais de vouloir bien me faire donner une expé- « dition du décret du conseil qui venait d'avoir lieu. Il s'y « est également refusé. Mais, Monseigneur, que voulez-vous « donc que j'écrive? Quelle opinion voulez-vous que le gé- « néral prenne de vous et de moi?

« — Écrivez : que l'Ordre lui donnera volontiers l'eau qui « lui sera nécessaire, et que l'entré du port est permise à « tous ses vaisseaux pour l'aiguade, pourvu que quatre seu- « lement y viennent à la fois, et que l'ayant faite ils en sor- « tent pour faire place à d'autres. Le port étant neutre, cette « mesure est indispensable à notre propre sûreté; et nous « sommes persuadés que si nous ne l'eussions pas adoptée, « votre général lui-même eût été le premier à nous en « blâmer.

« — Votre Éminence voudra bien me permettre d'en dou- « ter; mais je mets cette idée de côté, pour lui réitérer ma « demande d'une réponse ou d'un document écrit; autre- « ment je serai, malgré moi, réduit à aller référer au gé- « néral votre réponse verbale.

« — Vous êtes bien le maître, et personne ne pense à vous retenir. »

« — Je vous l'avoue, Monsieur le commandeur, le ton qu'a

« mis le grand maître à me dire cela m'a déchiré l'âme. « Néanmoins faisant un dernier effort, je me suis jeté à ses « pieds, en le priant de ne plus voir en moi qu'un de ses su- « jets, père d'une nombreuse famille, qui le conjurait de ne « pas exposer le salut de l'Ordre et des habitants de Malte « à la colère et à l'humeur violente dont le général pourrait « être saisi en me voyant ne lui apporter pour toute réponse « qu'un refus verbal, susceptible d'être pris pour une in- « sulte. Eh bien, ni mes prières, ni mes protestations du « plus humble et du plus entier dévouement, ni mes larmes, « quoiqu'il pleurât aussi, n'ont obtenu de lui ce que je de- « mandais; j'en ai le cœur navré, parce que je prévois, avec « douleur, les malheurs qui vont en résulter. Je vais me « rendre à bord de l'*Orient*... Pendant mon absence, au cas « qu'elle se prolonge plus que je ne le voudrais, je réclame « votre appui, Monsieur, pour toute ma maison.

« — Doucement, lui ai-je dit, veuillez bien remonter et « vous asseoir un moment dans l'antichambre, jusqu'à ce « que j'aie pu à mon tour parler au grand maître. » Il y con- « sentit, et je lui promis de ne pas le faire attendre long- « temps. Ce prince, en me voyant, crut que je venais pour « mon service du bagne des esclaves, et comme j'avais l'air « fort agité, il me demanda avec beaucoup d'anxiété ce qui « s'y passait.

« — Renfermés comme ils le sont, sous triples grilles et « verrous, répondis-je, Votre Éminence doit être bien sûre « qu'il n'y a de leur part absolument rien à craindre; elle « doit en même temps mettre la plus entière confiance dans « l'attachement des Maltais, et réserver toutes ses attentions, « tous ses soins pour la flotte, parce que c'est de là seule- « ment que nous aurions quelque chose à craindre, si le « général en chef de l'armée se fâchait de la froide réponse « que l'on m'assure avoir reçue Caruson de Votre Éminence, « pour la lui porter.

« — Qui vous a dit cela?

« — Celui, Monseigneur, qui ne vous l'a point dissimulé à « vous-même.

« — Quoi! Caruson?

« — Oui, lui, que j'ai par hasard rencontré dans l'escalier « et que j'ai engagé à remonter au risque de recevoir des re- « proches pour avoir tant tardé il a différé son départ, parce « que je lui ai fait espérer que je pourrais peut-être obtenir « une partie de ce que vous lui avez refusé.

« — Vous avez fort mal fait.

« — Mais qu'est-ce qu'il en coûtera à Votre Éminence pour lui faire délivrer une expédition par la chancellerie de l'Ordre, du décret du conseil d'aujourd'hui?

« — Je lui ai dit que non et je ne rétrocéderai point.

« — Pensez, Monseigneur, qu'il y va peut-être du salut de l'Ordre et de la ruine du pays.

« — Ne craignez rien : on n'osera pas nous attaquer, et si on le fait, nous montrerons que nous savons nous défendre. Tout ce que vous pourrez dire est inutile, je n'en démordrai pas. »

Confus au delà de toute expression, je me retirai en suffoquant mes larmes et vins me livrer, avec M. Caruson, à toute la douleur. Il partit et nous ne le revîmes qu'après l'entrée de Bonaparte en vainqueur dans la ville.

Ce général, sans s'arrêter aux formalités que l'Ordre avait mises dans le motif de son refus, ne considéra que l'insulte faite à l'armée et fit sur-le-champ mettre ce peu de mots à l'ordre du jour : *Le grand maître nous refuse l'eau dont nous avons besoin : demain, à la petite pointe du jour, toute l'armée débarquera sur toute la côte abordable de l'île, à la fois, pour aller en prendre.*

L'armée débarqua l'arme au bras, et sans brûler une amorce. Deux heures après tout le littoral fut occupé, les troupes de ligne et les milices maltaises prises, les premières envoyées prisonnières à bord de la flotte et les autres désarmées et renvoyées dans leurs foyers. A midi Citta-Vecchia et le château de Goze se rendirent sans coup férir. Figurez-vous le découragement, la consternation qui régnaient dans toutes les têtes à la cité Valette. Le conseil s'était déclaré en permanence.

Tous les bateliers du port avaient été armés, et on avait formé un poste de deux cents hommes commandés par un commissaire de la Santé au bureau de la Consigne. Le commandeur de Montferré en était chef. Leur devoir était de surveiller le port et d'y maintenir le bon ordre, de même que sur le quai. Le service était facile, d'abord parce qu'il n'y habitait qu'un petit nombre de négociants paisibles, et puis parce qu'il y avait fort peu de bâtiments étrangers. Mais le malheureux esprit de parti et les fumées d'un vin mal cuvé excitèrent les passions, réveillèrent les haines, et le sang de deux Français, pères de famille, coula sous les yeux et par les mains de la garde chargée du maintien de la tranquillité publique. L'un était pourvoyeur de la marine de la République, et l'autre marchand chapelier. Le premier, père de dix enfants, avait chez lui la femme et les dix enfants de Caruson et la famille du chapelier, de sorte que les trois familles et leurs domestiques formaient environ trente-deux personnes. Pendant que les grandes achevaient de dîner, les enfants se mirent au balcon; parmi une patrouille du poste, dont nous avons parlé, se trouvaient quelques ivrognes, qui, s'arrêtant vis-à-vis le susdit balcon, pour dire des grossièretés aux servantes et aux enfants en les mettant en joue et menaçant de faire feu, attirèrent, par les cris des passants, les parents aux fenêtres. A cette vue les ivrognes s'élancent sur la porte de l'habitation, jurant de l'enfoncer si on ne la leur ouvre pas. Les femmes effrayées s'y refusaient, mais le propriétaire qui, n'ayant rien à se reprocher, croyait n'avoir rien à craindre, descendit sans défiance et leur ouvrit, en demandant ce qu'ils cherchaient. L'infortuné n'avait pas achevé ces mots, qu'il était à terre noyé dans son sang et lardé de coups de baïonnettes. Le chapelier, qui avait voulu le défendre, fut tué et son corps jeté dans la mer. Non contents de ces cruautés, deux de ces assassins voulurent en faire autant aux femmes, mais heureusement elles étaient renfermées, et la porte étant double, il ne fut pas possible à ces furieux de l'enfoncer; mais ils s'en vengèrent en mettant au pillage l'argent et les papiers qu'ils trouvèrent dans le ca-

binet de leur première victime. La populace que cette catastrophe, digne des cannibales, avait arrêtée devant la maison, en fut si indignée qu'elle appela et fit entrer une autre patrouille qui passait et fit retirer l'autre. Elle aurait dû être désarmée et punie; elle alla au contraire se livrer à d'autres horreurs contre les équipages de sept à huit bâtiments grecs mouillés dans le port et qu'elle voulut visiter, sous prétexte qu'ils pouvaient être amis des patriotes et capables de vouloir les aider à s'emparer de Malte. Le hasard fit qu'aucun de leurs capitaines n'étant à bord, ces équipages, qui auraient pu repousser avec succès cette visite arbitraire et injurieuse, la souffrirent en grande partie sans opposition; mais quelques-uns ayant refusé de s'y prêter, la patrouille usant de violence fit feu, blessa et tua plusieurs des récalcitrants, enchaîna les autres et les traîna en prison comme criminels. Ce n'est pas le tout, le commandant de cette atroce expédition eut l'adresse de la présenter comme utile au salut public, par l'épouvante qu'il assurait qu'elle avait jeté dans le parti jacobin, qu'il supposait exister parmi les Maltais. Le grand maître, qui de son côté ne rêvait que complots, ajouta foi à ce faux rapport, et fit la faute de n'ordonner aucune recherche ni vérification.

Sédentaire à la secrétairerie et occupé à mettre la dernière main au courrier extraordinaire que nous devions réexpédier le surlendemain à Pétersbourg, ni moi ni mes écrivains ne savions rien de ce qui se passait dans la ville et la Marine; mais le besoin que j'avais de consulter le commandeur de Hoyer sur un des points de mon travail, me mit dans la nécessité de me rendre chez lui, et ce fut en chemin que j'appris les susdits événements par quelqu'un qui en avait été le triste témoin oculaire.

« Êtes-vous fou, me cria ce commandeur, de courir les rues dans un pareil moment et ignorez-vous que des forcenés viennent de massacrer deux honnêtes Français, pères de famille comme vous?

— Je viens seulement de l'apprendre, mais quand même je aurais su plus tôt, cela ne m'eût pas empêché de venir chez

vous, commandeur, d'abord parce que mon devoir l'exigeait...

— Quel devoir? en pareil cas, chacun doit d'abord penser à soi et aux siens.

— Aussi ne vois-je pas que ni les miens ni moi ayons personnellement rien de semblable à craindre.

— Oh! je ne connais que trop votre témérité! mais quel sujet vous amène? »

Lorsque je le lui eus expliqué, il me dit que le grand maître lui avait envoyé ordre de suspendre toutes les affaires et correspondances extérieures; de tenir bien fermées toutes les portes des magasins où les esclaves étaient renfermés, de faire doubler la garde de la porte d'entrée, de faire mettre un piquet de cinquante hommes dans la cour avec une pièce de canon chargée à mitraille, parce qu'on l'avait assuré qu'ils devaient se révolter, briser leurs fers et seconder l'attaque des Français.

« Quelle absurdité d'attacher tant d'importance à ce qui n'en méritait aucune et de négliger, de fermer les yeux et les oreilles sur ce qu'il y avait de plus essentiel!

— C'est vrai, mais en attendant, vous et moi devons obéir aux ordres suprêmes. Ainsi, allez vite renvoyer vos écrivains chacun chez eux, fermez bien la porte du bureau et retirez-vous avant la nuit dans le sein de votre famille.

— Cela ne se peut pas, mon cher commandeur, parce que nous nous sommes promis, en cas que notre présence au bureau fût jugée inutile, de demander des armes pour renforcer la garde du palais, et défendre le prince en cas de besoin.

— Et sous les ordres de qui?

— Du chevalier de Gondrecourt, qui, en sa qualité de sous-maître d'hôtel, commande la compagnie de *la Bolla*.

— Non, non; je ne veux point que vous vous mêliez avec ces gens-là. Je vais écrire un mot à mon ami le grand chambellan pour qu'il prenne là-dessus les ordres de Son Éminence et vous les fasse connaître, pour que vous ayez à vous y conformer. »

Ces ordres furent, comme le commandeur l'avait d'abord voulu : c'est-à-dire de fermer la secrétairerie; d'envoyer chez soi chaque écrivain, et d'en faire autant de mon côté, ajoutant que, si dans la nuit Son Éminence avait besoin de ma plume, elle m'enverrait appeler par un de ses estafiers (valets de pied).

Ma famille, qui mourait de frayeur, fut bien contente de me voir en sûreté au milieu d'elle. Je parvins, non sans peine, à tranquilliser ma femme et ses parents et à leur faire prendre quelques heures de repos. Pour moi, je ne me couchai point. Ne rien savoir de ce qui se passait dans la ville et au conseil, était pour moi un vrai tourment. J'attendis que tout mon monde fût endormi, pour monter sur le sommet de ma demeure (*la terraza*), d'où je dominais la mer, une partie des remparts et presque toute la campagne. L'air était calme, le ciel étoilé et sans nuages. Je voyais toute la flotte un peu au large. On n'y remarquait ni mouvement, ni signal, tout y paraissait plongé dans le sommeil. Du côté de la terre, nul bruit ne se faisait entendre. Toute l'armée française formait autour de nos remparts, mais bien au delà de la portée du canon, une ligne de circonvallation. On l'avait vue s'y établir avant la nuit. Notre artillerie était la seule à se faire entendre; mais c'était de la poudre et des boulets perdus. J'entendis aussi dans la ville quelques coups de fusil, du côté des moulins à vent. J'appris le lendemain que c'était l'effet de la rencontre de deux de nos patrouilles bourgeoises, dont un des commandants avait oublié le mot d'ordre, de manière que l'autre, l'ayant pris pour ennemi, avait ordonné à sa troupe de tirer dessus. Heureusement il n'y eut personne de blessé; ceux sur qui l'on tirait s'étant écriés : *siamo Maltesi!* chacun se mit à rire, et le feu aussitôt cessa. M. le chevalier O' Hara, ministre plénipotentiaire de Russie, qui demeurait dans ce quartier-là, s'imaginant, sans avoir rien vérifié, que les Français avaient pénétré dans la place, courut aussitôt en assurer le grand maître, jurant qu'il les avait vus, et, joignant la calomnie au mensonge, soutint que c'était le commandeur de Touzard, notre ingénieur en chef, qui

les avait introduits par trahison, par un souterrain qui de sa maison communiquait par un pont-levis à un ravelin extérieur. D'abord, il y avait à cela impossibilité matérielle, le débouché du souterrain ayant été muré et le pont-levis enlevé, il y avait plus d'un mois, par ordre de la congrégation des guerres; ensuite Touzard était incapable d'aucune action déshonorante. On en instruisit M. O' Hara qui, malgré cela, n'en persista pas moins dans son erreur.

Las de me promener au serein, je descendis, et me jetai sur un canapé, où je m'endormis tout habillé. A peine fit-il jour, qu'on vint m'éveiller et me dire que mon perruquier demandait à me parler. C'était pour m'apprendre qu'au lieu du pavillon de Malte, le drapeau blanc flottait sur les forts Saint-Elme et Ricasoli, et pour en savoir la raison.

« Je l'ignore, lui répondis-je, mais je ne puis le croire : par la raison, que, dans une place de guerre, on n'arbore pavillon blanc que pour demander ou suspension d'armes ou capitulation : or, pour en être réduit là, il faudrait du moins avoir été attaqué, et celle de Malte ne l'a pas encore été.

— Cependant, Monsieur, rien n'est plus vrai; et vous pouvez le voir, de votre terrasse, flotter sur Saint-Elme. »

J'y montai et me convainquis. Je sortis et courus au palais. Je rencontre le chevalier de Ligondès qui en descendait.

« Eh bien, lui dis-je, que signifie, je vous prie, ce drapeau blanc sur Ricasoli et...

— Une suspension d'armes que le grand maître a envoyé demander.

— De son pur mouvement?

— Non, de l'avis du conseil et d'après une supplique qui y a été présentée au nom des Maltais, qui craignaient les horreurs d'une ville prise d'assaut. — Quoi? avant que la place en fût même menacée?

— Ils ont eu peur, et le conseil encore plus.

— Comment donc?

— Eh oui : des Maltais sous les armes à Burmola se sont révoltés contre des chevaliers qui les commandaient et les ont tués.

— Il fallait les faire arrêter et les punir.

— C'est facile à dire.

— Est-ce que la révolte était générale?

— Non, la chose n'est arrivée que dans une compagnie, mais l'on a craint que les autres fissent de même.

— Ma foi, Messieurs, vous me faites tomber les bras. Lorsque les lois de la subordination étaient ainsi violées, au lieu d'y remédier par un coup de vigueur, vous vous laissez dominer par la crainte, au point de sacrifier l'honneur et le salut de l'Ordre. Et c'est le grand maître et le conseil qui ont pris une si honteuse résolution? Ils auraient dû plutôt s'exposer à mourir sous les coups des mutins en allant en personne, s'il l'eût fallu, soumettre, désarmer et punir ces mutins. Je vous le demande, Monsieur, à vous qui êtes militaire et qui aviez succédé au brave bailli de Freslon dans le commandement du régiment de Malte, croyez-vous que s'il eût vécu jusqu'à ce jour, il aurait hésité à demander au conseil l'autorisation d'aller, même seul, faire rentrer cette compagnie dans le sentier de l'honneur, et de lui faire faire justice elle-même des assassins?

— Vous parlez fort bien ici; mais j'aurais voulu vous voir dans le conseil.

— Plût à Dieu, que j'eusse eu le droit d'y siéger! la suspension d'armes n'aurait sûrement pas été mise en délibération.

— Au reste, vous savez, mon cher Doublet, que, n'ayant pas voix au chapitre, je ne suis pour rien dans cette besogne-là. Si vous eussiez vu tous ces Messieurs et surtout le grand maître, vous en auriez été touché, tant ils étaient fatigués, accablés, atterés! »

A ces mots ce chevalier me quitta, en me disant de ne pas monter, parce que le grand maître s'était mis au lit et qu'il allait lui-même en faire autant. Je montai néanmoins, et bien m'en prit, car je trouvai le maître écuyer avec lequel j'étais fort lié et dont le sens droit et l'excellente judiciaire m'avaient été plus d'une fois utiles, lorsque sous le grand maître Rohan il s'était agi du maintien de notre neutralité, laquelle certains grands-croix et chevaliers s'efforçaient de

temps en temps de lui faire porter atteinte. Quel dommage que de tels hommes (car il n'était pas le seul de sa classe dans ce cas) ne fussent aptes (*capax*) à voter dans le conseil! Dans cette funeste occurrence ils auraient à coup sûr sauvé l'Ordre.

« Je viens, lui dis-je, d'apprendre, en passant, que des Maltais ont présenté une supplique au conseil pour qu'il fût demandé une suspension d'armes, parce que, dit-on, ils craignaient d'être pris d'assaut; expliquez-moi un peu, je vous prie, mon ami, comment le grand maître a pu permettre aux Maltais une telle opération et laissé le conseil s'en occuper, au point d'y sacrifier l'honneur et le salut de l'Ordre? »

Si je devais entrer dans tous ces détails, l'explication serait longue; mais je me borne à l'essentiel : certainement dans l'origine, les premiers auteurs de l'opération ne prévoyaient pas qu'elle aurait le funeste résultat dont vous vous plaignez avec tant de raison; mais voilà ce qui prouve le tort que se fait la suprême autorité, *de laisser empiéter impunément sur ses justes droits*. Ici, il s'agissait moins du salut de la ville, que celui de l'Ordre, et jamais ses sujets, tant à Chypre qu'à Rhodes et depuis qu'il était à Malte, ne s'étaient immiscés dans les affaires d'État; ainsi, lorsque les quatre Maltais envoyés au palais par une trentaine de leurs semblables, pour faire demander à leur prince l'entrée au conseil, afin d'y lire leur supplique, le grand maître avait le droit de leur dire de laisser leur requête pour qu'il pût l'examiner et juger si elle était de nature à être connue du conseil. S'ils eussent osé insister, on leur aurait signifié l'ordre de se retirer chacun chez soi, avec défense de se réunir pour s'occuper de pareils objets, sous peine d'être traités comme séditieux.

« Mais pour cela, mon cher Doublet, il aurait fallu un prince qui, par la fermeté de son caractère, eût su mieux se faire craindre, respecter et obéir, que notre faible et débonnaire Hompesch. Ceci, je pense, vous suffira, sachant encore le connaître bien mieux que moi.

— Hélas! que trop pour notre malheur à tous! Mais

quelle réponse le porteur de sa demande de suspension d'armes a-t-il rapportée?

— Que le général en chef l'enverrait à midi par son aide de camp.

— Qu'en augurez-vous?

— Que si le grand maître sait se bien conduire, il sera peut-être encore possible de nous tirer avec quelque honneur du labyrinthe; mais qu'autrement, nous pouvons nous regarder comme perdus.

— Adieu, je cours en parler avec le commandeur Royer. Laissez-vous voir à la secrétairerie dans le cours de la matinée.

— J'y passerai. »

C'est ainsi, Monsieur le bailli, que pensaient tous les membres de l'Ordre des deux classes au-dessous de la vôtre; mais vous savez qu'ils n'entraient ni au conseil ni dans aucune des congrégations ou emplois qui donnassent de l'influence; ils avaient de plus le désagrément de ne pouvoir manifester une opinion contraire à celle de Messieurs de la chevalerie, sans être mal vus et entachés de démocratie. Or pour n'être ni inquiétés ni molestés, ils ne parlaient qu'entre eux, vis-à-vis des autres ils se taisaient et laissaient faire. Dans l'une de ces classes était l'ingénieur en chef, qui par ses lumières et ses talents méritait de tout l'Ordre une entière confiance; mais il avait justement par là déplu à toute la chevalerie de sa nation; et c'en fut malheureusement assez pour rendre inutiles à l'Ordre ses services, son zèle et ses lumières. Sous un d'Aubusson et un la Valette il n'en aurait pas été de même; mais il y avait une grande différence entre ces deux héros et le pauvre grand maître Hompesch.

Le chevalier de Bosredon-Ransijat, secrétaire du trésor, qui, par l'exagération de ses opinions politiques concernant la Révolution française, s'était attiré la haine de presque tous ses confrères, était aussi déraisonnable que les autres, sous le rapport de la récompense que le grand maître Rohan avait accordée à Tousard sans qu'il l'eût sollicitée, c'est-

à-dire en le faisant passer du rang de servant d'armes à celui, d'abord, de chevalier de grâce, et puis, de chevalier de justice. L'orgueil de Ransijat (car il en était pétri, malgré toute sa prétendue philosophie démocratique) était humilié de voir à un homme d'une naissance inférieure des talents qu'il n'avait pas. Je ne me suis permis ces observations, mon respectable ami, que pour vous mettre plus à portée de juger combien on a eu tort de n'avoir pas su profiter des bons conseils, de quelque part qu'ils vinssent, dans une situation si critique, où la stupeur des hauts personnages les empêchait d'en donner.

Lorsque j'arrivai chez le commandeur de Royer, pour l'informer de ce qui s'était passé dans la nuit au conseil et dans les fortifications de Burmola, je l'en trouvai mieux instruit que moi. Il me dit que la rixe survenue entre quelques Maltais seulement et un des chevaliers qui les commandaient (et non toute une compagnie comme on l'avait cru mal à propos) était provenue de la mauvaise qualité de la poudre des cartouches qu'on leur avait distribuées pour, en cas de besoin, faire feu sur l'ennemi. Un de ces Maltais ayant chargé son arme, voulut tirer pour s'assurer du bon état de son fusil; mais l'amorce ne prit pas : il la jette, essuye bien le bassinet, en remet d'autre, et recommence l'épreuve; même résultat : il s'emporte, il blasphème, crie à la trahison, accuse les chevaliers français qui les commandaient d'avoir rempli les cartouches de charbon pilé au lieu de poudre, afin de les faire égorger par les patriotes. Là-dessus d'autres Maltais font la même épreuve : encore mêmes résultats. Les vociférations sont suivies de menaces outrageantes; les chevaliers n'avaient pas tort; ils auraient pû calmer les esprits en disant que ce n'étaient pas eux qui avaient fait les cartouches; qu'il n'y avait qu'à envoyer chercher le distributeur, et vérifier les choses; mais ils ne répondirent qu'avec aigreur, en menaçant de punitions corporelles (*mandare in galera*) les mutins qui s'étaient livrés à de mauvais propos; enfin, d'une parole à l'autre, les têtes s'étaient tellement échauffées, que des mots on en vint aux

nais ce qu'il y eut de plus surprenant dans cette san-
bagarre, c'est que la poudre qui d'abord avait été
e mauvaise, s'enflamma tout à coup pour faire sauter
elle à ceux qu'on avait injustement soupçonnés et
s de l'avoir *traîtreusement* changée en charbon. Les
les auteurs de cette scène atroce (qui sans doute
ivres comme ceux qui avaient massacré les deux
is sur le quai de la Marine), étant restés impunis,
uèrent dans la matinée du même jour, c'est-à-dire
u quatre heures après, de paroles avec le chevalier
larre, le maltraitèrent horriblement à coups de crosse,
nt au collet pour le conduire ainsi devant le grand
pour demander, par la même fausse raison, sa punition
radation comme traître; mais comme ils étaient
ar terre, en passant sous la porte Royale, le cheva-
i commandait le poste, ayant voulu le leur ôter des
ils le poignardèrent et s'échappèrent à travers la
ui les suivait. Environ une heure après, pareille scène
u lieu au poste de Marsa-Scirocco, les plus mutins
rent, sous le même prétexte, du chevalier de la Gué-
qui les commandait, et le traînèrent le couteau sous
e, pendant l'espace de deux lieues, jusque sous le
du grand maître, où ces furieux s'étaient proposés
moler, lorsque heureusement le maître écuyer qui,
ropre balcon, les avait vus venir de loin, descendit en
t et arriva à temps pour les sommer, au nom du
de lui livrer ce *chevalier coupable* (il feignit d'en-
ns leur sens pour lui sauver la vie) *pour que son pro-
fût fait selon toute la rigueur des lois*. Il le leur ôta
ins disant cela, sans qu'aucun de ces hommes éga-
t faire la moindre résistance, tant est puissante la
la raison, lorsque celle de l'autorité sait en faire
propos avec une noble fermeté. Eh bien! lorsqu'on
onté à la source des cartouches prétendues remplies
rbon pilé, il s'est trouvé que leur seul défaut était
ites depuis longtemps et d'avoir été renfermées dans
asin très humide, en sorte que la poudre s'en était

détériorée, au point que le papier de celles qui étaient vraiment dans ce cas, semblait avoir été moisi et puis resséché.

Tout ceci, au surplus, ne prouve que trop combien avait été négligente, défectueuse et insuffisante, pour une bonne défense de place, l'administration routinière et surannée de la congrégation des guerres. Est-ce que, dans un cas pareil, tout n'aurait pas dû subir une épreuve? Depuis plus de six mois on exerçait les milices de la ville et de la campagne, sans jamais leur avoir fait faire l'exercice à feu, notez bien que ce n'était pas faute de poudre, car le magasin immense de la grande Cottonera en était comble, outre ce que chaque forteresse renfermait; mais c'était ou esprit de lésinerie ou ignorance ou apathie de la part de ces vénérables. Par exemple on m'a assuré que depuis la formation des batteries sur nos bastions, jamais aucun affût n'a été renouvelé, et qu'on s'est borné à en rafraîchir les peintures tous les cinq à six ans. Vous concevez qu'il doit s'en trouver beaucoup de vermoulus, qui seraient tombés en poussière au premier coup de canon. Cinq à six pièces ont servi le jour du débarquement de l'armée française, mais elles étaient de la plus longue portée et avaient été tirées de l'arsenal. Les affûts étaient neufs et à l'épreuve; on avait fait avec l'école à boulets rouges, quelque temps avant le passage de la flotte de Corfou, à laquelle on avait cru le projet d'essayer de prendre Malte par un coup de main, projet dont l'existence paraît avoir été chimérique. Malheureusement celui d'aujourd'hui ne l'est pas.

Le chevalier de Ransijat, qui, au premier coup de canon tiré contre les Français, avait envoyé au grand maître la démission de sa place de secrétaire du trésor, avait été mis en prison au fort Saint-Ange, et venait d'en sortir par ordre de ce prince. Nous le rencontrâmes venant au palais, le commandeur de Royer et moi. Beaucoup de gens, qui auparavant le fuyaient comme un pestiféré, l'embrassaient et lui faisaient compliment. D'autres portaient la basse flagornerie jusqu'à lui dire que si l'Ordre en venait à une capitulation,

ait le plus propre à obtenir de Bonaparte de favorables
tions. Il y eut même un chevalier qui courut en faire la
sition au grand maître, qui non seulement eut l'im-
yance et la faiblesse d'y adhérer avant même de con-
la teneur de la suspension d'armes et de l'avoir si-
mais qui, de plus, par le conseil le plus inconcevable
gnare auditeur Bruno, qui m'en a ensuite fait l'aveu,
ıa d'avance six commissaires pour aller faire cette ca-
tion, à laquelle, par la plus étrange fatalité, on se
'a plus pressé d'en venir, que Bonaparte lui-même.
ır ne pas prolonger cette lettre qui l'est déjà suffisam-
, j'y joins une copie de mon rapport au grand maître
ıut ce qui s'est passé et dans la suspension d'armes et
la capitulation. Faites-en connaître tous les détails aux
nnes de l'Ordre avec qui vous avez conservé des rela-
Ne prenez pas la peine de me répondre, parce que pro-
ment vos lettres ne me parviendraient pas. Conservez-
oujours votre précieuse estime, et comptez sur mon
rable et respectueux attachement.

Le Donat :

DOUBLET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

MÉMOIRE SECRET

POUR S. A. E. MONSEIGNEUR LE GRAND MAITRE, SEUL, SUR LA NÉCESSITÉ D'OBSERVER LA NEUTRALITÉ.

Rédigé en novembre 1792.

Votre Altesse Éminentissime a fait très sagement de repousser, avec l'arme du ridicule, la proposition que des hommes, aveuglés par un zèle outré, lui ont faite, de déclarer la guerre au commerce français parce qu'il a plu à l'Assemblée nationale de décréter ***que l'Ordre de Malte est supprimé en France, et que les propriétés qu'il y possédait sont déclarées biens nationaux.***

Comme Votre Altesse Éminentissime l'a judicieusement observé, cette guerre serait de notre part ***la lutte du pot de terre contre le pot de fer.*** J'oserai dire plus : ce serait le comble de l'injustice et de l'ingratitude. Car toutes les chambres de commerce du royaume s'étaient réunies pour demander courageusement la conservation de l'Ordre, et l'on voudrait actuellement, pour les en récompenser, que nous fissions la guerre au commerce. Ce serait, en vérité, une singulière manière de lui prouver notre reconnaissance.

Tous ceux qui ont eu en France quelque connaissance de l'utilité réelle dont était la marine de l'Ordre au riche commerce de la France dans le Levant, sentiront comme nous combien a été injuste, impolitique ce décret du Corps législatif. Il ne faut pourtant pas croire que tous les Français confondent l'Ordre de Malte avec les corporations purement monastiques. La Révolution d'ailleurs aura un terme. Le gouvernement français suivra alors d'autres principes que ceux du

gouvernement actuel. Il sentira qu'on a eu tort de nous dépouiller de nos biens, parce qu'il sera plus que jamais à portée de reconnaître que c'était particulièrement à l'abri de la petite guerre perpétuelle (toute faible qu'elle est) entre la marine de l'Ordre et celle des Régences barbaresques, que le commerce jouissait d'une prépondérance supérieure dans toutes les Échelles de Levant; et il n'oubliera par conséquent rien de ce qui dépendra de lui pour nous dédommager de nos pertes.

Mais en supposant que ma prédiction ne se vérifie pas, voyons si c'est une raison, un avantage pour nous de guerroyer contre la France. Lorsque l'Ordre a perdu ses biens en Bohême, en Hongrie, en Prusse, en Pologne, en Hollande, dans plusieurs principautés de l'Allemagne et surtout en Angleterre, par l'effet ou des guerres civiles ou du changement de religion, a-t-il déclaré la guerre à ces différentes nations? Non. Il s'est souvenu de son vœu de pauvreté et s'est rappelé que ses lois fondamentales ne lui prescrivaient la guerre que contre les seuls ennemis du nom chrétien. Il s'est donc borné à faire des représentations, son devoir l'obligeant à une parfaite hospitalité et neutralité envers toutes les nations chrétiennes, et sa faiblesse, d'ailleurs, ne lui permettant pas de se livrer contre aucune d'elles à des actes d'hostilité, qui, tôt ou tard, provoqueraient infailliblement sa ruine.

Parmi les auteurs de la proposition dont il s'agit, il en est un (le bailli de Loras), qui connaît bien le système politique de l'Ordre, et, d'après cela, il est étonnant de le voir proposer à Votre Altesse Éminentissime d'y déroger, lui qui, pendant les premiers troubles du Brabant, étant votre secrétaire en chef, dans cette même secrétairerie d'État où je rédige maintenant ce mémoire, vous fit écrire, à tous les membres de l'Ordre dans cette province, cette belle lettre circulaire qui vous fit alors tant d'honneur, et que depuis, Monseigneur, vous avez renouvelée en 1789, envers les six grands prieurés de l'Ordre en France, pour faire défendre à tous les chevaliers de prendre aucune part aux troubles que les changements politiques pourraient occasionner dans le royaume.

L'Ordre, il est vrai, a toujours eu de plus grands égards pour les nations sur le territoire desquelles il avait des commanderies que pour celles chez qui il ne possédait rien. Par la même raison, il a toujours eu beaucoup de déférence pour les souverains ou gouvernements de ces mêmes nations, à proportion de leur puissance protectrice en notre faveur, et de leur influence politique dans le système général de l'Europe. Mais quelle en a été la raison principale? Votre Altesse

ıx que moi que, sans blesser en rien la neutralité, on n'a
cela d'autre vue que ménager à l'Ordre l'amitié, la bien-
ou l'appui de ces augustes souverains, afin de s'en pré-
lilement dans l'occasion, pour le maintien de ses droits,
térêts ou de son système politique, lorsque quelqu'un vou-
›orter atteinte intérieurement ou extérieurement.
cette sage tactique, habilement dirigée jusqu'ici, que l'Or-
son existence et sa prospérité. C'est en vain que le clergé
:e a prétendu s'assimiler à l'Ordre pour la jouissance des
rivilèges, des mêmes prérogatives, des mêmes exemptions,
assujettir nos commanderies au payement de la dîme due
décimateurs de chaque diocèse; l'Ordre a toujours réussi
faire fermer la bouche, en se montrant comme Ordre
n, et comme État neutre par ses ambassadeurs auprès des
ui, à son égard, se sont presque toutes contentées d'une
tribution à titre de *don gratuit*.
ue l'Ordre ne possède maintenant plus rien en France, il
moins tenu à la neutralité envers elle, qu'il l'est envers
États chrétiens, où jadis il avait des commanderies. Le
schisme de religion allégué par les auteurs du projet de
on de guerre dont il s'agit, ne change rien au devoir de
qui, encore une fois, n'a pas pris les armes contre la
la Prusse, l'Angleterre, etc., lorsque, par des guerres de
dans ces pays-là, il y a perdu ses possessions.
ıseille aussi à Votre Altesse Éminentissime de refuser dé-
l'hospitalité aux Français qui tomberont malades à Malte.
ne voyons-nous pas journellement l'Ordre admettre dans son
ıôpital tous les Européens sans distinction de religion? Hé
recevra de même les Français, malgré le prétendu schisme;
'il est obligé d'observer l'hospitalité envers toutes les na-
rétiennes quelconques, aussi parfaitement qu'il leur fait
la neutralité dans ses ports, lorsqu'étant en guerre les
ıtre les autres, quelques-uns de leurs vaisseaux respectifs
s'y réfugier et y séjourner.
plaint : « qu'il y a des gens dans l'Ordre qui pensent que
tutions ont vieilli; que nos croisières maritimes sont insigni-
que notre hôpital, tant vanté, n'est utile qu'aux Maltais;
s ne sommes d'aucune espèce d'utilité au commerce et à
;ation des nations auxquelles les Barbaresques font la
:t que les souverains dans les États desquels l'Ordre pos-
ore des commanderies, ouvrant bientôt les yeux sur notre

inutilité, ne tarderont pas à nous supprimer chez eux, comme on vient de le faire en France. »

Je ne me souviens pas, Monseigneur, d'avoir jamais rien vu de semblable dans la correspondance des ambassadeurs et autres agents politiques de l'Ordre. Mais en supposant qu'il y ait de ces gens-là, ils seront très heureusement en très petit nombre; et, d'ailleurs, comme ce ne sera en eux qu'une opinion mal fondée, il ne faut pas y faire la moindre attention. Il suffira de veiller prudemment à empêcher que de pareilles idées ne se propagent. Ils ne veulent que se singulariser pour se faire remarquer. Quand ils verront Votre Éminence n'attacher aucune importance à leur étrange façon de penser, et qu'en y persistant ils courraient le risque de tomber dans le mépris, ils laisseront d'eux-mêmes l'erreur de côté, et rentreront dans le droit chemin.

L'impossibilité physique où se trouve l'Ordre de se livrer contre la France à aucune démarche hostile, devient d'ailleurs une raison pour lui d'éviter, de prévenir même, tout ce qui pourrait aboutir à une rupture ouverte entre les deux États. Déjà l'esprit d'aigreur, d'animosité s'est nombre de fois manifesté de la part de plusieurs chevaliers contre des marins français, par rapport à leur cocarde et aux couleurs de leur nouveau pavillon national. Ceux-ci pourraient, si cela continuait, le considérer pour une insulte pour leur nation; et, s'ils n'osaient s'en venger ici, ils pourraient s'en plaindre à leur retour en France; ils nous en feraient peut-être un grief auprès de leurs municipalités et du gouvernement; de manière que, tôt ou tard, il n'en résulterait rien de bon pour l'Ordre, ni pour ceux de ses membres et de ses agents restés en France. D'après cela, il semblerait à propos que Votre Altesse Éminentissime voulût bien recommander aux chefs des trois langues françaises de défendre sérieusement aux chevaliers et autres qui leur sont subordonnés, toute espèce de gestes ou de propos offensants contre la cocarde et le pavillon français, et contre qui que ce soit de cette nation. Ces gestes, ces propos, qui dans le principe ne paraissent rien, ne sont que trop susceptibles d'amener des rixes, des voies de fait, qu'il est toujours du devoir d'un gouvernement sage de prévenir, surtout lorsque sa faiblesse peut l'exposer au ressentiment d'une nation puissante et sensible aux outrages.

D'un autre côté, Votre Altesse Éminentissime ne pouvant savoir si, dans l'état de troubles où est Paris, le chargé des affaires de l'Ordre est en situation d'agir officiellement près le gouvernement français, pourrait peut-être y suppléer ici auprès du chargé des af-

faires de France, en lui faisant remettre un décret du sacré conseil dans lequel il serait dit : 1° Que l'Ordre avait appris avec la plus vive douleur que l'Assemblée nationale se fût portée à le priver de ses commanderies sans aucun motif ni droit légitime ; 2° Qu'il ne pouvait, par conséquent, considérer une semblable spoliation que comme une injustice occasionnée, sans doute, par les troubles actuels, et que toute la nation était sûrement loin d'approuver ; 3° Que ces troubles le mettaient dans l'impossibilité de se plaindre directement au gouvernement français d'une violation si criante du droit de propriété et du droit des gens, mais qu'il se réservait de réclamer justice lorsque ce gouvernement serait plus paisible et se montrerait plus équitable ; et qu'en attendant, pour conserver ses droits purs et intacts, l'Ordre protestait en ce moment, de la manière la plus solennelle possible, entre les mains du chevalier de Seytres-Caumont, chargé des affaires de France auprès du grand maître, contre le décret de l'Assemblée nationale du 19 septembre 1792, qui avait déclaré *biens nationaux* les commanderies de l'Ordre de Malte en France, et contre la vente qui se ferait de ces mêmes commanderies en vertu d'un pareil décret ; 4° Qu'il protestait également contre toute apposition de scellés, séquestres de capitaux, enlèvement d'argenterie, titres et papiers à lui appartenant ou à ceux de ses membres domiciliés en France ; 5° Que l'Ordre et le grand maître attendaient de ce même chargé d'affaires qu'il voudrait bien participer à son gouvernement la présente déclaration et protestation au nom de tout le corps de l'Ordre ; 6° Qu'enfin, il voudrait bien aussi, dans le même temps, assurer son même gouvernement, encore au nom de l'Ordre et du grand maître, que cette protestation et l'injustice dont ils se plaignaient, ne les empêcheraient pas d'accueillir, comme auparavant, tous les Français que leurs affaires d'intérêt ou de commerce pourraient conduire à Malte, et que la neutralité que l'Ordre se faisait toujours un devoir d'observer envers toutes les nations chrétiennes, ne souffrirait aucune atteinte envers la nation française, de laquelle un jour l'Ordre ne doutait pas d'obtenir bonne et loyale justice.

Ce langage ne surprendra nullement Votre Altesse Éminentissime qui sait parfaitement qu'en politique il faut toujours, pour agir et raisonner juste, partir du point où l'on se trouve. Je crois cette démarche indispensable, Monseigneur, pour vous mettre, ainsi que l'Ordre, en règle vis-à-vis de vous-même, de vos chevaliers, de toutes les cours de l'Europe, avec lesquelles vous êtes en relations, et auxquelles vous direz les raisons péremptoires qui vous ont obligé à suivre cette conduite. La principale de ces raisons portera sur l'indispensable né-

cessité d'éviter, à l'égard de la France, tout ce qui pourrait lui faire naître l'idée de s'emparer de Malte; non pas qu'on croie la chose facile, mais parce qu'il vaut toujours mieux ne pas s'y exposer, et parce que si malheureusement une attaque avait lieu de sa part, même sans succès, il en résulterait toujours de grandes pertes et de fâcheux inconvénients pour l'Ordre.

Quant à ceux qui voudraient faire ici les paladins, et vous entraîner dans une guerre dont ils ne se promettent que des avantages, Votre Altesse Éminentissime voit bien qu'ils sont loin d'en avoir aperçu et calculé toutes les chances défavorables; ils n'ont sûrement pas non plus pensé aux énormes dépenses qu'il y aurait à faire pour mettre les côtes abordables de Malte et du Goze dans un état de défense, sinon formidable, au moins passable. Ils ignorent même que la quantité des batteries qui s'y trouvent serait insuffisante; que la plupart des affûts et autres ustensiles nécessaires aux opérations de l'artillerie sont très vieux et devraient être renouvelés; ils ne songent pas qu'il faudrait augmenter considérablement le nombre actuel des artilleurs, leur donner une plus forte paye, et tripler au moins nos troupes de terre. Et avec quoi l'Ordre ferait-il face à ces nouvelles levées, à tant de dépenses diverses et extraordinaires, lui qui, désormais dépouillé de ses revenus, par la privation de ses biens en France, est déjà embarrassé pour subvenir à ses dépenses ordinaires, et qui va être réduit à faire des réformes pour pouvoir se montrer en petit, comme jadis il se montrait en grand? Aurait-il pour cela recours au doublement des responsions sur ses commanderies situées dans les autres États? Mais, Votre Éminence sait bien que, sur le simple bruit qui s'en était répandu, on ne lui a pas dissimulé que les souverains de ces États ne le permettraient pas. Aujourd'hui, Monseigneur, chacun ne pense qu'à soi. Se flatterait-on d'y pourvoir par le produit des prises que l'on ferait sur le commerce français? Ce serait une grande erreur; car on n'aurait pas plutôt pris cinq à six bâtiments de cette nation, que nos armements verraient à leurs trousses de nombreuses frégates armées à Toulon; et alors, au lieu d'y gagner, nous pourrions fort bien y perdre. Et puis, si par malheur (car c'est dans le nombre des choses possibles) un de nos bâtiments croiseurs succombait dans le combat, et qu'il se trouvât dessus des chevaliers français, peut-on croire que leur qualité de membre de l'Ordre les sauverait du supplice réservé à ceux qui sont pris les armes à la main contre leur patrie?... Mais je m'arrête là, persuadé que je ferais tort au cœur droit et aux sages principes de Votre Altesse Éminentissime si j'en disais davantage.

Je finirai seulement par la prier d'être en garde contre toute espèce de proposition tendant à lui faire enfreindre la neutralité, ou même à faire mettre avec trop d'éclat ces deux îles dans un état de défense active. L'Ordre n'a qu'un seul ennemi; c'est le Musulman; et il est assez fort pour ne pas le craindre. Sa sûreté, contre toute autre nation, c'est la stricte et pure observance de sa neutralité. Tout système de défense, autre que celui qui a subsisté jusqu'ici, deviendrait ruineux pour l'Ordre et ne serait propre qu'à exciter l'attention, la curiosité, la défiance, peut-être, des États maritimes qui ont déjà eu le projet de s'emparer de Malte, en même temps qu'il pourrait servir de prétexte à d'autres pour nous attaquer. Vivons donc en paix avec eux tous, surtout avec la France, qui est le plus à notre proximité, et attendons que l'agitation qui y règne soit finie pour réclamer de son gouvernement la justice due à l'Ordre.

B.

CHIFFRE DE MALTE (1).

Dans une assemblée prétendue capitulaire du grand prieuré de Russie (2), tenue à Pétersbourg en 1798, après qu'on y eut reçu la nouvelle de la reddition de Malte à l'armée française, commandée par le général Bonaparte, il a été lu un libelle intitulé *manifeste*, dans lequel le grand maître Hompesch était accusé d'impéritie, de lâcheté et de trahison envers son Ordre. Plusieurs de ses membres y sont aussi plus ou moins inculpés de connivence avec ce général, et moi, comme secrétaire du grand maître, je suis nominativement accusé d'avoir *vendu son chiffre* à ses ennemis.

N'ayant eu connaissance de cette imputation qu'après la signature du traité de paix d'Amiens, dans le moment où je me disposais à retourner à Malte (3), pour y reprendre l'exercice de mes fonc-

(1) Cette explication justificative fut rédigée en 1812 pour satisfaire à la demande d'une personne de l'Ordre, imbue des fausses imputations répandues dans plusieurs libelles copiés les uns sur les autres, et sa simple lecture a suffi pour la faire revenir de toute injuste prévention à mon égard. *Signé* : Doublet.

(2) Ce grand prieuré, formé en 1775 d'une partie du duché d'Ostrog, était composé de neuf commanderies d'ancienneté, et de sept de jus-patronat. Il avait d'abord porté le titre de grand prieuré de Pologne, et tous les commandeurs étaient Polonais catholiques. Mais passé sous une autre domination, l'empereur Paul Ier demanda au grand maître qu'on lui donnât le nom de grand prieuré de Russie. Le conseil de l'Ordre y consentit, et cet auguste souverain par reconnaissance y fit ajouter quatre autres commanderies en faveur des chapelains-conventuels dont deux pourraient être maltais.

D'après cela, l'assemblée dont il s'agit n'aurait dû être composée que des susdits commandeurs; mais la plupart étaient dans leurs terres et n'y furent pas même invités. Ce furent donc des membres de l'Ordre allemands ou français, étrangers à ce prieuré, qui se trouvaient alors à Pétersbourg, qui y assistèrent. L'un d'entre eux, à qui l'on a attribué ce manifeste, était l'ennemi déclaré du grand maître et le mien. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il en ait dit tant de mal, et qu'il m'ait imputé par vengeance l'absurde vente du chiffre. Ce prince, victime d'une circonstance impérieuse, était innocent, mais il eut le malheur de confier sa défense à M. de Mayer, dont la jactance, les mensonges et le galimatias, loin de justifier cet infortuné prince, n'aboutirent qu'à indisposer davantage contre lui les personnes éclairées qui lurent son mémoire.

(3) J'étais alors malade à Marseille et sur le point de m'embarquer pour Malte. Ce fut M. le chevalier de Costard, qui, étant venu me voir et m'ayant

ons à la secrétairerie magistrale, lorsque l'Ordre, conformément à traité, aurait été remis en possession de l'île. Je fis sur-le-champ réfutation dudit manifeste sur sa propre marge, et je voulus me la faire imprimer et rendre publique ; mais le gouvernement nçais m'en refusa la permission, sous prétexte qu'il fallait en ce oment-là garder le plus profond silence sur Malte, pour ne pas citer la méfiance des Anglais, qui, selon le traité, devaient éva- er toute l'île dans l'espace de trois mois.

Arrivé à Malte où je m'étais attendu que tout serait préparé pour départ de la garnison anglaise et pour la réception du grand aître Tommasi, je vis au contraire le commandant militaire et le mmissaire civil de S. M. Britannique manifester hautement r ces deux points les dispositions les plus contraires à l'exécution traité d'Amiens. Déjà le terme fixé pour l'évacuation était expiré puis plusieurs mois, et M. le général Vial, ministre de France qui vertuait là tout seul (1) pour en presser l'effectuation, y perdit n latin. Il eut beau présenter mémoire sur mémoire au nom de le bailli Buzi, lieutenant du grand maître, envoyé par ce prince ur prendre possession de Malte, il eut le triple désagrément de

dé dudit manifeste, me le prêta pour le lire et en prendre copie. Il m'informa même temps de plusieurs particularités relatives à ladite assemblée, dont il ait eu oculairement connaissance, s'étant trouvé lui-même alors à Pétersbourg. vrai but de la réunion était de faire paraître le grand maître Hompesch cou- ble afin de prononcer sa dégradation, pour favoriser l'étrange ambition de ul I^er^ de se faire nommer grand maître, ce qui se fit, en effet, en foulant aux ds la justice et les lois. Le bailli comte de Litta, ambassadeur de l'Ordre à cette ur, eut le courage de s'opposer à cette œuvre d'iniquité, fut disgracié, et eut fense de paraître devant l'empereur, trompé par quelques flatteurs, qui, mme ils s'y étaient attendus, en ont été récompensés par des pensions. Parmi Français présents à cette illégale assemblée, il y eut un chevalier à qui le and maître avait donné 150 louis pour faire le voyage de Pétersbourg, et qui t l'ingratitude de déclamer avec le plus de virulence contre son bienfaiteur. tais son nom, par égard pour sa famille.

(1) Des six grandes puissances garantes de l'exécution du traité d'Amiens, la ance seule a envoyé un ministre à Malte pour en presser l'évacuation. Cette sure, sinon impolitique, était au moins insuffisante, et pour rendre le succès ins douteux, il aurait fallu insérer dans le traité même un article ainsi conçu : Les six puissances garantes nommeront, sitôt après la ratification du traité, ministre plénipotentiaire pour se rendre sans délai auprès du grand maître à ssine. Celui d'Angleterre sera porteur de l'ordre de S. M. B. au gouverneur de alte d'évacuer l'île et la place vingt-quatre heures avant que le grand maître soit mis en possession. Lorsque les six ministres seront réunis à Messine, ils compagneront le grand maître à Malte, et assisteront à sa réinstallation en ssession du pays. »

ne pouvoir rien obtenir, de voir renvoyer ce lieutenant en Sicile, et de devoir lui-même partir de Malte la veille du jour où la rupture entre l'Angleterre et la France y fut publiée.

Je me trouvai alors fort embarrassé et exposé ainsi que mon fils à nous voir d'un moment à l'autre détenus comme prisonniers de guerre. Pour éviter ce désagrément, je dus donc abandonner Malte, et comme il n'y avait là aucun bâtiment destiné pour l'Italie ou la France, je m'embarquai pour Tunis, et j'envoyai mon fils à Tripoli de Barbarie chez M. le consul Beaussier, qui l'accueillit comme s'il eût été son propre fils et le fit son secrétaire particulier.

Quelque temps après mon arrivée à Tunis, ce respectable ami, auquel j'ai eu ensuite les plus grandes obligations, désira connaître en détail l'événement de la prise de Malte en 1798, et en attendant que je pusse lui envoyer mes Mémoires historiques, je lui adressai le susdit manifeste et sa réfutation, c'est-à-dire la seule copie que j'en eusse, de manière que j'en suis aujourd'hui dépourvu; néanmoins il ne me sera pas difficile de prouver, sans ces deux pièces, et l'innocence du grand maître Hompesch et la mienne.

Je commencerai par prouver l'absurdité de la vente du chiffre, et pour cela je poserai ces deux questions :

1° Le chiffre de la secrétairerie française du grand maître de Malte était-il susceptible d'être vendu aux ennemis de l'Ordre?

2° Ce chiffre a-t-il réellement été vendu?

Première question.

Pour que ce chiffre eût pu être vendu, il aurait fallu qu'il pût être utile à celui ou ceux qui l'auraient acheté. Voilà ce qu'auraient dû se dire les auteurs de l'imputation que je combats; et c'est justement une réflexion qui leur a échappé, toute simple et naturelle qu'elle fût; s'ils l'eussent faite, ils auraient indubitablement senti que leur accusation était sans fondement et se détruisait d'elle-même. En effet : quel était ce chiffre, et à quoi servait-il? Il y en avait de deux espèces. L'un était simplement un alphabet renversé, uniquement composé de lettres, sans séparation de mots, ni ponctuation quelconque. L'autre, au contraire, n'était composé que de nombres, en chiffres arabes, et si compliqué, si difficile, si long à déchiffrer, qu'il me fallait au moins une journée entière pour en expliquer quatre pages. Les agents diplomatiques de l'Ordre au congrès de Rastadt, à Vienne et à Paris, à Berlin ou à Varsovie ne faisaient usage que du premier. Le seul ambassadeur du grand maître

bourg se servait de l'autre, composé en deux volumes pour
étaire. Mais on ne les employait tous deux que pour trans-
u grand maître, ou des notions purement relatives aux in-
l'Ordre, ou des nouvelles sur les intrigues galantes des
sur les opérations de la guerre, ou sur les moyens de faire
évolution en France. Le ministre plénipotentiaire du grand
Rastadt, et son chargé d'affaires à Paris, s'en servaient pour
part des propositions projetées d'indemnités qu'on croyait
oire exécutif disposé à procurer à l'Ordre en Allemagne, en
ation des nombreuses commanderies qu'il possédait en France
ys-Bas avant la Révolution, propositions inadmissibles et im-
les sous tous les rapports. Mais de quelle utilité tout cela
il être au général français pour l'engager à acheter ces chif-
is peu de jours il devait quitter Malte, où déjà l'Ordre n'exis-
, pour se rendre en Égypte. Ces chiffres ne pouvaient par
nt pas plus lui servir désormais qu'au grand maître dont le
ait fini; et par la même raison, leur usage à l'avenir, quel
t le propriétaire, ne pouvait jamais préjudicier à ce prince
Ordre. Ce propriétaire avait peut-être l'intention de s'en
ur ses vues particulières, mais c'est de quoi je n'ai jamais eu
ance.

Seconde question.

ffre a-t-il réellement été vendu?
nme on me l'a imputé, j'avais vendu ce chiffre, il aurait
n avantage quelconque eût pu m'y décider, tel, par exemple,
i d'en tirer une somme d'argent, chose qui ne m'a point été
et que j'aurais rejetée avec mépris, ou bien de m'attacher
llement à l'acquéreur, pour en faire usage à son service; et
ement ce à quoi je me suis formellement refusé, lorsqu'il me
ier par M. Poussielgue, son secrétaire intime, de le suivre
e. Je lui déclarai, de vive voix, que rien au monde n'était ca-
me séparer de ma femme et de mes enfants. Ce secrétaire
t et demeure à Paris; il pourra de nouveau, si l'on s'adresse
dre témoignage de la vérité du fait (1). Le voici ce fait, tel
t passé :
demain du débarquement du général Bonaparte dans le port

(1) J'ai depuis lors écrit une lettre sur cet objet, dont la copie est jointe à celle que j'écrivis de Gênes à M. Beaussier, consul de France à Tripoli, le 30 floréal an 6. On la trouvera ci-après.

de Malte, ce même secrétaire vint à la secrétairerie du grand maître, où j'étais en ce moment-là pour réunir quelques papiers qui m'appartenaient et les emporter chez moi.

« Je viens, me dit-il, de la part du général en chef, vous demander, pour lui, tous les chiffres du grand maître et ses correspondances avec la Russie et avec son ministre au congrès de Rastadt.

— Vous êtes, Monsieur, lui dis-je, trop éclairé et trop judicieux pour ne pas sentir que je ne puis vous donner ce qui ne m'appartient pas. Le grand maître seul peut vous satisfaire; mais je doute qu'il le veuille, et j'ose vous dire franchement qu'à sa place je ne le voudrais pas.

— Prenez garde à ce que vous dites, citoyen, et sachez que si le général en était instruit, vous pourriez vous en repentir.

— Je crois le général trop équitable pour trouver mauvais que je fasse mon devoir. L'île de Malte vous a été cédée contre mon sentiment; mais je n'en suis pas moins resté secrétaire du grand maître, et comme tel je dois, pour tout ce qui regarde sa secrétairerie et ses correspondances, ne rien me permettre sans en avoir reçu de lui-même l'ordre positif.

— Hé bien, allez lui dire ce que le général désire, et que je suis, par son ordre, venu pour les prendre et les lui porter.

— C'est à vous, Monsieur, et non à moi de faire une pareille démarche.

— Je l'ai faite vis-à-vis de vous, parce que tel est l'ordre que j'ai reçu; et vous pouvez dire au grand maître, si vous le trouvez bon, que c'est par ménagement pour lui que le général m'a commandé de m'adresser directement à vous.

— Si le général a pu me croire capable de manquer à mon devoir, je vous prie de lui dire qu'il s'est trompé. L'honneur veut que je m'oppose à sa demande, et c'est ce que je ne manquerai pas de faire, en conseillant au grand maître de s'y refuser, comme il le peut et le doit.

— Conseillez-lui tout ce qu'il vous plaira : mais sachez que, bon gré mal gré, le général entend avoir ce qu'il demande. En lui résistant, on ne ferait que l'irriter. Dites-le bien au grand maître, et que dans ce cas je serais fâché, pour lui comme pour vous, de ce qui pourrait résulter d'une résistance mal entendue.

— Comment mal entendue?

— Sans doute; pourquoi attacher tant d'importance à des choses qui seront désormais sans aucun usage pour le grand maître comme pour vous?

— C'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider.

— Je ne l'exige pas non plus; mais je vous prie de référer au grand maître ce que je viens de vous dire. Ajoutez même que je serais monté avec vous, si je ne craignais que ma présence ne lui fît de la peine. Mais, de grâce, finissons. Il y a du temps que je suis ici, et je ne voudrais pas que le général vînt à s'impatienter, car alors il n'y ferait bon ni pour moi ni pour personne. »

Voyant que ma fermeté pourrait amener de l'aigreur et m'attirer ensuite des reproches de la part du grand maître, dont je ne connaissais que trop l'extrême facilité à s'effrayer, je montai pour lui rendre compte de l'étrange message que je venais de recevoir, ce que je fis mot à mot. Ensuite de quoi, loin de l'engager à adhérer à une pareille demande, j'osai lui dire qu'il était de son honneur de s'y refuser. Je le priai même de m'ordonner de faire, sur-le-champ, porter dans son cabinet tous ses chiffres et toutes ses correspondances chiffrées, afin que personne ne s'avisât d'y mettre la main. Mais ce prince, insensible à mes exhortations et à mes prières, ne considérant que la crainte de s'exposer au ressentiment et à la colère du général Bonaparte, me répondit que j'avais très mal fait de résister si longtemps pour des chiffres et des paperasses qui n'étaient plus bons à rien, et m'ordonna, me poussa, me conjura d'aller remettre de sa part à M. Poussielgue non seulement cela, mais encore tout ce que le général pourrait désirer de plus dans sa secrétairerie. « Pour l'amour de Dieu, mon cher Doublet, finit par me dire ce trop faible prince, évitez tout ce qui pourrait me compromettre et me faire mal vouloir du général, surtout pour des vétilles semblables. Allez vite et faites ce que je vous ai dit. »

Je descendis le cœur navré de la plus vive douleur de devoir remettre, de mes propres mains, des papiers et mutiler des correspondances qui m'avaient coûté tant de sueurs, et que j'avais toujours si soigneusement conservées. Telle est l'exacte vérité.

J'ajouterai à cela qu'à mon arrivée de Tunis à Gênes, en 1805, M. le chevalier de Lomellini, ancien ministre de l'Ordre en cette dernière ville, m'ayant averti qu'on lui avait écrit de Catania sur cette prétendue vente du chiffre, et qu'il désirait savoir la vérité pour la faire connaître au lieutenant du grand maître en ce pays-là, je l'informai de la manière dont la chose s'était passée. Je fis plus : j'écrivis à M. Poussielgue, à Paris, pour l'engager à rendre témoignage de la vérité. Je fis lire sa réponse et en remis une copie collationnée à ce respectable chevalier. Il la collationna, la certifia véritable, et l'envoya au lieutenant du grand maître. J'ai depuis perdu

cette réponse à Rome, avec mon portefeuille renfermant mon passeport de Gênes pour aller à Naples et revenir à Rome. Mais ceux qui conserveraient encore des doutes, après la lecture de cette explication, pourront s'adresser à M. Poussielgue lui-même, qui ne refusera sûrement pas de les satisfaire.

Les personnes qui, sans me connaître, sont néanmoins bien aises de savoir la vérité, ne verront sans doute pas avec indifférence la réponse que me fit M. le chevalier de Bray, le 17 janvier 1809. Ce chevalier (dont je n'avais plus entendu parler depuis la prise de Malte en 1798), était alors (en 1809) ambassadeur de S. M. le roi de Bavière près la cour impériale de Russie: mais au moment de la prise de Malte, il était secrétaire de la légation de l'Ordre au congrès de Rastadt, et faisait sa correspondance en chiffres. C'est même par une de ses dépêches que le grand maître avait appris, six jours avant l'arrivée de la flotte française devant Malte, que l'île serait attaquée par le général Bonaparte. Par conséquent cet ambassadeur était en état de juger, mieux que personne, de l'absurdité de l'imputation concernant la vente du chiffre. Voici donc comment est conçue cette réponse.

« Saint-Pétersbourg, le 17 janvier 1809.

« J'ai reçu exactement, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai remis à M. le bailli comte de Litta celle qui lui était destinée. Je n'ai jamais rien entendu dire à votre charge, et l'accusation dont vous vous justifiez dans votre lettre au bailli ne méritait assurément aucune espèce d'attention. A quoi sert un chiffre lorsqu'on est maître des archives? Et avant de l'être, qu'est-ce que les généraux français auraient pu apprendre par des correspondances lointaines et la plupart très insignifiantes? J'ai vu périr l'Ordre avec douleur. Je lui étais sincèrement attaché, et aujourd'hui encore, chaque fois que quelqu'un de ses honorables débris croule sur les ruines de l'édifice principal, j'éprouve une sensation pénible et douloureuse. Mais la marche des événements nous a jetés à trois siècles en avant; nous n'appartenons plus aux années que vous me rappelez; ce sont d'autres hommes, d'autres combinaisons, d'autres affaires. Je souhaiterais que vos talents pussent être utilement employés pour les uns et pour les autres. Je ne suis point étonné que vous ayez trouvé accueil et protection chez Mgr l'évêque de Chersonèse. Il est impossible d'avoir plus d'esprit et d'amabilité que lui, et c'est avec

i plaisir que je l'ai revu, il y a dix-huit mois, à Munich. rous remercie, Monsieur, du prix que vous voulez bien atta- mon opinion, et je vous prie de croire que je serais fort aise ribuer à quelque chose qui pût vous être avantageux.
uis, avec une profonde considération,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Signé : DE BRAY. »

bene. — Je pourrais citer à l'appui de ma défense quantité es à peu près semblables, à moi écrites par plusieurs autres es ou agents de l'Ordre dont j'avais l'honneur d'être connu, 'ont pas cessé de me continuer leur estime.
chevalier de Bray étant venu en Italie environ un an après écrit cette lettre, pour y jouir des chefs-d'œuvre en tout u'on y rencontre à chaque pas, s'arrêta à Rome, avec sa pendant près de quatre mois, et m'y a comblé des marques nfiance et de son amitié. C'est même à sa coopération, avec pectable collègue Mgr l'évêque de Chersonèse, envoyé ex- aire et ministre plénipotentiaire de la royale cour de Ba- ès celle de Naples, que je suis redevable du traitement dont depuis lors comme agent de la même cour à Rome. Il n'au- tainement pas fait tout cela pour moi, s'il avait eu contre ma e politique le moindre soupçon défavorable.
uis en dire autant de Mgr l'évêque de Chersonèse lui- que j'ai eu l'honneur de connaître à Malte dès l'année rsqu'il y vint avec M. le général comte Minucci, ministre tentiaire de S. A. Électorale palatine Charles-Théodore, duc ère, pour y opérer la fondation du grand prieuré de Bavière ncorporation dans la langue d'Angleterre, avec lequel j'étais espondance pour les affaires de l'Ordre depuis 1785, qui a vu, ropres yeux, à Malte, pendant le long séjour qu'il y fit en 1797, aient et mes principes politiques, et ma manière de traiter les de la secrétairerie, et la confiance dont le grand maître m'ho- et mon absolu dévouement à ce prince et à son Ordre, et considération générale dont j'y jouissais. Quand je passai à en 1808, pour aller à Naples, il s'était écoulé un intervalle de dans nos communications, et néanmoins ce ministre m'ac- avec la même estime et la même cordialité qu'il m'avait té-

moignées en 1798, dans ses dernières lettres, avant l'époque si fatale, pour moi, de la perte de Malte et de la ruine de l'Ordre. Ensuite à son départ de Rome pour Naples, il fut autorisé par sa cour à me constituer agent du royaume de Bavière à Rome, chose dont il se serait bien gardé, s'il avait eu le moindre doute sur la pureté de ma conduite politique.

DEUX LETTRES SUR LE CHIFFRE DE MALTE,

A LA DEUXIÈME DESQUELLES SE TROUVE JOINTE LA COPIE DE CELLE DU CITOYEN POUSSIELGUE DÉCLARANT QU'IL N'Y A EU NULLE ESPÈCE DE TRAHISON DANS LA PRISE DE MALTE.

PREMIÈRE LETTRE.

Tunis, le 10 juillet 1805.
Rép. le 6 août.

A Monsieur Beaussier, consul de France, à Tripoli de Barbarie.

Je vous remercie infiniment, mon généreux ami, d'avoir, sans m'en rien dire, cherché à me faire rentrer, dès à présent, au service de l'Ordre de Malte, et quoique vous n'ayez pas réussi au gré de vos désirs, je n'en sens pas moins ce que je vous dois dans cette nouvelle occasion, où votre amitié, toujours active pour faire le bien, se réjouissait en secret d'avance d'un genre de plaisir d'obliger qui n'est connu que des âmes délicates comme la vôtre.

Je vois avec plus de peine que d'étonnement que ceux qui entourent le grand maître Tommasi nourrissent des préventions contre moi. Sans me connaître, ils auront ajouté foi à des imputations calomnieuses, qui n'ont pas le sens commun et qui sont d'autant plus faciles à détruire qu'elles se réduisent à un seul point, du moins ne connais-je que celui-là : *d'avoir vendu le chiffre du grand maître au Directoire.* Ceux qui ont avancé cette imputation absurde, l'ont hasardée sans la moindre preuve, pour justifier le feu grand maître Hompesch, que le prieuré de Russie avait accusé lui-même de trahison et de connivence avec le chevalier de Ransijat et autres d'avoir livré Malte au général Bonaparte, comme vous avez pu le voir, mon respectable ami, dans les actes de ce prieuré que je vous ai envoyés avec ma réfutation.

suis, jusqu'à présent, point attaché à prouver la fausseté de
tation, parceque dénuée de preuves elle-même, j'avais pres-
gné d'y répondre; mais puisque me voilà sur la voie, je vais
t ma défense ne sera ni longue ni difficile.
faire un crime d'avoir vendu ce chiffre, savait-on à quoi
Pouvait-il y avoir de l'intérêt à le vendre et de l'utilité à
Le système de l'Ordre était simple : conserver la bienveil-
ppui des grandes puissances dans les États desquelles il
us de commanderies, et témoigner aux autres les égards
se et de bienséance que les souverains se doivent entre
, se maintenir neutre dans toutes les guerres entre les prin-
ens, et ne rien faire en faveur de l'un qui pût déplaire à
était là toute la politique du grand maître. Avant l'année
ils on n'avait employé le chiffre dans sa correspondance, ni
des ministres et ambassadeurs de l'Ordre. Ce fut M. de
ve qui, de concert avec le bailli de Loras, en fit usage le
t à propos de quoi? Pour instruire le grand maître des pe-
ues de la cour de Pologne, près de laquelle celui-là ve-
demande du roi Stanislas Poniatowski, d'être nommé
affaires de l'Ordre. Attaché à ce souverain en qualité de
me de la chambre, mais hors d'état de faire des preuves de
our être reçu chevalier de Malte, il imagina de fonder
re une commanderie, dont le revenu fût affecté à perpé-
tretien d'un ministre de l'Ordre près de la cour de Varsovie;
resse de faire goûter ce projet au roi, qui demanda cela
e grâce à Malte, et quoique le revenu de cette commanderie
bjet de 30 louis par an, le grand maître et le conseil y con-
moins sous le rapport de ce faible intérêt, que dans l'es-
iger les commandeurs du prieuré de Pologne de remplir
ations envers le trésor de Malte, ce qu'ils n'avaient pas
part depuis l'an 1776, époque de l'érection de ce prieuré.
re ne fut donc dès sa création d'aucune utilité à l'Ordre;
servit que par curiosité d'apprendre des anecdotes galantes
leuses, rarement politiques et susceptibles de compromettre
es écrivait si, se servant du langage ordinaire, ses lettres
é ouvertes ou interceptées par ceux qui y étaient maltraités.
laisonneuve, qui prit alors le titre de commandeur et de
lénipotentiaire de l'Ordre, passa quelque temps après, en
ualité, à la cour de Berlin, pour une mission également
ux intérêts du trésor de Malte, mais beaucoup plus épi-
e celle de Pologne, par les contrariétés du receveur de

l'Ordre qui refusa de payer, et menaça Maisonneuve d'un duel que celui-ci ne jugea pas à propos d'accepter. Il se servit du chiffre de la même manière dont il l'avait fait en Pologne, sans autre objet que d'amuser le grand maître.

M. le bailli de Loras, qui dirigeait alors en chef la secrétairerie de France, eut, par une suite de son esprit tracassier, plusieurs affaires désagréables et même litigieuses qui le mirent dans le cas d'envoyer à Rome l'avocat Brès, dans lequel il avait beaucoup de confiance, au point de lui donner le chiffre, pour en faire réciproquement usage dans leur correspondance particulière. A peu près dans le même temps on l'avait donné à un certain M. de Bressac, employé par la reine de Naples dans des affaires secrètes, aussi peu honorables pour elle que pour lui, et dont l'historique divertissait beaucoup le grand maître. Mais rien dans tout cela n'était utile ni intéressant pour l'Ordre. M. l'avocat Brès, qui est actuellement près le grand maître Tommasi, en qualité de son auditeur, ne doit pas avoir oublié que, pendant son long séjour et celui du bailli de Loras à Rome, ni l'Ordre ni le grand maître ne tirèrent aucun avantage de l'emploi qu'ils firent alors si souvent du chiffre, non seulement dans la correspondance avec ce prince, mais encore avec le commandeur de Maisonneuve, dont ils se permettaient d'ouvrir et de déchiffrer les dépêches. Ce bailli fréquentait et était fort lié à Rome avec Cagliostro, Vivalda et autres chefs d'illuminés, et ne fut pas arrêté par égard pour le grand maître, dont la cour de Rome le regardait comme l'agent.

Je commence par demander si un chiffre ainsi multiplié et profané peut être désormais considéré comme moyen secret et d'une grande importance? Le grand maître y en attachait si peu, qu'il me le fit supprimer. M. de Maisonneuve seul continua d'en faire usage, mais toujours uniquement sous le rapport des intrigues secrètes et curieuses. Le bailli de Loras était revenu de Rome, mais il ne rentra pas dans la secrétairerie du grand maître. Depuis environ un an ce prince y avait nommé, pour la forme, un vieillard fort versé dans les usages de ce qu'on appelait *il convento* (l'intérieur), mais sans aucune teinture des affaires politiques. C'était moi qui rédigeais toutes les correspondances; le grand maître, qui s'en trouva bien, n'en voulut pas d'autre. Ainsi je me suis trouvé pendant dix ans, non seulement en butte aux intrigues que firent plusieurs chevaliers pour me débouter et me faire perdre la confiance du grand maître, mais encore forcé, par les devoirs de ma place, à m'opposer aux tentatives irréfléchies des nombreux partisans de la contre-révolution, et à raffermir le grand maître

dans les principes de neutralité, de l'observance exacte desquels dépendait la tranquillité et l'existence future de l'Ordre. Il m'a fallu, pour tenir tête à toutes les contradictions, à toutes les cabales, à toutes les intrigues, la force d'âme et de caractère qui soutiennent t assistent toujours l'honnête homme, qui ne sait que connaître et ire son devoir.

La Révolution nous fit une nécessité de reprendre l'usage du chiffre. . le commandeur de Maisonneuve qui, après sa mission finie à Ber-n, avait pour ses propres affaires obtenu un congé du grand maître, ait allé en Suisse, s'y était lié avec le ministre d'Angleterre Fitz-érald, et osa secrètement proposer un subside au grand maître pour réunir à la coalition. Il prit pour prétexte la pénurie où devait se ouver l'Ordre pour subvenir à toutes ses dépenses publiques. Cette fre fut rejetée comme elle le méritait, et défense fut faite à ce commandeur d avoir aucune liaison avec Fitz-Gérald. Il changea alors plan et d'opinion, et travailla pour se faire nommer ministre de Ordre en France. Il avait eu quelquefois l'occasion de voir M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse. Il lui demanda une audience secrète, se présenta comme ministre de Malte à Berlin, et n'eut as de peine à intéresser en faveur de l'Ordre un ambassadeur qui, 'étant encore que simple chargé d'affaires de France à Vienne, en 774, avait rendu service au grand maître Ximenez dans une affaire majeure. M. Barthélemy promit d'écrire au Directoire pour se faire nvoyer les pleins pouvoirs nécessaires, mais il n'eut point de réponse. Alors Maisonneuve pria le grand maître de l'accréditer à Paris, t comme il se trouvait sur la liste des émigrés, il écrivit à M. Cibon, hargé des affaires de l'Ordre à Paris, de solliciter sa radiation et de ui procurer un passeport. Il se servit pour cela du chiffre, dont il ouva le moyen sûr de lui faire remettre la clef en main propre par ne personne affidée, car jusqu'alors ce chargé d'affaires n'avait point e chiffre.

M. Cibon, loin d'être flatté, fut choqué de cette marque de confiance, n'y répondit pas, et en dit la raison au grand maître. La véritable est qu'il tenait fort à son poste, et qu'il trouvait mauvais que . de Maisonneuve vînt pour le supplanter. Le grand maître, pour ne égoûter personne, approuva le zèle de celui-ci, mais le regarda comme ors de propos, et loua la prudence de celui-là sans cependant lui issimuler qu'il avait tort de se flatter d'être jamais revêtu du titre e ministre de l'Ordre qu'il ambitionnait.

A peu près vers la même époque, M. le chevalier Lomellini, ministre et receveur de l'Ordre à Gênes, assisté du bailli de Foresta,

avait ouvert des négociations confidentielles avec M. Vilars, ministre de la République française, et elles finirent de la même manière que celles entamées par M. de Maisonneuve près M. Barthélemy.

Cependant M. Cibon écrivait en chiffre au grand maître une ou deux fois par semaine, et en homme qui jugeait du tableau d'après l'opinion presque générale, et surtout d'après nos succès militaires, il mandait à ce prince : « Que presque tous les biens de l'Ordre étaient vendus et que leur restitution était impossible, pas même de ceux encore invendus, parce que, comme les autres biens déclarés nationaux, ils servaient de gage aux assignats, au crédit desquels la moindre demande de restitution quelconque, venant à porter coup, ne pourrait être que fort mal reçue par le Directoire; que la Prusse ayant déjà fait la paix, l'Espagne étant sur le point de signer la sienne, d'autres puissances ne manqueraient pas de les imiter bientôt, et qu'avant la dissolution totale de la coalition, on pouvait regarder la République comme impérissable et la contre-révolution comme une chimère; qu'on avait tort à Malte de croire à celle-ci, d'y laisser insulter les Français, leur pavillon et leur cocarde, et de fournir aux Anglais des matelots, des ouvriers et des munitions de guerre; que c'étaient autant d'infractions à la neutralité dont Malte se vantait mal à propos, et que le Directoire lui en avait fait témoigner son mécontentement, de même que de l'accueil et des secours accordés à Malte aux émigrés, ennemis mortels de la République; qu'enfin en se comportant ainsi, on s'exposait à la haine du gouvernement français, et à le voir rejeter toute demande quelconque en faveur de l'Ordre, peut-être même à provoquer sa vengeance. »

Après avoir déchiffré ces dépêches, je les mettais sous les yeux du grand maître, qui, entouré continuellement de partisans contre-révolutionnaires, ne pouvait que regarder comme un démocrate celui qui osait lui dire de pareilles vérités sans le moindre déguisement. J'avais beau lui observer que le premier devoir de M. Cibon était de ne pas le tromper en le flattant, comme la plupart des chevaliers, que persister à désirer et croire possible le retour de la royauté et la restitution des biens de l'Ordre, c'était imiter l'aveuglement des Juifs qui croient encore à la venue du Messie, que le décret qui avait dépouillé l'Ordre de ses commanderies était, il est vrai, injuste et malheureux, mais ce ne serait pas par des insultes et en violant la neutralité qu'on remédierait à ce malheur et à cette injustice; que la France était trop grande, trop forte, trop fière pour souffrir impunément des injures, et que loin de provoquer son animosité, sa

vengeance, il serait plus prudent de se conduire envers elle avec ménagement, égard et circonspection en attendant le moment favorable où l'Ordre pourrait lui faire entendre ses justes plaintes, et lui ouvrir les yeux sur ses vrais intérêts.

Ces représentations ne faisaient pas toujours sur le grand maître l'impression que j'avais droit d'en attendre. Mes raisons venaient à l'appui de celles de Cibon, et contrariaient, détruisaient sans retour un espoir chimérique, il est vrai, mais qu'on chérissait comme une idole; et c'en était assez pour me faire regarder aussi comme un démocrate, d'autant plus qu'on me voyait fréquenter des membres de l'Ordre auxquels on faisait un crime de leur opinion philosophique favorable à la Révolution, et de montrer de l'attachement à la France leur patrie, et qu'on n'ignorait pas que je désapprouvais les mauvais propos et les insultes de la chevalerie et des émigrés contre les capitaines français, dont les navires étaient, par rapport à la guerre, désarmés dans le port de Malte.

Lorsque je m'apercevais de quelque ombrage dans l'esprit du grand maître, je lui demandais s'il avait, sur sa correspondance ou sur la mienne, le moindre reproche à me faire; je lui observais que mes lettres n'étaient relatives qu'au bon service de l'Ordre, que mes seuls correspondants étaient ses ambassadeurs, ses ministres ou leurs secrétaires', et que toutes leurs réponses venaient dans les plis adressés à lui grand maître; que le plus grand plaisir qu'il pût me faire était de les ouvrir et de les lire; et que s'il y avait quelque chose contre mon devoir, je me garderais bien de les faire insérer dans ces plis; qu'enfin, s'il avait le plus léger soupçon sur la pureté de mes principes, je le priais de me retirer sa confiance et la clef de sa secrétairerie. Je ne me suis vu qu'une seule fois forcé d'en venir à cette dure extrémité, et j'eus la satisfaction de voir ce prince (c'était Rohan) touché jusqu'aux larmes, me dire que, malgré qu'on eût cherché à me nuire auprès de lui, il était trop convaincu de ma probité et de mon attachement à sa personne, et aux vrais intérêts de l'Ordre, pour ne pas s'être fait un plaisir de me rendre justice dans toutes les occasions où mes envieux avaient, en sa présence, attaqué ou suspecté ma conduite et mes principes. « Ils sont, ajouta-t-il, portés à penser comme moi, mais ils ne peuvent vous pardonner de fréquenter des personnes qu'ils regardent comme des républicains et ennemis de l'Ordre.

— Ces personnes, répondais-je, regardent la contre-révolution comme une absurdité insoutenable, elles ont le courage de le dire; elles voient la noblesse et l'Ordre supprimés en France, et elles

croient qu'on ne les y rétablira pas ; ce ne sont là que des opinions prouvées par les faits, et non pas des crimes, et il y a de l'injustice à les en blâmer, comme il y en aurait à blâmer celui qui soutiendrait qu'il fait jour en plein midi. Si on me voit parfois les fréquenter, c'est parce que, dans la place que j'occupe, il est nécessaire de laisser de temps en temps de côté ceux qui ne se repaissent que d'erreurs et de chimères, pour entendre la voix toujours utile de la vérité. S'ils ont des arrière-pensées contre l'existence de l'Ordre, c'est ce que j'ignore; mais ce dont je suis bien convaincu, et ce que prouvera toute ma correspondance, c'est que l'Ordre pourra fort bien continuer à exister à Malte, quand même il ne recouvrerait pas ses commanderies en France, pourvu cependant que le nouveau gouvernement déclare sincèrement qu'il verra avec plaisir cette île conserver sa neutralité et rester dans les mains de l'Ordre.

— Qu'avons-nous besoin de cette déclaration, répliqua le grand maître?

— Pour votre tranquilité et celle de l'Ordre, Monseigneur, repris-je, et parce que, si le gouvernement français se décide à la faire solennellement, outre que vous n'avez alors plus rien à craindre de sa part, vous pourrez espérer qu'à la paix générale il écoutera les demandes en indemnité, que vous aurez à lui faire, si elles sont modérées et fondées sur des raisons de convenance et d'utilité réciproques. Mais j'avoue franchement que s'il se refuse à assurer l'Ordre de cette protection, ce sera un indice au moins de son mécontentement dans lequel il serait dangereux pour Malte de le laisser persister. »

Il fut en conséquence enjoint à M. Cibon de sonder adroitement le Directoire sur ses vraies dispositions à l'égard de l'Ordre, de représenter que la privation de ses biens en France le mettait dans la nécessité de diminuer ses dépenses militaires ou hospitalières jusqu'à ce que le gouvernement français, dans des temps plus heureux, eût trouvé les moyens de l'en indemniser ; qu'on sentait bien que cela lui était impossible à présent, mais qu'en attendant, le grand maître espérait qu'il voudrait bien déclarer qu'il prenait un véritable intérêt à l'existence de l'Ordre dans l'île de Malte, comme État neutre, utile à toutes les nations de l'Europe par son hospitalité et la sûreté de ses ports au centre de la Méditerranée. On ne laissa pas ignorer à M. Cibon que le grand maître avait rejeté toutes les propositions, même avec un subside, qui lui avaient été faites pour entrer dans la coalition, et que plusieurs puissances en avaient su mauvais gré, que d'un autre côté on le pressait de demander des terres en Russie, chose qu'on

l'assurait qu'il obtiendrait facilement, que le grand maître s'y était également refusé, quoiqu'il eût senti le besoin qu'avait l'Ordre de réparer ses pertes en France, parce qu'il espérait que le Directoire voudrait bien du moins se prêter à la dite déclaration, etc. La démarche fut faite, mais le Directoire éluda d'y répondre tantôt sur un prétexte, tantôt sur un autre, et ne déclara rien, ce qui fit dire au grand maître que *Cibon ne saurait rien faire de bon, et n'était propre à rien.*

Cibon ne m'avait pas caché que n'étant pas accrédité formellement près le Directoire, tout ce qu'il disait et faisait ne pouvait et devait être considéré que comme démarches préparatoires et confidentielles; qu'on lui répondait sur le même ton toujours verbalement; que si l'on voulait qu'il agit officiellement, il devenait indispensable de lui envoyer des lettres de créance, et j'en avais informé le grand maître qui avait répondu qu'il fallait d'abord attendre que l'Espagne eût signé la paix, après quoi on pourrait nommer quelqu'un de l'Ordre pour ambassadeur à Paris, selon l'usage, mais sous la protection de l'ambassadeur d'Espagne, et que M. Cibon, serait nommé en même temps adjoint et conseiller de l'ambassadeur de l'Ordre. J'instruisis de cela Cibon, qui en fut très mécontent. Son ambition le dirigeait plus que l'utilité de l'Ordre.

Sur ces entrefaites, un coup de vent fit échouer la frégate de la République *la Sensible*, dans un des ports de Malte, et le grand maître fit avancer au commandant les fonds nécessaires à son radoub et ravitaillement. Il y avait alors à Malte un chevalier de Barras, cousin germain du membre du Directoire, et cette frégate lui donna l'envie de s'y embarquer pour se rendre à Paris. Il m'en parla et me pria d'offrir ses services au grand maître en faveur de l'Ordre. Ce prince en fut étonné parce que connu pour un partisan déclaré de la Révolution, il croyait ce chevalier ennemi de son Ordre. C'était du moins sous cet aspect que les contre-révolutionnaires, chevaliers comme lui, se plaisaient à le considérer, et en conséquence, il en était généralement mal vu, chose qui l'indignait, mais sans le rebuter, parce qu'il avait de la fermeté dans le caractère. D'ailleurs, je dois à la vérité de dire qu'il n'était alors l'ennemi que des abus et des préjugés, et non de son Ordre. En second lieu, il n'était que novice, et pouvait encore embrasser un autre état, puisque l'Ordre était supprimé en France.

J'eus à son sujet plusieurs conférences avec le grand maître, et le fis convenir que la conduite de ce chevalier était sans reproche du côté de l'honneur, qu'on devait lui savoir gré de son désir d'être utile à l'Ordre par le crédit de son parent le directeur Barras, et que malgré

les usages reçus, qui voulaient que les missions politiques de l'Ordre ne fussent confiées qu'à des chevaliers profès, il pourrait y avoir de l'avantage à le charger des intérêts de l'Ordre en France.

Mais en même temps ce prince m'objecta son incertitude sur les vraies dispositions du Directoire à notre égard, le désagrément qui rejaillirait sur lui si cette mission venait à être rejetée au conseil par rapport aux opinions républicaines de ce chevalier, et qu'enfin on ferait bien auparavant de s'assurer que le Directoire ne s'y refuserait pas non plus.

Barras parut humilié de cette décision, quoique je tâchasse de l'adoucir en lui représentant qu'arrivé à Paris il lui serait facile de se procurer et d'envoyer au grand maître l'adhésion du Directoire à cette mission, et qu'il ne devait pas douter, qu'en recevant cette adhésion ce prince ne le nommât tout de suite au conseil et ne lui envoyât ses lettres de créance. Il parut persuadé et partit. Je prévins de tout cela M. Cibon pour sa règle, en l'engageant à seconder les vues et démarches de ce chevalier, à la mission duquel il serait nommé adjoint, ne lui dissimulant pas qu'il ne pourrait dans aucun cas en être chargé *seul*, lui-même ne se trouvant pas *reçu dans l'Ordre*. Mais cet ambitieux n'eut égard ni aux principes, ni à mes conseils, ni au bien de la chose. Il reçut Barras froidement, et ne lui parla que par monosyllables, et ce chevalier en fut d'autant plus fâché, que, d'après les informations que lui avait données son cousin, le directeur, il avait reconnu que ce chargé d'affaires ne jouissait là d'aucun crédit, et que par conséquent il en imposait au grand maître en lui faisant accroire qu'il avait des communications avec des membres du Directoire.

Ce chevalier m'écrivit qu'à son arrivée à Paris on l'avait fort bien accueilli, mais qu'on avait paru surpris de ne le voir chargé d'aucune commission pour l'Ordre, qu'on lui en avait demandé la raison et fait beaucoup de plaintes contre le gouvernement maltais. Il ajouta que le Directoire savait tout ce qui s'était fait et dit à Malte contre la France, contre les Français et leurs partisans, qu'on n'y accordait à M. Cibon ni considération ni confiance, que quant à lui, il avait en partant de Malte offert ses services, qu'on n'avait pas jugé à propos de les accepter, qu'il en était fâché, et qu'il souhaitait qu'on ne fût pas dans le cas de s'en repentir. En même temps, il écrivit cependant au grand maître pour lui renouveler directement l'offre de ses services.

La paix avec l'Espagne était signée, le marquis del Campo, son ambassadeur, était à Paris, on lui avait fait recommander nos affaires et M. Cibon par sa cour, et le grand maître lui avait même écrit

en faveur de ce chargé d'affaires, en le prévenant sur la nomination qu'on était disposé à faire d'un ambassadeur auprès du Directoire, dès qu'on saurait qu'il serait favorablement accueilli. Le marquis del Campo répondit que l'Ordre pouvait nommer, assura que le ministre serait bien reçu, fit l'éloge de M. Cibon, de ses services, de ses lumières, dit qu'il l'avait présenté au Directoire, et que ses talents, son zèle le rendaient plus propre que tout autre à cette mission. Sa lettre parvint au grand maître dans le même temps que celle du chevalier de Barras, et que celle du ministre de l'Ordre à Gênes, qui proposait au grand maître de confier la même mission au bailli de Foresta.

Toutes ces propositions embarrassèrent ce prince, qui s'imagina que pour ne mécontenter personne il fallait faire un autre choix. Il nomma donc le bailli d'Hannouville, qui, au mérite d'être resté en France pendant la Révolution, joignait celui de s'y être conduit de manière à n'avoir déplu à aucun parti. En apprenant sa nomination, il se rendit à Paris, s'aboucha avec l'ambassadeur d'Espagne, sous les auspices duquel il se présenta au citoyen Delacroix, ministre des relations extérieures, aujourd'hui préfet à Bordeaux, et lui remit sur sa demande copie de ses lettres de créance; mais à peine rentré chez lui, il en reçut l'ordre de quitter Paris dans vingt-quatre heures.

Cet événement, mortifiant pour l'Ordre et pour l'ambassadeur d'Espagne, et que le ministre des relations extérieures ne motiva point, fit à Malte une sensation bien pénible et désagréable. En en rendant compte au grand maître, Cibon en parut peu affecté, et cela le fit soupçonner d'y avoir contribué. De son côté Barras en écrivit à ses amis sur un ton de persiflage bien fait pour lui mériter le même soupçon; mais le fait est que la cause du renvoi de M. d'Hannouville est que dans ses lettres de créance, la congrégation d'État avait voulu qu'il fût dit qu'il était chargé *de réclamer la restitution des biens de l'Ordre*, malgré toutes mes représentations.

Je n'étais entré pour rien dans la nomination du bailli d'Hannouville, que je ne connaissais point, et auquel je n'avais jamais pensé. Elle fut l'ouvrage d'une ou deux personnes qui par leurs emplois étaient souvent à portée de parler au grand maître, avec lesquelles j'étais fort lié, et qui s'accordèrent pour ne m'en parler qu'après que la détermination suprême eut été prise. M. d'Hannouville avait la réputation d'un homme d'esprit, mais peu délicat sur le choix des moyens, et nos contre-révolutionnaires le regardaient comme un patriote et un jacobin. Le grand maître, qui de son côté n'avait pas

grande confiance en lui, me chargea de rédiger et communiquer à la congrégation d'État ses lettres de créance et ses instructions, en lui prescrivant de ne point s'en écarter et de se borner à en demander d'autres pour les cas non prévus.

Les instructions furent unanimement approuvées, mais on voulut, comme je viens de le remarquer, qu'il fût dit dans les lettres de créance, que le principal objet de sa mission était de réclamer la restitution des biens que l'Ordre possédait en France avant la Révolution.

Cette restitution étant impraticable, il était imprudent d'en faire purement et simplement la clause essentielle dans une lettre de créance, qu'il était d'usage de communiquer au gouvernement près duquel on était accrédité; il suffisait d'en former, comme je l'avais fait, un des points principaux des instructions secrètes, avec toutes les modifications dont l'objet était susceptible. Je le représentai fortement, mais vainement, au grand maître et à la congrégation d'État.

Lorsque la nouvelle du renvoi du bailli d'Hannouville fut répandue dans Malte, ceux qui avaient provoqué sa nomination en furent affligés, la congrégation d'État et le grand maître en furent mortifiés les contre-révolutionnaires s'en réjouirent, et moi j'en augurai que Barras s'était vengé, que Cibon n'en avait pas été fâché, quoiqu'il n'y gagnât rien que de la peine en pure perte en continuant sa correspondance pour laquelle il n'était pas payé, et que tout espoir d'accommodement et d'indemnité pour l'Ordre de la part du Directoire se trouvait par là anéanti. J'en dis ma façon de penser à qui voulut l'entendre, sans dissimuler que ce renvoi était principalement dû au malheureux esprit de contrariété et d'antipathie contre la Révolution dont on ne voulait pas se corriger à Malte en persistant à ne tenir qu'on se déshonorait et s'avilissait en reconnaissant et traitant avec un gouvernement qu'on qualifiait de régicide, sans faire attention aux succès, aussi étonnants que glorieux, des armées françaises qui le soutenaient, qui avaient déjà forcé deux des principales puissances de la coalition à demander la paix, et qui ne tarderaient pas à dissoudre entièrement et à contraindre chacune des parties. Elle ne perdrait pas sans retour sa couronne et son territoire, à faire la paix séparément des autres. Il n'y a que des fous et des aveugles, hautement, qui puissent trouver mauvais qu'un petit État, tel que celui de Malte, traite avec le gouvernement français, et qu'on ose blâmer la conduite des cours de Prusse et d'Espagne, ceux qui aiment sincèrement l'Ordre devraient au cont

réjouir, et désirer que les autres puissances fissent aussi la paix, parce qu'alors elles pourraient, chacune de leur côté, appuyer et protéger les réclamations que ferait le grand maître pour obtenir une indemnité de ses biens vendus en France. Ce n'est pas en se montrant ses ennemis, en tenant le langage de ses ennemis, en méprisant et en invectivant ce gouvernement qu'on s'en fera écouter, mais en lui témoignant égards, considération, confiance.

Tel était, mon respectable ami, je l'avoue franchement et m'en fais gloire, mon langage de vive voix à Malte et par écrit dans ma correspondance à tous ceux qui me mettaient dans le cas de le leur tenir. En servant l'Ordre en honnête homme, je n'ai jamais cessé d'aimer et de prendre la défense de ma patrie, de ma nation et de son gouvernement, sans épouser aucun parti. A Malte, en France, à Tunis, ma façon de parler et ma conduite à cet égard n'ont point varié. Des anti-Français ont pu me mal juger, je n'en suis point surpris; d'autres ont pu me calomnier, je le pardonne à ceux qui ne m'ont pas connu. Je ne me suis jamais caché. Si je me suis fait des ennemis, ce n'est pas pour avoir fait du mal, c'est pour avoir été trop franc, trop sincère. Ce n'est pas non plus pour avoir manqué à aucun de mes devoirs. Tout en prévoyant la chute de l'Ordre, si Malte venait à être sérieusement attaqué, je l'ai servi avec le plus grand zèle et la plus grande fidélité jusqu'au dernier moment. Mon seul regret est de ne plus avoir les nombreux témoignages propres à le prouver, mais on les trouvera quand on voudra dans les portefeuilles et les registres des ambassadeurs, ministres, receveurs et autres agents de l'Ordre. Je défie qui que ce soit de produire la moindre preuve du contraire, soit en chiffre, soit autrement.

M. Vella vous dit dans sa lettre, *qu'il croit s'être aperçu que la vraie cause* (des obstacles qu'il a rencontrés à la commission dont votre amitié pour moi vous aurait, à mon insu, engagé à le charger) *est qu'on attaque ma conduite dans quelques circonstances qui ont précédé et accompagné la reddition de Malte.* Et il ajoute : *qu'on est arrivé dans le temps au point de me peindre avec les couleurs les plus noires dans des mémoires imprimés.* Cette vraie cause n'est heureusement fondée que sur de fausses conjectures; ma conduite, mes écrits ont prouvé qu'on pouvait, en bien servant l'Ordre, aimer, défendre son pays, je le répète, sans trahir son devoir : c'est ce que j'ai fait. J'ai estimé Ransijat et fréquenté ses amis, malgré tout ce qu'on a pu me dire pour m'en empêcher, parce que je les ai crus d'honnêtes gens de la meilleure foi du monde. S'ils m'ont trompé, c'est ce que j'ignore. Si je les avais seulement soupçonnés capables de trahi-

son. je serais le premier à dire j'ai tort. Pour les fréquenter, jamais je ne me suis caché. Je n'entrais jamais chez eux qu'en plein jour et publiquement. Le grand maître ne l'ignorait pas. Jamais il ne fut question entre nous que de nouvelles politiques générales. Nous les discutions, chacun disait librement son opinion. et tout se terminait là. J'y soutenais, il est vrai, plus qu'un autre, l'espoir de voir l'Ordre conserver son existence à Malte, quand même il ne pourrait rien recouvrer en France, parce qu'un jour viendrait où cette puissance sentirait qu'il est de son intérêt commercial de protéger cet État neutre, intéressé lui-même à conserver des égards aux nations chez lesquelles il avait jadis des commanderies. Je n'ignorais pas les avis donnés de toutes parts au grand maître Hompesch de se tenir en garde contre l'armement formidable qui se préparait à Toulon et dans quelques autres ports d'Italie. J'en avais moi-même reçu et communiqué au grand maître la nouvelle, mais ce n'était que des lettres particulières et je ne pouvais me persuader que la France fît d'aussi grands préparatifs pour la petite île de Malte : je les crus secrètement destinés à s'emparer de la Sicile, et qu'on ne parlait de Malte que pour mieux tromper l'ennemi. Je ne commençai à croire que cela pût regarder l'Ordre qu'à l'arrivée de la lettre de Rastadt, rapportée, comme vous le savez, dans mon Mémoire historique; et ce fut alors que je fis ce projet de défense pour la place de Malte seulement, qui fut mis sous les yeux du grand maître, que je vous ai fait connaître, et qui est resté enseveli dans le plus profond oubli selon l'ordre absolu qu'en donna alors ce prince. Je vous le demande à vous, Monsieur le Consul, non comme à un ami, mais comme à un juge sévèrement impartial : l'auteur d'un pareil écrit pouvait-il être un traître? L'ami le plus zélé de l'Ordre aurait-il donné au grand maître de meilleurs conseils? Que ceux qui ne l'ont pas lu en prennent connaissance, et qu'ensuite ils me condamnent. Qu'ils écrivent au pied de mon écrit et signent cette sentence : ***Doublet fut un traître;*** et s'ils l'osent, je leur pardonne.

Pardonnez-moi vous-même cette longue lettre, mon aimable et cher ami. Je présumais qu'elle serait courte, mais on a tant de choses à dire quand il s'agit de l'honneur injustement inculpé! Je croyais n'avoir à prouver que l'impossibilité de trouver à qui vendre un chiffre, par lui-même inutile et insignifiant, puisque l'Ordre n'avait, ni ne peut avoir pour s'en servir de secrets d'État; mais j'ai presque fait un factum. Excusez les fautes qui peuvent s'y trouver, car je l'ai écrite fort à la hâte et n'ai pas le temps de la recommencer. Je n'ai jamais douté du sage discernement du grand maître

Tommasi, ni de l'estime dont il a continué à m'honorer personnellement, malgré les fausses impressions qu'ont pu chercher à lui inspirer contre moi ceux qui l'environnent. Je ne crois pas qu'ils me connaissent et ne cherche pas à le savoir, parce que dans le cas contraire j'aurais probablement de l'ingratitude à leur reprocher. Je ne remercie pas M. Vella du bien qu'il vous dit de moi, mais du zèle et des efforts qu'il a employés pour vous plaire et m'obliger. Il s'est convaincu dans cette occasion que la meilleure volonté ne suffit pas pour défendre une cause comme la mienne, et qu'il aurait fallu des connaissances que sa jeunesse et son inexpérience ne lui permettaient pas d'avoir à l'époque des événements dont il s'agit. Un seul de mes amis qui vit encore, qui était maître écuyer du grand maître, pourrait, comme moi, remplir cette tâche avec succès. Je m'enorgueillis de m'être conservé l'amitié de cet homme estimable sous tous les rapports, qui connut et respecta, comme moi aussi, la faiblesse et les torts du grand maître et qui applaudit avec plaisir à ma résolution de souffrir en silence la calomnie plutôt que de réfuter les mensonges entassés maladroitement dans le Mémoire publié pour sa défense contre le prieuré de Russie, réfutation que je n'aurais pu faire sans couvrir de honte ce prince débonnaire, déjà trop malheureux. Mais je quitte la plume, car je ne finirais pas. Je le fais cependant, mon respectable ami, en vous embrassant de tout mon cœur.

Signé : DOUBLET.

P. S. — L'une des circonstances desquelles on me fait un crime à Catane, est sans doute d'avoir servi la République après la prise de Malte par les Français. Vous aurez vu dans mon Mémoire historique mes réflexions à ce sujet. Cette observation et le souvenir de ces réflexions toujours présent à ma pensée, puisqu'elles ont prévu ce qui arrive, me mettent dans le cas de regretter de n'avoir pas, comme me le fit remarquer Dolomieu, pris un parti là-dessus sans tant d'égards aux *si*, aux *mais* et aux *qu'en dira-t-on*. Car, qu'est-il résulté de mon indécision ou plutôt de mon double refus de suivre le grand maître Hompesch à Trieste, et le général Bonaparte en Égypte? Que tandis que les chevaliers qui composent la petite cour du grand maître Tommasi me reprochent d'avoir servi la République, quelques-uns de mes amis me reprochent, de leur côté, d'avoir laissé échapper la meilleure occasion de me dédommager de la perte de ma place à Malte, en refusant d'aller en Égypte; de manière que par un excès de délicatesse, que je suis loin de me reprocher moi-même, je me trouve en butte aux soupçons d'une part, et aux reproches de l'autre.

Mais ma conscience ne me reproche rien, et c'est ce qui fait ma consolation.

J'aurais là-dessus une considération frappante à présenter à ces Messieurs. L'Ordre, il est vrai, a perdu Malte, par l'attaque impétueuse de Bonaparte et la capitulation; mais qui veut aujourd'hui lui faire rendre cette île et y rétablir l'Ordre plus indépendant que jamais? N'est-ce pas Bonaparte? Comment osent-ils donc encore parler de la prétendue trahison qui lui a livré Malte, à peu près dans les termes injurieux dont s'est servi l'insensé et fanatique rédacteur des actes du prieuré de Russie, que j'ai réfutés sans les publier, mais que je pourrais fort bien livrer à l'impression? Quantité de jeunes chevaliers, dont plusieurs avaient servi dans l'armée de Condé, se sont décidés à prendre du service dans l'armée d'Égypte et ont été, comme ceux restés à Malte, traités aussi de traîtres par ceux qui ont été crier à la trahison en Italie, en Allemagne et en Russie. La cour de Catane conserve-t-elle à cet égard une si étrange et injuste prévention? Je le crains fort. Mais si cela est, tant pis pour elle. Elle prouve qu'elle est trop russe, et qu'elle ne sent pas, comme elle le devrait, ce que Bonaparte a fait, veut faire et pourra faire pour l'Ordre. Je n'ajouterai pas qu'elle ne le mérite pas; mais je le crains. Je le lui dirais, si j'étais là. On connaît ma franchise, et ce pourrait bien être là un des principaux motifs de l'éloignement qu'on y a pour moi.

P. S. —Il est arrivé hier au soir un aviso de guerre de Portoferrajo, avec des dépêches de notre gouvernement pour M. Devoize, et qui a fait la traversée en dix jours. Il a, m'a-t-on dit, des dépêches aussi pour vous, mon respectable ami, et cela m'engage à remettre mon pli à M. Billon, pour être joint à ceux qu'il doit, lui ou M. Devoize, vous expédier. Ce consul est encore à la campagne, mais il est possible qu'il revienne ce soir, si, comme je le suppose, le pli qu'a apporté l'aviso contient l'ordre de signifier ici la réunion de Gênes, et de réclamer la mise en liberté des esclaves pris sous le pavillon de cette défunte république par les corsaires tunisiens. Je vous réitère mes embrassements.

Signé : D^{t}.

P. S. Du 14. — J'apprends que ce prétendu aviso n'est qu'un corsaire. M. Devoize ne juge pas à propos de profiter de cette occasion. Il me donne pour Livourne tous les plis qu'il avait à vous pour les expédier. Je vous promets de leur donner cours en arrivant. Ils feront le voyage en sûreté. C'est demain que je pars. Je recevrai à Livourne

vos bonnes recommandations et les y attendrai avant de me rendre à Gênes.

On craint que les Américains n'aient la guerre avec cette régence-ci. Le bruit s'était répandu que notre pavillon flottait à Naples ; mais cela est faux. Il y a eu du tumulte et quelques personnes tuées à Livourne, parce qu'on s'y est moqué de la légion corse vêtue de peaux de mouton. La reine d'Étrurie a demandé le départ de cette légion, mais notre empereur s'y est refusé. Il a seulement fait habiller la légion.

Je reçois à l'instant votre billet amical du 2 juillet et la dernière partie de mon Mémoire historique. Je l'emporte avec moi. Les soins que vous avez pris de le faire copier m'ont procuré le double plaisir de l'avoir, et de voir les progrès de mon fils dans son écriture. Je vous les dois, ces progrès, et je me flatte toujours qu'il vous devra son état et ses succès. Il nourrit toujours pour vous, mon digne ami, autant d'attachement que de reconnaissance et de respect. Il n'en aurait pas davantage pour son propre père, et c'est pour moi une grande consolation.

DEUXIÈME LETTRE (1).

Gênes, le 20 juin 1806.
Rép. le 17 avril 1807.

A Monsieur Beaussier, chargé des affaires de S. M. Impériale de France près le Pacha, à Tripoli de Barbarie.

Mon respectable ami,

Je vois avec beaucoup de peine et d'étonnement que depuis le mois de novembre vous n'aviez encore reçu aucune de mes lettres à l'époque de la vôtre du 21 avril, dont le duplicata m'est parvenu le 14 du courant par la voie de M. D. J. Valle, négociant à Livourne, à qui, selon vos désirs, j'adresse la présente. Je vous ai écrit plusieurs fois, mais pas aussi souvent que je l'aurais désiré, par la raison que je vous ai expliquée. J'ignore pourquoi M. Colaud, à qui je les ai chaque fois recommandées, n'a pas profité des occasions qui se sont présentées pour vous les adresser. Il me l'avait cependant bien

(1) A cette lettre est jointe une copie de la réponse que me fit de Paris M. E. Poussielgue, ex-secrétaire intime de Bonaparte.

promis. Il est vrai qu'il a dû être dérangé et chagriné par le décret de l'empereur fulminé contre lui, sur le rapport de Mgr Talleyrand, comme vous l'aurez vu dans le *Moniteur*. M. Colaud me mandait, le 3 de ce mois, qu'on n'avait pas donné suite à cette affaire : cependant il a dernièrement reçu l'ordre de se rendre à Paris et il est parti. C'est le chancelier sous-commissaire qui le remplace par intérim. Je vous remercie infiniment de votre recommandation près M. Simon Laflèche, que vous avez cru ici, mais qui en était parti lorsque je suis arrivé à Gênes. J'avais emporté de Tunis pour lui des lettres de M. Devoize et de M. Chapelié, mais lorsque je suis allé pour les lui présenter je n'ai trouvé que messieurs ses fils, qui m'ont fort bien accueilli, chez qui j'ai eu l'honneur de dîner plusieurs fois, mais qui ne jouissent d'aucune espèce de crédit auprès des principales autorités constituées et, par conséquent, ils n'ont pu m'être utiles. D'ailleurs depuis que j'ai dû me décider à enseigner les langues, occupation qui exige tout mon temps, j'ai été forcé de cesser de les voir chez eux, parce que c'était à des heures destinées à mes leçons. Ils m'avaient fait espérer que leur père reviendrait à Gênes, mais ce retour est pour eux une ombre de raison politique, qui pour le public paraîtra je ne sais quand. J'espère remettre ce soir ou demain votre lettre à M. Constantin, qui est l'aîné, qui me promettra sans doute de l'envoyer à son père et me renouvellera l'offre amicale de leur table quand je voudrai y aller dîner et de leur société du soir. Telle est la marche suivie dans cette maison envers tous ceux qui y présentent des recommandations. Les deux belles-sœurs sont très unies, très jolies et fort aimables, mais je ne suis ni d'âge, ni dans une situation à leur faire la cour. Je l'ai avoué franchement aux deux maris, qui m'ont paru touchés de mes remercîments et de mes excuses. Le courrier ne part que demain au soir pour Livourne, et si je trouve M. Constantin ou son frère, je vous informerai du nouvel accueil que j'aurai reçu d'eux.

Je suis persuadé comme vous, mon respectable ami, que si leur père, dont le mérite distingué m'était connu depuis 1790 ou 91, à l'occasion de l'excellent mémoire qu'il rédigea alors et qui fut présenté au nom de la chambre de commerce de Marseille à l'Assemblée constituante en faveur de l'Ordre de Malte, je suis, dis-je, persuadé que s'il s'était trouvé à Gênes à mon arrivée, le bien que votre amitié vous a engagé à lui dire de moi, lui aurait fait prendre à mon sort un véritable intérêt, et que, par lui-même ou par ses amis, j'aurais pu obtenir d'être placé, ce à quoi je n'ai pu réussir malgré mes démarches et mes supplications réitérées. M. Regnauld de Saint-Jean d'Angely ne

me répond plus, et je suis si ennuyé, si découragé, que je suis résolu à ne plus lui écrire tant que je serai ici, où je resterai encore probablement tout l'été, faute des fonds nécessaires pour me rendre ailleurs. J'aurais sans doute mieux fait d'aller à Naples, que de venir ici, mais je ne pouvais prévoir ce qui est arrivé. J'aurais, il est vrai, pu m'y acheminer dès que j'ai su que nos troupes marchaient pour punir l'ex-reine; mais pour me procurer de quoi faire le voyage, il aurait fallu vendre une partie de mes effets, et je n'en ai malheureusement pas déjà trop. Emprunter, je ne l'ai pas osé, n'ayant point de garantie à offrir aux prêteurs. Ce qui me fait au surplus désirer de passer à Naples, ce serait principalement pour me rapprocher de ma femme qui, ne pouvant plus se souffrir à Malte, voudrait venir me joindre. La présence de mes deux petites filles me dédommagerait des peines que j'ai souffertes depuis que je les ai quittées.

Je suis moins étonné pour mon fils que pour vous, mon généreux ami, du retard que le ministre apporte à vous accorder la place d'élève sous-commissaire. Il est si occupé d'affaires majeures, et mon fils est si peu connu! Mais Son Altesse (vous savez qu'il est prince-duc de Benevento) aurait au moins pu vous répondre quelque chose. Cependant je pense qu'il vaut encore mieux qu'il ait différé que d'avoir répondu négativement parce que cela nous laisse toujours une porte ouverte à l'espérance. Mon fils, au surplus, continue à jouir de votre appui et de votre généreuse bienveillance et à me témoigner pour vous un attachement et une reconnaissance sans bornes. Pauvre enfant! je crains que tu ne sois né, comme moi, pour être peu fortuné! Qu'il tâche d'apprendre, aussi comme moi, de bonne heure à savoir se contenter de peu et à toujours fuir les intrigants en méprisant l'intrigue.

Des données particulières et indirectes me donnent lieu de croire que j'aurais tort de me flatter de rentrer dans ma place au service de l'Ordre. Ce que je puis donc faire de mieux est de me former un état quelconque du faible et pénible talent d'enseigner les langues. N'ayant point reçu de réponse de Catane concernant la fausse opinion où l'on est à mon égard, j'ai pris le parti d'écrire à M. E. Poussielgue, jadis secrétaire intime du général en chef de l'armée d'Égypte, et il m'a répondu la lettre dont vous trouverez la copie ci-jointe. Je ne sais ce qu'il a voulu dire par les négociations dont il dit avoir été chargé avant et après la prise de Malte. Je n'y comprends rien, et je ne voudrais pas commettre une indiscrétion en lui écrivant pour avoir une explication, que peut-être il me refuserait. Peut-être en saurez-vous plus que moi.

Je ne vois dans les événements politiques rien qui conduise à la paix

si généralement désirée. La France s'est considérablement agrandie; la moitié de l'Europe au moins est sous son influence absolue et l'empereur paraît s'occuper de l'agrandir encore; mais les peuples en sont-ils plus heureux? Je vois qu'on ne s'en aperçoit pas ici, où l'on n'entend que des plaintes sur la ruine du commerce et des manufactures, sur la quantité et l'énormité des impôts, et sur la durée interminable de la conscription militaire. Je sais bien qu'en se montrant sous un appareil formidable l'empereur a pour but d'amener nos ennemis à demander la paix. Cependant toutes leurs dispositions prouvent la plus grande obstination à continuer la guerre, sans paraître beaucoup s'inquiéter de notre projet de descente chez eux, et contre lequel, à tout événement, ils se tiennent toujours sur leurs gardes.

Voici Raguse occupée par nos troupes, et le général Lauriston a déclaré qu'elles y resteraient jusqu'à ce que les Russes eussent évacué Corfou. Naples est à nous et la Sicile ne tardera peut-être pas non plus à nous appartenir. Rome et Florence feront tout ce que l'empereur voudra, et s'ils y manquent, tant pis pour eux; l'Helvétie est à peu près dans le même cas; l'Espagne est pour nous; le Portugal nous paye sa neutralité; un frère de l'empereur est roi de Hollande; trois rois en Allemagne sont nos alliés: qui oserait après cela sur le continent tenter une nouvelle guerre continentale contre nous? Il faut que le gouvernement anglais soit aussi aveugle qu'il l'est pour se refuser obstinément à la paix qu'on assure lui avoir été proposée, il n'y a pas longtemps encore, par l'invincible Napoléon.

Conservez-moi, mon respectable ami, votre estime et votre amitié. La mienne et ma reconnaissance pour vous ne finiront qu'avec ma vie.

Signé : DOUBLET.

Paris, le 9 juin 1806.

Mon cousin, Monsieur, m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 avril dernier; je n'ai que deux mots à répondre à ce qu'elle contient. Personne ne sait mieux que moi combien sont fausses les imputations qui vous sont faites d'avoir trahi et vendu les intérêts de l'Ordre de Malte en ce qui vous concernait, à l'époque où l'île s'est soumise à la France. Je ne connais et n'ai jamais connu le mémoire fait pour la justification du grand maître, ni rien de ce qui a pu être imprimé contre lui; mais ce que je sais très bien, c'est que le grand maître ni vous, Monsieur, ni aucun membre de l'Ordre ne peut être accusé d'avoir trahi et vendu l'Ordre, puisque

non seulement il n'a été rien donné à personne, mais que même il n'a été fait aucune promesse d'argent ou de toute autre récompense. Si quelque don ou promesse avait eu lieu, ç'aurait été par mon organe, puisque seul j'ai été chargé des négociations qui ont précédé et suivi la prise de Malte. Il n'est pas temps encore d'en rendre publics les détails, quoiqu'ils ne puissent compromettre personne et qu'au contraire ils soient de nature à démontrer que la force seule des circonstances a déterminé l'événement. Mais c'est au gouvernement seul qu'il est permis d'en rendre compte, ou d'en autoriser la publication, et sans son aveu je ne romprai pas le silence auquel je me suis condamné tant sur cet objet que sur tout autre qui pourrait intéresser sa politique. Par la même raison je ne puis vous donner en forme les certificats que vous désirez, parce que je n'ai d'ailleurs aucune qualité pour cela. Mais je reconnais, Monsieur, que vous ne m'avez vendu ni les secrets ni les chiffres du grand maître; que je ne vous ai rien donné, ni rien promis, et qu'en effet, loin de vous faire un mérite de la remise de ces chiffres vous déclarâtes ne les donner que du consentement du grand maître.

Je désire que ces témoignages, que je ne puis vous donner en d'autres formes, suffisent à vous justifier auprès des personnes qui ont été trompées par les bruits et les fausses relations qui ont été répandues.

J'ai l'honneur d'être, avec un bien sincère attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : E. POUSSIELGUE.

Pour copie conforme :

Signé : DOUBLET.

C.

COPIE

DE MA LETTRE A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE BAILLI COMTE LITTA, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SON ORDRE, PRÈS SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE RUSSIE, A SAINT-PÉTERSBOURG.

Malte, le 6 juin 1798.

Monsieur le Comte,

Le grand maître vient de recevoir du ministre plénipotentiaire de l'Ordre au congrès de Rastadt une dépêche toute en chiffres, arrivée de là à Naples en onze jours et de Naples ici en cinq. Cette diligence est extraordinaire, et aurait bien dû faire ouvrir les yeux à ce prince sur l'importance de la nouvelle qu'on lui donne. Elle n'a servi, au contraire, qu'à augmenter sa méfiance inconcevable contre la grande mesure qui lui a été de nouveau proposée comme la seule capable de sauver l'Ordre et l'île de leur perte. Il faut, en vérité, être bien aveugle, pour ne pas voir cette perte inévitable, si, en cas d'attaque sérieuse, on persiste à suivre l'absurde plan de défense adopté par la congrégation des guerres.

Voici en substance le contenu de cette dépêche. Elle annonce au grand maître que « l'expédition préparée à Toulon regarde *Malte* et l'Égypte, que Malte sera *immanquablement* attaquée; que tous les ministres des puisssances amies de l'Ordre qui sont au congrès en sont instruits, mais qu'en même temps ils savent que la place est *inexpugnable*, ou du moins en état de se défendre au moins pendant trois mois, sans quoi *le grand maître serait déshonoré aux yeux de toute l'Europe.* »

Après cette énergique et franche déclaration, le ministre de l'Ordre ajoute : « qu'au surplus cette expédition était regardée comme une disgrâce pour Bonaparte, qui ayant dans le Directoire deux puissants ennemis qui le craignaient, avaient saisi cette occasion pour l'éloigner et même pour le perdre. »

Je ne vous dirai pas quelle a été la consternation du digne comman-

deur de Royer, lorsqu'à mesure que, déchiffrant cette dépêche, je la lui lisais; mais je ne passerai sous silence ni l'exclamation qui lui échappa lorsque j'eus fini, ni le conseil que nous tînmes alors ensemble, ni le désolant résultat de la participation qui en fut faite au grand maître. Ah! Monsieur le Bailli, je souhaite que mon cœur me trompe, mais il me fait appréhender de grands désastres si nous avons le malheur d'être attaqués. Quoi qu'il en soit, voici ce que nous avons fait, et à quel triste point nous en sommes maintenant.

Après avoir terminé le déchiffrement, je priai le commandeur de Royer d'aller lui-même remettre la dépêche au grand maître, de lui dire franchement que le moment était enfin venu, où l'honneur et le salut de l'Ordre ne lui permettaient plus de se reposer sur le plan de la congrégation des guerres pour la défense du pays et que tout lui faisait un devoir de s'en charger lui-même comme l'avaient fait ses prédécesseurs dans toutes les circonstances critiques de l'Ordre.

Le commandeur craignant de ne pouvoir pas assez clairement s'expliquer, désira la chose par écrit, et alors je brochai à la hâte ce qui suit :

MÉMOIRE POUR SON ALTESSE ÉMINENTISSIME.

D'après la dépêche que vient de lire Son Éminence, il paraît certain que nous serons attaqués; mais quand même nous ne le serions pas, le déshonneur dont Elle est menacée ne lui fait pas moins un devoir impérieux de se charger elle-même du soin de défendre, non les côtes de l'île, comme veut le faire la congrégation des guerres, mais seulement la place et les forts qui l'environnent, en y faisant entrer promptement et sans confusion toute la population de la campagne, avec ses effets les plus précieux, ses bestiaux, et la récolte des grains déjà faite. Si la place n'est pas attaquée chacun retournera dans ses foyers, et recevra indemnité s'il y a lieu; si au contraire elle est attaquée, on se défendra courageusement jusqu'à la dernière extrémité possible. Alors, si l'on a le malheur de succomber, ce sera avec honneur et après avoir fait son devoir; mais si au contraire l'on a le bonheur de réduire l'ennemi à se rembarquer, le plus glorieux triomphe ici et dans toute l'Europe sera la juste récompense des nobles efforts de Son Éminence, de tous ses chevaliers et de ses fidèles sujets. »

En lisant la dépêche le grand maître parut saisi de frayeur. Quand il l'eut finie, le commandeur lui présenta le mémoire en lui disant ce peu de mots : « Vous venez, Monseigneur, de voir l'annonce du

mal qu'on nous prépare; voyez maintenant le remède; après quoi, prenez sans tarder toutes les mesures nécessaires pour notre salut. Si la recette est courte, c'est à Votre Éminence d'être notre médecin, et d'en prescrire la prompte exécution.

— De quoi s'agit-il donc, demanda ce prince du ton le plus agité? — Si vous avez, Monseigneur, la bonté de lire les quatre lignes renfermées dans ce papier, reprit le commandeur, elles vous diront la chose beaucoup mieux que je ne saurais vous l'expliquer. Je vous prie seulement de la peser dans toute votre sagesse. »

D'une voix tremblante il en fit la lecture, non sans rougir et pâlir vingt fois. Ensuite, pliant le papier comme pour le rendre au commandeur : « Le conseil paraît sage et facile au premier coup d'œil, dit-il, mais la prudence ne me permet pas de l'adopter. D'ailleurs, il ne faut pas croire à une pareille attaque, contre laquelle l'ennemi n'ignore point que nous sommes préparés.

— La dépêche, Monseigneur, prenez-y garde, vous dit que *Malte sera immanquablement attaquée.*

— C'est vrai, mais les lettres précédentes du même ministre nous ont dit tant de choses qui ne sont jamais vérifiées.

— Cela se peut, mais Votre Altesse me permettra de lui observer que jamais il n'a, comme cette fois-ci, été question de sauver l'Ordre et le pays en les défendant courageusement, ou de vous déshonorer en les perdant sans une forte défense : or, dans l'alternative présentée à Votre Éminence, il semble que l'unique et plus sûr parti à prendre est celui qui lui est proposé.

— Oui, si l'on pouvait, sans crainte, se fier aux campagnards maltais; mais qui vous garantira d'une révolte, d'un massacre même de nous tous, lorsque armés de nos propres mains et introduits dans nos murs, nous nous serons mis à leur merci?

— J'avoue, Monseigneur, que d'après les preuves éclatantes que j'ai vu vos sujets ne pas cesser de vous donner de leur amour et de leur dévouement, je ne me serais pas attendu à les voir ainsi soupçonnés capables d'un semblable attentat; mais Votre Altesse Éminentissime aura sans doute, pour en juger de cette manière, des preuves que je n'ai pas. »

Le commandeur m'a dit qu'à ces mots le grand maître, troublé, avait gardé le silence quelques instants, au bout desquels il reprit le discours en ces termes et en baissant la voix : « Je n'ai là-dessus aucune lumière positive; mais la prudence, je le répète, ne permet pas de s'y fier avec l'entière confiance qui m'est proposée.

— La prudence, Monseigneur, est belle et bonne; cependant pour

éclaircir ou dissiper vos doutes il me semble que vous pourriez faire venir tous les curés pour les consulter de ce ton noble et loyal digne d'un prince qui, comme vous, veut préserver ses sujets des malheurs d'une invasion.

— Vous croyez donc que les curés valent mieux sur cela que leurs paroissiens?

— Oui, Monseigneur.

— Eh bien, moi, j'y vois très peu ou point de différence. Ainsi, croyez-moi, mon cher Royer, laissons les choses telles qu'elles sont. Je suis persuadé que les Français n'oseront pas se frotter contre nous, mais au cas qu'ils le fassent, la congrégation, qui a pris toutes les mesures pour les repousser, doit vous rassurer contre les tentatives de toute entreprise hostile. Quant à moi, commandeur, je n'ai nulle inquiétude. Évitons donc de nous en occuper. Surtout je vous recommande spécialement de garder, vous et Doublet, le plus profond silence sur cette dépêche de Rastadt, et sur tout ce que nous venons de dire et projeter à ce sujet. »

Lorsque le commandeur m'eut référé tout cela, Monsieur et respectable Bailli, figurez-vous quels furent et mon déplaisir et mon mécontentement contre ce prince aveugle et défiant. Néanmoins, après m'être *sfogato* quelques instants et avoir sondé l'opinion de notre cher commandeur, afin de ne rien avoir à me reprocher, je montai à mon tour chez le grand maître. Il était assis dans son cabinet, et tenait à la main des papiers pliés, les mêmes, sans doute, que le commandeur lui avait laissés, et que peut-être même ce prince avait relus, non sans attendrissement, car il avait les yeux aussi rouges et humides que quelqu'un qui a pleuré. De la part de tout autre, j'en aurais bien auguré, mais de la sienne, sachant que c'était faiblesse et pusillanimité de caractère, je n'en attendais rien de bon.

« Qu'est-ce qu'il y a encore? me dit-il d'un air presque fâché et fort troublé. N'avez-vous pas vu Royer?

— Oui, Monseigneur, mais c'est justement parce que je l'ai vu, qu'étonné au delà de toute expression du peu d'attention que Votre Éminence a paru donner, et à l'avis officiel renfermé dans la dépêche de Rastadt, et au petit mémoire dont ce commandeur et moi avions cru devoir l'accompagner, pour faciliter à Votre Éminence les moyens d'obvier aux malheurs qui nous menacent, je me suis hâté de venir vous représenter avec autant de douleur que de respect, que jamais l'Ordre ne s'est trouvé dans une situation plus critique.

— Je ne le vois que trop; mais que voulez-vous que j'y fasse?

— Le préserver de sa ruine, Monseigneur; c'est votre devoir et

le nôtre à tous tant que nous sommes, membres de l'Ordre et habitants des deux îles.

— Pour les premiers, oui; mais pour les autres, il ne faut pas s'y fier. Quant à moi, au moins, je ne m'y fie point du tout, et je ne l'ai pas dissimulé à Royer.

— Je ne le sais que trop, Monseigneur; mais permettez à mon dévouement à votre personne et à mon zèle pour la conservation de votre honneur, qu'avec cette défiance d'un côté, et une froide inaction de l'autre, non seulement vous ne remédierez à rien, mais qu'il semble même qu'un mauvais génie vous fasse perdre de vue que vous êtes le successeur du brave l'Isle-Adam, du vaillant d'Aubusson, de l'intrépide la Valette, et que l'honneur seul vous oblige à imiter l'exemple de leur noble et courageux dévouement. Assemblez le conseil, Monseigneur, donnez-lui communication de la dépêche de Rastadt et de la grande mesure de salut que le commandeur de Royer vous a proposé d'employer. J'ose assurer Votre Éminence qu'elle y sera unanimement adoptée parce qu'elle renferme le meilleur et le plus sûr moyen de sauver l'Ordre. Qu'ensuite l'exécution de cette mesure ne vous effraie point. Je me chargerai, si Votre Altesse y consent, de rédiger un règlement qui non seulement préviendra toute confusion mais qui vous attirera, dans tous les cas, mille bénédictions de la part des bonnes gens, vos sujets de la campagne, que votre sagesse aura mis à couvert des dangereux risques et périls auxquels ils auraient pu être exposés dans leurs foyers.

— Tout cela est fort bien imaginé et bien dit, mon cher Doublet, et je vous sais un gré infini de votre zèle; mais je me garderai bien de rien communiquer au conseil. Calmez-vous et croyez que l'avis de Rastadt est, comme tant d'autres, l'effet d'une imagination exaltée. Croyez de plus que nous n'avons absolument rien à craindre, garantis comme nous le sommes par toutes les mesures qu'a prises la congrégation des guerres. »

A ces mots il se leva, ne voulut plus rien entendre et me quitta. Je me retirai, pétrifié de douleur et plongé dans le plus morne abattement. De retour à la secrétairerie, je m'abandonnai contre lui, sans ménagement, avec le digne commandeur de Royer, à toutes les plaintes, à tous les reproches que me suggérèrent le mécontentement et la vive indignation que j'éprouvais, et que mon vieil ami partagea.

Il part ce soir, Monsieur le Comte, pour Naples un espéronar nolisé par un banquier, et j'en profite à la hâte pour vous instruire de notre fâcheuse situation. Néanmoins, j'espère que la Providence et

le bon génie de l'Ordre, qui nous ont jusqu'ici préservés de la griffe révolutionnaire, nous en sauveront encore cette fois-ci.

En attendant tout le travail relatif à l'importante approbation et ratification de l'Ordre pour la fondation impériale des soixante-douze commanderies destinées à la noblesse russe du rit grec, est presque terminé. Demain ou après demain le conseil s'assemblera pour la sanctionner; après quoi votre courrier extraordinaire vous sera aussitôt réexpédié, pour vous porter toutes nos dépêches, dont j'espère que vous serez content, ainsi que tous les ministres de S. M. l'empereur Paul Ier qui, par cette opération vraiment grande, va devenir l'un des plus essentiels protecteurs de l'Ordre.

Je ne cesse de m'applaudir, mon cher et aimable Bailli, de vous voir mieux placé et plus en état que jamais de réparer par là une perte que l'Ordre a faite en France. Le grand maître, très satisfait de mes services et de mon zèle, et qui a beaucoup applaudi à la récompense distinguée que vous m'avez procurée de la part de S. M. Impériale, est bien disposé à m'en récompenser lui-même dans la personne de mon fils aîné qu'il se propose de faire recevoir chapelain-conventuel dans le prieuré de Russie, avec dispense des preuves et du droit de passage, ou par un bref de Rome, à ses propres frais, ou par un décret du conseil, ce qui nous serait encore plus honorable. Cela s'est déjà pratiqué dans d'autres prieurés, en faveur des enfants de plusieurs bons et anciens serviteurs de l'Ordre. Son intention en faisant ainsi recevoir mon fils, est de lui conférer la première commanderie de grâce qui lui touchera dans ledit prieuré. Je me fais donc, mon respectable et cher ambassadeur, un devoir de vous en prévenir confidentiellement avec d'autant plus de raison et de plaisir que votre amitié et vos bontés signalées pour moi me sont un sûr garant que non seulement vous l'apprendrez avec satisfaction, mais que vous daignerez de plus accorder au fils ce même intérêt et ce même généreux appui, dont le père a reçu de votre part les preuves les plus éclatantes. Veuillez bien en agréer d'avance mes plus respectueux remercîments, réunis à l'hommage du profond et immuable dévouement avec lequel jai l'honneur d'être,

Monsieur et cher ambassadeur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : DOUBLET.

D.

NOTE

REMISE AU GRAND MAITRE LE 6 JUIN 1798, APRÈS LECTURE DE LA DÉPÊCHE QU'IL VENAIT DE RECEVOIR DU MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'ORDRE AU CONGRÈS DE RASTADT.

Cette dépêche annonce, comme Votre Altesse Éminentissime a pu le voir, que Malte doit être attaquée par une armée française qui va en Égypte.

Il ne s'agit pas de mettre ici la chose en doute. Le devoir du chef de l'Ordre est de se préparer à tout événement, comme si cette attaque devait avoir lieu positivement et sous peu de jours. Il ne s'agit pas non plus de perdre son temps ni à en rechercher la cause, ni à discuter la possibilité ou l'impossibilité du succès, mais de prendre sans retard et sans ménagement toutes les mesures propres à faire échouer l'entreprise.

Il ne doit y avoir en cela de la part de Votre Éminence, pour toutes les personnes de l'Ordre et pour les Maltais, qu'un seul but : celui d'empêcher Malte de succomber. Il ne faut donc rien négliger, rien épargner pour y réussir. Le même point d'honneur qui doit porter les chevaliers à tout risquer pour sauver l'Ordre, doit aussi animer les Maltais à tout sacrifier pour défendre leur souverain, leur pays, leurs familles, leurs propriétés. Depuis longtemps ils y sont préparés, et le moment de leur témoigner pleine confiance, en les faisant participer franchement tous ensemble à l'intérêt, à la gloire, au salut communs.

Jusqu'à présent on n'a peut-être pas assez senti l'utilité de s'affectionner davantage les habitants de la campagne, qui cependant feront dans cette circonstance la principale force de Malte. D un autre côté, au lieu de leur apprendre à craindre les Français, en leur faisant des peintures exagérées, et aussi effrayantes que fausses, on aurait bien mieux fait de leur faire comprendre que si le soldat républicain a été jusqu'ici partout victorieux, il a dû ses succès à son obéissance à ses chefs, à son attachement à sa patrie, à son ardeur pour la gloire; et

our pouvoir lui résister, il faudrait se pénétrer des mêmes ver-
ais voilà justement ce qu'on n'a pas fait et il ne faut qu'ouvrir
ıx pour voir d'un coup d'œil avec quelle facilité des troupes
ies et nombreuses triompheront en pleine campagne de nos
mal exercées et peu accoutumées aux dangers de la guerre.
upposant que la totalité de ces milices arrive à 10,000 hom-
est beaucoup, et pourtant c'est encore trop peu pour défendre
ıccès toute l'étendue de la côte de nos îles où la descente est
ble; parce qu'il faut s'attendre que la force de l'ennemi sera
ns double ou triple; que par conséquent il pourra faire cette
:e sur plusieurs points à la fois, tourner nos batteries, la plu-
al situées et plus fournies de canons que de bons artilleurs,
lors nos milices, dont on coupera la retraite, seront forcées
tre bas les armes et perdues pour la défense de la place.
ı donc déjà un malheur auquel on s'expose indubitablement en
. le plan tracé par la congrégation des guerres et approuvé
sacré conseil. Un second malheur sera l'épouvante qui en
ra dans la ville à fur et à mesure qu'on y apprendra la défaite
ɜarmement de nos milices campagnardes. Un troisième, suscep-
mettre la confusion dans la place, sera la frayeur que les fem-
:tout manifesteront infailliblement alors par des cris, de voir
ıçais entreprendre de donner l'assaut à la ville. Qui peut donc,
tout cela, ne pas prévoir les suites qui résulteront de cette
', si les hommes venaient à la partager? C'est à vous, Monsei-
qui répondez du salut de l'Ordre, et que la dépêche de Ras-
ɜnace *d'être déshonoré aux yeux de toute l'Europe, si vous*
ıtez au moins pendant trois mois à l'attaque dont il s'agit,
prévoir et préparer pour notre salut.
après avoir donné une idée du mal qui peut arriver, mon
est de montrer le remède à côté; et ce remède consiste à sui-
autre plan plus propre non seulement à sauver Malte, mais
à couvrir de gloire Votre Altesse Éminentissime et son Ordre,
ırir les mêmes risques. Il ne faut point oublier qu'il n'y a pas
nent à perdre pour le mettre à exécution. Le voici:
ɜ Éminence, s'étant bien convaincue de l'impossibilité d'em-
la descente d'une armée aguerrie sur nos côtes, assemblera
ɜ conseil pour lui communiquer ladite dépêche; mais avant
re donner lecture: 1° Elle rappellera à tous ses membres leur
t de tout sacrifier, la vie même, pour le salut de l'Ordre;
leur démontrera, après cette lecture, l'indispensable nécessité
ıger le plan de défense, en développant les dangers auxquels on

s'exposerait en persistant à vouloir défendre les côtes et y empêcher la descente ; 3° Elle ajoutera à cette démonstration le tableau raccourci, mais énergique, des horreurs qui suivraient une invasion à main armée et fera voir les campagnes pillées, dévastées, les hommes vaincus et désarmés, les femmes, les vierges insultées, outragées, les églises profanées, et fera surtout sentir, avec beaucoup de force, la perte irréparable de tant de bras, que la place aurait pu employer plus utilement à sa propre défense, si on les eût fait entrer dans ses murs, au lieu de les disséminer sur une côte abordable dans presque toute sa longueur orientale; enfin, Elle montrera le honteux déshonneur dont l'Ordre se couvrirait à jamais, si, après s'être privé de ce grand nombre de défenseurs, il était malheureusement forcé de succomber.

Tout cela serait expliqué au conseil dans un chirographe italien, selon l'usage, dont la conclusion serait non seulement de renoncer à défendre les côtes hors de la place, mais d'abandonner toute la campagne, d'en faire entrer toute la population dans la ville et d'y rien laisser qui pût mettre l'ennemi en état d'y subsister, chose d'autant plus facile que la récolte des grains est déjà faite, et qu'il sera aisé de la transporter dans les nombreux magasins de la place.

Enfin, Votre Éminence ferait voir qu'avec le renfort de la milice et des canonniers de la campagne, la place et les forts environnants pourront être gardés et fournis abondamment de tout ce qui sera nécessaire pour repousser victorieusement un assaut.

Elle dirait que, si l'attaque annoncée se vérifiait, l'ennemi serait bien étonné de trouver la campagne déserte et évacuée; qu'éclairé comme devait l'être le général français, il verrait d'un coup d'œil toute la population de l'île employée à la défense de la ville, qui, forte par sa situation, n'aurait plus à craindre d'être prise par un coup de main, et qu'il verrait aussi que, pour en faire le siège selon les règles de l'art, non seulement il s'exposerait à perdre beaucoup de monde, mais à se voir lui-même surpris et attaqué par une flotte anglaise qui peut-être était déjà à sa poursuite.

Votre Altesse Éminentissime sent déjà sûrement que ce nouveau plan, qui est très simple, a l'avantage de réunir toutes nos forces au point central, où chaque partie se surveillant mutuellement, s'encourageant et se soutenant l'une par l'autre, serait obligée de faire bravement son devoir; et qu'au surplus, en portant la chose au pire, si jamais après une semblable défense l'Ordre venait à succomber, il n'aurait alors rien à se reprocher et périrait honorablement.

Si Votre Éminence approuve ce projet, l'auteur mettra aussitôt la main à la rédaction du susdit chirographe, et développera les précau-

tions à prendre pour loger sans désordre ni confusion dans la ville et ses dépendances les habitants de la campagne. Il proposera aussi l'expédient qu'il faudra employer pour faire savoir au général français, dès que sa flotte paraîtra, que l'abandon de la campagne ne doit pas être envisagé comme une disposition hostile de notre part, mais uniquement comme une mesure de sûreté contre une attaque présumée, dont Votre Altesse avait été officiellement prévenue, et qu'elle était bien résolue, secondée de toute la population armée et de tous ses chevaliers, de repousser vigoureusement, si jamais elle avait lieu.

E.

LETTRE

AU COMMANDEUR DE MAISONNEUVE, SUR L'ESPRIT D'IRRÉSOLUTION QUI RÉGNAIT A MALTE POUR L'ADOPTION DES MOYENS A EMPLOYER POUR LE RECOUVREMENT DES BIENS DONT L'ORDRE AVAIT ÉTÉ DÉPOUILLÉ EN FRANCE, PAR LE DÉCRET DU 19 SEPTEMBRE 1792.

Malte, le 12 avril 1796.

Monsieur le Commandeur,

Rien ne nous réussit. Nous avons beau imaginer, préparer, présenter les voies les plus convenables, les plus praticables, les plus analogues aux circonstances générales et à notre situation particulière concernant nos affaires en France; nous avons beau les appuyer, développer et démontrer jusqu'à l'évidence, sous tous les rapports possibles : rien, je le répète, ne nous réussit. Cette sécurité, ou plutôt cette apathie inconcevable pour moi, me désole, me dégoûte et me tuera si elle dure plus longtemps.

Une continuelle versatilité, une complète indécision, des craintes chimériques, des espérances plus chimériques encore : tel est notre pitoyable et malheureux système. L'absurde idée, qu'en s'adressant sans intermédiaire au gouvernement français ou à quelqu'un de ses agents on se déshonorerait, prévaut sur les meilleures raisons, l'emporte sur toutes sortes de considérations. On veut se taire jusqu'à la paix générale, à moins que, par la médiation de l'Espagne, le gouvernement français ne se porte de lui-même à reconnaître l'injustice de sa conduite passée envers nous, et ne se montre décidé à la réparer. Quelle absurdité!

On s'était flatté que ce serait là ce que feu M. le chevalier d'Yriarte aurait pu faire s'il eût vécu et fût resté à Basle. Actuellement on se flatte que c'est là ce que fera M. le marquis del Campo, quand arrivé à Paris il y aura déployé son caractère et se sera abouché avec ceux qui y ont jusqu'à présent tant bien que mal suivi nos intérêts.

En attendant on regarde comme inutile et superflue toute autre précaution, tentative ou démarche quelconque. On serait bien aise cependant d'être instruit de ce qui pourrait se faire à Basle ou ailleurs; mais quand on propose d'écrire et de fournir à quelqu'un pour cela les moyens d'y aller et d'y demeurer d'une manière convenable, on balance, on répugne, on refuse de prendre une détermination.

M. Cibon, qui depuis quatre ans, sans aucun assignement, ni traitement, a fait tous les frais de la correspondance, sans autre caractère que celui qu'il s'est donné lui-même; qui s'est par conséquent exposé à s'attirer des désagréments personnels pour le bien de notre service, et qui n'en mérite que mieux une rémunération, qui ne cesse de répéter qu'il a vendu tout ce qu'il possédait pour rester au poste que son dévouement pour nous lui a fait occuper, et de réclamer les moyens de continuer à nous y servir; qui fréquemment invité aux repas que se donnent entre eux les membres du corps diplomatique, ne peut se dispenser d'y assister et de les inviter à son tour; et qui enfin annonce que sans de prompts secours il se verra forcé à la retraite, ne reçoit pour toute réponse que des renvois à tel ou tel membre de l'Ordre, qui n'auront peut-être ni la volonté ni la possibilité de lui fournir ce qu'il lui faudra. On ne manque pas de sentir qu'il a dû beaucoup dépenser pour se soutenir et nous instruire comme il l'a fait pendant ces quatre ans; on convient même qu'il serait juste de lui fournir ce qu'il demande; et cependant on ne se décide point; on s'y refuse même, sous prétexte qu'une gratification de quatre-vingts louis et environ pour douze ou quatorze mille francs d'argenterie ou de croix déposées chez lui par le commandeur d'Estourmel, et dont on lui a permis de disposer, ont dû lui suffire et au delà.

Mais voyez l'inconséquence : tandis qu'on refuse l'indispensable à Cibon, qu'on regarde comme utile, on accorde tout au bailli de Litta, de la mission duquel on paraît ne rien attendre.

Voyez une autre inconséquence : on regarde comme heureux que M. Cibon ait eu le courage de se montrer notre homme dans un poste qu'il était convenable qu'aucun membre de l'Ordre n'occupât sous le régime révolutionnaire, dans lequel poste il nous fallait quelqu'un qui nous instruisît de ce qui se passait, et montrât par sa présence que, malgré l'injuste décret spoliatif, nous persistions à garder la neutralité; et cependant on regrette qu'un membre de l'Ordre ne soit pas dans ce poste. On a été plus loin : on a opiné si l'on ne ferait pas bien de lui ôter la correspondance, pour la donner

à quelqu'un qui n'est pas plus de l'Ordre que lui, mais qui paraissait savoir mieux flatter l'idée d'une *prochaine* contre-révolution dont on n'a presque pas cessé de se bercer ici.

Voyez enfin cette troisième inconséquence : quoique depuis la paix de l'Espagne et dans l'enthousiasme qu'avait causé cette paix en France, il eût été possible, convenable et utile d'accréditer un membre de l'Ordre auquel on aurait adjoint Cibon pour ne pas le dégoûter; quoique M. le chevalier d'Azara, consulté par le grand maître, eût répondu que Malte n'étant point en guerre, aucune puissance n'avait le droit de trouver mauvais qu'il réclamât *formellement* en France la justice qui lui était due; quoiqu'après avoir senti l'avantage d'une pareille mesure, on ne l'ait cependant pas mise à exécution, par égard pour la congrégation d'État qui, ayant dû être consultée, décida sans discussion, ni examen, qu'il convenait d'attendre la paix générale; quoiqu'enfin, d'après cette décision, il ait été prescrit à M. Cibon et à M. le bailli de Saint-Simon, sur qui l'on avait jeté les yeux pour diriger, avec lui, les réclamations de l'Ordre, de ne rien faire avant cette paix générale; croiriez-vous, Monsieur, qu'on a l'injustice de se plaindre de l'inaction de Cibon, et d'attribuer à son silence l'application qui vient de se faire des lois de la République à nos propriétés dans la Belgique? Croiriez-vous qu'on s'en prend à ce même silence, de ce que les Français attachés à l'Ordre qui ne sont pas restés ou rentrés en France sont encore réputés émigrés, et par conséquent de ce que le séquestre mis sur leurs biens et sur ceux de leurs parents n'a pas été levé?... Voilà cependant où nous en sommes.

Mais quelle est la cause de cette étonnante conduite? C'est un je ne sais quoi, que je sens bien, mais que j'entreprendrais en vain d'expliquer. D'ailleurs, ce serait en pure perte, puisque c'est ici et d'ici que doit se trouver et partir le remède.

Tous les gens qui voient bien et qui ont de l'attachement pour l'Ordre, s'étonnent, se plaignent de notre inaction. Ils nous pressent de donner cours à nos justes réclamations, et d'y intéresser toutes les puissances qui ont chacune un ministre à Paris. Le grand maître convient qu'il ne saurait y avoir de l'inconvénient, il a même privativement autorisé M. Cibon à faire ces réclamations, si l'ambassadeur d'Espagne consent et a des ordres de sa cour pour les appuyer, et cela parce qu'on l'a persuadé que les puissances qui protègent l'Ordre, et qui sont encore en guerre avec la France, ne le verraient pas de bon œil traiter avec la République et, par conséquent, la reconnaître avant elles. C'est cette chimérique ap-

préhension, que des gens à vue courte et infatués de préjugés et de folles espérances, ont inspirée à ce prince, qui l'empêche de prendre une résolution énergique, seule capable de fixer le sort de l'Ordre et de prévenir sa ruine.

Ce qui l'empêche également de prendre cette grande résolution, ce sont les idées rétrécies que ces mêmes gens, à vue courte, ne cessent de souffler à l'oreille de leur auguste chef : *qu'il ne faut pas se presser de se jeter aux pieds de la France, qu'il vaut mieux la voir venir; que le port de Malte est absolument nécessaire à la prospérité de son commerce du Levant; qu'il est impossible que le gouvernement français ne le sente pas*, etc.

Ceux qui pensent ainsi ne voient pas que, quoique le gouvernement français sente que le port de Malte lui est utile, ce motif pourrait bien n'être pas suffisant pour le faire venir à résipiscence envers l'Ordre, du moins de son propre mouvement. Car, supposé que ce gouvernement refuse de rendre les biens de l'Ordre (comme cela est plus que probable) et que cependant les navires français, après la paix faite, se présentent comme avant la Révolution pour entrer dans le port de Malte, quel parti l'Ordre prendra-t-il? leur en interdira-t-il l'entrée? C'est ce qu'il ne pourrait sans déclarer implicitement la guerre à la France, ce qui serait le comble de la folie.

Ce n'est pas tout que de s'occuper de la justice qui nous est due et de la manière dont nous désirons qu'elle nous soit rendue; il faut voir aussi, si, d'après le changement de principes et de système politique qui s'est établi en France, le gouvernement pourra adhérer à nos demandes. Nous désirons que nos propriétés nous y soient rendues, ou qu'en échange il nous en soit donné d'autres d'une valeur équivalente; mais le gouvernement français le pourra-t-il sans déroger à sa constitution? Et, s'il ne le peut, faudra-t-il, comme le pensent beaucoup de gens, ne pas en venir à un traité de subsides ou d'indemnités quelconque?

L'Ordre doit, comme gouvernement neutre, réclamer ses biens, et faire, si cela se peut, appuyer ses réclamations par toutes les puissances qui s'intéressent à son existence. Mais si le gouvernement français déclare ne pouvoir et persiste à ne vouloir ni les lui rendre, ni lui accorder d'autres terres en échange, la sagesse lui commande de céder à la nécessité, et de proposer, s'il le faut, un arrangement quelconque plutôt que de s'exposer à tout perdre, en affectant un entêtement qui, quoique juste, serait déplacé.

Il fut un moment où cette réclamation pouvait être faite à Basle

avec peut-être plus de facilité et de succès qu'à Paris. Ç'a été celui où la paix entre l'Espagne et la France fut signée. La médiation de cette puissance pour les États du midi de l'Europe, comme celle de la Prusse pour ceux du nord, pouvant y attirer des ministres de toutes les cours, le grand maître avait auparavant prévu qu'il serait avantageux à l'Ordre d'y envoyer un de ses membres, et par économie, plus que par toute autre raison, le bailli de Virieu n'en étant pas très éloigné, on jeta les yeux sur lui pour l'y envoyer; mais comme on lui connaissait plus de franchise et de loyauté, que de connaissances et de moyens politiques, dont on savait que vous abondiez (après avoir d'abord destiné à le seconder, le commandeur de Tousard, notre ingénieur en chef, dont la présence à Malte était indispensable) et que d'ailleurs vous étiez assez voisins pour pouvoir vous réunir promptement à Basle sans beaucoup de dépense, on jeta aussi les yeux sur vous pour faire tout le travail que comporterait cette mission et rédiger la correspondance.

Le départ et la mort de M. d'Yriarte ayant contrarié ce projet, nous nous sommes retournés sur Paris, où déjà peut-être nos affaires sont entamées sous l'appui de la cour d'Espagne. Nous en attendons à chaque instant la nouvelle. D'après cela, Monsieur, ne soyez point surpris si l'on suspend de répondre, comme vous l'auriez désiré, à votre dépêche du 1er mars. Le grand maître a pensé, comme vous, que M. le bailli de Virieu a eu tort d'écrire à M. Barthélemy. Ce prince a fait plus : il l'en a repris, ainsi que vous pourrez en juger, si ce grand-croix vous communique la lettre de Son Altesse Éminentissime.

Vous voilà par conséquent réduits l'un et l'autre à l'inaction. Quant à M. de Virieu, il n'en sera pas fâché, car il aime la solitude. Mais pour vous, c'est différent. J'aurais vivement désiré de vous voir employé à Paris même, si cela eût été possible. Malheureusement votre nom placé sur la liste fatale y met opposition.

M. Monroë, ministre des États-Unis à Paris, a prévenu M. Cibon qu'incessamment des bâtiments américains arriveraient dans le port de Malte, qu'ils y porteraient des commissaires chargés d'examiner la situation et les relations commerciales de l'île, etc., et d'en faire un rapport au Congrès. Il l'a en même temps assuré qu'avant un an il y aurait entre les deux gouvernements un traité d'alliance qui leur serait réciproquement avantageux. En réponse, M. Cibon a été chargé, par son Altesse Éminentissime, d'assurer M. Monroë que la commission américaine serait amicalement ac-

cueillie, et qu'on lui fournirait tout ce qu'elle pourrait désirer. Je vous avouerai (de vous à moi) que j'aurais été bien aise de vous voir ici à cette époque. Si vous vous décidez à y venir, ce ne sera sans doute qu'avec la réponse favorable du général Washington à la lettre que le grand maître lui a écrite en votre faveur. Mon motif est que vous êtes plein de lumières et d'attachement à l'Ordre et au grand maître, et qu'il ne saurait y avoir trop d'hommes comme vous à Malte dans les circonstances actuelles.

Monseigneur de Chersonèse, commandeur Hœffehn, notre receveur à Munich, est en route pour Malte. Il n'est pas moins éclairé que vous sur nos grands intérêts, zélé pour le bien de l'Ordre et attaché au grand maître. Dans la disette où nous sommes de sujets semblables, c'est dommage qu'il soit ecclésiastique : nous aurions pu l'envoyer en ambassade à Paris (1).

M. le bailli de Litta n'a jusqu'ici rien obtenu de la Russie ; je crains que l'Ordre ne soit obligé de dire adieu à son prieuré de Pologne. Vous verrez que pour nous en laisser la possession, l'impératrice voudra nous imposer des conditions inadmissibles, et que notre juste refus d'y souscrire lui servira de prétexte pour refuser aussi de maintenir l'Ordre en jouissance de ses commanderies polonaises.

M. de Mayer, dont le grand maître et le conseil ont suspendu la pension jusqu'à nouvel ordre, menace de nous contraindre à la lui payer, en demandant pour cela le séquestre de nos biens du grand prieuré d'Allemagne, se flattant de l'obtenir par le crédit de ses amis à Vienne, où il a fixé son domicile. Sa lettre à notre auguste chef à ce sujet est un vrai chef-d'œuvre d'audace et d'impertinence. Jusqu'à présent, et il ne nous avait paru qu'intrigant ambitieux, mais il se montre clairement un très méchant homme, qui, à quelques talents, réunit l'esprit le plus dangereux. Mais il faut espérer que son venin ne nous atteindra pas. Cependant nous ne sommes pas contents de la condescendance que notre ministre,

(1) Jadis l'Ordre employait les talents et les lumières de ses membres, dans quelque classe qu'ils se trouvassent lorsqu'il les jugeait capables de lui être utiles, comme le lui fut le commandeur abbé Bosio, l'historien dans le seizième siècle, en déterminant par la sagesse de ses négociations l'empereur Charles-Quint à lui céder l'île de Malte, pour s'y établir comme il l'avait été à Rhodes ; mais aujourd'hui les missions politiques de l'Ordre dans les différentes cours, et ses grandes commissions à Malte, nommées par le conseil, ne sont confiées qu'à des membres de première classe, c'est-à-dire à des chevaliers profès, ou à des grands-croix.

le commandeur comte d'Herberstein, nous montre à son égard (1).

On dit qu'il se forme en France une septuple alliance, pour contrebalancer celle de Catherine II, avec les cours de Vienne et de Londres. Adieu, etc.

Signé : DOUBLET.

(1) Pour mettre un terme aux menaces de cet audacieux, le grand maître s'en plaignit par une lettre de sa main au célèbre prince de Kaunitz, en lui envoyant celle de M. de Mayer, auquel ce sage ministre fit défendre toute démarche quelconque contre l'Ordre, sous peine d'être exilé des États de la maison d'Autriche. Depuis lors nous n'en entendîmes plus parler.

F.

CONVENTION

ARRÊTÉE ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, REPRÉSENTÉE PAR LE GÉNÉRAL EN CHEF BONAPARTE, D'UNE PART; ET L'ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, REPRÉSENTÉ PAR MM. LE BAILLI DE TURIN FRISARI, LE COMMANDEUR DE BOSREDON-RANSIJAT, LE BARON MARIO TESTAFERRATA, LE DIRECTEUR NICOLAS MUSCAT, L'AVOCAT BENEDETTO SCHEMBRI ET LE CONSEILLER BONNANI, DE L'AUTRE PART; ET SOUS LA MÉDIATION DE SA MAJESTÉ CATHOLIQUE LE ROI D'ESPAGNE, REPRÉSENTÉ PAR M. LE CHEVALIER FILIPE DE AMAT, SON CHARGÉ D'AFFAIRES A MALTE.

ARTICLE 1er. — Les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem remettront à l'armée française la ville et les forts de Malte : ils renoncent en faveur de la République française aux droits de souveraineté et propriété qu'ils ont, tant sur cette île que sur les îles de Malte, du Gozzo et du Comino.

ARTICLE 2. — La République emploiera son influence au congrès de Rastadt pour faire avoir au grand maître, sa vie durant, une principauté équivalente à celle qu'il perd, et, en attendant, elle s'engage à lui faire une pension annuelle de trois cent mille francs ; il lui sera donné, en outre, la valeur de deux années de ladite pension, à titre d'indemnité pour son mobilier. Il conservera pendant le temps qu'il restera à Malte les honneurs militaires dont il jouissait.

ARTICLE 3. — Les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem qui sont Français, actuellement à Malte, et dont l'état sera arrêté par le général en chef, pourront rentrer dans leur patrie, et leur résidence à Malte leur sera comptée comme une résidence en France.

ARTICLE 4. — La République française fera une pension de sept cents francs aux chevaliers français actuellement à Malte, leur vie

durant. Cette pension sera de mille francs pour les chevaliers sexagénaires, et au-dessus.

La République française emploiera ses bons offices auprès des Républiques cisalpine, ligurienne, romaine et helvétique, pour qu'elles accordent la même pension aux chevaliers de ces différentes nations.

ARTICLE 5. — La République française emploiera ses bons offices auprès des autres puissances de l'Europe, pour qu'elles conservent aux chevaliers de leur nation l'exercice de leurs droits sur les biens de l'Ordre de Malte, situés dans leurs États.

ARTICLE 6. — Les chevaliers conserveront les propriétés qu'ils possèdent dans les îles de Malte et du Goze, à titre de propriété particulière.

ARTICLE 7. — Les habitants des îles de Malte et du Goze continueront à jouir, comme par le passé, du libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine. Ils conserveront les propriétés et privilèges qu'ils possèdent. Il ne sera mis aucune contribution extraordinaire.

ARTICLE 8. — Tous les actes civils passés sous le gouvernement de l'Ordre seront valables, et auront leur exécution.

Fait double, à bord du vaisseau *l'Orient*, devant Malte, le 24 prairial an VI de la République française (12 juin 1798).

Signé : BONAPARTE ;

Le commandeur BOSREDON-RANSIJAT ; il barone Mario TESTAFERRATA ; il dottor G. Nicolas MUSCAT ; il dottor Bened. SCHEMBRI ; il consign. V. F. BONNANI, com. ; il Bali di Torio FRISARI (*salvo dretto di alto dominio che appartene al mio sovrano, come Rè delle Due-Sicilie*) ; il caballero Filipe DE AMAT.

G.

COPIE

DE MA LETTRE CONFIDENTIELLE (APPROUVÉE PAR LE FEU GRAND MAITRE ROHAN) A M. LE BAILLI DE VIRIEU, RÉFUGIÉ A LAUSANNE, EN SUISSE, EN DATE DU 23 JUILLET 1795, UTILE A LIRE POUR CONNAITRE UNE PARTIE DU SYSTÈME SUIVI A MALTE PAR RAPPORT AUX BIENS DONT ON AVAIT PRIVÉ L'ORDRE EN FRANCE, ET A SES VAINES TENTATIVES POUR LES RECOUVRER. — PRÉCIS DES INSTRUCTIONS DONNÉES POUR CELA PAR LE GRAND MAITRE A MM. LES BAILLIS DE SAINT-SIMON, DE FORESTA ET A M. CIBON FILS.

Malte, le 23 juillet 1795.

Monsieur le Bailli,

C'est M. le commandeur de Royer qui a remis au grand maître votre lettre du 19 juin. Le lendemain ce prince m'ayant fait appeler pour me manifester ses intentions sur différents objets essentiels, je lui ai parlé des ternes et du quaterne de votre loterie. Il a vu parfaitement à qui les premiers étaient échus ; mais comme le quaterne paraît être un objet plus considérable et plus précieux, il désire vivement savoir en quoi il consiste. Si vous craignez de le faire connaître dans l'idée que les tireurs d'horoscope del Lotto (1) n'en abusent, servez-vous d'une allégorie ingénieuse pour tromper les curieux indiscrets, et bornez-vous à marquer sans emblème le nombre et la nature de l'espèce de ce quaterne, qui probablement est le gros lot. Je vous préviens que le grand maître est extrêmement jaloux sur la nécessité comme sur l'importance du mystère de votre loterie, et que sa fidélité à le taire sera inviolable.

(1) Ceci se rapporte au paragraphe énigmatique d'une lettre que ce grand-croix avait écrite antérieurement au grand maître, et dans lequel il l'informait en termes énigmatiques que la recette de l'Ordre à Paris avait fourni 1,200,000 francs au roi lors de son départ pour Montmédy en 1792.

Quand vous prîtes le parti de ne pas vous retirer à Malte en quittant Paris, après les horribles massacres de septembre 1792, pour ne pas y être à charge à notre auguste chef, vous n'avez rendu justice ni à sa générosité naturelle, ni à l'attachement qu'il a pour vous. Néanmoins, loin de vous en gronder, mon cher compère, je vous en sais bon gré, parce qu'en cas d'un congrès à Basle pour la paix générale, l'intention de ce prince étant de vous envoyer pour y soutenir les droits politiques de l'Ordre, comme Etat souverain toujours neutre par sa constitution, et y réclamer les propriétés dont on l'a si injustement privé en France, vous serez à portée de vous y rendre, sans beaucoup de peine ni de dépense, en deux ou trois jours au plus.

En réfléchissant d'un côté avec quelque attention sur l'inaction presque générale des armées, sur le séjour à Basle des ministres de plusieurs des puissances belligérantes, sur le vœu de la majorité de l'empire germanique pour la paix, et sur le désir que la France en montre elle-même, on est porté à croire que le même désir venant à se manifester en Angleterre, l'été ne se passera pas sans que toutes ne s'accordent à traiter la paix générale. Mais lorsque d'un autre côté l'on voit l'Angleterre redoublant ses efforts et ses intrigues, formant une alliance offensive et défensive avec la Russie et fournissant à l'Autriche de quoi continuer la guerre avec plus de vigueur que jamais ; l'armée austro-sarde chasser les Français de la rivière de Gênes ; l'armée espagnole de la Catalogne attaquer et battre son ennemi ; les chouans et la Vendée reprendre les armes ; on se perd dans l'obscurité des calculs et des conjectures que le temps seul pourra nous expliquer.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Malte a les mains liées pour réclamer directement et officiellement en France le recouvrement de ses propriétés, jusqu'à ce que l'Espagne et Naples aient fait et ratifié la paix. C'est ce que nous n'avons pas cessé de répéter à M. Cibon, qui en est convenu, et paraît même en avoir fait convenir celui qui remplit à Paris la place de ministre des affaires étrangères. En conséquence tout est disposé pour que nos réclamations se fassent dès l'instant que cette paix aura été formellement publiée.

M. Cibon (c'est le fils), habitué, depuis plus de deux ans, à jouer le rôle de ministre, rôle qu'il s'est attribué, d'abord, autant pour sa propre sûreté que pour être utile à quelques membres de l'Ordre, et qu'il a ensuite continué de remplir dans l'espérance de trouver un jour les occasions de servir la mère commune ; Cibon, dis-je,

accoutumé à vivre sans cesse avec ce qu'on nomme-là le corps diplomatique, à paraître partout avec lui en public, à assister aux dîners des ministres, à les traiter chez lui, et par conséquent à se rencontrer journellement avec les agents du gouvernement français tel qu'il est, et a été, depuis la funeste chute du trône ; Cibon, enfin, malgré les risques personnels qu'il a courus, s'est tellement enivré de tout ce qu'il a vu, et de tout ce qu'il voit, que la tête lui en a presque tourné, et qu'ignorant ou ayant oublié nos usages et nos droits les plus sacrés, sous le prétexte qu'un noble, un homme décoré d'une croix serait mal accueilli et pourrait nuire à nos affaires, d'après l'opinion actuellement défavorable à quiconque tient à la noblesse, malgré tout ce que j'ai pu lui écrire, a formé et s'est affermi dans le projet de vouloir absolument être seul chargé de traiter ministériellement nos affaires. Il soutient que pour les conduire avec succès il faut être au fait de la Révolution, avoir l'air même d'applaudir, dans l'esprit du gouvernement, à ce qu'elle présente *comme bon*, c'est-à-dire à la République, ainsi que son système de liberté et d'égalité.

Nous avons bien senti que quelqu'un, resté invariablement fidèle aux anciens principes et qui n'aurait pas le talent difficile de se posséder et de dissimuler à propos, ne pourrait pas être chargé d'une mission aussi délicate ; nous avons même jugé que quelqu'un qui aurait vécu au milieu de la Révolution et saurait l'apprécier, sans y avoir pris part, serait plus propre que tout autre à démontrer et faire réparer la grande injustice qu'on nous a faite en nous traitant comme une corporation monastique, tandis que nous sommes, par le fait, un État souverain et neutre. Nous avons donc, sans égard pour la prétention de Cibon, jeté un coup d'œil sur celui des membres de l'Ordre qui, n'ayant pas bougé de France depuis 1789, pouvait réunir le plus de qualités politiques analogues à la chose, c'est-à-dire sans préjugés, exempt de préventions et d'esprit de parti, plein de prudence et d'un caractère doux, mais sachant au besoin montrer de la dignité, même de la fermeté, ayant des connaissances suffisantes sur nos relations commerciales avec la France, sur nos rapports politiques avec tous les États de l'Europe et qui fût parfaitement instruit de notre régime intérieur et de nos lois fondamentales, afin d'éviter dans la discussion et les négociations tout ce qui pourrait les altérer, nuire à leur maintien indispensable, et indisposer contre nous les souverains des autres États où nous possédons des biens.

Notre première idée s'est portée sur le commandeur d'Hannou-

ville; mais outre que le grand maître n'était pas entièrement disposé à lui accorder sa confiance, nous n'avions depuis la fin de 1792 aucune nouvelle de lui, et ne savions par conséquent s'il était vivant ou mort. Ensuite nous pensâmes au bailli de Foresta, mais il était encore détenu à Gênes; et Cibon, qui nous avait mandé l'avoir vu sur la fatale liste des émigrés et qui le regardait comme un rival, n'était pas homme à le faire rayer de cette liste, quoiqu'il sût bien qu'il y était contre toute justice; d'ailleurs, nous ne nous dissimulions pas que son arrestation à Gênes, envisagée partout sous des vues sinistres, avait jeté sur lui d'odieux soupçons, susceptibles peut-être de rejaillir sur l'Ordre, si l'on nous voyait le revêtir de la mission dont il s'agit; enfin nous nous rappelâmes du bailli de Saint-Simon, et le grand maître se décida à l'autoriser préventivement à prendre le timon de nos affaires, pour les diriger de concert avec M. Cibon, seulement après que la paix de l'Espagne et de Naples serait faite et rendue publique.

Dans cet intervalle le bailli de Foresta nous ayant écrit qu'il était rappelé à Paris par le comité de salut public, le grand maître en a instruit MM. de Saint-Simon et Cibon et leur a recommandé d'écouter ce grand-croix qui se présenterait à eux, de profiter de ses lumières, de son zèle, de son expérience, et même d'agir de concert avec lui pour le plus grand avantage de l'Ordre, s'ils le croyaient dans le cas d'y contribuer par ses liaisons avec les membres et agents du gouvernement français.

Pour que vous n'ignoriez rien, mon respectable Bailli, de ce que je sais et crois utile que vous sachiez concernant le bailli de Foresta, je vous dirai que le vrai motif de son arrestation est provenu de la haine que le tyran Robespierre lui avait vouée ainsi qu'à l'Ordre, avec lequel il ne voulait pas que la France conservât aucune relation.

Dans le voyage que ce même grand-croix avait fait à Paris au commencement de 1793, en vertu d'une délibération de notre congrégation d'État (1), Robespierre l'avait vu, connu et pris en aversion.

(1) A cette horrible époque le bailli de Foresta était le seul des six receveurs de l'Ordre qui, ayant à propos su se plier aux circonstances, était parvenu à préserver sa recette et sa personne des actes de violence et de spoliation dont les autres avaient été les victimes. Ladite congrégation ayant résolu de faire faire à Paris une protestation solennelle contre le décret du 19 septembre 1792 qui avait dépouillé l'Ordre, ne crut pouvoir charger de cette mission scabreuse personne qui fût plus propre que ce grand-croix, qui, malgré le danger de perdre la tête en la remplissant, se hâta, dans le fort de l'hiver et peu après la mort du

Peu de temps après (au mois de mai de cette année-là), aussitôt que la douloureuse et accablante nouvelle de la mort du roi fut parvenue à Malte, le grand maître ordonna au bailli de Foresta de quitter Paris et de retourner à Marseille; mais il n'obtint son passeport qu'avec une extrême difficulté. Enfin il put partir; mais arrivé à Lyon le jour où cette ville fut déclarée en état de rébellion, il y resta renfermé pendant toute la durée du siège, et ne s'en sauva le jour qu'elle fut prise, qu'en courant les plus grands dangers. Sur la route de Lyon à Marseille, il ne fut pas moins exposé. Bref, il entre dans Marseille, il trouve le comité de surveillance établi dans sa maison; il y obtient cependant un coin pour s'y reposer; mais à peine a-t-il fermé l'œil, qu'il est saisi et jeté dans une prison où il reste dix-sept jours sans voir personne de sa recette, et au bout desquels il en sort pour retourner à Paris, où le comité de salut public le rappelle. Ce comité s'occupait alors sérieusement des moyens d'étendre ses relations extérieures; il doutait de notre neutralité, et voulait savoir de la propre bouche du bailli de Foresta la vérité. Il répondit que depuis dix mois il n'en avait plus reçu de lettres, mais qu'il ne doutait pas qu'on y fût neutre envers toutes les puissances belligérantes. Alors on lui signifia que l'intention du comité était de rendre cette neutralité utile à Malte en même temps qu'à la France, que par conséquent on établirait là un entrepôt de comestibles qui facilement y arriveraient de la Grèce, de l'Égypte et de la Barbarie; qu'en conséquence on avait résolu d'envoyer pour cet objet à Malte des agents, et on lui proposa de les accompagner pour faciliter leur mission, de manière à lui faire sentir clairement que cette proposition était un ordre auquel il devait obéir sans délai. Dans l'impossibilité de s'y refuser, il se soumit à l'impérieuse loi de la nécessité, et partit accompagné de quatre négociants, l'un desquels, M. Flahaut, était spécialement chargé des pleins pouvoirs du comité. Mais Robespierre, à qui l'on avait fait un secret de cette résolution, en fut instruit par ses espions, et sur-le-champ il jure d'en empêcher l'exécution. Son frère était en mission près l'armée d'Italie; il lui expédie l'ordre de faire arrêter Foresta et ses compagnons de voyage. L'ordre arrive trop tard à Nice, nos voyageurs en étaient déjà sortis, mais Robespierre, le jeune, envoie un courrier au ministre Tilly, et ils sont tous cinq arrêtés en entrant à Gênes.

roi, de se rendre à Paris pour la remplir. Il le fit courageusement, et ce fut ce qui lui attira la haine de l'infâme Robespierre.

Du 6 août.

La nouvelle de cette arrestation arriva bientôt à Malte, mais on y ajouta d'absurdes calomnies inutiles à vous raconter. Qu'il vous suffise de savoir qu'elles y produisirent une fermentation qui mit le grand maître dans la nécessité d'en donner part à différentes cours, de manière à leur faire voir que nous n'avions aucune connaissance des vrais motifs de l'union du bailli de Foresta aux agents français arrêtés avec lui, ni de leur destination pour Malte, ni de leur arrestation. On fit plus : le fiscal de l'Ordre, d'après les bruits qui s'étaient répandus (car le bailli de Foresta n'avait pas encore obtenu la liberté de nous écrire), croyant ce grand-croix coupable, ne fut-ce que du scandale politique de s'être trouvé accompagnant à Malte des agents français sans en avoir prévenu le grand maître, demanda qu'il fût cité criminellement, pour venir rendre compte de sa conduite. Le conseil s'assembla et prononça le décret de citation, que le chevalier de Lomellini, notre ministre à Gênes, fut chargé de mettre à exécution. La brigue et la prévention furent si fortes, que le grand maître, quoique persuadé de l'innocence de Foresta, se serait compromis à pure perte en s'y opposant. Les détracteurs de ce grand-croix s'attendirent à le voir bientôt rendu à Malte ; le chevalier de Lomellini, était, par le décret du conseil, autorisé à solliciter le gouvernement de Gênes de le lui remettre, pour être envoyé et jugé à Malte. Ses ennemis affectèrent donc de répandre qu'il fallait dès son arrivée ici le mettre au cachot et lui faire au plus vite son procès : plusieurs d'entre eux, sans doute pour abréger toute formalité, trouvaient plus simple de le lier dans un sac et le jeter à la mer. Vous sentez que tous ces propos étaient fidèlement référés au grand maître, qui, pour la forme et à tout événement, crut prudent d'ordonner au maître écuyer de conduire Foresta, dès son entrée dans le port, chez le gouverneur du fort Saint-Ange, en lui enjoignant de n'y laisser entrer aucun chevalier; mais en secret ce prince m'avait chargé d'écrire, en son nom, au chevalier de Lomellini de trouver quelque prétexte plausible pour au moins différer, jusqu'à nouvel ordre, le départ de ce grand-croix pour Malte.

Mais toutes ces précautions devinrent inutiles, par le refus que fit le gouvernement génois de mettre Foresta en liberté, disant que sa détention ne devrait finir qu'après que le gouvernement français, qui l'avait ordonnée, la ferait cesser.

Le grand maître, sur les instances de la congrégation d'État, donna

donc part de ce refus aux cours à qui nous devions des égards concernant notre conduite relative à la France, et toutes parurent satisfaites des mesures prises. Cependant le bailli de Foresta, aux yeux de ceux qui étaient au fait de sa correspondance depuis le principe de la Révolution, même à ceux du président de la congrégation d'État (le bailli des Pennes), son procureur à Malte, ne paraissait que malheureux et victime de l'étrange mission que cette même congrégation lui avait fait donner au mois de décembre précédent, contre le sentiment du grand maître, d'aller protester à Paris contre le décret qui avait privé l'Ordre de ses biens en France. En effet, il se justifia auprès de ce prince et de tous ses amis, de la manière la plus évidente et la plus palpable, par une foule de dépêches et de documents, dont le grand maître ne voulut néanmoins donner connaissance qu'à la même congrégation, et à quelques autres membres du conseil exempts de passion et de prévention dans cette affaire.

Robespierre démasqué et renversé, Tilly fut remplacé par Villars, qui fit élargir le bailli de Foresta, et lui donna Gênes pour prison, jusqu'à ce que le comité de salut public en eût ordonné autrement. Ce comité ne décida rien, et notre bailli resta à Gênes. Des bruits de paix se répandirent, l'Espagne y était comprise, le chevalier de Lomellini en fit part au grand maître, l'informant en même temps des conférences qu'il avait eues, en présence du bailli de Foresta, avec M. le ministre de Villars, qui semblait favorablement disposé pour l'Ordre, et qui désirait même que Malte accréditât quelqu'un à Gênes pour traiter, préparatoirement avec lui, de nos intérêts. A cette première ouverture le grand maître leur fit répondre de chercher à s'éclairer sur l'influence dont pouvait jouir M. Villars près de son gouvernement, et sur sa véritable opinion concernant la justice qui nous était due, comme sur ce que nous pouvions espérer de lui. Ce ministre honnête homme, que M. de Lomellini voyait souvent, mit une telle chaleur à nous servir, qu'il reçut de son gouvernement des pleins pouvoirs *pour traiter avec le négociateur que Malte voudrait accréditer ;* mais l'obligation que nous nous étions imposée d'attendre que l'Espagne et Naples eussent fait la paix, jointe à l'espérance de quelque heureux changement dans l'opinion publique et générale en France, ne permirent pas au grand maître de prendre là-dessus une détermination.

Ni cette paix ni ce changement n'ont encore eu lieu ; nos espérances n'ont pourtant pas varié ; elles ont eu et doivent toujours avoir pour objet le recouvrement de nos propriétés ; et quoique

Cibon ne cesse de répéter qu'il n'y voit point de possibilité, rien n'est capable de nous en ôter l'espoir.

Cet espoir est vivement senti et partagé par le bailli de Foresta, fort peu d'accord en cela, comme sur beaucoup d'autres points, avec ce même M. Cibon qu'il regarde comme un homme de peu d'expérience dans nos affaires, et plus occupé de satisfaire sa petite vanité que nos intérêts et nos droits politiques.

La paix de la France avec l'Espagne et Naples pouvant très bien se négocier à notre insu, et n'y ayant point pour nous d'inconvénient à prendre, en ce cas, des mesures provisoires, suceptibles de nous faire tirer avantage du moment favorable, le grand maître, profitant de la bonne intelligence qu'il savait entre le bailli de de Saint-Simon et M. Cibon, a paru adhérer à la prière que lui faisait celui-ci depuis quelque temps de se hâter de donner des instructions et des pouvoirs dans les différentes hypothèses à quelqu'un (il s'indiquait lui-même) pour agir au nom de l'État souverain de Malte, dès l'instant que la paix avec l'Espagne et Naples serait formellement conclue et connue.

Si d'injustes préventions n'eussent pas été répandues contre le bailli de Foresta et qu'il se fût trouvé en ce moment à Paris, son zèle, son dévouement, son expérience auraient sans doute fait tomber sur lui le choix de Son Altesse Éminentissime. Mais ces préventions méritant attention, par rapport à la grande publicité de son arrestation, le grand maître n'a pas hésité à charger de cette délicate commission M. le bailli de Saint-Simon, en lui recommandant pourtant d'écouter avec confiance le bailli de Foresta, au cas qu'il allât à Paris, et d'agir de concert avec M. Cibon, conformément aux instructions générales qui leur ont été données; c'est-à-dire uniquement pour le recouvrement de nos propriétés; et si l'on s'y refusait, de demander du temps pour recevoir de plus amples instructions et pleins pouvoirs.

Le grand maître croyant que dans la générale disposition des esprits, il aurait pu y avoir ici des inconvénients à rendre publique une pareille mesure, il a jugé que la prudence le dispensait d'en faire part au conseil. Cependant pour que le bailli de Saint-Simon pût avoir une autorisation nécessaire et convenable, il l'a habilité à se servir, s'il y a lieu, des blancs-seings qui se trouvent aux archives de l'ambassade, et lui recommande de charger M. Cibon de rédiger les lettres de créance dont ils pourraient être obligés de faire usage.

En prenant cette détermination, Son Altesse Éminentissime s'est

réservé d'en donner connaissance au conseil, aussitôt que l'état de nos affaires sera dans le cas d'être manifesté et vu avec intérêt.

A peine huit jours s'étaient-ils écoulés depuis que cette mesure avait été prise, que le bailli de Foresta nous écrivit : qu'appelé à Paris par des personnes attachées au comité de salut public qui lui donnaient de bonnes espérances en faveur de l'Ordre, il s'y rendrait incessamment. Là-dessus le grand maître lui adressa des lettres pour le bailli de Saint-Simon et Cibon, dans lesquelles il leur recommande de ne rien faire sans s'être concertés avec lui.

Le fond des instructions qui leur ont été données, consiste à démontrer au gouvernement français que l'Ordre ne devait pas être seulement envisagé sous des rapports religieux, mais beaucoup plus sous le point de vue essentiel de son utilité politique au commerce de la France, comme toutes les chambres de commerce s'étaient hâtées d'en rendre témoignage; qu'il possédait Malte en toute souveraineté, avec obligation d'y être neutre envers toutes les puissances chrétiennes; qu'en cette qualité il envoyait des ambassadeurs et des ministres auprès de la majeure partie d'entre elles, qui de leur côté en envoyaient au grand maître; qu'il avait à sa solde des troupes réglées de terre et de mer, une escadre de galères et une de vaisseaux continuellement en croisière pour réprimer et détruire les pirates barbaresques; des arsenaux, une salle d'armes renfermant quantité d'armures et cuirasses antiques, outre quarante mille fusils de munition en état de service, des forteresses considérables et le plus beau port de la Méditerranée, dans lequel les navigateurs français n'avaient pas cessé de trouver tous les secours imaginables, soit de raboub, soit de ravitaillement ou autres, malgré le décret qui avait si injustement dépouillé l'Ordre de tous ses biens en France; que par conséquent cet Ordre était partout considéré comme État neutre et souverain et que c'était à tort qu'en France seulement, pour lui ravir ses commanderies, on l'avait mis sur la même ligne des simples corporations monastiques; commanderies qui lui sont indispensables pour se soutenir à Malte sous les mêmes rapports politiques et d'utilité pour la France que par le passé; que c'avait donc été une grande erreur de lui avoir non seulement ravi ses biens, mais qu'il serait aussi injuste qu'impolitique de ne pas les lui rendre, en les déclarant (si l'on veut) exempts de toute juridiction étrangère et soumis à toutes les lois françaises, mais reconnaissant l'Ordre ou l'État de

Malte pour unique et légitime propriétaire, et l'autorisant à les faire administrer par des agents ou cultivateurs à son choix, sous la protection du droit des gens et la surveillance du ministre plénipotentiaire de Malte en résidence à Paris.

On leur a recommandé de démontrer encore au gouvernement français qu'il est de son avantage de consentir à ce que les Français qui le voudront continuent à se faire recevoir à Malte pour y perpétuer l'existence des trois langues françaises, parce que, si, faute de sujets, elles venaient à s'éteindre et qu'il ne restât dans l'Ordre aucun Français qui prît part au gouvernement, la France courrait les risques de n'avoir plus à Malte la même influence qu'autrefois, et qu'en bonne politique il lui importe de conserver. Et comme on doit s'attendre à des objections, attendu la suppression de la noblesse, on leur a suggéré de proposer à ce sujet un règlement qui puisse à la fois convenir à la France, sans trop déroger à nos principes.

Enfin on leur a prescrit de faire sentir que l'usage invariable des puissances dans le choix de leurs ministres résidents à Malte était de ne les prendre que dans le sein de l'Ordre, et cela pour des raisons politiques, desquelles notre tranquillité intérieure dépend et qu'il est de l'intérêt commun de respecter; qu'en conséquence le grand maître espérait que la France, intéressée plus que toute autre puissance sous ce rapport à l'usage établi ici à ce sujet, ne s'y refuserait pas. Cibon nous a mandé, sans déguisement, que tout cela n'était pas praticable; mais son ambition, qui l'engage à vouloir être seul notre ministre, l'engage peut-être à nous faire illusion; et c'est ce que le bailli de Foresta, qui n'est pas de son avis, aura bientôt découvert.

Voilà, Monsieur le bailli, une bien longue lettre, et j'ai pourtant encore beaucoup de choses à vous dire; mais je suis forcé de les renvoyer à un autre courrier. Je vous prie en attendant d'agréer, avec votre intérêt accoutumé, l'hommage du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Bailli,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : DOUBLET.

Malte, le 20 août 1795.

A Monsieur le bailli de Virieu, à Lausanne, en Suisse.

Monsieur le Bailli,

Ma lettre du 23 juillet et 6 août vous a fait voir quelle a été notre conduite et à quoi nous en sommes. Si l'on s'en était tenu à l'intention privée du grand maître rien n'eût été préparé, ni prévu, parce qu'il n'a jamais pu croire ni que les puissances reconnussent la République, ni que la France pût exister en république, disant que si par malheur cela arrivait, il ne fallait plus penser au recouvrement de nos biens. Ce matin encore je lui représentais respectueusement que la prudence et la saine politique nous faisaient un devoir de prévoir l'événement, et de nous y préparer dans les diverses hypothèses, pour ne pas être pris au dépourvu, et tirer le meilleur parti possible des circonstances, il m'a répondu stoïquement que quant à lui, son parti était pris : que si la monarchie se rétablissait, il ne doutait pas que nos biens nous seraient rendus ; mais que si le contraire arrivait, il ne fallait rien espérer de gens qui n'avaient rien respecté et ne respecteraient que ce qui leur conviendrait.

Si l'Ordre avait, Monsieur le Bailli, de quoi se soutenir indépendamment des biens qu'on lui a pris en France ; si depuis notre spoliation on eût fait ici économie et de justes réformes dans l'administration ; si les cinq autres langues eussent offert de quoi couvrir la perte qu'occasionne au trésor cette spoliation, si enfin il y avait de la certitude au rétablissement de la monarchie, j'applaudirais à cette sage fermeté du grand maître. Mais lorsque la privation de ces biens nous réduit à la moitié de nos revenus ; lorsque le trésor obéré, endetté, ne sait plus ou prendre de quoi subvenir à la dépense nécessaire ; lorsque tous nos magasins sont vides de munitions et d'approvisionnements ; lorsque les cinq langues étrangères à la France se montrent insensibles à la pénurie du trésor, et que le grand maître se refuse absolument à toute espèce de suppressions susceptibles de diminuer la dépense proportionnellement au revenu qui nous reste ; comment ne pas désirer que quelqu'un soit duement autorisé à réclamer en France la justice qui nous est due, et que probablement on obtiendrait, du moins en grande partie, si le négociateur qui fera les réclamations sait

se conduire avec la prudence, l'adresse et l'activité nécessaires?

D'ailleurs en donnant cette autorisation privativement, c'est-à-dire par des blancs-seings, ainsi qu'on l'a fait, il n'y a point de publicité, et par conséquent l'Ordre ne peut pas être compromis. Il ne peut pas l'être non plus par les réclamations du négociateur, puisqu'il lui est défendu d'en faire avant que l'Espagne et Naples aient fait la paix. Il est donc bien démontré que cette mesure de pure politique préparatoire n'a point d'inconvénient. Je soutiens même qu'elle peut nous être du plus grand avantage et voici comme je raisonne :

Cibon a été jusqu'à présent considéré comme ministre de Malte quoiqu'il n'y fût ni membre de l'Ordre ni muni de pouvoirs; donc, un membre de l'Ordre qui serait muni de pouvoirs et qui les montrerait secrètement serait vu avec encore plus de plaisir. Alors il serait dans le cas d'avoir des entretiens, des conférences préparatoires avec les personnages les plus marquants du gouvernement français; il les habituerait à l'idée d'entendre que les biens de Malte n'appartiennent pas, comme on l'a prétendu, à une corporation purement monastique, mais à un État souverain qui, malgré l'injustice qu'on lui a faite en s'emparant, sous ce prétexte, de ses biens, a persisté dans sa neutralité envers la France; que c'est par leur revenu et par le maintien des lois qui y sont analogues, que l'Ordre se soutient à Malte; que s'il venait à ne pouvoir plus s'y soutenir, il arriverait de deux choses l'une : ou que l'île de Malte dont la neutralité et l'heureuse situation a toujours été si utile à la France pour la prospérité de son commerce du Levant, retournerait au roi de Sicile, ou que l'Ordre se verrait dans la nécessité d'accepter l'alliance de l'Angleterre ou de la Russie, alliance qui rendrait l'une ou l'autre de ces deux puissances maîtresse du commerce du Levant, au préjudice de celui que la France presque seule y a toujours fait. Ce négociateur ajouterait que l'Ordre et le peuple maltais n'ont pas cessé d'être sincèrement attachés à la France par inclination et par sympathie, que cet attachement s'est soutenu par l'espérance que l'Ordre et les Maltais ont eu de voir un jour la France leur rendre justice; que plus elle diffère, plus il se refroidit, et que si elle tarde plus longtemps, il court grand risque de s'éteindre faute d'aliment.

Il ne suffit pas de dire à la France que notre droit de propriété est légitimement fondé et que nos titres sont imprescriptibles, il faut l'en convaincre et lui faire toucher au doigt que son propre intérêt s'y trouve. C'est ce que paraît avoir supérieurement fait

M. le commandeur de Tousard dans un mémoire qui a mérité l'approbation de Son Altesse Éminentissime et qu'elle a envoyé à Cibon pour le faire imprimer et le distribuer aux membres de la Convention ainsi qu'aux agents du gouvernement français. Toutes les bonnes raisons politiques déjà dites, et quantité d'autres toutes neuves se trouvent rassemblées dans ce mémoire. Le point principal, la restitution de nos biens, y est surtout démontré jusqu'à l'évidence sous tous les points de vue possibles. Reste actuellement à savoir si Cibon aura le courage de le livrer à l'impression, et l'effet qu'il produira.

Il me mande par sa dernière lettre (du 29 juin) que le bailli de Saint-Simon n'est pas propre à diriger nos affaires, parce que son opinion, son ton et sa façon de vivre aristocratiques, sa lésine et son état presque toujours valétudinaire s'y opposent. Il trouve que le bailli de Foresta n'est pas davantage l'homme qui nous convienne, non plus qu'au gouvernement français, parce qu'il n'a, dit-il, ni le caractère, ni les moyens qu'il faut pour réussir, et il ajoute, Monsieur le Bailli, qu'il vous croit le seul propre à cette importante mission. C'est ce que j'ai pensé avant lui. Mais il ignore la raison qui a décidé le grand maître à ne pas vous en charger : c'est parce qu'il a cru que vous nous seriez beaucoup plus utile au congrès qui doit nécessairement s'assembler à Basle pour y traiter la grande œuvre de la pacification générale. C'est là, où, lorsque toutes les puissances auront envoyé leurs chargés de pleins pouvoirs, nous pourrons, sous leur médiation et comme appui, obtenir ce que la France n'aura peut-être pas voulu accorder à notre demande isolée. C'est par conséquent là qu'il nous sera essentiel d'avoir un négociateur qui joigne, à du caractère, beaucoup d'habileté, une activité soutenue, une parfaite connaissance de notre situation, de nos lois et de nos moyens politiques. Je sens bien que tout seul vous ne suffiriez pas à une pareille besogne ; aussi est-ce pourquoi je vous ai suggéré de demander au grand maître de vous envoyer le commandeur de Tousard, pour adjoint et conseiller d'ambassade. C'est là l'homme qu'il vous faut : il est d'une activité infatigable et propre à être employé à tout avec succès ; il est peut-être quelquefois trop ardent, mais votre prudence consommée saurait le tenir dans de justes bornes.

L'Espagne, sur la paix de laquelle nous avions compté, paraît toujours être influencée par l'Angleterre et vouloir continuer la guerre. Dans la position où elle est, mon avis est qu'elle ne peut qu'y perdre. Voilà Pampelune près d'être assiégée, et si cette ville

vient à succomber, je ne connais aucune autre place forte capable d'arrêter les Français. Il est vrai qu'on peut regarder la continuation de la guerre en Espagne comme le salut de l'Italie, qui sûrement aurait été envahie, si la cour de Madrid eût fait la paix à l'ouverture de la campagne, comme le bruit s'en était répandu. Mais, politiquement et géométriquement parlant, je n'envisage pas moins le retard de cette paix comme très préjudiciable aux espérances que nous en avons conçues pour le recouvrement de nos biens en France; nos réclamations à ce sujet ne pouvant avoir lieu tant que l'Espagne et Naples seront en guerre, la vente de nos biens n'en ira pas moins son train, et leur restitution totale en deviendra d'autant plus difficile, pour ne pas dire impossible.

C'est le cœur ulcéré que je vous le dis, Monsieur le Bailli, il n'y a point ici de véritable esprit public, et si ce n'était le grand maître qui, cahin-caha, eût soutenu le peu qu'il y a, je ne sais ce que nous serions devenus. Mais cela pourra-t-il durer? Nous avons jusqu'à présent réussi à tenir le plus juste milieu convenable à une situation aussi embarrassante et compliquée que la nôtre. Mais si la guerre se prolonge et que les puissances coalisées reconnaissent Louis XVIII, pourrons-nous ne pas faire comme elles? Et si après cela, la France restant république, nous allions lui redemander nos biens, ne se croira-t-elle pas fondée à nous renvoyer à Louis XVIII? Si ce cas arrivait, comment feraient nos chargés de pouvoirs, à Paris, pour se tirer sans danger d'un pas aussi scabreux?

Il est certains moments où, portant mes réflexions sur le passé, sur les maximes fondamentales du gouvernement politique de l'Ordre qui le constituent neutre dans toutes les querelles qui s'élèvent dans ou entre les États chrétiens, et sur l'impossibilité réelle ou nous sommes, comme sur notre propre intérêt qui nous défend d'y prendre part, je ne conçois pas pourquoi nous avons différé jusqu'à présent de demander à la France la restitution des biens dont on nous a si injustement dépouillés sous le nom de la nation. Car quoique cette guerre-ci ne ressemble à aucune, et que la France nous ait mis dans le cas de la considérer comme ennemie, nous n'en avons pas moins dû rester neutres, et la paix n'en aura pas moins lieu sans que nous puissions y prendre part, autrement que comme partie souffrante et réclamante. C'est donc perdre inutilement notre temps que d'attendre l'époque de la paix pour réclamer nos biens, je crois même que cette attente est aussi déplacée que préjudiciable, parce que plus nous tarderons, plus ces biens se vendront, et plus il sera difficile qu'on nous les rende.

Il était une mesure fort simple et naturelle à prendre, c'était d'exposer franchement notre situation aux puissances coalisées, intéressées à notre existence, et de les prier de ne pas trouver mauvais que nous fissions les démarches que la justice, la politique et la nécessité nous commandaient pour recouvrer, si cela se pouvait, nos propriétés.

Ces réflexions ont trouvé des approbateurs, mais personne n'a parlé pour faire mettre à exécution les réclamations propres à nous procurer le recouvrement de nos biens. On a appréhendé, en faisant aux puissances un pareil exposé, de passer à leurs yeux pour partisan des principes démocratiques, de nous faire soupçonner de préférer l'intérêt à l'honneur (comme si l'honneur ne consistait pas dans la conservation des domaines de l'Ordre!) et ces faibles et spécieuses considérations ont suffi pour nous faire rester dans une inaction qui peut nous devenir funeste, et dont vous verrez, Monsieur le Bailli, qu'à la fin de la guerre personne ne nous saura gré. Nous seuls alors aurons à regretter de nous y être arrêtés.

Pour moi je suis persuadé que si les cabinets eussent été instruits de notre véritable position, ils n'auraient pu s'empêcher de nous laisser faire, avec prudence, les démarches qui nous auraient paru convenables et propres à nous procurer la restitution de nos biens. Ces démarches d'ailleurs étaient fondées sur le droit naturel et la justice universelle, et jamais on n'a pu voir de mauvais œil un État faible employer des moyens de persuasion pour demander ce qui lui est dû et retenu par un État puissant.

Quoi qu'il en soit, il est plus vraisemblable que nous garderons le silence jusqu'à la paix, et qu'en attendant la vente de nos biens ira toujours son train en France. Je dis plus : c'est que dans cet intervalle on ne cessera de faire des tentatives pour nous faire rompre la neutralité, ainsi qu'on l'a déjà fait à plusieurs reprises. Ces tentatives consisteront dans des demandes d'armes, ou de matelots, ou de recrues, peut-être même de régiments, etc.; et si le gouvernement s'y refuse, comme il le doit, on affectera alors d'interpréter et de prendre sa résistance en mauvaise part, comme n'ont déjà pas manqué de le faire quelques chevaliers français, novices de l'Ordre, qui s'étaient inconsidérément engagés avec le gouvernement anglais à lever un régiment à Malte. L'Angleterre est une puissance dont la politique machiavélique ne tend qu'à nous faire déroger à notre neutralité; il est de son avantage de se procurer partout et à tout prix des hommes et des moyens pour assurer, si elle le peut, sa domination dans la Méditerranée; mais

il est de notre intérêt et même de notre sûreté de n'y contribuer en aucune manière, et c'est sans doute ce que, malgré tous les projétistes, à vue courte, nous continuerons de faire.

C'est surtout dans ce moment-ci, où l'Angleterre paraît envoyer des renforts et des secours au parti royaliste en France, que le grand maître doit s'attendre à de nouvelles sollicitations auxquelles on ne manquera pas de donner pour objet le prétexte spécieux de coopérer au rétablissement de la monarchie, du trône, de la religion et de la noblesse. Ce sera, j'en suis sûr, mettre le cœur de ce prince à de rudes épreuves ; néanmoins je ne doute pas qu'il ne résiste à ces sollicitations, surtout quand, jetant les yeux sur le passé, il verra la politique anglaise uniquement occupée des moyens d'anéantir la marine et le commerce de France, pour établir, partout sur leur ruine, la domination la plus absolue de la marine et du commerce d'Angleterre.

Si cette puissance avait voulu loyalement le rétablissement de la monarchie française, pourquoi lorsque Toulon était dans ses mains a-t-elle refusé les émigrés qui de toutes parts demandaient à s'y rendre ? Pourquoi s'est-elle opposée à ce que *Monsieur* vînt en prendre possession et s'y établir pour y commander au nom de Louis XVII ? Pourquoi n'a-t-elle pas voulu permettre à l'ancien et légitime évêque de cette ville d'y revenir suivi de son clergé ? Pourquoi enfin n'a-t-elle pas voulu adhérer au désir de l'Espagne tendant à envoyer hors des ports de France et à mettre en lieu de sûreté tous les vaisseaux, frégates, etc., composant la marine de Toulon ? La conduite des généraux et du commissaire anglais n'a que trop prouvé, que l'unique but de leur gouvernement était de tout brûler et anéantir dans cette malheureuse ville.

Il y a tout lieu de croire que le gouvernement anglais a depuis longtemps formé le même projet concernant le port de Brest, et que le débarquement des émigrés que vient de protéger en Bretagne l'escadre anglaise, est le premier pas pour mettre cet infernal projet à exécution. On peut donc d'après cela être bien convaincu que l'Angleterre n'a jamais agi réellement pour rétablir la monarchie en France, qu'elle ne prolonge la guerre que pour achever de ruiner, si elle le peut, sa marine et son commerce, qu'elle n'épargne rien pour y rallumer la guerre civile, et que son véritable but est de dépouiller la France de toutes ses colonies, afin, je le repète, de pouvoir, sans opposition, dominer sur toutes les mers. Combien l'Espagne s'aveugle en coopérant aux succès de cette puissance ambitieuse, qui, si elle réussissait dans ses vastes projets, ne se ferait

sûrement pas le plus léger scrupule de la traiter en ennemie, au premier prétexte qui se présenterait, et qu'elle saurait même faire naître !

En voilà sans doute suffisamment sur ce chapitre ; ainsi, je reviens, Monsieur le Bailli, à la conduite que je crois qu'il faudrait prescrire à nos chargés de pleins pouvoirs à Paris pour réclamer et obtenir, s'il est possible, la restitution de nos biens.

J'ignore si M. le bailli de Saint-Simon acceptera la mission et s'il consentira, comme le lui a expressément recommandé le grand maître, à agir de concert avec le bailli de Foresta et Cibon. J'espère que, sacrifiant mutuellement leurs préjugés, ils réuniront loyalement leur zèle, leurs lumières, leurs démarches pour le salut commun ; et je pars de là pour m'élancer dans la carrière.

Cibon ayant, à ce qu'il nous mande, déjà favorablement disposé les esprits à envisager comme injuste et contraire au droit des gens le décret spoliatif du 19 septembre 1792, ayant même réussi à en faire convenir le commissaire des relations extérieures et beaucoup de membres des comités de gouvernement, qui tous paraissent n'avoir objecté contre le rapport de ce décret que la crainte d'affaiblir le gage des assignats et d'en augmenter le discrédit, je pense qu'il faudrait, en suivant la même marche et le même langage, s'occuper d'accroître en notre faveur le nombre des membres de la Convention qui ont le plus d'influence dans ses délibérations, et surtout de bien leur démontrer que, sans ses biens situés en France, Malte, venant à ne pouvoir plus suffire aux dépenses organiques de son gouvernement, serait par conséquent hors d'état de maintenir cette juste balance, ce parfait équilibre qui fait la base de notre neutralité et de notre indépendance.

Quand on se serait bien assuré de les avoir convaincus de ces grandes vérités et de l'équité de nos réclamations, on se concerterait avec eux sur les moyens à employer pour les faire accueillir avec succès. Ces moyens, selon moi, consisteraient :

1° Dans une motion d'ordre que ferait dans la Convention un de ses membres bien connu par son amour pour la patrie, par son intégrité, par la pureté de ses principes et d'une éloquence persuasive, tel que Cambacérès.

2°. Cette motion faite avec précision, énergie et clarté, porterait sur trois points, qui seraient : 1° notre droit incontestable de propriété fondé sur le droit des gens, puisque nos biens, partout où ils sont situés, appartiennent à un État souverain ; 2° notre constant attachement à la France, même après qu'elle nous en a dé-

pouillés ; enfin notre heureuse situation au centre de la Méditerrannée, et notre neutralité si utile et si nécessaire à maintenir pour la sûreté et prospérité du commerce français dans le Levant.

3° A la fin de cette motion quelqu'un demanderait le renvoi au comité de salut public, des finances, des domaines et du commerce pour en faire le rapport dix jours après.

4° Les quatre comités avec lesquels nos chargés de pouvoirs se seraient concertés et auxquels ils auraient même fourni les notions substantielles du rapport, entreraient dans un détail pas trop long, mais pourtant assez circonstancié pour inspirer en notre faveur un vif et solide intérêt, concluraient au rapport du décret spoliatif, et déclareraient que la France, persistant dans ses anciens rapports d'amitié avec le gouvernement de Malte et voulant lui en donner une marque irréfragable, le reconnaît pour État souverain, neutre et indépendant envers qui que ce soit ; ils ajouteraient que la France, n'entendant point se mêler ni préjudicier en aucune manière au régime intérieur de ce gouvernement, se reconnaît débitrice envers lui des propriétés dont il jouissait sur le territoire français et dont il l'avait impolitiquement privé par le décret de l'Assemblée législative du 19 septembre 1792, lui garantit toutes celles qu'il possède partout où elles sont situées, chargeant et autorisant à cet effet les comités de salut public, finances et domaines de prendre et faire, quand il le faudra, les démarches et mesures nécessaires, soit en France, soit près des puissances étrangères.

Voilà, Monsieur le Bailli, une légère ébauche de la marche que je crois capable de conduire l'Ordre souverain au recouvrement de ses biens. Si nos chargés de pouvoirs ont l'habileté de sentir et d'apprécier leur position et la nôtre, ils se hâteront de la suivre avec tout le développement et le succès dont je la crois susceptible.

Je vous prie d'agréer, toujours avec bonté, l'assurance des sentiments inaltérables d'attachement et de respect, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Bailli,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : DOUBLET.

LETTRE CONFIDENTIELLE

A M. LE BAILLI DE LITTA, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'ORDRE PRÈS LA COUR IMPÉRIALE DE RUSSIE, ET DONT TOUTE LA PARTIE RELATIVE A SA MISSION A ÉTÉ ÉCRITE EN CHIFFRE, SOUS L'APPROBATION DU GRAND MAITRE ROHAN.

Malte, le 8 octobre 1795.

Monsieur le Bailli,

Depuis le 10 septembre dernier, que j'ai eu l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 2, voilà presque un mois écoulé, sans que j'aie pu trouver un seul moment de libre pour vous parler à cœur ouvert et sans nulle réserve sur toutes les considérations politiques et autres, relativement à votre mission.

Le grand maître, vous le savez, l'a envisagée sous deux points de vue principaux : sous celui de conserver à l'Ordre le prieuré de Pologne qui lui rapporte peu, quoique son acquisition lui ait énormément coûté ; et sous celui de l'agrandissement de ce prieuré, par des concessions que nous ferait S. M. l'impératrice, de la manière la plus conforme possible à nos lois et usages généraux, en prenant les précautions convenables pour éviter qu'aucune des grandes puissances dans les États desquelles nous avons des propriétés pussent prendre ombrage de l'introduction des sujets russes dans notre Ordre, par rapport à l'accès que cela serait dans le cas de donner dans nos ports aux vaisseaux de guerre de l'impératrice.

Ces grandes puissances, Monsieur, sont l'Espagne et la France, en supposant que l'Ordre rentre dans les biens qu'il possédait sur le territoire de celle-ci. Ces deux puissances, il faut nous y attendre, ne verraient pas de bon œil l'Ordre rechercher et accepter des terres de la Russie, suceptibles de former pour cette nation un établissement à Malte. Elles sont l'une et l'autre alliées de la Porte Ottomane ; elles sont par conséquent intéressées à ce que les vues de Catherine contre l'empire turc ne puissent être favorisées ni secondées par l'Ordre en aucune manière ; elles sont à portée de s'y opposer par des moyens qui, quels qu'ils fussent, ne tourneraient sûrement pas à notre avantage.

Déjà en 1784, lorsque l'impératrice envoya pour résider ici

M. le capitaine Psaro, le cabinet de Versailles nous avait déclaré que la France ne verrait qu'avec peine le grand maître admettre cet étranger en qualité de ministre d'une puissance, respectable il est vrai, mais chez laquelle l'Ordre ne possédait rien ; et cette déclaration ne contribua pas peu à la résistance qu'éprouva M. Psaro. La cour de Madrid approuva beaucoup alors notre conduite.

Depuis peu l'Espagne n'a pas appris sans étonnement l'envoi d'un ministre plénipotentiaire à Pétersbourg. Notre ministre en résidence à Madrid, en donnant part, ajoute que cette mission n'avait eu pour objet que de conserver à l'Ordre le grand prieuré de Pologne, dont les biens étaient passés sous la domination de S. M. l'impératrice. Le ministère espagnol a répondu : « Que S. M. Catholique voyait avec plaisir le grand maître employer les moyens de conserver ce prieuré à la Religion, mais qu'elle aurait les yeux ouverts sur la conduite de l'Ordre dans cette circonstance, et que sans doute Elle n'y verrait rien de contraire ni aux intérêts des nations qui le composent, ni à ceux des puissances qui l'aiment et lui ont de tout temps accordé leur appui. » — Je dois même, Monsieur le Bailli, vous dire en confidence qu'on s'est expliqué de manière à faire sentir que le roi ne verrait pas avec plaisir la Russie jouir à Malte des mêmes privilèges et prérogatives dont y jouissent les grandes puissances qui ont efficacement protégé et soutenu l'Ordre depuis son origine.

Cette déclaration et le ton dont elle a été faite prouvent assez que la cour d'Espagne n'est point disposée à approuver les vues qu'elle paraît croire à la Russie, de profiter de la circonstance actuelle de votre mission, pour obtenir en faveur de ses sujets, et même de ses vaisseaux de guerre dans nos ports, les mêmes avantages que ceux de l'Espagne y ont toujours trouvés.

L'indisposition du cabinet de Saint-Ildefonse à ce sujet, loin de diminuer, n'a pu qu'augmenter, surtout depuis son traité de paix avec la France. Leur intérêt autant que leur politique s'opposent à ce que la Russie, qui est l'ennemie des Turcs, ait pour ses vaisseaux de guerre un asile assuré dans les ports de Malte. Il faut donc s'attendre à éprouver de ces deux puissances une résistance qui sera peut-être insurmontable, à moins que la Russie ne trouve quelque moyen de se procurer leur adhésion.

Vous sentez, Monsieur le Bailli, tous les ménagements que nous devons à l'Espagne et le besoin de nous conserver son amitié et son appui. Aussi serait-ce plus par égard pour elle que pour la France, que nous nous verrions obligés à différer de profiter des généreuses

dispositions de l'impératrice tant que la cour de Madrid s'y montrerait opposée.

Si les concessions que nous ferait cette grande souveraine étaient cependant considérables, d'une jouissance prompte, facile et certaine, et de nature à mériter de votre part une acceptation urgente, l'Ordre alors serait vraiment fondé à employer, de son côté, tous les moyens de représentation et de conviction possibles, pour faire consentir l'Espagne à leur acceptation, tandis que du vôtre vous ne négligeriez rien pour arriver au même but, par les offices de la cour de Russie auprès des ministres du roi, tant à Pétersbourg qu'à Rome et à Madrid. Mais tant que la valeur et la nature des concessions ne nous seront pas connues, tant que nous ne pourrons pas en donner, à la cour de Madrid, l'assurance certaine et positive, notre conduite à cet égard devra nécessairement être passive. L'Espagne nous a fait connaître ses intentions, c'est de toutes les puissances celle chez qui nous possédons le plus, et de l'amitié de laquelle, sous tous les rapports, nous avons par conséquent le plus grand besoin; c'est donc à nous d'éviter toute démarche tendante non seulement à la refroidir, à l'indisposer, mais peut-être encore à lui faire prendre des mesures qui ne pourraient qu'être infiniment désagréables pour l'Ordre.

Serait-ce un avantage pour l'Ordre de demander à la Russie des concessions qu'il ne serait pas sûr d'obtenir et dont même, en admettant qu'il les obtînt, il ne pourrait jouir d'une manière quelconque qu'après un certain espace de temps, lorsque d'un côté cet avantage douteux et éloigné l'exposerait à mécontenter une des grandes cours dont il est, sous tous les rapports, si fortement intéressé à conserver l'amitié et la bienveillance? Non, sans doute; et vous êtes, Monsieur le Comte, trop éclairé pour ne pas en convenir. Nous sommes sûrs que l'Espagne s'intéresse à notre sort; nous en avons même des preuves incontestables, puisque nous jouissons pleinement des riches et nombreuses propriétés que l'Ordre possède sur son territoire. De plus, nous savons qu'elle agit pour nous faire rentrer dans celles dont on nous a si injustement privés en France; et nous irions, contre son gré, au risque de lui déplaire, de perdre son amitié, son appui, et peut-être de nous brouiller avec elle, faire à la Russie des demandes, dans l'incertitude même de les voir agréer? Plus on y réfléchit sérieusement, Monsieur le Bailli, et moins on conçoit que sous ce point de vue cela puisse convenir à l'Ordre.

Il ne faut pas se faire illusion : tant que la nature et la politique

uniront la France et l'Espagne, il sera de l'intérêt de ces deux puissances de faire avorter les projets de la Russie contre l'empire Ottoman. L'alliance actuelle de l'Angleterre et de la Russie, qui semble propre à favoriser les vues de Catherine II, est monstrueuse et ne peut pas durer plus longtemps que la guerre présente; car l'Angleterre n'est pas moins intéressée que l'Espagne et la France d'empêcher l'exécution des projets de l'impératrice contre la Porte.

Mais sans aller si loin, n'est-il pas de l'intérêt politique de l'Ordre que l'Ottoman règne paisiblement à Constantinople? Car si l'empire turc ne subsistait plus dans la Méditerranée, les régences d'Afrique ne pourraient longtemps se soutenir, et alors que deviendrait l'objet fondamental de l'existence de l'Ordre? il serait bientôt nul.

S'il était possible que l'impératrice renonçât au vaste désir qu'elle paraît avoir toujours de rétablir le trône de l'ancien empire grec pour s'y asseoir elle-même; si l'Espagne et la France pouvaient le croire; si elle pouvait leur persuader qu'en donnant des terres à l'Ordre, elle n'a d'autre but que celui de prendre part à son existence dans l'île de Malte, et de lui témoigner son attachement; si elle cherchait à faire goûter et approuver au Pape son projet de fonder et doter un grand prieuré russe gréco-latin dans l'Ordre pour l'avantage de sa noblesse, et à engager le Saint-Père à faire approuver cet établissement à l'Espagne, ainsi qu'aux autres puissances protectrices de l'Ordre; alors, toutes les convenances étant remplies, on pourrait espérer le succès de cette entreprise. Dans le cas contraire, on doit s'attendre à des difficultés peut-être insurmontables.

Ce n'est point, Monsieur le Bailli, pour ralentir votre zèle, mais pour l'éclairer, que je vous fais part de ces réflexions sur lesquelles il me semble superflu de s'étendre davantage en ce moment.

Quelqu'un a imaginé que la Russie pourrait fort bien profiter des circonstances actuelles pour envoyer dans la Méditerranée la flotte qu'elle a fait passer dans l'Océan, et qu'alors cette flotte ne manquerait pas de se livrer aux déprédations que se permit l'amiral Orloff dans les eaux de la Grèce en 1771 et 1772. Cette idée me semble destituée de fondement, en ce que, pour que cette flotte pût agir et avoir de prompts et solides succès, il faudrait à l'impératrice une armée de terre en état d'en seconder les opérations, et c'est ce qui ne lui est pas praticable. D'ailleurs l'Espagne ne s'opposerait-elle pas efficacement à cette entrée des Russes dans la Méditerranée (1)?

(1) Ici la lettre a cessé d'être écrite en chiffres.

Dans une de vos lettres au grand maître, vous paraissez croire que l'Ordre ne doit entamer, ni conclure avec la France aucune négociation concernant le recouvrement des biens dont il a été iniquement dépouillé par le décret du 19 septembre 1792, sans le consentement préalable de la cour de Vienne. Je vous demande pardon, Monsieur le Bailli, je ne puis, sur ce point, être entièrement de votre avis, et je pense qu'il est des objets pour lesquels l'Ordre peut se dispenser de rechercher le consentement des cours ses protectrices, et que le principal de ces objets est la revendication de ce qui lui appartient, comme, par exemple, dans l'injuste spoliation de ses biens en France. Ses réclamations étant fondées sur le droit commun, sur le droit naturel et sur le droit des gens, elles n'ont pas besoin d'être approuvées d'avance par aucune de ces cours ; mais leur appui et leurs bons offices, par l'organe de leurs ministres, pouvant contribuer au succès de ces réclamations, l'Ordre n'a pas dû négliger de s'en assurer. Tel est effectivement ce que le grand maître n'a point oublié. Il a recommandé aux ministres de l'Ordre, en résidence près de ces cours, de les prier de vouloir bien faire appuyer par leurs envoyés à Basle ou à Paris (lorsqu'elles y en auront) la justice due à l'Ordre.

Si ses biens en France (dont une grande partie est déjà vendue) ne pouvaient pas lui être restitués, et que pour ne pas tout perdre il se vît dans la nécessité de prendre avec le gouvernement français un arrangement quelconque, il serait sans doute de son devoir, autant que de son intérêt, de ne pas conclure cet arrangement avant d'en avoir fait part aux puissances en état d'y coopérer à son plus grand avantage. Mais si (ce qu'à Dieu ne plaise) la guerre continuait encore quelques années, et que dans l'intervalle il se présentât quelque heureux moment favorable à l'Ordre, ne ferait-il pas bien d'en profiter sans délai, sauf à en donner part ensuite de la manière la plus convenable ? Pensez, je vous prie, Monsieur, qu'il y va du salut de l'Ordre, et qu'en laissant échapper le moment heureux de l'opérer, on ne le retrouverait peut-être plus.

Il est des membres de l'Ordre qui demandent froidement si l'on ne doit pas se refuser à toute espèce d'arrangement avec la France, en cas qu'on ne nous y rende pas tous nos biens, alléguant que cet arrangement, qui n'aurait sans doute point d'analogie avec le régime intérieur de l'Ordre, et qui, n'étant appuyé sur d'autre garantie que celle de son gouvernement, ne saurait ni nous convenir ni inspirer aucune confiance, attendu son instabilité.

Il n'y a pas de doute que, sous la tyrannie de Robespierre, lors-

que l'intérieur de la France était en proie à tous les maux, lorsque le brigandage, l'assassinat, l'injustice, la violence et la plus insigne mauvaise foi y tenaient lieu de gouvernement, il aurait été non seulement impolitique, mais imprudent et dangereux de traiter avec un pareil gouvernement. Mais lorsqu'un esprit de modération, d'ordre et d'équité y a remplacé le régime de l'anarchie : lorsque le gouvernement s'y affermit de jour en jour et paraît s'attacher à réparer, autant qu'il le peut, les torts, les erreurs et les injustices commises sous ce règne affreux ; lorsque de grandes puissances l'ont reconnu par des traités solennels ; lorsqu'enfin tout autorise à croire qu'avant peu il sera reconnu de l'Europe entière ; comment l'Ordre de Malte, comme État politique, serait-il le seul à s'y refuser ? Quel que soit le genre de gouvernement qui régira désormais la France, ne serait-il pas de la dernière absurdité de prétendre nous isoler d'elle totalement ? Et en supposant même que nous le voulussions, le pourrions-nous ? Par exemple : si la vente faite d'une grande partie de nos biens ne permet pas à la France de les restituer à l'Ordre, si confondus avec tous les biens nationaux qui servent d'hypothèque aux assignats, la crainte de les discréditer, plus qu'ils ne le sont, l'empêche même de restituer celles de nos propriétés qui ne seraient pas vendues ; si enfin elle se trouve réduite à ne pouvoir nous accorder qu'une indemnité ou rente annuelle, et que regardant cette indemnité comme incompatible avec la dignité et le régime de l'Ordre, nous croyons ne pas devoir y adhérer, pourrons-nous refuser asile dans nos ports aux bâtiments français, et de recevoir le consul ou toute autre espèce d'agent chargé par le gouvernement français de veiller à ce qui pourra intéresser la navigation et le commerce de sa nation ? Un pareil refus ne serait-il pas regardé comme une déclaration de guerre, et sommes-nous en état de faire la guerre à la France ? Non, sans doute. Donc nous serons obligés de recevoir son agent et ses bâtiments ; donc nous ne pouvons absolument pas nous isoler de la France ; enfin puisque nous ne le pouvons, et qu'il serait absurde et dangereux de le vouloir, il est donc de notre intérêt de faire avec son gouvernement un traité d'indemnité, ou de rente annuelle, plutôt que de nous exposer à tout perdre par un plus long silence ou par un refus.

Depuis le décret du 19 septembre spoliateur de l'Ordre, voilà trois ans et plus pendant lesquels il n'a pas paru convenable de faire faire à Paris ni protestation, ni réclamation : la première à cause du danger qu'il y aurait eu pour celui qui l'aurait présentée ; la

seconde, parce que nous aurions semblé reconnaître le pouvoir de la Convention, dans un temps où toutes les puissances protectrices de l'Ordre lui faisaient la guerre. Telles sont les deux grandes objections qui ont donné lieu à notre silence envers nos spoliateurs, qui se sont sans délai occupés à mettre leur décret à exécution, en faisant vendre nos biens. Il faut l'avouer : ce silence et cette inaction de notre part, dans un événement de la plus haute importance, où il s'agissait de perdre, sans mot dire, la presque moitié du revenu de l'Ordre, ont été pour moi aussi douloureux qu'inconcevables. Douloureux, parce que c'était prouver hautement que déchus de notre antique et loyale énergie, nous étions pour ainsi dire tombés dans la plus étonnante apathie; inconcevables, parce que notre position n'étant pas la même que celle des puissances coalisées, qui la plupart n'étaient mues que par des vues contraires à l'intégrité du territoire français, il nous importait de réclamer franchement justice contre la violation du droit des gens qu'on s'était permis de commettre à cet égard, et de déclarer que si la France actuelle, induite en erreur, refusait de faire droit à nos justes réclamations, nous en appelions dès aujourd'hui à la France plus équitable et mieux éclairée sur nos droits de propriété et sur ses vrais intérêts politiques. Cette conduite eût été plus digne d'un ordre militaire et neutre, dont les ports étaient situés au centre de la Méditerranée et si utiles au commerce français, que le silence que nous avons gardé, dont la France s'est prévalue, et qu'elle peut même nous objecter, en le considérant comme un consentement tacite de notre part à tout ce qui s'est fait contre l'Ordre.

Je ne le dissimule pas : lorsqu'il fut proposé à la fin de 1792, dans la congrégation d'État, d'envoyer à Paris le bailli de Foresta pour faire les réclamations ou la protestation dont je viens de parler, j'ai fortement appuyé pour que la proposition fût adoptée. Cet envoi eut lieu, mais il fut sans effet, d'un côté, par rapport au funeste événement du 21 janvier suivant, que nous avions été loin de prévoir, de l'autre, par la faiblesse de ce receveur, qui, oubliant qu'il est quelquefois glorieux et utile de savoir mourir en remplissant son devoir, se laissa effrayer par son confrère le chevalier d'Estourmel et par un de nos agents, et repartit de Paris, sans avoir osé rien dire, ni rien faire pour l'accomplissement de sa mission. Il est certain qu'elle était épineuse et que, quand même il l'eût remplie, il n'en serait résulté aucun changement favorable à l'Ordre; mais du moins, quelque infructueuse qu'eût été sa démarche, elle aurait montré notre courage à toute l'Europe, et

l'aurait intéressée à la justice de notre cause; peut-être même aurait-elle fait sentir à la France qu'en la rejetant, ce serait nous donner un motif fondé de ne plus fournir à ses navigateurs, dans la Méditerranée, les mêmes secours, les mêmes témoignages de bienveillance et d'attachement qu'ils avaient toujours reçu dans nos ports, dans nos hôpitaux et chez les Maltais.

Qui sait même si, usant tantôt de sagacité, tantôt d'adresse, tantôt de fermeté envers les chefs de factions qui gouvernaient la malheureuse France, il n'aurait pas été possible de leur faire ouvrir les yeux sur l'utilité dont les ports de Malte étaient à la France pour son commerce du Levant; sur la nécessité de rendre à l'Ordre ses biens, qui seuls pouvaient lui fournir les moyens de s'y maintenir et de faire respecter sa neutralité plus utile aux Français qu'à aucune autre nation; et enfin sur l'importance d'empêcher aucune autre puissance maritime de former sur Malte des projets tendant à profiter, au préjudice de la France, de nos justes mécontentements contre elle? C'est souvent en excitant l'attention, la jalousie, la rivalité et en semant adroitement des craintes ou des prévoyances qu'un ministre habile se tire d'affaire par des succès. Et en supposant que le bailli de Foresta, ou tout autre à sa place, n'eût pas réussi, nous aurions du moins eu la satisfaction de faire entendre nos raisons et de nous montrer, je le répète, comme nous le devions, avec la noble fierté, le courage, la dignité d'un Ordre qui depuis sept siècles jouit de tous les attributs et prérogatives de la souveraineté, et qui n'a pas cessé d'y joindre ni de mériter l'admiration, l'estime universelle.

Quoi qu'il en soit, si c'est là ce que nous aurions dû faire, on ne l'a pas fait, et si nous y avons perdu quelque chose, ce n'est pas en récriminant que nous pourrons le regagner. Pour raisonner juste il faut partir du point où nous sommes. Non seulement on a pris nos biens, mais on en a vendu une grande partie, et l'on se hâte d'en vendre le reste, chose qui prouve qu'on n'a peut-être ni la volonté ni le pouvoir de nous restituer même ce qui n'a pas encore été vendu.

Un de nos agents à Paris, fils de M. Cibon, notre ancien secrétaire d'ambassade, sans aucun traitement, pension, ni assignement quelconque, ni sans autorisation formelle du grand maître et de l'Ordre, voyant, après les horribles massacres du mois de septembre 1792, que le bailli de Virieu et le commandeur d'Estourmel abandonnaient Paris, et jugeant nécessaire qu'il y résidât un chargé d'affaires de l'Ordre, ne fut-ce que pour défendre ceux

de ses membres restés en France des persécutions dont il les voyait menacés, prit sur lui d'y rester en cette qualité, et bravant tous les dangers, qui, sous la tyrannie de Robespierre, frappaient tous les gens de bien, il eut le courage de lutter contre les tribunaux révolutionnaires, d'en sauver des chevaliers et d'anciens agents de l'Ordre, et de rendre compte de sa conduite au grand maître, deux fois par semaine pendant un an, malgré le silence décidé qui fut rigoureusement observé de notre part envers lui dans cet intervalle.

Il ne se rebuta point et prit patience, parce que sans doute il présumait que ses lettres toutes écrites en chiffres pouvaient avoir été interceptées ; mais lorsque ce tyran eut été abattu, il ne dissimula plus son étonnement, il annonça même que si l'on continuait à ne pas lui répondre, il cesserait de nous écrire et abandonnerait un poste dans lequel il s'était ruiné et qu'il n'avait occupé que pour qu'il en résultât quelque utilité pour l'Ordre.

Le grand maître réfléchissant qu'il pouvait devenir essentiel de ne point dégoûter un serviteur zélé, courageux et désintéressé, m'autorisa à lui répondre en chiffres. Il ne dédaigna même pas de lui écrire pour lui témoigner sa satisfaction, lui recommander de rester fidèlement à son poste, sans cependant se permettre aucune démarche ostensible au nom de l'Ordre avant qu'il n'en eût été spécialement chargé, lui promettant de se souvenir et de récompenser en temps et lieu les services qu'il nous aurait rendus.

Je vous ai dit plus haut comment le bailli de Foresta avait été envoyé à Paris, et que son voyage y fut de nul effet. Mais comme vous ne savez peut-être pas l'histoire de tout ce qui lui est ensuite arrivé, et qu'il peut être utile que vous sachiez la vérité, je vais vous la dire avec la plus scrupuleuse impartialité.

Beaucoup de personnes ici, même de celles qui avaient de réelles obligations à ce grand-croix, le condamnaient sur les ménagements qu'il avait observés pendant les premières années de la Révolution, tantôt en acceptant le commandement de la garde nationale, tantôt en assistant aux clubs et sociétés populaires, tantôt en contribuant aux quêtes qui se faisaient pour des charités publiques ou pour des fêtes patriotiques. S'attachant plus à l'action qu'à l'intention, ces personnes ne réfléchissaient pas que, dans l'extrême fermentation qui n'avait pas cessé de régner à Marseille, M. de Foresta n'avait usé de ces ménagements et de ces démonstrations que pour mettre sa personne et sa recette à l'abri du pillage et des insultes auxquels ceux qui passaient pour vivre en aristo-

crates étaient continuellement exposés. Ainsi, tandis qu'il ne s'occupait à Marseille que de ce qui pouvait garantir de toute atteinte les biens, les titres et les fonds de l'Ordre, on l'accusait à Malte d'être un enragé démocrate, etc.

Quand la dépêche qui lui ordonnait de se rendre à Paris pour faire la protestation ou la réclamation mentionnée ci-dessus lui parvint, il n'ignorait pas les calomnies répandues ici contre lui ; mais sacrifiant à l'Ordre toute espèce de ressentiment, il ne pensa qu'à lui prouver son entier dévouement dans le voyage dangereux qu'il allait entreprendre. Il avait des amis à Paris et dans la Convention et se flattait d'en tirer parti. Mais les événements et la frayeur que le commandeur d'Estourmel lui inspira, rendirent nulle sa bonne volonté. Néanmoins il vit ses amis, mais il n'en résulta rien que la conviction de l'affreuse toute-puissance de Robespierre, et de sa haine pour tout ce qui tenait à l'Ordre. Le bailli de Foresta l'entendit de ses propres oreilles. C'était le moment de l'atroce révolution du 31 mai. Ce fut à cette époque qu'il reçut du grand maître l'ordre de retourner à Marseille. Paris et toute la France étaient en combustion par la découverte de la conspiration du fédéralisme. Ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés qu'il obtint son passeport. Il courut mille dangers sur sa route et fut à peine arrivé dans Lyon, que cette ville fut déclarée rebelle et mise, pour sa propre défense, en état de siège. Lorsqu'elle fut prise il eut le bonheur de se sauver avec M. de Précy. Enfin échappé à tant de périls, il arrive à Marseille, mais ce fut pour y être. sous prétexte d'émigration, jeté dans une prison, d'où dix-sept jours après il fut tiré par ordre du comité de salut public qui l'appela à Paris pour être entendu sur des spéculations d'approvisionnement et de commerce concernant lesquelles on le croyait en état de fournir des lumières sous le rapport de la neutralité des ports de Malte.

Dans les pourparlers qu'il eut avec quelques membres et agents de ce comité, il entendit accuser l'Ordre d'avoir laissé insulter la cocarde nationale et maltraiter quelques marins français par le chef de la police, et de plusieurs autres griefs qui donnaient lieu de croire au comité de salut public que Malte avait enfreint la neutralité. Le bailli de Foresta répondit que l'Ordre avait en France des ennemis perfides qui imputaient faussement des torts au gouvernement de Malte ; que ces calomniateurs étaient des Maltais chassés de leur patrie pour mauvaise conduite, qui n'inventaient et répandaient leurs impostures que pour se faire une réputation de patriotisme à leur manière, dans l'espoir d'obtenir par là quelque place

ou gratification du gouvernement; mais qu'il pouvait assurer positivement que le gouvernement de Malte ne s'était point départi, ni ne se départirait point de sa neutralité. On lui en demanda la preuve, et il répondit qu'elle existait dans diverses dépêches à lui écrites par le grand maître, dans une entre autres, du mois de juin 1791, qui enjoignait au six grands prieurs de France de défendre à tous les membres de l'Ordre, soumis à leur juridiction respective, de prendre aucune part aux troubles intérieurs du royaume, ou aux actes d'hostilité qui pourraient avoir lieu en opposition au nouvel état des choses, attendu que cela était contraire aux principes de l'Ordre, qui s'était toujours abstenu de s'ingérer dans les querelles intestines des divers États où ses commanderies étaient situées, ou dans les guerres qui pouvaient en résulter.

Là-dessus on dit au bailli de Foresta que, puisqu'il était certain que l'Ordre observait parfaitement la neutralité, il ne se refuserait sans doute pas à accompagner à Malte un agent que le comité se proposait d'y envoyer uniquement pour des objets de subsistance et de commerce, dont le résultat ne serait pas moins utile à Malte qu'à la France. Ce grand-croix qui ne s'attendait pas à cette proposition, dans laquelle d'ailleurs il ne crut rien entrevoir qu'un moyen de procurer à l'Ordre la restitution de ses biens, n'hésita point à y adhérer; il partit donc avec cet agent et quelques riches négociants qui, fuyant la persécution de Robespierre, avaient cru pouvoir profiter avec sûreté de cette occasion pour emporter avec eux la plus grande partie de leur fortune.

Ce tyran qui n'avait pas été consulté sur la mission de cet agent, ni sur le départ des négociants qui l'accompagnaient, en fut informé par quelqu'un de ses affidés des départements par où passèrent ces voyageurs; il se hâta donc de donner ses ordres pour les faire arrêter, et ces ordres étaient si généraux, si précis et si absolus, qu'ils furent mis à exécution même sur le territoire étranger et contre le droit des gens, par l'effet de la faiblesse et à la honte du gouvernement génois.

Je ne m'arrêterai pas sur les mille et un contes absurdes qui furent alors forgés et qui donnèrent à l'arrestation du bailli de Foresta un éclat si scandaleux pour l'Ordre et si injuste pour lui. Je ne vous dirai pas non plus le parti que tâchèrent d'en tirer les ennemis de la France, particulièrement le gouvernement anglais, et dont je suis bien informé. Cela allongerait encore ma lettre, qui n'est déjà que trop volumineuse. Je me bornerai à vous rappeler que tous les ennemis de ce grand-croix à Malte se réunirent pour

clabauder et cabaler, à l'effet de faire demander au sacré conseil, par l'avocat fiscal de l'Ordre, que le bailli de Foresta fût cité *criminalmente in convento* (1) pour y rendre compte de sa conduite. Pour en venir là, on fit d'abord assembler la congrégation d'État, dont les membres avaient été tellement mal imbus et séduits, qu'il ne fut pas possible à la secrétairerie de France, seule instruite par le chevalier Lomellini, ministre de l'Ordre à Gênes, des véritables faits, de se faire entendre. Le conseil fut donc assemblé ; la plainte criminelle contre le bailli de Foresta y fut lue par le fiscal, et le décret de citation y fut adopté presque unanimement. Heureusement que Son Altesse Éminentissime, qui savait à quoi s'en tenir, et qui tacitement désapprouvait cette aveugle opération, en modifia prudemment l'exécution, en me chargeant d'écrire secrètement au susdit chevalier Lomellini d'aviser aux moyens de retarder jusqu'à nouvel ordre le départ de M. de Foresta pour Malte.

N'allez pas, d'après cela, Monsieur le Bailli, me croire partisan de M. de Foresta, que je n'ai jamais vu, et que je ne connais que par sa correspondance avec notre auguste chef, depuis l'année 1784, où il fut nommé receveur général à Marseille, jusqu'à présent. Je sais que sa conduite privée a pu donner lieu à quelques critiques, mais à ne le considérer que sous ses rapports politiques, je ne puis qu'applaudir à la manière utile pour l'Ordre dont il a rempli ses fonctions, dans la mission délicate, dangereuse, dont il fut si impolitiquement chargé à la fin de 1792. Pendant son arrestation à Gênes, quoique gémissant sous le poids d'un décret de citation criminelle qu'il n'avait pas mérité, que n'a-t-il pas fait pour donner à l'Ordre de nouvelles preuves de son zèle et de son dévouement ! Il ne s'est occupé qu'à éclairer le ministre français qui résidait là, sur la justice qu'il était de la saine politique et de l'intérêt de la France de rendre à l'Ordre, et il y avait tellement réussi, que ce ministre (M. Villars) avait obtenu du comité de salut public des

(1) *In convento !...* N'est-ce pas là une expression bien propre à prouver que l'Ordre est un État souverain ? En vérité, Monsieur le Bailli, nos formules, quand on y réfléchit, doivent donner au dehors une bien mince opinion de notre politique ! des *novices*, des *profès*, des *frères*, des *religieux !...* Comment après tout cela être étonné qu'en France on ait considéré et traité l'Ordre comme une corporation monastique ? Hé, bon Dieu ! pour notre honneur comme pour notre intérêt, ayons donc plus de dignité, et abstenons-nous au moins dans des actes officiels adressés aux cours étrangères, d'employer aucune de ces qualifications ridicules dans le siècle où nous sommes.

pleins pouvoirs pour traiter avec l'envoyé que le grand maître aurait à cet effet formellement accrédité. Enfin, après avoir été déclaré par le même ministre libre de se retirer où bon lui semblerait, il reçut des lettres de Paris par lesquelles des agents du comité de salut public l'invitaient à se rendre promptement dans cette capitale, en l'assurant que le gouvernement était dans les plus favorables dispositions en faveur de l'Ordre.

De son côté, M. Cibon ne s'était point endormi. Cultivant, avec autant d'assiduité que les circonstances le lui permettaient, les membres les plus honnêtes et les plus marquants de la Convention, il les avait, disait-il, fait convenir de l'injustice du décret spoliatif et disposés à la réparer. Il les avait fait convenir encore qu'il était de la politique et de l'utilité de la France de voir l'île de Malte rester dans les mains de l'Ordre, et que par conséquent il fallait lui fournir les moyens de s'y maintenir comme par le passé. Enfin, il les avait fait convenir que l'Ordre ne pourrait convenablement traiter avec le gouvernement français avant que l'Espagne au moins n'eût fait la paix avec la République : et tout cela, comme bien vous le pensez, par manière de conversation.

Vous avez su, lors de votre passage à Vienne, les mesures préparatoires que le grand maître avait cru devoir prendre, en autorisant privativement le bailli de Saint-Simon à remplir, si les circonstances l'exigeaient, un des blancs-seings déposés aux archives de l'ambassade, pour réclamer la restitution de nos propriétés, partout où la violence nous en avait dépouillés, lui recommandant d'agir en cela de concert avec M. Cibon. Hé bien, celui-ci a objecté au bailli de Saint-Simon et représenté au grand maître : que le moment de faire cette réclamation n'était pas encore arrivé ; que si on la faisait, elle serait infailliblement rejetée ; qu'il était de la différer jusqu'à la paix générale et qu'en attendant il continuerait à disposer favorablement les esprits, pour la faire bien accueillir quand il sera temps de la présenter.

Cibon, m'a en même temps mandé confidentiellement, qu'il y avait encore beaucoup de partisans du terrorisme dans la Convention ; qu'on s'occupait à les en expulser ; qu'ils étaient tous ennemis de l'Ordre qui ne pouvait que gagner à la chasse qu'on leur faisait ; que d'ailleurs, dans un moment où la discussion de la nouvelle constitution venait de se terminer, où son acceptation par les assemblées primaires de chaque département pouvait rencontrer des difficultés, enfin, à la veille de l'époque de l'établissement d'un nouveau gouvernement, une pareille démarche de notre

part ne pourrait être que fort hasardée ; il a ajouté qu'il fallait attendre que ce gouvernement fût établi d'une manière stable, ce qui lui semblait ne pouvoir se faire avant la paix générale ; qu'alors toutes les puissances qui nous protègent ayant chacune un ministre à Paris, ils pourraient tous ensemble réunir leurs bons offices aux réclamations du ministre de l'Ordre, ce qui leur donnerait sans doute plus de crédit et de poids, qu'elles n'en auraient étant isolées.

Telle est, Monsieur le Bailli, notre vraie situation vis-à-vis de la France. Ce n'a pas été sans peine, à ce que mande M. Cibon, qu'il est parvenu à persuader aux comités de gouvernement que l'Ordre n'a point dérogé, dans le cours de cette guerre, à sa neutralité, attendu, ajoute-t-il, que ces comités n'ont ignoré ni les enrôlements de matelots et d'ouvriers faits publiquement à Malte pour les Anglais, ni les armes, poudre et boulets qu'ils y ont embarqués, ni le nombre de nos chevaliers qui ont fait campagne à l'armée de Condé, ni la défense faite aux capitaines des navires français d'arborer leur pavillon en entrant, sortant ou restant dans nos ports, toutes circonstances, remarque Cibon, qui, à la rigueur, peuvent être prises comme autant d'infractions à cette neutralité. Nous lui avions fait envisager les susdits enrôlements comme de simples actes particuliers où le gouvernement de Malte n'avait pris ni pu prendre part, attendu qu'il a toujours été libre aux Maltais de s'embarquer où et quand ils le veulent, lorsqu'ils ne sont pas attachés au service de l'Ordre. Quant à l'article des armes, poudre et boulets, nous avions pris le parti d'en démentir par anticipation le bruit qui ne pouvait manquer de s'en répandre. Et sur l'objet du pavillon, nous avons fait voir que la défense de l'arborer, avait eu pour motif d'obvier à une foule d'inconvénients dans un port continuellement fréquenté par des vaisseaux de guerre des puissances belligérantes qui avaient la supériorité dans la Méditerranée. Quant à ceux de nos chevaliers guerroyant à Coblentz, nous avons rappelé la circulaire que le grand maître avait écrite, dès le 11 juin 1791, aux six grands prieurs de l'Ordre en France, pour leur défendre, et par eux à tous les chevaliers de leur ressort, de prendre la moindre part aux actes d'hostilité qui pourraient avoir lieu dans le royaume ou au dehors contre sa tranquillité.

Nous n'avons d'ailleurs pas manqué d'instruire en chiffre M. Cibon du refus formel fait au vice-roi de l'île de Corse du subside qu'il nous avait proposé au nom de sa cour, pour obtenir des munitions de guerre, des ouvriers de tout genre, et la libre entrée

des flottes anglaises dans nos ports. Nous ne lui avons pas non plus laissé ignorer ni le refus fait au chevalier de Corn, et aux commandeurs de Ferré et de Fargues, venus ici tous trois, avec de fortes recommandations, l'un pour lever un régiment d'infanterie, et les deux autres un régiment de cavalerie. Le premier, en homme prudent, est reparti sans bruit, comme il était venu. Les autres ayant voulu faire claquer leur fouet, ont mis la congrégation d'État dans le cas de demander au grand maître qu'il leur fût signifié de partir sous vingt-quatre heures. Tous leurs efforts ont abouti à emmener une quinzaine de jeunes chevaliers et dix ou douze Maltais. Le chevalier Amant de Fargues, qui dans cette occasion a trompé le grand maître, qui l'a fort malmené après avoir ouvert les yeux, a fait tout ce qu'il a pu pour me gagner en faveur de son frère, mais j'ai tenu ferme à mon devoir. Il est d'autant moins pardonnable qu'il avait hautement applaudi au refus fait au chevalier de Corn, et qu'à l'arrivée de son frère je ne lui avais pas dissimulé que son projet aurait le même sort. Il est maintenant très mortifié et fâché contre le commandeur de Royer et contre moi. Mais il en sera quitte pour se défâcher et avouer son tort.

Voilà, Monsieur le Bailli, une très longue lettre, que, malgré cela, j'ai eu bien du plaisir à vous écrire. Je n'en éprouve pas moins en vous réitérant l'assurance des sentiments respectueux de zèle et d'attachement avec lesquels, je suis, etc.

Signé : DOUBLET.

FIN.

A LA MÊME LIBRAIRIE.

CLASSIQUES FRANÇAIS.

COLLECTION IN-18 JÉSUS.

Beaumarchais. Théâtre. 1 vol. 3 fr.
Bernardin de Saint-Pierre. Paul et Virginie. 1 vol. 3 fr.
— Études de la nature. 1 vol. 3 fr.
Boileau. Œuvres. 1 vol. 3 fr
Bossuet. Sermons. 1 vol. 3 fr.
— Oraisons funèbres. 1 vol. 3 fr.
— Discours. 1 vol. 3 fr.
Buffon. Époques de la nature. 1 vol. 3 fr.
— Les Animaux. 1 vol. 3 fr.
Châteaubriand. Atala. 1 vol. 3 fr.
— Génie du Christianisme. 2 vol. 6 fr.
— Martyrs. 1 vol. 3 fr.
— Natchez. 1 vol. 3 fr.
— Itinéraire de Paris à Jérusalem. 2 vol. 6 fr.
— Mélanges politiques et littéraires. 1 vol. 3 fr.
— Études historiques. 1 vol. 3 fr.
— Analyse raisonnée de l'histoire de France. 1 vol. 3 fr.
Chefs-d'œuvre tragiques. 2 vol. 6 fr.
Chefs-d'œuvre comiques. 8 vol. 24 fr.
Chefs-d'œuvre historiques. 2 vol. 6 fr.
Classiques de la table. 2 vol. 6 fr.
Corneille. Théâtre. 2 vol. 6 fr.
Courier (Paul-Louis). Œuvres. 1 vol. 3 fr.
Cuvier. Discours. 1 vol. 3 fr.
D'Aguesseau. Œuvres choisies. 1 vol. 3 fr.
Delavigne (Casimir). Œuvres complètes. 4 vol. 14 fr.
— Poésies, Messéniennes et Œuvres posthumes. 4 fr.
Delille. Œuvres choisies. 1 vol. 3 fr.
Diderot. Œuvres choisies. 2 vol. 6 fr.
Fénelon. Télémaque. 1 vol. 3 fr.
— Éducation des filles. 1 vol. 3 fr.
— Existence de Dieu. 1 vol. 3 fr.
Florian. Fables. 1 vol. 3 fr.
Florian. Don Quichotte. 1 vol. 3 fr
La Bruyère. Caractères. 1 vol. 3 fr.
La Fontaine. Fables. 1 vol. 3 fr.
La Rochefoucauld. 1 vol. 3 fr.
Le Sage. Gil Blas. 1 vol. 3 f.
Maistre (Xavier de). 1 vol. 3 fr.
Malherbe. J.-B. Rousseau. Lebrun. 1 vol. 3 fr.
Marmontel. Littérature. 3 vol. 9 fr.
Massillon. Petit Carême. 1 vol. 3 fr.
Maury. Éloquence. 1 vol. 3 fr.
Molière. Théâtre. 2 vol. 6 fr.
Montaigne. 2 vol. 6 fr.
Montesquieu. Grandeur. 1 vol. 3 fr.
— Esprit des lois. 1 vol. 3 fr.
Pascal. Provinciales. 1 vol. 3 fr.
— Pensées. 1 vol. 3 fr.
Rabelais. Œuvres. 2 vol. 8 fr.
Racine (Louis). Poème de la Religion. 1 vol. 3 fr.
Racine. Théâtre. 1 vol. 3 fr.
Regnard. Œuvres diverses. 1 vol. 3 fr.
Ronsard. Choix de poésies. 2 vol. 8 fr.
Rousseau. Nouvelle Héloïse. 1 vol. 3 fr
— Émile. 1 vol. 3 fr.
— Confessions. 1 vol. 3 fr.
— Petits chefs-d'œuvre. 1 vol. 3 fr.
Sévigné. Choix de lettres. 1 vol. 3 fr.
— Lettres complètes. 6 vol. 18 fr.
Staël (de). De l'Allemagne. 1 vol. 3 fr.
— Corinne. 1 vol. 3 fr.
— Delphine. 1 vol. 3 fr.
Voltaire. Commentaires sur Corneille. 1 vol. 3 fr.
— Henriade. 1 vol. 3 fr.
— Théâtre. 1 vol. 3 fr.
— Siècle de Louis XIV. 1 vol. 3 fr.
— Siècle de Louis XV. 1 vol. 3 fr.
— Charles XII. 1 vol. 3 fr.
— Contes. 1 vol. 3 fr.
— Romans. 1 vol. 3 fr.
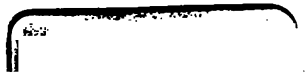
TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).